Secrétariat du Grand Conseil **PL 10117-A**

Date de dépôt: 5 décembre 2007
Messagerie

Rapport

de la Commission des finances chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat établissant le budget administratif de l'Etat de Genève pour l'exercice 2008 (D 3 70)

Première partie

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Rapport de M. Pierre Weiss

ATAR ROTO PRESSE – 450 ex. – 12-2007

Table des matières

Rapport de la majorité **4**
Un budget sauvé du déficit *4*
I.1. Survol du contexte helvétique… *6*
I.2. … et piqué sur Genève *6*
II.1. Le PB 2008 non amendé en bref… *6*
II.2. … et une évaluation critique rappelant la dette et son frein *10*
III.1. Le PB 2008 en regard de l'objectif de croissance des charges de moins de 1%, fixé par le Conseil d'Etat dans le PFQ 2006-2009 *13*
III.2. L'obsolescence des données *14*
III.3. Modifications de focale du Conseil d'Etat *15*
III.4. Différences par nature entre les comptes 2005 et le PB 2008 *18*
III.5. Quelques causes des différences et des problèmes de comparabilité entre le PFQ pour 2008 et le PB 2008 : Impacts de la RPT, des normes IPSAS et du transfert des actifs sur le PB 2008 *20*
III.6. Impact des plans de mesures P1 et P2 sur le PB 2008 *21*
III.7. Impact des transferts de charges canton-communes sur le PB 2008 *22*
IV. Réponses aux questions transversales *22*
IV.1. Plans de mesure *22*
IV.2. Personnel *23*
IV.3. Impact des normes IPSAS *24*
IV.4. Informatique *24*
IV.5. Economies d'énergie *25*
V. Amendements *25*
V.1. Amendements du Conseil d'Etat *25*
V.2. Amendements techniques du Conseil d'Etat au PB 2008 *27*
V.3. Amendements des députés *27*
VI Résultat des votes de la Commission des finances *29*
VI.1. Discussion générale du premier débat et vote *29*
VI.2. Deuxième débat et votes *31*

VI.3. Vote du Livre Bleu tel qu'amendé en deuxième débat *84*
VI.5. Vote du PL 10117 amendé (intégrant tous les amendements votés par la Commission des finances) *93*
VI.6. Troisième débat - Prise de position des groupes politiques et vote final *96*
Rapport des commissaires chargés d'auditionner les départements
Grand Conseil *249*
Conseil d'Etat *295*
Chancellerie d'Etat *305*
Département de l'instruction publique *332*
Université *339*
HES *347*
IUHEI *352*
Département des institutions *355*
Département des constructions et des technologies de l'information *366*
Département du territoire *370*
Département de la solidarité et de l'emploi *380*
Hospice Général *383*
Département de l'économie et de la santé *424*
Hôpitaux Universitaires de Genève *451*
Cour des comptes *482*
Projet de loi 10117 **497**
Rapport de la minorité **561**

Mesdames et
Messieurs les députés,

Un budget sauvé du déficit

Il y eut « Boudu sauvé des eaux », un miracle majeur incarné au cinéma par Michel Simon, un acteur genevois unique en son genre.

Il devrait y avoir pour le canton de Genève un budget 2008 sauvé du déficit, à coups d'amendements, un miracle mineur, compte tenu de la conjoncture. La représentation en est cette fois assurée par quatre acteurs collectifs.

D'abord, dans le rôle phare, l'économie genevoise à la bonne santé retrouvée, avec des entreprises pourvoyeuses d'emplois et créatrices de richesses dont une partie importante est ponctionnée directement (impôts sur les personnes morales) ou indirectement (impôts sur les personnes physiques) pour être redistribuée par l'Etat.

Ensuite, le Conseil d'Etat qui a réévalué, tardivement, ses recettes fiscales et, du coup, n'évoque plus de sortie du ni-nisme (ni hausse d'impôts, ni baisse de prestations), sa doctrine de législature depuis son discours de Saint-Pierre où il avait fait part de ses objectifs.

A l'évidence, la Commission des finances dont une majorité, composée des commissaires de l'Entente et de l'UDC, a accentué les efforts de bonne gestion de l'exécutif, de manière marginale mais symbolique (voire imprévue pour le Parti socialiste…). Il faut avouer que cette majorité piaffe de constater les effets de la mise en œuvre scrupuleuse du plan financier quadriennal (PFQ) 2006-2009, présenté en juin 2006 (!), dont font partie les plans de mesure P1 et P2. Si fait que ce projet de budget finalement bénéficiaire a permis l'union des trois partis gouvernementaux de l'Entente, auxquels s'est jointe pour l'occasion l'UDC.

Enfin, il revient au quatrième acteur collectif, le Grand Conseil, d'apprécier les efforts des uns et des autres en dotant, à l'issue des débats de la plénière, ce canton du budget dont il a besoin.

Précisons d'emblée que la réévaluation des recettes par le Conseil d'Etat a été fort tardive, mais plus qu'utile. Elle n'a en effet été annoncée qu'à la veille du vote de novembre 2007, par la Commission des finances, sur les chiffres initiaux de septembre 2007. Le gouvernement cantonal a pris, ce faisant, de l'avance sur le retour aux chiffres noirs dont le PFQ 2006-2009 n'avait programmé s'approcher que pour 2009 (deux ans plus tard que ce que le précédent gouvernement avait envisagé). Mieux vaut toutefois tard que jamais. Cette annonce, au nom du principe de réalité boosté par des comptes

provisoires 2007[1] promettant un excédent brut de revenus de 189,6 millions à la place d'un déficit budgété de 191,1 millions – en réalité, selon le conseil d'Etta, l'excédent apuré tombe à 75,6 millions, voire redevient un déficit de 14,4 millions ! -, a probablement permis que ce PB 2008 fût apprécié avec faveur par ceux qui avaient témoigné de leur scepticisme lors de son dépôt dans sa forme initiale.

On relèvera toutefois que la réévaluation des recettes n'est pas allée sans une opération analogue du côté des charges, accroissant l'augmentation de ces dernières d'une année sur l'autre, non sans conséquence sur l'atteinte de l'objectif du Conseil d'Etat de maintenir la croissance des charges inférieure à 1%.

Cette réévaluation des résultats sur le fond a aussi été accompagnée d'une pluie d'amendements dits techniques, déposés *in extremis* par le Conseil d'Etat. Prétendre que le travail des commissaires en a été facilité serait exagéré. Croire que pareille procédure puisse être évitée pour le PB09 tiendrait toutefois de la candeur.

Enfin, quelques amendements de portée financière modeste, mais portant témoignage politique de la volonté des partis de jouer leur rôle dans l'adoption du budget, ont été déposés par des députés.

Le vote final de la Commission des finances est ainsi intervenu au terme de plus de deux mois de séances consacrées au sens large ou étroit au PB 2008 ; la première a eu lieu le 19 septembre 2007, la dernière le 21 novembre 2007. La commission a ainsi siégé à neuf reprises, pendant 45 heures, sous la présidence pateline de M. Guy Mettan, assisté par M. Edouard Martin, M. Fabien Mangilli et Mme Mina-Claire Prigioni, secrétaires scientifiques de la commission, et en présence de M. David Hiler, conseiller d'Etat, chef du département des finances, accompagné de collaborateurs aussi compétents que patients. Les six autres conseillers d'Etat, de même que les responsables du Pouvoir judiciaire, du Grand Conseil, de la Cour des comptes, de la Chancellerie et des principaux établissements publics autonomes (Hospice général, Université de Genève, HES, HEI, HUG), tous avec leurs propres collaborateurs, ont eu la latitude de venir expliquer leur budget. L'ensemble de ces auditions a été consigné par Mmes Mina-Claire Prigioni et Stéphanie Kuhn. Que tous soient ici remerciés pour avoir contribué à faire progresser vers son issue l'un des actes annuels les plus importants de tout parlement !

[1] Cf. ann. 1, Projections à fin 2007 des comptes de l'Etat de Genève, Excédent de revenus d'environ 190 millions de francs. Informations du Conseil d'Etat du 12 septembre 2007, 4 p. et présentation du Conseil d'Etat, 12 septembre 2007, www.geneve.ch/finances, 15 p.

I.1. Survol du contexte helvétique…

Les citoyens des cantons suisses - même le Jura qui sort de 24 années de déficits publics - peuvent remercier les entreprises et leurs élus. S'ajoutant à une excellente conjoncture, les mesures d'économie qu'ils ont prises et l'amélioration de l'attractivité fiscale décidée par plusieurs d'entre eux (seize, tous alémaniques, l'ont fait depuis 2004, et Fribourg comme le Valais entendent s'y mettre) leur permettent en effet d'aborder 2008 avec des budgets bénéficiaires.

Par contraste, en présentant en septembre 2007 un budget déficitaire pour 2008, le canton de Genève s'enfonce dans une position minoritaire. En effet, par rapport à l'ensemble des vingt-quatre cantons dont les chiffres étaient connus à mi-octobre[2] (seuls les deux Appenzells manquaient à l'appel), il fait en effet partie des cinq cantons à chiffres rouges. Et avec un déficit estimé à 121 millions au moment du dépôt, il participe pour près du tiers au déficit total de ces cinq cantons (388 millions). Seul le Tessin fait pire : 174 millions de déficit.

I.2. … et piqué sur Genève

Deux grandes explications pour cette évaluation négative du canton du bout du Lac : la nouvelle répartition des charges (RPT) entre la Confédération et les cantons, coûtant à Genève 107,9 millions, soit une centaine de millions de plus qu'annoncé au moment du vote fédéral sur cet objet – on ne dira jamais assez l'attention insuffisante à cette question de Genève à la fin des années quatre-vingt-dix – et l'introduction d'IPSAS, soit de nouvelles normes comptables, correspondant à une augmentation des charges de 60,2 millions. Sans ces facteurs, le bénéfice estimé eût pu être de 47,2 millions. Il est vrai qu'avec des si, on mettrait Paris en bouteille…

II.1. Le PB 2008 non amendé en bref…

Présenté le 18 septembre 2007, dans les délais légaux, le PB 2008 faisait effectivement état d'un déficit de 121 millions, reflet, selon le Conseil d'Etat, d'une « conjoncture dynamique » et d'une maîtrise des principales charges[3] autant que de modifications et de décisions, présentées *infra*. D'où un budget « atypique ». Au moment de son dépôt, « il marque un temps de pause vers le

[2] NZZ, « 19 Kantone budgetieren für 2008 schwarze Zahlen », 17.10.2007.

[3] Cf. ann. 2, Projet de budget 2008 de l'Etat de Genève, déficit contenu malgré les effets de la nouvelle péréquation inter-cantonale, Information du Conseil d'Etat du 18 septembre 2007, 6 p.

retour à l'équilibre. Il reste au demeurant susceptible d'être encore amélioré durant le processus budgétaire, au fur et à mesure de l'actualisation des évaluations fiscales ». La suite de ce rapport l'illustre à l'envi.

Il témoigne encore de la volonté de l'exécutif de disposer d'une marge de manœuvre lui permettant, en reprenant la formule du Conseil d'Etat neuchâtelois, de « renoncer pour innover », et lui offrant, selon ses propres termes, « le fondement de sa politique d'assainissement des finances publiques ». Sont notamment évoqués dans cette perspective le renforcement du système éducatif, la relance de la construction de logements, l'amélioration de la lutte contre le chômage, l'attention à porter au vieillissement, la garantie de la sécurité et le projet d'agglomération, bref, autant de sujets-phare que de départements. A quoi s'ajoutent des réformes internes concernant la fonction publique « qui ne peuvent sans cesse être repoussées », telles que l'introduction progressive d'un treizième salaire, la réorganisation de la police et une rémunération plus adéquate pour les cadres.

S'agissant des charges de personnel du petit Etat, se montant à 1930 millions (+0,4% en moyenne annuelle depuis 2006), il est rappelé les efforts de rigueur demandés par l'exécutif et consentis par le personnel. On notera que cette stabilisation est essentiellement due à des diminutions affectant la caisse de la police, pour 8,8 millions, au changement des normes comptables, pour 21,51 millions, et aux plans de mesure, pour 18,58 millions. On laissera au Conseil d'Etat le soin de préciser l'incidence de la diminution d'effectifs globale. L'effet de l'indexation fait par ailleurs partie de dispositions intervenues en cours d'examen du budget.

Et puis, le diable se logeant dans le détail, il en est un qui n'est pas sans inquiéter, tiré de l'exposé des motifs du Conseil d'Etat : « A titre de rappel, la masse salariale 2008 a été réduite de 36,7 millions dans le but de diminuer le différentiel budget/comptes lié à la rotation sur les postes. Cette réduction technique est ventilée dans les départements. Certains départements ont pu ventiler le montant inscrit sur la nature de la réduction technique linéaire sur une autre rubrique de charge ». Prétendre que cette dernière explication est claire, voire rassurante, serait exagéré.

La baisse des dépenses générales (-7,5%), qui épargne l'entretien des bâtiments, y est soulignée. Il ressort que le mode linéaire semble avoir prévalu. Et la critique concernant certain amendement de la commission relatif à la rubrique 30 pourrait se retourner contre son auteur.

L'évolution des subventions (+1,27%) est contrastée : d'une part, stabilité des indemnités, à l'exception de la Fondation officielle de la jeunesse, des TPG et des SIG (pour les déchets spéciaux) et gel des aides financières ;

d'autre part, forte croissance des allocations, à hauteur de 7,15%, servies à des personnes physiques (dépenses d'assistance et prestations complémentaires AVS/AI, allocations familiales, subsides au titre de l'assurance maladie, assistance apportée par l'Hospice Général, allocations logement). Cette croissance rend compte de la majeure partie de l'augmentation du budget. On peut ajouter que son contrôle passe par des modifications, absentes du PB 2008, de lois cantonales, qui obligent aux augmentations constatées. Renoncer pour innover est un principe qui ne peut être à géométrie variable.

Cette maîtrise, relative, des principales charges s'explique aussi par la mise en œuvre des plans de mesure (voir *infra*).

Et le Conseil d'Etat de rappeler sa vision stratégique au sujet des charges : « L'ensemble de ces économies doit aboutir à combler le déficit structurel, mais également à doter l'Etat d'une marge de manœuvre, pour lui permettre de s'adapter aux besoins nouveaux de la société et de financer l'innovation et la réforme de l'administration ».

L'autre médaille d'un budget est faite des recettes (+2,8% hors RPT et IPSAS), en hausse grâce à une explosion, à 5208 millions, des impôts (+8,2%)[4]. Grâce surtout à l'impôt à la source, en hausse de 140 millions, les recettes en provenance des personnes physiques (+7,8%), avec un total de 3471 millions, font l'objet d'une estimation conservatrice, puisqu'inférieure de 38 millions aux comptes provisoires 2007 présentés le 12 septembre 2007, une semaine avant le dépôt du PB 2008.

Quant aux personnes morales, le montant de 1156 millions résulte d'une progression de 8,5% par rapport au budget 2007, mais traduit une diminution de 159,7 millions par rapport aux comptes 2006 équivalant à des différentiels d'estimation. Sans cet effet, la progression est modérée par rapport aux deux années précédentes.

Enfin, le produit des divers impôts immobiliers « reflète le dynamisme persistant » de ce secteur (+18,3% pour l'impôt sur les bénéfices immobiliers ; +9,9% pour les droits d'enregistrement).

Formellement, le PB 2008 « aura été le budget de toutes les complications ». Outre la RPT et IPSAS, il comporte d'autres nouveautés qui rendent « sinon impossibles, du moins très délicates des comparaisons pertinentes avec les exercices antérieurs ». Les députés sont avertis ! Au rang

[4] Cf. ann. 3, Estimations fiscales, projet de budget 2008, Administration fiscale cantonale, Département des finances, présentation à la Commission des finances, 26 septembre 2007.

de ces nouveautés, on notera ainsi en particulier l'accord du 21 juin 2007 entre l'Etat, l'ACG et la Ville sur un transfert de charges et de recettes pour la période 2008-2009, la suppression de doublons Ville-Etat en matière de stationnement et de contrôle des institutions sociales, ainsi que les transferts d'actifs concernant l'AIG, les TPG et SIG.

Il convient de ne pas oublier la part faite aux dépenses nettes d'investissement, maintenus « à un niveau élevé » de 485,8 millions, hors transferts d'actifs à hauteur de 432,6 millions (qui permet d'améliorer « spectaculairement » le degré d'autofinancement, à 227%) et en incluant un effet IPSAS de 35,7 millions (dont 11,7 millions pour les dépenses et -24 millions pour les recettes), soit dans la limite de 450 millions prévue par le PFQ[5]. En prenant en compte les transferts d'actifs, le montant net consacré aux investissements tombe à 53,2 millions. A noter que la réduction globale de 200 millions est répartie dans les départements au pro rata de leurs dépenses nettes, hors investissements autofinancés et transferts d'actifs.

Pour les amortissements[6], de nouvelles catégories et durées ont été définies. Du point de vue budgétaire, ils se montent à 273 millions, soit 9 millions de moins que dans le budget 2007 (nature 331) et 4 millions de moins qu'hors toutes mesures (-32 millions pour les transferts d'actifs, -22 millions pour la RPT, +50 millions pour IPSAS).

Encore faudra-t-il savoir si et dans quelle mesure la méthode de comptabilisation, en fonction des nouvelles normes ou des anciennes, amènera un correctif des amortissements dans les comptes. On peut à cet égard en imaginer une forte augmentation en 2009 et surtout en 2010.

Dernière information, qui n'est pas la moindre, le Conseil d'Etat espère ramener la dette de 12,8 milliards à la fin de 2007 à 12,3 milliards. Inutile de souligner qu'il pourrait en être ainsi « grâce notamment aux transferts d'actifs ». La dette étatique et paraétatique globale continue donc d'être inquiétante par son ampleur (voir ci-dessous).

[5] Cf. ann. 4, Investissements, Nouvelle gestion des investissements, principales évolutions, Département des finances, www.geneve.ch/df.
[6] Cf. ann. 5, Amortissements et immobilisations, projet de budget 2008, Direction de support, DCTI, Présentation à la Commission des finances, 26 septembre 2007.

II.2. … et une évaluation critique rappelant la dette et son frein

Afin de mettre cette présentation en perspective, certaines préoccupations doivent être rappelées. Les causes structurelles de l'augmentation des dépenses publiques cantonales sont loin d'être maîtrisées. Certaines sont même en pleine explosion, telles les dépenses sociales, ou en préparation active, à l'image des hausses salariales annoncées, voire de l'assainissement des caisses de pension, autre opération d'importance qui succédera à la digestion des problèmes de la BCGe, autre opération qui aura plombé les finances cantonales tout au long de la présente décennie. D'autres n'ont reçu que le début du commencement d'une solution, car la montée en puissance très progressive, pour un total espéré, en mars 2007, de 164 millions pour la législature, des plans de mesure – où il ne faut pas confondre baisse réelle des dépenses et moindre hausse – ne fait pas oublier le redimensionnement, pour recourir à une litote, de Ge-Pilote et donc la réflexion inaboutie sur le cahier des charges de l'Etat. Puisse le budget par prestations annoncé pour 2009 – toujours l'année suivante… - y contribuer !

Au surplus, la phase actuelle de crue de l'économie sera tôt ou tard suivie d'une décrue. Celle-ci rendra plus difficile encore non seulement la maîtrise des dépenses, mais aussi la réduction de la dette du petit Etat (pour ne pas évoquer ici celle du grand, voire du maxi Etat). Les effets des transferts d'actifs ne se répètent pas *ad libitum*, même s'ils ne sont pas terminés – les HUG et l'Université en sont des candidats désignés.

Toutefois, l'amélioration relative des finances cantonales semble réelle. Une allégorie moyenâgeuse l'exprimera. De l'enfer, elles se dirigent sagement vers le purgatoire, grâce aux efforts déployés par le Conseil d'Etat et soutenus par ce Grand Conseil. Mais cette phase provisoire pourrait ne pas nécessairement être suivie d'une montée au paradis.

Une lueur d'espoir : les effets ultra-positifs, depuis 2000, de la baisse de 12% des impôts. Elle a accompagné, permis, voire causé une explosion des recettes provenant des personnes physiques et morales supérieure à 25% sur la même période, soit 3471 millions. Au surplus, comme le souligne une récente publication de la Chambre de commerce et d'industrie de Genève[7], « l'exil des gros contribuables a été enrayé ». Résultat : en 2008, « la progression des recettes par rapport à 1999 devrait être de 36%, soit 923 millions de recettes complémentaires », et près d'un milliard si l'on prend en compte ses amendements à son propre budget. « Oser évoquer 330 millions de pertes annuelles relève d'une totale mauvaise foi et d'une

[7] CCIG, « Les Genevois paient deux fois plus d'impôt que la moyenne suisse », 2007, p. 3.

singulière indécence ». Cette évolution ne peut que renforcer les convictions pour une adaptation de la fiscalité des couples et de la classe moyenne, adaptation qui passe par une diminution du barème actuel. L'effet pervers des taux marginaux doit être revu, car actuellement, travailler plus ne fait gagner qu'à peine plus de la moitié de l'effort déployé. C'est pour le moins un rendement faible qui pénalise notamment les couples dont l'un des deux membres n'est pas incité à reprendre le chemin du travail ou à augmenter son taux d'emploi..

D'ailleurs, l'agence de notation du canton, Standard & Poor's, partage cette appréciation positive, mais critique les finances cantonales[8]. En confirmant certes la notation « A » pour le canton, elle relève à la fois « l'amélioration du profil financier du canton, qui reste toutefois fragile, la rationalisation entreprise de l'appareil administratif ainsi que la richesse du tissu économique. Elle reflète également la sensibilité des recettes cantonales aux cycles économiques, le niveau élevé de la dette cantonale consolidée, incluant des engagements de retraite partiellement non financés, et enfin les besoins de financement récurrents, bien que décroissants » liés à la Fondation de valorisation des actifs de la BCGe.

Sur la question de la dette, S&P note que celle-ci représente, à 13,2 milliards de francs à fin 2006 (derniers comptes connus), 195% des recettes de fonctionnement. « L'encours du canton demeure très élevé et largement supérieur à celui d'autres régions européennes notées dans la catégorie A ». Grâce aux plans de mesure et aux transferts d'actifs, S&P estime que l'endettement pourrait atteindre 181% des recettes cantonales à fin 2008. Un taux auquel le même commentaire s'applique. D'autant que, si l'on ajoute les engagements pour les retraites, **« la dette consolidée du canton devrait atteindre 271% des recettes totales à fin 2007, ce qui est élevé en comparaison des standards internationaux ».**

En définitive, seule « **une réduction significative de l'encours de la dette et des engagements de retraite non financés, concomitante à une amélioration structurelle de la situation financière pourrait avoir un effet positif sur la note du canton** ». C'est dire la difficulté de la tâche du Conseil d'Etat. C'est souligner le caractère indispensable de tous les efforts de réduction, même modeste, des dépenses qui ont marqué la difficile marche de ce budget jusqu'à son approbation par une majorité de la Commission des finances. A défaut, les conséquences en termes de crédit du canton auprès de ses bailleurs et donc de taux d'intérêt se feraient sentir de manière cinglante.

[8] Cf. ann. 6, « S&P confirme la note à long terme « A » du canton de Genève ».Communiqué de presse, 25 octobre 2007, Paris.

Et le principe de gestion adopté par le Conseil d'Etat, « renoncer pour innover », se verrait amputé de son ambition innovante.

Certes, la dette s'est apparemment stabilisée au-dessus de douze milliards (12,4 milliards à fin septembre 2007), son niveau de 2004 qui est trois fois celui de 1990, mais les taux d'intérêt ne sont pas à la baisse, enregistrant même une augmentation de 23 points de base de 2006 (2,71%) à 2007 (2,94%) ; le plus bas (2,46%) de 2003 est bien loin, même si le taux de 2001 (3,88%) l'est encore plus ![9] Il n'empêche que 1,5 milliard devra être trouvé en 2008 pour renouveler d'anciens emprunts.

Il est tout aussi inquiétant que le PB 2008 ne fasse pas davantage mention du dispositif appelé frein à l'endettement. Il eût été souhaitable que le Conseil d'Etat en présentât la mise en œuvre. La conformité du budget à la LGAF, et notamment à son article 7, doit être démontrée par des chiffres, et pas seulement, au mieux, postulée par des lettres. Le PFQ y trouverait aussi une consécration.

C'est d'ailleurs le lieu de rappeler ici l'engagement du Conseil d'Etat de présenter un projet de loi à cet effet[10]. « Désormais, le budget sera accompagné chaque année d'une planification pour les trois années suivant celle du budget. Le Conseil d'Etat sera d'ailleurs amené à faire des propositions au Parlement pour ancrer cette pratique dans la loi. Le premier exercice de ce type aura lieu pour le budget 2008, qui sera accompagné d'un plan financier pour les années 2009-2011 ». Et d'ajouter en note : « Pour cette première expérience, un délai de deux mois est à prévoir entre le dépôt du budget et celui du plan financier ». Le projet de loi est attendu, le délai étant désormais dépassé.

[9] Cf. ann. 7-1, Gestion de la dette 2007-2008, Présentation à la Commission des finances, Direction de la trésorerie générale, Département des finances, 26 septembre 2007 et Ann. 7-2, Diminution de la dette, www.gene.ch/df.

[10] Cf. ann. 8, Plan financier quadriennal 2006-2009 pour la République et canton de Genève. Information du Conseil d'Etat, 11 juin 2007, p. 3 et 18. (*http://etat.geneve.ch/df/SilverpeasWebFileServer/PFQ2006_2009_complet.pdf?SpaceId=WA67&ComponentId=kmelia79&SourceFile=1181546108289.pdf&MimeType=application/pdf&Directory=Attachment/Images/&logicalName=PFQ2006_2009_complet.pdf*)

III.1. Le PB 2008 en regard de l'objectif de croissance des charges de moins de 1%, fixé par le Conseil d'Etat dans le PFQ 2006-2009

Dans son premier plan de mesures[11], le Conseil d'Etat indiquait vouloir plafonner l'augmentation des charges à 1%, en moyenne annuelle par rapport aux comptes 2005, tant que le budget de fonctionnement n'aurait pas retrouvé l'équilibre (soit 4% entre 2006 et 2009), 1,5% en cas de retour à l'équilibre, et 2% lorsque l'autofinancement des investissements serait garanti ; **de plus, il indiquait vouloir atteindre, « au travers de ses mesures d'assainissement et par des gains d'efficience, une diminution globale de 5% des charges sur la base des comptes 2005 de l'Etat »**[12]. Ce qui donne une réduction totale de 1% sur la durée de la législature, ou de 0,25% par an.

Quant à la croissance des recettes, il espérait que celle-ci serait de l'ordre de 2,5%, en moyenne annuelle, toujours par rapport aux comptes 2005.

Au total il espérait parvenir à un retour à l'équilibre en 2009 « sans évènement majeur affectant l'économie genevoise ou transfert massif de charges de la Confédération hors du cadre de la RPT » (dont l'effet était alors estimé comme nul)[13].

Savoir si l'objectif est atteint est un problème d'optique, et plus précisément de focale. Voici ce que donne une vision avec une focale large, avant les votes des amendements déposés par les députés[14] :

[11] Cf. ann. 9-1, Premier plan de mesures du Conseil d'Etat, 30 mars 2006, p. 10-11.
[12] Id., p. 10.
[13] Cf. ann. 10, Des comptes 2005 au projet de budget 2008. Zoom sur l'évolution des charges, Présentation à la Commission des finances du 21 novembre 2007, Direction du budget, Département des finances.
[14] Cf. ann. 11, Total Etat – Tableau récapitulatif par natures, avec PFQ des départements consolidé, y compris transferts d'actifs et Fondation de valorisation. Document remis à la Commission des finances le 17.11.2007.

Tableau I
Evolution des charges et des recettes des CO 2005 au B08 amendé selon le PB 2008 – avec PFQ des départements consolidé, y compris transferts d'actifs et Fondation de valorisation

(en millions)	C05	C06	B07	C07[15]	PFQ08	B08a[16]	B08b[17]
Charges	**6797**	6939	**6754**	6886	6765	**7068**	**7170**
Recettes	6554	7145	6563	7076	6606	6947	7201
Résultat	-243	+205	-191	+190	-159	-121	+31

Selon ces chiffres, la croissance annuelle moyenne des charges entre les comptes 2005 et le (premier) projet de budget 2008 est de 3,98% sur trois ans, soit **1,32%** par an. L'objectif de plafonnement montre un dérapage très net entre 2007 et le PB 2008 et donc un non-respect de ce que le Conseil d'Etat entendait obtenir comme résultat dans son PFQ pour 2008. L'augmentation est encore plus forte si l'on retient le PB 2008 amendé par le Conseil d'Etat : 5,48% sur trois ans, soit **1,83%** par an.

Pour limiter à 1% leur croissance, le PB 2008 aurait dû présenter des charges totales inférieures à 7001 millions de francs, soit une différence de 67 millions avec le PB 2008 initial et de 169 millions avec le PB 2008 amendé. On notera que ce dernier montant est du même ordre de grandeur que l'un des amendements présentés par des députés en Commission des finances.

III.2. L'obsolescence des données

La perspective est légèrement modifiée si l'on fait un retour de cinq mois dans le temps. Dans sa présentation du PFQ 2006 (!) – 2009 de juin 2007, le Conseil d'Etat présentait encore les chiffres suivants en matière de charges et de revenus[18].

[15] Il s'agit des comptes provisoires.
[16] Projet de budget initial.
[17] Cf. ann. 12, PB 2008 selon amendements présentés le 21.11.2007 à la Commission des finances, tableau issu de Des comptes 2005 au projet de budget 2008.
[18] Cf. ann. 8, notamment tableau 1, p. 18.

Tableau II
Evolution des charges et des recettes 2005-2009 des CO 2005 à 2009 selon le PFQ 2006-2009

	C05	C06	B07	B07 rév.	PFQ08	PFQ09
Charges	**6568**	**6735**	**6600**	**6620**	**6696**	**6763**
Recettes	6077	6875	6319	6586	6593	6723
Résultat courant (Hors RPT et opérations exceptionnelles)	-491	+140	-281	-34	-103	-40
Résultat courant avec RPT					-191	-128
Résultat courant de fonctionnement, avec charges exceptionnelles	-754	+124	-281	-34	-191	-128
Résultat net (y compris Fondation de valorisation)	-433	+205	-196	+50	-157	-117

On ne s'étendra pas davantage sur cette suite de données dont on observera simplement qu'elle traduit, du côté des producteurs d'informations, une grande difficulté à assurer leurs bases de calculs, et du côté des consommateurs, une difficulté non moins grande à suivre le rythme des mises à jour.

III.3. Modifications de focale du Conseil d'Etat

En revanche, l'évolution des charges prend un autre aspect si l'on procède à diverses soustractions, comme s'y emploie avec énergie le Conseil d'Etat.

Il calcule ainsi que la croissance des **charges** s'est limitée à **0,1%** en moyenne annuelle, soit un total de 19 millions, entre les comptes de 2005 (6560 millions) et le PB 2008 (6759 millions), si l'on exclut les régularisations comptables en 2005, les effets de la Fondation de valorisation, la RPT et IPSAS[19].

Considérant le transfert des charges entre le canton et les communes, le Conseil d'Etat note que celui-là a eu une influence de quelque 60 millions au

[19] Cf. ann. 10, op. cit.

bénéfice du canton. Celles-là passent ainsi de 6560 millions à 6638 millions, soit une progression annuelle moyenne de **0,4%,** toujours inférieure à 1%.

Ces différents calculs débouchent sur la présentation de ses amendements au PB 2008, augmentant les charges de 101,8 millions, essentiellement par une réévaluation des irrécouvrables, pour 58,4 millions, et par une augmentation de 0,5% des charges de personnel et de la partie des subventions versées pour des salaires[20] et les recettes de 254 millions. L'augmentation passe alors à **0,9%** par an, soit toujours moins de 1%.

S'agissant précisément des **recettes**, l'augmentation de 254 millions d'avec le PB 2008 initial est faite pour l'essentiel d'une réévaluation des recettes fiscales à hauteur de 184 millions de francs, notamment via une augmentation de 51 millions des recettes provenant des personnes physiques et de 94 millions de celles venant des personnes morales – à quoi il faut notamment ajouter 59 millions provenant de dotations et de dissolutions de provisions de débiteurs de l'AFC.

De plus, en intégrant les amendements de la commission, la croissance annuelle entre les comptes 2005 et le projet de budget 2008 tombe à **0,4%**, expression d'une augmentation de 6560 millions à 6642 millions, ou simplement à **0,7%**, en passant de 6560 millions à 6702 millions, si l'on ne prend pas en compte les transferts du canton vers les communes[21], déduction faite des effets de la RPT, de l'introduction des normes IPSAS et des charges liées à la Fondation de valorisation[22].

– dernières nouvelles – dernières nouvelles – dernières nouvelles –

Les charges nettes augmentent de 1%-1,5% entre les CO 05 et le PB 08

Des informations transmises par le chef du DF le 4 décembre 2007, alors que le rapport était sur le point de partir à l'imprimerie (!), apportent quelques précisions, sinon lumières complémentaires[23]. On sait toutefois gré

[20] Cette augmentation permet donc d'estimer à 4200 millions de francs la masse salariale du grand Etat, soit quelque 60% des dépenses de l'Etat.

[21] Cf. ann. 10, op. cit, chiffre hors transferts canton-communes.

[22] Cf. ann. 12, Evolution des charges entre les comptes 2005 et le projet de budget 2008 amendé. Document du 28.11.2007.

[23] Cf. ann. 13, Lettre du Conseiller d'Etat David Hiler à la Commission des finances du 4 décembre 2007, 2 p. + 11 p. annexées.
NB : On se contentera de renvoyer à la lecture de la partie pertinente de l'annexe portant sur l'évolution du nombre de postes pour y constater les différences avec l'autre annexe fournie en réponse aux questions transversales, différences dues peut-

au chef du DF d'avoir fourni les tableaux requis, y compris le tableau essentiel aux yeux du rapporteur de majorité qui démontre un respect à la marge, voire un non respect de son objectif de croissance des charges inférieur à 1% entre les comptes 2005 et les projets de budget 2008 initial et amendé par le Conseil d'Etat le 20 novembre 2007.

Sont pris en considération les effets RPT et IPSAS pour assurer une comparaison entre les exercices, les charges imputables à la Fondation de valorisation qui diminuent au fil du temps et les régularisations comptables qui atteignent un sommet en 2005 à la suite de l'utilisation de l'or de la BNS pour rattraper des amortissements non effectués pendant les années 90. En outre, les effets des transferts du canton vers les communes ont été aussi éliminés. Les transferts d'actifs sont aussi intégrés pour le respect de la règle de la baisse de 1% des charges. Quant à l'augmentation des recettes fiscales, elle contribue à faire atteindre au PB 2008, et même dépasser, l'objectif de hausse des revenus de 2,5%, mais le Conseil d'Etat la considère, à juste titre, comme conjoncturelle.

Selon les calculs du DF, « à une exception près, les tableaux indiquent une croissance des charges inférieure à 1% et dans quatre cas sur sept (une croissance) négative ».

Toutefois, cette exception est, de notre point de vue, absolument essentielle. Car il s'agit des éléments qui sont au cœur de la maîtrise par le gouvernement de son action, une fois tous les effets perturbateurs supprimés. Hors donc RPT, IPSAS, Fondation de valorisation, régularisations comptables, transferts de charges du canton vers les communes et transferts d'actifs de SIG, AIG et TPG, l'augmentation est de 1% entre les comptes 2005 et le PB 2008, voire de 1,5% dès lors que l'on retient le PB 2008 amendé.

La différence entre le PB 2008 et le PB amendé étant de 99 millions, on conclura que les amendements déposés et adoptés par les députés, à hauteur de quelque 35 millions, contribuent pour environ un tiers à rapprocher le PB 2008 de l'objectif de croissance des charges de 1%.

être aux calculs refaits entre les dates d'élaboration des dites annexes (26 septembre et 8 octobre 2007).

III.4. Différences par nature entre les comptes 2005 et le PB 2008

Il convient de compléter le tableau I par l'analyse des différentes natures du PB 2008 (non amendé).

Tableau III
Evolution des principales natures entre les CO 2005 et le PB 2008

(en millions)	C05	B08
30 personnel	1905	1909
31 dépenses générales	461	**393**
32 intérêts passifs	351	353
33 amortissements, provisions et irrécouvrables	534	447
34 parts et contributions sans affectation	189	502
35 dédommagements à des tiers	427	273
36 subventions accordées	2915	**3190**
38 attribution aux financements spéciaux	14	0

Dans l'une des interprétations données de ses objectifs, le Conseil d'Etat avait indiqué vouloir diminuer les charges de personnel de 5%, soit de 1,25% par an pour pouvoir faire face à des besoins nouveaux, se traduisant à concurrence de 1% par une augmentation de ses charges.

Or, cet objectif n'est pas atteint pour le petit Etat, dont les charges sont simplement stabilisées d'un point de vue global, sans entrer ici dans une comparaison départementale qui mettrait en évidence de fortes variations (voir *infra*).

Un bref regard à l'évolution des effectifs montre que l'objectif de leur diminution n'a pas non plus été atteint. Il y a même eu une augmentation de 65 postes (0,048%) entre les comptes 2005 et le PB 2008 pour le petit Etat. Le second tableau indique des évolutions pour le moins contrastées entre les départements sur ce point.

Tableau IV
Evolution du nombre de postes de l'Etat, des comptes 2005 au PB 2008

	Nombre de postes occupés aux CO 2005	Nombre de postes occupés au budget 2005	Nombre de postes au budget 2006	Nombre de postes au budget 2007	Nombre de postes au PB 2008
Administration Centrale	13'522.18	13'662.69	13'688.50	13'637.07	13'586.89
Entités paraétatiques	12'433.18*	12'433.18	12'417.75	12'596.21	12'048.34
Total Grand Etat: Administration centrale et entités paraétatiques	25'955.36	26'095.87	26'106.25	26'233.28	25'635.23

** chiffre tiré du B 2005*

Tableau V
Comparaison du nombre de postes par département aux comptes 2005 et au PB 2008

Entités (avant nouveau découpage départemental)	Nombre de postes occupés au CO 2005	Nombre de postes au PB 2008	Nouvelles entités
Chancellerie stricto sensu	72.25	59.83	CHANC
SGC	19.79	21.97	SGC
CTI	362.34		
DF	743.71	767.65	DF
DIP	7'090.76	7'094.46	DIP
DJPS	2'670.55	2'730.83	DI
PJ	385.42	422.92	PJ
DAEL	708.94	1'096.21	DCTI

DIAE	516.39	483.89	DT
DEEE	528.28	685.80	DSE
DASS	387.54	223.33	DES
DAM	36.2		
Total	13'522.17	13'586.89	

Cet objectif ne l'est pas non plus pour la partie salariale de la nature 36, qui suit une évolution identique, pour les établissements publics autonomes concernés (HG, HUG, Université, HES).

On notera au surplus que le PFQ 2006-2009 (daté de juin 2007) prévoyait notamment un montant de 3061 millions pour les subventions, soit 129 millions de moins que le montant présenté dans le PB 2008, trois mois plus tard !

En revanche, on prend acte avec satisfaction de la forte diminution de la nature 31.

Autant de calculs, autant de pourcentages dans lesquels se perd le député. Les impacts des points suivants permettent-ils d'y voir plus clair ?

III.5. Quelques causes des différences et des problèmes de comparabilité entre le PFQ pour 2008 et le PB 2008 : Impacts de la RPT, des normes IPSAS et du transfert des actifs sur le PB 2008

Alors que, selon le PFQ, l'intégration des effets nets de la RPT devait être de 87,9 millions de francs, leur prise en considération brute dans le PB 2008, conformément à la LGAF, les fait passer à **107,9** millions de francs (291,8 millions de charges partiellement compensées par 183,9 millions de revenus), avec un effet positif de 8,2 millions sur le budget d'investissement[24].

S'agissant des normes IPSAS, celles-ci n'étaient pas connues au moment de l'établissement du PB 2008. Une fois connues, elles se montent à **-60,2** millions de francs (-74,3 millions de francs en charges et 14,1 millions en revenus) pour le budget de fonctionnement, et à -35,7 millions de francs pour

[24] Cf. ann. 14-1, RPT, Direction du budget, Département des finances, présentation à la Commission des finances, 26 septembre 2007 et
Ann. 14-2, Projet de budget 2008, Impact RPT par rubrique budgétaire, Département des finances, 17.11.2007.

le budget d'investissement (-23,9 millions de francs en recettes et 11,7 millions de francs en dépenses)[25].

Le PB 2008 intègre aussi les effets du transfert des actifs, inconnus au moment de l'établissement du PFQ. L'acceptation par le peuple, le 17 juin 2007, des transferts d'actifs à l'AIG, à SIG et aux TPG se solde par une baisse des charges de 119,4 millions de francs et une diminution des revenus de fonctionnement de 121,9 millions en 2008, soit un impact global négatif de 2,5 millions sur le résultat net. Sera aussi à considérer, lors de l'examen des comptes 2008, l'évolution de la dette du petit Etat.

Le résultat de ces trois prises en compte est plus que modeste : le PB 2008 passe à 6579 millions de francs, alors que le PFQ l'estimait à 6576 millions, soit une différence de 3 millions de francs.

Gagne-t-on en pouvoir explicatif à prendre en compte les plans de mesure ?

III.6. Impact des plans de mesures P1 et P2 sur le PB 2008

Tant le premier plan de 73 mesures[26] que le second plan de 49 mesures[27] du Conseil d'Etat, soit un total de 122 mesures, ont entamé leur vie. On rappellera que, sur la durée de la législature, le premier a un potentiel estimé de gains nets à hauteur de 166 millions de francs, et le second de 53 millions, soit 219 millions nets, hors transferts d'actifs. On relèvera que ledit potentiel de gains est fait essentiellement d'économies, de réductions de dépenses, et subsidiairement de recettes nouvelles.

Pour le PB 2008, les objectifs financiers totaux de ces deux plans sont de 56,02 millions de francs, dont 44,14 millions d'économies nettes et 11,88 millions de revenus nets sur les charges de fonctionnement ; à considérer aussi des coûts nets de 0,76 million faits de dépenses d'investissements.

Les transferts de charges vers les communes sont-ils déterminants pour les différences constatées ?

---

[25] Cf. ann. 15, Projet de budget 2008, impacts IPSAS. Cellule d'expertise financière, Département des finances, 26 septembre 2007.

[26] Cf. ann. 9-1, op. cit.

[27] Cf. ann. 9-2, « Tableau des mesures P2 » retenues, présentation du 14 septembre 2007 du Conseil d'Etat, projet de budget 2007, 4 p.

III.7. Impact des transferts de charges canton-communes sur le PB 2008

L'accord passé par l'Etat avec l'Association des communes genevoises (ACG) a pour objectif de faire face de façon transitoire à une augmentation pour l'Etat des coûts de la solidarité, au sens large, et des coûts financiers dus à la nouvelle péréquation et répartition des tâches entre la Confédération et les cantons, au moyen d'une participation financière des communes estimée globalement à **60,1** millions de francs pour 2008. Ce dispositif provisoire est supposé déboucher vers 2010 sur une meilleure répartition des charges entre canton et communes, ainsi que sur une révision du système actuel de péréquation financière inter-cantonale. A cet effet, les sources du Fonds d'équipement communal (FEC) - auxquelles de nouvelles tâches, jusqu'ici prises en charges par le canton, sont attribuées - sont modifiées, l'essentiel de son financement étant attribué aux communes elles-mêmes. Différents projets de loi, concrétisant cet accord, ont été déposés devant le Grand Conseil le 28 juin 2007.

IV. Réponses aux questions transversales

Appartenant aux figures obligées de l'examen du budget, la partie consacrée aux questions transversales a permis cette année d'obtenir des renseignements touchant à cinq domaines : les plans de mesures, le personnel, l'impact des normes IPSAS, l'informatique, les économies d'énergie[28]. Les réponses reçues permettent de dégager les éléments suivants.

IV.1. Plans de mesure

S'agissant des plans de mesure, les estimations d'atteinte des objectifs sont considérées comme confirmées pour 2008. Pour le premier plan de mesures sont fournis les gains et économies annuels par nature pour le fonctionnement et les investissements, ainsi que par nature et par département. Pour le deuxième plan de mesures, les gains et économies sont fournis pour le fonctionnement récurrent et non-récurrent.

Il en ressort que le gain net pour P1 est de 42,739 millions (annexe 13-1) alors que pour P2 il se monte à 12,52 millions, dont 4,992 millions non-récurrents (annexe 13-2). Au début d'octobre 2007, 42 mesures sur 73 de P1 étaient validées par le Conseil d'Etat (annexe 13-3), et 5 de P2 (annexe 13-4).

[28] Cf. ann. 16, Lettre du Conseil d'Etat au président de la Commission des finances, du 3 octobre 2007, 10 p. + 14 annexes (Sont reproduites les annexes 3, 4 et 5).

IV.2. Personnel

De très intéressantes indications sont données sur la politique du personnel de l'Etat.

A propos du **nombre de postes**, un tableau (annexe 13-5) indique l'évolution du budget 1996 au PB 2008. Il met en évidence la croissance des effectifs du petit Etat de 1996 (en fait 1999 à 2003) à 2005, et la stabilité acquise depuis lors ; pour le grand Etat, la croissance est ininterrompue, y compris après 2005.

Pour sa part, la planification de la diminution des postes de 5% de 2006 à 2009 pour le seul petit Etat montre que jusqu'au PB 2008, la Chancellerie atteint 100% des objectifs à la fin de 2008, le DF 83%, le DCTI 117%, le DT 81%, le DSE 72% et le DES 84%. En revanche, le DIP (pour le seul personnel administratif et technique) 24% et le DI 21% (sans la police et l'OFPEN) ont plus de deux ans de retard. A moins que les cinq autres départements entendent le compenser…

Au total, les départements du petit Etat prévoient d'atteindre l'objectif de réduction de 5% des postes à hauteur de 60% à la fin de 2008. Ils enregistrent en moyenne un retard de 15% sur un programme linéaire, ce qui laisse peser un effort considérable sur la dernière année de la législature.

On peut estimer la réduction sur quatre ans à quelque 680 postes sur un total de 13 600, soit 170 postes en moyenne annuelle.

A noter que le tableau 13-5 en question est d'une lisibilité pour le moins réduite.

Quant au taux de rotation, celui des employés et cadres intermédiaires (classes 4 à 22), il chute spectaculairement et de façon inexpliquée de 11,3% en 2005 à 7,7% en 2006 et à 3,7% en 2007 (à fin septembre) ; pour les cadres supérieurs, il connaît une réduction moindre, de 8,7% à 7,3% et à 6,2%.

Au sujet de ces derniers, au nombre de 694 en 2005, 739 en 2006 et 782 en 2007 – ce qui laisse apparaître par contraste que la diminution des effectifs touche davantage les cadres moyens et les employés -, il apparaît que les démissions augmentent de 6 à 11 et à 18, alors que les changements d'affectation et les promotions, plus nombreux, ne connaissent pas de tendance claire : de 52 à 74 à 52 (à fin septembre , toutefois).

La nouvelle loi sur le personnel de l'Etat, entrée en vigueur au début du mois de juin 2007 n'est pas encore accompagnée d'un règlement d'application, qui est élaboré en concertation avec les syndicats de la fonction publique. On ne peut à ce stade recueillir d'informations relatives à ces effets, notamment sur les licenciements.

La formation continue a été offerte pendant 3310 jours, soit 26 480 heures, et a coûté 1 856 234 F à fin septembre (3 338 063 F en 2006).

Compte tenu de la date prévue d'entrée en vigueur, au 1er janvier 2008, en cas d'approbation populaire, de la nouvelle loi sur le chômage, des emplois temporaires « en nombre important » continueront d'exister en 2008, dans l'attente d'autres mesures, tels les programmes d'emploi et de formation « qui exigeront de nombreuses places au sein de l'administration, des établissements publics autonomes et du monde associatif ». **« Un grand nombre d'emplois temporaires (ETC) dans les services de l'administration pourront en réalité être adaptés en programmes d'emploi et de formation (PEF) ».** A titre d'exemple, sur les 117 ETC du DSE, 107 pourront être reconvertis en PEF, 95 peuvent être occupés pendant six mois. « La nouvelle loi ne devrait donc pas amener de bouleversements majeurs au sein des services, pour autant que ceux-ci fassent l'effort d'adaptation nécessaire ». Les opposants à la nouvelle loi devraient se sentir rassurés ; quant à ses partisans…

IV.3. Impact des normes IPSAS

Les effets des normes IPSAS sur les amortissements ont été estimés (tableau 13-6). Ils génèrent 91 millions de francs d'amortissements supplémentaires sur le budget du DF et une baisse de 41 millions sur les budgets du DIP et du DES, en contrepartie d'une augmentation équivalente pour les établissements publics autonomes (Université 28,9 millions, HUG 11,7 millions, Joli-Mont et Montana 8000 francs). En résumé, les impacts IPSAS sur les amortissements sont de 50 millions nets. Par rapport à 2007, ils diminuent de 9 millions.

IV.4. Informatique

Diverses indications sont données sur l'existence des applications autonomes existant dans les départements « qui échappent au CTI », de même que les sites internet.

IV.5. Economies d'énergie

Une note de prudence est donnée par le Conseil d'Etat quant à l'interprétation du plan quadriennal pour l'énergie (annexe 13-7), compte tenu de l'hétérogénéité des données.

Des données sont fournies quant à l'évolution des dépenses et des économies pour la consommation des différentes sources d'énergie (annexe 13-8 à 14).

V. Amendements

Un budget ne serait pas un budget s'il ne faisait pas l'objet d'amendements. La présentation de ceux du Conseil d'Etat aura la préséance ; ils seront suivis de ceux des députés.

V.1. Amendements du Conseil d'Etat

Quatre séries d'amendements, tous approuvés, ont été présentés, avant l'ultime séance, par le Conseil d'Etat, portant sur une réévaluation des recettes fiscales, sur les créances irrécouvrables, les dissolutions et les provisions, et sur l'indexation des traitements des collaborateurs de l'Etat[29].

La première série concerne une augmentation de l'impôt sur le revenu et la fortune pour un montant de 183 900 000 F. S'agissant des personnes physiques, la réévaluation est de 51,1 millions (+1,5% par rapport au PB 2008); elle est due à une amélioration de la base de calcul, à la prise en compte des taxations 2006 et à « une légère augmentation des hypothèses de croissance pour 2007 », ainsi qu'à une importante augmentation du reliquat due à l'abandon d'un différentiel pour 2003. Au sujet des personnes morales, dont les recettes sont réévaluées d'un montant de 94,2 millions (+8,1%), l'explication réside dans une « amélioration notable des hypothèses de croissance pour 2007 et 2008 et dans une augmentation du reliquat ».

En outre, les impôts fonciers augmentent de 7 millions (+6,5%). En revanche, les impôts spéciaux diminuent de 4 millions (-5,6%). Enfin, pour les mêmes raisons, l'IFD augmente de 35,6 millions (+14%) par rapport au PB 2008. .

La série des amendements portant sur les créances irrécouvrables (rubrique 339) et les dissolutions et provisions (439) et la constitution de provisions pour débiteurs douteux pour l'AFC (338) se traduit par 58,4

[29] Cf. ann. 17, Note de synthèse concernant les nouveaux amendements déposés par le Conseil d'Etat, du 20 novembre 2007.

millions à la rubrique 339, 59 millions à la rubrique 439 et 10 millions à la rubrique 338.

Quant à la troisième série d'amendements, l'indexation de 0,5% des collaborateurs de l'Etat, elle est justifiée par la volonté de prendre en compte l'augmentation du taux de renchérissement de 0,9% sur 11 mois à fin octobre, alors que le taux à fin septembre était de 0%. Elle se monte à 20 977 597 F (9 554 785 F pour la rubrique 30 et 11 423 812 F pour la rubrique 36). En outre, le Conseil d'Etat avertit qu'un complément d'indexation à hauteur de l'inflation à fin novembre pourra être offert en fonction des résultats des comptes 2008, dans le respect de l'équilibre budgétaire.

On notera ici que cette augmentation s'ajoute à celle prévue par le PL 10170, lui aussi approuvé, concernant les augmentations annuelles (annuités différées de six mois) et la réinstauration de la progression de la prime de fidélité[30].

Enfin, la quatrième série d'amendements concerne le Pouvoir judiciaire. Pesant à hauteur de 2 972 754 F sur les charges et rapportant 2 379 754 F aux recettes, et complétés par une dépense d'investissement en matériel de 62 200 F, ils contribuent à rapprocher les points de vue sur le budget du Pouvoir judiciaire et du Conseil d'Etat.

En séance, le Conseil d'Etat a en outre présenté quatre amendements concernant le DIP, tous refusés, ainsi que le DT et le DI, tous adoptés.

Pour le DIP, ils visent d'une part à augmenter les dépenses générales de 910 000 F et de 200 000 F (rubrique 31), ainsi que les mesures d'assistance personnelle des jeunes d'un montant de 482 000 F (rubrique 365.0.2113), d'autre part à augmenter les recettes diverses (rubrique 43) d'un montant de 622 000 F.

La Commission des finances a aussi demandé des informations supplémentaires sur la demande d'amendement, de 46 000 F, relative aux dépenses générales du DIP (rubrique 03.13.00.00.31). L'amendement a été en revanche approuvé en séance.

Les amendements déposés en séances pour le Département du territoire ont été adoptés. Toutefois, une diminution de 120 000 F a été décidée pour les charges de personnel de l'ancien service des affaires militaires (rubrique 06.02.00.00.30).

Les amendements déposés en séance pour le Département des institutions ont été adoptés. La Commission des finances a toutefois accepté un

[30] Voir le rapport sur le PL 10170-A.

amendement consistant à diminuer de 201 461 F le montant accordé à la solidarité internationale (rubrique 04.90.02.00.30), annulant l'augmentation des charges de personnel intervenue entre le B07 et le PB08. Des explications complémentaires ont été demandées.

V.2. Amendements techniques du Conseil d'Etat au PB 2008[31]

Sans incidence financière sur le projet de budget, contrairement aux amendements budgétaires, les amendements techniques sont en effet compensés par une contrepartie qui en neutralise les effets. Ils sont de deux types : relatifs aux transferts intra-départementaux et interdépartementaux, ou portant sur le fonctionnement ou les investissements. Environ 190 amendements de ce type ont été soumis à la Commission des finances. Et approuvés par cette dernière au rythme d'une mitrailleuse.

V.3. Amendements des députés

Six amendements ont été présentés par des membres de la Commission des finances avant la séance consacrée au vote du PB 2008 par la Commission des finances.

Le premier, socialiste, consiste en une réduction des honoraires et prestations de service de tiers (rubrique 318) d'un montant de 15 millions de francs afin de permettre d'alimenter la subvention d'exploitation aux EMS d'un montant équivalent (rubrique 07.14.11.00 36500134). Cet amendement est motivé par la volonté de ses auteurs de mettre en œuvre, partiellement à tout le moins, l'IN 125. Il risque de connaître le destin le plus étrange. Adopté pour sa seule première moitié, il pourrait en effet ne plus satisfaire ses auteurs.

Le deuxième, libéral, vise à anticiper la diminution des besoins en personnel du secondaire post-obligatoire d'un quart, dès la rentrée de septembre 2008, pour les mois de septembre à décembre, dans l'hypothèse d'une adoption du PL 9933 dont l'objectif est de raccourcir à 12 ans la durée de la scolarité afin de permettre aux jeunes Genevois de passer leur maturité au même âge que leurs collègues d'une vingtaine d'autres cantons suisses. Il passe par une diminution d'un douzième (1/4 * 1/3), de 333 873 499 F à 306 050 708 F des dépenses du DIP consacrées au post-obligatoire (rubrique 03.23.00.00.30). Il vise à permettre à ce département une économie

[31] Cf. ann. 18, Les amendements techniques au projet de budget 2008. Document présenté le 21 novembre 2007 à la Commission des finances par le département des finances.

structurelle, pour compenser l'augmentation tout aussi structurelle des dépenses résultant de la mise en œuvre, estimée à 32 millions, de la réforme du Cycle d'orientation à la suite des votes sur les initiatives et le contre-projet s'y rapportant. Voire d'autres décisions, tel le financement de l'enseignement de l'anglais et des journées bloc à l'école primaire, par exemple.

Le troisième, libéral, consiste à supprimer la direction de l'Office pénitentiaire au motif de l'inutilité de ce service, d'où une économie de 681 325 F (rubrique 04.05.01.30).

Le quatrième, libéral, se propose de reprendre, le cas échéant, la proposition de réévaluer les traitements du secrétariat général du Grand Conseil à hauteur de 127 776 F en diminuant du même montant le budget du service de l'égalité.

Le cinquième, radical, vise à porter l'aide financière accordée à l'Institut national genevois de 60 000 F à 75 000 F (rubrique 03 13 00 00 363 01301) au titre de l'égalité de traitement avec les décisions concernant d'autres associations subventionnées et pour éviter à l'ING d'hypothéquer son avenir en entamant sa fortune.

Le sixième, radicalo-libéral, enfin, a d'abord consisté à réduire de 3,15% les charges de personnel (rubrique 30) et les subventions (rubrique 36) afin de permettre au PB 2008 de respecter les intentions du PFQ. Après diverses explications, il a été suivi d'un essai, libéral, de les diminuer de 2%, puis d'un autre, libéral, qui s'est borné à environ 1%, soit 19 millions pour les charges de personnel (accepté) et 15 millions pour les subventions (refusé).

En séance, la Commission des finances a voté sur une demande, de l'UDC, de diminution de 200 000 F de la subvention accordée au Centre intercantonal d'information sur les croyances (rubrique 03.11.00.00.364.0.3401).

VI. Résultat des votes de la Commission des finances

A l'issue des votes en commission, le PB 2008 se présente au vote de ce Grand Conseil avec un résultat net positif de 66 703 629 F pour le budget de fonctionnement, les charges passant ainsi à 7 202 215 346 F, et des investissements nets arrêtés à 43 502 136 F. Cela équivaut à une amélioration de quelque 35,5 millions du PB 2008 amendé, lui-même modifié d'un montant de 156,5 millions par rapport au PB 2008 déposé.

Mais n'anticipons pas !

VI.1. Discussion générale du premier débat et vote

Après huit séances passées

- à la prise de connaissance du PB 2008, le 18 septembre 2007,
- à l'organisation des travaux et à la détermination des questions transversales, le 19 septembre 2007,
- à une présentation de thèmes transversaux (normes IPSAS, RPT, provisions et amortissements, investissements, recettes fiscales, dette, Fondation de valorisation, imputations internes), le 26 septembre 2007,
- à l'audition des différents départements, du 10 octobre au 14 novembre 2007, en parallèle notamment de l'examen des PL 10128 à 10143 concernant des trains de lois ouvrant des crédits de programme d'investissements pour la période 2008-2011[32], du PL 10066 modifiant la loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers, du PL 10067 modifiant la loi sur les routes, du PL 10077 modifiant l'alimentation du Fonds d'équipement communal, le temps de la discussion générale est venu le 21 novembre 2007.

Celle-là comprend tout d'abord le traitement du PL 10065 modifiant la loi sur les contributions publiques et qui, derrière son titre, traite des pompiers. Il est accepté après avoir donné lieu à un vote serré : 7 députés (3 S, 2 V, 2 PDC) se prononcent en sa faveur, 6 le refusent (3 L, 2 UDC, 1 R).

Le PL 10070 modifiant la loi sur les augmentations annuelles dues aux membres du personnel de l'Etat ainsi que la progression de la prime de fidélité est aussi accepté, par une majorité plus forte, de 8 députés (3 S, 2 V, 1 R, 2 PDC) contre 4 (3 L, 1 UDC), avec une abstention (1 MCG).

[32] Cf. rapport sur les PL 10128-A à 10143-A, et ann. 19, Train de lois ouvrant des crédits de programme destiné aux investissements liés de la période 2008-2010, SGC, 23.11.2007.

Puis le conseiller d'Etat David Hiler, chef du DF, présente les comptes provisoires 2007 qui ont donné lieu à une mise à niveau du PB 2008 par le biais d'une série d'amendements. Rappel est fait de l'engagement du Conseil d'Etat de limiter la croissance annuelle moyenne des charges à 1% par an sur la base des comptes 2005 ainsi que d'obtenir une croissance annuelle moyenne des revenus de 2,5% afin de parvenir à l'équilibre en 2009, aux conditions d'une absence de perturbations conjoncturelles importantes et de non transferts de charge par trop massifs de la Confédération.

Pour pouvoir comparer le PB 2008 avec le PFQ 2006-2009, le DF est d'avis que les éléments suivants doivent être considérés : les effets de la RPT, tant aux charges – 291,8 millions – qu'aux recettes – 183,9 millions, remplaçant l'évaluation nette de 87,9 millions ; l'introduction des normes IPSAS ; les transferts d'actifs. Soit des charges qui passent de ce fait de 6576 milliards dans le PFQ à 6579 milliards dans le PB 2008. La cible est donc respecté *in globo*, mais pas par nature. En outre, les comptes 2005 sont retraités de façon à intégrer les mêmes éléments. Hors montants liés à la Fondation de valorisation, aux effets de la RPT et des normes IPSAS, la croissance annuelle moyenne des charges tombe à 0,1%. Enfin, l'absence de transfert des charges du canton vers les communes augmenterait la croissance de 0,1% à 0,4%.

Ajoutons que les amendements du Conseil d'Etat du 14 novembre 2007 ont une incidence de 9,5 millions sur les charges et de 8,7 millions sur les revenus.

Quant aux amendements supplémentaires, ils portent sur 183,9 millions pour les recettes fiscales, sur 58,4 millions pour les irrécouvrables, couverts par une dissolution de provisions de 59 millions et par une constitution de provision de 10 millions. L'amendement concernant le Pouvoir judiciaire a pour avantage la présentation d'un projet de budget commun à ce dernier et au Conseil d'Etat. Enfin, l'amendement de 0,5% concernant l'Office du personnel de l'Etat porte sur la masse salariale du petit Etat et des subventionnés. Reste un amendement technique, de 40 millions compensés, pour les HUG, qui consiste en un transfert d'une subvention à une autre.

L'absence d'une présentation incluant les comptes provisoires 2007 est regrettée par le rapporteur de majorité. D'autant que par rapport au budget, les recettes ont fait un bond de 600 millions, précise le chef du DF, après un autre de 400 millions en 2006 et de 200 millions en 2005 par rapport aux budgets respectifs. Ce dernier note aussi le bond de l'inflation, à 0,9% sur 12 mois à fin octobre 2007, qui a une incidence sur l'indexation des rémunérations (le mois officiellement pris en considération étant novembre). Il ajoute que le Conseil d'Etat a décidé de ce fait d'une indexation de 0,5%,

éventuellement complétée en fonction des résultats constatés aux comptes 2008. précisons ici que l'indexation aura été finalement de 0,6% en 2007 et de 0,4% en 2005.

Le coût des mécanismes salariaux est indiqué, à la demande d'un commissaire libéral ; une réponse complète est donnée : une annuité et une prime de fidélité représentent 1,3% de la masse salariale, une indexation de 1% et les mécanismes tels que calculés cette année par le Conseil d'Etat correspondent à 90 millions. Il y ajoute des considérations sur une réduction linéaire de 0,6%, ce qui réduit l'enveloppe salariale à 50 millions. L'impact sur la caisse de pension est compris dans le montant de 21 millions, note-t-il en réponse à la question d'un député UDC. Une note récapitulative est demandée par le rapporteur.

Le chef du DF ajoute des considérations sur la réforme du système de rémunérations de l'Etat et sur les intentions du Conseil d'Etat pour 2009 (absorption des mécanismes salariaux pour le petit Etat et une partie du grand Etat, annuité souhaitée pour tous) et 2010 (compensation au prix réel des mécanismes salariaux qui existeront encore). L'échéance des accords avec les représentants de la fonction publique est rappelée par un député libéral qui obtient qu'une note soit fournie sur la non corrélation entre évolution de la masse salariale et des charges sociales.

Le président met alors aux voix le budget administratif de l'Etat de Genève (D 3 70)

Vote d'entrée en matière du PL 100117

Pour :	14 (3 S, 2 Ve, 2 R, 2 PDC, 3 L, 1 UDC, 1 MCG
Contre :	--
Abstention :	--

L'entrée en matière du PL 10117 est acceptée à l'unanimité.

VI.2. Deuxième débat et votes

En possession des amendements techniques au PB 2008, distribués en séance, sans incidence financière sur le budget, les députés entament le deuxième débat.

Les amendements relatifs aux impôts sont tout d'abord présentés. Les évolutions sont dues à la mise à jour du scénario économique, aux avis des entreprises faisant part d'un panel, à l'avance de la taxation (+15% pour l'impôt à la source pour 2007). Des regrets sont émis par des commissaires

quant à la méthode de présentation de ces réévaluations, le veille du jour du vote du budget, quand bien même les amendements déposés correspondent mieux à la réalité.

Le président propose un **vote en bloc des amendements techniques** par département concerné, ce qui ne fait pas l'objet d'opposition. Successivement, **les amendements concernant le budget de fonctionnement de la Chancellerie, du DF, du DIP, du DI, du DCTI, du DT, du DSE, du DES, des HUG (avec une précision concernant la signification de l'amendement), du Grand Conseil et du Pouvoir judiciaire sont acceptés à l'unanimité de la commission.**

Il en va de même pour les amendements techniques concernant le budget d'investissement du DIP, du DCTI et du DT.

Suivent les votes sur les **amendements globaux** concernant le PB 2008.

Un premier amendement, consistant à réduire de 3,15%, soit 160 millions, les rubriques 30 et 36 est présenté. Il a pour but de ramener le PB 2008 au niveau des charges prévues par le PFQ pour 2008. L'un de ses auteurs, radical, estime que, malgré les explications données sur l'impact de la RPT et des normes IPSAS, la rubrique 36 progresse de 200 millions (+7%) depuis 2005. Il entend obtenir, par le biais d'une motion, des explications concernant cette augmentation.

L'autre auteur, libéral, tire des conséquences différentes des explications reçues et maintient l'amendement qu'il propose de ramener à 2%, soit 104 millions correspondant *grosso modo* au coût de la RPT. La rubrique 30 est ramenée à un montant de 1870 millions et la rubrique 36 à 3125 millions. Il estime notamment que la RPT aurait dû être intégrée de façon responsable par le Conseil d'Etat, à savoir par une adaptation des charges aux nouvelles conditions. Il constate une augmentation d'environ 6 milliards à 6,6 milliards du budget entre 2005 et 2008, soit 10%, plus que proportionnelle à celle du revenu cantonal brut. Diverses explications sont données par le chef du DF quant à la maîtrise du budget par le Conseil d'Etat.

Un deuxième amendement, socialiste, concernant la rubrique 318, non modifiée depuis 2006 et donc amputée linéairement, et la subvention versée aux EMS, augmentée d'un montant correspondant, est ensuite présenté. L'augmentation en question est de 87 735 000 F à 102 735 000 F et non à 103 735 000 F. L'amendement est discuté[33]. Il vise à une mise en œuvre partielle de l'IN 125 dès le PB 2008. Le chef du DF explique la position

[33] Voir le rapport de minorité infra.

négative du Conseil d'Etat. Des questions sont posées sur le contenu de la rubrique 318, des réponses sont données.

Rubrique 30

Le Président met aux voix l'amendement libéral consistant à réduire la rubrique 30 de 1'909'000'000 F à 1'870'000'000 F.

Vote sur l'amendement libéral :

Pour : 5 (3L, 2UDC)
Contre : 8 (3S, 2V, 1R, 2PDC)
Abstention : 2 (1R, 1MCG)

L'amendement libéral est refusé.

Le Président met aux voix l'amendement du Conseil d'Etat consistant à augmenter la rubrique 30 de 9'553'785 F.

Vote sur l'amendement au Conseil d'Etat

Pour : 10 (3S, 2V, 2R, 2PDC, 1L)
Contre : 2 (2UDC)
Abstention : 3 (2L, 1 MCG)

L'amendement du Conseil d'Etat est accepté.

Rubrique 318

Le Président met aux voix l'amendement du groupe socialiste visant à diminuer la rubrique 318 de 15 millions.

Vote sur l'amendement socialiste :

Pour : 10 (3S, 2R, 3L, 2UDC)
Contre : 3 (2V, 1PDC)
Abstention : 2 (1PDC, 1MCG)

L'amendement socialiste est accepté.

Rubrique 36

Le Président met aux voix l'amendement libéral consistant à diminuer la rubrique 36 de 3'189'000'000 F à 3'125'000'000 F.

Vote sur l'amendement libéral

Pour :	7 (2R, 3L, 2UDC)
Contre :	7 (3S, 2V, 2PDC)
Abstention :	1 (1MCG)

L'amendement libéral est refusé.

Le Président met aux voix l'amendement du Conseil d'Etat consistant à augmenter la rubrique 36 de 11'423'812 francs.

Vote sur l'amendement du Conseil d'Etat

Pour :	10 (3S, 2V, 2R, 2PDC, 1L)
Contre :	5 (2L, 2UDC, 1 MCG)
Abstention :	--

L'amendement du Conseil d'Etat est accepté.

Chancellerie

Projet de budget 2008 de fonctionnement de la Chancellerie

Un commissaire (L) indique que le projet d'e-voting ne se trouve pas dans le budget.

Le Président met aux voix la rubrique 01.00.01.00 « Conseil d'Etat et Chancelier ».

La rubrique 01.00.01.00 « Conseil d'Etat et Chancelier » est acceptée.

Le Président met aux voix la rubrique 01.01.02.00 « Secrétariat général ».

La rubrique 01.01.02.00 « Secrétariat général » est acceptée.

Le Président met aux voix la rubrique 01.02.02.00 « Service du Protocole ».

La rubrique 01.02.02.00 « Service du Protocole » est acceptée.

Le Président met aux voix la rubrique 01.02.07.00 « Centre de documentation et publications ».

La rubrique 01.02.07.00 « Centre de documentation et publications » est acceptée.

Le Président met aux voix la rubrique 01.02.08.00 « Direction des affaires juridiques ».

La rubrique 01.02.08.00 « Direction des affaires juridiques » est acceptée.

Le Président met aux voix la rubrique 01.09.51.00 « Dépouillement centralisé des élections ».

La rubrique 01.09.51.00 « Dépouillement centralisé des élections » est acceptée.

Le Président met aux voix le budget global de la Chancellerie :

Vote sur le budget global de la Chancellerie

Pour :	12 (3S, 2V, 2R, 2PDC, 3L)
Contre :	--
Abstention :	3 (2UDC, 1MCG)

Le budget global de la Chancellerie est accepté.

Subventions accordées par la Chancellerie

Le Président met aux voix les aides financières accordées par la Chancellerie ainsi que les subventions non soumises à la LIAF accordées par la Chancellerie dans leur ensemble :

Pour :	12 (3S, 2V, 2R, 2PDC, 3L)
Contre :	1 (1UDC)
Abstention :	2 (1UDC, 1MCG)

Les subventions accordées par la Chancellerie dans leur ensemble sont acceptées.

Département des finances

Projet de budget 2008 de fonctionnement du Département des finances

Un représentant du DF indique, quant au revenu et à la fortune, qu'il y a une diminution par rapport à l'estimation pour les comptes 2007 de 30 millions de francs. Les différentiels des années précédentes figurent dans les comptes 2007 ; ils ne sont cependant pas pris en compte dans le budget 2008. La projection pour les personnes morales est de 1 307 milliard ; le montant est de 1 250 milliard dans le projet de budget amendé. Il précise que les montants de l'amendement vont dans la direction de la projection des comptes 2007.

Un commissaire (L) estime que si une partie du rattrapage CIA, relative à la réserve, peut passer en 2007, il n'en va pas de même pour l'autre partie en raison de la base légale qui est différente. Le chef du DF reconnaît qu'un problème se pose effectivement avec l'une des lois. Le DIP devait présenter rapidement un PL, de manière à modifier ceci et éviter un recours. Il précise, quant aux impacts budgétaires sur la partie enseignant, que cette partie est provisionnée quel que soit le moment où elle est payée. En revanche, si l'autre partie n'est pas traitée cette année alors qu'elle n'est pas provisionnée, une provision sera créée artificiellement par le biais du bilan d'entrée. Il indique que si la proposition de dépassement de crédit n'est pas votée avant le vote du projet de budget, il s'engage à proposer une correction.

Rubrique 02.21.00.00 « Secrétariat général »

Le Président met aux voix l'amendement budgétaire du Conseil d'Etat à la rubrique 331 « Amortissements ordinaires du patrimoine administratif » (rubrique 02.21.00.00 « Secrétariat général ») consistant à diminuer la rubrique de 300'000 F.

Vote sur l'amendement du Conseil d'Etat

Pour : 13 (3S, 2V, 1R, 2PDC, 3L, 1UDC, 1MCG)
Contre : --
Abstention : --

L'amendement du Conseil d'Etat est accepté.

Rubrique 02.22.00.00 « Direction générale des finances de l'Etat »

Le Président met aux voix l'amendement budgétaire du Conseil d'Etat à la rubrique 338 « Provisions et réserves » (rubrique 02.22.00.00 « Direction générale des finances de l'Etat ») consistant à augmenter la rubrique de 200'000 F :

Vote sur l'amendement du Conseil d'Etat

Pour : 13 (3S, 2V, 1R, 2PDC, 3L, 1UDC, 1MCG)
Contre : --
Abstention : --

L'amendement du Conseil d'Etat est accepté.

Le Président met aux voix l'amendement du Conseil d'Etat à la rubrique 348 « RPT – compensation des cas de rigueur » (rubrique 02.22.00.00 « Direction générale des finances de l'Etat ») consistant à augmenter la rubrique de 9'000 F :

Vote sur l'amendement du Conseil d'Etat

Pour : 14 (3S, 2V, 2R, 2PDC, 3L, 1UDC, 1MCG)
Contre : --
Abstention : --

L'amendement du Conseil d'Etat est accepté.

Le Président met aux voix l'amendement du Conseil d'Etat à la rubrique 366.01.03 « Personnes physiques – remise de cotisations AVS » (rubrique 02.22.00.00 « Direction générale des finances de l'Etat ») consistant à augmenter la rubrique de 200'000 F :

Vote sur l'amendement du Conseil d'Etat

Pour : 12 (3S, 2V, 2R, 2PDC, 2L, 1MCG)
Contre : --
Abstention : 2 (1L, 1UDC)

L'amendement du Conseil d'Etat est accepté.

Le Président met aux voix l'amendement du Conseil d'Etat à la rubrique 439 « Dissolutions et provisions » (rubrique 02.22.00.00 « Direction générale des finances de l'Etat ») consistant à augmenter la rubrique de 200'000 F :

Vote sur l'amendement du Conseil d'Etat

Pour : 14 (3S, 2V, 2R, 2PDC, 3L, 1UDC, 1MCG)
Contre : --
Abstention : --

L'amendement du Conseil d'Etat est accepté.

Le Président met aux voix le double amendement du Conseil d'Etat à la rubrique 440 « Part cantonale au bénéfice de la BNS » (rubrique 02.22.00.00 « Direction générale des finances de l'Etat ») consistant à augmenter les revenus de 11'952'575 F et à diminuer les revenus de 4'513'795 F :

Vote sur l'amendement du Conseil d'Etat

Pour :	14 (3S, 2V, 2R, 2PDC, 3L, 1UDC, 1MCG)
Contre :	--
Abstention :	--

L'amendement du Conseil d'Etat est accepté.

Rubrique 02.23.00.00 « Opération Fondation de valorisation des actifs de la BCGE »

Un commissaire (L) évoque la ligne relative au paiement d'un million de francs pour les frais de la Fondation de valorisation. Il demande si les factures ont été payées. Le chef du DF répond par l'affirmative. Il indique qu'une solution à la situation actuelle doit être trouvée. Il rappelle que selon la loi, la banque pourrait également être amenée à rembourser deux milliards. Il précise qu'il a indiqué à la banque qu'il pousserait à la distribution des dividendes si les remboursements n'étaient pas quelque peu modifiés. Il indique que l'objectif du Conseil d'Etat est d'obtenir un remboursement d'environ 20 millions par année. Il estime qu'il est nécessaire de trouver une solution ; un changement de loi, selon lequel l'Etat ne prétend pas obtenir le remboursement des 2 milliards, pourrait être envisagé. Il précise qu'il s'agit en effet d'une créance non exigible puisqu'elle est tellement conditionnelle. Enfin, il affirme qu'une convention, plus conforme à la santé retrouvée de la banque, pourrait également être signée. Il indique en outre qu'une créance de 450 millions n'a jamais été payée jusqu'à l'année dernière. Il s'agit de se demander de quelle manière l'Etat obtiendra le remboursement dans un délai raisonnable. Etant trop conditionnelle de par l'énoncé de la loi et le montant du remboursement devant être déterminé chaque année, cette créance est non exigible, selon un avis de droit ; elle doit par conséquent être comptabilisée en pied de bilan puisqu'il s'agit d'un actif éventuel.

Le rapporteur de majorité remarque que le taux de rémunération de la garantie pour la BCGE est très bas. Le chef du DF rappelle que le Conseil d'Etat s'est engagé à déposer un PL quant à la garantie en elle-même, s'inspirant de la solution bernoire.

Le rapporteur remarque en outre que la solution adoptée par le canton de Vaud a été écartée. Il se demande si une prise de position du département à ce sujet ne serait pas nécessaire. Le chef du DF lui répond que cette solution aurait dû être choisie en 2000. Il rappelle que deux solutions étaient possibles : celle du canton de Genève et celle du canton de Vaud. Le canton

de Genève a copié la solution adoptée par le canton de Berne ; le canton de Vaud a ensuite opté pour une solution différente.

Rubrique 02.24.00.00 « Administration fiscale »

Le chef du DF explique, quant à l'amendement relatif aux dépenses générales, que la loi sur la perception devait être modifiée cette année ; la Commission fiscale n'a toutefois pas encore achevé ses travaux à ce sujet. Il indique que la mise en œuvre de cette loi conditionne la mise en œuvre du nouveau système informatique de perception, lequel permettra d'éviter le recours à des versements par chèques postaux.

Le Président met aux voix l'amendement du Conseil d'Etat à la rubrique 31 « Dépenses générales », consistant à augmenter la rubrique de 1'300'000 F :

Vote sur l'amendement du Conseil d'Etat

Pour : 12 (3S, 2V, 1R, 2PDC, 3L, 1MCG)
Contre : --
Abstention : --

L'amendement du Conseil d'Etat est accepté.

Le Président met aux voix l'amendement du Conseil d'Etat à la rubrique 338 « Provisions et réserves » consistant en une augmentation de la rubrique de 10 millions :

Vote sur l'amendement du Conseil d'Etat

Pour : 9 (3S, 2V, 1R, 2PDC, 1MCG)
Contre : --
Abstention : 3 (3L)

L'amendement du Conseil d'Etat est accepté.

Le Président met aux voix l'amendement du Conseil d'Etat à la rubrique 339 « Créances irrécouvrables » consistant en une augmentation de la rubrique de 58'400'000 F :

Vote sur l'amendement du Conseil d'Etat

Pour : 12 (3S, 2V, 1R, 2PDC, 3L, 1MCG)
Contre : --
Abstention : --

L'amendement du Conseil d'Etat est accepté.

Le Président donne lecture des amendements relatifs aux recettes fiscales : augmentation de 22'200'000 F de la rubrique 400.11 « Impôt sur le revenu (PP) AS-AFC », augmentation de 9'700'000 F de la rubrique 400.13 « centimes additionnels ordinaires sur le revenu (PP) », augmentation de 11'200'000 F de la rubrique 400.21 « Impôts sur la fortune (PP) AS-AFC », augmentation de 2'600'000 F de la rubrique 400.22 « Impôts supplémentaires sur la fortune (PP) AS-AFC », augmentation de 5'400'000 F de la rubrique 400.23 « centimes additionnels ordinaires sur la fortune », augmentation de 47'700'000 F de la rubrique 401.11 « Impôts sur le bénéfice (PM) AS-AFC », augmentation de 42'200'000 F de la rubrique 401.13 « Centimes additionnels ordinaires sur le bénéfice », augmentation de 500'000 F sur la rubrique 40.15 « Centimes additionnels sur le bénéfice Halle 6 », augmentation de 2'100'000 F de la rubrique 401.21 « Impôts sur le capital », augmentation de 1'700'000 F de la rubrique 401. 23 « Centimes additionnels ordinaires sur le capital », augmentation de 7'000'000 sur la rubrique 402.01 « Impôts fonciers – impôts immobiliers » et diminution de 4'000'000 F de la rubrique 403.01 « Impôts spéciaux – Impôt spécial sur bénéfices immobiliers ».

Un commissaire (L) relève qu'il est connu que ces estimations de recettes seront erronées. Il précise que par conséquent, son groupe s'abstiendra.

Le Président met aux voix la liste des amendements du Conseil d'Etat relatifs aux recettes fiscales :

Vote sur les amendements du Conseil d'Etat

Pour : 9 (3S, 2V, 1R, 2PDC, 1UDC)
Contre : --
Abstention : 3 (3L)

Les amendements du Conseil d'Etat sont acceptés.

Le Président met aux voix l'amendement du Conseil d'Etat relatif à la rubrique 439 « Dissolutions et provisions » consistant à augmenter la rubrique de 59'000'000 F :

Vote sur l'amendement du Conseil d'Etat

Pour :	10 (3S, 2V, 1R, 2PDC, 1UDC, 1MCG)
Contre :	--
Abstention :	3 (3L)

L'amendement du Conseil d'Etat est accepté.

Le Président met aux voix l'amendement du Conseil d'Etat à la rubrique 440 « Part à des recettes fédérales » consistant à augmenter la rubrique de 35'600'000 F :

Vote sur l'amendement du Conseil d'Etat

Pour :	10 (3S, 2V, 1R, 2PDC, 1UDC, 1MCG)
Contre :	--
Abstention :	3 (3L)

L'amendement du Conseil d'Etat est accepté.

Le Président met aux voix les amendements du Conseil d'Etat à la rubrique 442 « Part à l'impôt anticipé », consistant en une diminution de la rubrique de 3'639'461 F et en une augmentation de 160'540 F :

Vote sur l'amendement du Conseil d'Etat

Pour :	10 (3S, 2V, 1R, 2PDC, 1UDC, 1MCG)
Contre :	--
Abstention :	3 (3L)

L'amendement du Conseil d'Etat est accepté.

Un représentant du DF indique qu'il s'agit d'informations reçues de la part de la Confédération quant aux montants qui seront reçus pour 2008. Un

commissaire (L) lui répond que si ces informations avaient été communiquées auparavant, le vote de son groupe vote aurait été différent.

Rubrique 02.25.00.00 « Office du personnel de l'Etat »

Le Président indique que les deux amendements aux rubriques 30 et 309 sont des amendements techniques.

Le Président passe en revue les rubriques 02.26.00.00 « office cantonal de la statistique - OCSTAT», 02.29.01.00 « Commission externe d'évaluation des politiques publiques - Conseil d'EtatPP», 02.29.02.00 « Inspection cantonale des finances – ICF », 02.29.03.00 « Surveillance des fondations et des institutions de prévoyance – SFP », 02.29.99.10 « Cafétéria », 02.29.99.20 « Direction du budget et de la planification financière », 02.29.99.30 « Swisslotto », 02.29.99.40 « CFI » et 02.29.99.50 « GE-Pilote ».

Le Président met aux voix le budget du Département des finances dans son ensemble :

Vote sur le budget du Département des finances dans son ensemble :

Pour :	8 (3S, 2V, 1R, 2PDC)
Contre :	--
Abstention :	3 (1L, 1UDC, 1MCG)

Le budget du Département des finances, dans son ensemble, est accepté.

Subventions accordées par le Département des finances

Le Président met aux voix les aides financières accordées par le Département:

Pour :	9 (3S, 2V, 1R, 2PDC, 1L)
Contre :	--
Abstention :	2 (1UDC, 1MCG)

Les subventions accordées par le Département des finances dans leur ensemble sont acceptées.

Le Président met aux voix les subventions non soumises à la LIAF accordées par le Département:

Pour :	10 (3S, 2V, 2R, 2PDC, 1L)
Contre :	--
Abstention :	2 (1UDC, 1MCG)

Les subventions accordées par le Département des finances dans leur ensemble sont acceptées.

Département de l'instruction publique

Projet de budget 2008 de fonctionnement du Département de l'instruction publique

Rubrique 03. 13. 00.00."Services partagés et logistiques"

Le Président met aux voix l'amendement budgétaire du Conseil d'Etat à la rubrique 31 "Dépenses générales" consistant à augmenter la rubrique de 46'000 F. Sa pertinence n'est pas précisée, remarque un commissaire (L).

Vote sur l'amendement du Conseil d'Etat

Pour:	9 (3S, 2V, 2PDC, 2R)
Contre:	--
Abstention:	1 (1MCG)

L'amendement est accepté.

Le Président met aux voix l'amendement budgétaire du Conseil d'Etat à la rubrique 363.0.1301 "Institut national genevois" consistant à augmenter la rubrique de 15'000 F.

Une discussion s'engage sur la participation d'un commissaire (R) à la direction de l'ING. Celui-là le retire rapidement au profit de l'amendement du Conseil d'Etat et indique vouloir s'abstenir, comme le rapporteur, membre de l'ING. En cas de refus, il est confirmé que l'ING devra entamer sa fortune.

Vote sur l'amendement du Conseil d'Etat

Pour: 6 (2V, 1R, 1PDC, 1UDC, 1MCG)
Contre: --
Abstention: 3 (2L, 1PDC)

L'amendement est accepté.

Rubrique 03. 21. 00.00."Enseignement primaire"

Le Président met aux voix l'amendement budgétaire du Conseil d'Etat à la rubrique 338 "Provision et réserves" consistant à augmenter la rubrique de 3'200'000 F.

Un commissaire (L) rappelle que le vote sur cette rubrique doit être fait sous réserve des informations que communiquera le chef du DIP.

Vote sur l'amendement du Conseil d'Etat

Pour: 12 (3S, 2V, 2R, 2PDC, 2L, 1MCG)
Contre: --
Abstention: 1 (1UDC)

L'amendement est accepté.

Le Président met aux voix l'amendement budgétaire du Conseil d'Etat à la rubrique 439 "Dissolutions et provisions" consistant à augmenter la rubrique de 1'300'000 F.

Vote sur l'amendement du Conseil d'Etat

Pour: 12 (3S, 2V, 2R, 2PDC, 2L, 1UDC)
Contre: --
Abstention: 1 (1MCGC)

L'amendement est accepté.

Rubrique 03. 23. 00.00."Enseignement secondaire post-obligatoire"

Amendement libéral 03.23.00.00.30 "Charges du personnel" – 27'823'000 F

Son auteur indique tout d'abord que son amendement est en lien avec le PL 9933, relatif à l'entrée en vigueur de la maturité à 18 ans. Il assure par ailleurs que l'an prochain, il est prévu une augmentation structurelle des charges (32 millions environ) dans le secondaire obligatoire qui est due aux initiatives sur le cycle d'orientation et au contre-projet préparé par le DIP. Face à ces coûts engendrés, il propose une compensation par une diminution structurelle des charges dans le secondaire post-obligatoire.

Vote sur l'amendement libéral rubrique 03.23.00.00.30 "Charges du personnel" : – 27'823'000 F

Pour:	4 (3L, 1UDC)
Contre:	9 (3S, 2V, 2PDC, 2R)
Abstention:	1 (1MCG)

Cet amendement est refusé

Rubrique 03.25.00.00 "Haute école spécialisée de Genève"

Le Président met aux voix l'amendement du Conseil d'Etat sur la rubrique 361.0.7801 "Contributions intercantonales-HESS2" consistant à diminuer les charges de 1'824'000 F.

Vote sur l'amendement du Conseil d'Etat

Pour:	14 (3S, 2V, 2R, 2PDC, 3L, 1UDC, 1MCG)
Contre:	--
Abstention:	--

Cet amendement est accepté à l'unanimité.

Le Président met aux voix l'amendement du Conseil d'Etat sur la rubrique 361.0.7801 "Contributions intercantonales-HESS2" consistant à augmenter les charges de 26'000 F.

Vote sur l'amendement du Conseil d'Etat.

Pour: 14 (3S, 2V, 2R, 2PDC, 3L, 1UDC, 1MCG)
Contre: --
Abstention: --

Cet amendement est accepté à l'unanimité.

Rubrique 03.31.00 "Office de la jeunesse"

Un commissaire (L) s'interroge sur les raisons de donner 200'000 F pour la mise en œuvre d'un projet-pilote pour les jeunes délinquants, projet non urgent à ses yeux. Un autre commissaire (MCG) souligne que cet amendement fait suite à l'évolution du droit fédéral et à la demande du pouvoir judiciaire de le mettre en œuvre. Le premier rappelle que la loi fédérale sur l'encadrement des délinquants est entrée en vigueur le premier janvier 2007 déjà. Il ne comprend donc pas pourquoi un amendement de dernière minute intervient sur cette question. Une explication précise du DIP sur ce point est souhaitée par un commissaire (S).

Le Président indique que la compensation à ces 622'000 F de dépenses se retrouve sous la rubrique "recettes diverses". Il signale aux commissaires que s'ils refusent ces charges, il faut également refuser l'amendement en rapport situé dans les recettes.

Le Président met aux voix les amendements du Conseil d'Etat à la rubrique 03.31.00.00.31 "Dépenses générales": +910'000 F et +200'000 F

Vote sur les amendements:

Pour: 2 (2S)
Contre: 9 (2R, 2PDC, 3L, 1UDC, 1MCG)
Abstention: 3 (2V, 1S)

Ces amendements sont refusés.

Le Président met aux voix l'amendement du Conseil d'Etat à la rubrique 365.0.2113 "Mesure d'assistance personnelle des jeunes-code pénal": +482'000 F

Vote sur l'amendement du Conseil d'Etat:

Pour: 2 (2S)
Contre: 9 (2R, 2PDC, 3L, 1UDC, 1MCG)
Abstention: 3 (2V, 1S)

Cet amendement est refusé.

Le Président met aux voix l'amendement du Conseil d'Etat la rubrique 43 "Recettes diverses": + 622'000 F.

Vote sur l'amendement:

Pour: 2 (2S)
Contre: 9 (2R, 2PDC, 3L, 1UDC, 1MCG)
Abstention: 3 (2V, 1S)

Cet amendement est refusé.

Le Président indique que la commission attend les explications du DIP.

S'expliquant devant la commission, un représentant du DIP explique qu'à la suite de la modification du droit pénal entrée en vigueur le 1er janvier 2007, il est ressorti que les articles 13 et 14 représentaient des nouveautés qu'il fallait traduire dans le droit cantonal. Il note que le Tribunal de la jeunesse, après deux mois de pratique, a souhaité mettre en œuvre ces articles, ce qui a pris de court le DIP. Un autre représentant du DIP mentionne que le premier contact avec le Pouvoir judiciaire a eu lieu entre la fin d'année 2006 et le début de l'année 2007. Par la suite, il explique que le premier semestre 2007 a coïncidé avec une prise de connaissance des dispositions. Il conclut en insistant sur le fait que les chiffres présentés aux commissaires vont permettre d'anticiper les impacts de la loi fédérale dans le budget 2008.

Le Président conclut que cette question sera traitée en troisième débat.

Rubrique 03.32.00.00 "Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue"

Le Président met aux voix les amendements du Conseil d'Etat sur les rubriques allant de la rubrique 366.0.0101 "Allocations d'apprentissage" à la rubrique 366.0.5201 "Chèques de formation"

Vote des amendements du Conseil d'Etat:

Pour: 9 (3S, 2V, 2R, 2PDC)
Contre: --
Abstention: 5 (3L, 1UDC, 1MCG)

Ces amendements sont acceptés.

Vote du budget du Département de l'Instruction Publique ainsi amendé

Pour: 8 (2S, 2V, 2R, 2PDC)
Contre: --
Abstention: 6 (3L, 1UDC, 1MCG, 1S)

Le budget du Département de l'Instruction Publique est accepté

Subventions accordées par le Département de l'Instruction Publique

Indemnités

Le Président met les indemnités du DIP aux voix.

Pour: 8 (3S, 2V, 1R, 2PDC)
Contre: --
Abstention: 6 (1R, 3L, 1UDC, 1MCG)

Ces subventions sont acceptées.

Aides financières accordées de 2006 à 2008

Un commissaire (UDC) s'interroge sur l'opportunité de continuer à subventionner le centre intercantonal d'information sur les croyances. Il estime en effet que ce centre n'est pas utile dans la mesure où à la fois les services de l'Etat et l'Observatoire national des religions peuvent répondre aux préoccupations de la population sur ce point. Un autre commissaire (S) estime ce centre utile.

Le Président met aux voix l'amendement UDC pour une suppression de la subvention de la rubrique 364 03401 au "Centre intercantonal d'information sur les croyances" : -200'000 F.

Pour: 5 (2R, 2L, 1UDC)
Contre: 4 (3S, 1V)
Abstention: 4 (2PDC, 1V, 1MCG)

Cet amendement est accepté.

Deux commissaires (S, Ve) indiquent ne pas vouloir prendre part aux votes concernant l'université et le SGIPA.

Le Président met les aides financières du DIP aux voix:

Pour: 9 (3S, 2V, 2R, 2PDC)
Contre: --
Abstention: 5 (3L, 1UDC, 1MCG)

Ces subventions sont acceptées.

Allocations accordées à des personnes physiques de 2006 à 2008

Le Président met les allocations accordées à des personnes physique aux voix:

Pour: 8 (3S, 2V, 1R, 2PDC)
Contre: --
Abstention: 6 (1R, 3L, 1UDC, 1MCG)

Ces subventions sont acceptées.

Subventions non-soumises à la LIAF accordée de 2006 à 2008

Le Président met ces subventions aux voix:

Pour: 9 (3S, 2V, 2R, 2PDC)
Contre: --
Abstention: 5 (3L, 1UDC, 1MCG)

Ces subventions sont acceptées.

Subventions n'ayant pas de ligne propre:

Le Président met ces subventions aux voix:

Pour:	8 (3S, 2V, 1R, 2PDC)
Contre:	4 (3L, 1UDC)
Abstention:	2 (1R, 1MCG)

Ces subventions sont acceptées.

Département des institutions

Projet de budget 2008 de fonctionnement du Département des institutions

Rubrique 04.03.10.00."Service de promotion de l'égalité entre hommes et femmes"

Amendement libéral pour une diminution de 127'776 F du montant du budget du service de l'égalité entre hommes et femmes en rapport avec l'adaptation de traitement des membres du secrétariat général du Grand Conseil

Le Président informe le groupe libéral que le secrétariat général du Grand Conseil (ci-après SGC) a déclaré que, selon le SGC, 100'000 F sont déjà compris dans le budget, et le reste est superflu. Un commissaire (L) prend acte de cette information. Il relève qu'un vote aurait eu pour avantage de forcer l'OPE à se mettre à niveau dans sa procédure d'évaluation. Le chef du DF indique que le Conseil d'Etat est conscient du problème rencontré par le SGC. En effet, il remarque que le système d'évaluation des fonctions n'est plus adapté et donne des résultats qu'il juge ridicules. En conclusion, il souligne que le Conseil d'Etat s'est déjà engagé il y six mois à procéder à une réforme du système et à veiller dans le même temps à ce que des décisions d'évaluation ne soient pas prises par le seul OPE mais en collaboration avec le Conseil d'Etat.

Compte tenu des explications, l'auteur de l'amendement retire son amendement.

Rubrique 03.04.11.00."Bureau de l'intégration"

Des éclaircissements sont donnés par le chef du DF sur des subventions distribuées par le bureau de l'intégration, à la demande d'un commissaire UDC.

Rubrique 04.04.00.00 "Corps de police"

Un commissaire (L) souligne qu'il est impossible de comparer les budgets de la police d'année en année car le mode de comptabilisation change à chaque fois.

Rubrique 04.05.01.00 "Direction de l'office pénitentiaire"

Amendement libéral pour une suppression de la direction de l'office pénitentiaire / charges de personnel (04.05.01.30) : – 681'325 F

Un commissaire (L) explique qu'à la suite de l'affaire de la succession de l'ancien directeur, le Conseil d'Etat de l'époque avait créé une direction de l'office pénitentiaire. Il note que cette direction n'a plus de raison d'être. Le chef du DF concède que l'organigramme du département des institutions n'est pas satisfaisant dans la mesure où les secrétaires adjoints jouent un rôle opérationnel, ce qui est selon lui normalement le rôle des experts. Il estime que la suppression de la direction de l'office pénitentiaire par une mesure budgétaire n'est pas de nature à améliorer la situation. Il suggère donc aux commissaires de donner un signal durant cette séance afin de provoquer un débat en plénière et obtenir de ce fait plus d'informations.

Le Président met aux voix l'amendement libéral pour une suppression de la direction de l'office pénitentiaire / charges de personnel (04.05.01.30): – 681'325 F

Pour:	3 (3L)
Contre:	6 (2V, 2R, 2PDC)
Abstention:	5 (3S, 1UDC, 1MCG)

Cet amendement est rejeté.

Rubrique 04.09.02.00 "Solidarité internationale"

Un représentant du DF indique qu'il manque la page 288 bis dans le projet de budget distribué aux députés et s'en excuse. Celle-là est distribuée. Un commissaire (L) s'interroge sur la hausse de la charge de personnel. Un commissaire (S) cite en essai de réponse la page 270 du projet de budget 2008 afin de démontrer qu'il s'agit d'un transfert interne.

Le Président met aux voix l'amendement libéral sur la rubrique 30 "Charges de personnel": - 201'461 F

Pour: 8 (3L, 2R, 1PDC, 2UDC)
Contre: 5 (3S, 2V)
Abstention: 2 (1PDC, 1MCG)

Cet amendement est accepté.

Vote du budget du Département des Institutions ainsi amendé

Un commissaire (PDC) indique ne pas prendre part à une partie du vote, compte tenu de ses responsabilités associatives.

Vote du budget du DI ainsi amendé:

Pour: 9 (3S, 2V, 2R, 2PDC)
Contre: --
Abstention: 3 (2L, 1UDC)

Le budget du Département des Institutions est accepté.

Subventions accordées par le Département des Institutions

Indemnités accordées de 2006 à 2008

Le Président met ces subventions aux voix:

Pour:	9 (3S, 2V, 2R, 2PDC)
Contre:	--
Abstention:	3 (3L)

Ces subventions sont acceptées.

Aides financières accordées de 2006 à 2008

Le Président met ces subventions aux voix:

Pour:	9 (3S, 2V, 2R, 2PDC)
Contre:	--
Abstention:	3 (3L)

Ces subventions sont acceptées.

Allocations accordées à des personnes physiques de 2006 à 2008

Le Président met ces subventions aux voix:

Pour:	9 (3S, 2V, 2R, 2PDC)
Conte:	--
Abstention:	5 (3L, 1UDC, 1MCG)

Ces subventions sont acceptées.

Subventions non-soumises à la LIAF accordée de 2006 à 2008

Amendement radical proposant de réduire la subvention destinée à la "Fédération Genevoise de Coopération" (365.00229) de 1'000'000 F par rapport à la situation actuelle.

Son auteur ne comprend pas la hausse de 500'000 F proposée dans le budget 2008 et se propose de réduire la subvention de 1'000'000 F pour la ramener à deux millions de francs au total. Un commissaire (Ve) indique que les Verts ont le souci de respecter la loi et vante les mérites de la FGC. Il est soutenu par un commissaire (S). Un commissaire (L) note que la coopération est le seul poste budgétaire pour lequel le Grand Conseil n'a aucun retour.

Le Président suggère au DI que cette subvention soit soumise à la LIAF afin de permettre un meilleur contrôle de son efficacité.

Le Président met aux voix l'amendement radical visant à diminuer de 1'000'000 F la subvention destinée à la "Fédération Genevoise de Coopération".

Pour: 5 (2R, 2L, 1UDC)
Contre: 7 (3S, 2V, 2PDC)
Abstention: 2 (1L, 1MCG)

Cet amendement est refusé.

Le Président met ces subventions aux voix:

Pour: 9 (3S, 2V, 2R, 2PDC)
Contre: --
Abstention: 5 (3L, 1UDC, 1MCG)

Ces subventions sont acceptées.

Subventions n'ayant pas de ligne propre

Le Président met ces subventions aux voix:

Pour: 7 (3S, 2V, 2PDC)
Contre: 4 (3L, 1UDC)
Abstention: 1 (1MCG)

Ces subventions sont acceptées.

Département des constructions et des technologies de l'information

Projet de budget 2008 de fonctionnement du Département des constructions et des technologies de l'information

Rubrique 05.01.00.00 "Conseil d'Etat, Secrétariat général"

Un commissaire ne comprend pas le passage du net au brut en relevant que les résultats finaux ne lui semblent pas corrects, car les charges ne correspondent pas aux recettes. Un représentant du DCTI indique que le DCTI a supprimé des charges dans le budget 2008 car certaines dépenses ont déjà eu lieu en 2007, ce qui conduit à un montant supérieur des recettes par rapport aux charges.

Le Président met aux voix l'amendement budgétaire du Conseil d'Etat sur la rubrique 31 "Dépenses générales" pour un montant de +1'943'000 F.

Vote de l'amendement:

Pour:	12 (2S, 2V, 2R, 2PDC, 3L, 1UDC)
Contre:	--
Abstention:	1 (1MCG)

Cet amendement est accepté.

Le Président met aux voix l'amendement budgétaire du Conseil d'Etat sur la rubrique 43 "Recettes diverses" pour un montant de +2'050'100F.

Vote de l'amendement:

Pour:	12 (2S, 2V, 2R, 2PDC, 3L, 1UDC)
Contre:	--
Abstention:	1 (1MCG)

Cet amendement est accepté.

Rubrique 05.04.00.00 "Direction des bâtiments"

Le Président met aux voix l'amendement de la rubrique 30 "Charges de personnel" pour un montant de +114'763 F.

Vote de l'amendement:

Pour:	11 (2S, 2V, 2R, 2PDC, 3L)
Contre:	--
Abstention:	2 (1UDC, 1MCG)

Cet amendement est accepté.

Le Président met aux voix l'amendement budgétaire sur la rubrique 331 "Amortissements ordinaires du patrimoine administratif pour un montant de -700'000 F:

Vote de l'amendement:

Pour:	11 (2S, 2V, 2R, 2PDC, 3L)
Contre:	--
Abstention:	2 (1UDC, 1MCG)

Cet amendement est accepté.

Un commissaire (S) s'interroge sur la subvention à la Fondation du stade de Genève. Un représentant du DCTI répond qu'il s'agit en fait d'une erreur de libellé (contrat de mandat et non subvention).

Le Président met aux voix l'amendement budgétaire sur la rubrique 363.0.0151 "Fondation du Stade Genève" -droit de superficie +325'000 F.

Vote de l'amendement:

Pour:	12 (2S, 2V, 2R, 2PDC, 3L, 1UDC)
Contre:	--
Abstention:	1 (1MCG)

Cet amendement est accepté.

Rubrique 05.08.00.00. "Centre des technologies de l'information"

Le Président met aux voix l'amendement suivant:

Amendement du Conseil d'Etat Rubrique 31 "Dépenses générales": + 453'585 F

Pour: 10 (2S, 2V, 2R, 2PDC, 2L)
Contre: --
Abstention: 2 (1UDC, 1 MCG)

Cet amendement est accepté.

Rubrique 05.12.00.00 "Registre foncier"

Le Président met aux voix l'amendement suivant:

Amendement du Conseil d'Etat Rubrique 30 "Charges de personnel": + 100'451 F

Pour: 10 (2S, 2V, 2R, 2PDC, 2L)
Contre: --
Abstention: 2 (1UDC, 1 MCG)

Cet amendement est accepté.

Vote du budget du Département Constructions et Technologies de l'Information ainsi amendé

Pour: 10 (2S, 2V, 2R, 2PDC, 2L)
Contre: --
Abstention: 3 (1MCG, 2UDC)

Le budget du Département Constructions et Technologies de l'Information est accepté.

Subventions accordées par le Département Constructions et Technologies de l'Information

Indemnités accordées de 2006 à 2008

Le Président met ces subventions aux voix:

Pour:	8 (3S, 2V, 1R, 2PDC)
Contre:	--
Abstention:	5 (2L, 2UDC, 1MCG)

Ces subventions sont acceptées.

Aides financières accordées de 2006 à 2008

Le Président met ces subventions aux voix:

Pour:	8 (3S, 2V, 1R, 2PDC)
Contre:	--
Abstention:	5 (2L, 2UDC, 1MCG)

Ces subventions sont acceptées.

Allocations accordées à des personnes physiques de 2006 à 2008

Le Président met ces subventions aux voix:

Pour:	7 (3S, 2V, 2PDC)
Contre:	--
Abstention:	5 (2L, 2UDC, 1MCG)

Ces subventions sont acceptées.

Subventions non-soumises à la LIAF accordée de 2006 à 2008

Le Président met ces subventions aux voix:

Pour:	9 (3S, 2V, 2PDC, 3L)
Contre:	--
Abstention:	3 (2UDC, 1MCG)

Ces subventions sont acceptées.

Subventions n'ayant pas de ligne propre

Pas de subventions d'un tel ordre au DCTI.

Département du territoire

Projet de budget 2008 de fonctionnement du Département du territoire

Rubrique 06.01.00.00."Secrétariat général"

Le Président met l'amendement suivant aux voix:

Amendement du Conseil d'Etat sur la rubrique 331 "Amortissements ordinaires du patrimoine administratif": - 134'000 F.

Pour:	8 (3S, 2V, 1R, 2PDC)
Contre:	--
Abstention:	6 (3L, 2UDC, 1MCG)

Cet amendement est accepté

Rubrique 06.02.00.00 "Direction générale de l'Intérieur"

Il est précisé, à la demande d'un commissaire UDC, que le service des affaires militaires est intégré à la direction générale de l'intérieur. Un amendement visant à diminuer de 120'000 F le service des affaires militaires est présenté, car l'arsenal, qui en fait partie, ne compte plus que quelques collaborateurs, gérés par un directeur dont le commissaire UDC estime par conséquent la fonction inutile.

Le Président met aux voix l'amendement UDC sur la rubrique 30 "Charges de personnel": - 120'000 F (dans une nouvelle rubrique 30 à créer sous l'intitulé "Service des affaires militaires")

Pour: 14 (3S, 2V, 1R, 2PDC, 3L, 2UDC, 1MCG)
Contre: --
Abstention: --

Cet amendement est accepté

Rubrique 06.03.00.00 "Direction générale de la mobilité"

Le Président met l'amendement suivant aux voix:

Amendement du Conseil d'Etat sur la rubrique 331 "Amortissements ordinaires du patrimoine administratif": + 252'453 F

Pour: 8 (3S, 2V, 1R, 2PDC)
Contre: --
Abstention: 6 (3L, 2UDC, 1MCG)

Cet amendement est accepté

Rubrique 365.0124 Société des Mouettes Genevoises Navigation SA

Un commissaire UDC souhaite supprimer l'augmentation, inscrite au budget, de 160'000 F en raison du dysfonctionnement de l'entreprise, notamment au niveau comptable. Le chef du DF explique que la Société des Mouettes Genevoises doit faire face à un remboursement de 700'000 F. Il informe également les commissaires qu'un contrat de prestation a été déposé pour l'exercice 2008. Un contrôle est depuis longtemps effectué par le département. Il souhaite en définitive sensibiliser les commissaires au fait qu'il est nécessaire de maintenir à flot (*in casu sic* !) le service publique tout en procédant à des réformes internes. Il conclut que ceci n'est possible qu'en lui permettant de fonctionner correctement sur le plan financier. Un commissaire (S) abonde en ce sens.

Un commissaire (L) demande si la créance de 700'000 F apparaît dans le bilan de l'Etat. Il estime en effet que la visibilité de cette créance permettrait de brandir une menace d'activation en cas de poursuite des dysfonctionnements. Le chef du DF regrette de ne pas pouvoir répondre directement à cette question et indique que le département du territoire reviendra en plénière en possession de cette information.

L'auteur de l'amendement signale qu'il retire son amendement au vu des explications avancées.

Rubrique 06.04.00.00 "Direction générale de l'environnement"

Le Président met l'amendement suivant aux voix:

Amendement du Conseil d'Etat sur la rubrique 31 "Dépenses générales": + 257'580 F

Pour: 8 (3S, 2V, 1R, 2PDC)
Contre: --
Abstention: 6 (3L, 2UDC, 1MCG)

Cet amendement est accepté

Le Président met l'amendement suivant aux voix:

Amendement du Conseil d'Etat sur la rubrique 331 "Amortissements ordinaires du patrimoine administratif": + 222'030 F

Pour: 8 (3S, 2V, 1R, 2PDC)
Contre: --
Abstention: 6 (3L, 2UDC, 1MCG)

Cet amendement est accepté.

Président met l'amendement suivant aux voix:

Amendement du Conseil d'Etat sur la rubrique 42 "Revenus des biens": + 591'260 F

Pour: 8 (3S, 2V, 1R, 2PDC)
Contre: --
Abstention: 6 (3L, 2UDC, 1MCG)

Cet amendement est accepté

Rubrique 06.06.00.00 "Direction générale de l'agriculture"

Le Président met l'amendement suivant aux voix:

Amendement du Conseil d'Etat sur la rubrique 331 "Amortissements ordinaires du patrimoine administratif ": - 210'000 F

Pour: 8 (3S, 2V, 1R, 2PDC)
Contre: --
Abstention: 6 (3L, 2UDC, 1MCG)

Cet amendement est accepté.

Rubrique 06.08.00.00 "Direction générale de l'eau"

Président met l'amendement suivant aux voix:

Amendement du Conseil d'Etat sur la rubrique 331 "Amortissements ordinaires du patrimoine administratif ": + 900'000 F et - 40'000 F

Pour: 8 (3S, 2V, 1R, 2PDC)
Contre: --
Abstention: 6 (3L, 2UDC, 1MCG)

Cet amendement est accepté.

Vote du budget du Département du Territoire ainsi amendé

Vote du budget du Département du Territoire ainsi amendé

Pour:	8 (3S, 2V, 1R, 2PDC)
Contre:	--
Abstention:	6 (3L, 2UDC, 1MCG)

Le budget du Département du Territoire est accepté

Subventions accordées par le Département du Territoire

Indemnités accordées de 2006 à 2008

Le Président met ces subventions aux voix.

Pour:	8 (3S, 2V, 1R, 2PDC)
Contre:	--
Abstention:	6 (3L, 2UDC, 1MCG)

Ces subventions sont acceptées.

Aides financières accordées de 2006 à 2008

Le Président met ces subventions aux voix.

Pour:	8 (3S, 2V, 1R, 2PDC)
Contre:	--
Abstention:	6 (3L, 2UDC, 1MCG)

Ces subventions sont acceptées.

Allocations accordées à des personnes physiques de 2006 à 2008

Pas de subventions d'un tel ordre au DT.

Subventions non-soumises à la LIAF accordée de 2006 à 2008

Le Président met ces subventions aux voix.

Pour:	8 (3S, 2V, 1R, 2PDC)
Contre:	--
Abstention:	6 (3L, 2UDC, 1MCG)

Ces subventions sont acceptées.

Subventions n'ayant pas de ligne propre

Le Président met ces subventions aux voix.

Pour:	8 (3S, 2V, 1R, 2PDC)
Contre:	5 (3L, 2UDC)
Abstention:	1 (1MCG)

Ces subventions sont acceptées.

Département de la solidarité et de l'emploi

Projet de budget 2008 de fonctionnement du Département de la solidarité et de l'emploi

Rubrique 07.01.00.00 "Présidence - Secrétariat général"

Le Président met l'amendement suivant aux voix:

Amendement du Conseil d'Etat sur la rubrique 331 " Amortissements ordinaires du patrimoine administratif ": - 357'000 F.

Pour:	8 (3S, 2V, 1R, 2PDC)
Contre:	--
Abstention:	6 (3L, 2UDC, 1MCG)

Cet amendement est accepté

Rubrique 07.14.11.00 "Direction générale de l'action sociale"

Amendement socialiste 356.00.134 "EMS – Subvention d'exploitation" le montant est porté de 87'735'000 F à 102'735'000 F

Son auteur explique que cet amendement fait suite à l'acception par la population de l'IN 125 "Pour une meilleure prise en charge des personnes âgées en EMS". L'augmentation proposée de quinze millions couvre, selon lui, le quart du coût estimé par le Conseil d'Etat, soit soixante millions. Il rappelle qu'il s'agit d'une question de respect de la volonté populaire.

Un commissaire (Ve) juge nécessaire de voir la volonté populaire traduite dans le budget 2008. C'est pourquoi il soutient cet amendement. Le rapporteur de majorité rappelle que le peuple a également voté en 1993 pour que l'Etat ait des budgets équilibrés en 1997 ; la mise en œuvre a pour le moins pris du temps !

Le Président met aux voix l'amendement socialiste 356.00.134 "EMS-Subvention d'exploitation": le montant est porté de 87'735'000 F à 102'735'000 F

Pour:	5 (3S, 2V)
Contre:	8 (2R, 2PDC, 3L, 1UDC)
Abstention:	2(1UDC, 1MCG)

Cet amendement est refusé

Vote du budget du Département de la Solidarité et de l'Emploi ainsi amendé

Vote du budget du Département de la Solidarité et de l'Emploi ainsi amendé

Pour:	10 (2V, 2R, 2PDC, 3L, 1UDC)
Contre:	--
Abstention:	5 (3S, 1UDC, 1MCG)

Le budget du Département de la Solidarité et de l'Emploi est accepté

Subventions accordées par le Département de la Solidarité et de l'Emploi

Indemnités accordées de 2006 à 2008

Deux commissaires (Ve, L) ne se prononceront pas sur le volet SGIPA.
Le Président met ces subventions aux voix.

Pour:	9 (3S, 2V, 2R, 2PDC)
Contre:	--
Abstention:	6 (3L, 2UDC, 1MCG)

Ces subventions sont acceptées.

Aides financières accordées de 2006 à 2008

Le Président met ces subventions aux voix.

Pour:	9 (3S, 2V, 2R, 2PDC)
Contre:	--
Abstention:	6 (3L, 2UDC, 1MCG)

Ces subventions sont acceptées.

Allocations accordées à des personnes physiques accordées de 2006 à 2008

Le Président met ces subventions aux voix.

Le Président met ces subventions aux voix

Pour:	9 (3S, 2V, 2R, 2PDC)
Contre:	--
Abstention:	6 (3L, 2UDC, 1MCG)

Ces subventions sont acceptées.

Subventions non-soumises à la LIAF accordées de 2006 à 2008

Le Président met ces subventions aux voix.

Pour:	9 (3S, 2V, 2R, 2PDC)
Contre:	--
Abstention:	6 (3L, 2UDC, 1MCG)

Ces subventions sont acceptées.

Subventions n'ayant pas de ligne propre

Le Président met ces subventions aux voix.

Pour:	9 (3S, 2V, 2R, 2PDC)
Contre:	5 (3L, 2UDC)
Abstention:	1 (1MCG)

Ces subventions sont acceptées.

Département de l'économie et de la santé

Projet de budget 2008 de fonctionnement du Département de l'économie et de la santé

Rubrique 08.03.21.00 "Direction générale des CASS"

Le Président met l'amendement suivant aux voix:

Amendement du Conseil d'Etat sur la rubrique 362.0.0100 " Locaux mis à disposition des communes": - 63'950 F

Pour:	9 (3S, 2V, 2R, 2PDC)
Contre:	--
Abstention:	6 (3L, 2UDC, 1MCG)

Cet amendement est accepté

Le Président met l'amendement suivant aux voix:

Amendement du Conseil d'Etat sur la rubrique 365.0.0204 "Autres institutions": + 50'000 F

Pour: 9 (3S, 2V, 2R, 2PDC)
Contre: --
Abstention: 6 (3L, 2UDC, 1MCG)

Cet amendement est accepté

Rubrique 08.05.11.00."Direction générale de la santé"

Le Président met l'amendement suivant aux voix:

Amendement du Conseil d'Etat sur la rubrique 365.0.0138 "Actions de prévention de la santé": - 50'000 F.

Pour: 9 (3S, 2V, 2R, 2PDC)
Contre: --
Abstention: 6 (3L, 2UDC, 1MCG)

Cet amendement est accepté

Le Président met l'amendement suivant aux voix:

Amendement du Conseil d'Etat sur la rubrique 365.0.7401 "Première ligne": + 100'000 F

Pour: 12 (3S, 2V, 2R, 2PDC, 3L)
Contre: --
Abstention: 3 (2UDC, 1MCG)

Cet amendement est accepté

Le Président met l'amendement suivant aux voix:

Amendement du Conseil d'Etat sur la rubrique 365.0.7911 "CIPRET" : -50'000 F

Pour: 9 (3S, 2V, 2R, 2PDC)
Contre: --
Abstention: 6 (3L, 2UDC, 1MCG)

Cet amendement est accepté

Le Président met l'amendement suivant aux voix:

Amendement du Conseil d'Etat sur la rubrique 365.0.0206 "FEGPA" : - 50'000 F

Pour: 12 (3S, 2V, 2R, 2PDC, 3L)
Contre: --
Abstention: 3 (2UDC, 1MCG)

Cet amendement est accepté

Le Président met l'amendement suivant aux voix:

Amendement du Conseil d'Etat sur la rubrique 464 "Fonds alloués par des tiers": - 50'000 F

Pour: 9 (3S, 2V, 2R, 2PDC)
Contre: --
Abstention: 6 (3L, 2UDC, 1MCG)

Cet amendement est accepté

Vote du budget du Département de l'Economie et de la Santé ainsi amendé

Pour:	12 (3S, 2V, 2R, 2PDC, 3L)
Contre:	--
Abstention:	3 (2UDC, 1MCG)

Le budget du Département de l'Economie et de la Santé est accepté

Subventions accordées par le Département de l'Economie et de la Santé

Indemnités accordées de 2006 à 2008

Le Président met ces subventions aux voix.

Pour:	12 (3S, 2V, 2R, 2PDC, 3L)
Contre:	--
Abstention:	3 (2UDC, 1MCG)

Ces subventions sont acceptées.

Aides financières accordées de 2006 à 2008

Un commissaire (L) félicite le Conseil d'Etat pour la première ligne des subventions et rappelle que le Grand Conseil ne manquera pas de l'utiliser s'il a besoin de se financer.

Le Président met ces subventions aux voix.

Pour:	12 (3S, 2V, 2R, 2PDC, 3L)
Contre:	--
Abstention:	3 (2UDC, 1MCG)

Ces subventions sont acceptées.

Allocations accordées à des personnes physiques de 2006 à 2008

Le Président met ces subventions aux voix.

Pour:	12 (3S, 2V, 2R, 2PDC, 3L)
Contre:	--
Abstention:	3 (2UDC, 1MCG)

Ces subventions sont acceptées.

Subventions non-soumises à la LIAF accordées de 2006 à 2008

Le Président met ces subventions aux voix.

Pour:	12 (3S, 2V, 2R, 2PDC, 3L)
Contre:	--
Abstention:	3 (2UDC, 1MCG)

Ces subventions sont acceptées.

Subventions n'ayant pas de ligne propre

Le Président met ces subventions aux voix.

Pour:	9 (3S, 2V, 2R, 2PDC)
Contre:	5 (3L, 2UDC)
Abstentions:	1 (1MCG)

Ces subventions sont acceptées.

Grand Conseil

Projet de budget 2008 de fonctionnement du Grand Conseil

Vote du budget du Grand Conseil amendé

Pour:	15 (3S, 2V, 2R, 2PDC, 3L, 2UDC, 1MCG)
Conte:	--
Abstention:	--

Le budget du Grand Conseil est accepté à l'unanimité.

Cour des comptes

Projet de budget 2008 de fonctionnement de la Cour des comptes

Un commissaire (L) demande des explications sur le budget de la Cour des comptes. Le chef du DF répond que la Cour des Comptes est victime de problèmes de locaux et de caisse de retraite, sans impact budgétaire pour ce dernier. Le président précise que le niveau de rémunération des juges est décidé par le Bureau du Grand Conseil, en collaboration avec le Conseil d'Etat. Il est ensuite proposé sous la forme d'un PL. Le commissaire (L) note que les commissaires votent ce budget avant qu'une décision sur les niveaux de rémunération ne soit prise.

Le Président met l'amendement suivant aux voix:

Amendement du Conseil d'Etat sur la rubrique 331 " Amortissements ordinaires du patrimoine administratif " + 45'700 F

Pour: 15 (3S, 2V, 2R, 2PDC, 3L, 2UDC, 1MCG)
Contre: --
Abstention: --

Cet amendement est accepté à l'unanimité.

Vote du budget de la Cour des comptes ainsi amendé

Pour: 14 (3S, 2V, 2R, 2PDC, 2L, 2UDC, 1MCG)
Contre: --
Abstention: 1 (1L)

Le budget de la Cour des comptes est accepté

Pouvoir judiciaire

Projet de budget 2008 de fonctionnement du Pouvoir judiciaire

Rubrique 14.01.00.00 "Administration du pouvoir judiciaire"

Le Président met les amendements suivants aux voix:

Amendements du Conseil d'Etat sur la rubrique 30 "Charges de personnel": + 1'321'252 F et + 1'394'919 F

Pour: 13 (3S, 2V, 2R, 2PDC, 2L, 2UDC)
Contre: --
Abstention: 1 (1MCG)

Ces amendements sont acceptés.

Amendement du Conseil d'Etat sur la rubrique 309 "Formation, recrutement, diverses charges": +2'000 F

Pour: 13 (3S, 2V, 2R, 2PDC, 2L, 2UDC)
Contre: --
Abstention: 1 (1MCG)

Cet amendement est accepté

Amendements du Conseil d'Etat sur la rubrique 31 "Dépenses générales": + 671'424 F et + 1'397'730 F

Pour: 13 (3S, 2V, 2R, 2PDC, 2L, 2UDC)
Conte: --
Abstention: 1 (1MCG)

Ces amendements sont acceptés.

Amendement du Conseil d'Etat sur la rubrique 338 "Provisions et réserves": + 500'000 F

Pour: 13 (3S, 2V, 2R, 2PDC, 2L, 2UDC)
Contre: --
Abstention: 1 (1MCG)

Cet amendement est accepté.

Amendement du Conseil d'Etat sur la rubrique 339 "Créances irrécouvrables": +40'000 F.

Pour: 13 (3S, 2V, 2R, 2PDC, 2L, 2UDC)
Contre: --
Abstention: 1 (1MCG)

Cet amendement est accepté.

Amendement du Conseil d'Etat sur la rubrique 366.00110 "Emoluments AJ": + 68'376 F

Pour: 13 (3S, 2V, 2R, 2PDC, 2L, 2UDC)
Contre: --
Abstention: 1 (1MCG)

Cet amendement est accepté.

Amendement du Conseil d'Etat 366.00215 "Traducteurs, témoins, expertises AJ": + 6'675 F

Pour: 13 (3S, 2V, 2R, 2PDC, 2L, 2UDC)
Contre: --
Abstention: 1 (1MCG)

Cet amendement est accepté

Amendement du Conseil d'Etat sur la rubrique 366.00311 "Frais d'assistance juridique": -436'946 F

Pour: 13 (3S, 2V, 2R, 2PDC, 2L, 2UDC)
Contre: --
Abstention: 1 (1MCG)

Cet amendement est accepté.

Amendement du Conseil d'Etat sur la rubrique 42 "Revenus des biens": -34 F

Pour: 13 (3S, 2V, 2R, 2PDC, 2L, 2UDC)
Contre: --
Abstention: 1 (1MCG)

Cet amendement est accepté

Amendements du Conseil d'Etat sur la rubrique 43 "Recettes diverses": + 843'000 F et + 2'399'788 F

Pour: 13 (3S, 2V, 2R, 2PDC, 2L, 2UDC)
Contre: --
Abstention: 1 (1MCG)

Ces amendements sont acceptés.

Amendement du Conseil d'Etat sur la rubrique 439 "Dissolutions et provisions": -20'000 F.

Pour: 13 (3S, 2V, 2R, 2PDC, 2L, 2UDC)
Contre: --
Abstention: 1 (1MCG)

Cet amendement est accepté.

Vote du budget du Pouvoir judiciaire ainsi amendé

Vote du budget du Pouvoir Judiciaire ainsi amendé

Pour: 11 (3S, 1V, 2R, 2PDC, 2L, 1UDC)
Contre: --
Abstention: 2 (1V, 1MCG)

Le budget du Pouvoir judiciaire est accepté.

Subventions accordées par le Pouvoir judiciaire

Indemnités accordées de 2006 à 2008

Pas de subventions d'un tel ordre au pouvoir judiciaire.

Aides financières accordées de 2006 à 2008

Pas de subventions d'un tel ordre au pouvoir judiciaire.

Allocations accordées à des personnes physiques de 2006 à 2008

Le Président met ces subventions aux voix.

Pour:	13 (3S, 2V, 2R, 2PDC, 3L, 1UDC)
Contre:	--
Abstention:	1(1MCG)

Ces subventions sont acceptées.

INVESTISSEMENTS

Chancellerie

Projet de budget 2007 d'investissement de la Chancellerie

Le Président met aux voix le projet de budget d'investissement amendé de la Chancellerie:

Le projet de budget d'investissement amendé de la Chancellerie est adopté par :

Pour :	13 (3S, 2Ve, 2R, 2PDC, 3L, 1UDC)
Contre :	--
Abstention :	1 (1MCG)

Département des finances

Projet de budget 2007 d'investissement du Département des finances

Le Président met aux voix le projet de budget d'investissement amendé du Département des finances:

Le projet de budget d'investissement amendé du Département des finances est adopté par :

Pour :	12 (2S, 2Ve, 2R, 2PDC, 3L, 1UDC)
Contre :	--
Abstention :	1 (1MCG)

Département de l'instruction publique

Projet de budget 2007 d'investissement du Département des finances

Le Président met aux voix le projet de budget d'investissement amendé du Département de l'instruction publique:

Le projet de budget d'investissement amendé du Département de l'instruction publique est adopté par :

Pour :	11 (2S, 2Ve, 2R, 2PDC, 1UDC)
Contre :	--
Abstention :	3 (2L, 1MCG)

Département des institutions

Projet de budget 2007 d'investissement du Département des institutions

Le Président met aux voix le projet de budget d'investissement amendé du Département des institutions:

Le projet de budget d'investissement amendé du Département des instituions est adopté par :

Pour :	11 (2S, 2Ve, 2R, 2PDC, 1UDC)
Contre :	--
Abstention :	3 (2L, 1MCG)

Département de la construction et des technologies de l'information

Projet de budget 2007 d'investissement du Département de la construction et des technologies de l'information

Amendement budgétaire rubrique 05.04.04.00.6641 Division de la gérance et de la conciergerie, « Remboursement de prêts pour locations-financements » : +10'039'000 F au niveau des recettes

Le président met cet amendement aux voix.

L'amendement est adopté par :

Pour :	10 (2S, 2Ve, 2R, 2PDC, 2 L)
Contre :	--
Abstention :	2 (1UDC, 1MCG)

Un représentant confirme, à la demande d'un commissaire (L) que cet amendement doit être voté aussi dans le budget d'investissement.

Amendement budgétaire rubrique 05.08.00.00 Centre des technologies, sous-rubrique 5062 Extensions et nouvelles TIC -1908041 Biens meubles-informatique et télécommunication : + 39'000 F

Le président met cet amendement aux voix.

L'amendement est adopté par :

Pour :	10 (2S, 2Ve, 2R, 2PDC, 2 L)
Contre :	--
Abstention :	2 (1UDC, 1MCG)

Amendement budgétaire rubrique 05.08.00.00 Centre des technologies, sous-rubrique 5201 Extensions et nouvelles TIC -1908041 Logiciels et applications : -700'000 F

Le président met cet amendement aux voix.

L'amendement est adopté par :	
Pour :	10 (2S, 2Ve, 2R, 2PDC, 2 L)
Contre :	--
Abstention :	2 (1UDC, 1MCG)

Amendement budgétaire rubrique 05.08.00.00, sous-rubrique 5062 Crédit de programme 2008-2011-DCTI-CTI-2908058- Biens meubles-informatique et télécommunication : - 92'500 F

Le président met cet amendement aux voix.

L'amendement est adopté par :	
Pour :	11 (3S, 2Ve, 2R, 2PDC, 2 L)
Contre :	--
Abstention :	2 (1UDC, 1MCG)

Amendement budgétaire rubrique 05.08.00.00, sous-rubrique 5201 Crédit de programme 2008-2011-DCTI-CTI-2908058- Logiciels et applications : -788'000 F

Le président met cet amendement aux voix.

L'amendement est adopté par :	
Pour :	11 (3S, 2Ve, 2R, 2PDC, 2 L)
Contre :	--
Abstention :	2 (1UDC, 1MCG)

Le Président met aux voix le projet de budget d'investissement amendé du Département de la construction et des technologies de l'information:

Le projet de budget d'investissement amendé du Département de la construction et des technologies de l'information est adopté par :

Pour : 11 (3S, 2Ve, 2R, 2PDC, 2L)
Contre : --
Abstention : 2 (1 UDC, 1MCG)

Département du territoire

Projet de budget 2007 d'investissement du Département du territoire

Le Président met aux voix le projet de budget d'investissement amendé du Département du territoire:

Le projet de budget d'investissement amendé du Département du territoire est adopté par :

Pour : 11 (3S, 2Ve, 2R, 2PDC, 2L)
Contre : --
Abstention : 2 (1UDC, 1MCG)

Département de la solidarité et de l'emploi

Projet de budget 2007 d'investissement du Département de la solidarité et l'emploi

Amendement budgétaire rubrique 07.01.00.00 Présidence et secrétariat, sous-rubrique 5000 Palexpo-Acquisition Terrain Parcelle : + 14'400'000 F au niveau des dépenses

Amendement budgétaire rubrique 07.01.00.00 Présidence et secrétariat, sous-rubrique Palexpo- Transfert parking P12 et études halle 6 : + 12'540'010 F au niveau des recettes

Le président met ces amendements aux voix.

Les amendements sont adoptés par :

Pour :	11 (3S, 2Ve, 2R, 2PDC, 2 L)
Contre :	--
Abstention :	2 (1UDC, 1MCG)

Le Président met aux voix le projet de budget d'investissement amendé du Département de la solidarité et de l'emploi:

Le projet de budget d'investissement amendé du Département de la solidarité et de l'emploi est adopté par :

Pour :	11 (3S, 2Ve, 2R, 2PDC, 2L)
Contre :	--
Abstention :	2 (1UDC, 1MCG)

Département de l'économie et de la santé

Projet de budget 2007 d'investissement du Département de l'économie et de la santé

Amendement budgétaire rubrique 08.01.11.00 Présidence et secrétariat, sous-rubrique 5061 Biens meubles : -13'000 F au niveau des dépenses

Le président met cet amendement aux voix.

L'amendement est adopté par :

Pour :	11 (3S, 2Ve, 2R, 2PDC, 2 L)
Contre :	--
Abstention :	2 (1UDC, 1MCG)

Un commissaire (L) trouve étrange que, dans le cadre du PL 10137, l'acquisition d'un scanner initialement prévu en 2008 ait dû être effectué en 2007 afin de procéder à des réglages pour être en conformité avec la décision de l'Office fédéral du RC. Il se demande d'où vient l'argent qui a permis d'anticiper la dépense sur un projet de loi ultérieur.

Le Président met aux voix le projet de budget d'investissement amendé du Département de l'économie et de la santé:

Le projet de budget d'investissement amendé du Département de la solidarité et de l'emploi est adopté par :

Pour :	11 (3S, 2Ve, 2R, 2PDC, 2L)
Contre :	--
Abstention :	2 (1UDC, 1MCG)

Grand Conseil

Projet de budget 2007 d'investissement du Grand Conseil

Le Président met aux voix le projet de budget d'investissement du Grand Conseil:

Le projet de budget d'investissement du Grand Conseil est adopté à l'unanimité :

Pour :	13 (3S, 2Ve, 2R, 2PDC, 2L, 1UDC, 1MCG)
Contre :	--
Abstention :	--

Pouvoir judiciaire

Projet de budget 2007 d'investissement du Pouvoir judiciaire

Amendement budgétaire rubrique 14.01.00.00 Administration du Pouvoir judiciaire, sous-rubrique 5060 Mobilier, machine, équipement PJ: + 62'000 F au niveau des dépenses

Le président met cet amendement aux voix.

L'amendement est adopté par :

Pour :	11 (3S, 2Ve, 2R, 2PDC, 2 L)
Contre :	--
Abstention :	2 (1UDC, 1MCG)

Amendement budgétaire rubrique 14.01.00.00 Administration du Pouvoir judiciaire, sous-rubrique 5061 Mobilier, machine, équipement PJ-1908024 Biens meubles: - 42'000 F au niveau des dépenses

Le président met cet amendement aux voix.

L'amendement est adopté par :	
Pour :	11 (3S, 2Ve, 2R, 2PDC, 2 L)
Contre :	--
Abstention :	2 (1UDC, 1MCG)

Le Président met aux voix le projet de budget d'investissement amendé du Pouvoir judiciaire:

Le projet de budget d'investissement amendé du Pouvoir Judiciaire est adopté par :	
Pour :	11 (3S, 2Ve, 2R, 2PDC, 2L)
Contre :	--
Abstention :	2 (1UDC, 1MCG)

VI.3. Vote du Livre Bleu tel qu'amendé en deuxième débat

NB : Le vote département par département amendé vaut pour le budget de fonctionnement et d'investissement ainsi que pour toutes les subventions y relatives.

Un commissaire (L) propose un amendement relatif au budget de l'Etat dans son ensemble (p. 133 du livre bleu). Il rappelle avoir déposé un amendement sur la rubrique 30 « Charges de personnel » portant sur une diminution de 3,15% de la rubrique 30, puis sur une diminution de 2% de cette même rubrique. Ces deux amendements ont été refusés par la commission. Il propose cette fois un nouvel amendement correspondant à une réduction de 1% environ de la rubrique 30 «Charges de personnel », diminuant ainsi de 19 millions de francs la rubrique 30 pour la porter à 1'890'539'391 francs. Il motive cet amendement en plaidant pour un effort de meilleure maîtrise des dépenses.

Le Président met aux voix cet amendement visant à réduire de 19 millions de francs la rubrique 30 « Charges de personnel ».

L'amendement est accepté par :	
Pour :	7 (2R, 2UDC, 3L)
Contre :	5 (3S, 2Ve)
Abstention :	3 (2PDC, 1MCG)

Un commissaire (S) déclare qu'au vu de l'acceptation de cet amendement, le groupe socialiste se réserve la possibilité de refuser le vote du budget.

Le Président tient à préciser la raison pour laquelle le groupe PDC s'est abstenu sur le vote de l'amendement. Il explique que dans sa présentation du premier plan de mesures (*30 juin 2006*), le Conseil d'Etat s'était engagé à réduire de 1,25% par an la masse salariale du budget de fonctionnement de l'Etat. Le groupe PDC ne cherche donc pas à s'opposer au gouvernement en s'abstenant, mais uniquement à permettre l'atteinte de cet objectif.

Un commissaire (L) prend la parole pour proposer, par symétrie à l'amendement portant sur la rubrique 30, une réduction de 1% sur la rubrique 36 « Subventions accordées », soit une diminution de 31 millions de francs.

Le chef du DF déclare tout d'abord que le Conseil d'Etat s'oppose totalement à la nouvelle adjonction d'une diminution sur les rubriques 30 et 36. En ce qui concerne la rubrique 36, il rappelle qu'elle regroupe à la fois les indemnités financières, les aides financières et les allocations à des tiers. Or, les montants dévolus aux aides financières sont stables, voir en baisse par rapport aux années précédentes. Quant aux allocations à des tiers (et notamment les prestations complémentaires AVS/AI), il souligne qu'elles sont fixées par des lois. Ainsi, une réduction sur cette rubrique aurait pour conséquence de ne finalement porter que sur les indemnités, ce qui représenterait un effort très lourd pour les entités concernées, qui doivent déjà faire face à une réduction de 1,25% de leurs charges : un tel amendement aurait donc finalement pour effet de solliciter un double effort de la part des entités bénéficiant d'indemnités.

L'auteur de l'amendement indique que, sur la base de ces précisions, il modifie la teneur de cet amendement de façon à le porter à une réduction de 15 millions de francs de la rubrique 36 « Subventions accordées ». Un commissaire (L) souhaite connaître le montant de subventions allouées au titre d'indemnité. Un représentant du DF informe la commission que le montant de subventions accordé au titre d'indemnités s'élève à 1,940

milliards francs. L'auteur de l'amendement suggère donc, par analogie à la réduction proposée pour la rubrique 30, de réduire la masse des indemnités d'environ 1%, soit 19 millions de francs pour la rubrique 36.

Un commissaire (R) demande des précisions concernant les trois catégories « indemnité », « aide financière » et « allocation à des tiers » qui sont regroupées dans la rubrique 36 « Subventions accordées ».

Le chef du DF rappelle tout d'abord que les allocations à des tiers sont des dépenses sociales dont le montant est déterminé sur la base des lois en vigueur.

Le total des montants accordés au titre d'aides financières s'élève à 70 millions de francs. Or, dans le budget 2008, ce montant est stable, voire en baisse.

Enfin, les indemnités sont des montants alloués à des entités auxquelles des tâches de l'Etat ont été déléguées. Une réduction sur les indemnités financières frapperait en premier lieu les HUG, qui sont l'entité qui touche la somme d'indemnité financière la plus importante. Or, l'indemnité des HUG est stable depuis 2002, et ce, malgré le versement de l'indexation et des mécanismes salariaux. Par ailleurs, l'indemnité des HUG est en baisse au PB 2008 : une réduction sur le montant de subvention alloué au titre d'indemnité aurait donc pour effet de doubler l'effort de réduction des HUG, alors qu'il est déjà de 1,25% (le portant ainsi à 2,5%).

Compte tenu de ces explications, l'auteur de l'amendement déclare vouloir maintenir son amendement de réduction de 19 millions de francs dans la rubrique 36.

Un commissaire (R) propose un autre amendement de 1% des aides financières qui, selon lui, ne mettrait pas en péril le bon fonctionnement de l'Etat. Par ailleurs, cet amendement aurait une valeur symbolique importante auprès des entités concernées.

Le Président met aux voix l'amendement libéral visant à réduire de 19 millions de francs la rubrique 36 « Subventions accordées » :

L'amendement est refusé par :

Pour :	5 (3L, 2UDC)
Contre :	7 (3S, 2Ve, 2PDC)
Abstention :	4 (2R, 1MCG)

Le Président met aux voix l'amendement radical visant à réduire de 700'000 francs les aides financières qui sont regroupées sous la rubrique 36 « Subventions accordées ».

L'amendement est refusé par :

Pour :	6 (1R, 3L, 2UDC)
Contre :	7 (3S, 2Ve, 2PDC)
Abstention :	2 (1R, 1MCG)

Chancellerie

Le Président met aux voix le budget amendé de la Chancellerie.

Le budget amendé de la Chancellerie est adopté.

Département des finances

Le Président met aux voix le budget amendé du Département des finances.

Le budget amendé du Département des finances est adopté.

Département de l'instruction publique

Une discussion s'engage sur les amendements concernant l'Office de la jeunesse proposés par le Conseil d'Etat et refusés par la Commission des finances. Un commissaire (S) explique avoir pris connaissance du procès-verbal qui rend compte de la réunion entre les juges du PJ et les fonctionnaires du DIP, lors de laquelle il a été fait état des moyens supplémentaires dont avait besoin le PJ pour l'Office de la jeunesse. Or, il apparaît que cette rencontre s'est déroulée au mois d'octobre, date à laquelle le budget 2008 avait déjà été déposé. Il comprend l'opposition de nature formelle des députés, arguant que le DIP aurait dû en informer les commissaires-rapporteurs lors de l'audition relative à la présentation du projet de budget du DIP. Cependant, sur le fond, il estime que les montants refusés sont importants, portant sur des prestations en faveur d'une population fragilisée. Il regrette que pour des arguties, il ne soit pas possible de voter ces montants et propose de ce fait des amendements visant à les inscrire au budget.

Un commissaire (L) rétorque qu'il ne s'agit pas d'arguties, tout en reconnaissant que la population concernée est fragilisée. Toutefois, il observe

tout d'abord que les montants sont suffisamment faibles pour que le DIP puisse fournir les prestations en question et soumettre une demande de dépassement de crédit pour ces montants à la Commission des finances. Mais il tient à signaler que les amendements proposés à la dernière minute par le DIP sont d'autant moins acceptables qu'ils concernent des prestations dont l'importance et la nécessité sont reconnues par chacun. Par conséquent, il suggère au commissaire (S) de retirer ses amendements, en sachant que le DIP dispensera les prestations qui doivent être fournies à cette population, et qu'il pourra ensuite soumettre ces montants sous la forme d'une demande de dépassement de crédit. Le président suggère de retenir cette proposition. Un commissaire (DC) partage l'indignation de son collègue (L).

Une autre commissaire (S) estime que la commission perdra de sa crédibilité en votant un budget tout en conseillant simultanément à un département de déposer une demande de dépassement de crédit sur des montants refusés ! Elle suggère de prendre l'une des décisions suivantes : soit la commission s'oppose complètement à ces amendements et suggère au Conseil d'Etat de les inscrire au budget 2009, soit la commission vote le budget avec ces montants tout en faisant simultanément savoir au Conseil d'Etat qu'elle désapprouve sa manière de procéder.

Le rapporteur propose que le Conseil d'Etat présente un amendement sur ces rubriques en séance plénière du Grand Conseil, en l'accompagnant d'une explication sur les raisons pour lesquelles le DIP n'a pas présenté ces amendements supplémentaires en temps voulu. Vu qu'aucun député ne remet en question le fondement de cette demande, ce débat devrait permettre une acceptation unanime de ces amendements. Le Président se rallie à cette proposition, ainsi que le commissaire (S).

Un commissaire (S) précise que la présidente du Tribunal de la jeunesse n'a jamais déclaré que les jeunes dont elle avait la charge n'avaient pu recevoir les prestations et le traitement nécessaires ; il a simplement été indiqué que des sommes supplémentaires à ce qui figurait au budget étaient utiles pour réaliser les prestations en question.

L'auteur de l'amendement (S) déclare que le retrait de son amendement est lié à l'accord des commissaires des finances de voter favorablement ces amendements en séance plénière du GC si le DIP assortit l'amendement d'explications supplémentaires.

Le Président met aux voix le budget amendé du Département de l'instruction publique.

Le budget amendé du Département de l'instruction publique est adopté.

Département des institutions

Un commissaire (R) présente un amendement visant à ramener le montant de la subvention (non soumise à la LIAF) de la « Fédération genevoise de Coopération » (rubrique 04.90.02.00.365.00.229) à 2'500'000 francs, afin que cette subvention demeure à hauteur du montant dont bénéficiait la « Fédération genevoise de Coopération » au budget 2007.

Le chef du DF tient à exprimer son point de vue personnel. Il observe que, malgré l'augmentation des recettes fiscales de Genève et son économie prospère, le Conseil d'Etat est très loin de respecter la loi en faveur des projets de développement. Par ailleurs, il sait qu'une hausse des montants dévolus à ce titre provoquerait l'ire du Parlement. Toutefois, il s'étonne de voir que malgré l'amélioration financière de l'Etat, et l'état actuel du monde, il paraisse impossible pour l'Etat de Genève de se rapprocher de la loi votée de 0,7% en matière d'aide en développement. Et de signaler, à titre toujours personnel, que le seul point auquel il n'adhérait pas, par rapport au budget présenté par le Conseil d'Etat, avait trait à la faiblesse des montants destinés à des projets de coopération.

L'auteur de l'amendement tient à s'expliquer. Il rappelle que depuis la Seconde Guerre mondiale, les pays occidentaux ont alloué près de 150 milliards de francs aux pays africains ; or, il apparaît que les pays africains sont parmi les seuls au monde à n'avoir pas bénéficié de la mondialisation, et qu'en outre, le niveau de vie de ces pays a baissé. D'autre part, la Confédération est elle-même en train d'entamer une réflexion plus approfondie sur l'organisation de l'aide aux pays en voie de développement. Enfin, les méthodes utilisées par la « Fédération genevoise d'aide à la Coopération » ont suscité dernièrement certaines critiques. Il conclut en soulignant que, trop souvent, le monde politique a dispensé des sommes en faveur des pays en voie de développement pour se donner bonne conscience.

Le Président met aux voix l'amendement radical visant à réduire de 500'000 F la subvention destinée à la « Fédération genevoise de Coopération ».

L'amendement est refusé par :

Pour :	6 (2R, 3L, 1UDC)
Contre :	7 (3S, 2Ve, 2PDC)
Abstention :	1 (1MCG)

Un commissaire (S) souhaite rétablir la subvention de 200'000 francs en faveur du « Centre intercantonal d'information sur les croyances » (rubrique 03.11.00.00.364.03401)

Le Président met aux voix l'amendement socialiste visant à rétablir la subvention de 200'000 francs en faveur du Centre intercantonal d'Information sur les Croyances ».

L'amendement est refusé par :	
Pour :	4 (3S, 1Ve)
Contre :	8 (2R, 1PDC, 3L, 1UDC, 1MCG)
Abstention :	2 (1PDC, 1Ve)

Un commissaire (S) veut rétablir la subvention à l'égard de la « Solidarité internationale » (rubrique 04.90.02.00). Le président suggère d'attendre que le département communique des informations supplémentaires sur ce point : en effet, à périmètre égal, il lui semble quelque peu surprenant qu'un montant correspondant à 1,6 postes supplémentaires soit alloué à ce service.

Le Président met aux voix l'amendement de M. VELASCO consistant à rétablir un montant de 201'461 francs en faveur de la "Solidarité internationale" (rubrique 04.80.02.00)

L'amendement est refusé par :	
Pour :	5 (3S, 2Ve)
Contre :	6 (2R, 3L, 1UDC)
Abstention :	3 (2PDC, 1MCG)

Le Président met aux voix le budget amendé du Département des institutions.

Le budget amendé du Département des institutions est adopté.

Département des constructions et des technologies de l'information

Le Président met aux voix le budget amendé du Département des constructions et des technologies de l'information.

Le budget amendé du Département des constructions et des technologies de l'information est adopté.

Département du territoire

Le Président met aux voix le budget amendé du Département du territoire.

Le budget amendé du Département du territoire est adopté.

Département de la solidarité et de l'emploi

Un commissaire représente l'amendement sur les EMS. Il demande que la ligne EMS soit portée de 87 735 000 F à 102 735 000 F.

Le Président met aux voix l'amendement.

L'amendement est refusé par :

Pour :	5 (3S, 2Ve)
Contre :	6 (2R, 1PDC, 3L)
Abstention :	3 (1UDC, 1MCG, 1PDC)

Le Président met aux voix le budget amendé du Département de la solidarité et de l'emploi.

Le budget amendé du Département de la solidarité et de l'emploi est adopté.

Département de l'économie et de la santé

Le Président met aux voix le budget amendé du Département de l'économie et de la santé.

Le budget amendé du Département de l'économie et de la santé est adopté.

Grand Conseil

Le Président met aux voix le budget amendé du Grand Conseil.

Le budget amendé du Grand Conseil est adopté.

Pouvoir judiciaire

Le Président met aux voix le budget amendé du Pouvoir judiciaire.

Le budget amendé du Pouvoir judiciaire est adopté.

VI.4. Déclaration du chef du DF à l'issue du deuxième débat

Le chef du DF déclare sa satisfaction d'avoir pu présenter à la commission un budget très amélioré par rapport au PB 2008 déposé au mois de septembre et plus proche de la réalité.

Il commente ensuite les amendements votés. Il relève que certains des amendements s'apparentent à des signaux politiques ; il appartiendra au Conseil d'Etat de juger de la nécessité de revenir sur certains de ces amendements qui font partie du processus ordinaire de l'examen d'un budget. Néanmoins, il annonce d'ores et déjà que le Conseil d'Etat présentera un amendement relatif à la rubrique 30 au motif précis qu'il sera extrêmement difficile pour les départements qui ont planifié des réductions de postes leur permettant d'obtenir le résultat de -5% sur une durée quadriennale, de pouvoir subitement encore absorber une diminution supplémentaire. Par ailleurs, dans tous les secteurs concernés par la réduction de 5% (soit tous les secteurs de l'Etat, à l'exception de l'enseignement et de la police), l'objectif annoncé sera tenu sans qu'il soit nécessaire d'ajouter une réduction supplémentaire de 1%.

En second lieu, il déclare que le Conseil d'Etat remettra une liste détaillée des postes qui sont regroupés sous la rubrique 318 « Honoraires et prestations de tiers ». Il reconnaît la pertinence de la remarque d'un commissaire UDC qui remarquait combien il était difficile de comprendre la nature de cette rubrique qui rassemble une grande variété de prestations, de sorte que l'unique dénominateur commun entre les éléments qui y sont regroupés tient au fait de leur nature comptable : ces mandats externes sont payés selon des honoraires. Et d'énumérer différentes prestations émargeant au niveau de la rubrique 318 : les nettoyeurs, les informaticiens, les logopédistes. Il tient également à rendre la commission attentive au fait qu'actuellement, le DCTI

a atteint 122% de son objectif de réduction de postes. Une réduction de la 318 frapperait donc ce département de plein fouet, car il remplace son personnel fixe par des informaticiens ou des nettoyeurs en mandat externe, deux types de fonctions qui l'une comme l'autre sont tout à fait utiles.

Enfin, il adresse ses remerciements à la commission pour le travail qu'elle a effectué. Il regrette que certaines modalités de forme n'aient pu être respectées et s'engage, dès l'année suivante, à essayer d'améliorer le processus budgétaire : il reconnaît que le nombre d'amendements techniques transmis à la commission était exagéré, et convient également que le Conseil d'Etat a pris certaines décisions ayant un impact sur le budget trop tardivement. Pour terminer, il souligne le bon esprit dans lequel s'est déroulée la séance, et remercie ses collaborateurs qui ont participé au travail de suivi et de consolidation du budget.

Le président s'associe aux remerciements du chef du DF qu'il étend aux collaborateurs du SGC et du DF.

Il relève encore qu'il a l'impression que les montants figurant au budget sont très proches de la réalité, ce qu'il met au crédit du DF ainsi que du Conseil d'Etat.

Il suggère encore au Conseil d'Etat de présenter les raisons pour lesquelles il s'oppose aux amendements de la Commission des finances sur les rubriques 30 et 318 en séance plénière, car ces deux rubriques sont intimement liées à la politique de gestion de l'Etat. Il invite également le Conseil d'Etat à représenter l'amendement concernant l'Office de la jeunesse, assorti d'explications détaillées de la part du DIP. Il conclut que ces trois amendements lui paraissent les plus importants, et devront être discutés de manière approfondie en séance plénière du GC.

VI.5. Vote du PL 10117 amendé (intégrant tous les amendements votés par la Commission des finances)

Le Président met aux voix l'article 1 « Perception des impôts ».

L'article 1 est adopté.

Le Président met aux voix l'article 2 « Perception des centimes additionnels ».

L'article 2 est adopté.

Le Président met aux voix l'article 3 « Personnes physiques ».

L'article 3 est adopté.

Le Président met aux voix l'article 4 « Personnes morales ».

L'article 4 est adopté.

Le Président met aux voix l'article 5 « Successions et enregistrement ».

L'article 5 est adopté.

Le Président met aux voix l'article 6 « Budget administratif ».

L'article 6 est adopté.

Un commissaire (Ve) déclare qu'en raison des deux amendements votés par la commission sur les rubriques 30 et 318, le groupe Vert s'abstiendra lors du vote de l'article 7. Toutefois, les Verts ne souhaitent pas s'opposer au budget, car, sur l'ensemble, ils le soutiennent.

Un commissaire (S) déclare que le groupe socialiste s'opposera au vote de l'article 7 amendé. Et de souligner que s'il peut être avancé que les réductions de respectivement 15 millions de francs et 19 millions de francs sont avant tout symboliques, le même argument peut être utilisé en faveur de l'amendement proposé par les socialistes (augmentation de 15 millions de francs pour les EMS), refusé par la commission. Par ailleurs, s'il est également vrai que les amendements proposés par le groupe libéral sont avant tout de nature idéologique, il est à relever qu'ils ont été votés par des groupes politiques qui faisaient figure de partenaires soutenant le gouvernement de centre. Or, lors du vote de ces amendements, il est apparu que le consensus qui s'était établi durant ces dernières années a été rompu. Le groupe socialiste le regrette vivement et s'opposera au vote de l'article 7 amendé.

Le Président met aux voix l'article 7 « Fonctionnement » amendé.

Art. 7 Fonctionnement

[1] Les charges s'élèvent à 7 135 511 717 F et les revenus à 7 202 215 346 F hors imputations internes et subventions redistribuées.

[2] L'excédent de revenus s'élève à 66 703 629 F et l'excédent de charges à 126 646 204 F avant dotations et dissolutions de provisions.

L'article 7 est adopté par :

Pour :	7 (2R, 2PDC, 3L)
Contre :	3 (3S)
Abstention :	4 (2Ve, 1UDC, 1MCG)

L'article 7 ainsi amendé est adopté.

Le Président met aux voix l'article 8 « Investissements » amendé.

Art. 8 Investissements

[1] Les dépenses d'investissement sont arrêtées à 615 339 090 F et les recettes à 571 836 954 F.

[2] Les investissements nets s'élèvent à 43 502 136 F.

L'article 8 ainsi amendé est adopté.

Le Président met aux voix l'article 9 « Cas d'urgence pour une dépense nouvelle ».

L'article 9 est adopté.

Le Président met aux voix l'article 10 « Emprunts ».

L'article 10 est adopté.

Le Président met aux voix l'article 11 « Facturation ».

Un commissaire (L) propose un amendement de l'article 11 relatif à la garantie de l'Etat, visant à aligner la garantie de l'Etat en faveur de la BCGe (actuellement à 0,081%) sur la garantie de l'Etat qui s'élève à 0,125% pour les autres entités énumérées. Un commissaire (R) invite la commission à refuser l'amendement libéral, en raison de la volonté du Conseil d'Etat de supprimer la garantie de l'Etat en faveur de la BCGe. L'auteur de l'amendement rétorque qu'en alignant dès aujourd'hui le niveau de cette garantie sur celui pratiqué avec les autres entités concernées, le Conseil d'Etat pourra encore plus rapidement procéder à la suppression par l'Etat de sa garantie en faveur de la BCGe.

Le Président met aux voix l'amendement libéral visant à fixer à 0,125% le taux de rétribution de la garantie de l'Etat pour la BCGe.

Un commissaire (S) s'abstient en raison de son lien d'intérêt avec la BCGe.

L'amendement est refusé par:

Pour:	4 (3S, 1UDC)
Contre :	8 (2S, 2Ve, 2PDC, 2R)
Abstention :	1 (1MCG)

L'article 11 est adopté.

Le Président met aux voix l'article 12 «Référendum».

L'article 12 est adopté.

VI.6. Troisième débat - Prise de position des groupes politiques et vote final

En synthèse, le groupe Vert regrette les votes du deuxième débat. La réduction de la rubrique 30 ne rend pas justice aux efforts d'adaptation de la fonction publique ; il s'abstiendra donc lors du vote. Au surplus, la diminution de la rubrique 318 ne lui semble pas adéquate. Il réserve son vote pour la séance plénière.

Le groupe socialiste, qui avait accepté les arbitrages ayant procédé à la présentation du budget, refuse la baisse de la rubrique 30 et s'oppose de ce fait au budget. Il regrette au surplus certains amendements, notamment l'un, ayant abouti, concernant la FGC, et l'autre, ayant échoué, sur les subventions. Il relève la formation d'une nouvelle majorité budgétaire. Il refusera le budget en commission, et réserve sa position pour la plénière en fonction de l'évolution de la situation.

Le groupe radical se réjouit du budget tel qu'adopté par la commission. Les réductions opérées sont modestes (0,5% du total du budget), mais symboliques. L'Etat vit au-dessus de ses moyens, et les amendements vont dans le bon sens. De plus, il n'entend pas réduire les salaires des collaborateurs de l'Etat, bien au contraire, mais en diminuer le nombre.

Le groupe libéral regrette la faible faveur dont jouissent les propositions de réduction du déficit structurel. Il se félicite néanmoins des décisions prises par la commission. Il entend voter ce budget en commission pour autant que les amendements votés y demeurent. Il note que ce projet de budget ainsi amendé traduit la volonté de l'Entente au sein du Parlement d'infléchir vers davantage de rigueur un projet issu d'un exécutif à majorité de centre gauche.

Le groupe UDC, tout en relevant que des efforts ont été faits pour orienter le budget vers la rigueur, note que ceux-là sont insuffisants. L'ampleur de la dette sera encore accrue par la question des caisses de pension, pour ne pas évoquer un retournement de la conjoncture. Il regrette la reprise des mécanismes salariaux, au nom de l'égalité de traitement avec les travailleurs du secteur privé. Il votera le budget en commission.

Le groupe MCG s'abstiendra en commission même s'il votera le budget en plénière, car celui-là représente une amélioration de la gouvernance et il faut éviter les douzièmes provisoires. Il relève que des problèmes structurels demeurent, et que des décisions ont été prises en faveur des enseignants qui créent des inégalités avec d'autres catégories de collaborateurs de l'Etat.

Le groupe PDC met en garde contre l'ère des budgets positifs. A cet égard, il considère que l'effort sur la masse salariale représente un signal clair. Mais il est aussi convaincu de la nécessité de ne pas brimer les fonctionnaires, d'où son appui aux mesures salariales les concernant. Il conclut que les mesures prises facilitent l'atteinte des objectifs du discours de Saint Pierre.

Voici, dans le détail, les positions des différents groupes.

Le groupe Vert déplore les votes de la commission lors du 2ème débat. En effet, le Conseil d'Etat fait des efforts, salués par tous, et s'engage dans une direction difficile qui nécessite des efforts considérables de la part de la fonction publique du petit Etat ainsi que du grand Etat. Or, en demandant au Conseil d'Etat d'accélérer le rythme auto-imposé, on court le risque de bloquer la machine. Pour cette raison, il s'abstiendra lors du vote. Toutefois, le groupe Vert réserve son vote en séance plénière, qui dépendra fortement des décisions qui seront prises par l'ensemble du Parlement au niveau de la rubrique 30. En outre, il déplore les décisions prises au niveau de la rubrique 318. S'il est notamment favorable au rétablissement de conciergeries publiques des bâtiments publics au détriment des rondes de Securitas, il n'en demeure pas moins que les Verts ne pensent pas que la réduction de 15

millions de francs de la rubrique 318 soit adéquate. De plus, les Verts sont convaincus qu'une certaine efficience de l'Etat passe au travers de mandats avec le secteur privé. Et de souligner leur étonnement de voir des partis de droite voter cet amendement.

Enfin, le groupe Vert salue le travail réalisé par le Conseil d'Etat afin de rétablir les finances publiques, et est très satisfait du budget présenté en début de journée par le gouvernement. Il tient encore à rendre les autres partis attentifs au fait que, s'il est louable d'engager un travail de rétablissement des finances publiques, il faut veiller au rythme auquel ce travail doit être réalisé. Et de souligner qu'il faut, d'une part, à l'extérieur du petit Etat, ne pas endommager la collaboration avec l'économie sociale et solidaire, et, d'autre part, à l'intérieur de l'Etat, qu'il faut que le Parlement signale clairement aux collaborateurs de la fonction publique qu'il reconnaît l'effort réalisé et qu'il le salue.

Le groupe socialiste déclare que le budget présenté par le Conseil d'Etat résulte d'un arbitrage interne entre les tendances représentées au sein du Conseil d'Etat, raison du vote d'entrée en matière favorable. Cet arbitrage a été rompu au fil des amendements. Et de mettre l'accent sur l'amendement choquant de la rubrique 30. La fonction publique subit en effet des baisses salariales depuis des années dues aux efforts d'amortissement de la dette, avec une diminution de 15% de son pouvoir d'achat. Dans de telles conditions, une réduction des charges de personnel ne peut être considérée que comme une provocation. En outre, pour les budgets 2006 et 2007, le groupe socialiste a dû expliquer aux syndicats les raisons de son approbation du budget ; l'amendement de la rubrique 30 l'amène à s'opposer au budget en l'état.

D'autre part, il réprouve l'amendement consistant à réduire la subvention en faveur de la « Fédération genevoise de Coopération », ainsi que la tentative de la part de certains partis de vouloir réduire de 19 millions de francs la rubrique des « Subventions accordées ». Ces deux attaques, l'une ayant abouti, l'autre échoué, lui semblent refléter l'état d'esprit dans lequel la commission a voté le budget. Et de relever qu'une nouvelle majorité entre le groupe PDC, Radical, Libéral et UDC semble se dessiner.

Le groupe socialiste n'envisagera de voter le budget qu'à la condition que des amendements permettent de le ramener proche de son état initial, lors du vote d'entrée en matière.

Le Président tient toutefois à préciser que l'amendement proposé au niveau de la rubrique 36 (refusé par la commission) s'élevait d'abord à 60 millions de francs, pour ensuite être présenté dans une forme réduite de 19 millions de francs.

Le groupe radical est grandement satisfait de ce projet de budget. Tout d'abord, pour la collaboration étroite avec le Conseil d'Etat et pour les informations sur des points souvent soulevés par le passé, mais restés sans réponse. Contrairement à ce qui a pu être dit par les deux groupes précédents, il ne semble pas que les députés aient manqué de sérénité pour voter le budget ; au contraire, ils ont travaillé avec beaucoup de professionnalisme.

Sur le fond, il reconnaît les efforts du Conseil d'Etat. Toutefois, il estime nécessaire de faire un effort supplémentaire à celui proposé par le Conseil d'Etat dans son budget. Or, une réduction de 35 millions de francs (amendement sur les rubriques 30 et 318) ne représente qu'une diminution de 0,5% sur le montant total du budget, soit une réduction relativement contenue. L'Etat de Genève continue de vivre au-dessus de ses moyens, et les amendements apportés ont le mérite d'aller dans le bon sens.

Pour conclure, il tient encore à signaler qu'en votant l'amendement sur la rubrique 30, il n'a jamais été question pour les Radicaux d'encourager le Conseil d'Etat à réduire les salaires des fonctionnaires ; en revanche, le groupe radical est favorable à une réduction des postes de la fonction publique. Et de signaler que si le Conseil d'Etat souhaitait augmenter l'indexation des salaires tout en restant dans le périmètre de la masse salariale votée par la commission, les Radicaux appuieraient cette décision.

Le groupe libéral remercie non seulement le Conseil d'Etat, qui a su faire part d'une grande écoute ainsi que d'une grande qualité dans ses réponses, et les collaborateurs du DF qui ont préparé le budget, mais il adresse également ses remerciements aux trois procès-verbalistes qui se sont succédé durant la séance.

Lors de son arrivée en séance, il avait craint que le vote du budget ne se déroule mal, car le budget contenait des éléments qui ne pouvaient que rendre sceptique : la disparition de GE-Pilote, le manque d'effet des plans de mesures qui devaient permettre des économies, et l'absence de mesures structurelles concrètes permettant la réduction des dépenses de l'Etat. Il relève avoir proposé pareille mesure structurelle concernant le DIP, et il a pu constater que ce type de propositions, permettant de réelles économies, n'était pas encore au centre des préoccupations de chacun. Enfin, il signale la

reprise partielle des mécanismes salariaux qui a également suscité son inquiétude.

Cela étant, certaines des propositions ont permis d'améliorer le résultat du budget, et notamment la réduction linéaire de 15 millions de francs proposée par le groupe socialiste sur la rubrique 318.

En conclusion, il souhaite aussi souligner, comme le groupe radical, que les réductions votées durant la séance ne permettent finalement qu'une modeste économie de 35 millions de francs, soit une réduction de 0,5% du total d'un budget qui dépasse 7 milliards de francs. En l'état, les commissaires libéraux peuvent voter le budget et tenteront de convaincre leurs collègues de les suivre, pour autant que le budget voté en séance plénière continue d'inclure la touche d'effort supplémentaire. Et de terminer en saluant la belle démonstration de ce dont l'Entente peut être capable.

Le groupe UDC se joint aux remerciements qui ont été adressés, et tient à relever la sérénité dans laquelle les débats se sont déroulés. Il remarque par ailleurs que chacun a pu s'exprimer avec liberté sans que le ton ne monte.

D'autre part, il souligne que l'UDC n'est pas lié au discours de Saint-Pierre : les objectifs fixés par le Conseil d'Etat depuis le début de la législature permettent uniquement une simple maîtrise des coûts de l'administration, travail qui aurait dû être réalisé depuis au moins 15 ans. Le groupe UDC reconnaît donc l'effort du Conseil d'Etat, mais ne pense donc pas qu'il y ait là matière à être particulièrement satisfait.

Ensuite, le budget présenté par le Conseil d'Etat laisse l'UDC aussi songeuse que les précédents, sensation exacerbée par le fait que le budget s'ancre dans une période de bonne conjoncture. Il souligne les efforts de la droite pour essayer d'obtenir plus que ce que le Conseil d'Etat n'a présenté, et rappelle que l'UDC a pour objectif de présenter des budgets permettant de dégager des bénéfices à affecter à la dette. Or, il relève que cela ne sera pas le cas durant l'année 2008, sauf à s'appuyer sur les résultats de la bonne conjoncture. Par ailleurs, il relève que si l'Etat en a bientôt fini avec la BCGe, il va bientôt devoir affronter les problèmes posés par les caisses de retraites. Et de signaler qu'avec un budget tel que celui présenté, il ne sera pas possible de dégager les montants nécessaires pour faire face aux difficultés financières importantes auxquelles l'Etat de Genève sera tout prochainement confronté.

Malgré ces réserves, les commissaires UDC voteront en faveur du budget amendé, sans pour autant se prononcer sur la position du groupe UDC. Ils

relèvent l'effort du Conseil d'Etat ainsi que celui fourni par la fonction publique, mais regrettent la reprise partielle des mécanismes salariaux ; en effet, ils rappellent que de nombreux employés du secteur privé souffrent, et y voient une inégalité de traitement.

Le groupe MCG se joint aux remerciements exprimés par ses prédécesseurs. Il remercie également le Président pour le calme avec lequel il a mené des débats très intéressants.

Il indique que l'abstention du MCG a pu paraître surprenante. Sur le fond, le budget sera certainement adopté par le groupe MCG, car il représente une amélioration de la gouvernance de l'Etat. Toutefois, il regrette qu'il n'y ait pas de véritables changements en profondeur. Il relève que des exemples de dérapages significatifs sont encore visibles. Et de citer, à titre d'exemple, la réévaluation de fonction des enseignants, dont le salaire passe de 120'000 francs à 130'000 francs ; cette décision n'était pas urgente, et d'autre part pas équitable par rapport à d'autres corps de métiers de la fonction publique, signe que certains départements ne font pas le même effort que d'autres. En second lieu, il regrette que le projet GE-Pilote soit différé.

Néanmoins, malgré son abstention, le groupe MCG se prononcera certainement en faveur du budget afin d'éviter les douzièmes provisoires.

Pour le groupe PDC, le Président réitère tout d'abord ses remerciements à l'égard des collaborateurs du SGC et du DF.

Il déclare craindre une nouvelle ère dangereuse, qui est celle des budgets positifs. Il rappelle qu'à la fin des années 90, l'Etat a assisté à une explosion des demandes émanant tant des fonctionnaires que des subventionnés. Il sera difficile pour le Conseil d'Etat de poursuivre sa gestion rigoureuse durant la période faste qui se profile. Dans un tel contexte, l'effort supplémentaire de 19 millions de francs sur la masse salariale représente un signal clair auprès de toutes les instances qui pourraient être tentées de venir solliciter des moyens supplémentaires en plaidant la bonne santé financière de l'Etat. Et de rappeler qu'il peut être difficile pour le Conseil d'Etat de faire face à toutes les demandes des services. Le Président précise toutefois qu'il ne sait pas si le moyen choisi pour signifier cela est le meilleur, et d'indiquer que cela devra se préciser lors du débat en séance plénière. Enfin, bien que le groupe PDC pense qu'il est important de donner ce signal à la fonction publique, il pense également qu'il faut le faire sans brimer les fonctionnaires, raison pour laquelle le PDC plaide en faveur du versement des mécanismes salariaux et de l'indexation. Et de conclure que les décisions prises par le biais des

amendements doivent permettre au Conseil d'Etat de parvenir à l'objectif fixé dans le discours de Saint-Pierre, même si cette décision anticipe quelque peu le budget 2009.

Troisième débat - vote final

Le président met aux voix le PL 10117 amendé, établissant le budget administratif de l'Etat de Genève pour l'exercice 2008 (D 3 70)

Le PL 10117 amendé est adopté par :	
Pour :	8 (2R, 2PDC, 3L, 1UDC)
Contre :	3 (3S)
Abstention :	3 (2Ve, 1MCG)

Les rapporteurs sont désignés, à savoir M. Pierre Weiss comme rapporteur de majorité et M. Alberto Velasco comme rapporteur de minorité.

Au bénéfice des explications qui précèdent, au nom de la majorité de la commission qui a adopté ce projet de budget, je vous prie, Mesdames et Messieurs les députés, d'en faire de même.

ANNEXE 1

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

Information du Conseil d'Etat du 12 septembre 2007

Projections à fin 2007 des comptes de l'Etat de Genève

Excédent de revenus d'environ 190 millions de francs

A fin 2007, sauf récession au dernier trimestre, les comptes de l'Etat de Genève devraient faire apparaître un excédent de revenus de l'ordre de 190 millions de francs, à comparer au déficit de 191 millions qui avait été estimé au moment de l'élaboration du budget, il y a une année.
Tel est le résultat de la projection établie sur la base de la situation comptable à la fin du premier semestre, et intégrant les informations les plus récentes fournies par les départements, ainsi que les dernières actualisations fiscales.

Par son ampleur, cette évolution spectaculaire met une nouvelle fois en lumière le dynamisme de l'économie genevoise. Elle découle en partie de l'effet reporté de la sous-estimation des recettes aux comptes 2005, qui était apparue lors du bouclement des comptes 2006. Elle traduit aussi les réévaluations intervenues au niveau des prévisions conjoncturelles établies par les analystes, sur lesquelles se fondent notamment les hypothèses relatives aux recettes fiscales.

Vigueur plus forte que prévue

C'est ainsi que les prévisions du groupe de perspectives économiques (GPE) * ont évolué au cours des douze derniers mois, soit depuis l'époque où avait été élaboré le budget 2007. La progression du PIB genevois en valeur nominale sur l'année 2007, qui était estimée à 3,3% en juin 2006, a été réévaluée à 3,7% en juin 2007. Au niveau fédéral, le SECO constate dans sa dernière estimation publiée le 4 septembre que - contrairement à la zone euro - l'économie suisse n'a montré aucun signe de ralentissement au deuxième trimestre 2007, avec une expansion réelle de 0,7% par rapport au trimestre précédent. Le scénario de l'atterrissage en douceur (*soft landing*) sur lequel était fondé l'estimation des recettes fiscales ne s'est pas réalisé à ce jour.

La vigueur plus forte que prévue de la croissance est encore soulignée par l'actualisation des résultats du PIB suisse, publiée le 31 août dernier par l'Office fédéral de la statistique. En termes réels, la progression estimée du PIB suisse est ainsi revue de 1,9% à 2,4% pour 2005 et de 2,7% à 3,2% pour 2006, soit pas loin de la croissance de 3,6% enregistrée en 2000, qui demeure à ce jour la plus forte de ces quinze dernières années.

** Composé de d'experts émanant des milieux bancaire et patronal, d'économistes du département des finances de l'Etat et de la Ville, ainsi que de spécialistes de l'Université de Genève, le GPE effectue à un rythme trimestriel des synthèses d'hypothèses économiques mises à jour sur le plan suisse et genevois, accompagnées de recommandations. Les analyses du GPE (en ligne sur www.geneve.ch/finances) sont destinées en particulier au Conseil d'Etat et aux autorités communales du canton.*

Projection 2007 en bref
(millions de francs)

	Comptes 2006	Budget 2007	Projection actualisée 2007
Total des charges	**6'939,5**	**6'753,9**	**6'886,4**
Total des revenus	**7'144,8**	**6'562,8**	**7'076,0**
Résultat	**+ 205,3**	**- 191,1**	**+ 189,6**

Recettes fiscales en forte progression

Les hypothèses retenues pour élaborer le budget 2007, qui se fondaient sur les prévisions du moment, n'anticipaient donc pas suffisamment la vigueur de la conjoncture suisse et cantonale. Quelques améliorations dans les méthodes d'évaluation permettent d'autre part une remise à jour plus régulière, et vraisemblablement plus fiable, des recettes fiscales. Pour l'impôt à la source, par exemple, l'amélioration du système d'information permet de disposer très rapidement des sommes perçues trimestriellement, en distinguant les différents exercices comptables. Ces différentes corrections génèrent en outre **d'importants différentiels sur les exercices antérieurs** qui sont comptabilisés en 2007.

Pour toutes ces raisons, les impôts sont désormais estimés à 5'253 millions, contre 4'814 inscrits au budget (+ 439 millions). On rappellera que le produit des impôts est inscrit à hauteur de 5'114 millions dans les comptes 2006.

La progression entre le budget et la projection actualisée revient pour 290 millions à l'impôt sur les **personnes physiques**, et à 90 millions environ à celui des **personnes morales**. Les autres impôts progressent de 58 millions, grâce surtout au volume des **transactions immobilières** qui se répercute sur l'impôt sur les bénéfices et gains immobiliers (IBGI) et les droits d'enregistrement.

Il convient de souligner que la progression attendue des recettes fiscales est due pour environ 40% (soit environ 175 millions de francs) à la prise en compte de **différentiels revenant aux années 2006 et 2005**. L'impact se traduit en particulier par des différentiels positifs à raison de 96 millions pour les personnes physiques imposées au barème ordinaire, de 49 millions pour l'impôt à la source, et de 30 millions pour les personnes morales.

Ces 175 millions ne peuvent donc pas être considérés comme acquis pour les exercices suivants et ne constituent qu'un "effet d'aubaine" pour l'exercice 2007.

Principales charges maîtrisées

Au niveau des charges, il apparaît que les principales rubriques budgétaires sur lesquelles l'administration a un réel contrôle devraient respecter la cible budgétaire. C'est ainsi que les **charges de personnel** demeurent largement maîtrisées (1'915 millions selon la projection, contre 1'917 millions au budget et 1'893 au compte 2006). Il en va de même des **dépenses générales** (469 millions selon la projection, contre 460 au budget). Il faut relever que la projection des dépenses générales inclut **14 millions de reports budgétaires**, conformément à la mesure 23 du premier plan de mesures du Conseil d'Etat (autorisation d'utiliser en 2007 une part de 75% des sommes non-dépensées en 2006). L'utilisation de ces 14 millions reste subordonnée à l'accord de la Commission des finances et à l'existence de besoins réels.

A noter que les charges relatives aux **emplois temporaires** sont conformes au budget. Le budget 2007 enregistrait déjà une baisse de 13,2 millions par rapport à l'exercice précédent.

Du côté des **subventions**, la cible serait également respectée, puisque la projection fait apparaître un total de 3'037 millions de francs, contre 3'038 millions inscrits au budget (2'962 millions au compte 2006). Cette stabilité globale des subventions indique que le chiffrage des dépenses d'assistance et des prestations complémentaires fédérales cantonales et fédérales, toujours difficile à établir, a été effectué soigneusement.

Dès lors, l'écart observé entre le budget et la projection des charges s'explique essentiellement par une forte différence sur deux natures, à savoir les intérêts passifs et frais d'emprunt (373 millions projetés, contre 347 au budget et 365 au compte 2006) et, surtout, les amortissements, provisions et irrécouvrables (500 millions projetés, contre 423 au budget et 684 au compte 2006).

S'agissant des **intérêts et frais d'emprunt**, l'écart attendu s'explique essentiellement une augmentation des taux à court terme plus rapide que celle qui avait été envisagée. Elle se traduit par une augmentation du taux moyen annuel de la dette qui tournera autour de 2,9%, alors que le budget était fondé sur un taux moyen de 2.8%. D'autre part, le décalage de six mois des transferts d'actifs vers les TPG et vers l'AIG pour cause de référendum impacte les intérêts de la dette de 6,5 millions par rapport au budget, compensés par des recettes équivalentes.

Du côté des **amortissements, provisions et irrécouvrables**, l'augmentation est due pour partie à une différence de quelque 27 millions pour les irrécouvrables de l'administration fiscale. Ce dépassement n'a toutefois pas d'effet sur le résultat, les irrécouvrables faisant l'objet d'une provision qui est dissoute à hauteur correspondante. L'écart enregistré est la conséquence d'un traitement nettement plus rapide des dossiers, qui a conduit à une forte augmentation du nombre des poursuites déposées à partir de l'année 2005. Elle a induit une croissance parallèle du nombre des actes de défaut de biens.

D'autre part, une provision complémentaire de 21,8 millions a été constituée pour des **sites contaminés**, du fait de l'obligation légale d'assainir ces sites qui incombe à l'Etat. Ce type de provisions est constitué au fur à mesure que l'administration instruit les dossiers et ne peut donc jamais être intégrées dans le budget. Enfin, une provision de 21,2 millions est constituée au titre du **régime transitoire de l'assurance invalidité**, décidé au niveau fédéral en marge de la nouvelle péréquation financière inter-cantonale (RPT). Une première provision avait déjà été constituée dans les comptes 2006, en tenant compte des informations contenues dans le message du Conseil fédéral. Les Chambres fédérales ayant finalement choisi une option nettement plus défavorable aux cantons à la fin du mois de juin 2007, la provision a été augmentée en conséquence.

Première diminution attendue de la dette

Pour la première fois depuis 2001, **le niveau de la dette au 31 décembre devrait être inférieur à celui de l'année précédente**. Le 31 décembre 2006, la dette se montait à 13,2 milliards. Selon les projections actuelles elle devrait avoisiner les 12,8 milliards en fin d'année. Au 30 août 2007, elle atteignait 12,6 milliards, contre 13,1 milliards en 2006 à la même date. Cette baisse était attendue, dans la mesure où les exercices 2005 et 2006 avaient connu une importante hausse de la dette (respectivement 267 et 465 millions) malgré un fort taux d'autofinancement (en 2005, grâce à la vente de l'or de la BNS). Ce décalage est dû au fait que les dépenses sont en général payées l'année où elles sont comptabilisées, alors qu'une part non négligeable des recettes fiscales sont perçues une ou deux années après avoir été estimées. La baisse de la dette s'explique par ce décalage, auquel s'ajoute l'effet du transfert d'actif de l'AIG, qui s'est soldé par une rentrée de 150 millions au mois de juillet.

Approche du déficit structurel

Parmi les différents facteurs qui ont contribué à améliorer la projection 2007, certains auront une influence sur les exercices ultérieurs, d'autres pas. Pour effectuer une approche objective de la situation financière de l'Etat de Genève, il convient d'éliminer les éléments non récurrents, soit les charges et les recettes liées à la Fondation de valorisation des actifs de la BCGE, les corrections des estimations fiscales des exercices antérieurs et les dépenses non récurrentes. Du côté des revenus, on peut ainsi isoler les quelque 175 millions dus à des différentiels des années antérieures; du côté des charges, on peut distinguer les 21,2 millions de provisions constituées pour le coût transitoire de l'AI, et des 21,8 millions de la provision pour sites contaminés. **Si l'on exclut ces divers éléments non-récurrents, le résultat projeté donne un excédent de revenus de 75,6 millions de francs, et un déficit de - 14,4 millions si l'on élimine également les effets positifs de la Fondation de valorisation** (dissolution de la part excessive de la provision).

Enfin, le **taux d'autofinancement** devrait être légèrement supérieur à 100%, ce qui correspond à un autofinancement complet des investissements et des pertes subies par la Fondation de valorisation. Ce bon résultat doit être relativisé par le fait qu'il est atteint avec l'aide des transferts d'actifs AIG et TPG à raison de 200 millions de francs. C'est à cette somme que l'on peut d'ailleurs évaluer **l'insuffisance structurelle d'autofinancement.**

Un effort à poursuivre jusqu'à fin 2009

Compte tenu de l'impact considérable de la nouvelle péréquation financière inter-cantonale sur le résultat de l'année 2008 (-108 millions), il est évident que le Conseil d'Etat devra poursuivre sans faiblir jusqu'en 2009 son exercice de frein sur la croissance des charges, malgré les résultats positifs constatés en 2006 et attendus en 2007. Il devra toutefois le faire sans paralyser les réformes nécessaires au fonctionnement de l'Etat, ni bloquer les investissements importants pour l'avenir du canton, ce qui n'est pas une mince affaire.

Le Conseil d'Etat tient à remercier les cadres et les collaborateurs-trices de l'administration pour le soin qu'ils mettent à respecter le budget et à faire un usage économe des ressources mises à leur disposition. Tout en étant parfaitement conscient des progrès qu'il reste à effectuer en matière de fiabilité des estimations fiscales et de gestion prévisionnelle de la dette, le Conseil d'Etat relève les efforts déjà fournis pour améliorer ces éléments. Il faut toutefois insister sur le fait que les estimations fiscales dépendront toujours des pronostics conjoncturels émis par les analystes et les instituts, qui resteront toujours entachée d'erreurs, en particulier dans une économie globalisée caractérisée par une forte volatilité.

ANNEXE 2

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

Information du Conseil d'Etat du 18 septembre 2007

Projet de budget 2008 de l'Etat de Genève

Déficit contenu malgré les effets de la nouvelle péréquation inter-cantonale

Sur la base de l'actualisation des prévisions fiscales à fin juillet 2007, le Conseil d'Etat est en mesure de présenter un projet de budget 2008 tablant sur un déficit de 121 millions de francs, incluant les 60,2 millions de charge nette résultant de l'introduction des normes comptables IPSAS, de même que la charge nette de 107,9 millions revenant à la nouvelle péréquation financière inter-cantonale (RPT). Hors des impacts IPSAS et RPT, le budget affiche un résultat positif de 47,2 millions de francs, qui traduit à la fois la poursuite de la maîtrise des charges initiée en 2006 et confirmée en 2007, et l'effet d'une conjoncture toujours dynamique sur les recettes fiscales.

Conjoncture toujours dynamique en 2008

Au moment de la présentation de son plan financier quadriennal, le 11 juin 2007, le Conseil d'Etat projetait pour l'année 2008 un déficit de quelque 157 millions de francs, avant application des normes IPSAS, correspondant à un déficit de 217 millions avec des états financiers présentés conformément à ces normes comptables.

Le projet de budget présenté aujourd'hui reflète l'évolution récente de la conjoncture et celle des prévisions publiées par les principaux instituts, qui tablent pour 2008 sur une croissance encore supérieure au potentiel de croissance à long terme, malgré un léger ralentissement par rapport à 2007. Compte tenu des niveaux très élevés de la croissance en 2005 et 2006 - dernièrement revus à la hausse par l'Office fédéral de la statistique - ainsi que de la vigueur extrêmement soutenue pour l'année en cours, les prévisions concernant l'année 2008 traduisent dès lors toujours une conjoncture dynamique.

En un coup d'œil

(millions de francs)	Comptes 2006	Budget 2007	Projection actualisée 2007	Projet de budget 2008
Résultat de fonct. hors RPT et IPSAS	205,3	- 191,1	189,6	47,2
Charge nette RPT	-	-	-	- 107,9
Charge nette IPSAS	-	-	-	- 60,2
Résultat de fonctionnement	205,3	- 191,1	189,6	- 121,0

Principales charges maîtrisées

- Les **charges de personnel**, qui prévoient à nouveau le versement décalé de six mois des mécanismes salariaux, atteignent 1'930 millions, contre 1'920,4 millions au budget 2007, soit une croissance **contenue à 0,5%** hors effets RPT et IPSAS.

La persistance de l'effort de rigueur est mise en lumière par le fait que, sur trois ans (2006-2008), les charges de personnel ne progressent que de 0,4% en moyenne annuelle, et ce, malgré l'indexation partielle en 2006 et complète en 2007, ainsi que le versement de l'annuité décalée en 2006, 2007 et 2008 et l'introduction du principe d'engagement du personnel dans sa classe de fonction définitive.

- Un effort conséquent a été d'autre part été consenti une nouvelle fois par les services pour les **dépenses générales,** où une diminution de 7,5% a été appliquée pour le projet de budget 2008, une baisse affectant l'ensemble de la rubrique, à l'exception de l'entretien des bâtiments.

- S'agissant des **subventions**, on relèvera la rigueur qui marque l'évolution des **indemnités** (+1,27% à 1'748,7 millions) qui sont stables, à l'exception de la Fondation officielle de la jeunesse, des TPG et des déchets spéciaux SIG. Alors que les **aides financières** sont gelées, les **allocations à des personnes physiques** (dépenses d'assistance et prestations complémentaires AVS/AI, allocations familiales, subsides assurance-maladie, assistance, allocations logement) progressent de 7,15% à 1'059,5 millions et génèrent ainsi la majeure partie de la croissance des charges.

Les économies faites dans le cadre de ce budget reviennent notamment à la poursuite de la mise en œuvre des deux plans de mesures du Conseil d'Etat, lancés en mars et en septembre 2006. Leur impact financier sur le budget 2008 est calculé à 56 millions au niveau du fonctionnement. Ce gain net concerne l'ensemble de l'administration et se décompose en 44,1 millions d'économies nettes et 11,9 millions de revenus supplémentaires.

L'ensemble de ces économies doivent aboutir à combler le déficit structurel, mais également à doter l'Etat d'une **marge de manœuvre**, pour lui permettre de **s'adapter** aux besoins nouveaux de la société et de financer **l'innovation et la réforme** de l'administration.
Les priorités définies par les départements pour l'année 2008 contribuent à la réalisation d'objectifs fondamentaux définis dans le Discours de Saint-Pierre du Conseil d'Etat; elles concrétisent en particulier l'objectif **"Renoncer pour innover".**

Recettes fiscales en forte progression

Le total des revenus (hors RPT et IPSAS) atteint **6'748,9 millions** de francs, contre 6'562,8 millions au budget 2007, soit une progression de 2,8%. La progression est principalement due aux impôts, qui sont inscrits au projet de budget à **5'207,7 millions** de francs, soit 8,2% de plus qu'au budget 2007 (4'814,2 millions) et 1,8% de plus qu'aux comptes 2006.

- **L'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques** est prévu à **3'471,4 millions** de francs, dépassant de 251,9 millions (7,8%) le budget 2007 et de 239,4 millions (7,4%) les comptes 2006. Il se situe toutefois à 38,2 millions ou 1,1% en-dessous de la projection actualisée des comptes 2007 présentée le 12 septembre. Dès lors, le montant inscrit au budget est avant tout la conséquence de la **mise à jour des estimations 2007**, et non du taux de croissance 2008. Ce dernier demeure prudemment modéré, tenant ainsi compte des dernières prévisions du groupe de perspectives économiques, qui prévoit un léger ralentissement en 2008. A noter qu'une part importante de l'augmentation de la base d'estimation provient de l'impôt à la source, qui représente à lui seul un accroissement de 140,4 millions par rapport au budget 2007.

- **L'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales**, quant à lui, est prévu à **1'156,5 millions** de francs, en augmentation de 90,3 millions (8,5%) par rapport au budget 2007, et en baisse de 158,9 millions (12,1%) par rapport aux comptes 2006. Cette baisse s'explique essentiellement par les **différentiels d'estimation** de 159,7 millions enregistrés dans les comptes 2006. Compte tenu de ce phénomène, le montant prévu au projet de budget 2008 progresse légèrement par rapport aux deux années précédentes, ce qui constitue un bon résultat si l'on considère que le niveau atteint en 2006 constitue un record historique.

- Pour le reste, on notera que l'impôt sur le bénéfice et les gains immobilier (+ 18,3% à 71 millions face au budget 2007) et les droits d'enregistrement (+ 9,9% à 178 millions) reflètent le **dynamisme persistant du secteur immobilier**.

Caractéristiques d'un budget incomparable

Le projet de budget 2008 aura été celui de toutes les complications. Outre les effets extrêmement complexes liés à l'introduction des normes IPSAS et à la RPT, il comporte en outre d'autres caractéristiques nouvelles, résultant de décisions politiques, qui rendent sinon impossibles, du moins très délicates, des comparaisons pertinentes avec les exercices antérieurs.

Les principales caractéristiques nouvelles tiennent en particulier à l'accord passé le 21 juin 2007 entre l'Etat , l'ACG et la Ville de Genève sur un **transfert de charges et de recettes** pour la période 2008-2009, à la **suppression des doublons Ville-Etat** en matière de subventionnement et de contrôle des institutions sociales, ainsi qu'à l'acceptation par le peuple, le 17 juin 2007, des **transferts d'actifs** concernant l'AIG, les TPG et les SIG.

La charge nette de la RPT impacte le projet de budget pour un montant négatif de 107,9 millions, résultant de 291,8 millions de charges supplémentaires et de 183,9 millions de nouvelles recettes.

Quant à l'introduction des normes IPSAS, elle a un impact négatif de 60,2 millions, résultant de 74,3 millions de charges supplémentaires et de 14,1 millions de revenus nouveaux. Les impacts principaux se situent au niveau des amortissements et sont la conséquence comptable de la réévaluation des actifs de l'Etat.

Le déficit de 121 millions qui apparaît après prise en compte des effets liés à la RPT et aux normes IPSAS doit dès lors être vu comme un résultat atypique. Après deux exercices positifs, le budget 2008, péjoré par la facture de la RPT et par l'effet de l'introduction des normes IPSAS, marque un temps de pause vers le retour à l'équilibre. Il reste au demeurant susceptible d'être encore amélioré durant le processus budgétaire, au fur et à mesure de l'actualisation des évaluations fiscales. Ainsi, il se confirme aujourd'hui que l'Etat est parvenu, en se fixant des objectifs rigoureux, à maîtriser réellement ses principales charges.

Investissements soutenus

Les investissements sont maintenus à un niveau élevé, soit **485,8 millions de francs** (hors transferts d'actifs). Si l'on exclut les effets liés aux normes IPSAS (35 millions), la limite fixée à 450 millions nets dans le PFQ est ainsi respectée. Parmi les principales dépenses prévues en 2008 figurent notamment le développement du tramway pour 105 millions, la 3e étape de la Maternité pour 25 millions, ainsi que plusieurs établissements scolaires.

Les transferts d'actifs ont induits des recettes d'investissement de 433 millions, ramenant ainsi le montant des investissements nets à 53 millions. **L'autofinancement** des investissements s'en trouve ainsi amélioré de manière spectaculaire, puisque le degré d'autofinancement atteint 227%.

L'exercice 2008 est caractérisé par l'entrée en vigueur du nouveau règlement sur les investissements, qui impose un projet de loi pour tout investissement et améliore ainsi le contrôle démocratique.

Début de désendettement

C'est peut-être la meilleure nouvelle de ce projet de budget, qui confirme la tendance déjà observée sur l'année en cours: la dette faramineuse de notre canton commence à décroître. Après avoir dépassé les 13 milliards de francs, celle-ci devrait, selon les projections, plafonner à 12,8 milliards à fin 2007 pour glisser jusque vers **12,3 milliards à fin 2008**, grâce notamment aux transferts d'actifs,

Une marge de manœuvre pour financer les réformes

Dans la foulée du Discours de Saint-Pierre, l'administration publique a fait la preuve qu'elle était capable de "renoncer pour innover". Dans l'ensemble des départements, des projets et mesures innovants sont en cours et se réaliseront notamment au cours de l'année 2008.

Le résultat du projet de budget 2008 est rassurant; d'une part, une croissance nettement plus vigoureuse que prévu permet d'atténuer les effets négatifs de la RPT; de l'autre, la bonne maîtrise des charges initiée dès 2006 se maintient et même se consolide. Le résultat est d'autant plus rassurant que l'expérience a montré que l'avance de la taxation pendant la procédure budgétaire et les résultats de l'enquête auprès du panel de grandes entreprises, menée en septembre, conduisent en période de croissance à une augmentation des revenus avant le vote du budget.

Ces éléments autorisent le Conseil d'Etat à redéfinir son objectif initial de manière un peu plus ambitieuse: sauf récession majeure, le retour à l'équilibre du compte de fonctionnement sera atteint en 2009, hors des effets IPSAS, mais en incluant le coût de la RPT.

Dans ce contexte, le Conseil d'Etat entend conserver une marge de manœuvre budgétaire, afin de mettre en œuvre le principe "renoncer pour innover", qui constitue le fondement de sa politique d'assainissement des finances publiques, et qu'il a d'ailleurs concrétisé en maintenant un volume d'investissements élevé.

L'innovation touche tous les domaines importants de la société genevoise, qu'il s'agisse de renforcer le système éducatif, de relancer la construction de logements, d'améliorer le dispositif contre le chômage, de faire face au défi du vieillissement, de garantir la sécurité des habitants ou de faire aboutir le projet d'agglomération.

S'agissant de l'Etat lui-même, il s'agit en outre d'être en mesure de financer certaines réformes, telles que l'introduction progressive d'un véritable 13e salaire, la réorganisation du corps de police ou une rémunération plus adéquate pour les cadres de l'administration. Ces réformes, parmi d'autres, sont indispensables à l'amélioration du fonctionnement de l'Etat. Elles ne peuvent être sans cesse repoussées.

PB 2008 Estimations fiscales — Personnes physiques – IBO

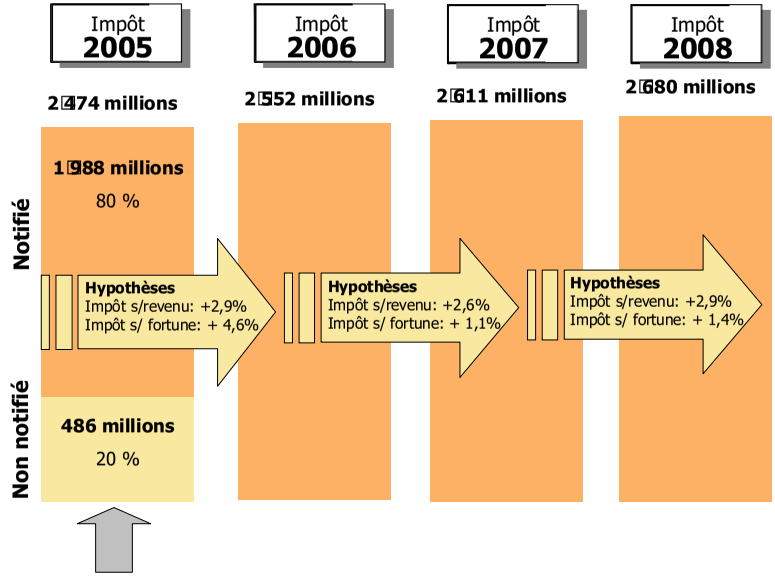

Point de départ pour le projet de budget 2008

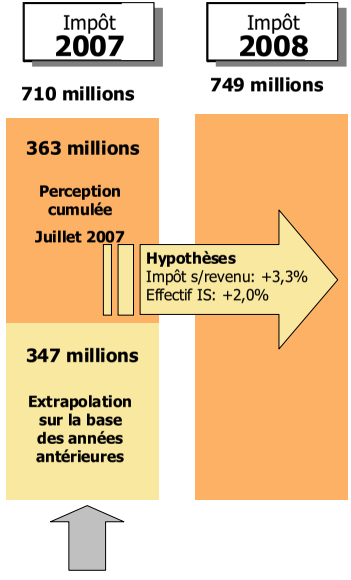

Point de départ pour le projet de budget 2008

PB 2008 Estimations fiscales — Personnes morales

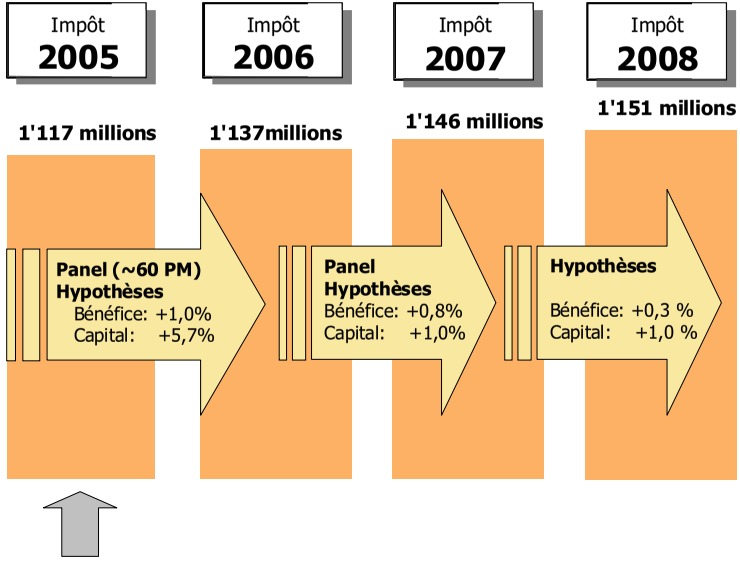

PB 2008 Estimations fiscales

	C-2006	B-2007	PB-2008	Ecart PB08/B07		Ecart PB08/C06	
				Mios	%	Mios	%
Personnes physiques							
Impôt courant	3'109	3'170	3'429	260	8%	320	10%
Différentiels d'estimation	63					-63	
IPC, TP, amendes et reliquat	61	43	42	-1	-2%	-19	-31%
Total rubrique 400	**3'232**	**3'213**	**3'471**	**259**	**8%**	**239**	**7%**
Personnes morales							
Impôt courant	1'102	1'061	1'151	90	8%	49	4%
Différentiels d'estimation	160					-160	
Amendes et reliquat	54	5	6	1	10%	-48	-90%
Total rubrique 401	**1'315**	**1'066**	**1'157**	**90**	**8%**	**-159**	**-12%**
Total impôts ordinaires	**4'547**	**4'279**	**4'628**	**349**	**8%**	**80**	**2%**

ANNEXE 4

Investissements

Nouvelle gestion des investissements
Principales évolutions

- **Planification décennale en cours d'élaboration**
- **Instauration d'une commission des investissements afin de faciliter les arbitrages et de fixer les priorités**
- **Mise en œuvre du nouveau règlement:**
  - **16 crédits de programme en remplacement de la loi budgétaire annuelle (LBA) pour les investissements liés**
  - **Les crédits d'ouvrage ou d'acquisition remplacent les "grands travaux" (GT) pour les nouveaux projets**
- **Application des normes IPSAS relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles**

Dépenses et recettes d'investissement

INVESTISSEMENTS (en millions)	Comptes 2006	Budget 2007	Budget 2008
Dépenses brutes (hors transfert d'actifs)	453.8	505.0	602.5
Transferts d'actifs	-	*27.1*	-
TOTAL Dépenses brutes	453.8	532.1	602.5
Recettes (hors transfert d'actifs)	54.3	54.1	116.7
Transferts d'actifs	-	*223.7*	*432.6*
TOTAL Recettes	54.3	277.8	549.3
Dépenses nettes (hors transfert d'actifs)	399.5	450.9	485.8
Transferts d'actifs	-	*-196.6*	*-432.6*
TOTAL INVESTISSEMENTS NETS	**399.5**	**254.3**	**53.2**

Impacts IPSAS nets + 35.7

Caractéristiques des investissements 2008

- La limite fixée à 450 millions nets dans le PFQ (hors IPSAS) est respectée
- Les impacts nets de l'application des normes IPSAS se montent à 35.7 millions dont + 11.7 pour les dépenses et – 24 pour les recettes
- La réduction globale de 200 millions, qui permet d'atteindre la cible fixée, est répartie dans les départements au pro rata de leurs dépenses nettes, hors investissements autofinancés et transferts d'actifs

Principales dépenses prévues en 2008 pour les nouveaux investissements

	Millions
■ Lignes de tramways	105
■ HUG maternité 3ème étape	25
■ Réseau radio Police	22
■ CEVA	20
■ Collège Aimé Stietelmann	18
■ CMU 5ème étape	17
■ Cycle d'orientation Drize	15
■ Collège Sismondi	15
■ Mesures OPB	15
■ Cycle d'orientation Cayla	12

Amortissements et immobilisations

Projet de budget 2008

Commission des finances
26 septembre 2007

1. Nouvelles catégories et durées d'amortissement

Catégorie d'immobilisations *Méthode de l'amortissement linéaire*	**Durée en années**
Mobilier, machines, matériels de bureau	10 à 15
Appareils et matériels techniques	10 à 15
Véhicules et matériels de transport	5 à 20
Equipements informatiques	3 à 15
Equipements de télécommunication	3 à 15
Terrains	non amorti
Bâtiments (selon composants)	25 à 70
Génie civil (selon composants)	10 à 90
Subvention d'investissement accordée (durée moyenne ou selon composants)	10 à 60
Subvention d'investissement reçue (durée moyenne ou selon composants)	10 à 60

Détail des catégories et des durées dans l'exposé général des motifs du PB 2008

2. Changement de méthode d'amortissement

AVANT 2008

Une dépense activée en 2006 commence à être amortie en 2008.
Méthode "N-2" incompatible avec les normes IPSAS car 2 ans de décalage entre la constatation de l'actif et son 1er amortissement.

A PARTIR DE 2008

Mise en place d'une nouvelle comptabilité des immobilisations.
En cours de réalisation – module FA de la CFI.

Les dépenses d'investissement sont amorties à la **mise en service** de l'immobilisation. Tant que l'immobilisation est en cours de réalisation (constructions, développements informatiques, etc.) il n'y a pas d'amortissement.

3. Conséquence du changement de méthode

La charge d'amortissement liée à un **actif futur** est déterminée par **estimation** car on ne connaît pas à l'avance avec certitude :

- la date de début d'amortissement (date de mise en service)
- le montant de l'assiette amortissable (dépense future totale)
- les durées d'amortissement variables en fonction des composants

4. Variations des charges d'amortissements 2008 par rapport à 2007

Evaluation de l'amortissement inscrit au PB 2008

montants en millions de francs

1	**Amortissement 2008 hors toutes mesures** (OFA au 3.09.2007)		**277**
2	**Incidence du transfert d'actifs aux SIG**		**-32**
3			**245**
4	**Incidence du transfert d'actifs à la Confédération (RPT)**		**-22**
5			**223**
	Incidence des normes IPSAS		
6	1. Réévaluation des actifs (EPIE) Durées d'utilité par composant Amortissement à la mise en service Suppression du décalage de 2 ans	**91**	
7	2. Location-financement : amort. reclassé en subvention non monétaire pour Université, HUG, Jolimont-Montana	**-41**	
	Incidence nette des normes IPSAS		**50**
8	**Amortissement du PB 2008** (OFA au 3.09.2007)		**273**
9	Variation de l'amortissement (8 - 1)		**-4**

Comparaison 2007 - 2008

10	Amortissement du patrimoine administratif au Budget 2007 (nature 331)		**282**
11	Amortissement du patrimoine administratif au PB 2008	(9)	**273**
	Variation 2007 - 2008		**- 9**

ANNEXE 6

The McGraw-Hill Companies

STANDARD
&POOR'S

Communiqué de presse

S&P confirme la note à long terme "A" du Canton de Genève

PARIS, le 25 octobre 2007. Standard & Poor's a confirmé la note à long terme "A" attribuée au Canton de Genève et à ses émissions obligataires. La perspective est stable.

Cette décision reflète l'amélioration du profil financier du Canton, qui reste toutefois fragile, la rationalisation entreprise de l'appareil administratif ainsi que la richesse du tissu économique genevois. Elle reflète également la sensibilité des recettes cantonales aux cycles économiques, le niveau élevé de la dette cantonale consolidée, incluant les engagements de retraite partiellement non financés, et enfin les besoins de financements récurrents, bien que décroissants, liés à la garantie émise sur les encours douteux passés de la Banque Cantonale de Genève (A-/Stable/A-2), gérés par la Fondation de Valorisation.

Depuis 2004, l'économie genevoise connaît un regain de dynamisme alimenté par certains secteurs en particulier, tels que l'horlogerie, le commerce, la banque et l'immobilier. Ce dynamisme accru par rapport au reste de la Suisse, comme en témoigne un taux de croissance annuel du PIB estimé à 3,5 % au cours des trois dernières années, a soutenu l'augmentation des recettes fiscales du Canton. Ces dernières, du fait de leur forte corrélation à la conjoncture économique, se caractérisent par une certaine volatilité. C'est le cas en particulier de l'impôt sur les sociétés (17 % des recettes de fonctionnement du Canton estimées pour 2007) qui se concentre sur un petit nombre d'entreprises.

Depuis 2004, les performances financières du Canton se sont améliorées, en particulier grâce à une croissance soutenue de ses recettes de fonctionnement. La marge brute avant amortissements et provisions représente ainsi 3,4 % des recettes de fonctionnement en 2006, en excluant le différentiel sur l'impôt des années antérieures et les recettes non récurrentes. Ces recettes non prévues ont permis au Canton d'autofinancer la totalité de ses investissements en 2006, y compris les pertes liées aux cessions d'actifs de la Fondation de Valorisation ; pertes qui diminuent progressivement.

Au cours des deux prochaines années, le Canton devrait afficher une marge brute avant amortissements et provisions aux environs de 4 % des recettes de fonctionnement et ce, grâce à une bonne maîtrise de ses coûts. L'amélioration progressive du fonctionnement du Canton, s'articulant notamment autour de plans de mesures d'économies, devrait lui permettre de contenir la croissance de ses dépenses de fonctionnement (hors amortissements, provisions et impact de la RPT) en deçà de 1,5 % sur la période 2007-2009.

Représentant 195 % de ses recettes de fonctionnement à fin 2006 (soit 13,2 milliards de francs suisses), l'encours de dette du Canton demeure très élevé et largement supérieur à celui d'autres régions européennes notées dans la catégorie A. L'engagement du Canton à limiter ses investissements nets à 450 millions de francs suisses annuels ainsi que le produit attendu des différentes cessions d'actifs, devraient se traduire par une diminution de la dette directe du Canton sur la période 2007-2008. Ainsi, l'endettement du canton pourrait atteindre 181 % des recettes de fonctionnement à fin 2008.

Les pensions des employés du Grand Etat constituent un autre engagement important. Ces pensions sont financées à travers quatre fonds de pension, financés à travers un système mixte par capitalisation et par répartition. En 2006, le taux de couverture des engagements actuariels de la principale caisse de pension, la CIA, s'élevait à 72,4 %, en progression par rapport à 2005. La mise en œuvre de mesures structurelles ainsi que la fusion progressive des quatre caisses devraient à moyen terme améliorer ce taux de couverture. En incluant la portion non financée des engagements de

The McGraw-Hill Cies - Société Anonyme au capital de 1.560.000 € - R.C. Paris B 337 596 936 - SIRET 337 596 936 00035 - APE 741 G

retraite, la dette totale consolidée du Canton devrait atteindre 271 % des recettes totales à fin 2007, ce qui est élevé en comparaison des standards internationaux.

Perspective : Stable

La perspective « stable » de la note reflète la capacité du Canton de Genève à améliorer progressivement son profil financier à la faveur des mesures de rationalisation des dépenses en cours et à stabiliser son ratio de dette consolidée à son niveau actuel.

Une réduction significative de l'encours de dette et des engagements de retraite non financés concomitante à une amélioration structurelle de la situation financière pourrait avoir un effet positif sur la note du Canton.

A l'inverse, une dégradation substantielle de la marge brute du Canton combinée à une augmentation de la dette serait susceptible de remettre en cause le niveau de la note actuelle.

Contact presse :
Valérie Barata, Paris + 33 (0)1 44 20 67 08
Valerie_barata@standardandpoors.com

Contacts analytiques :
Bertrand de Dianous, Paris, + 33 (0)1 44 20 73 71
Bertrand_dedianous@standardandpoors.com
Carol Sirou, Paris, + 33 (0)1 44 20 66 62
Carol_Sirou@standardandpoors.com

STANDARD
&POOR'S

Gestion de la dette
2007 - 2008

Commission des Finances

26 septembre 2007

Sommaire

- Evolution du niveau de la dette
- Structure de la dette
- Échéances annuelles
- Stratégie en matière de gestion de la dette
- Evolution et Perspectives
- Questions / Réponses

Évolution du niveau de la dette

Dette cantonale de 1990 à 2008 (en millions CHF)

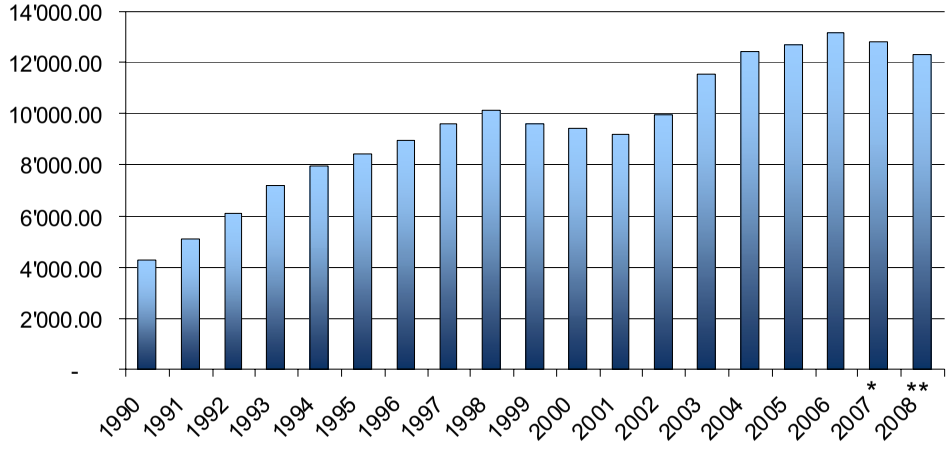

* Projections 2007 ** PB2008

Evolution de la dette v/s intérêts passifs

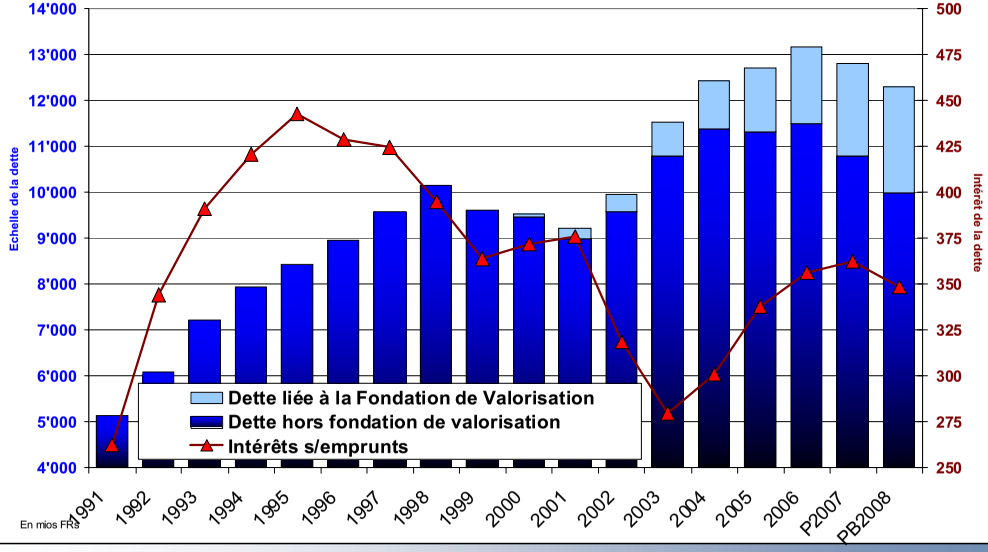

Evolution de la dette 2006 / 2007

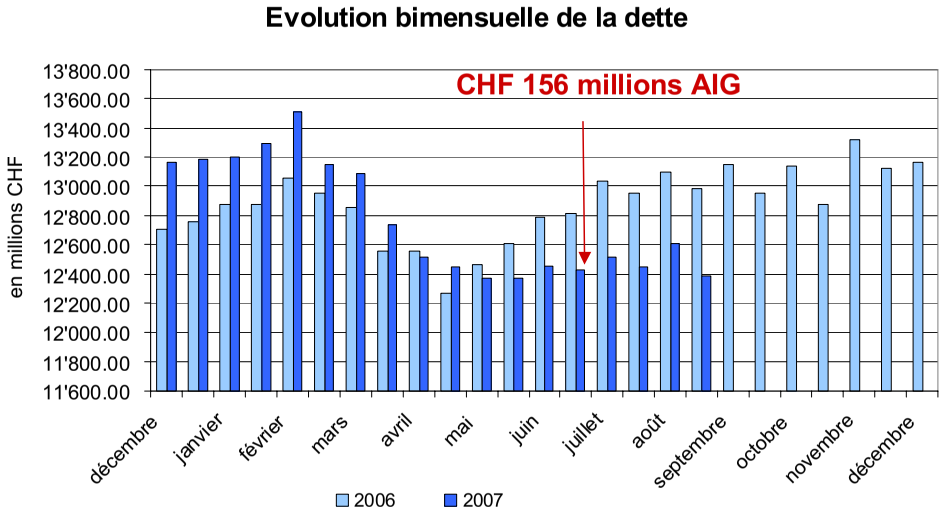

Évolution des taux d'intérêts

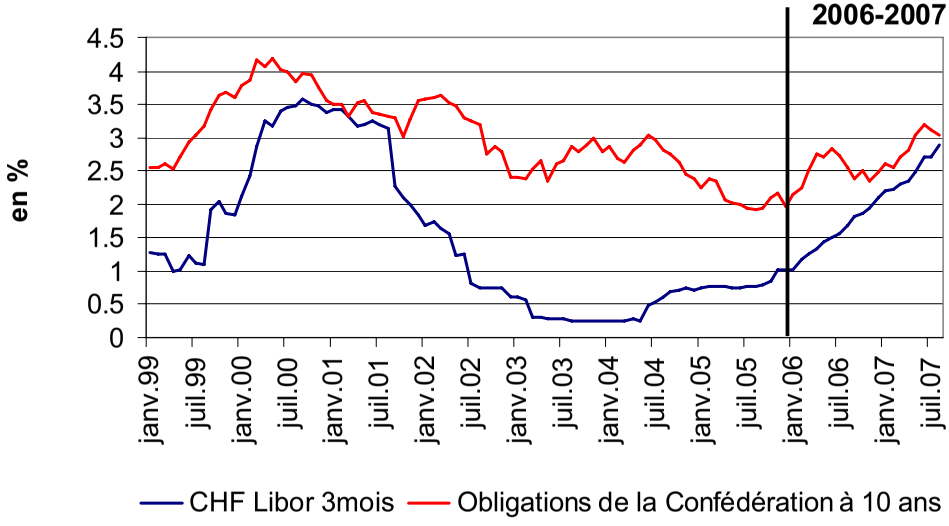

Structure de la dette

Risque de taux et Risque de liquidité

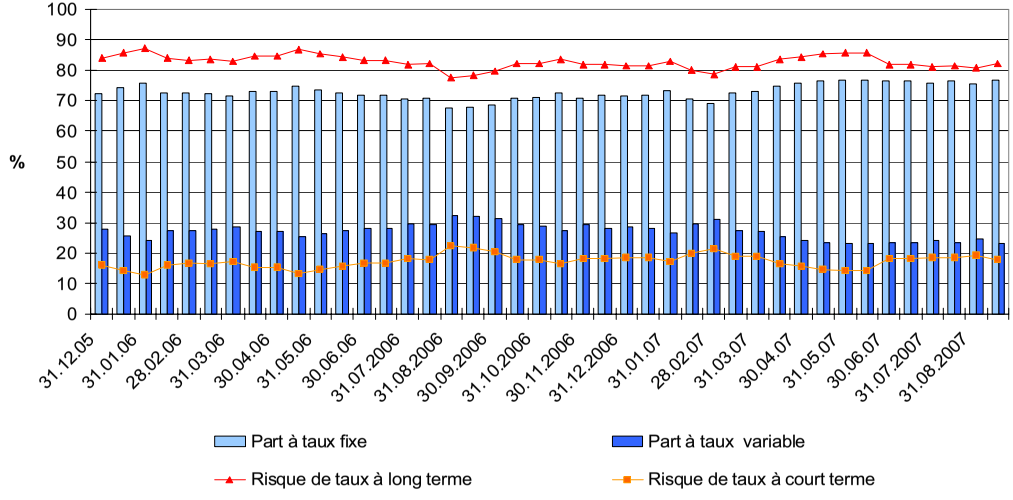

Taux moyen de la dette

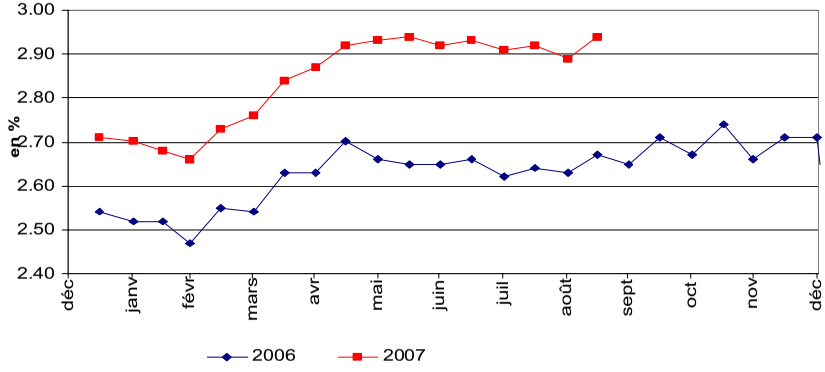

Année	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007*
Taux	3.88%	3.04%	2.46%	2.58%	2.65%	2.71%	2.94%

* Donnée au 15.09.2007

Durée moyenne de la dette

Il s'agit de la durée moyenne de la dette restant à rembourser.
Cet indicateur permet de mieux mesurer l'évolution de la durée de vie de la dette en fonction de la politique d'emprunts effectuée.

Année	2002	2003	2004	2005	2006	2007*
Durée (en années)	2.25	3.31	3.59	4.26	5.08	5.35

Durée moyenne des emprunts à long terme réalisés en 2007 : 13 ans

* Donnée au 15.09.2007

Echéancier de la dette

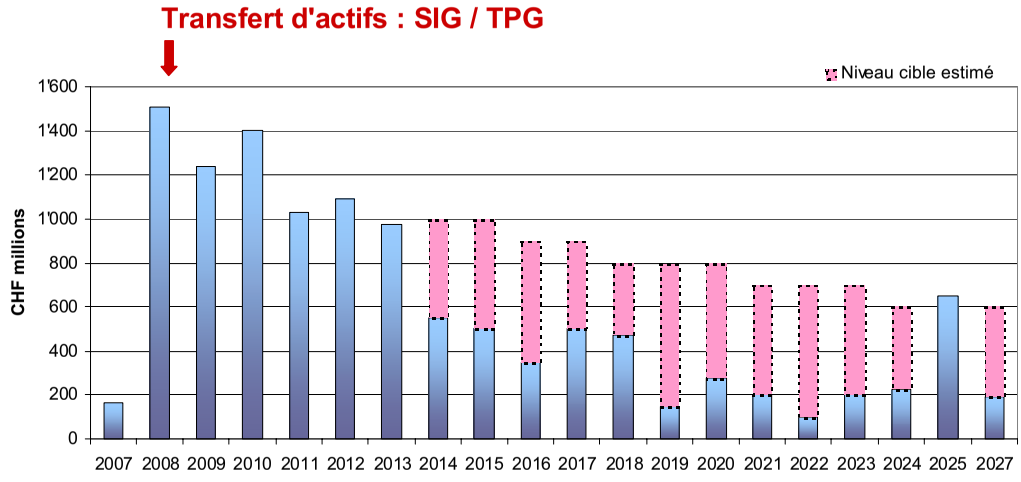

Échéances importantes - 2008

Échéance	Montant (millions CHF)	Taux
02.02.2008	400	3.625%*
12.02.2008	200	2.00%*
12.02.2008	100	2.00%*
06.03.2008	200	3.005%**
17.06.2008	440	2.753%**
30.06.2008	25	2.375%
30.09.2008	110	4.15%
31.12.2008	25	2.52%

* Emprunt public

** Emprunt à taux variable

Total 2008 : CHF 1'500 millions

Évolution de la stratégie

	2003	2004	2005/2006	2007
Stratégie	Long terme	Long terme	Long terme	Long terme
Emprunt public	+	0	0	0
Emprunt privé	++	++	++	++
CCCT	Baisse	Baisse	0	0
Emprunts CT	++	++	++	++
Dérivés	0 (sauf swaps)	0 (sauf swaps)	0 (sauf swaps*)	0 (sauf swaps*)

Stratégie en matière de gestion de la dette 2007

- **Objectif de taux** : **taux moyen de la dette < 2.8%**
- **Objectifs de structure** :
  - Proportion maximale des emprunts à taux **variable : 30%**
  - Proportion maximale des emprunts à **court terme : 25%**
- **Objectif de stabilisation** :
  - Maintenir la durée moyenne des emprunts dont l'échéance est > 1 an : idéalement à **6.5 ans** (au 31.12.2006 : 6.5 ans)
  - Planification des échéances : lissage de l'échéancier avec plafond annuel moyen
- **Pas de recours aux** :
  - Intermédiaires de type courtier
  - Créances comptables à court terme
  - Produits dérivés spéculatifs

Questions / Réponses

Diminution de la dette

Première diminution de la dette

- Effet des transferts d'actifs
- Conséquences favorables sur les liquidités des productions fiscales précédentes
- Charges monétaires maîtrisées
- Impacts de la gestion globale des liquidités (Caisse centralisée)

Evolution de la dette sur emprunts entre 1991 et 2008

	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	P2007	PB2008
Dette (y.c. Fondation de valorisaiton)	5'123	6'076	7'210	7'945	8'416	8'961	9'578	10'153	9'625	9'524	9'204	9'957	11'536	12'432	12'705	13'171	12'800	12'300

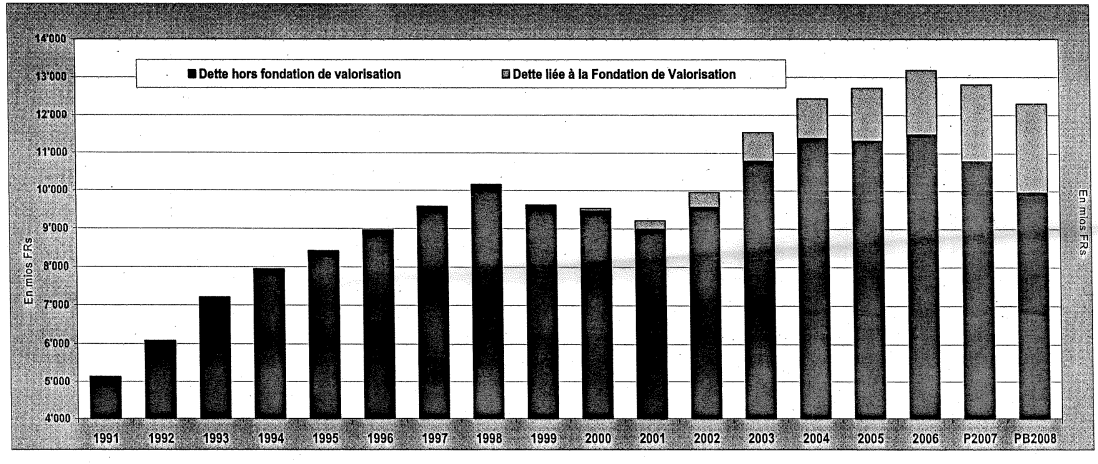

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE

www.geneve.ch/df

CONCLUSION

- Petit équilibre respecté en 2008
- Retour à l'équilibre prévu pour 2009 hors effets IPSAS
- Evaluations fiscales à venir selon scénario du groupe de perspectives économiques et réponse du panel des entreprises (mi-octobre)
- Mécanismes salariaux accordés, négociations en cours concernant l'introduction du 13ème salaire en lieu et place de la prime de fidélité

ANNEXE 8

Information du Conseil d'Etat, 11 juin 2007

1.Préambule

Le plan financier quadriennal (PFQ) est destiné à devenir le principal instrument de planification et de gestion du Conseil d'Etat comme du Grand Conseil. Il a pour principal but de s'assurer que les budgets futurs soient équilibrés, conformément aux exigences de la Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF).

En mettant en rapport les ressources disponibles et les dépenses induites par les différentes politiques publiques, le PFQ permet aux autorités de prendre les mesures nécessaires pour assurer que les totaux des recettes et des dépenses coïncideront. C'est là une concrétisation du discours de Saint-Pierre, prononcé par le président de notre Conseil le 5 décembre 2005:

« L'assainissement des finances publiques est le premier levier - et non le moindre - pour retrouver des espaces de liberté pour agir, des conditions pour la création et l'innovation, des ressources pour la solidarité et la cohésion sociales. L'éloge de la mesure doit se substituer à la culture de la plainte. A la logique des besoins s'oppose la logique des moyens. »

Le processus de décision politique est lent et aléatoire. Il convient donc que les autorités puissent anticiper les mesures indispensables lorsque des difficultés financières apparaissent inéluctables. C'est à ce prix que notre Etat retrouvera sa liberté d'innover.

Désormais, le budget sera accompagné chaque année d'une planification pour les trois années suivant celle du budget. Le Conseil d'Etat sera d'ailleurs amené à faire des propositions au parlement pour ancrer cette pratique dans la loi. Le premier exercice de ce type aura lieu pour le budget 2008, qui sera accompagné d'un plan financier pour les années 2009-2011[1].

Le plan financier quadriennal s'inscrira donc comme un moyen ordinaire de la politique financière, et non plus comme un outil de gestion de crise, cette dernière formule ayant montré ses limites dans le passé. A ce jour en effet, aucun plan financier quadriennal n'a pu être respecté dans notre canton.

L'exercice auquel se livre aujourd'hui le Conseil d'Etat appartient toutefois encore, dans une certaine mesure, à la catégorie des plans financiers quadriennaux prévus par la LGAF, qui prévoit qu'en cas de déficit le Conseil d'Etat doit présenter un plan financier démontrant la possibilité de revenir à l'équilibre en quatre ans.[2]

La préparation de ce plan financier est intervenue dans un contexte particulier, caractérisé par de nombreuses inconnues qui ont obscurci et obscurcissent encore

[1]Pour cette première expérience, un délai de deux mois est à prévoir entre le dépôt du budget et celui du plan financier. Le budget 2008 représente, on le sait, un véritable défi pour l'administration, puisqu'il sera le premier à être présenté selon les normes comptables IPSAS avec un nouveau plan comptable.

[2] La LGAF prévoit que des plans financiers quadriennaux doivent être présentés tous les deux ans à l'appui du projet de budget (art. 24, al. 2). Elle exige la présentation d'un PFQ lorsque le projet de budget ou le compte présente un excédent de charge qui est inférieur à la somme des amortissements du patrimoine administratif et de la variation nette des provisions.

Information du Conseil d'Etat, 11 juin 2007

Tableau 1

Plan financier quadriennal 2006-2009

mios CHF	Compte 2005	Compte 2006	Budget 2007	Proj. 2007	PFQ 2008	PFQ 2009	Taux de croiss. moyen [1]
Compte de fonctionnement							
Charges courantes, hors RPT et opérations except.	6'568.3	6'735.1	6'600.5	6'620.5	6'695.6	6'763.3	0.7%
Revenus courants, hors RPT et opérations except.	6'077.5	6'875.3	6'319.9	6'585.9	6'592.6	6'723.2	2.6%
Résultat courant, hors RPT et opérations except.	-490.8	140.2	-280.6	-34.6	-103.0	-40.1	
Solde RPT	-	-	-	-	87.9	87.9	
Résultat courant hors opérations except.	-490.8	140.2	-280.6	-34.6	-190.9	-128.0	
Charges exceptionnelles	856.2	77.2	-	-	-	-	
Revenus exceptionnels	592.5	60.7	-	-	-	-	
Résultat de fonctionnement	**-754.5**	**123.7**	**-280.6**	**-34.6**	**-190.9**	**-128.0**	
Charges de la Fondation de valorisation	237.5	127.1	172.0	172.0	100.8	37.6	
Revenus de la Fondation de valorisation	558.4	208.8	257.0	257.0	135.0	48.7	
Résultat de la Fondation de valorisation	**320.9**	**81.7**	**85.0**	**85.0**	**34.2**	**11.0**	
Résultat net	**-433.6**	**205.3**	**-195.6**	**50.4**	**-156.7**	**-117.0**	
Compte des investissements							
Dépenses	434.8	453.8	505.0	505.0	649.8	542.3	5.7%
Recettes	101.0	54.3	54.1	54.1	199.8	92.3	-2.2%
Investissements nets	**-333.9**	**-399.5**	**-450.9**	**-450.9**	**-450.0**	**-450.0**	**7,7%**
Compte de financement							
Investissements nets	-333.9	-399.5	-450.9	-450.9	-450.0	-450.0	
Autofinancement NMC [2]	248.6	415.9	-127.1	123.9	46.6	172.4	
Financement des investissements	**-85.3**	**16.4**	**-578.0**	**-326.9**	**-403.4**	**-277.6**	
Indicateurs financiers							
Degré d'autofinancement	74%	104%	négatif	27%	10%	38%	
Hypothèses macroéconomiques							
PIB-GE nominal	4.3%	4.6%	3.5%		3.0%	2.7%	
Renchérissement IPC-GE	1.4%	1.1%	0.5%		1.0%	1.2%	
T-Bonds CH 10Y	2.1%	2.5%	2.7%		3.0%	3.0%	
Libor CHF 3M	0.8%	1.6%	2.5%		2.5%	2.5%	
Taux de chômage GE	7.4%	7.0%	6.5%		5.7%	5.5%	

[1] Taux de croissance moyen annuel.

[2] Selon la méthode indirecte, l'autofinancement NMC est calculé à partir du résultat net auquel l'on ajoute la somme des amortissements du patrimoine administratif et la variation nette des provisions. L'autofinancement NMC inclut les opérations liées à la Fondation de valorisation.

ANNEXE 9.1a

Premier plan de mesures du Conseil d'Etat

30 mars 2006

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE

Sommaire

1. Déclaration du Conseil d'Etat 5

2. Un cadre budgétaire rigoureux 7

3. Développer des projets structurants pour l'avenir 13

4. Méthode de travail 15

5. Tableau des mesures 17

1. Déclaration du Conseil d'Etat

Dans son Discours de Saint-Pierre du 5 décembre 2005, notre Conseil s'est engagé à restaurer la confiance.

Cette démarche passe par une réforme des institutions, l'amélioration de leur fonctionnement et des rapports que l'Etat et ses services entretiennent avec la population, ce qui implique aussi une clarification des rapports entre les différentes entités publiques, étatiques et communales, petites ou grandes, qui doivent réapprendre « le bien vivre ensemble ».

Pour le Conseil d'Etat, l'enjeu de ce processus est de retrouver des leviers pour construire ensemble une ambition collective. L'assainissement des finances publiques constitue en effet le premier levier en vue de retrouver des espaces de liberté pour agir, des conditions pour créer et innover, des ressources pour la solidarité et la cohésion sociale.

Le deuxième levier mis en œuvre par notre Conseil est d'assurer les conditions du développement. Cela nécessite un climat favorable pour les investisseurs et, particulièrement dans notre région, pour l'innovation, la recherche et le développement.

Les domaines à fort potentiel doivent être soutenus dans une perspective lémanique. Une nouvelle stratégie de formation et de qualification de la main-d'œuvre doit en outre assurer une adéquation entre la demande et l'offre. Favoriser la création d'emplois durables, en particulier pour les chômeurs de longue durée et les jeunes, quelles que soient leurs compétences, constitue un enjeu majeur.

Pour garder et attirer à Genève celles et ceux qui, par leur travail ou leurs investissements, créent notre richesse, construire à Genève est le troisième levier sur lequel notre gouvernement entend agir, en assurant notamment le développement de la région à travers le projet d'agglomération transfrontalière.

Une volonté commune de gouverner

Ce Conseil d'Etat est soudé dans une volonté commune d'atteindre ses objectifs, soit retrouver la liberté pour innover et gouverner autrement. Il n'entend pas proposer de hausse d'impôts tant qu'il n'aura pas collectivement démontré sa capacité d'accélérer et de faire aboutir la réorganisation de l'Etat. Au sein de celui-ci, des économies substantielles devront être réalisées au travers de gains d'efficience, sans pour autant réduire l'éventail et la qualité des prestations servies à la population genevoise.

Restaurer la primauté du politique et accroître l'efficience de l'Etat

Le rôle du service public et la qualité des prestations fournies dépendent autant des budgets que de l'état d'esprit et de la motivation de ses collaborateurs et collaboratrices. La méthode choisie pour atteindre ces objectifs consiste à adopter pour l'Etat une approche décloisonnée, transversale et globale, en réaffirmant la primauté du politique sur l'administration. Il appartient en effet au politique de piloter ce processus, de définir les règles et de fixer les objectifs à atteindre.

Dès le début de la législature, les départements de l'administration cantonale ont ainsi été modifiés et leurs masses budgétaires rééquilibrées. Les tâches politiques et administratives s'inscrivent désormais dans le cadre d'une vision transversale fondée sur une stratégie et une définition claire des missions. Tels sont les prérequis d'une amélioration de l'organisation et de l'efficience de l'Etat, qui se traduira notamment par la simplification des procédures et des hiérarchies, ainsi que par l'allègement des structures.

La volonté de gouverner ensemble et autrement constitue la pierre angulaire de l'action du Conseil d'Etat.

Pour réussir dans cette démarche, l'adhésion de toutes et de tous est requise, élus, corps constitués, collaboratrices et collaborateurs de la fonction publique. Le redressement des finances publiques, le regain d'efficience du service public et la restauration de la confiance sont à ce prix.

Pierre-François UNGER
Président
du Conseil d'Etat

Charles BEER
Vice-Président
du Conseil d'Etat

Robert CRAMER
Conseiller d'Etat

David HILER
Conseiller d'Etat

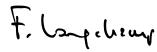

François LONGCHAMP
Conseiller d'Etat

Laurent MOUTINOT
Conseiller d'Etat

Mark MULLER
Conseiller d'Etat

Robert HENSLER
Chancelier d'Etat

2. Un cadre budgétaire rigoureux

Depuis une quinzaine d'années, hormis la brève embellie qui a marqué la fin de la précédente décennie, les comptes de l'Etat de Genève sont marqués par la récurrence d'importants déficits structurels, supérieurs en moyenne à 450 millions de francs. Ceux-ci s'accompagnent d'une augmentation annuelle de la dette de plusieurs centaines de millions de francs. Cette situation traduit un décalage entre l'évolution de la croissance des dépenses et celle des recettes.

Résultats de fonctionnement courant entre 1991 et 2005 (avant réserve conjoncturelle)

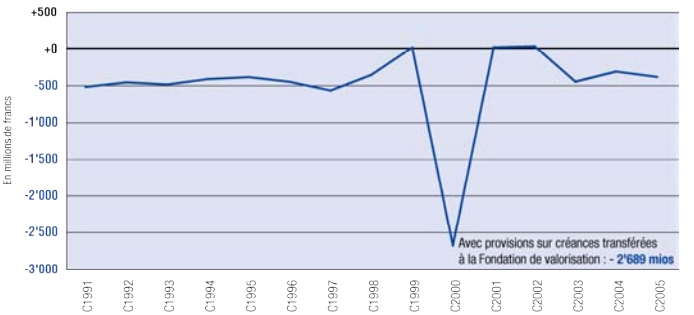

Evolution de la dette entre 1991 et 2005

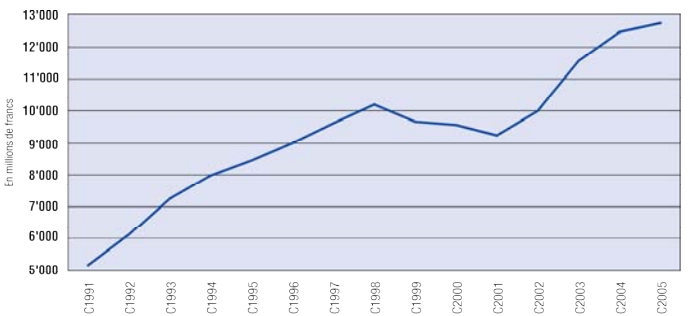

Dans ce contexte, le Conseil d'Etat s'est engagé à rétablir l'équilibre budgétaire à l'issue de la législature 2006-2009, avant de diminuer la dette cantonale. Cet objectif, rappelons-le, ne doit être atteint ni au moyen de hausses d'impôts, ni au détriment des prestations publiques, tant que le Conseil d'Etat n'aura pas collectivement démontré sa capacité d'accélérer et de faire aboutir la réorganisation de l'Etat.

Celle-ci passe par la mise en œuvre d'un plan de mesures solide et crédible, accroissant l'efficience de l'Etat. La première étape de ce plan comprend 73 mesures dont la liste détaillée est présentée aujourd'hui, et qui permet déjà de réaliser un gain d'efficience de l'ordre de 100 millions de francs d'ici au budget 2009.

Un deuxième train de mesures est d'ores et déjà en voie d'élaboration et sera annoncé en même temps que le dépôt du projet de budget 2007. Ce deuxième volet intégrera notamment les actions dans le domaine de la répartition des tâches entre l'Etat et les communes.

Retrouver l'équilibre en 2009

Le Conseil d'Etat a déterminé le cadre budgétaire permettant la réalisation de son objectif de rééquilibrage. Pour ce faire, il a analysé l'augmentation des recettes enregistrées par le canton de Genève au cours des quinze dernières années.

Durant la période sous revue, sur la base des dernières données actualisées, le taux d'accroissement moyen des recettes s'est monté à 3%, ainsi que l'illustre le graphique ci-dessous.

Total impôts (hors impôt fédéral direct) entre 1991 et 2005

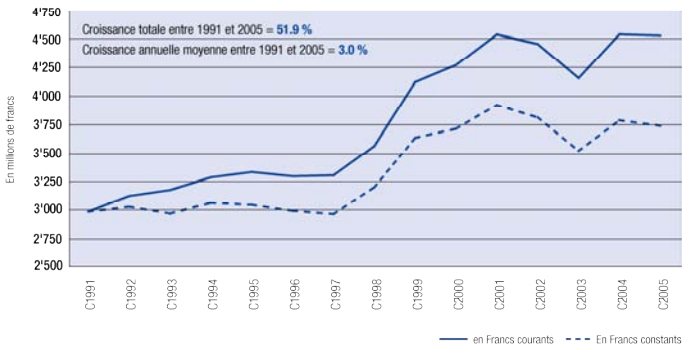

Impôts sur le revenu et la fortune des PP entre 1991 et 2005

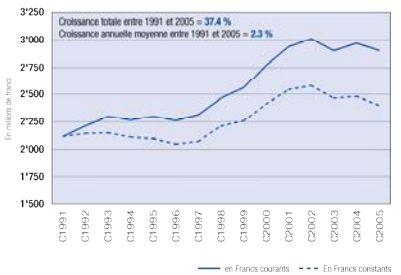

L'évolution des impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques est marquée par une progression lente et régulière. Le graphique met en évidence l'effet de frein consécutif à la baisse d'impôt de 12% acceptée en votation populaire.

Impôts sur le bénéfice et le capital des PM entre 1991 et 2005

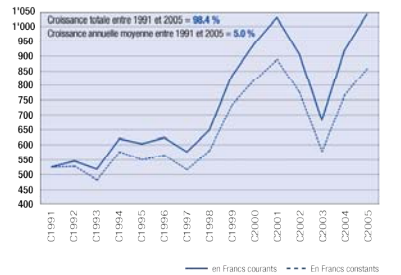

Les impôts sur les personnes morales se caractérisent par une évolution contrastée. L'aspect haché de la courbe témoigne bien de la vigueur des cycles économiques dans notre canton.

Impôts fonciers, droits d'enregistement et de successions, impôt spéciaux et autres impôt cantonaux entre 1991 et 2005

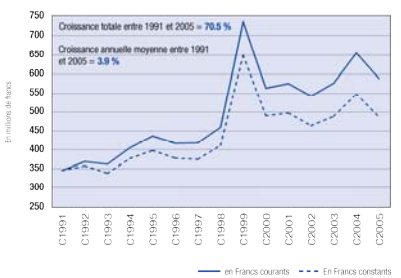

L'évolution des autres impôts est très erratique et pratiquement imprévisible.

Revenus hors impôts, subventions à redistribuer et imputations internes entre 1991 et 2005

(les opérations liées à l'or de la BNS et à la Fondation de valorisation ne sont pas prises en compte en 2005)

Partant de cette progression moyenne de 3% des recettes, de laquelle il déduit une marge de sécurité raisonnable, le Conseil d'Etat table sur une augmentation annuelle moyenne des recettes de 2,5% au cours des quatre années à venir.

Sur cette base, les simulations qui ont été établies montrent qu'en limitant à 1% la croissance globale des charges de l'Etat (hors imputations internes et subventions redistribuées) il sera possible d'atteindre l'équilibre en 2009, sauf événement majeur affectant notre économie ou transfert massif de charges de la Confédération hors du cadre de la nouvelle répartition des tâches (RPT).

Créer une marge de manœuvre

Le Conseil d'Etat est conscient qu'une telle limitation de la progression des charges ne lui permettrait pas d'assumer le financement de besoins futurs liés à l'évolution de la société et, en particulier, de la démographie (dépenses liées aux personnes âgées, notamment), ni de prendre en charge le versement des mécanismes salariaux.

Dès lors, le Conseil d'Etat se fixe pour objectif d'atteindre, au travers de ses mesures d'assainissement et par des gains d'efficience, une diminution globale de 5% des charges sur la base des comptes 2005 de l'Etat.

Cet objectif doit permettre la création d'une marge de manœuvre permettant de faire face à certaines obligations et à de nouvelles priorités. C'est le processus que le gouvernement neuchâtelois a désigné par la formule « renoncer pour innover ».

Projection de la croissance des charges et du gain en efficience

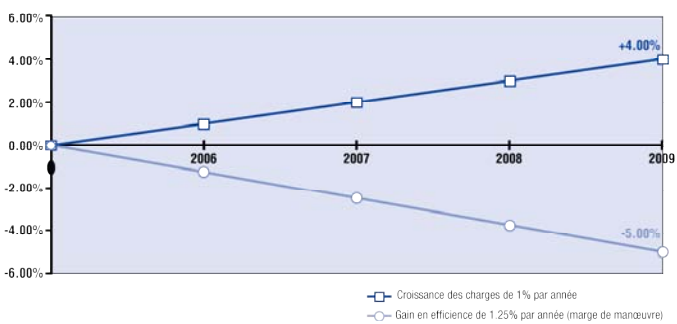

Obtenir des gains d'efficience en agissant sur les effectifs et sur les dépenses générales

Vouloir atteindre en quatre ans une diminution globale de 5% des charges comptabilisées en 2005 implique d'intervenir sur plusieurs fronts et de travailler à la fois sur le très court, le court et le moyen terme. Ainsi que l'illustrent ses premières mesures, le Conseil d'Etat prend d'emblée un grand nombre de décisions exerçant des effets rapides et importants sur les dépenses générales.

Des gains d'efficience substantiels seront, par exemple, obtenus au travers de la profonde réorganisation des services financiers de l'Etat. Dans un autre domaine, le travail à temps partiel bénéficiera d'une très forte impulsion de la part du Conseil d'Etat, tandis que le recours à des experts externes fera l'objet d'une diminution drastique, au profit d'une meilleure utilisation des compétences internes. Des économies conséquentes seront obtenues au niveau de la communication et de l'informatique. Il sera aussi mis un terme aux achats superflus et un certain nombre de procédures feront l'objet de simplifications. Des économies conséquentes sont encore visées au niveau de la gestion des immeubles de l'Etat, tandis que la centralisation de la gestion du contentieux induira d'importants gains d'efficience.

D'autres mesures touchant à l'organisation de l'administration et à la gestion des ressources humaines permettront d'agir sur la masse salariale et, par conséquent, de supprimer des postes en évitant les licenciements, en particulier par le biais d'un renforcement de la mobilité professionnelle au sein de l'Etat et d'un mouvement de réallocation des ressources. Ce dernier vise à concentrer les efforts sur les activités qui sont directement en rapport avec la délivrance des prestations publiques, et à rationaliser au moyen de gains d'efficience les tâches dites de « back office ».

A travers ces mesures, il n'est pas question d'imposer des coupes linéaires dans les effectifs, mais au contraire d'agir en mettant mieux en évidence les compétences et en réformant la formation continue pour la mettre plus en phase avec les besoins de l'Etat et de ses métiers.

Fixer les principes du plafonnement des charges

Cela étant, hors prise en compte de la marge de manœuvre mentionnée ci-dessus, le Conseil d'Etat a défini les principes suivants en matière d'augmentation des charges :

- elles sont plafonnées à **1%** tant qu'il n'a pas été constaté un retour à l'équilibre au niveau du compte de fonctionnement de l'Etat ;
- elles sont plafonnées à **1,5%** lorsque ce retour à l'équilibre est constaté ;
- elles sont plafonnées à **2%** lorsque l'autofinancement des investissements est garanti.

Le Conseil d'Etat s'engage à respecter ses objectifs, et ceci quels que soient les résultats constatés au cours de la législature en matière de recettes. Il n'y aura donc pas de « cadeau » conjoncturel, la situation des finances publiques ne le permettant pas.

Stabiliser l'endettement

S'agissant de l'endettement, le Conseil d'Etat se fixe pour ferme objectif de le stabiliser, avant de pouvoir entrer dans une phase de désendettement. Durant la législature, le niveau de la dette devra demeurer inférieur à 13 milliards de francs au 31 décembre de chaque exercice. Cet objectif sera atteint par un programme échelonné de transferts d'actifs à des entités contrôlées par l'Etat.

3. Développer des projets structurants pour l'avenir

Les premières mesures d'efficience, d'économie et de rationalisation produiront des effets financiers conséquents et mesurables, qui se manifesteront de façon permanente, à court ou à moyen terme.
A côté de ces mesures, le Conseil d'Etat a aussi établi un catalogue de projets de nature structurante et fixé un calendrier d'application. Ces projets auront d'importantes conséquences financières, car ils amélioreront considérablement l'organisation de l'Etat.

Transparence et outils de gestion et d'aide à la décision

Le Conseil d'Etat entend disposer de nouveaux outils de décision et d'indicateurs d'atteinte des objectifs d'ici la fin de la législature.
Dès le printemps 2006, dans chaque département et entité, des groupes « efficience » seront constitués. Ils étudieront l'organisation de chaque service pour en améliorer l'efficience.
Dès janvier 2007, tous les départements et entités subventionnées seront dotés d'un système de contrôle interne. Celui-ci permettra d'optimiser le service au public, de vérifier la qualité des prestations et d'en maîtriser les coûts.
Dès janvier 2008, l'entrée en vigueur des normes IPSAS permettra de disposer d'une information comptable et financière reflétant au plus près la réalité économique, notamment au niveau de la présentation des bilans.
En 2009 enfin, avec l'achèvement du projet GE-Pilote, notre canton entrera dans l'ère des budgets par prestations, fondés sur une comptabilité analytique.

Politique du personnel dynamique et efficiente

Comme employeur, l'Etat de Genève va promouvoir des mesures pour mobiliser et renforcer les compétences et l'action des collaborateurs-trices.
L'organisation des ressources humaines et la répartition des tâches entre l'Office du personnel et les unités départementales seront reconsidérées.
La formation des cadres sera réorientée dans le sens de la capacité à conduire des projets et de la gestion des services par objectifs. Les échelons hiérarchiques seront standardisés et réduits dans tout l'Etat.
En parallèle, les fonctions d'expertise « métiers » seront clairement distinguées des fonctions qui impliquent une véritable responsabilité hiérarchique. Une planification de la relève sera mise sur pied.
Par ailleurs, une équipe polyvalente de collaborateurs-trices sera constituée sur une base volontaire, afin de renforcer les secteurs de l'administration devant faire face à une surcharge temporaire de travail.

Le Conseil d'Etat entend enfin réformer quelques points précis du statut de la fonction publique et du système de rémunération actuel dans le cadre d'une négociation avec les organisations représentatives du personnel. L'objectif n'est pas de nature financière. Il vise améliorer le fonctionnement de l'Etat, à encourager sa mobilité interne et à lui permettre de rester compétitif sur le marché de l'emploi. Les principes généraux de cette réforme ont été exposés aux associations représentatives du personnel et seront négociés avec elles.

Il s'agit en particulier de revoir le système des annuités en lien avec la prime de fidélité, pour faire en sorte que celui-ci soit plus favorable au recrutement de jeunes fonctionnaires et qu'il constitue un cadre propice à la mobilité. Sont également discutés les principes de l'engagement dans la classe de fonction définitive, le raccourcissement du délai pour la nomination des fonctionnaires, la facilitation de la fin des rapports de service, ainsi que la négociation annuelle de l'indexation, en tenant compte de la situation financière de l'Etat.

4. Méthode de travail

Afin d'atteindre ses objectifs, le Conseil d'Etat a conduit de janvier à mars 2006 une réflexion approfondie dont sont issues les 73 mesures figurant dans le plan publié aujourd'hui. C'est aussi dans ce cadre méthodologique que s'inscrit la reconsidération du projet de budget 2006. La finalité de l'exercice consiste en effet à déterminer l'objectif en termes budgétaires, sachant qu'il doit être la conséquence des mesures et non le contraire.

Les 73 mesures ciblées sont classées selon la nomenclature fédérale des domaines d'action publique. Chacune des mesures est complétée par une fiche détaillée qui en précise l'objectif, le délai, la planification et les gains attendus, en particulier sur le plan financier. Sont également évalués pour chacune des mesures son acceptabilité et ses obstacles potentiels.

Les mesures s'accompagnent de la mise en place d'un processus d'évaluation régulier de l'action publique. Mesurer le niveau d'atteinte des objectifs, le degré d'efficience et adapter les politiques publiques sont des démarches qui requièrent des outils de pilotage et un dispositif de contrôle interne efficaces, devant s'accompagner d'une formation pointue des cadres de l'administration cantonale.

Globalement, ces mesures sont indispensables dans la perspective du retour à l'équilibre budgétaire. Elles ne mettent pas en danger les missions du service public, elles n'affaiblissent pas notre économie locale, ni ne touchent les personnes les plus vulnérables. Toutefois, le Conseil d'Etat est conscient qu'elles auront des conséquences importantes sur l'organisation du travail de l'administration, et que leur application nécessitera l'engagement responsable de chacune et chacun.

Cet effort est indispensable pour que l'Etat soit en mesure de délivrer durablement des prestations de qualité. Faute de quoi, le Conseil d'Etat serait contraint de revenir sur ses engagements initiaux et d'aborder le rééquilibrage obligatoire des finances publiques par le biais d'augmentations d'impôt, d'une part, et de coupes dans les prestations, de l'autre.

5. Premier plan de mesures du Conseil d'Etat

0. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

01 Mesures transversales

N°	MESURES ET OBJECTIFS
Personnel	
a) Formation	
1	Recentrer l'offre de formation continue du personnel sur les matières utiles à l'exercice du métier et répondant aux exigences de l'administration.
2	Développer les synergies et les rapprochements entre les divers centres de formation du « grand Etat ».
b) Organisation et priorités de la fonction ressources humaines	
3	Redéfinir clairement les rôles, missions et responsabilités entre l'office du personnel de l'Etat, les ressources humaines départementales et les services.
4	Créer un office payeur unique pour gérer la paie de manière unifiée dès janvier 2007 et permettre un pilotage cohérent de la politique des ressources humaines à l'Etat.
5	Supprimer les directives internes relatives à la gestion du personnel non conformes aux règlements et aux lois.
6	Réduire le taux d'absentéisme et accroître la productivité des collaboratrices et des colaborateurs par l'adoption de mesures incitatives.
c) Gestion des effectifs	
7	Imposer la rigueur en matière de gestion du PLEND (limite d'âge à 58 ans et non remplacement du poste pendant les six mois de carence).
8	Rendre obligatoire d'accepter les demandes de travail à temps partiel, sauf dérogation du Conseil d'Etat. La compensation du poste est du ressort du conseiller d'Etat de chaque département.
9	Annualiser le temps de travail là où c'est utile.
d) Fonctions et compétences	
10	Standardiser les organigrammes départementaux, harmoniser et réduire en nombre et en dimension les échelons hiérarchiques des états-majors des départements.
11	Distinguer la fonction de cadre, liée à l'exercice de responsabilités hiérarchiques, de la fonction d'expert.
12	Diminuer drastiquement le recours à des consultants externes et s'appuyer davantage sur les compétences d'expertise existant au sein de l'Etat.
13	Supprimer les « placards dorés » en modifiant le règlement d'application.

Gestion de la dette et des risques globaux	
14	Fusionner la caisse de prévoyance du personnel enseignant de l'instruction publique et des fonctionnaires de l'administration du canton de Genève (CIA) et la caisse de prévoyance du personnel des établissements publics médicaux du canton de Genève (CEH).
15	Transférer les bâtiments, les installations et les équipements aux établissements publics autonomes qui les exploitent.
Systèmes d'information et de communication	
16	Réduire de 25% en quatre ans les dépenses globales de communication (postes et publications).
17	Limiter le nombre de communiqués et d'annonces que l'Etat publie dans les quotidiens et utiliser la FAO.
18	Développer le flux d'informations et l'archivage par des moyens électroniques, évitant ainsi les achats complémentaires de matériel d'impression ou de papier.
19	Développer la E-administration.
20	Chiffrer préalablement les retours sur investissement avant de présenter des projets informatiques.
21	Introduire une nouvelle approche globale des moyens d'impression et du matériel bureautique.
22	Développer le guichet universel.
Achats	
23	Reporter sur l'exercice suivant tout ou partie des sommes non dépensées pour éviter les achats inutiles en fin d'année.
24	Lutter contre la surconsommation et l'accroissement de demandes abusives suite aux rabais obtenus.
25	Edicter un cahier des charges pour le recours aux prestations de tiers et diminuer les honoraires en fixant des normes.
26	Soumettre au préavis systématique de la centrale commune d'achats (CCA) les projets de lois d'investissement afin d'avoir une évaluation au plus juste des acquisitions (biens mobiliers, informatique, etc.).
27	Diminuer la fréquence de renouvellement du parc informatique.
28	Promouvoir l'utilisation de logiciels libres.
29	Imposer à toutes les entités du «grand Etat» de passer par une centrale d'achat pour l'ensemble de leurs fournitures.
30	Mieux exercer les droits de l'Etat locataire (montant du loyer, exécution des travaux).

Organisation de l'Administration	
31	Définir plus clairement le cahier des charges des équipes informatiques des départements.
32	Diminuer de 25% les commissions officielles (CODOF) et le nombre d'observatoires au sein de l'Etat de Genève.
33	Renoncer aux certifications de type ISO non exigées par des dispositions légales, sans renoncer pour autant à une démarche de qualité.

02 Administration générale

N°	MESURES ET OBJECTIFS
34	Fixer les attentes à l'égard du collège des secrétaires généraux concernant les décisions du Conseil d'Etat.
35	Réduire les dépenses liées au protocole.
36	Faire disparaître le doublon et regrouper les services d'état-major du département des constructions et des technologies de l'information (DCTI) et du centre des technologies de l'information (CTI).
37	Confier en règle générale au secteur privé les tâches de maintenance et de surveillance des bâtiments administratifs.
38	Créer une fondation des immeubles administratifs de l'Etat de Genève afin de mieux contrôler la croissance des locaux utilisés par l'Etat.
39	S'assurer que les moyens administratifs de l'ensemble de l'Etat soient alignés sur le même standard.
40	Réorganiser les services administratifs et financiers (SAF's).

1. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET JUSTICE

N°	MESURES ET OBJECTIFS
41	Revoir la teneur des rapports d'accidents et d'expertises pour les policiers (gain de temps).

2. ENSEIGNEMENT ET FORMATION

N°	MESURES ET OBJECTIFS
42	Utiliser le matériel scolaire romand.
43	Rééquilibrer le ratio entre le personnel en charge de prestations publiques par rapport au personnel en charge de prestations de moyens.
44	Constituer un nouveau service de protection des mineurs (intégration tuteur général mineurs et service de protection de la jeunesse) dans le cadre de l'office de la jeunesse.
45	Réorganiser la formation continue dans le domaine de la santé et, notamment, réintroduire des formations de courte durée en emploi pour personnes à faibles qualifications.
46	Réorganiser la formation continue concernant l'aide à domicile et les établissements médico-sociaux au niveau du «grand Etat» (centre de formation des hôpitaux universitaires de Genève).

4. SANTÉ

N°	MESURES ET OBJECTIFS
47	Atteindre l'objectif d'une proportion de 5% d'aidants naturels dans l'aide à domicile, les établissements médico-sociaux et les établissements pour handicapés.
48	Diminuer le nombre de journées d'hospitalisation inappropriées.

5. SOLIDARITÉ ET PRÉVOYANCE SOCIALE

N°	MESURES ET OBJECTIFS
49	Introduire un subventionnement quadriennal 2007-2010 des établissements médico-sociaux (EMS) et des établissements pour handicapés (EPH), garanti et bloqué. Suspendre parallèlement les procédures bureaucratiques des demandes de subventions.
50	Recentrer les activités du Service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires (SCARPA) sur les avances et le recouvrement des pensions alimentaires pendant une durée de 3 ans.
51	Créer une inspection cantonale du travail regroupant l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT) et l'office de la main-d'œuvre étrangère (OME) et élargir sa mission à la lutte contre le travail au noir.
52	Introduire, par étapes successives, le revenu déterminant unifié pour diverses prestations sociales sur la base des déclarations fiscales de l'année précédente.
53	Regrouper les institutions spécialisées dans le domaine du handicap pour mineurs au département de l'instruction publique et pour adultes au département de la solidarité et de l'emploi.

7. ENVIRONNEMENT

N°	MESURES ET OBJECTIFS
54	Faire des économies d'énergie.

8. ECONOMIE PUBLIQUE

N°	MESURES ET OBJECTIFS
55	Simplifier les procédures administratives des professions et activités soumises à autorisations.
56	Décloisonner les services (service des autorisations et patentes, office cantonal de l'inspection du commerce, service de protection de la consommation) et reventiler les prestations.
57	Fusionner le service des autorisations et patentes (SAP) et l'office cantonal de l'inspection du commerce (OCIC).

9. FINANCES ET IMPÔTS

N°	MESURES ET OBJECTIFS
Finances	
a) Organisation	
58	Mettre en place un centre unique de gestion du contentieux de l'Etat.
59	Centraliser et mettre en cohérence les directions financières départementales, sous l'égide de l'administration des finances de l'Etat.
b) Liquidités	
60	Centraliser les flux de liquidités au sein de la trésorerie générale (caisse centralisée).
Impôts	
a) Impôts	
61	Abaisser de 500'000 à 200'000 francs le plafond de salaire marquant le passage de l'imposition à la source à l'imposition selon le barème ordinaire pour les contribuables résidents non suisses ni permis C.
b) Taxation	
62	Fixer des objectifs de recettes fiscales, respecter des objectifs quantitatifs de production de l'administration fiscale, en finir avec les retards de taxation.

c) Perception	
63	Effectuer les remboursements d'impôts par virements bancaires, afin de diminuer les frais de traitement.
64	Etendre la perception des acomptes à la source, au moyen de la retenue des acomptes par l'employeur, sur une base volontaire.
65	Mensualiser l'impôt fédéral direct (IFD), répondant ainsi aux attentes de nombreux contribuables, tout en favorisant une amélioration du rythme des rentrées fiscales.
66	Percevoir les intérêts moratoires pour l'impôt sur les personnes physiques, en application de la loi.
67	Indexer annuellement les acomptes provisionnels.
Revenus des biens	
68	Déterminer les biens immobiliers à vendre ou à louer.
69	Augmenter le produit des droits de superficie en réservant les impacts sur le logement.

10. CONSTRUCTIONS

N°	MESURES ET OBJECTIFS
70	Supprimer les doublons en matière de construction dans les divers services du « grand Etat ».
71	Responsabiliser les mandataires dans les procédures d'autorisation de construire
72	Simplifier et accélérer les procédures en matière d'autorisation de construire.
73	Réduire les standards de construction des ouvrages publics.

© Etat de Genève, 30 mars 2006

ANNEXE 9.1b

Premier plan de mesures "P1" - Fonctionnement

Gains/économies annuels par nature en 2008 [1)]

Situation des objectifs annoncés par les départements [2)]

Natures	Libellé	2008
30	Charges de personnel	0.766
31	Dépenses générales	5.508
32	Intérêts passifs	5.200
33	Amortissements, provisions	7.905
34	Parts et contributions s/ affectation	0.000
35	Dédomagements à des tiers	0.000
36	Subventions accordées	19.340
38	Attributions aux financements spéc.	0.000
3X	Diverses nat (30,31,36)	1.980
CHARGES (total)		**40.699**
40	Impôts	0.000
41	Patentes et concessions	0.000
42	Revenus des biens	1.300
43	Recettes diverses	0.210
44	Part à des recettes s/ affectation	0.000
45	Dédom. de collectivités publiques	0.290
46	Subventions acquises	0.000
48	Prélèvements s/ financements spéc.	0.000
4X	Divers revenus	1.000
REVENUS (total)		**2.800**
FONCTIONNEMENT (total)		**43.499**

[1)] Valeurs exprimées en millions de CHF

[2)] Ces valeurs contiennent les objectifs financiers de toutes les mesures retournées, même si elle n'ont pas à ce jour fait l'objet d'un extrait de PV du CE.
Pour mémoire, il s'agit de 42 mesures validées par le CE en date du 1er octobre 2007

Premier plan de mesures "P1" - Investissements

Gains/économies annuels par nature en 2008 [1]

Situation des objectifs annoncés par les départements [2]

Natures	Libellé	2008
50	Propres investissements	0.000
51	Autres investissements	1.040
52	Prêts et part. permanentes	0.000
53	Investissements (train annuel)	0.000
54	Invest. effectués par financ.spéc.	0.000
55	Subventions d'investissements acc.	0.000
56	Subventions d'investissements acc.	0.000
58	Autres dépenses à porter à l'actif	0.000
5X	Divers investissements	- 1.800
DEPENSES (total)		**- 0.760**
60	Transerts au patrimoine financier	0.000
61	Contributions de tiers	0.000
62	Remboursements de prêts	0.000
63	Facturation à des tiers	0.000
64	Recettes affectées (fin. spéc.)	0.000
65	Subventions d'investissements ac.	0.000
66	Subventions d'investissements ac.	0.000
68	Reprise des amortissements	0.000
6X	Divers investissements	0.000
RECETTES (total)		**0.000**
INVESTISSEMENTS (total)		**- 0.760**

[1] Valeurs exprimées en millions de CHF

[2] Ces valeurs contiennent les objectifs financiers de toutes les mesures retournées, même si elle n'ont pas à ce jour fait l'objet d'un extrait de PV du CE.
Pour mémoire, il s'agit de 42 mesures validées par le CE en date du 1er octobre 2007

Premier plan de mesures "P1" - Fonctionnement

Gains/économies annuels par nature et par département [1)]

Année 2008

Situation des objectifs annoncés par les départements [2)]

Nat.	Libellé	total	CHA	DF	DIP	DI	DCTI	DT	DSE	DES	GC	CdC	PJ	ETAT
30	Charges de personnel	**0.766**	0.000	0.160	0.100	0.090	0.147	0.189	0.050	0.030	0.000	0.000	0.000	0.000
31	Dépenses générales	**5.508**	0.013	0.777	0.357	0.286	3.830	0.037	0.014	0.167	0.012	0.001	0.014	0.000
32	Intérêts passifs	**5.200**	0.000	5.200	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000
33	Amortissements, provisions	**7.905**	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	7.905	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000
34	Parts et contributions s/ affectation	**0.000**	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000
35	Dédomagements à des tiers	**0.000**	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000
36	Subventions accordées	**19.340**	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	15.440	3.900	0.000	0.000	0.000	0.000
38	Attributions aux financements spéc.	**0.000**	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000
3X	Diverses nat (30,31,36)	**1.980**	0.050	0.000	0.136	0.075	0.040	0.066	0.265	1.048	0.000	0.000	0.000	0.300
CHARGES (total)		**40.699**	**0.063**	**6.137**	**0.593**	**0.451**	**4.017**	**0.292**	**23.674**	**5.145**	**0.012**	**0.001**	**0.014**	**0.300**
40	Impôts	**0.000**	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000
41	Patentes et concessions	**0.000**	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000
42	Revenus des biens	**1.300**	0.000	1.300	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000
43	Recettes diverses	**0.210**	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.210	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000
44	Part à des recettes s/ affectation	**0.000**	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000
45	Dédom. de collectivités publiques	**0.290**	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.290	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000
46	Subventions acquises	**0.000**	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000
48	Prélèvements s/ financements spéc.	**0.000**	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000
4X	Divers revenus	**1.000**	0.000	1.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000
REVENUS (total)		**2.800**	**0.000**	**2.300**	**0.000**	**0.000**	**0.000**	**0.000**	**0.500**	**0.000**	**0.000**	**0.000**	**0.000**	**0.000**
FONCTIONNEMENT (total)		**43.499**	**0.063**	**8.437**	**0.593**	**0.451**	**4.017**	**0.292**	**24.174**	**5.145**	**0.012**	**0.001**	**0.014**	**0.300**

[1)] Valeurs exprimées en millions de CHF

[2)] Ces valeurs contiennent les objectifs financiers de toutes les mesures retournées, même si elles n'ont pas à ce jour fait l'objet d'un extrait de PV du CE.
Pour mémoire, il s'agit de 42 mesures validées par le CE en date du 1er octobre 2007.

Premier plan de mesures "P1" - Investissements

Gains/économies annuels par nature et par département [1)]

Année 2008

Situation des objectifs annoncés par les départements [2)]

Nat.	Libellé	total	CHA	DF	DIP	DI	DCTI	DT	DSE	DES	GC	CdC	PJ	ETAT
50	Propres investissements	**0.000**	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000
51	Autres investissements	**1.040**	0.000	0.000	0.000	0.000	1.040	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000
52	Prêts et part. permanentes	**0.000**	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000
53	Investissements (train annuel)	**0.000**	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000
54	Invest. effectués par financ.spéc.	**0.000**	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000
55	Subventions d'investissements acc.	**0.000**	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000
56	Subventions d'investissements acc.	**0.000**	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000
58	Autres dépenses à porter à l'actif	**0.000**	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000
5X	Divers investissements	**- 1.800**	0.000	0.000	0.000	0.000	- 1.800	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000
DEPENSES (total)		**- 0.760**	**0.000**	**0.000**	**0.000**	**0.000**	**- 0.760**	**0.000**	**0.000**	**0.000**	**0.000**	**0.000**	**0.000**	**0.000**
60	Transerts au patrimoine financier	**0.000**	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000
61	Contributions de tiers	**0.000**	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000
62	Remboursements de prêts	**0.000**	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000
63	Facturation à des tiers	**0.000**	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000
64	Recettes affectées (fin. spéc.)	**0.000**	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000
65	Subventions d'investissements ac.	**0.000**	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000
66	Subventions d'investissements ac.	**0.000**	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000
68	Reprise des amortissements	**0.000**	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000
6X	Divers investissements	**0.000**	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000
RECETTES (total)		**0.000**	**0.000**	**0.000**	**0.000**	**0.000**	**0.000**	**0.000**	**0.000**	**0.000**	**0.000**	**0.000**	**0.000**	**0.000**
INVESTISSEMENTS (total)		**- 0.760**	**0.000**	**0.000**	**0.000**	**0.000**	**- 0.760**	**0.000**	**0.000**	**0.000**	**0.000**	**0.000**	**0.000**	**0.000**

[1)] Valeurs exprimées en millions de CHF

[2)] Ces valeurs contiennent les objectifs financiers de toutes les mesures retournées, même si elles n'ont pas à ce jour fait l'objet d'un extrait de PV du CE.
Pour mémoire, il s'agit de 42 mesures validées par le CE en date du 1er octobre 2007.

ANNEXE 9.2a

REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

Projet de budget 2007 du Conseil d'Etat
Présentation du 14 septembre 2006

TABLEAU DES MESURES P2 RETENUES

ADMINISTRATION GENERALE

MESURES ET OBJECTIFS	
Personnel	
Gestion prévisionnelle des effectifs	
1	Etablir un plan de gestion prévisionnel des emplois, effectifs et compétences nécessaires à la délivrance de prestations de l'Etat
Fonctions et compétences	
2	Regrouper au sein d'un pool du personnel à disposition du Conseil d'Etat pour des renforts temporaires
Organisation du travail et rémunérations	
3	Réviser le système des indemnités et primes et abolir les situations d'exception, le tout dans le cadre de la redéfinition du système d'évaluation des fonctions
4	Facturer les prestations de services fournies par des fonctionnaires selon un taux horaire unifié en fonction du statut de l'intervenant
5	Lorsque les mécanismes salariaux seront appliqués et l'indexation complète accordée, les jours de fermeture de l'administration lors des fêtes de fin d'année ne seront plus offerts. Ils devront donner lieu à une compensation en heures ou en vacances.
6	Encourager et favoriser les possibilités de travailler à domicile
Organisation de l'administration	
7	Augmenter la productivité des collaborateurs itinérants avec une informatique nomade
8	Limiter le nombre de fonctionnaires d'un même département ou d'une même direction dans tout type de séance
9	Mettre en place un suivi mensuel de la mise en œuvre des décisions prises par le Conseil d'Etat
10	Supprimer la gratuité du port pour retour enveloppe du vote par correspondance
11	Rationaliser les moyens de déplacements des collaborateurs itinérants
12	Réactualiser les directives concernant l'occupation des locaux et vérifier régulièrement leur respect
13	Vendre les biens immobiliers que l'intérêt public n'impose pas de conserver
14	Passer à des lois-cadres de subventionnement pour les entités privées par domaine d'activité et non par entité

SECURITE PUBLIQUE ET JUSTICE

15	Facturer les prestations de sécurité aux organisateurs de manifestations à but lucratif ou assimilable
16	Redimensionner l'Inspection cantonale du feu
17	Augmenter l'émolument perçu pour les rapports de police destinés aux assurances
18	Revoir le niveau des émoluments de la justice administrative
19	Revoir le règlement sur l'assistance juridique (droit civil)
20	Optimiser le recouvrement des contraventions

SANTE

21	Adapter le nombre de lits par chambre dans le nouveau bâtiment des lits de l'hôpital en fonction de la situation pathologique

SOLIDARITE ET PREVOYANCE SOCIALE

22	Regrouper autour d'une structure commune les ateliers et institutions publiques pour personne handicapées adultes
23	Exiger une participation accrue des familles aisées au frais d'assistance
24	Supprimer les doublons Ville-Etat en matière de subventionnement et de contrôle des institutions sociales en garantissant le montant total des appuis publics qui leur sont accordés

TRAFIC

25	Soumettre certaines prestations de transports publics transfrontaliers à des règles d'appels d'offres dès 2007

ENVIRONNEMENT

26	Regrouper les services de l'environnement dans un seul lieu, avec une organisation fonctionnelle adéquate
27	Coordonner et renforcer le travail en réseau des structures aménagement du territoire - mobilité – environnement

ECONOMIE PUBLIQUE

28	Encourager les entreprises à s'engager d'avantage dans la formation d'apprentis
29	Démarcher systématiquement les entreprises au bénéfice d'une aide de l'Etat et/ou de facilités fiscales pour favoriser l'accueil des apprentis
30	Démarcher systématiquement les entreprises au bénéfice d'une aide de l'Etat et/ou de facilités fiscales pour engager des demandeurs d'emploi
31	Transformer la structure juridique de Palexpo en ouvrant une partie minoritaire de son capital à des partenaires privés afin, notamment, d'assurer le financement de sa modernisation
32	Regrouper au niveau cantonal les différentes structures de promotion économique et d'aide aux entreprises
33	Regrouper au niveau régional les différentes structures de promotion économique et d'aide aux entreprises

FINANCES ET IMPÔTS

Finances	
Organisation	
34	Maîtriser les investissements de renouvellement en les soumettant au Grand Conseil sous forme de crédit de programme quadriennal
35	Etablir des directives à l'attention des fiduciaires des organismes subventionnés concernant le respect de la loi sur les indemnités et aides financières et de la loi sur la gestion administrative et financière
36	Examiner toutes les facturations entre services de l'Etat et supprimer celles qui génèrent des frais de gestion et de la TVA
37	Cesser de subventionner des organismes confédéraux par automatisme
38	S'assurer que le montant des émoluments couvre les charges réelles (coûts de personnel, dépenses générales et 15 % de frais d'infrastructure)
39	Disposer de "benchmarks" pour les prestations publiques dispensées par l'Etat ou des entités au bénéfice d'une indemnité financière
40	Contrôler et garantir le retour sur investissement des projets informatiques
41	Cesser d'amortir les terrains sans attendre l'entrée en vigueur des normes IPSAS (budget 2007 et bouclement des comptes 2006)
42	Constituer un centre de contentieux pour l'ensemble de l'Etat de Genève - étape n° 2
Revenus des biens	
43	Fixer les taxes de parking pour l'administration aux coûts du marché

Impôts	
Organisation	
44	Renforcer les synergies entre le Registre foncier et le service immobilier de l'Administration fiscale cantonale
45	Assurer l'intégrité du rôle du contribuable en améliorant la tenue des rôles de la population et en augmentant les synergies entre le services des enquêtes de l'Administration fiscale cantonale et de l'Office cantonal de la population.
Perception	
46	Donner aux contribuables la possibilité de payer leurs acomptes provisionnels et leur bordereau final par LSV (prélèvement automatique sur le compte) pour améliorer ainsi l'efficacité de la perception des impôts

CONSTRUCTIONS

47	Fusionner le Service sécurité - salubrité de la Police des constructions et le service identique de la Sécurité civile
48	Fusionner le service des constructions scolaires et le service des constructions universitaires et hospitalières
49	Recentrer l'activité des membres des fondations immobilières publiques sur leurs tâches institutionnelles

ANNEXE 9.2b

Deuxième plan de mesures "P2" - Fonctionnement

Gains/économies annuels par nature en 2008 [1]

Situation des objectifs annoncés par les départements [2]

Natures	Libellé	2008
30	Charges de personnel	2.622
31	Dépenses générales	0.395
32	Intérêts passifs	0.000
33	Amortissements, provisions	0.040
34	Parts et contributions s/ affectation	0.000
35	Dédomagements à des tiers	0.077
36	Subventions accordées	- 0.388
38	Attributions aux financements spéc.	0.000
3X	Diverses nat (30,31,36)	0.705
CHARGES (total)		**3.451**
40	Impôts	0.000
41	Patentes et concessions	0.000
42	Revenus des biens	0.498
43	Recettes diverses	1.008
44	Part à des recettes s/ affectation	0.000
45	Dédom. de collectivités publiques	0.000
46	Subventions acquises	0.000
48	Prélèvements s/ financements spéc.	0.000
4X	Divers revenus	2.571
REVENUS (total)		**4.077**
FONCTIONNEMENT (total)		**7.528**

[1] Valeurs exprimées en millions de CHF

[2] Ces valeurs contiennent les objectifs financiers de toutes les mesures retournées, même si elle n'ont pas à ce jour fait l'objet d'un extrait de PV du CE.
Pour mémoire, il s'agit de 42 mesures validées par le CE en date du 1er octobre 2007

Deuxième plan de mesures "P2" - Fonctionnement (non réccurent)

Gains/économies annuels par nature en 2008 [1]

Situation des objectifs annoncés par les départements [2]

Natures	Libellé	2008
30	Charges de personnel	0.000
31	Dépenses générales	- 0.008
32	Intérêts passifs	0.000
33	Amortissements, provisions	0.000
34	Parts et contributions s/ affectation	0.000
35	Dédomagements à des tiers	0.000
36	Subventions accordées	0.000
38	Attributions aux financements spéc.	0.000
3X	Diverses nat (30,31,36)	0.000
CHARGES (total)		**- 0.008**
40	Impôts	0.000
41	Patentes et concessions	0.000
42	Revenus des biens	5.000
43	Recettes diverses	0.000
44	Part à des recettes s/ affectation	0.000
45	Dédom. de collectivités publiques	0.000
46	Subventions acquises	0.000
48	Prélèvements s/ financements spéc.	0.000
4X	Divers revenus	0.000
REVENUS (total)		**5.000**
FONCTIONNEMENT (total)		**4.992**

[1] Valeurs exprimées en millions de CHF

[2] Ces valeurs contiennent les objectifs financiers de toutes les mesures retournées, même si elle n'ont pas à ce jour fait l'objet d'un extrait de PV du CE.
Pour mémoire, il s'agit de 42 mesures validées par le CE en date du 1er octobre 2007

Deuxième plan de mesures "P2" - Fonctionnement

Gains/économies annuels par nature et par département [1)]

Année 2008

Situation des objectifs annoncés par les départements [2)]

Nat.	Libellé	total	CHA	DF	DIP	DI	DCTI	DT	DSE	DES	GC	CdC	PJ	ETAT
30	Charges de personnel	**2.622**	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.110	0.012	0.000	0.000	0.000	0.000	2.500
31	Dépenses générales	**0.395**	0.000	0.000	0.000	0.400	- 0.005	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000
32	Intérêts passifs	**0.000**	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000
33	Amortissements, provisions	**0.040**	0.000	0.000	0.000	0.040	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000
34	Parts et contributions s/ affectation	**0.000**	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000
35	Dédomagements à des tiers	**0.077**	0.000	0.000	0.000	0.077	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000
36	Subventions accordées	**- 0.388**	0.000	0.000	0.020	0.000	0.000	0.050	0.018	- 0.476	0.000	0.000	0.000	0.000
38	Attributions aux financements spéc.	**0.000**	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000
3X	Diverses nat (30,31,36)	**0.705**	0.000	0.020	0.300	0.000	0.000	0.385	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000
CHARGES (total)		**3.451**	**0.000**	**0.020**	**0.320**	**0.517**	**- 0.005**	**0.545**	**0.030**	**- 0.476**	**0.000**	**0.000**	**0.000**	**2.500**
40	Impôts	**0.000**	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000
41	Patentes et concessions	**0.000**	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000
42	Revenus des biens	**0.498**	0.000	0.000	0.000	0.000	0.350	0.148	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000
43	Recettes diverses	**1.008**	0.000	0.000	0.000	1.008	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000
44	Part à des recettes s/ affectation	**0.000**	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000
45	Dédom. de collectivités publiques	**0.000**	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000
46	Subventions acquises	**0.000**	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000
48	Prélèvements s/ financements spéc.	**0.000**	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000
4X	Divers revenus	**2.571**	0.000	0.000	0.000	2.571	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000
REVENUS (total)		**4.077**	**0.000**	**0.000**	**0.000**	**3.579**	**0.350**	**0.148**	**0.000**	**0.000**	**0.000**	**0.000**	**0.000**	**0.000**
FONCTIONNEMENT (total)		**7.528**	**0.000**	**0.020**	**0.320**	**4.096**	**0.345**	**0.693**	**0.030**	**- 0.476**	**0.000**	**0.000**	**0.000**	**2.500**

[1)] Valeurs exprimées en millions de CHF

[2)] Ces valeurs contiennent les objectifs financiers de toutes les mesures retournées, même si elles n'ont pas à ce jour fait l'objet d'un extrait de PV du CE.
Pour mémoire, il s'agit de 5 mesures validées par le CE en date du 1er octobre 2007.

Deuxième plan de mesures "P2" - Fonctionnement (non réccurent)

Gains/économies annuels par nature et par département [1)]

Année 2008

Situation des objectifs annoncés par les départements [2)]

Nat.	Libellé	total	CHA	DF	DIP	DI	DCTI	DT	DSE	DES	GC	CdC	PJ	ETAT
30	Charges de personnel	**0.000**	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000
31	Dépenses générales	**- 0.008**	0.000	0.000	0.000	0.000	- 0.008	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000
32	Intérêts passifs	**0.000**	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000
33	Amortissements, provisions	**0.000**	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000
34	Parts et contributions s/ affectation	**0.000**	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000
35	Dédomagements à des tiers	**0.000**	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000
36	Subventions accordées	**0.000**	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000
38	Attributions aux financements spéc.	**0.000**	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000
3X	Diverses nat (30,31,36)	**0.000**	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000
CHARGES (total)		**- 0.008**	**0.000**	**0.000**	**0.000**	**0.000**	**- 0.008**	**0.000**	**0.000**	**0.000**	**0.000**	**0.000**	**0.000**	**0.000**
40	Impôts	**0.000**	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000
41	Patentes et concessions	**0.000**	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000
42	Revenus des biens	**5.000**	0.000	0.000	0.000	0.000	5.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000
43	Recettes diverses	**0.000**	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000
44	Part à des recettes s/ affectation	**0.000**	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000
45	Dédom. de collectivités publiques	**0.000**	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000
46	Subventions acquises	**0.000**	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000
48	Prélèvements s/ financements spéc.	**0.000**	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000
4X	Divers revenus	**0.000**	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000
REVENUS (total)		**5.000**	**0.000**	**0.000**	**0.000**	**0.000**	**5.000**	**0.000**	**0.000**	**0.000**	**0.000**	**0.000**	**0.000**	**0.000**
FONCTIONNEMENT (total)		**4.992**	**0.000**	**0.000**	**0.000**	**0.000**	**4.992**	**0.000**	**0.000**	**0.000**	**0.000**	**0.000**	**0.000**	**0.000**

[1)] Valeurs exprimées en millions de CHF

[2)] Ces valeurs contiennent les objectifs financiers de toutes les mesures retournées, même si elles n'ont pas à ce jour fait l'objet d'un extrait de PV du CE.
Pour mémoire, il s'agit de 5 mesures validées par le CE en date du 1er octobre 2007.

Des Comptes 2005
au
Projet de Budget 2008 :

Zoom ...

sur l'évolution des charges

Rappel : le cadre du retour à l'équilibre

Engagement du Conseil d'Etat lors de la présentation de son premier plan de mesures le 30 mars 2006 au Grand Conseil :

- Croissance annuelle moyenne des charges limitée à 1% sur la base des comptes 2005
- Croissance annuelle moyenne des revenus de 2.5% sur la base des comptes 2005
- Retour à l'équilibre en 2009

Ces objectifs s'entendaient sans évènement majeur affectant l'économie genevoise ou transfert massif de charges de la Confédération hors du cadre de la RPT. Rappelons que l'impact des effets RPT étaient alors estimé comme nuls.

Comparaison PFQ (2008) – PB 2008

1. RPT

PFQ (2008)	PB 2008
Intégration des effets RPT en net (les effets nets de la RPT estimés à **+87.9 mios** n'ont pas été introduits dans les différentes natures budgétaires)	**Intégration des effets RPT en brut,** Selon la LGAF, les effets de la RPT doivent être inscrits en bruts. C'est à dire par natures de charges et de revenus, soit : **+291.8 mios en charges** **+183.9 mios en revenus**

Comparaison PFQ (2008) – PB 2008

2. IPSAS

PFQ (2008)	PB 2008
Non intégration des effets IPSAS Les effets de l'intégration des normes IPSAS n'étaient pas encore connus lors de la présentation du PFQ	**Intégration des effets IPSAS** Les effets de l'intégration des normes IPSAS génèrent : **+74.3 mios en charges** **+14.1 mios en revenus**

Comparaison PFQ (2008) – PB 2008

3. Transfert d'actifs

PFQ (2008)	PB 2008
Non intégration des effets du transfert des actifs *(la votation populaire n'avait pas encore eu lieu)*	**Intégration des effets du transfert des actifs**

Comparaison PFQ (2008) – PB 2008

4. Récapitulatif

Afin de rendre les charges courantes du PFQ 2008 et du PB 2008 comparables par natures, il s'agit de retraiter les données de la manière suivante :

PFQ (2008)	PB 2008
+ Intégration des transferts d'actifs	-IPSAS
- RPT (montant en net)	-RPT (montants bruts)
- Fond. de valorisation	-Fond. de valorisation

Comparaison PFQ (2008) – PB 2008

4. Récapitulatif

- hors Fondation de Valorisation
- hors RPT
- hors IPSAS

	PFQ 2008 *avec transferts d'actifs*	PB 2008 *retraité*	Variation	
			En mios	En %
Charges ***hors ii et subv. Redistr. (en mios)***	**6'576**	**6'579**	***3***	***0.041%***
30 Charges de personnel	1'937	1'930	*-8*	*-0.4%*
31 Dépenses générales	401	387	*-15*	*-3.6%*
32 Intérêts passifs et frais d'emprunts	353	353	*0*	*0.0%*
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	391	404	*13*	*3.2%*
34 Parts et contributions sans affectation	256	226	*-30*	*-11.8%*
35 Dédommagements à des tiers	165	155	*-10*	*-5.8%*
36 Subventions accordées	3'075	3'118	*43*	*1.4%*
38 Attributions aux financements spéciaux	6	5	*-1*	*-13.8%*
3X diverses charges	-9	0	*9*	*-100.0%*

Croissance des charges C05 / PB08

Comment calculer la croissance annuelle moyenne des charges entre les Comptes 2005 et le Projet de budget 2008 ?

- hors régularisations comptables en 2005
- hors fondation de valorisation
- hors effets RPT
- hors effets IPSAS

Objectif atteint : Croissance annuelle moyenne des charges inférieure à 1% sur la base des comptes 2005, soit **+ 0.1% en rythme annuel.**

Croissance des charges C05 / PB08

- hors régularisations comptables en 2005
- hors Fondation de valorisation
- hors RPT
- hors IPSAS

	C 2005 *retraité*	PB 2008 *retraité*	Croissance annuelle moyenne en %
Charges hors ii et subv. Redistr. *(en mios)*	**6'560**	**6'579**	**0.1%**
30 Charges de personnel	1'905	1'930	0.4%
31 Dépenses générales	461	387	-5.7%
32 Intérêts passifs et frais d'emprunts	351	353	0.2%
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	534	404	-8.9%
34 Parts et contributions sans affectation	189	226	6.1%
35 Dédommagements à des tiers	190	155	-6.4%
36 Subventions accordées	2'915	3'118	2.3%
38 Attributions aux financements spéciaux	14	5	-27.5%

Croissance des charges C05 / PB08

Quel est l'impact du transfert de charges entre le canton et les communes ?

Pour rappel, ce transfert a permis de diminuer les charges du Canton de Genève de 60 millions par rapport aux comptes 2005. Ainsi, cette opération influence le taux de croissance à la baisse.

Cependant, même en retraitant cet élément, le Conseil d'Etat respecte toujours son objectif de 1% .

Croissance des charges C05 / PB08

Comment calculer la croissance annuelle moyenne des charges entre les Comptes 2005 et le Projet de budget 2008 ?

- hors régularisations comptables en 2005
- hors fondation de valorisation
- hors effets RPT
- hors effets IPSAS
- **hors transferts canton-communes**

Objectif atteint : Croissance annuelle moyenne des charges inférieure à 1% sur la base des comptes 2005, soit **+ 0.4% en rythme annuel.**

Croissance des charges C05 / PB08

- hors régularisations comptables en 2005
- hors Fondation de valorisation
- hors RPT
- hors IPSAS
- hors transferts canton-communes

	C 2005 *retraité*	PB 2008 *retraité*	Croissance annuelle moyenne en %
Charges hors ii et subv. Redistr. *(en mios)*	**6'560**	**6'638**	**0.4%**
30 Charges de personnel	1'905	1'930	0.4%
31 Dépenses générales	461	387	-5.7%
32 Intérêts passifs et frais d'emprunts	351	353	0.2%
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	534	404	-8.9%
34 Parts et contributions sans affectation	189	256	10.5%
35 Dédommagements à des tiers	190	156	-6.3%
36 Subventions accordées	2'915	3'148	2.6%
38 Attributions aux financements spéciaux	14	5	-27.5%

Amendements au Projet de budget 2008

En mios FRs	Charges	Revenus
Amendements du Conseil d'Etat du 14 novembre 2007	**9.5**	**8.7**
Amendements supplémentaires		
Impôts		**183.9**
Irrécouvrables	**58.4**	
Dotations et dissolutions provisions débiteurs AFC	**10.0**	**59.0**
Pouvoir Judiciaire	**3.0**	**2.4**
OPE (indexation de 0.5% sur les ch. de pers. et les subv.)	**21.0**	
Amendements techniques HUG (40 mios)	**0.0**	
Total	**101.8**	**254.0**

Amendements au Projet de budget 2008

		PB 2008	Amendements	PB 2008 amendé
PERSONNES PHYSIQUES				
400	Impôts sur le revenu et la fortune	3'465	+51	3'516
PERSONNES MORALES				
401	Impôts sur le bénéfice et le capital	1'157	+94	1'251
IMPOTS FONCIERS				
402.01	Impôt immobilier complémentaire	108	+7	115
IMPOTS SPECIAUX				
403.01	Impôt spécial sur bén. immobiliers	71	-4	67
IMPOT FEDERAL DIRECT				
440.01	Part cantonale à l'IFD(17/100)	255	+36	291
Total des amendements			+184	

Amendements au Projet de budget 2008

En mios FRs	Charges	Revenus	Résultat
PB 2008	+7'602.9	+7'481.9	-121.0
Amendements	+101.8	+254.0	
PB 2008 amendé par le CE	+7'704.7	+7'735.9	+31.2

Amendements au Projet de budget 2008

Taux de croissance annuels Compte 2005 – Projet de budget 2008 amendé (+101.8 mios sur les charges)

Le taux de croissance de **0.1 %** (hors régularisations comptables en 2005, hors fond. de val., hors effets RPT, hors effets IPSAS) passe à **0.6 %** après amendements.

Le taux de croissance de **0.4 %** (hors régularisations comptables en 2005, hors fond. de val., hors effets RPT, hors effets IPSAS, hors transferts canton-communes) passe à **0.9%** après amendements.

TOTAL ETAT - TABLEAU RECAPITULATIF PAR NATURES

Avec PFQ des départements consolidé, y compris transfert d'actif et fondation de valorisation

PB2008	Compte 2006	Budget 2007	PFQ 2008 publié y.c fondval et trsf actifs	PB 2008 hors RPT et IPSAS	RPT	PB 2008 hors IPSAS	IPSAS	PB 2008 - Total
Charges hors ii et subv. Redistr.	**6'939'435'778**	**6'753'971'454**	**6'764'916'184**	**6'701'706'552**	**291'778'396**	**6'993'484'948**	**74'294'450**	**7'067'779'398**
30 Charges de personnel	1'893'403'729	1'920'439'570	1'937'495'019	1'929'988'149	1'262'699	1'931'250'848	-21'710'917	1'909'539'931
31 Dépenses générales	432'515'661	460'148'577	401'159'635	386'599'604	650'000	387'249'604	6'008'047	393'257'651
32 Intérêts passifs et frais d'emprunts	366'344'205	347'270'766	353'473'421	353'478'421	0	353'478'421	0	353'478'421
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	761'382'083	422'905'793	402'031'271	408'031'532	-21'908'000	386'123'532	60'539'874	446'663'406
dont 338 provisions	297'606'663	79'290'500	93'589'739	94'154'000	0	94'154'000	10'470'000	104'624'000
dont 339 irrécouvrables	162'797'401	61'856'100	61'855'600	69'252'600	0	69'252'600	0	69'252'600
34 Parts et contributions sans affectation	218'886'654	221'927'500	255'844'333	225'753'833	336'222'173	561'976'006	-60'083'273	501'892'733
35 Dédommagements à des tiers	290'328'322	337'051'065	255'051'065	274'065'635	-855'884	273'209'751	0	273'209'751
36 Subventions accordées	2'960'748'000	3'037'836'553	3'075'210'809	3'118'454'934	-23'592'592	3'094'862'342	94'875'163	3'189'737'505
38 Attributions aux financements spéciaux	15'827'125	6'391'630	6'191'630	5'334'444	0	5'334'444	-5'334'444	0
3X diverses charges (dont RPT)	0	0	78'459'000	0	0	0	0	0
Revenus hors ii et subv à redistr.	**7'144'785'005**	**6'562'883'689**	**6'605'681'358**	**6'748'877'420**	**183'865'113**	**6'932'742'533**	**14'073'899**	**6'946'816'432**
40 Impôts	5'114'392'222	4'814'226'000	5'086'858'316	5'207'707'804	0	5'207'707'804	0	5'207'707'804
41 Patentes et concessions	11'803'984	13'544'500	13'544'500	18'169'250	0	18'169'250	0	18'169'250
42 Revenus des biens	340'490'442	243'720'970	152'986'902	161'810'471	0	161'810'471	49'044'801	210'855'272
43 Recettes diverses	838'761'719	739'632'908	566'164'029	571'144'215	48'433'833	619'578'048	20'630'424	640'208'472
dont 439 dissolutions provisions	375'944'833	310'731'000	186'728'664	190'160'000	42'433'833	232'593'833	18'800'000	251'393'833
44 Parts à des recettes sans affectation	448'008'607	394'966'295	430'269'733	425'507'614	101'073'708	526'581'322	-60'083'273	466'498'049
45 Dédommagements de collectivités publique	157'880'980	143'662'385	143'952'385	153'916'373	0	153'916'373	0	153'916'373
46 Subventions acquises	216'817'444	200'235'506	203'645'311	205'679'629	34'357'572	240'037'201	9'424'011	249'461'212
48 Prélèvements sur les financements spéciaux	16'629'607	12'895'125	4'566'182	4'942'064	0	4'942'064	-4'942'064	0
4X Divers revenus	0	0	3'694'000	0	0	0	0	0
Résultat	**205'349'227**	**-191'087'765**	**-159'234'825**	**47'170'868**	**-107'913'283**	**-60'742'415**	**-60'220'551**	**-120'962'966**

Evolution des charges entre les Comptes 2005 et le projet de Budget 2008 amendé

Hors RPT, IPSAS, Fond. Val.

	C 05	PB 2008	Amendements votés COMFIN (hors effets RPT, IPSAS)	PB 2008 tel qu'amendé par la COMFIN (hors RPT, IPSAS)	Croissance annuelle moyenne en % *C05-PB08 amendé*
Charges hors ii et subv. Redistr. ***(en mios)***	**6 560**	**6 579**	**63,3**	**6 642**	**0,4%**
30 Charges de personnel	1 905	1 930	-7,2	1 923	0,3%
31 Dépenses générales	461	387	-9,0	378	-6,4%
32 Intérêts passifs et frais d'emprunts	351	353	0,0	353	0,2%
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	534	404	69,3	473	-4,0%
34 Parts et contributions sans affectation	189	226	0,0	226	6,1%
35 Dédommagements à des tiers	190	155	0,0	155	-6,4%
36 Subventions accordées	2 915	3 118	10,2	3 129	2,4%
38 Attributions aux financements spéciaux	14	5	0,0	5	-27,5%

Le taux de croissance annuel moyen des charges s'établit à +0.4% entre les Comptes 2005 et le PB08 tel qu'amendé par la commission des finances, contre un taux de +0.1%/an entre les C05 et le PB08 (présentation à la COMFIN du 21/11/07)

ANNEXE 13

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département des finances
Le Conseiller d'Etat

4/12/2007
Député
Bureau
Archives
COMFIN

par courriel

DF
11, rue de l'Hôtel-de-Ville
Case postale 3860
1211 Genève 3

Monsieur le Président
Mesdames et Messieurs les député-e-s
Commission des finances

N/réf. : DH
V/réf. :

Genève, le 4 décembre 2007

Concerne : Demande lors de la séance du 28 novembre 2007

Nous vous faisons parvenir les différents tableaux que la direction du budget a établis à la demande de Monsieur le député Pierre Weiss lors de votre dernière séance. Vous relèverez qu'à une exception près, ils indiquent une croissance des charges inférieure à 1% et, dans quatre cas sur sept, négatives

Comme je vous l'ai indiqué verbalement, le Conseil d'Etat a établi sa feuille de route sur la base du retraitement qui est à la base du tableau 6 pour sa feuille de route. Ses caractéristiques sont les suivantes :

- élimination des effets RPT et IPSAS pour assurer une comparaison valable entre les exercices,
- élimination des charges imputables à la Fondation de Valorisation (qui tendent à diminuer au cours des années,
- élimination de l'effet perturbateur des régularisations comptables qui atteignent un montant exceptionnel en 2005 à la suite de l'utilisation du produit de l'or de la BNS pour rattraper les amortissements non effectués pendant les années 90.

Au final, le Conseil d'Etat a estimé qu'il convenait également d'éliminer les effets de transferts de charges du canton aux communes, ceux-ci ayant été pris à l'origine comme une réduction du déficit supplémentaire par rapport à l'écart projeté entre charges (1%) et recettes (2,5%). L'augmentation des recettes fiscales a bien entendu permis une augmentation des revenus bien supérieure à 2,5%, mais nous estimons qu'il ne s'agit là que d'un effet conjoncturel et que sur le long terme la croissance moyenne des revenus devrait rester à 3%

En revanche le Conseil d'Etat n'a jamais envisagé que le calcul du taux de croissance n'intègre pas les transferts d'actifs. Dans le budget 2007, l'effet des transferts d'actifs au niveau des charges a été pris en compte pour le respect de la règle des 1%. Dans le cadre du budget 2007, la Commission des finances et le Grand Conseil ont accepté cette manière de voir en adoptant un article de la loi budgétaire (« sursis référendaire ») qui prévoyait qu'en cas de refus des transferts d'actifs par le peuple, le Conseil d'Etat avait l'obligation de réduire les dépenses à hauteur des charges non économisées.

Tous les tableaux conduisent à quelques constats sur lesquels le Conseil d'Etat a déjà eu l'occasion d'insister. Une bonne partie de la croissance des charges totales est l'effet de l'augmentation rapide (5,2% de croissance annuelle moyenne) des allocations à des personnes physiques soit pour l'essentiel aux prestations complémentaires AVS -AI et aux subsides

Téléphone 022 327 38 01 • Fax 022 32738 09

d'assurances maladie et dépenses d'assistance. Ces versements sont la conséquence directe des lois votées par le Grand Conseil.

La forte augmentation de la rubrique 34 (10,5%, mais sur un montant nettement moins élevé) est la conséquence directe de l'augmentation de l'impôt à la source prélevé sur les frontaliers (versement de la part revenant aux communes frontalières françaises).

D'autre part, je vous rappelle que l'augmentation des charges entre le projet de budget 2008 initial et le budget amendé par le Conseil d'Etat est principalement la conséquence de l'augmentation des irrécouvrables de l'AFC (58,4 millions), couverte par dissolution d'une provision, donc sans effet sur le résultat. Pour mémoire, cette augmentation est rendue nécessaire par les retards très importants pris par l'AFC, avant 2004, dans la gestion de son contentieux dont le rattrapage entraîne une production d'irrécouvrables qui dépasse largement le volume annuel ordinaire.

Vous n'aurez pas été sans remarquer que les augmentations des charges de personnel et des dépenses générales sont largement inférieures à 1% quelque soit le tableau retenu. Le Conseil d'Etat s'est donc étonné que les coupes de votre commission se soient concentrées sur ces seules rubriques pour lesquelles l'objectif est largement atteint.

Je joins également à cet envoi le tableau de l'évolution des postes pour le petit et le grand Etat.

Recevez, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les député-e-s, l'assurance de mes meilleurs messages.

David Hiler

Annexes mentionnées

CC : Monsieur le Président du Conseil d'Etat
Messieurs les Conseillers d'Etat
Monsieur le Chancelier
Monsieur le Procureur général
Monsieur Pierre WEISS, député

Direction du budget/DGFE/03-12-2007

Taux de croissance annuels moyens des charges entre les Comptes 2005, le projet de Budget 2008 et le projet de Budget 2008 tel qu'amendé par le Conseil d'Etat

Selon hypothèses retenues

Tableau 1
Hypothèse 1 : Calculs de la croissance brute des charges
*Taux de croissance annuel moyen des charges C05/PB08 : **-2.7%**
*Taux de croissance annuel moyen des charges C05/PB08 amendé CE : **-2.2%**

Tableau 2
Hypothèse 2 : Calculs de la croissance des charges hors effets RPT
*Taux de croissance annuel moyen des charges C05/PB08 : **-4%**
*Taux de croissance annuel moyen des charges C05/PB08 amendé CE : **-3.5%**

Tableau 3
Hypothèse 3 : Calculs de la croissance des charges hors effets RPT et IPSAS
*Taux de croissance annuel moyen des charges C05/PB08 : **-4.4%**
*Taux de croissance annuel moyen des charges C05/PB08 amendé CE : **-3.9%**

Tableau 4
Hypothèse 4 : Calculs de la croissance des charges hors effets RPT, IPSAS et Fondation de valorisation
*Taux de croissance annuel moyen des charges C05/PB08 : **-3.9%**
*Taux de croissance annuel moyen des charges C05/PB08 amendé CE : **-3.5%**

Tableau 5
Hypothèse 5 : Calculs de la croissance des charges hors effets RPT, IPSAS, Fondation de valorisation et régularisations comptables
*Taux de croissance annuel moyen des charges C05/PB08 : **+0.1%**
*Taux de croissance annuel moyen des charges C05/PB08 amendé CE : **+0.6%**

Tableau 6
Hypothèse 6 : Calculs de la croissance des charges hors effets RPT, IPSAS, Fondation de valorisation, régularisations comptables et transferts canton-communes
*Taux de croissance annuel moyen des charges C05/PB08 : **+0.4%**
*Taux de croissance annuel moyen des charges C05/PB08 amendé CE : **+0.9%**

Tableau 7
Hypothèse 7 : Calculs de la croissance des charges hors effets RPT, IPSAS, Fondation de valorisation, régularisations comptables, transferts canton-communes et transferts d'actifs
*Taux de croissance annuel moyen des charges C05/PB08 : **+1%**
*Taux de croissance annuel moyen des charges C05/PB08 amendé CE : **+1.5%**

Evolution des charges entre les Comptes 2005, le projet de Budget 2008 et le projet de Budget 2008 amendé par le Conseil d'Etat

Brut

	C 2005	PB 2008	Croissance annuelle moyenne en % *C05-PB08*	PB 2008 tel qu'amendé par le Conseil d'Etat	Croissance annuelle moyenne en % *C05-PB08 amende CE*
Charges hors ii et subv. Redistr. *(en mios)*	**7 662**	**7 068**	**-2,7%**	**7 172**	**-2,2%**
30 Charges de personnel	1 905	1 910	0.1%	1 922	0.3%
31 Dépenses générales	461	393	-5,2%	400	-4,6%
32 Intérêts passifs et frais d'emprunts	353	353	0.0%	353	0.0%
33 Amortissements, provisions, irrecouvrables	1 397	447	-31,6%	509	-28,6%
34 Parts et contributions sans affectation	189	502	38,4%	502	38.4%
35 Dédommagements à des tiers	427	273	-13,8%	273	-13,8%
36 Subventions accordées	2 915	3 190	3.0%	3 212	3,3%
dont indemnités	*1 673*	*1 942*	*5.1%*	*1 963*	*5.5%*
dont aides financières	*71*	*79*	*3.4%*	*78*	*3,2%*
dont allocations à des personnes physiques	*912*	*1 089*	*6.1%*	*1 090*	*6,1%*
dont non soumises à la LIAF	*259*	*81*	*-32,2%*	*82*	*-31,9%*
38 Attributions aux financements spéciaux	14	0	-100,0%	0	-100,0%

Tableau 1

Direction du budget/DGFE/03/12/2007

Evolution des charges entre les Comptes 2005, le projet de Budget 2008 et le projet de Budget 2008 amendé par le Conseil d'Etat

Hors RPT

	C 2005	PB 2008 *retraité*	Croissance annuelle moyenne en % *C05-PB08*	PB 2008 tel qu'amendé par le Conseil d'Etat	Croissance annuelle moyenne en % *C05-PB08 amendé CE*
Charges hors ii et subv. Redistr. *(en mios)*	**7 662**	**6 776**	**-4,0%**	**6 880**	**-3,5%**
30 Charges de personnel	1 905	1 908	0,1%	1 920	0,3%
31 Dépenses générales	461	393	-5,2%	400	-4,7%
32 Intérêts passifs et frais d'emprunts	353	353	0,0%	353	0,0%
33 Amortissements, provisions irrécouvrables	1 397	469	-30,5%	531	-27,6%
34 Parts et contributions sans affectation	189	166	-4,3%	166	-4,3%
35 Dédommagements à des tiers	427	274	-13,7%	274	-13,7%
36 Subventions accordées	2 915	3 213	3,3%	3 236	3,5%
dont indemnités	*1 673*	*1 831*	*3,1%*	*1 852*	*3,5%*
dont aides financières	*71*	*75*	*1,7%*	*74*	*1,5%*
dont allocations à des personnes physiques	*912*	*1 064*	*5,3%*	*1 065*	*5,3%*
dont non soumises à la LIAF	*259*	*243*	*-2,1%*	*244*	*-2,0%*
38 Attributions aux financements spéciaux	14	0	-100,0%	0	-100,0%

Tableau 2

Direction du budget/DGFE/03/12/2007

Evolution des charges entre les Comptes 2005, le projet de Budget 2008 et le projet de Budget 2008 amendé par le Conseil d'Etat

Hors RPT, IPSAS

	C 2005	PB 2008 *retraité*	Croissance annuelle moyenne en % *C05-PB08*	PB 2008 tel qu'amendé par le Conseil d'Etat	Croissance annuelle moyenne en % *C05-PB08 amendé CE*
Charges hors ii et subv. Redistr. *(en mios)*	**7 662**	**6 702**	**-4,4%**	**6 801**	**-3,9%**
30 Charges de personnel	1 905	1 930	0,4%	1 942	0,6%
31 Dépenses générales	461	387	-5,7%	394	-5,2%
32 Intérêts passifs et frais d'emprunts	353	353	0,0%	353	0,0%
33 Amortissements, provisions irrécouvrables	1 397	408	-33,6%	477	-30,1%
34 Parts et contributions sans affectation	189	226	6,1%	226	6,1%
35 Dédommagements à des tiers	427	274	-13,7%	274	-13,7%
36 Subventions accordées	2 915	3 118	2,3%	3 129	2,4%
dont indemnités	*1 673*	*1 747*	*1,4%*	*1 756*	*1,6%*
dont aides financières	*71*	*72*	*0,5%*	*72*	*0,3%*
dont allocations à des personnes physiques	*912*	*1 060*	*5,1%*	*1 061*	*5,2%*
dont non soumises à la LIAF	*259*	*240*	*-2,6%*	*241*	*-2,4%*
38 Attributions aux financements spéciaux	14	5	-27,5%	5	-27,5%

Tableau 3

Direction du budget/DGFE/03/12/2007

Evolution des charges entre les Comptes 2005, le projet de Budget 2008 et le projet de Budget 2008 amendé par le Conseil d'Etat

Hors RPT, IPSAS, Fond.val

	C 2005 *retraité*	PB 2008 *retraité*	Croissance annuelle moyenne en % *C05-PB08*	PB 2008 tel qu'amendé par le Conseil d'Etat	Croissance annuelle moyenne en % *C05-PB08 amendé CE*
Charges hors ri et subv. Redistr. *(en mios)*	**7 424**	**6 579**	**-3,9%**	**6 678**	**-3,5%**
30 Charges de personnel	1 905	1 930	0,4%	1 942	0,6%
31 Dépenses générales	461	387	-5,7%	394	-5,2%
32 Intérêts passifs et frais d'emprunts	353	353	0,0%	353	0,0%
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	1 397	404	-33,9%	473	-30,3%
34 Parts et contributions sans affectation	189	226	6,1%	226	6,1%
35 Dédommagements à des tiers	189	155	-6,4%	155	-6,4%
36 Subventions accordées	2 915	3 118	2,3%	3 129	2,4%
dont indemnités	*1 673*	*1 747*	*1,4%*	*1 756*	*1,6%*
dont aides financières	*71*	*72*	*0,5%*	*72*	*0,3%*
dont allocations à des personnes physiques	*912*	*1 060*	*5,1%*	*1 061*	*5,2%*
dont non soumises à la LIAF	*259*	*240*	*-2,6%*	*241*	*-2,4%*
38 Attributions aux financements spéciaux	14	5	-27,5%	5	-27,5%

Tableau 4

Direction du budget/DGFE/03/12/2007

Evolution des charges entre les Comptes 2005, le projet de Budget 2008 et le projet de Budget 2008 amendé par le Conseil d'Etat

Hors RPT, IPSAS, Fond.val, régularisations comptables

	C 2005 *retraité*	PB 2008 *retraité*	Croissance annuelle moyenne en % *C05-PB08*	PB 2008 tel qu'amendé par le Conseil d'Etat	Croissance annuelle moyenne en % *C05-PB08 amendé CE*
Charges hors ii et subv. Redistr. *(en mios)*	**6 560**	**6 579**	**0,1%**	**6 678**	**0,6%**
30 Charges de personnel	1 905	1 930	0.4%	1 942	0,6%
31 Dépenses générales	461	387	-5,7%	394	-5,2%
32 Interets passifs et frais d'emprunts	351	353	0.2%	353	0.2%
33 Amortissements, provisions irrecouvrables	534	404	-8,9%	473	-4,0%
34 Parts et contributions sans affectation	189	226	6.1%	226	6,1%
35 Dédommagements à des tiers	189	155	-6,4%	155	-6,4%
36 Subventions accordées	2 915	3 118	2.3%	3 129	2,4%
dont indemnités	*1 673*	*1 747*	*1.4%*	*1 756*	*1.6%*
dont aides financières	*71*	*72*	*0,5%*	*72*	*0,3%*
dont allocations à des personnes physiques	*912*	*1 060*	*5,1%*	*1 061*	*5,2%*
dont non soumises à la LIAF	*259*	*240*	*-2,6%*	*241*	*-2,4%*
38 Attributions aux financements spéciaux	14	5	-27.5%	5	-27.5%

Tableau 5

Direction du budget /DGFE/03/12/2007

Evolution des charges entre les Comptes 2005, le projet de Budget 2008 et le projet de Budget 2008 amendé par le Conseil d'Etat

Hors RPT, IPSAS, Fond.val, régularisations comptables, canton-communes

	C 2005 *retraité*	PB 2008 *retraité*	Croissance annuelle moyenne en % *C05-PB08*	PB 2008 tel qu'amendé par le Conseil d'Etat	Croissance annuelle moyenne en % *C05-PB08 amendé CE*
Charges hors ii et subv. Redistr. *(en mios)*	**6 560**	**6 638**	**0,4%**	**6 738**	**0,9%**
30 Charges de personnel	1 905	1 930	0,4%	1 942	0,6%
31 Dépenses générales	461	387	-5,7%	394	-5,2%
32 Intérêts passifs et frais d'emprunts	351	353	0,2%	353	0,2%
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	534	404	-8,9%	473	-4,0%
34 Parts et contributions sans affectation	189	256	10,5%	256	10,5%
35 Dédommagements à des tiers	189	156	-6,2%	156	-6,2%
36 Subventions accordées	2 915	3 148	2,6%	3 158	2,7%
dont indemnités	*1 673*	*1 757*	*1,6%*	*1 766*	*1,8%*
dont aides financières	*71*	*72*	*0,5%*	*72*	*0,3%*
dont allocations à des personnes physiques	*912*	*1 060*	*5,1%*	*1 061*	*5,2%*
dont non soumises à la LIAF	*259*	*259*	*-0,1%*	*260*	*0,1%*
38 Attributions aux financements spéciaux	14	5	-27,5%	5	-27,5%

Tableau 6

Direction du budget /DGFE/03/12/2007

Evolution des charges entre les Comptes 2005, le projet de Budget 2008 et le projet de Budget 2008 amendé par le Conseil d'Etat

Hors RPT, IPSAS, Fond.val. régularisations comptables, canton-communes, transferts d'actifs

	C 2005 *retraité*	PB 2008 *retraité*	Croissance annuelle moyenne en % *C05-PB08*	PB 2008 tel qu'amendé par le Conseil d'Etat	Croissance annuelle moyenne en % *C05-PB08 amende CE*
Charges hors il.et subv. Redistr. *(en mios)*	**6 560**	**6 758**	**1,0%**	**6 857**	**1,5%**
30 Charges de personnel	1 905	1 930	0,4%	1 942	0,6%
31 Dépenses générales	461	452	-0,7%	459	-0,2%
32 Intérêts passifs et frais d'emprunts	351	372	1,9%	372	1,9%
33 Amortissements, provisions irrecouvrables	534	454	-5,3%	523	-0,7%
34 Parts et contributions sans affectation	189	256	10,5%	256	10,5%
35 Dédommagements à des tiers	189	156	-6,2%	156	-6,2%
36 Subventions accordées	2 915	3 133	2,4%	3 144	2,6%
dont indemnités	*1 673*	*1 742*	*1,4%*	*1 752*	*1,6%*
dont aides financières	*71*	*72*	*0,5%*	*72*	*0,3%*
dont allocations à des personnes privsiques	*912*	*1 060*	*5,1%*	*1 061*	*5,2%*
dont non soumises à la LIAF	*259*	*259*	*-0,1%*	*260*	*0,1%*
38 Attributions aux financements spéciaux	14	5	-27,5%	5	-27,5%

Tableau 7

Direction du budget /DGFE/03/12/2007

Planification de la diminution des postes de 5 % de 2006 à 2009 et évolution des effectifs lors du passage du budget 2007 au projet budget 2008

							Projet budget 2008									
Département	En nombre de postes supprimés	En %	Budget 2006	Nombre de postes supprimés au 31.12.2006	Nombre de postes supprimés en 2007 (B07-B06)	Budget 2007	Nombre de postes supprimés en 2008 (B08-B07) Mesures 2008	RPT	Transferts inter-Petit Etat	Transferts externe	Transferts intra département	Augmentation postes	Projet budget 2008 sans transferts et sans RPT1)	Projet budget 2008	Nombre de postes restant à supprimer du 01.01.2006 au 31.12.2009	% d'atteinte de l'objectif à fin 2008
CHA	-3.10	-5.01	61.93	0.00	-1.50	60.43	-1.60		1.00				58.83	59.83	0.00	100%
DF	-39.35	-5.02	783.75	-8.80	-13.90	769.85	-10.00		7.80				759.85	767.65	-6.65	83%
DIP PAT [5]	-83.3	-5.01	1'664.10	-13.8	-6.42	1'657.68	0.00	6.20 [6]	-3.40		23.63	25.00 [8]	1'657.68	1'709.11	-63.08	24%
DIP ENS	109.30	2.02	5'397.96	38.5	36.02	5'433.98	0.00				-23.63		5'433.98	5'410.35	34.78	
Total DIP	26.00	0.37	7'062.06	24.7	29.6	7'091.66	0.00	6.20	-3.40		0.00	25.00	7'091.66	7'119.46	-28.30	
DI sans police et OFPEN [4]	-67.47	-5.71	1'180.95	-7.50	3.23	1'184.18	-10.00		-0.20				1'174.18	1'173.98	-53.20	21%
DI Police et OFPEN	71.69	4.73	1'517.00	2.55	39.85	1'556.85	0.00						1'556.85	1'556.85	29.29	
Total DI	4.22	0.16	2'697.95	-4.95	43.08	2'741.03	-10.00		-0.20				2'731.03	2'730.83	-23.91	
DCTI	-57.03	-5.00	1'141.21	-22.90	-24.32	1'116.89	-19.68		-1.00				1'097.21	1'096.21	9.87	117%
DT	-26.30	-5.00	525.50	-7.30	-6.90	518.60	-7.14		-15.00	-12.57 [7]			511.46	483.89	-4.96	81%
D.S.E. [2]	-21.08	-5.00	421.54 [2]	0.00	-9.13	412.41 [2]	-6.01	3.40 [6]					406.40 [2]	409.80	-5.94	72%
D.E.S. [3]	-15.40	-5.00	307.92	-3.00	-6.12	216.31	-3.78		10.80				212.53	223.33	-2.50	84%
Total	313.03	-5.00	6'086.90	-63.30	-85.06	5'936.35	-58.21	9.60	0.00	-12.57	0.00	25.00	5'878.14	5'923.80	-126.46	60%
SGC			19.97			20.97	1.00						21.97	21.97		
PJ			391.52			412.92						10.00	412.92	422.92		

[1] Dans le projet de budget 2008, les transferts inter-département et la RPT ne sont pas inclus afin de pouvoir suivre sur la même base la diminution des postes dans les départements.

[2] La différence entre 39,28 postes (courrier du 17.11.06) et 21,08 postes est due à la non prise en compte des 276 postes OCE part fédérale pour lequel l'effort de réduction s'effectue sur les postes d'auxiliaires (Budget total D.S.E. 685.80).

[3] Non compris les 86.49 postes transfert interdépartemental et dotation extraordinaire CE de 1 poste portant le nombre de postes budgétés du D.E.S. à 216.31.

[4] Le chiffre indiqué dans le courrier du 17.11.06 était différent, le pourcentage est lui identique.

[5] Dans les 209,6 poste supprimés annoncés dans le courrier du 17 novembre 2006 étaient inclus la réallocations des postes internes.

[6] RPT : +6,2 postes au DIP et + 3,4 postes au DSE

[7] DT : 12.57 postes transférés aux SIG

[8] DIP : Mise en place des directions d'établissements d'enseignement primaire pour la rentrée 2008, cette réorganisation sera réalisée sans moyens financiers supplémentaires mais par l'utilisation des ressources existantes : reallocations de postes et transformation de « crédits francs » en postes (25 postes)

OPE, le 8 octobre 2007

Evolution du nombre de postes budgétés (OPE - 8.oct.2007)

ENTITES	Nombre de postes au budget 1996	Nombre de postes au budget 1997	Nombre de postes au budget 1998	Nombre de postes au budget 1999	Nombre de postes au budget 2000	Nombre de postes au budget 2001	Nombre de postes au budget 2002	Nombre de postes au budget 2003	Nombre de postes au budget 2004	Nombre de postes au budget 2005	Nombre de postes au budget 2006	Nombre de postes au budget 2007	POSTES PB2008	Nouvelles ENTITES
Chancellerie "stricto sensu"	61.25	47.50	41.21	48.00	48.00	56.80	58.55	62.43	72.28	73.78	61.93	60.43	59.83 [4]	CHANC
Service du Grand Conseil		13.75	15.47	12.47	12.97	13.97	19.97	19.97	19.97	19.97	19.97	20.97	21.97 [5]	SGC
CTI	-	73.35	241.65	252.27	252.27	254.97	263.97	280.42	291.42	370.12				
DF	599.10	543.05	548.95	647.00	662.00	725.50	742.60	761.75	756.15	761.75	783.75	769.85	767.55 [6]	DF
											1'684.10	*1'657.68*	*1709.11*	*DIP-PAT*
											5'397.96	*5'433.98*	*5'410.35*	*DIP-ENS*
DIP	6'599.50	6'620.54	6'505.89	6'568.53	6'578.53	6'692.28	6'804.28	6'817.50	7'015.65	7'090.65	7'062.06 [1]	7'091.66 [2]	7'119.46 [7]	DIP
											1'180.95	*1'184.18*	*1'173.98*	*DI-PAT*
											1'517.00	*1'556.85*	*1'556.85*	*DI-Pol*
DJPS	2'637.16	2'646.66	2'546.13	2'686.84	2'429.89	2'529.24	2'588.74	2'674.10	2'718.60	2'725.40	2'697.95	2'741.03 [2]	2'730.83 [8]	DI
PJ	-	-	-	-	281.95	304.45	317.75	355.02	389.52	389.52	391.52	412.92 [2]	422.92 [9]	PJ
DAEL	743.75	726.75	712.35	719.04	719.04	732.24	743.24	759.09	728.24	728.24	1'141.21	1'116.89	1'096.21 [10]	DCTI
DIAE	787.44	646.96	579.93	563.00	598.10	611.10	894.45	514.65	526.50	527.50	525.50	518.80	483.89 [11]	DT
DEEE	258.71	260.85	236.04	585.24	588.24	541.77	522.18	532.01	530.51	532.41	696.69 [1]	688.41	685.80 [12]	D.S.E
DASS	348.35	345.10	324.30	233.60	245.20	252.15	367.75	386.05	391.55	396.35	307.92	216.31 [3]	223.33 [13]	D.E.S
DAM	60.70	59.70	57.29	56.00	56.00	55.00	55.00	52.00	47.00	47.00				
Sous-total administration centrale	12'095.96	11'984.21	11'939.21	12'401.99	12'468.19	12'769.47	13'076.46	13'314.99	13'487.39	13'662.69	13'688.50	13'637.47	13'611.89	Sous-total administration centrale
HES		-	177.08	203.61	234.73	301.11	285.60	483.75	522.58	532.44	543.80	525.02	514.86	HES
Université	1'726.35	1'726.64	1'668.50	1'700.50	1'753.39	1'762.91	1'771.00	1'819.90	1'908.14	1'934.29	1'938.00	1'938.00	1'944.23	Université
Sous-total Uni-HES (subventionnés DIP)	1'726.35	1'726.64	1'845.58	1'904.11	1'988.12	2'064.02	2'056.60	2'303.65	2'430.70	2'466.73	2'481.80	2'463.02	2'459.09	Sous-total Uni-HES (subventionnés DIP)
HUG	7'685.15	7'716.85	7'716.85	7'865.15	7'864.25	7'948.25	8'138.15	8'450.90	8'622.65	8'720.55	8'685.65	8'842.00	8'348.00 [14]	HUG
Joli-Mont	119.00	119.00	119.00	119.00	119.00	119.00	119.00	121.00	206.00	206.00	206.00	206.00	207.00	Joli-Mont et Montana
Montana	80.00	80.00	80.00	80.00	80.00	81.00	81.00	81.00						
Hospice général	516.00	629.00	629.00	655.00	670.00	699.40	555.60	613.90	676.40	711.40	715.80	756.69	697.00	Hospice général
EPSE	187.00	187.00	187.00	198.50	198.50	198.50	224.50	224.50	215.00	241.75	241.75	241.75	337.25	EPI
CIP-CRPH	40.00	40.00	40.00	40.00	40.00	40.00	40.00	79.80	86.75	86.75	86.75	86.75		
Sous-total Etablissements publics médicaux	8'727.15	8'766.85	8'771.85	8'957.65	8'971.75	8'986.15	9'158.25	9'570.90	9'806.80	9'966.45	9'933.95	10'133.19	9'589.25	Sous-total Etablissements publics médicaux
Total "Grand Etat"	22'549.46	22'479.70	22'425.64	23'263.75	23'429.06	23'819.64	24'291.33	25'189.54	25'724.89	26'095.87	26'106.25	26'233.28	25'660.23	Total "Grand Etat"

Commentaires

- PB 1998 / DIAE / Suite au rattachement de l'usine des Chenevers aux SIG
- *PB 1998 / CTI / Transfert des postes au CTI sur 2 années*
- *PB 1998 / DIP / Transfert 67.80 postes du Centre de Lullier du DIAE au DIP*
- *PB 1999 / DIP / Transfert 8.50 postes du registre des tumeurs du DASS au DIP*
- *PB 1999 / DIP /Transfert de 17.42 postes subventionnés de l'IFAGE et de l'IERS vers les HES*

- *PB 1999 Suite au changement législatif supprimant le statut d'employé non permanent intervenu courant 1998, l'équivalent de 646.59 postes ont été régularisé au budget 1999*
- *PB 2000 / 6'646.53 postes en tenant compte des 68 postes supplémentaires accordés par la commission des finances dès septembre 2000.*
- *PB 2001 / HUG / + 56 postes au département de psychiatrie dès le 1.10.2001.*
- *PB 2001 / 8.3 postes transférés en cours d'année au Pouvoir Judiciaire. Dans le même temps, le service des votations et élections (4.25 postes) et la cellule de sécurité des systèmes d'information (2.5 postes) ont été transférés en Chancellerie*
- *PB 2002 / Transfert de 37,25 postes du post-obligatoire aux HES et réintégration des foyers Feux-Verts lors de la création l'office pénitentiaire*
- *PB 2002 / DASS / 112,50 postes liés à la création des Centres d'action sociale et de santé par le biais du transfert de 46.70 postes de l'aide à domicile et de 65.8 postes de l'Hospice général*
- *PB 2003 / HES / 161,40 postes supplémentaires sont issus de la création de la HES-S2 (santé-social).*
- *PB 2003 / PJ / En octobre 2003, le PL relatif à la commission de surveillance des OPF a été voté*
- *PB 2003 / DIAE /Suite au départ du service du traitement des eaux (69.60.00) au SIG , le budget 2003 du DIAE a diminué de 91.40 postes*
- *PB 2003 / HG (correction à la version publiée): dans les postes inscrits en 2003, soit 661,40, il y a 47,5 postes non permanents. Par conséquent, dans un souci de clarté et de comparabilité, la Présidence du DASS a décidé d'enveler dans la présentation les 47,5 postes pour 2003 et 2004*
- *PB 2004 / HES / +24.54 postes nouveaux suite à l'augmentation des effectifs d'étudiants et pour répondre aux exigences HES relatives aux missions de recherches et développement et prestations à des tiers.*
- *PB 2004 / Université : correctif sur la dotation 2004 (en lien avec la diminution de la subvention votée)*
- *PB 2004 / Hospice général : correctif sur la dotation 2004 (en lien avec la diminution de la subvention votée)*
- *PB 2005 / Université : +28.53 nouveaux postes du Plan de développement 2005 financés par la hausse de la subvention fédérale de base et les soldes budgétaires reportés.*
- *PB 2006 : Nouvelle structure de l'administration mise en place le 5/12/05*
  - [1] *Transfert de la SGIPA 31.61 postes ; 35.5 postes nouveaux supplémentaires, transfert du tuteur adulte 70.3 postes au DSE.*
- *PB 2007 :* [2] *113.25 postes nouveaux supplémentaires dont 40 au DIP, 51.85 au DI et 21.40 au PJ*
  - [3] *86.49 postes transférés du D.E.S à l'Hospice général et FSASD*
- *PB 2008 : EPSE ET CIP-CRPH deviennent dès le 1er janvier les EPI (établissements publics d'intégration)*
  - [4] *CHA : transfert inter-dpt +1 poste*
  - [5] *SGC : 1 poste nouveau*
  - [6] *DF : transferts inter-dpt +7,8 postes*
  - [7] *DIP : transferts inter-dpt -3,4 poste ; RPT +6,2 postes et 25 postes supplémentaires pour la mise en place des directions d'établissements d'enseignement primaire pour la rentrée 2008*
  - [8] *DI : transfert inter-dpt : -0.2 poste*
  - [9] *PJ : 10 postes nouveaux supplémentaires*
  - [10] *DCTI : transfert inter-dpt -1 poste*
  - [11] *DT : transferts inter-dpt -13 poste et transferts SIG 12.566 postes*
  - [12] *DSE : RPT +3.4 postes*
  - [13] *DES : transferts inter-dpt +10.8 postes*
  - [14] *Pour 2008, la dotation de postes correspond aux postes réalisés 2007 moins les mesures liées à l'opération Victoria soit, pour 2007, 8'455 moins 107 postes pour Victoria. Le chiffre de 2007 de 8455 postes concerne uniquement la dotation ordinaire et extraordinaire, donc sans la dotation complémentaire évaluée en francs uniquement et qui était aussi comptabilisée dans les exercices précédents.*

A titre indicatif, les HUG ont recalculé les effectifs réalisés sans la dotation complémentaire en francs au cours des trois derniers exercices (2005 : 8'368, 2006 : 8'352, 2007 : 8'455).

FSASD [A]	-	-	1'094.00	1'187.55	1'205.95	1'356.05	1'395.35	1'395.35	1'395.35	1'395.35	1'389.75	1'376.10	1'370.10	FSASD [A]
												non communiqué	non communiqué	
EMS [B]	2'662.00	2'696.00	2'709.00	2'709.00	2'697.00	3'056.00	3'125.00	3'223.00	3'223.00	3'223.00	3'209.80			EMS [B]

Commentaires relatifs aux entités privées subventionnées

A) Jusqu'en 1997, l'aide à domicile était assurée par plusieurs associations genevoises d'aide à domicile (AGAD, APADO, section genevoise de la Croix-Rouge de postes dans ces associations privées.
Les dotations se réfèrent à la seule FSASD (qui de fédération est devenue une fondation de droit privé en 1999).
En effet, suite à l'arrêté du CE en date du 30 novembre 1998, les différentes associations ont fusionné pour former la Fondation des services d'aide et de soins à domicile (FSASD).

B) Les EMS n'avaient pas l'obligation de renseigner avant l'entrée en vigueur de la LEMS. Par conséquent, les données concernant les exercices 1991 à 1997 peuvent être incomplètes.
Le nombre de postes concernant les EMS n'a pas été communiqué par le DSE, dans une logique de respect de l'autonomie des institutions car le département ne s'occupe plus de la gestion des effectifs mais travaille sur une logique de masse salariale et d'enveloppe budgétaire.

Présentation Commission des finances
26 septembre

RPT

RPT- PB 2008

		Charges	Revenus
1	Désenchevêtrement des tâches et abandon des suppléments péréquatifs	-86.9	41.3
2	Nouveau système de péréquation	336.2	100.1
Sous-total		249.3	141.4
3	Transitoires AI sur années précédentes *	42.4	42.4
Total		291.8	183.9
Effet négatif sur le résultat de fonctionnement		**107.9**	
Effet positif sur le budget d'investissement		**-8.2**	

* Montants provisionnés en 2006 et 2007

RPT - PB 2008

1 Désenchevêtrement des tâches et abandon des suppléments péréquatifs

Effet positif sur le résultat de fonctionnement -128.2

	Charges	Revenus
dont :	**-86.9**	**41.3**
331 Amortissements (routes nationales)	-21.9	
36 Subventions accordées dont :	-66.0	
➢ *Part du canton à l'AVS/A*	*-204.9*	
➢ *Construction et l'exploitation d'homes, d'ateliers et de centres de jou*	*82.0*	
➢ *Soutien aux organismes d'aide aux personnes âgées et aux personnes handicapées*	*27.4*	
➢ *Formation scolaire spéciale*	*17.7*	
43 Recettes diverses (routes nationales)		6.0
46 Subventions acquises dont :		34.4
➢ *Subventions pour la construction et l'exploitation d'homes, ateliers et centres de jour - secteur mineur*		*-14.0*
➢ *Formation scolaire spéciale*		*-9.8*
➢ *Formation professionnelle*		*8.0*
➢ *Prestations complémentaires fédérales AVS / A*		*68.2*
➢ *Réduction des primes d'assurances-maladie*		*-14.8*

RPT - PB 2008

1 Désenchevêtrement des tâches et abandon des suppléments péréquatifs (suite)

Effet positif sur le budget d'investissement	-8.2

		Dépenses	Recettes
dont :	➢ *Routes nationales*	-5.6	

RPT - PB 2008

2 Nouveau système de péréquation

Effet négatif sur le résultat de fonctionnement	236.1	
	Charges	**Revenus**
	336.2	**100.1**
34 Parts et contributions sans affectation		
➢ Versements péréquation des ressources	329.3	
➢ Versements compensation des cas de rigueur	6.9	
44 Parts à des recettes sans affectation		
➢ Compensation des charges excessives		100.1
1. Structure de la population		*69.7*
2. Charges de ville - centre		*30.4*

3 Transitoires AI

Effet neutre sur le résultat de fonctionnement	0.0

	Charges	Revenus
36 Subventions accordées	42.4	
439 Dissolution de provision (constituée en 2006 et 2007)		42.4

4 Impact total

Effet négatif total sur le résultat de fonctionnement	107.9

Effet positif sur le budget d'investissement	-8.2

Projet de budget 2008
Impact RPT par rubrique budgétaire

	01 Chancellerie	02 Finances	03 Instruction publique	04 Institutions	05 Constructions et technologies de l'information	06 Territoire	07 Solidarité et emploi	08 Economie et Santé	11 Grand Conseil	12 Cour des Comptes	14 Pouvoir judiciaire	T Total Etat
I. Fonctionnement (charge nette)	-	235'148'465	47'883'971	-	-25'158'000	2'335'637	-179'652'299	27'355'509	-	-	-	107'913'283
3 Charges	-	336'222'173	30'210'879	-	-21'258'000	3'029'837	-83'782'002	27'355'509	-	-	-	291'778'396
30 Charges de personnel			784'879				477'820					1'262'699
31 Dépenses générales					650'000							650'000
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables (amort. routes nationales)					-21'908'000							-21'908'000
34 Parts et contributions sans affectation		336'222'173										336'222'173
35 Dédommagements à des collectivités publiques						944'116	-1'800'000					-855'884
36 Subventions accordées (y.c. transitoires AI 42.4 mios)			29'426'000			2'085'721	-82'459'822	27'355'509				-23'592'592
4 Revenus	-	101'073'708	-17'673'092		3'900'000	694'200	95'870'297	-	-	-	-	183'965'113
43 Recettes diverses (y.c. transitoires AI 42.4 mios)					6'000'000		42'433'833					48'433'833
44 Parts à des recettes sans affectation		101'073'708										101'073'708
46 Subventions acquises			-17'673'092		-2'100'000	694'200	53'436'464					34'357'572
II Investissements (dépenses nettes)	-	-	20'000	-	-8'413'000	-	-	-	-	-	-	-8'213'000
5 Dépenses	-	-	20'000		-5'613'000							-5'413'000
51 Autres investissements (LBA)					-5'613'000							-5'613'000
56 Subventions d'investissement accordées (GT)			20'000									200'000
6 Recettes	-				2'800'000							2'800'000
65 Subventions d'investissements acquises (train annuel de lois)					2'800'000							2'800'000

Projet de budget 2008
Impacts IPSAS

Commission des finances

26 septembre 2007

Projet de budget 2008 – Impacts IPSAS

IPSAS modifie fondamentalement les principes et les règles pour appréhender la situation et les performances financières de l'Etat de Genève ainsi que pour les présenter aux lecteurs des états financiers

- Des changements tangibles dans le PB-2008

- … mais aussi d'autres moins visibles

Projet de budget 2008 – Impacts IPSAS

Des changements de paradigme pas toujours visibles mais pourtant omniprésents :

- Généralisation du principe de la comptabilité d'exercice (comptabiliser lorsque les opérations se réalisent)
- Introduction du principe de l'image fidèle (renoncer au principe de prudence du CO et donc aux réserves latentes)
- Prééminence de la substance sur la forme (reconnaître les opérations selon leur réalité économique)

Projet de budget 2008 – Impacts IPSAS

Des changements bien tangibles dans le PB-2008 :

- Dans le domaine des prestations aux collaborateurs
  - Comptabilisation des charges liées au PLEND
  - Comptabilisation des charges liées aux pensions des magistrats
  - Comptabilisation des heures supplémentaires des collaborateurs

- Dans le domaine des immobilisations
  - Effets de la réévaluation du patrimoine immobilier de l'Etat de Genève (amortissements et produits différés)
  - Recadrage entre charges d'entretien et dépenses d'investissement
  - Activation des charges de personnel pour le développement des immobilisations incorporelles
  - Comptabilité d'exercice en matière de recettes d'investissement

Projet de budget 2008 – Impacts IPSAS

Des changements bien tangibles dans le PB-2008 (suite) :

➢ Location - financement

- Reconnaissance d'une créance au lieu d'une immobilisation (bilan)
- Changement de nature : amortissement vers subvention (sans effet sur les charges)
- Comptabilisation de revenus d'intérêts et d'une subvention (sans effets sur le résultat net)
- Remboursement de la créance via le budget d'investissement

➢ Développements des subventions non monétaires

- Concerne la mise à disposition de personnel, de locaux ou de matériel informatique et de prêts à condition préférentielle
- Inscription d'une subvention en charge et d'un revenu (sans effet sur le résultat net) mais sans mouvement de trésorerie
- Effet miroir dans les comptes du bénéficiaires

Projet de budget 2008 – Impacts IPSAS

Des changements bien tangibles dans le PB-2008 (fin) :

➢ Fonds et financements spéciaux

- Nouvelle typologie : fonds alloués par des tiers sans condition (FATSC), fonds alloués par des tiers avec condition (FATAC) et fonds propres affectés (FPA)
- Nouveaux schémas comptables en fonction de la typologie
  - FATSC : aucun don n'est prévu en 2008.
  - FATAC : budgétisation systématique des mouvements de ces fonds. Modifie le volume des charges et revenus mais sans aucun impact sur le résultat net.
  - FPA : budgétisation des charges et revenus. Attribution du résultat net à une réserve spécifique (en fonds propres).

➢ Provisions

- Clarification des critères pour enregistrer une provision
- Uniquement pour les provisions pour risque, prise en considération de la valeur temps des montants provisionnés

Projet de budget 2008 – Impacts IPSAS

		Fonctionnement			Investissement		
		Charges	Revenus	Total	Dépenses	Recettes	Total
Prestations aux collaborateurs		10.1	18.8	**8.7**	-	-	**-**
Immobilisations	*Immobilisations corporelles*	90.7	5.1	**-85.6**	-	-	**-**
	Activation charges personnel, immo. incorporelles	-13.6	-	**13.6**	13.6	-	**-13.6**
	Recette d'investissement TCMC	-	-	**-**	-	-65.0	**-65.0**
Location-financement		27.9	27.9	**-**	-	40.6	**40.6**
Provisions	*CEVA*	-16.1	-	**16.1**	-	-	**-**
	Actualisation de la provision FdV	4.2	-	**-4.2**	-	-	**-**
Subventions non monétaires		20.4	20.4	**-**	-	-	**-**
Fonds	*Fonds alloués par des tiers avec conditions*	1.0	1.0	**-**	-	-	**-**
	Fonds propres affectés	1.3	-1.7	**-3.0**	3.0	0.6	**-2.4**
Transfert fonctionnement - investissement		7.0	0.6	**-6.4**	-6.5	-0.1	**6.4**
Divers	*Compensation fin. aux communes françaises*	-60.1	-60.1	**-**	-	-	**-**
	Charges et revenus non budgétisés	0.4	0.4	**-**	-	-	**-**
	HESSO et HESS2	1.9	1.9	**-**	-	-	**-**
	Divers	-0.4	0.2	**0.5**	1.6	-	**-1.6**
Total des effets IPSAS		**74.6**	**14.4**	**-60.2**	**11.7**	**-23.9**	**-35.7**

ANNEXE 16

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

GRAND CONSEIL
Reçu le - 3 OCT. 2007

Genève, le 3 octobre 2007

Le Conseil d'Etat

13492-2007

GRAND CONSEIL			
Expédié le 3.10.07		Visa	TCP
Président	X	Députés (100)	
Commissaires	X	Bureau	X
Secrétariat	X	Archives	
Commission:	Comm.		
Procès-verbaliste:			
Copie à:			
Divers:			

Monsieur Guy Mettan
Président de la commission des finances
Grand Conseil
2, rue de l'Hôtel-de-Ville
CP 3970
1211 Genève 3

Concerne : examen du projet de budget 2008 - questions transversales

Monsieur le Président,

En réponse à votre courrier du 25 septembre 2007 qui a retenu notre meilleure attention, nous vous prions de trouver ci-dessous les réponses aux questions soulevées dans celui-ci.

Nous vous rendons attentifs au fait que cette réponse a été élaborée à votre demande de façon extrêmement rapide. Elle est dès lors susceptible de modifications ou compléments ultérieurs.

1.Plan de mesures

Les estimations annoncées se confirment comme l'attestent les documents relatifs aux objectifs annoncés par les départements pour l'année 2008.
Il s'agit pour le premier plan de mesures (P1) des tableaux suivants que vous trouverez en annexe 1 :

- Gains/économies annuels par nature en 2008 pour le fonctionnement et les investissements
- Gains/économies annuels par nature et par département "Année 2008" pour le fonctionnement et les investissements

A noter toutefois, pour faciliter le suivi, que la mesure P1 n° 15 concernant les transferts d'actifs n'a pas été ajoutée aux chiffrages.

Pour le deuxième plan de mesures (P2) vous trouverez les tableaux suivants en annexe 2 :

- Gains/économies annuels par nature en 2008 pour le fonctionnement et le fonctionnement "non-récurrent"
- Gains/économies annuels par nature et par département "Année 2008" pour le fonctionnement et le fonctionnement "non-récurrent"

Le détail par centre de responsabilité vous sera exposé, lors des auditions, par chaque département.

Vous constaterez à lecture des tableaux susmentionnés que le gain net pour l'année 2008 concernant le plan P1 se situe à CHF 42,739 millions alors que pour le plan P2, il se monte à CHF 12.520 millions (dont CHF 4.992 millions "non récurrents).
En ce qui concerne l'avancement de ce dossier (P1, P2, P+), vous trouverez, en annexe 3, la liste des 40 mesures du P1, validées par le Conseil d'Etat, qui vous sont déjà parvenues, ainsi que les 2 mesures supplémentaires qui vous seront transmises ces jours. Cela porte le nombre de mesures validées par le CE pour P1à 42 unités sur 73 mesures. En ce qui concerne le 2ème plan de mesures, 5 mesures ont fait l'objet d'une décisions du Conseil d'Etat (annexe 4). Elles vous parviendront également très prochainement accompagnées de la mesure n° 1 du plan complémentaire "P+".

2.Personnel

a) En ce qui concerne le nombre de postes, de postes occupés et de personnes employées par département sur les trois dernière années (2005, 2006, 2007) ainsi que les prévision pour 2008, vous trouverez le tableau récapitulatif en annexe 5.
Quant au nombre de postes par service, cette demande mériterait d'être clarifiée afin de savoir plus précisément de quelle unité organisationnelle il s'agit.
b) Le tableau ci-dessous montre le taux de rotation du personnel pour les deux dernières années (2005, 2006) ainsi que pour l'année en cours (2007) en distinguant les employés, les cadres intermédiaires ainsi que les cadres supérieurs.

Taux de rotation pour les exercices 2005 , 2006 et 2007 (2)

	2005	2006	2007
Empl&Cad.Int (classe<23) (1)	15389	15192	15131
Entrées	1279	1047	489
Sorties	2367	1312	654
taux de rotation	11.3%	7.7%	3.7%

Cad.Sup (classe >=23) (1)	694	739	782
Entrées	45	45	42
Sorties	81	64	56
taux de rotation	8.7%	7.3%	6.2%

(1) en personnes
(2) pour 2007 : à fin septembre

S'agissant des cadres supérieurs, la réponse à la question du nombre de changements d'affectations et de démissions, en précisant la destination des cadres quittant leur poste, pour les deux dernières années ainsi que pour l'année en cours fait l'objet du tableau suivant:

Statistiques concernant les cadres supérieurs pour 2005, 2006 et 2007 (2)

Changement de situation (1)	2005	2006	2007
Effectif C.Sup	694	739	782
Démissions	6	11	18
Changements affectation / promotions	52	74	52

c) La nouvelle loi sur le personnel, entrée en vigueur début juin, formalise, sur le plan juridique, le passage à une gestion des ressources humaines globale à l'Etat de Genève. La mise en œuvre est un travail de longue haleine qui participe de la remise en question, de l'adhésion et de la contribution de chacun.
Le Conseil d'Etat sera saisi sous peu de la réglementation d'application qui, dans l'esprit qui a prévalu jusqu'ici et comme cela est convenu dans le protocole d'accord 2006, a fait l'objet d'une concertation avec la fonction publique.

A ce stade, pour ce qui concerne le licenciement facilité, une formalisation des procédures respectueuse de l'exercice du droit d'être entendu, la poursuite d'un objectif de dossiers correctement documentés et la question du reclassement préalable donnent un cadre aux nouvelles pratiques qui sont en train de se mettre en place et qui devraient, à terme, devenir stables, conformes et communément admises.

Par ailleurs, sur la base d'une délégation, dont les contours se précisent, la confiance accordée aux cadres dans l'exercice de leur responsabilité managériale trouvera une expression réglementaire avant la fin de cette année. Au bénéfice des formations et des appuis nécessaires, ils jouent un rôle essentiel dans la mise en place du changement au sein de la fonction publique.

L'introduction d'un 13ème salaire est toujours d'actualité pour l'année 2008. Les discussions, sur la base de modèles consolidés, fruits du travail approfondi des économètres du département des finances, se poursuivent.

Enfin, sous l'impulsion du Conseil d'Etat, l'introduction d'une journée d'accueil pour les nouveaux collaborateurs et les nouvelles collaboratrices, la définition d'une politique de recrutement et d'une politique des cadres, la diminution du nombre de fonctions par le répertoire des emplois de références (RepER) sont des approches en matière de politique de ressources humaines transversales qui concourent à créer une culture commune dans l'esprit de la nouvelle loi sur le personnel.

d) Les tableaux ci-dessous dressent le bilan en coût et en heures de la formation continue pour la période du 1.1. au 30.9.07.

Tableau en nombre de jours et d'heures

2007	*Nbre de jours*	*En nbre d'heure (x 8)*
Formation séminaires	165.0	1'320.0
Formation sur mesure	393.0	3'144.0
Formation transversale *(contrôle interne, Ipsas, ...)*	83.5	668.0
Capmanager	21.0	168.0
Informatique/bureautique	81.5	652.0
Intercantonal	7.0	56.0
Formation métier externe (*)	2'559.0	20'472.0
Total	**3'310.0**	**26'480.0**
(*) estimation de 3 jours par cours		

Tableau du coût mensuel de la formation pour 2006 et 2007

Dépensé sur rubrique formation (30900100/02050000)		
	2006	**2007**
Janvier	20'300	14'980
Février	121'700	179'300
Mars	235'900	176'308
Avril	368'550	137'900
Mai	348'200	182'283
Juin	115'690	424'987
sous-total	***1'210'340***	***1'115'758***
Juillet	433'560	315'294
Août	281'253	207'714
septembre	145'600	217'468
Octobre	324'800	-
novembre	357'100	-
décembre	585'410	-
Total	**3'338'063**	**1'856'234**

e) Le Conseil d'Etat prévoit de faire entrer en vigueur le 1er janvier 2008 la modification de la loi cantonale en matière de chômage, pour autant que celle-ci soit approuvée en votation référendaire, le 16 décembre prochain.

Cette entrée en vigueur se fera de façon progressive, dès lors que les dispositions transitoires stipulent que toute personne ayant entamé une mesure cantonale selon l'ancien régime pourra la poursuivre jusqu'à son terme selon les mêmes modalités. Cela signifie qu'en 2008 des emplois temporaires en nombre important continueront d'exister pendant que se développeront parallèlement les nouvelles mesures.

Parmi celles-ci, les nouveaux programmes d'emploi et de formation exigeront de nombreuses places au sein de l'administration, des établissements publics autonomes et du monde associatif. Par rapport au système des emplois temporaires cantonaux, les principales modifications seront les suivantes :

- la durée sera ramenée de 12 mois à 6 mois, sous réserve de prolongation;
- la mesure interviendra, à terme, au plus tard le 12ème mois suivant l'inscription au chômage et non plus en fin de droit;
- l'activité professionnelle devra, en tant que telle, avoir une valeur formative;
- des formations complémentaires pourront être prévues en complément de l'activité en emploi, selon les besoins du chômeur.

Un grand nombre de places d'emplois temporaires (ETC) dans les services de l'administration pourront en réalité être adaptées en programmes d'emploi et de formation (PEF). Le département de la solidarité et de l'emploi, en qualité de département pilote, a procédé à l'examen détaillé des 117 postes ETC existant en son sein. Il découle de cette analyse que :

a) **107** postes ont la densité suffisante pour pouvoir être convertis en PEF, soit **91.5%** des postes ETC existants;

b) **95** postes peuvent être occupés sur une période de 6 mois, soit **81.2 %** des postes existants. Pour le solde une période de 12 mois est nécessaire.

La nouvelle loi ne devrait donc pas amener de bouleversements majeurs au sein des services, pour autant que ceux-ci fassent l'effort d'adaptation nécessaire.

Concernant les aspects budgétaires, le Conseil d'Etat rappelle que sa doctrine est d'établir le budget sur la base des lois définitivement adoptés. C'est la raison pour laquelle le projet de budget 2008 ne tient pas compte de la modification de la loi sur le chômage qui sera soumise en votation populaire le 16 décembre prochain. Si le peuple l'accepte, les sommes qui y figurent seront intégralement réaffectées au nouveau dispositif. Cette réaffectation sera progressive en raison de la transition entre les deux régimes. Elle se fera en accord avec la commission des finances du Grand Conseil qui sera saisie en temps utiles des ajustements.

3.Impact des normes IPSAS dans les départements et les établissements publics autonomes

L'introduction des normes IPSAS induit plusieurs effets sur les états financiers. Ces effets ont été pris en compte dans le cadre de l'élaboration du budget 2008 et sont résumés par thème (hors imputations internes) dans le tableau que vous trouverez en annexe 6. Pour des explications détaillées par thème, nous vous renvoyons au point 7 de l'exposé des motifs du projet de budget 2008, page 35.

En ce qui concerne plus particulièrement la variation des amortissements, les normes IPSAS génèrent 91 millions de francs d'amortissements supplémentaires sur le budget du DF. Cette augmentation résulte des éléments suivants :

- Réévaluation des actifs.
- Amortissements dès la mise en service de l'actif.
- Activation par composantes.

- Modification des durées d'amortissement afin de correspondre à la durée d'utilité des composantes.

Par ailleurs, les IPSAS génèrent aussi une baisse de 41 millions sur les budgets du DIP et du DES en contrepartie d'une augmentation équivalente pour les établissements autonomes :

- Université + 28,9 millions
- HUG + 11,7 millions
- Cliniques Jolimont-Montana + 8'000 frs.

En résumé, les impacts IPSAS sur les amortissements s'élèvent à 50 millions nets pour les départements.

De manière générale, l'évolution des amortissement du PB 2008 se présente de la manière suivante :

Evaluation de l'amortissement inscrit au PB 2008

montants en millions de francs

1	**Amortissement 2008 hors toutes mesures** (OFA au 3.09.2007)		**277**
2	**Incidence du transfert d'actifs aux SIG**		**-32**
3			**245**
4	**Incidence du transfert d'actifs à la Confédération (RPT)**		**-22**
5			**223**
	Incidence des normes IPSAS		
6	1. Réévaluation des actifs (EPIE) Durées d'utilité par composant Amortissement à la mise en service Suppression du décalage de 2 ans	**91**	
7	2. Location-financement : amort. reclassé en subvention non monétaire pour Université, HUG, Jolimont-Montana	**-41**	
	Incidence nette des normes IPSAS		**50**
8	**Amortissement du PB 2008** (OFA au 3.09.2007)		**273**
9	Variation de l'amortissement (8 - 1)		**-4**

Comparaison 2007 - 2008

10	Amortissement du patrimoine administratif au Budget 2007 (nature 331)		**282**
11	Amortissement du patrimoine administratif au PB 2008 (9)		**273**
	Variation 2007 - 2008		**- 9**

4.Informatique

D'une manière générale, il faut savoir que la plupart des départements disposent de petites applications, souvent développées en Access et qui échappent au CTI. De même, la plupart des sites Web des différents services de l'administration ne sont pas sous le contrôle du CTI. Etant considéré comme un vecteur de communication, ils sont sous la responsabilité des secteurs concernés.
Voici deux départements pour lesquels nous pouvons illustrer cette situation :

Département de l'instruction publique
Le DIP compte encore quelques dizaines de petites applications hors contrôle du CTI dans les secteurs suivants :

- Ecoles du postobligatoire. L'identification des applications et leur prise en charge sont actuellement effectuées dans le cadre du lancement du projet SIGEF (Système d'information genevois éducation et formation).
- Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC).
- Office de la jeunesse, service des loisirs.

Il s'agit souvent d'applications développées en Access ou Filemaker Pro (exemples pour le service des loisirs : gestion des centres de vacances, sport-ado, ski, échecs, spectacles, hobby, activités du mercredi).

Par ailleurs, il faut savoir que le CTI n'intervient que pour le matériel en ce qui concerne l'informatique pédagogique. Toutes les applications et logiciels sont sous la responsabilité du service écoles et medias.

Département des institutions
Pour la police, différentes applications développées soit au niveau fédéral soit avec des moyens propres ne sont pas sous la responsabilité du CTI :
- application CASTOR; centrale d'engagement pour l'autoroute
- brigade de Police Technique et Scientifique, les applications sont hors contrôle du CTI
- brigade criminelle informatique (hors contrôle CTI pour applications, matériels et budgets)
- Intrapol-intranet Police; hors contrôle CTI au niveau des applications
- 4 à 5 applications File maker Pro développées à l'extérieur

A l'office pénitentiaire, une application comptable à Champ-Dollon ainsi qu'une application de gestion des cellules de la prison de Champ-Dollon sont hors contrôle du CTI.
Au service des contraventions, une application de simulation de saisie des amendes d'ordres est hors contrôle du CTI (développée et gérée par l'OPSI).

Pour les établissements publics autonomes, le CTI n'assume aucune responsabilité sauf dans pour les bâtiments propriété de l'Etat pour lesquels la division R/T s'occupe des télécommunications et du réseau . En règle générale les établissements publics autonomes ont leur propre informatique. C'est aussi le cas de l'Université.

On peut citer notamment les établissements suivants :

- Hospice général
- Hôpitaux universitaires genevois (établissements publics médicaux)
- Aéroport international de Genève
- Université (futur statut d'autonomie avec le projet de loi en cours)
- Transports publics genevois
- SIG
- Rentes genevoises (la loi précise que la gestion, l'administration et la fortune doivent être indépendantes de celles de l'Etat de Genève)
- L'OCAS (cet établissement regroupe deux entités : la caisse cantonale de compensation et l'office cantonal de l'assurance invalidité)
- Secrétariat des fondations immobilières de droit public (SFIDP)

Voici encore d'autres organisations qui disposent à notre connaissance de leur propre informatique :

- Hautes écoles spécialisées : établissements publiques cantonaux (pas totalement autonomes par rapport au DIP, sauf pour la HES-SO qui est issue du concordat intercantonal pour la Suisse occidentale)

- Fondation des services d'aide et de soins à domicile (FSASD) : fondation de droit privé
- Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI) : fondation de droit public
- Banque cantonale de Genève (société anonyme de droit public)
- Ports-Franc (société anonyme)
- Fondation immobilière pour les organisations internationales (FIPOI): fondation de droit public

Il faut encore mentionner des structures qui bénéficient de certaines prestations du CTI mais qui sont autonomes par ailleurs. C'est le cas de structures subventionnées comme le CAGI.

5.Economie d'énergie

Vous trouverez en annexe 7 le "plan quadriennal énergie", servant de base à l'élaboration du budget de l'énergie sous la rubrique 312. Ce tableau est à prendre avec beaucoup de précaution pour différentes raisons, notamment celle de l'extraction et interprétation de données venant de différentes bases.

En effet, suite à de nombreux changements comptables des SIG ainsi que de l'État de Genève (CFI) nos programmes énergétiques BEBE (Bilan Energétique des Bâtiments de l'Etat) et PROGRES (PROgramme de Gestion Rationnelle des Energies Standards) ne fonctionnent plus. Nous sommes en train de mettre en place un programme de remplacement pour 2008 avec les SIG

Cela étant, voici un aperçu des dépenses énergétiques en fonction du type d'énergie :

Thermique

L'énergie thermique demande plus d'analyse, car il y a deux paramètres qui influencent directement le budget.

Le premier paramètre est le prix : depuis 2003 le prix du baril a doublé.

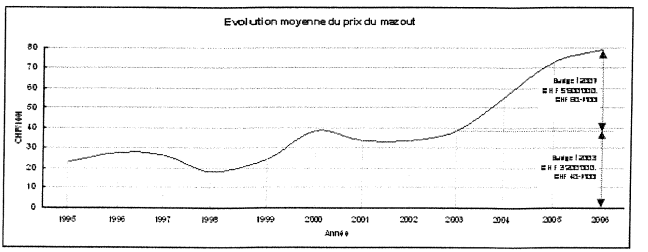

Le second paramètre sont les conditions atmosphériques : la consommation thermique est liée au chauffage, donc aux conditions atmosphériques. L'hiver 2005-2006 a été long et plus froid que les hivers précédents, soit 1.3°C de moins que la saison précédente. Cela signifie un dépassement sur le budget 2006 !

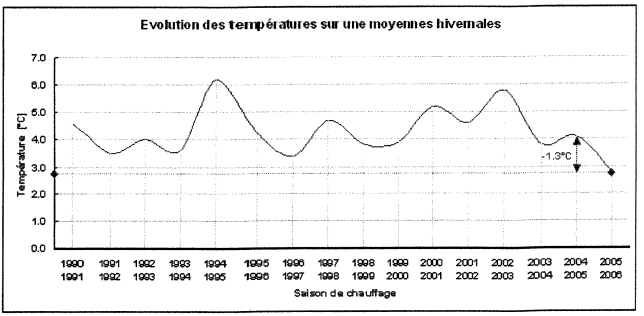

Mazout

Si nous prenons en compte que le service chauffage et ventilation a mis en place une série d'actions pour limiter l'impact en 2005-2006 :

- Gestion le stockage et l'approvisionnement des citernes à mazout automatiquement, via une jauge qui transfert les informations sur Internet, dans le but entre autre d'effectuer des commandes globales à des prix plus attractifs.

Ceci est opérationnel depuis 2005 sur l'ensemble du parc soit 155 citernes, le coût pour l'achat et l'installation a été de CHF 80'000.- plus un contrat de gestion sur la base de données Internet de CHF 18'000.-/an. Après une année d'exploitation, 6% sur les dépenses mazout (amortissement et charge comprises) ont été économisés, soit une **économie de CHF 297'000.-/an.**

- Abaissement moyen des températures de 1,5°C dans les locaux, ce qui nous a permis de faire **une économie de 9% soit CHF 450'000.-/an.**
- Démarrage retardé en octobre et arrêt avancé en avril l'arrêt des chaufferies, ce qui représente une économie d'environ CHF 28'000.- par jour. En octobre 2005, le démarrage a été retardé de 9 jours, soit **une économie de CHF 252'000.-/an.**
- Réglage des horloges de réduction jour/nuit et d'occupation des locaux ce qui nous a permis de faire une économie de 1'987h soit une estimation **d'économie de CHF 100'000.-/an**
- Divers assainissements énergétiques thermiques dans les bâtiments pour une **économie CHF 105'000.-/an**

Gaz

Le prix du gaz a augmenté de 30% depuis 2005, mais avec l'ensemble des mesures prises pour la réduction des consommations thermiques (voir mazout), cela nous a permis de réduire l'impact sur le budget.

Électricité

Il est constaté une forte diminution des dépenses d'électricité due à la nouvelle tarification SIG CHF -1'500'000.-. Cela a permis d'une part, de souscrire à l'offre découverte pour CHF 700'000.- qui comprend 80% bleue et 20% verte (cela positionne le DCTI comme le plus gros et leader de la consommation d'électricité photovoltaïque du canton) et d'autre part, la création d'un fond "d'assainissement énergétique" avec le transfert chaque année de CHF 800'000.-.

- Pour l'année 2005, nous avons aussi fait **une économie de CHF 500'000.-/an** sur l'achat en bourse (EEX de Leipzig) à travers SIG. Cette opération a été ponctuelle pour 2005 et 2006.
- Pour 2008, nous transférons la propriété d'une quinzaine de postes transformateurs. Cela nous permettra **d'économiser CHF 606'000.-/an**.
- Divers assainissements énergétiques électriques dans les bâtiments pour une **économie CHF 184'000.-/an.**

Eau

La négociation a été finalisée en septembre 2007 avec SIG pour la diminution des taxes de raccordement qui sont largement surévaluées.

Des travaux sont prévus en 2008 sur les raccordements de l'eau dans les bâtiments de l'État pour une **économie CHF 298'000.-/an.**

Enfin, vous trouverez en annexe 8 une circulaire **"Chauffez-vous malin au travail!"** , d'ores et déjà en ligne sur l'Intranet et qui sera diffusée à l'ensemble du personnel de l'Etat via la feuille de paye d'octobre.

En conclusion, il peut être constaté, sur les 2 dernières années, sous la rubrique 312, une économie d'énergie d'environ CHF 2'789'000.-/an. Les actions, mentionnées ci-dessus, entreprises ces 2 dernières années vont permettre de réduire les dépenses énergétiques de 8% sur le budget 2007

Nous estimons qu'il est encore possible de tripler ce résultat: 1/3 par la négociation avec les fournisseurs et 2/3 par des travaux d'assainissement. En ce qui concerne la dernière prévision, un investissement de mise à niveau des installations techniques s'avérera nécessaire, par le biais du projet de loi **"Assainissement énergétique"** .

L'ensemble des questions ont été transmises aux entités autonomes relevant des départements, vous trouverez en annexe 8 à 14 les réponses qui nous ont été transmises.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

Le chancelier :

Robert Hensler

Le président :

Charles Beer

Annexes mentionnées

Annexe 3

Liste des mesures du premier plan (P1) transmises aux commissions parlementaires

N°	Libellé des mesures
1	Recentrer l'offre de formation continue du personnel sur les matières utiles à l'exercice du métier et répondant aux exigences de l'administration.
2	Développer les synergies et les rapprochements entre les divers centres de formation du «grand Etat».
6	Réduire le taux d'absentéisme et accroître la productivité des collaboratrices et des collaborateurs par l'adoption de mesures incitatives
7	Imposer la rigueur en matière de gestion du PLEND (limite d'âge à 58 ans et non remplacement du poste pendant les six mois de carence).
8	Rendre obligatoire d'accepter les demandes de travail à temps partiel, sauf dérogation du Conseil d'Etat. La compensation du poste est du ressort du conseiller d'Etat de chaque département.
15	Transférer les bâtiments, les installations et les équipements aux établissements publics autonomes qui les exploitent.
16	Réduire de 25% en quatre ans les dépenses globales de communication (postes et publications).
17	Limiter le nombre de communiqués et d'annonces que l'Etat publie dans les quotidiens et utiliser la FAO.
18	Développer le flux d'informations et l'archivage par des moyens électroniques, évitant ainsi les achats complémentaires de matériel d'impression ou de papier.
21	Introduire une nouvelle approche globale des moyens d'impression et du matériel bureautique.
23	Reporter sur l'exercice suivant tout ou partie des sommes non dépensées pour éviter les achats inutiles en fin d'année.
24	Lutter contre la surconsommation et l'accroissement de demandes abusives suite aux rabais obtenus.
25	Édicter un cahier des charges pour le recours aux prestations de tiers et diminuer les honoraires en fixant des normes.
27	Diminuer la fréquence de renouvellement du parc informatique.
31	Définir plus clairement le cahier des charges des équipes informatiques des départements.
32	Diminuer de 25% les commissions officielles (CODOF) et le nombre d'observatoires au sein de l'Etat de Genève.
33	Renoncer aux certifications de type ISO non exigées par des dispositions légales, sans renoncer pour autant à une démarche de qualité.
35	Réduire les dépenses liées au protocole.
40	Réorganiser les services administratifs et financiers (SAF's).
41	Revoir la teneur des rapports d'accidents et d'expertises pour les policiers (gain de temps).
42	Utiliser le matériel scolaire romand.
44	Constituer un nouveau service de protection des mineurs (intégration tuteur général mineurs et service de protection de la jeunesse) dans le cadre de l'office de la jeunesse.

Annexe 3

Liste des mesures du premier plan (P1) transmises aux commissions parlementaires

N°	Libellé des mesures
47	Atteindre l'objectif d'une proportion de 5% d'aidants naturels dans l'aide à domicile, les établissements médico-sociaux et les établissements pour handicapés.
48	Diminuer le nombre de journées d'hospitalisation inappropriées.
49	Introduire un subventionnement quadriennal 2007-2010 des établissements médico-sociaux (EMS) et des établissements pour handicapés (EPH), garanti et bloqué. Suspendre parallèlement les procédures bureaucratiques des demandes de subventions.
50	Recentrer les activités du Service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires (SCARPA) sur les avances et le recouvrement des pensions alimentaires pendant une durée de 3 ans.
51	Créer une inspection cantonale du travail regroupant l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT) et l'office de la main-d'œuvre étrangère (OME) et élargir sa mission à la lutte contre le travail au noir.
54	Faire des économies d'énergie.
55	Simplifier les procédures administratives des professions et activités soumises à autorisations.
56	Décloisonner les services (service des autorisations et patentes, office cantonal de l'inspection du commerce, service de protection de la consommation) et reventiler les prestations.
57	Fusionner le service des autorisations et patentes (SAP) et l'office cantonal de l'inspection du commerce (OCIC).
58	Mettre en place un centre unique de gestion du contentieux de l'Etat.
60	Centraliser les flux de liquidités au seins de la trésorerie générale (caisse centralisée).
61	Abaisser de 500'000 à 200'000 francs le plafond de salaire marquant le passage de l'imposition à la source à l'imposition selon le barème ordinaire pour les contribuables résidents non suisses ni permis C.
62	Fixer des objectifs de recettes fiscales, respecter des objectifs quantitatifs de production de l'administration fiscale, en finir avec les retards de taxation.
63	Effectuer les remboursements d'impôts par virements bancaires, afin de diminuer les frais de traitement.
65	Mensualiser l'impôt fédéral direct (IFD), répondant ainsi aux attentes de nombreux contribuables, tout en favorisant une amélioration du rythme des rentrées fiscales.
66	Percevoir les intérêts moratoires pour l'impôt sur les personnes physiques, en application de la loi.
71	Responsabiliser les mandataires dans les procédures d'autorisation de construire
72	Simplifier et accélérer les procédures en matière d'autorisation de construire.

Annexe 4

Liste des mesures à transmettre ayant déjà fait l'objet d'une décision du Conseil d'Etat

1. Pour le premier plan de mesure "P1" (2 mesures) :

N°	Libellé des mesures
12	Édicter un cahier des charges pour le recours aux prestations de tiers et s'appuyer davantage sur les compétences d'expertise existant au sein de l'Etat, afin de diminuer les honoraires et le recours à des consultants externes. *Anciennement : "Diminuer drastiquement le recours à des consultants externes et s'appuyer davantage sur les compétences d'expertise existant au sein de l'Etat."*
73	Réduire les standards de construction des ouvrages publics.

2. Pour le deuxième plan de mesure "P2" (5 mesures) :

10	Supprimer la gratuité du port pour retour enveloppe du vote par correspondance
16	Redimensionner l'Inspection cantonale du feu
20	Optimiser le recouvrement des contraventions
38	S'assurer que le montant des émoluments couvre les charges réelles (coûts de personnel, dépenses générales et 15 % de frais d'infrastructure)
43	Fixer les taxes de parking pour l'administration aux coûts du marché

3. Pour le plan de mesures complémentaires "P+" (1 mesure) :

01	Rationalisation des centrales d'alarmes

Evolution du nombre de postes budgétés (CFE - 2.00.2007)

Annexe 5

ENTITES	Nombre de postes au budget 1996	Nombre de postes au budget 1997	Nombre de postes au budget 1998	Nombre de postes au budget 1999	Nombre de postes au budget 2000	Nombre de postes au budget 2001	Nombre de postes au budget 2002	Nombre de postes au budget 2003	Nombre de postes au budget 2004	Nombre de postes au budget 2005	Nombre de postes au budget 2006	Nombre de postes au budget 2007	POSTES PB2006	Nouvelles ENTITES
Chancellerie "stricto sensu"	61.25	47.50	41.21	48.00	48.00	56.80	58.55	62.43	72.28	73.78	61.93	60.43	59.83 [4]	CHANC
Service du Grand Conseil	-	13.75	15.47	12.47	12.97	13.97	19.97	19.97	19.97	19.97	19.97	20.97	21.97 [5]	SGC
CTI	-	73.35	241.65	252.27	252.27	254.97	263.97	280.42	291.42	370.12				/
DF	599.10	543.05	548.95	647.00	662.00	725.50	742.60	761.75	756.15	761.75	783.75	769.85	767.65 [6]	DF
											1'664.10	*1'657.68*	***1'684.11***	*DIP-PAT*
											5'397.96	*5'433.98*	***5'410.35***	*DIP-ENS*
DIP	6'599.50	6'620.54	6'505.89	6'568.53	6'578.53	6'692.28	6'804.28	6'917.50	7'015.65	7'090.65	7'062.06 [1]	7'091.66 [2]	**7'094.46** [7]	DIP
											1'180.95	*1'184.18*	***1'173.98***	*DI-PAT*
											1'517.00	*1'556.85*	***1'556.85***	*DI-Pol*
DJPS	2'637.16	2'646.66	2'546.13	2'686.84	2'429.89	2'529.24	2'586.74	2'674.10	2'718.60	2'725.40	2'697.95	2'741.03 [2]	**2'730.83** [8]	DI
PJ	-	-	-	-	281.95	304.45	317.75	355.02	389.52	389.52	391.52	412.92 [2]	**422.92** [9]	PJ
DAEL	743.75	726.75	712.35	719.04	719.04	732.24	743.24	759.09	728.24	728.24	1'141.21	1'116.89	**1'096.21** [10]	DCTI
DIAE	787.44	646.96	579.93	593.00	596.10	611.10	594.45	514.65	526.50	527.50	525.50	518.60	**483.89** [11]	DT
DEEE	256.71	260.85	236.04	585.24	586.24	541.77	522.18	532.01	530.51	532.41	696.69 [1]	688.41	**685.80** [12]	D.S.E
DASS	348.35	345.10	324.30	233.60	245.20	252.15	367.75	386.05	391.55	396.35	307.92	216.31 [3]	**223.33** [13]	D.E.S
DAM	60.70	59.70	57.29	56.00	56.00	55.00	55.00	52.00	47.00	47.00				/
Sous-total administration centrale	12'095.96	11'984.21	11'609.21	12'401.99	12'468.19	12'769.47	13'076.48	13'314.99	13'487.39	13'662.69	13'688.50	13'637.07	13'586.89	Sous-total administration centrale
HES	-	-	177.08	203.61	234.73	301.11	285.60	483.75	522.56	532.44	543.80	525.02	**514.86**	HES
Université	1'726.35	1'726.64	1'668.50	1'700.50	1'753.39	1'762.91	1'771.00	1'819.90	1'908.14	1'934.29	1'938.00	1'938.00	**1'944.23**	Université
Sous-total Uni-HES (subventionnés DIP)	1'726.35	1'726.64	1'845.58	1'904.11	1'988.12	2'064.02	2'056.60	2'303.65	2'430.70	2'466.73	2'481.80	2'463.02	2'459.09	Sous-total Uni-HES (subventionnés DIP)
HUG	7'685.15	7'716.85	7'716.85	7'865.15	7'864.25	7'948.25	8'138.15	8'450.90	8'622.65	8'720.55	8'685.65	8'642.00	**8'348.00** [14]	HUG
Joli-Mont	119.00	119.00	119.00	119.00	119.00	119.00	119.00	121.00	206.00	206.00	206.00	206.00	**207.00**	Joli-Mont et Montana
Montana	80.00	80.00	80.00	80.00	80.00	81.00	81.00	81.00						
Hospice général	616.00	626.00	629.00	655.00	670.00	599.40	555.60	613.90	676.40	711.40	715.80	756.69	**697.00**	Hospice général
EPSE	187.00	187.00	187.00	198.50	198.50	198.50	224.50	224.50	215.00	241.75	241.75	241.75	**337.25**	EPI
CIP-CRPH	40.00	40.00	40.00	40.00	40.00	40.00	40.00	79.60	86.75	86.75	86.75	86.75		
Sous-total Etablissements publics médicaux	8'727.15	8'768.85	8'771.85	8'957.65	8'971.75	8'986.15	9'168.25	9'570.90	9'806.80	9'966.45	9'935.95	10'133.19	9'589.25	Sous-total Etablissements publics médicaux
Total "Grand Etat"	22'549.46	22'479.70	22'426.64	23'263.75	23'428.06	23'819.64	24'291.33	25'189.54	25'724.89	26'096.87	26'106.25	26'233.28	25'635.23	Total "Grand Etat"

Commentaires

- PB 1998 / DIAE / Suite au rattachement de l'usine des Cheneviers aux SIG
- *PB 1998 / CTI / Transfert des postes au CTI sur 2 années*
- *PB 1998 / DIP / Transfert 67.80 postes du Centre de Lullier du DIAE au DIP*
- *PB 1999 / DIP / Transfert 8.50 postes du registre des tumeurs du DASS au DIP*

Planification de la diminution des postes de 5 % de 2006 à 2009 et évolution des effectifs lors du passage du budget 2007 au projet budget 2008

Annexe 5

Département	En nombre de postes supprimés	En %	Budget 2006	Nombre de postes supprimés au 31.12.2006	Nombre de postes supprimés en 2007 (B07-B06)	Budget 2007	Projet budget 2008								Nombre de postes restant à supprimer au 01.01.2008 au 31.12.2009	% d'atteinte de l'objectif à fin 2008
							Nombre de postes supprimés en 2008 (B08-B07) Mesures 2008	RPT	Transferts interne Petit Etat	Transferts externe	Transferts intra département	Augmentation postes	Projet budget 2008 sans transferts et sans RPT 1)	Projet budget 2008		
CHA	-3.10	-5.01	61.93	0.00	-1.50	60.43	-1.60		1.00				58.83	59.83	0.00	100%
DF	-39.35	-5.02	783.75	-8.80	-13.90	769.85	-10.00		7.80				759.85	767.65	-6.65	83%
DIP PAT [5]	-83.3	-5.01	1'664.10	-13.8	-6.42	1'657.68	0.00	6.20 [6]	-3.40		23.63		1'657.68	1'684.11	-63.08	24%
DIP ENS	109.30	2.02	5'397.96	38.5	36.02	5'433.98	-0.50				-23.13		5'433.48	5'410.35	35.28	
Total DIP	26.00	0.37	7'062.06	24.7	29.6	7'091.66	-0.50	6.20	-3.40		0.50		7'091.16	7'094.46	-27.80	
DI sans police et OFPEN [4]	-67.47	-5.71	1'180.95	-7.50	3.23	1'184.18	-10.00		-0.20				1'174.18	1'173.98	-53.20	21%
DI Police et OFPEN	71.69	4.73	1'517.00	2.55	39.85	1'556.85	0.00						1'556.85	1'556.85	29.29	
Total DI	4.22	0.16	2'697.95	-4.95	43.08	2'741.03	-10.00		-0.20				2'731.03	2'730.83	-23.91	
DCTI	-57.03	-5.00	1'141.21	-22.90	-24.32	1'116.89	-19.68		-1.00				1'097.21	1'096.21	9.87	117%
DT	-26.30	-5.00	525.50	-7.30	-6.90	518.60	-7.14		-15.00	-12.57 [7]			511.46	483.89	-4.96	81%
D.S.E. [2]	-21.08	-5.00	421.54 [2]	0.00	-9.13	412.41 [2]	-6.01	3.40 [6]					406.40 [2]	409.80 [2]	-5.94	72%
D.E.S. [3]	-15.40	-5.00	307.92	-3.00	-6.12	216.31	-3.78		10.80				212.53	223.33	-2.50	84%
Total	-313.03	-5.00	6'086.90	-63.30	-65.06	5'936.35	-58.21	9.60	0.00	-12.57	0.50	0.00	5'878.14	5'898.80	-126.46	60%
SGC			19.97			20.97	1.00						21.97	21.97		
PJ			391.52			412.92						10.00	412.92	422.92		

[1] Dans le projet de budget 2008, les transferts inter-département et la RPT ne sont pas inclus afin de pouvoir suivre sur la même base la diminution des postes dans les départements.

[2] La différence entre 39,28 postes (courrier du 17.11.06) et 21,08 postes est due à la non prise en compte des 276 postes OCE part fédérale pour lequel l'effort de réduction s'effectue sur les postes d'auxiliaires (Budget total D.S.E. 685.80).

[3] Non compris les 86.49 postes transfert interdépartemental et dotation extraordinaire CE de 1 poste portant le nombre de postes budgétés du D.E.S. à 216.31.

[4] Le chiffre indiqué dans le courrier du 17.11.06 était différent, le pourcentage est lui identique.

[5] Dans les 209,6 poste supprimés annoncés dans le courrier du 17 novembre 2006 étaient inclus la réallocations des postes internes.

[6] RPT : +6,2 postes au DIP et + 3,4 postes au DSE

[7] DT : 12.57 postes transférés aux SIG

OPE, le 26 septembre 2007

- *PB 1999 Suite au changement législatif supprimant le statut d'employé non permanent intervenu courant 1998, l'équivalent de 546.59 postes ont été régularisé au budget 1999*
- *PB 2000 / 6'646.53 postes en tenant compte des 68 postes supplémentaires accordés par la commission des finances dés septembre 2000.*
- *PB 2001 / HUG / + 56 postes au département de psychiatrie dés le 1.10.2001.*
- *PB 2001 / 8.3 postes transférés en cours d'année au Pouvoir Judiciaire. Dans le même temps, le service des votations et élections (4.25 postes) et la cellule de sécurité des systèmes d'information (2.5 postes) ont été transférés en Chancellerie*
- *PB 2002 / Transfert de 37,25 postes du post-obligatoire aux HES et réintégration des foyers Feux-Verts lors de la création l'office pénitentiaire*
- *PB 2002 / DASS / 112,50 postes liés à la création des Centres d'action sociale et de santé par le biais du transfert de 46.70 postes de l'aide à domicile et de 65.8 postes de l'Hospice général*
- *PB 2003 / HES / 161,40 postes supplémentaires sont issus de la création de la HES-S2 (santé-social).*
- *PB 2003 / PJ / En octobre 2003, le PL relatif à la commission de surveillance des OPF a été voté*
- *PB 2003 / DIAE /Suite au départ du service du traitement des eaux (69.60.00) au SIG , le budget 2003 du DIAE a diminué de 91.40 postes*
- *PB 2003 / HG (correction à la version publiée): dans les postes inscrits en 2003, soit 661,40, il y a 47,5 postes non permanents. Par conséquent, dans un soucis de clarté et de comparabilité, la Présidence du DASS a décidé d'enveler dans la présentation les 47,5 postes pour 2003 et 2004*
- *PB 2004 / HES / +24.54 postes nouveaux suite à l'augmentation des effectifs d'étudiants et pour répondre aux exigences HES relatives aux missions de recherches et développement et prestations à des tiers.*
- *PB 2004 / Université : correctif sur la dotation 2004 (en lien avec la diminution de la subvention votée)*
- *PB 2004 / Hospice général : correctif sur la dotation 2004 (en lien avec la diminution de la subvention votée)*
- *PB 2005 / Université : +28.53 nouveaux postes du Plan de développement 2005 financés par la hausse de la subvention fédérale de base et les soldes budgétaires reportés.*
- *PB 2006 : Nouvelle structure de l'administration mise en place le 5/12/05*
  - [1] *Transfert de la SGIPA 31.61 postes ; 35.5 postes nouveaux supplémentaires, transfert du tuteur adulte 70.3 postes au DSE.*
- *PB 2007 :* [2] *113.25 postes nouveaux supplémentaires dont 40 au DIP, 51.85 au DI et 21.40 au PJ*
  - [3] *86.49 postes transférés du D.E.S à l'Hospice général et FSASD*
- *PB 2008 : EPSE ET CIP-CRPH deviennent dés le 1er janvier les EPI (établissements publics d'intégration)*
  - [4] *CHA : transfert inter-dpt +1 poste*
  - [5] *SGC : 1 poste nouveau*
  - [6] *DF : transferts inter-dpt +7,8 postes*
  - [7] *DIP : transferts inter-dpt -3,4 poste et RPT +6,2 postes*
  - [8] *DI : transfert inter-dpt : -0.2 poste*
  - [9] *PJ : 10 postes nouveaux supplémentaires*
  - [10] *DCTI : transfert inter-dpt -1 poste*
  - [11] *DT : transferts inter-dpt -13 poste et transferts SIG 12.566 postes*
  - [12] *DSE : RPT +3.4 postes*
  - [13] *DES : transferts inter-dpt +10.8 postes*
  - [14] *Pour 2008, la dotation de postes correspond aux postes réalisés 2007 moins les mesures liées à l'opération Victoria. Pour ce faire, le nombre de postes pour les exercices 2005 à 2007 ont été recalculés en indiquant les effectifs réalisés et non les prévisionnels (2005 : 8'368, 2006 : 8'352, 2007 : 8'455).*

FSASD [A]	-	-	1'094.00	1'187.55	1'205.95	1'356.05	1'395.35	1'395.35	1'395.35	1'395.35	**1'389.75**	**1'376.10**	**1'370.10**	**FSASD** [A]
EMS [B]	2'662.00	2'696.00	2'709.00	2'709.00	2'997.00	3'056.00	3'125.00	3'223.00	3'223.00	3'223.00	**3'209.80**	non communiqué	non communiqué	**EMS** [B]

Commentaires relatifs aux entités privées subventionnées

A) Jusqu'en 1997, l'aide à domicile était assurée par plusieurs associations genevoises d'aide à domicile (AGAD, APADO, section genevoise de la Croix-Rou
de postes dans ces associations privées.
Les dotations se réfèrent à la seule FSASD (qui de fédération est devenue une fondation de droit privé en 1999).
En effet, suite à l'arrêté du CE en date du 30 novembre 1998, les différentes associations ont fusionné pour former la Fondation des services d'aide et de soins à domicile (FSASD).

B) Les EMS n'avaient pas l'obligation de renseigner avant l'entrée en vigueur de la LEMS. Par conséquent, les données concernant les exercices 1991 à 1997 peuvent être incomplètes.
Le nombre de postes concernant les EMS n'a pas été communiqué par le DSE, dans une logique de respect de l'autonomie des institutions car le département ne s'occupe plus de la gestion des effectifs mais travaille sur une logique de masse salariale et d'enveloppe budgétaire.

ANNEXE 17

DEPARTEMENT DES FINANCES – SECRETARIAT GENERAL

N O T E

A :	**Aux députés membres de la Commission des finances**
De :	**Mme Anne-Catherine CALLOT, Directrice financière**
Date :	20 novembre 2007
[Note Com5 amendements novembre 2007.doc]	
Concerne :	Note de synthèse concernant les nouveaux amendements déposés par le Conseil d'Etat

Mesdames et Messieurs les député-e-s,

Vous trouverez en documents annexes 3 demandes d'amendements au projet de budget de fonctionnement 2008 du département des Finances, comme suit :

1. ***Amendement portant sur une augmentation des revenus des Impôts, rubrique 400 Impôts sur le revenu et la fortune, pour un montant total de 183'900'000 Frs.***

   La base utilisée dans l'estimation des recettes pour l'année fiscale 2008 est celle de l'année fiscale 2005, et ce aussi bien pour les personnes physiques que pour les personnes morales (situation au 1er novembre 2007).

   Personnes physiques : L'impôt sur le revenu et la fortune augmente de 51,1 millions de francs (1,5%) par rapport au projet de budget 2008. Cette hausse résulte d'une amélioration de la base de calcul, conjuguée à la prise en compte des taxations 2006, pour lesquelles les taux de croissance constatés se sont améliorés, ainsi qu'à une légère augmentation des hypothèses de croissance pour 2007. Elle s'explique également par une importante augmentation du reliquat, due à l'abandon de l'estimation du différentiel pour l'année fiscale 2003. La taxation des dossiers non encore notifiés portera ses effets en 2008. En revanche, la prise en compte de l'adaptation de certaines déductions pour le calcul de l'impôt à la source, intervenue après le dépôt du projet de budget, réduit l'effet des hausses précitées.

   Personnes morales : L'impôt des personnes morales augmente de 94,2 millions de francs (8,1%) par rapport au projet de budget 2008. Cette forte hausse s'explique principalement par l'amélioration notable des hypothèses de croissance, pour 2007 et 2008, pour les entreprises faisant partie du panel. Les taxations pour l'année fiscale 2006 intervenues depuis le dépôt du projet de budget renforcent cette hausse. Elle s'explique également par une augmentation du reliquat, due à l'abandon de l'estimation du différentiel pour l'année fiscale 2004. La taxation des dossiers non encore notifiés portera ses effets en 2008.

   Impôts fonciers : Les impôts fonciers augmentent de 7,0 millions de francs (6,5%) par rapport au projet de budget 2008, pour tenir compte de la forte croissance observée en 2007.

   Impôts spéciaux : Les impôts spéciaux diminuent de 4,0 millions de francs (-5.6%) par rapport au projet de budget 2008 du fait de la baisse de l'IGBI.

   IFD : La part cantonale à l'impôt fédéral direct augmente de 35,6 millions de francs (14,0%) par rapport au projet de budget 2008. Cette forte hausse s'explique principalement par une nette réévaluation de l'impôt des personnes morales dans la base, conjuguée à l'amélioration des hypothèses, telle que décrite ci-dessus (personnes physiques et personnes morales), ainsi qu'à l'augmentation du reliquat, pour les mêmes raisons que celles pour l'impôt cantonal.

2. ***Amendement portant sur les Créances Irrécouvrables, rubrique 339, ainsi que sur les Dissolutions et provisions, rubrique 439 et la Constitution de provisions pour débiteurs douteux de l'AFC, rubrique 338.***

Depuis 1997, les services du contentieux et du recouvrement se sont restructurés afin de faire face à l'ampleur des comptes fiscaux en attente d'une procédure de poursuite.

De 1998 à fin 2004, la perception AFC a déposé 168'385 poursuites relatives à des exercices fiscaux antérieurs à 2001. Avec le passage au postnumérando en 2001, les premières poursuites pour les exercices fiscaux 2001 et suivants ont été déposées à partir de janvier 2005 et 143'688 poursuites ont été déposées entre le 1er janvier 2005 et le 31 octobre 2007.

D'après l'historique des comptes, le traitement ordinaire, sans le reliquat, engendre environ 60 millions de francs de créances irrécouvrables par an. Il convient cependant d'absorber le traitement des irrécouvrables correspondants aux années antérieures.

La perception de l'AFC est aujourd'hui en mesure de passer des irrécouvrables à la fois pour rattraper le stock des poursuites non déposées sur les années antérieures et gérer le traitement courant pour environ le même montant, soit 120 millions de francs par année.

Une augmentation du poste des Créances irrécouvrables est donc prévue afin de refléter cet important effort de rattrapage qui est en cours, portant le budget annuel à 120 millions de francs.

L'écart par rapport aux besoins annuels du traitement courant est couvert par la dissolution de provision pour débiteurs douteux de l'AFC, ce qui justifie l'amendement à la rubrique 439, Dissolutions et provisions, pour un montant estimé de 59 millions de francs.

Enfin, la progression des recettes fiscales génère une augmentation de la masse des débiteurs douteux, estimée à hauteur de 2% de la part cantonale à l'impôt. La constitution de provision doit par conséquent être augmentée de 10 millions de francs pour correspondre aux méthodes d'évaluation appliquée pour ce type de charges.

3. ***Amendement concernant l'indexation de 0.5% des traitements de l'ensemble des collaborateurs en activité***

Etant donné l'augmentation du taux de renchérissement confirmé sur 11 mois de 0.9% à fin octobre 2007 alors que le taux observé à fin septembre était de 0%, et la volonté du Conseil d'Etat d'accorder une indexation partielle de 0.5% sur les traitements de l'ensemble des collaborateurs en activité, un amendement portant sur un total de 20'977'597 Frs est proposé sur les rubriques 30 Charges de Personnel et 36 Subventions Accordées afin d'intégrer cette indexation dans le projet de budget.

Il est toutefois précisé qu'un complément d'indexation en sus des 0.5% et à hauteur de l'inflation observée à fin novembre 2007 pourra être proposé à hauteur de ce que permettront les comptes 2008 pour conserver l'équilibre.

Anne-Catherine CALLOT
Directrice financière

Annexes mentionnées

Les amendements techniques au Projet de Budget 2008

Les amendements techniques

Définition

Contrairement aux amendements budgétaires, les amendements techniques n'ont aucune incidence financière sur le projet de budget.

Ces amendements ont toujours une contrepartie neutralisant leur impact sur le résultat de fonctionnement ou sur les investissements nets.

On distinguera respectivement :
- les amendements relatifs aux transferts intra départementaux et interdépartementaux
- les autres amendements techniques.

Les amendements techniques

1. Les transferts

* **Transferts intra-départementaux** : il s'agit de transferts de rubriques budgétaires à l'intérieur d'un même département. *(par exemple, amendement visant à isoler les charges de personnel activables budgétées au DCTI sur un centre de responsabilité ad hoc)*

* **Transferts interdépartementaux** : il s'agit de transferts de rubriques budgétaires d'un département à un autre. *(par exemple, transfert du DSE au DES de la subvention pour la Fondation Health on the net)*

Les amendements techniques

2. Autres amendements techniques

Sur le fonctionnement :

- Location-financement pour les équipements de l'université (application des normes IPSAS)
- Budgétisation de prestations en nature et inscription de subventions non monétaires sur les natures idoines (application LIAF et normes IPSAS)
- Budgétisation des montants liés à l'Euro 2008 en brut
- Recalcul des imputations internes relatives à l'informatique et aux frais de bâtiments

Sur l'investissement :

- Ajustement de la réduction globale sur les investissements
- Répartition du montant alloué pour les priorités du Conseil d'Etat
- Correction des montants négatifs inscrits au PB08

Train de lois ouvrant des crédits de programme destiné aux investissements liés de la période 2008-2010

	Dépenses	Investissements 2008	Total crédit programme
PL 10128	Grand Conseil	212'500	1'160'500
PL 10129	PJ	197'500	487'500
PL 10130	CHA	30'000	100'000
PL 10131	DF	50'000	200'000
PL 10132	DIP	13'955'000	29'526'000
PL 10133	DI	5'760'000	15'036'500
PL 10134	DCTI	2'515'000	4'356'000
PL 10135	DT	16'876'800	44'142'280
PL 10136	DSE	1'370'000	3'510'000
PL 10137	DES	874'000	3'639'000
PL 10138	Maintenance et rénovation des bâtiments	66'001'000	264'877'575
PL 10139	Ouvrages routiers et subventions d'investissement à des collectivités publiques et à des organismes internationaux	42'465'000	108'170'000
PL 10140	Equipement des technologies de l'information et de la communication	47'167'000	148'076'000
PL 10141	HUG	45'923'420	133'130'000
PL 10142	Université de Genève	18'000'000	55'087'200
PL 10143	Fondation pour les terrains industriels de Genève	3'095'500	5'610'500
	Total	**264'492'720**	**817'109'055**

	Recettes	Investissements 2008	Total crédit programme
PL 10128	Grand Conseil	0	0
PL 10129	PJ	0	0
PL 10130	CHA	0	0
PL 10131	DF	0	0
PL 10132	DIP	444'500	444'500
PL 10133	DI	0	134'000
PL 10134	DCTI	660'000	1'490'000
PL 10135	DT	75'000	225'000
PL 10136	DSE	450'000	750'000
PL 10137	DES	0	0
PL 10138	Maintenance et rénovation des bâtiments	500'000	500'000
PL 10139	Ouvrages routiers et subventions d'investissement à des collectivités publiques et à des organismes internationaux	7'241'116	21'841'116
PL 10140	Equipement des technologies de l'information et de la communication	0	0
PL 10141	HUG	0	0
PL 10142	Université de Genève	2'000'000	6'000'000
PL 10143	Fondation pour les terrains industriels de Genève	419'983	1'134'164
	Total	**11'790'599**	**32'518'780**

Secrétariat du Grand Conseil **PL 10117-A**

Date de dépôt: 5 décembre 2007
Messagerie

Rapport

de la Commission des finances chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat établissant le budget administratif de l'Etat de Genève pour l'exercice 2008 (D 3 70)

Seconde partie

ATAR ROTO PRESSE – 450 ex. – 12-2007

Grand Conseil
Service du Grand Conseil

Rapport des commissaires:
Mme Anne-Marie von Arx-Vernon et M. Pierre Losio

Les commissaires-rapporteurs ont été accueillis par Mme Anna-Maria Hutter, Sautier du Grand Conseil. Ils ont d'emblée tenu à souligner la disponibilité, la rapidité et l'efficacité des services que le SGC offre aux députés et députées. Que tous les collaborateurs et collaboratrices du SGC en soient vivement remerciés.

Le présent rapport traite dans sa première partie le budget Grand Conseil et Service du Grand Conseil, et dans sa seconde partie, des réponses aux questions transversales posées par la commission des finances.

Première partie: Budget du Grand Conseil et du Service du Grand Conseil

Etonnement

Il est légitime d'être surpris quand on prend connaissance du montant des charges de notre parlement et de son service qui augmenteraient de 15,5 % par rapport à la tranche 2008 prévue au PFQ et de 17,9 % en regard du budget 2007. Pour le seul Grand Conseil, l'augmentation est de 26 % versus budget 2007.

On est rapidement rassuré quand on apprend que ces différences sont dans une très large mesure le résultat d'une erreur dans un calcul d'imputation interne dont l'explication suit : le DCTI a en effet inscrit à la ligne GC 39/395/0101 "informatique/prestations internes de conseil et étude" 1.715.862 frs qui correspondent à l'équivalent de 174 postes informatiques. D'une part, la maintenance des 100 ordinateurs portables des députés est assurée à l'interne par le SGC, et d'autre part, on ne dénombre que 25 postes pour les collaborateurs du service.

Un amendement technique sera donc déposé pour rectifier cette erreur. Il convient en effet d'imputer la somme de 9.776 frs par poste au SGC dont l'effectif est de 25 postes ce qui représente un total de 244.400 frs et qui diminuera la charge imputée de plus de 1,4 millions de francs.

Grand Conseil : dépenses générales

C'est en 2008 qu'auront lieu les élections judiciaires. A cet effet, des dépenses supplémentaires ont été prévues qui figurent toutes sous la rubrique 31 ; elles concernent notamment la retransmission télévisée de la cérémonie de prestation de serment par Léman Bleu Télévision (50.000 frs 318/8119), des frais de représentation (25.000 frs 317/7511) et des débours divers (17.000 frs 318/7900).

Les commissaires s'interrogent sur une augmentation de 20.000 frs concernant les frais de repas (317/7213). Elle correspond aux repas de la commission fiscale servis à l'Hôtel des Finances qui sont pris en considération budgétairement pour la première fois en 2008 par le Grand Conseil. Ces frais qui étaient auparavant pris en charge par le DF jusqu'en 2006 n'étaient pas inclus dans le budget 2007 du GC. Il convient de relever que le coût moyen d'un repas est de 40 frs par personne et qu'il n'y aurait pas de problème pour faire siéger cette commission à l'Hôtel-de-Ville ce qui ramènerait cette dépense à 15 frs par personne.

La diminution spectaculaire (- 90,5 %) que l'on constate au niveau de la rubrique 311 (mobilier, machines, véhicules) est la conséquence de l'application des normes IPSAS et du nouveau règlement sur les investissements.

Service du Grand Conseil : charges de personnel

Les charges du personnel de notre parlement augmentent de 12,9 % par rapport au budget 2007 ; elles prennent en compte les mécanismes salariaux, la création d'un nouveau poste de secrétaire scientifique de commission (classe 21) et une enveloppe de 100.000 frs (somme estimée) pour la mise à niveau des classes de fonction du personnel du SGC avec les autres départements.

Un nouveau poste

S'agissant à terme de doter d'un appui scientifique chaque commission parlementaire, le Bureau du GC, dans la droite ligne du Bureau précédent, a décidé d'un inscrire un poste supplémentaire de secrétaire scientifique, portant ainsi leur nombre de 3 à 4. Il convient de rappeler que l'efficacité du travail des commissions et l'appui aux députés-es ont été largement discutés par la commission des droits politiques et du règlement du GC lorsqu'elle a étudié le PL 9923 et qu'elle l'a accepté (11 oui, 1 non). Ce PL figure à l'ordre du jour de notre GC. Outre de nombreuses interventions exprimant la nécessité de renforcer l'aide dont les parlementaires ont besoin, on peut lire dans les conclusions du rapport ce qui suit : « *Malgré la volonté de notre Grand Conseil, toutes les commissions ne disposent pas aujourd'hui déjà d'un secrétaire, alors que la loi est extrêmement claire sur ce point. Dans ce sens, il conviendra, au fil des budgets futurs, d'allouer au service du Grand Conseil*

les moyens nécessaires à l'assistance professionnelle des députés. Pour la quasi unanimité de la commission, la survie du système de milice passe notamment par l'accroissement de l'appui professionnel ». Le rapporteur, M. Guénat, se réfère à la loi B 1 01 et son article 189A dont l'application est encore aujourd'hui incomplète.

Mise à niveau des classes de fonction

Mme le Sautier exprime son désir de pouvoir fidéliser le personnel du SGC en plaçant son secrétariat général sur un pied d'égalité avec ceux des autres départements et offrir un plan de carrière à ses collaborateurs. Le Bureau du GC s'est saisi de cette problématique cette année et s'en est entretenu avec le Conseil d'Etat qui était conscient de la situation.

Il s'agit d'une adaptation des fonctions transversales en comparaison avec les secrétariats des départements sur la base de la procédure d'évaluation des postes et des promotions internes.

Concrètement, le Bureau, qui doit encore avaliser le cahier des charges des postes concernés, demande à la commission des finances la disponibilité budgétaire pour procéder à cette réévaluation dont la procédure sera effectuée par l'OPE. Une enveloppe a été estimée à 100.000 frs lors de l'élaboration du budget ; elle concernait 9 postes (8 plein temps et 1 poste à 80 %). Depuis, l'estimation a été affinée et s'élève au moment de la rédaction du présent rapport à frs. 71.698, charges sociales comprises. Tout est donc encore en négociation et devrait aboutir au délai du 15 novembre.

Mme von Arx-Vernon relève que les neufs collaborateurs sont en place mais qu'ils ne sont pas évalués à leur juste fonction, qu'il est important de conserver ces compétences dans le service ce qui permet, par exemple dans le domaine juridique, d'éviter des recours.

Les détails chiffrés concernant cette réévaluation de 9 postes figurent à l'annexe 1.

Organigramme

Un nouvel organigramme est présenté par Mme le Sautier. Il montre la réorganisation du SGC et a été approuvé par le Bureau qui a expressément souhaité que figure la mention « Secrétariat général ». Il semblerait, en effet, qu'après dix ans d'autonomie, la permanence de l'appellation « Service du Grand Conseil » constituait l'un des obstacles à l'obtention des postes correspondants aux fonctions dans le cadre de la procédure de réévaluation évoquée ci-dessus.

Le Bureau du GC devrait sous peu prendre la décision formelle de changer l'actuelle appellation qui deviendrait « Secrétariat général/Service du Grand Conseil » et déposer en ce sens un projet de loi pour modifier l'article 40 de la LRGC.

Mme von Arx-Vernon remarque que cette modification nominale et l'adaptation de l'organigramme permettra d'avoir une même lecture transversale de tous les départements.

L'organigramme figure à l'annexe 2.

Dépenses générales

La diminution de 15,4 % s'explique par l'application des normes IPSAS et l'entrée en vigueur du nouveau règlement sur les investissements.

Investissements

Les dépenses s'élèvent pour les trois années à venir à frs 1.160.500 francs et font l'objet d'un crédit de programme contenu dans le projet de loi 10128 ; la tranche annuelle 2009 (année des élections cantonales) constitue la part la plus importante de ce crédit (750.000 frs) car il sera procédé au renouvellement des ordinateurs des députés-es. Un montant de 600.000 frs (identique à celui de 2005) est prévu à cet effet et sera soumis à un appel d'offre.

Informatique

Mme le Sautier rappelle que les projets informatiques du Grand Conseil et leur développement (dont le montant s'élève à 288.000 frs pour trois ans) sont depuis 1997 menés de manière indépendante à l'interne en coordination avec le CTI .

La catégorie « projets informatiques » de cet investissement regroupe des extensions limitées dans le développement de logiciels suivants : le Mémorial du GC, les logiciels de la salle du GC (vote électronique), le site internet du GC et de son service, le réseau WiFi (accessible depuis la salle du GC et les salles de commissions), la gestion électronique des documents, le développement de modules audiovisuels d'éducation civique et enfin le logiciel de gestion des indemnités. Il a fallu pour ce dernier mettre en place un nouveau programme afin de prendre en considération le paramètre AVS.

Un mandat externe a été donné l'année dernière à un expert responsable de l'informatique de l'Assemblée fédérale, qui est leur expert depuis que le SGC a commencé à gérer son système informatique il y a 7-8 ans. Cette personne travaille sur mandat, selon les besoins, et elle est très précieuse au SGC. Cet expert est mandaté pour des tâches spécifiques qui sont comptabilisées sous la rubrique 318.

Le SGC travaille depuis deux ans sur le « Projet Archidoc » qui serait développé sur une base Microsoft et qui permettrait de gérer la documentation. L'Assemblée fédérale possède ce système qui fonctionne très bien depuis 8 ans: il a été testé par le SGC, et conviendrait parfaitement, tout en étant moins coûteux que le modèle proposé par le CTI.. Or, le CTI veut

instaurer un système qui s'appelle « EXO », afin de pouvoir être conforme aux mesures du CE qui donnent la priorité aux logiciels libres.

Mme le Sautier négocie avec M. Leclerc la possibilité d'élaborer le «Projet Archidoc», qui pourrait être rapidement applicable et compatible, alors qu' »EXO » n'existe pas et ne pourrait être programmé que dans peut-être dans 4 ou 5 ans…..

Les commissaires s'étonnent que le CTI, qui veille à l'efficacité et à la compatibilité de l'informatique interne de l'Etat, propose une solution qui ne peut pas être compatible de suite.

Le SGC essaye de faire des petits projets à sa mesure, qui peuvent toujours être intégrés dans le système global de l'Etat.

Mme Hutter relève que si le SGC débute très rapidement ses travaux, il arriverait à mettre en place le modèle de l'Assemblée fédérale pour le changement de législature. La prochaine étape consisterait à mandater la sous-commission informatique afin de mettre ce projet en place.

Les commissaires-rapporteurs estiment qu'il revient au Bureau de prendre la décision de mettre en place un système qui a fait ses preuves à l'Assemblée fédérale et qui peut être opérationnel rapidement. Le SGC dépend du Bureau et non des Départements.

Mobilier de bureau

Une somme de 101.000 frs sur trois ans est inscrite. Ce montant recouvre le remplacement ordinaire des mobiliers de bureau tant pour le GC que pour son service, de même que le matériel courant utilisé. Mme le Sautier que fait remarquer que pour 2008 était prévue une dépense pour le renouvellement du mobilier de la buvette du GC qui ne sera peut-être pas effectuée car le mobilier actuel convient tout à fait.

Deuxième partie: Questions transversales

En lien avec l'application du Plan de mesures du CE, les commissaires ont identifié 5 mesures :

- Mesure 24 : lutter contre la surconsommation et les demandes abusives
- Mesure 34 : crédit de programme pour les investissements, PL 10128
- Mesure 4 : compétences internes et adaptations des fonctions qui permettent de trouver en interne les compétences et éviter le recours à des mandats externes : un exemple, en 2000, il y a eu un mandat de 60'000 F pour le développement de l'application de gestion des jetons de présence qui est désormais développé à l' interne.

- L'organigramme, qui permet la lecture transversale que l'on retrouve dans les départements , d'où la possibilité d'avoir des comparatifs tout à fait objectifs.
- La mesure du P+ qui est la rationalisation et la systématisation de l'utilisation du courrier interne.

Absentéisme

Le taux de rotation au SGC demeure, en 2007, toujours le plus bas de toute la fonction publique.

Formation continue

En 2007, il y a eu en moyenne 2 jours de formation par personne.

Les collaborateurs/rices du SCG bénéficient des formations organisées par l'Office du Personnel. Deux cours spécifiques ont été demandés : français et légistique spéciale. (Il est relevé l'excellente qualité des cours). Mme le Sautier proposera que les assistants politiques puissent participer à ces cours-là.

Economies d'énergie

Dans la salle du GC, Mme le Sautier a fait installer un variateur de luminosité afin de moins consommer d'énergie.

Collaboration intercantonale

Le GC a voté la R 546 relative à la collaboration inter-cantonale lors de sa dernière séance et par conséquent, le Bureau a souhaité créer une sous-rubrique de 5'000 francs pour lui donner plus de visibilité.

Annexes :

- Identification des étapes pour la réévaluation des postes au sein du SGC
- Organigramme secrétariat général/Service du Grand Conseil

SECRETARIAT GENERAL

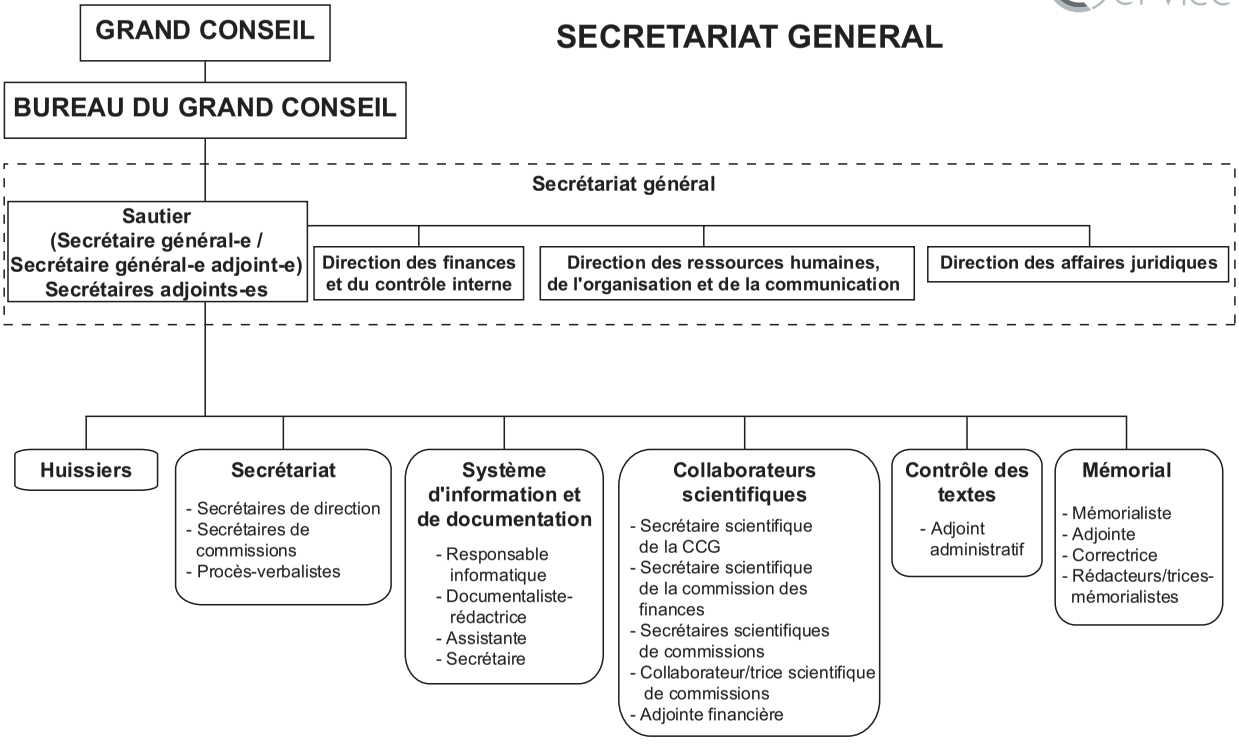

octobre 2007

ANNEXE 1

ANNEXE 2

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

Présidence du Grand Conseil

Genève, le 12 novembre 2007

Commission des finances du Grand Conseil de la République et canton de Genève

Case postale 3970
1211 Genève 3

Projet de budget 2008 - Adaptation de traitement des membres du secrétariat général du Grand Conseil

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres de la Commission des finances,

Par ce courrier, je vous informe que le Bureau du Grand Conseil a adopté formellement la proposition de transformer la dénomination officielle des services du parlement en "secrétariat général du Grand Conseil".

D'autre part, pour faire suite à l'audition de Mme Maria Anna HUTTER, Sautier du Grand Conseil, et à votre demande, j'ai le plaisir d'annexer à ce courrier un tableau récapitulatif d'une adaptation de la classification des membres du secrétariat général du Grand Conseil basée sur la volonté d'une égalité de traitement entre les départements de l'Etat.

Le Bureau a d'ores et déjà prévu les 100'000.- F nécessaires à cette mise à niveau dans sa proposition de budget 2008, sachant que le montant de 127'776.- F mentionné dans l'annexe sera échelonné durant l'année 2008 en fonction des cahiers des charges établis et des évaluations de fonction acceptées.

Les membres du Bureau espèrent que votre commission donnera une suite favorable à cette demande de façon à ce que les procédures d'évaluation de fonction puissent être rapidement engagées auprès de l'Office du personnel de l'Etat.

En vous remerciant de l'attention que vous aurez porté à la présente, je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres de la Commission des finances, mes salutations distinguées.

Anne Mahrer
Présidente

Annexe mentionnée

Rue de l'Hôtel-de-Ville 2 Case postale 3970 1211 Genève 3 Téléphone 022 327 22 20 Téléfax 022 327 06 06

ANNEXE 3

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

Direction du Service du Grand Conseil

Séance du Bureau du Grand Conseil du 12 novembre 2007

Fonction	Classe	Adaptation souhaitée par le Bureau du Grand Conseil	Coût de l'adaptation [1]
Secrétaire générale - Sautier	*29/10*	*32/07*	***15'331***
Secrétaire général adjoint	*23/06*	*27/02*	***13'229***
Directeur RH, de l'organisation et de la communication	*20/08*	*25/01*	***8'779***
Secrétaire scientifique	*21/07*	*23/05*	***6'347***
Directeur des affaires juridiques	*21/05*	*23/04*	***9'041***
Secrétaire scientifique	*21/06*	*23/04*	***6'075***
Mémorialiste	*18/10*	*20/08*	***6'280***
Collaborateur scientifique	*18/03*	*20/02*	***7'445***
Collaboratrice scientifique	*18/02*	*20/01*	***7'206***
Concepteur WEB départemental	*16/11*	*18/09*	***5'967***
Collaboratrice scientifique	*15/06*	*18/03*	***6'986***
Correctrice-mémorialiste	*14/12*	*16/10*	***5'668***
Correctrice-mémorialiste	*14/01*	*16/00*	***5'842***
Rédacteur-mémorialiste	*12/02*	*14/01*	***5'534***
Rédacteur-mémorialiste	*12/01*	*14/00*	***5'350***
Rédactrice-mémorialiste	*12/01*	*14/00*	***5'350***
Secrétaire II/7B	*11/13*	*13/11*	***5'137***
Secrétaire II/7A	*11/09*	*12/08*	***2'209***
Mémorialiste-adjointe	*14/13*	*Inchangée*	***0***
Rédactrice-mémorialiste	*12/12*	*Inchangée*	***0***
Adjointe financière	*18/09*	*Inchangée*	***0***
Assistante de direction	*14/15*	*Inchangée*	***0***
Assistante de Direction	*14/13*	*Inchangée*	***0***
Huissier	*11/12*	*Inchangée*	***0***
Secrétaire I	*09/14*	*Inchangée*	***0***
Huissier	*09/13*	*Inchangée*	***0***

Total du coût: ***127'776***

L'adaptation proposée ci-dessus se fonde sur la volonté du Bureau de mettre à niveau les traitements des membres du service du Grand Conseil au regard de ceux pratiqués au sein des autres Départements de l'Etat.

Elle suivra les procédures répondant aux critères de l'Etat, à savoir l'adaptation des cahiers des charges individuels et les demandes d'évaluation des fonctions au SEF, sauf pour celle du traitement du Sautier qui se fera par le biais d'une lettre du Bureau du Grand Conseil directement au Conseil d'Etat.

[1] *Dans le calcul du coût de l'adaptation est déjà comptabilisé le coût moyen des charges (20.1%), dès 2008, le coût du rappel CIA devra être calculé individuellement en fonction des années à rattraper.*

ANNEXE

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

Direction du
Service du Grand Conseil

Genève, le 5 octobre 2007

Commission des finances

Examen du projet de budget 2008 - **réponses aux questions transversales**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres de la Commission des finances,

Nous donnons suite à votre courrier du 25 septembre et vous prions de trouver ci-dessous les réponses aux questions transversales de votre commission, pour ce qui concerne le Grand Conseil et son service.

1) Plans de mesures

Du fait de l'autonomie du Grand Conseil, seules les mesures centralisées auprès de certains services de l'Etat, comme par exemple la Centrale commune d'achat, ont été appliquées d'office au Grand Conseil et à son service. Ainsi, le montant de F 0.012 millions attribués selon la ventilation de la CCA correspond à la mesure 24 intitulée *"Lutter contre la surconsommation et l'accroissement de demandes abusives suite aux rabais obtenus"*. Les rabais obtenus par la CCA dans ses achats n'étant pas communiqués au Service du Grand Conseil, il est difficile de dire dans quelle mesure cet objectif a été atteint. Tout au plus, en contrôlant au plus près ses achats, nous pouvons affirmer que le Grand Conseil et son service ne contribuent pas à la "surconsommation" et à l'"accroissement de demandes abusives".

En ce qui concerne le plan de mesures P2, le Bureau a suivi la mesure 34 consistant à soumettre un projet de loi de crédit de programme pour ses investissements.

Le Service du Grand Conseil a également rationnalisé et systématisé l'utilisation du courrier interne pour ses envois, cette mesure ne figurant pas dans le plan du Conseil d'Etat, alors que trop souvent encore des courriers entre services de l'administration cantonale transitent par la poste. L'économie ainsi réalisée se monte pour le seul Service du Grand Conseil à CHF 3'500 par an.

2) Personnel

2a Le nombre de postes occupés sur les trois dernières années et les prévisions pour 2008

	Postes occupés au 31 décembre
31.12.2005	19.79
31.12.2006	18.84 *Respect du délai de carence PLEND*
30.09.2007	20.90
Prévision 31.12.2008	21.90

2b Taux de rotation du personnel en 2005, 2006 et 2007 selon les catégories de personnel

Année et catégorie de personnels	Taux de rotation
2005	
Employés	11.7%
Cadres intermédiaires	0.0%
Cadres supérieurs	0.0%
2006	
Employés	7.1%
Cadres intermédiaires	0.0%
Cadres supérieurs	0.0%
2007	
Employés	0.0%
Cadres intermédiaires	4.8%
Cadres supérieurs	0.0%

2c Premiers effets de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la fonction publique

Le Bureau n'a pas constaté d'effets particuliers pour le Service du Grand Conseil.

2d Le bilan en coût et en heures de la formation continue

Au cours de l'année 2007, les collaborateurs du Service du Grand Conseil ont suivi 56/jours/homme de formation. Toutes ces formations se sont faites dans le cadre du Centre de formation de l'Etat. Il n'y a pas eu d'intervenants externes. Par ailleurs, le Service du Grand Conseil a demandé à l'OPE l'organisation d'un cours de français destiné à ses collaborateurs, de même qu'une formation en légistique pour ses secrétaires de commission et le personnel d'encadrement du service.

2e Conséquences de la loi sur le chômage avec les emplois temporaires cantonaux (ETC) au sein du Service du Grand Conseil

Il n'y a actuellement pas d'ETC au sein du Service du Grand Conseil.

3) Impact des normes IPSAS

En vertu de l'application des normes IPSAS et du nouveau règlement sur les investissements, le Grand Conseil a porté à son budget d'investissement la somme de CHF 212'500 qui se trouvait auparavant dans son budget de fonctionnement, ce dernier ayant été diminué en proportion.

En termes d'amortissements, tels que calculés par le DCTI, ceux-ci sont en diminution au projet de budget 2008, passant de CHF 199'980 au budget 2007 à CHF 166'850 dans le projet de budget 2008.

4) Informatique

Le Service du Grand Conseil possède essentiellement trois applications informatiques reposant sur le socle commun mis en place par le DCTI, mais dont la maintenance et les développements sont assurés en interne par le Service du Grand Conseil, à savoir:

- le système de vote électronique et de sonorisation de la salle du Grand Conseil;
- le système Verbalix de retranscription du Mémorial;
- un logiciel propre de gestion des indemnités des députés.

5) Economies d'énergie

Les informations sur les économies d'énergie étant possédées par le DCTI, nous n'avons pas d'éléments en notre possession pour y répondre.

En vous souhaitant bonne réception de la présente et en restant à votre disposition pour toute information complémentaire, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres de la Commission des finances, nos salutations distinguées.

P. O.

Maria Anna Hutter
Sautier

Pouvoir judiciaire

Rapport des commissaires:
M. Claude Jeanneret et M. Renaud Gautier.

La délégation de la commission des finances, composée de M. Claude Jeanneret et Renaud Gautier, accueillie par Monsieur Daniel Zappelli, procureur général, M. Thierry Mazamay, directeur des finances et logistique, M. Raphaël Mahler, secrétaire général, et Mme Marie Roth, analyste.

1. Présentation de deux budgets

A titre de préambule, un commissaire précise que la Commission des finances a reçu deux projets de budget différents.

A cet égard, M. ZAPPELLI note qu'il a rencontré M. HILER et qu'il est ressorti de leur discussion qu'il y a un désaccord portant sur la quantité de ressources allouées au Pouvoir judicaire. En effet, le Pouvoir judiciaire constate que pour fonctionner correctement, il a besoin de plus de moyens que ceux que l'Etat est globalement prêt à accorder.

Un commissaire relève que c'est la première fois que la Commission des finances doit se prononcer sur deux budgets. Il n'a donc aucune idée de la manière dont la Commission des finances se prononcera par rapport à cette nouveauté.

M. ZAPPELLI ajoute qu'auparavant, il y a déjà eu des désaccords concernant les budgets. Par contre, à cette époque, la loi tranchait entre les deux. Il est vrai que c'est la première fois que le budget du Pouvoir judiciaire est extrait du budget général.

Un commissaire signale tout d'abord que le budget pourrait être un peu plus dynamique, plutôt que de répéter des éléments déjà présentés les années précédentes. Il a le sentiment que la Commission des finances a réitéré cette demande d'année en année.

2. Questions transversales, imputations internes et parc informatique

Concernant la première page, un commissaire souhaite savoir si le Pouvoir judiciaire a reçu la lettre de la Commission des finances. Il explique que cette dernière s'est prononcée sur un certain nombre de sujets transversaux. La commission a demandé, cette année, que cette lettre soit envoyée au Conseil d'Etat, au Pouvoir judicaire et à la Cour des comptes.

Le commissaire trouve étonnant que les imputations internes varient, en 3 ans, de plus 6 millions à moins 6 millions et à nouveau à plus 6 millions. Il souhaite obtenir des explications très précises par rapport à ces variations. Les députés aimeraient également connaître le coût des différences par bâtiments (gaz, électricité…). Il souhaiterait qu'une lettre soit préparée afin d'expliquer aux députés les causes des variations relatives aux imputations internes.

M. MAHLER explique que le Pouvoir judiciaire a travaillé sur le projet de budget adopté par la Commission de gestion en juillet. Tous les chiffres concernant les imputations internes leur sont communiqués par le département des finances ou par le Département des constructions et des technologies de l'information (DCTI). Ces chiffres ont été attendus jusqu'au vendredi, jour du délai limite pour le dépôt de l'exposé des motifs. Le DCTI n'a envoyé l'information que le vendredi après-midi en précisant qu'il y avait une nouvelle imputation interne correspondant environ à 9960 francs par PC. Au sein du Pouvoir judiciaire, il y a plus de 600 PC, ce qui représente donc 6,4 millions d'imputations internes nouvelles. Etant donné que l'exposé des motifs devait être rendu le soir même, le seul moyen qui s'offrait au PJ était de ne pas intégrer ces chiffres dans l'exposé des motifs. Il indique que ces chiffres se trouvent dans l'application budgétaire.

M. ZAPPELLI relève qu'une imputation interne est une sorte de facture interne. A son avis, par rapport à cette problématique, deux choix sont possibles. D'une part, on peut comptabiliser ce qui est dicté par le département en imputations internes et, d'autre part, il est possible d'indiquer que ces montants ne sont pas conformes à la réalité et qu'ils nécessitent donc une explication. En ce qui le concerne, il serait favorable à la deuxième approche.

Mme ROTH explique que lorsqu'elle s'est renseignée auprès du Département des finances, celui-ci lui a appris la nouvelle pratique du DCTI, soit de facturer 9976 francs par PC. Il faut savoir qu'il y a 647 PC au sein du Pouvoir judiciaire. Cette somme correspond à des prestations de tiers sur des postes de travail par ordinateur.

Un commissaire souhaiterait savoir, parmi les applications informatiques, combien dépendent du DCTI et combien sont des développements internes.

Mme ROTH indique que tout dépend du DCTI, car c'est lui qui gère l'ensemble du parc informatique du Pouvoir judiciaire.

Un commissaire se demande également si, au sein du Pouvoir judicaire, il n'y a pas de personnes affectées, pour l'exploitation, à des tâches informatiques.

Mme ROTH explique qu'il existe deux types différents d'interventions. D'abord, l'assistance à maîtrise d'ouvrage. Celle-ci est composée de personnes qui travaillent au sein du Pouvoir judicaire et interviennent, par exemple, si un ordinateur ne fonctionne plus en cours d'audience. Ensuite, pour tout ce qui concerne le développement au sein de l'application métier, le back-office Windows, etc., c'est le DCTI qui est compétent.

Un commissaire constate donc qu'il y a malgré tout un petit service informatique gérant la maintenance courante.

M. MAHLER indique qu'il ne s'agit pas de maintenance courante. Ce sont des greffiers du Palais de justice qui se chargent de cette tâche. Ce sont des utilisateurs métiers et non des informaticiens. Mais il est évident qu'ils connaissent très bien les applications métiers et qu'ils sont ainsi capables de dépanner les gens.

Un commissaire signale que faire passer l'entretien des ordinateurs dans les frais de bâtiment correspond à une vision très large de cette rubrique.

M. ZAPPELLI désire résumer la problématique relative aux imputations internes. Il aimerait savoir si les députés rapporteurs de la Commission des finances souhaitent que les montants reconnus comme étant dus soient inscrits en imputation interne, ou que ces montants soient extraits du budget, pour que les députés puisse apprécier le budget hors imputations internes.

Un commissaire souhaite que le Palais justifie ces chiffres car il lui semble essentiel d'expliquer les variations.

M. MAZAMAY note qu'au début de l'année, la question des imputations internes a été posée. M. PANGALO a traité ce problème et a adressé un mail au DCTI. Ce dernier a promis une réponse, qui, à ce jour, n'a toujours pas été fournie.

M. ZAPPELLI souhaite savoir si lorsque des informations relatives à des imputations internes sont reçues, il faut inscrire ces montants dans le budget en demandant des informations y relatives, ou s'il convient de les inscrire uniquement au moment où l'information est reçue.

Un commissaire indique qu'il faut indiquer le montant comme une charge engagée. Par contre, il faut les justifier ou les mettre sous réserve de justification.

Selon M. ZAPPELLI, la meilleure solution semble être d'émettre une réserve. Il note d'ailleurs que globalement, les imputations internes que le Pouvoir judiciaire peut avoir sont en majorité imputées par le DCTI pour deux postes, les loyers des immeubles et les frais de gardiennage de ces derniers.

M. MAHLER explique que d'entente avec le DCTI, les frais de gardiennage ont été basculés en rubrique 31, soit en dépenses générales, partant de l'idée qu'ils sortent des dépenses générales du DCTI.

Un commissaire relève que ces frais ne correspondent pas à une dépense générale, mais à une prestation de tiers (rubrique 318).

M. MAHLER indique que jusqu'à l'année dernière, ces frais de gardiennage étaient inscrits en imputations internes, car le contrat était au DCTI. Ce transfert a été décidé d'entente avec le DCTI, parce qu'il s'est rendu compte que le Pouvoir judiciaire est directement concerné (contrôle, exigence, niveau de prestation, etc.). Ce montant a été inscrit dans la rubrique 31, partant de l'idée qu'il sortait des imputations internes et également, par la force des choses, du budget du DCTI. Ce qui s'est passé, c'est que ce transfert n'a pas été pris en compte dans le budget du Conseil d'Etat.

Un commissaire note qu'effectivement, la question se pose de savoir pourquoi ce transfert n'a pas été pris en compte. Il faut savoir si le DCTI a sorti ce poste de son budget.

M. MAZAMAY ajoute que c'est sur la base d'une recommandation de l'ICF que ce transfert a été effectué, afin que le Pouvoir judiciaire puisse avoir la maîtrise d'un contrat qui le touche de près.

3. Budget par prestations

Un commissaire aimerait être certain que lorsqu'il est indiqué que le projet de budget 2009 sera présenté par prestations, tout le monde est bien conscient qu'il correspond au masque de l'Etat. Autrement dit, les critères devront bien être ceux retenus par l'Etat, et non des critères définis par le Palais.

M. MAHLER indique qu'en l'occurrence, il s'agit du modèle de l'Etat. L'ambition est de pouvoir présenter le budget par prestations du Pouvoir judiciaire lors de l'audition devant la Commission des finances.

Un commissaire signale qu'à son avis il n'est pas judicieux de présenter cette année le budget par prestations. En effet, cela risque de créer beaucoup de doutes dans l'esprit des députés.

Un commissaire souhaite savoir qui a été délégué pour appliquer cette nouvelle méthode (budget par prestations) qui émane de GE-Pilote et qui a été dissoute. Normalement, chaque département a reçu l'information qu'une personne doit être nommée en tant que responsable de cette application.

M. MAHLER explique que jusqu'à la dissolution de GE-Pilote, le Palais disposait, dans le cadre du groupe GE-Pilote, d'un représentant désigné par la Commission de gestion, en l'occurrence le directeur de l'audit interne. Depuis la dissolution, le Palais a présenté formellement une demande afin que la même personne puisse rejoindre le groupe transversal Etat, système

de contrôle interne et budget par prestations. Pour le moment, il n'y a pas de réponse favorable.

Le grand souci de l'un des commissaires est que ce groupe ne soit pas encore formé.

M. MAHLER indique qu'il est formé.

Les deux commissaires partagent le même avis en ce qui concerne les risques de confusion liés à la présentation du budget par prestations. Par contre, ils estiment qu'il est bien de montrer l'exemple.

M. ZAPPELLI informe qu'un projet de budget par prestations a été établi. Il est évident que ce budget demande encore à être affiné et qu'il comporte certainement des défauts. Il propose donc, si les députés le souhaitent et si cela peut être peut leur être utile, de leur mettre ce budget à disposition. Il relève qu'un tel budget est intéressant. En effet, il présente de nombreuses surprises. A titre d'exemple, on s'aperçoit que la justice pénale coûte beaucoup plus cher que la justice civile. Ce type de budget permet une approche plus fine permettant de mieux cibler les besoins.

4. Postes de travail et définition du qualificatif "collaborateur scientifique"

Un commissaire indique, en ce qui concerne l'intitulé « Perspective 2009-2010, charge en personne », que les variations doivent être exprimées en pourcentage. D'ailleurs, toute variation doit toujours être exprimée en pourcentage. Concernant le troisième paragraphe avant la fin de la page, il suggère d'envoyer une note qui décrive exactement quels sont ces postes et à quoi ils correspondent.

M. MAHLER indique qu'il y a six greffiers et commis-greffiers et quatre secrétaires juridiques.

Un commissaire ne voit pas, dans ce cas, pourquoi ce sont des collaborateurs scientifiques.

M. ZAPPELLI explique que toute personne qui est une aide à la décision est appelée collaborateur scientifique. Sous cette dénomination sont regroupés des juristes, des analystes financiers, etc.

Un commissaire suggère que les définitions de ces deux groupes figurent dans la note.

5. Ecoutes téléphoniques

M. ZAPPELLI indique, à ce sujet, que le Pouvoir judiciaire aurait besoin d'experts en écoute téléphonique, afin de baisser les coûts. Il note qu'une conférence devait avoir lieu pour essayer de trouver des solutions, mais elle a été annulée.

Il paraît évident à l'un des commissaires que le Pouvoir judiciaire est interpellé par le pouvoir législatif, lequel doit donc pouvoir exprimer son avis et indiquer que la situation actuelle ne le satisfait pas.

M. ZAPPELLI signale que ce sujet est discuté au sein des diverses commissions depuis des années. Il a été constaté que lorsque les magistrats tentent de faire bouger la situation à ce niveau, il n'y a aucun effet. Quand la Conférence des chefs de département de justice et police essaie de faire quelque chose, il n'y a pas beaucoup d'effets non plus. Jusqu'à présent, il n'y a pas eu de motion parlementaire disant que la situation n'est pas acceptable et ayant été envoyée à M. LEUENBERGER. M. ZAPELLI indique également qu'il a rencontré des personnes du monde politique. Mais cela se passe à travers deux groupes, soit la Conférence des autorités de poursuites pénales de Suisse et la Conférence des autorités de poursuites pénales de Suisse romande et du Tessin. Il constate, dans tous les cas, que ses collègues magistrats dans les différents cantons s'intéressent peu à la question, car pour la plupart d'entre eux, leur budget est intégré au budget du département et ceux qui sont concernés baissent les bras.

Un commissaire suggère d'écrire aux élus genevois à Berne pour leur indiquer que les députés considèrent qu'il n'y a aucune justification à ces coûts. La seule chose qu'il puisse faire est de dénoncer cela à la Commission des finances. Un commissaire passe ensuite à la question du traitement des magistrats. Il constate une hausse d'un million de francs, qui, selon ce qu'il comprend, est due d'une part à l'augmentation du nombre de causes et, d'autre part, au fait que davantage de substituts sont nécessaires. Il souhaite savoir si son interprétation est juste.

M. ZAPPELLI explique que le traitement des magistrats en place n'a pas varié. Par contre, il y a toute une série de domaines dans lesquels le Palais n'a pas la maîtrise des coûts, dans la mesure où il s'agit de magistrats payés à la vacation. Si le nombre de recours devant la Cour de cassation augmente, les coûts augmentent proportionnellement puisque les juges de cette cour sont payés en fonction du nombre de dossiers qu'ils accomplissent. Il ne s'agit pas de magistrats professionnels. En ce qui concerne les Prud'Hommes, plus il y a d'audiences, plus il faut payer de jetons de présence de ces juges.

Un commissaire souhaite savoir comment ce million se justifie.

M. MAHLER indique que ce million est dû à l'augmentation du nombre de causes et d'audiences. Il explique que les assesseurs et les juges suppléants entraînent également une augmentation. Il ajoute que, selon la demande de

l'an dernier, les maladies et les congés maternité qui génèrent des besoins de juges suppléants ont été provisionnés. Tout cela entraîne une augmentation des juges suppléants. Il souligne que les projets de loi concernant l'augmentation du nombre de juges à la Cour et au Tribunal de première instance, s'ils sont adoptés avec effet au 1er janvier 2008, devraient permettre de réduire cette rubrique de 300'000 francs.

Un commissaire souhaite savoir si, sous l'intitulé « Evolution des effectifs », il s'agit des dix mêmes postes que précédemment.

Mme ROTH répond par l'affirmative.

6. Hausse des dépenses générales et entrée en vigueur du code pénal des mineurs

Un commissaire signale qu'il est totalement inacceptable qu'il y ait 18% de hausse concernant les dépenses générales.

Mme ROTH indique qu'au niveau de cette rubrique 31 « dépenses générales », la hausse est liée à la rubrique 318. La hausse de 1, 6 million sur la rubrique 318 est due aux frais de surveillance des bâtiments (851'000 francs), à l'augmentation des tarifs des huissiers prévue dans le projet du Conseil d'Etat (275'000 francs) et au code pénal des mineurs, qui entre en vigueur avec tout un ensemble de mesures protectrices (348'000 francs).

Un commissaire suggère que ce paragraphe soit réécrit. Il pense qu'il faut réinscrire les chiffres sans ces transferts et expliquer un peu plus en détail à quoi ils sont dus. Il serait judicieux de rédiger une note un peu plus précise. Il faut bien expliquer que les 850'000 francs correspondent à une dépense neutre et que les autres chiffres sont dus à une décision du Conseil d'Etat, d'une part, et, d'autre part, à l'application du droit. Il faut expliquer la 31 par rubrique.

Un commissaire souhaite obtenir des explications concernant le numéro 35.

M. ROTH précise que l'entrée en vigueur du code pénal des mineurs a différents impacts : les mesures protectrices, la durée d'allongement des peines à 4 ans. Pour 2008, selon les prévisions actuelles, l'impact sera minime.

Un commissaire aimerait connaître les chiffres des placements des jeunes sur les trois dernières années.

M. MAZAMAY indique qu'une analyse interne a été faite. On peut constater ainsi l'évolution de la tendance des bases ainsi que les effets de la nouvelle loi (ce document est remis aux députés).

Un commissaire indique qu'il faut aussi inclure cela dans la note aux députés.

Pour M. MAHLER, les préoccupations liées aux structures pour mineurs sont grandes. En effet, celles-ci n'arrivent pas à suivre face aux mesures qui

sont ordonnées. Il y a donc des recherches de financement et une tendance à essayer de facturer toutes sortes de frais que personne ne veut prendre en charge.

M. JEANNERET souhaite connaître la procédure d'approbation des prix imposés par les conventions.

M. ZAPPELLI explique qu'une convention intercantonale règle la situation: Genève ne disposant pas d'établissement pour mineur, les autres cantons s'arrangent entre eux et fixent les tarifs dans le cadre intercantonal.

Un commissaire indique qu'il a toujours plaidé en faveur de la transparence des coûts. Or, les chiffres de facturation sont totalement fantaisistes. Ils ne correspondent à aucune valeur économique.

M. MAZAME explique que le chiffre dépend également du taux d'occupation durant l'année.

M. ZAPPELLI note que le Pouvoir judiciaire subit ces tarifs et que la situation est proche d'une situation cartellaire. A son sens, là où les tarifs sont nécessaires, ils doivent être fixés à travers les chefs des départements de justice et police des cantons concernés.

En ce qui concerne la rubrique 36 « Subventions », un commissaire rend le Palais très attentif au fait qu'il faut utiliser le terme subvention avec beaucoup de circonspection. Il pense qu'il y a un double problème. A nouveau, un changement de rubrique comptable a été imposé et, selon lui, le Pouvoir judiciaire n'est pas tout à fait d'accord avec cela. Il considère que l'explication, selon laquelle l'augmentation résulte uniquement du changement de rubrique n'est pas satisfaisante. Selon lui, il faudrait que cette explication soit mieux rédigée. Il n'est pas sûr que dans sa teneur actuelle, ce texte soit compris par tout le monde, en ce sens que le changement de rubrique et l'entrée en vigueur du code pénal des mineurs amènent à une telle hausse. Il pense aussi qu'il faudrait mentionner le montant exact de la hausse liée à l'entrée en vigueur du Code pénal des mineurs. Il suggère de bien mettre en évidence la projection des trois dernières années, pour la meilleure compréhension possible.

M. ROTH indique que l'entrée en vigueur du Code pénal de mineurs amène à une hausse de 120'000 francs. Il souligne qu'il a été tenté de mettre en exergue que les dépenses en matière d'assistance juridique sont en étroite corrélation avec la conjoncture.

M. ZAPPELLI arrive donc à la conclusion qu'il aurait fallu indiquer que le différentiel s'explique de deux manières. Le premier motif est dû à la conjoncture et correspond à 150'000 francs et le second est dû au changement de disposition (1 02 29).

Un commissaire indique que le même problème de changement de rubrique se pose au niveau des recettes. Il signale également que le problème des contraventions se présente à nouveau.

M. ZAPPELLI note qu'en plus de ce problème, il y a un projet en cours qui veut fondre le service des contraventions avec le SAN.

Un commissaire relève que ce changement de rubrique (recettes diverses) n'a pas d'impact.

M. MAHLER explique que les contraventions étaient d'abord dans les imputations internes et qu'aujourd'hui, elles se trouvent dans la rubrique des recettes. Pour eux, il n'y a donc plus de problème, si ce n'est que le rendement n'est pas satisfaisant. Le Pouvoir judiciaire a décidé de procéder ainsi.

Un commissaire indique que cela doit être expliqué. Il souligne que l'essentiel de l'interrogatoire du Pouvoir judiciaire portera sur les imputations internet et sur les dépenses générales. Ces deux points doivent faire l'objet d'une note aux deux députés rapporteurs, car ces points sont particulièrement importants et doivent être bien compris. Il faut aussi que lors de l'audition, le Pouvoir judiciaire indique bien ce qui lui a été imposé et ce qu'il a décidé.

M. MAHLER relève qu'en ce qui concerne les imputations internes, le Pouvoir judiciaire a été docile. En effet, ils n'ont pas les éléments et les chiffres. Il est évident que cela sera redemandé.

M. ZAPPELLI note que la position recommandée par les rapporteurs est d'indiquer les imputations internes, telles que le Pouvoir judiciaire les reçoit et d'émettre ensuite des réserves.

7. Rubrique "provisions et réserves"

Un commissaire voudrait connaître la raison des chiffres de la rubrique "provisions et réserves". Il souhaite savoir ce qui a été dissout et ce qui a été augmenté.

M. MAZAMAY explique que pour le Pouvoir judiciaire, l'augmentation est liée essentiellement aux problèmes de débiteurs.

Un commissaire souhaiterait une note qui parte du chiffre des comptes 2006 et qui explique ce qui a été dissout et a été rajouté, afin d'avoir un solde net.

M. ZAPPELLI indique qu'il faut faire cela selon le principe suivant: il est possible d'inscrire une provision pour un exercice budgétaire, mais que si l'argent n'est pas rentré, il doit être considéré que cette provision passe par le compte des pertes et profits.

Un commissaire indique qu'une provision disparaît, quoiqu'il en soit, au 1er janvier.

Mme ROTH explique qu'en 2006, il y avait 347'443 francs de créances irrécouvrables. Le même montant a donc été dissout en 2006 sous la rubrique 439. Pour ce qui est des 500'000 francs, les chiffres en provision sont ajoutés aux futurs débiteurs douteux de 2008. Il y a une hausse des débiteurs douteux, il y a donc une hausse des provisions.

M. MAZAMAY explique que ces débiteurs douteux sont principalement dus aux débiteurs liés à l'assistance juridique

Un commissaire relève que le Pouvoir judiciaire connaît le montant des débiteurs douteux et il aimerait donc connaître quel est le pourcentage de ce montant inclus dans les provisions.

Un commissaire souhaiterait qu'une note soit réalisée, expliquant le processus de constitution et de dissolution des provisions, ainsi qu'un tableau. Il aimerait que le Pouvoir judiciaire lui explique ce qu'il en est du revenu des biens.

Mme ROTH explique qu'une seule rubrique est impactée et correspond aux intérêts bancaires et postaux. En 2006, 133 francs ont été comptabilisés. C'est pour cela que tous les ans, 500 francs sont reconduits au budget.

8. Postes

Un commissaire en arrive aux postes octroyés, soit 5 postes administratifs et 5 postes de magistrats.

M. ZAPPELLI pense qu'une explication est nécessaire à ce sujet. Le budget présenté par le Pouvoir judiciaire est un budget hors mesures, soit hors projet de loi. Or, le Pouvoir judiciaire a déposé un certain nombre de projets de loi, tels que, par exemple, le projet de loi relatif aux juges d'instructions, qui devrait être examiné par le Grand Conseil lors des séances d'octobre ou de novembre prochain. Apparemment, le Conseil d'Etat semble dire qu'il fait l'impasse sur les demandes en personnel présentées dans le budget 2007. Par contre, il est d'accord de donner 10 postes en reprenant les projets de lois, qui sont au nombre de trois.

Il semble à l'un des commissaires qu'il serait bien de faire une note introductive sur cette question. Dans le fond, le budget du Pouvoir judiciaire ne tient pas compte des décisions potentielles du Grand Conseil, alors que le projet de budget du Conseil d'Etat tient compte des projets de lois qui ne sont pas encore votés. A son avis, il serait nécessaire d'écrire une lettre, dans laquelle il serait expliqué que le Palais présente un budget basé sur ses besoins et non pas sur des hypothèses futures de projets de loi. Le Palais préfère donc avoir des postes en l'état actuel des choses.

Mme ROTH relève qu'une erreur s'est glissée dans le projet de budget version Conseil d'Etat en ce qui concerne le traitement des juges. Le budget du Conseil d'Etat est en dessous de celui du Pouvoir judiciaire, en prenant en compte cinq magistrats supplémentaires. Il y a certainement une erreur de calcul à ce niveau.

Un commissaire indique qu'il est bien de faire ces remarques.

M. ZAPPELLI souhaite faire de très brèves observations sur la vision du Conseil d'Etat par rapport au budget du Pouvoir judiciaire.

Mme ROTH signale que sur la rubrique "traitement des juges", il y a un écart entre la version du Pouvoir judiciaire, avec 87 équivalents temps plein au niveau des magistrats, et celle du Conseil d'Etat, qui part sur 92 équivalents temps plein, ce qui représente un écart de 556'543 francs. De plus, le Conseil d'Etat a appliqué la réduction linéaire sur le traitement des magistrats, laquelle est, chaque année, refusée par le Pouvoir judiciaire et qui s'élève à 122'852 francs. Les rubriques assesseurs, suppléants etc. ont été diminuées. Au niveau de la rubrique 318, les frais de surveillance des bâtiments n'ont pas été inclus dans la version du Conseil d'Etat, correspondant à 852'000 francs. Le Conseil d'Etat n'a pas non plus pris en compte le traitement ambulatoire, soit tout ce qui est lié aux mesures protectrices du code pénal des mineurs, correspondant à 352'000 francs. Au niveau du service des audiences (tout ce qui est lié au tarif des huissiers), le Conseil d'Etat a diminué ce poste de 176'000 francs, alors que, parallèlement, il a informé le Pouvoir judiciaire de son intention d'indexer le tarif des huissiers judiciaires. Il y a également dans le budget du Conseil d'Etat, par rapport au budget du Pouvoir judiciaire, une diminution de 200'000 francs au niveau des frais d'écoute téléphonique, de 360'000 francs au niveau des frais d'expertise et tout simplement la suppression des provisions prévues par le Pouvoir judiciaire.

Un commissaire explique, concernant les provisions, qu'une réflexion est menée au sein de l'Etat sur la gestion du risque. La question se pose de savoir s'il ne faut pas centraliser l'Etat au niveau des risques.

Mme ROTH indique encore que pour tout ce qui est lié à l'indemnité 369 CPP, le Conseil d'Etat a enlevé 120'000 francs. Pour terminer, au niveau du Tribunal de la jeunesse et de l'assistance juridique, le Conseil d'Etat a pris les mêmes chiffres que ceux du budget 2007.

9. Investissements

Un commissaire souhaite, par rapport à ces remarques, disposer d'une note sans commentaire. Il en arrive à la rubrique « Investissements » du budget du Pouvoir judiciaire. Il souhaiterait que le Pouvoir judiciaire utilise les mêmes termes que l'Etat.

Mme ROTH explique que le Pouvoir judiciaire souhaitait communiquer les chiffres au niveau des investissements. Toutefois, le DCTI n'avait pas terminé sa table de présentation. La rubrique « Investissement » a donc été réalisée avec les chiffres disponibles à ce moment.

Pour l'un des commissaires, cette rubrique doit être réécrite. Il souhaite que le Pouvoir judiciaire n'indique pas "utilisation" générique et "utilisation métier", mais les termes utilisés par l'Etat. Il est vrai que le Pouvoir judiciaire n'a plus de moyen de comparaison. Il est donc possible, pour le Pouvoir judiciaire, d'expliciter ce qui est utilisé et pour quoi.

Un commissaire passe à la page suivante et à la rubrique « Eléments budgétaires particuliers ». Il indique que cela n'a rien à voir avec IPSAS. Il s'agit simplement d'une clarification dans le principe budgétaire pour différencier les investissements et l'entretien ou le renouvellement. A son sens, la note n'est donc pas corrélée avec la page d'avant.

10. Acquisitions et remplacements

Un commissaire arrive à la question de l'acquisition et du remplacement. Cette situation est un peu compliquée. L'acquisition de nouveau mobilier liée aux nouveaux postes constitue bien un investissement. Par contre, le changement des meubles en raison de leur usure correspond à du renouvellement. Il se demande comment le Pouvoir judiciaire a obtenu, par exemple, le chiffre de 10'000 francs par poste de travail.

M. MAZAMAY explique que ce chiffre est tiré des standards ACCA.

Un commissaire suggère d'indiquer cela dans le budget. Il se demande aussi sur quelle base le changement de matériel est décidé. Il se demande quel est le taux d'obsolescence.

Mme ROTH indique que cela a été fait en accord avec le DCTI. Cette matrice sera retrouvée pour l'ensemble des départements. Le DCTI avait la charge de consolider l'ensemble des crédits de programmes. Par rapport au premier point, entre l'acquisition et le remplacement de mobilier, c'est le DCTI qui a estimé, du fait que le chiffre au niveau de l'acquisition de matériel est assez faible, que l'ensemble soit mis sous un crédit de programme. Le pouvoir judiciaire suit donc le DCTI, qui dit qu'il est inutile de prévoir un crédit d'ouvrage pour 60'000 francs d'acquisition de mobilier. Au niveau de la durée du matériel audio-visuel, le Pouvoir judiciaire se base sur une durée homogène appliquée à l'ensemble de l'Etat. Pour ce qui est de l'audio-visuel, cette durée est de 6 ans, en ce qui concerne le mobilier, la durée est de 15 ans. Ces durées correspondent à des normes Etat de Genève que le DCTI essaye d'homogénéiser.

Un commissaire explique que le Pouvoir judiciaire est le premier à faire apparaître ces chiffres de cette manière. Il lui semblerait bon que le Pouvoir judiciaire explique cela. Il est très important d'étayer le fait que cette manière de faire dépend d'une norme.

M. MAHLER précise que la salle d'audition de témoins est une salle particulière. Elle a dû être réalisée notamment pour l'audition d'enfants. Pour ce qui est de 60'000 francs de vidéoconférences, ce montant correspond à un projet du Pouvoir judiciaire qui permettrait de visionner les détenus directement depuis la prison.

Un commissaire suggère de bien expliquer tout cela avec les termes justes et de spécifier que les investissements doivent figurer dans les dépenses du DCTI, que c'est lui qui doit venir présenter cela, mais qu'en attendant, le Pouvoir judiciaire souhaite apporter une explication sur ses besoins.

11. Dernières informations

M. ZAPPELLI souhaite étayer quelques points soulevés lors de la dernière audition du Pouvoir judiciaire. Tout d'abord, une analyse a été faite en ce qui concerne la mobilité interne de collaborateurs. Il note donc que cette analyse est à la disposition des députés. Aujourd'hui, cette analyse est en voie d'être consolidée. C'est la première fois qu'à l'interne, un tel exercice a été réalisé. Il considère cela comme étant très intéressant. Ensuite, une enquête sur la santé a également été réalisée au sein du Pouvoir judiciaire. Un rapport a été rédigé sur les principaux résultats, qui servent d'ailleurs également d'indicateurs. Ce document est également à la disposition des députés.

Un commissaire pense qu'il pourrait être intéressant de le distribuer lors de l'audition devant la Commission des finances.

ANNEXE

SYNTHESE :

Prévisions budgétaires pour 2008

	2008
CR : Tribunal de la jeunesse	
Rubrique 35100116 "Frais de placement" :	7'156'993 fr.
Rubrique 31807920 "Mesures de protection, art. 12 à 14 DPMin" :	348'000 fr.
CR : Assistance juridique	
Rubrique 36600311 de l'Assistance juridique :	*120'000 fr.

*(*ce montant figure déjà dans nos conclusions du rapport sur l'AJ)*

L'incidence de la nouvelle loi produira des effets répartis dans la durée. Elle sera donc partielle sur le budget 2008 et ne sera complète qu'à partir de 2009. Elle génère une augmentation prévisible de 515'025 fr. pour 2008, puis environ le double pour les exercices suivants.

Détail et commentaires	**2008**	*rubrique*
1. Évolution de la tendance de base	7'109'968 fr.	*(351)*
2. Effet de la nouvelle loi		
a) Allongement de la durée maximale de détention (art. 25 al. 2)	**41'175 fr.	*(351)*
b) Cumul possible des peines et mesures (art. 11, 32, 33, etc.)	5'850 fr.	*(351)*
c) Mesures de surveillance et assistance personnelle (art. 12, 13)	60'000 fr.	*(318)*
d) Traitement ambulatoire (art. 14)	288'000 fr.	*(318)*
e) Défenseur d'office (art. 40 al. 2 lettre c)	120'000 fr.	*(366)*
3. Effet de l'Euro 2008	0 fr.	*(=> effets sur 2009)*

** Les montants budgétaires résultant de l'allongement de la durée maximale ne seront vraisemblablement pas utilisé sur ces prochaines années dans la mesure ou les établissements nécessaires à l'exécution des décisions de placements (art. 15) et de la privation de liberté (art. 27) ne seront certainement pas terminé avant le délai de 10 ans prévu à l'art. 48 DPMin.
En effet, la seule institution romande prévue à cet effet, est la maison d'éducation de Pramont, située en Valais. Mais la surpopulation carcérale a pour conséquence qu'il est extrêmement difficile d'y obtenir une place pour un jeune. Ce qui fait qu'en pratique la grande majorité des jeunes condamnés purgeront leurs peines de détention à La Clairière, dont les frais de fonctionnent ne sont pas mis à la charge du TJ, mais émargent au budget du Département des institutions.

ANNEXE

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
POUVOIR JUDICIAIRE
Secrétariat général
Services financiers

PROJET DE BUDGET 2008

QUESTIONS TRANSVERSALES

Audition plénière de la Commission des Finances

Octobre 2007

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
POUVOIR JUDICIAIRE
Secrétariat général
Services financiers

SOMMAIRE

1	Plans de mesures	p3
2	Personnel	p4
3	Impact des normes IPSAS	p7
4	Informatique	p7
5	Économies d'énergie	p7

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
POUVOIR JUDICIAIRE
Secrétariat général
Services financiers

En préambule, nous relevons que pour les questions qui touchent les fonctions transversales de l'ensemble de l'Etat (questions 2, 3, et 5), les départements qui centralisent les données comptables, financières et statistiques ont fourni, par l'entremise du Conseil d'Etat, les informations détaillées à la Commission des Finances. Pour cette raison, les réponses à certaines questions font référence aux documents établis pour l'ensemble de l'Etat.

1. Plan de mesures

Depuis plusieurs années, le Pouvoir judiciaire a recensé un certain nombre de propositions dites "Simplifications / Économies / Recettes Nouvelles" (SERN).

Le Pouvoir judiciaire contribue à l'effort collectif d'efficacité et d'efficience en transmettant au département des Institutions, des modifications réglementaires ou légales.

Ainsi, selon leur degré de faisabilité, le Pouvoir judiciaire met en œuvre les mesures retenues par le Conseil d'Etat, notamment celles qui les touchent directement et reprises sous la branche "Sécurité publique et justice" des mesures P1 et P2; il s'agit des mesures :

N° 18 : "Revoir le niveau des émoluments de la justice administrative"
N° 19 : "Revoir le règlement sur l'assistance juridique"

S'agissant de :

-La mesure 18 :

Outre la modification des tarifs de greffe proposé par le Pouvoir judiciaire et adopté par le Conseil d'Etat en juin 2005, d'autres modifications ont été déposées auprès du département des Institutions telle que la modification de l'article 86 LP. Il s'agirait de faire du paiement d'une avance de frais une condition de recevabilité du recours, comme cela est déjà prévu par l'article 150 de la loi fédérale d'organisation judiciaire du 16.12.1943 (OJ-RS 173.110). D'autres propositions sont en cours d'examen au sein du Pouvoir judiciaire.

Impact financier:

Centre de responsabilité	Nature	Gains en F pour 2008
14010800 - Tribunal administratif	33900113 - Créances irrécouvrables	-20'000F

-La mesure 19 :

Le Pouvoir judiciaire avait soumis au Conseil d'Etat la proposition de la modification du règlement sur l'assistance juridique. Le nouveau règlement sur l'assistance juridique, adopté par le Conseil d'Etat le 10 janvier 2007 est mis en œuvre au Pouvoir judiciaire depuis le 28 février 2007.

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
POUVOIR JUDICIAIRE
Secrétariat général
Services financiers

Centre de responsabilité	Nature	Coût / Gain net en F pour 2008
14010101 - Administration	30100300 - Traitement auxiliaires mensualisés	+87'714F
14010102 - Assistance juridique	43600419 - Remboursement des frais d'Assistance juridique	+657'000F
Gain net pour la tranche annuelle 2008		+569'000F

(Cf. annexe 1 Tableaux des mesures P2 - 18 et 19 transmis au DI, département rapporteur et au DF en date du 10 septembre 2007.)

Pour le budget 2008, la mise en œuvre de ces deux mesures dégagerait un gain prévisible de 0.589 mio (soit 0.020 pour la mesure 18 et 0.0569 pour la mesure 19)

2. Personnel

a) Nombre de postes sur les 3 dernières années
(Cf. annexe 2.)

On relèvera que le taux de postes non occupés est égal ou inférieur à 1%.

b) le taux de rotation du personnel

Le Pouvoir judiciaire, à partir de ses données internes (cf. annexe 3) est en mesure de communiquer le nombre et les motifs de départs en distinguant les employés et fonctionnaires et en identifiant les cadres intermédiaires et supérieurs.

Sur la base de ce tableau, le taux de rotation des collaborateurs est le suivant

	2005	2006	Août 2007
Employés et fonctionnaires	7.51%	4.57%	4.91%

c) Premiers effets de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la fonction publique.

Le Pouvoir judiciaire n'a pas eu à traiter de dossiers relevant du contentieux disciplinaire dans lesquels les nouvelles dispositions auraient pu être appliquées.
En revanche, s'agissant de l'impact financier, le Pouvoir judiciaire observe une légère augmentation de la masse salariale.

Rubrique	Montant comptabilisé sur la période de Mai 2007	Montant comptabilisé sur la période de Juin 2007	Variation entre juin 2007 et mai 2007 en F	Variation entre mai 2007 et juin 2007 en %
30100100 - Traitement du personnel administratif	2'496'718 F	2'542'605 F	45'887	1.84%

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
POUVOIR JUDICIAIRE
Secrétariat général
Services financiers

d) Le bilan en coût et en heures de la formation continue

- Formation continue assurée par le centre de formation de l'Etat de Genève

Dans le cadre de la réponse aux questions transversales relative à la formation, l'OPE a transmis des chiffres globaux , tout département confondu.

Sur la base de nos données internes, les collaborateurs du Pouvoir judiciaire ont bénéficié de 305 jours de formation organisée par le Centre de formation de l'Etat .

	Nombre de jours / heures des participants	Heures moyennes	Total heures consacrées	Coût
2006	305	8	2'440	*

*) intégré dans le coût total du Centre de formation de l'Etat , ce dernier n'a pas fourni des ventilations par département et/ institution

- Formation continue émargeant au budget du Pouvoir judiciaire

Il s'agit de formations "métier" concernant les domaines du droit et de la procédure, organisées généralement par les facultés de droit et instituts universitaires genevois et suisses.

	2006	Budget 2007*	PB2008
Formation continue des collaborateurs	23'988.-	15'000.-	29'500.-
Formation continue des magistrats *	115'470.-	200'000.-	127'500.-
Total	139'458.-	250'000.-	157'000.-

*Il est à souligner que le Grand Conseil, respectivement sa commission législative examine actuellement le projet de loi 8972 relatif à la formation des magistrats.

- Formation continue interne assurée et dispensée par le Pouvoir judiciaire

Cf. rapport d'activité 2006 p.20

Nouveaux collaborateurs	Utilisateurs formés : 104
Objectifs et contenu: Présentation des outils informatiques à disposition dans les premiers jours de leur arrivée et familiarisation avec la culture de l'entreprise, conformément à la charte de l'encadrement. Sujets abordés: la base de données DM (civile et pénale), NPA, la messagerie, le portail, les ASI (Assistance-Support-Information) et la sécurité informatique	

Nouvelle plateforme administrative - NPA	Utilisateurs formés : 186
Objectifs et contenu: Présentation et caractéristiques de l'ensemble de l'environnement et démonstration des nouvelles applications.	

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
POUVOIR JUDICIAIRE
Secrétariat général
Services financiers

Cours divers	Utilisateurs formés : 184
Objectifs et contenu: Globalement, de façon ponctuelle ou organisée, la formation interne regroupe différentes formations ou mise à niveau relatives aux logiciels bureautiques Microsoft et aux applications métier	

S'agissant des coûts de la formation interne, l'objectif est de pouvoir les ventiler dans le cadre du budget par prestations.

e) Les conséquences prévisibles de l'entrée en vigueur de la loi sur le chômage

Emploi des OCE par le Pouvoir judiciaire

	2004	2005	2006	2007*
Nouveaux contrats OCE	33	42	30	16
Nombre de mois de travail OCE	221	341	357	142

* chiffre fin septembre 2007

Selon les informations fournies par le DSE, le salaire moyen mensuel d'un OCE est de 4'000F

➔Estimation du coût des OCE pour 2006 = F 1'428'000.-

Par sa motivation et ses compétences, ce personnel mis à disposition par l'Office cantonal de l'emploi (OCE), auquel il convient d'ajouter 6 personnes placées par le RMCAS fournit des prestations appréciées des juridictions et services, sans lesquelles ceux-ci ne pourrait faire face au volume de travail administratif. Il représente un apport, hier conjoncturel, aujourd'hui structurel, de force de travail indispensable au fonctionnement du Pouvoir judiciaire. L'accueil, l'intégration, l'information, et la formation de ces collaborateurs constituent un investissement important pour l'encadrement et les collègues. Compte tenu de leur nombre et du caractère temporaire de leur contrat (maximum 12 mois) le retour sur investissement est faible et le savoir transmis se perd.

En cas d'adoption de la nouvelle loi, il conviendra d'examiner comment pourront être développer au Palais de justice les innovations prévues dans le projet de loi 9922, en particulier le programme cantonal d'emplois et formations (PCEF) ainsi que les allocations de retour en emploi (ARE), étendues aux collectivités publiques. Conformément aux objectifs du Conseil d'Etat, il sera nécessaire de faire une analyse des postes occupés actuellement par des ETC qui devraient être maintenus.

Le refus de ladite loi obligerait le Pouvoir judiciaire à poursuivre dans sa démarche de formation et d'encadrement de cette population souvent fragilisée par son statut précaire.

3. Impact des normes IPSAS

Le tableau général et transversal fourni par le DCTI mentionne un montant arrondi à 0.2 au PB2008 qui correspond aux investissements du Pouvoir judiciaire pour un montant de 0.197. (cf. PB2008 du PJ) .

Au projet de budget 2008, le montant des amortissements a été estimé selon la norme IPSAS par le DCTI. (cf. annexe 4)

4. Informatique

Tous les systèmes et applications informatiques du Pouvoir judiciaire sont sous le contrôle du DCTI en partenariat et en étroite collaboration avec la direction de système d'information du Pouvoir judiciaire.

5. Économies d'énergie

De manière transversale, le DCTI a transmis à la Commission des Finances un tableau récapitulatif des éléments liés à la gestion des énergies. Le Pouvoir judiciaire dispose des montants ci-dessous comptabilisés en imputations internes.

Nature : 39101250 Charges de bâtiments eau, énergie, combustible	**Budget**	**Comptes**
2004	431'550	533'362.-
2005	509'250	568'558.-
2006	582'800	499'477.-
2007	874'050	-.-

La mise en œuvre de la problématique des économies d'énergie passe également par les consignes et directives émises en interne par le Pouvoir judiciaire. La société chargée de la surveillance des bâtiments a reçu à cet égard un certain nombre de consignes, notamment pour les agents chargés de ronde nocturne. Une sensibilisation a également été faite quant à une utilisation modérée des appareils électroménagers (machine à café, bouilloire) à des fins privées

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
POUVOIR JUDICIAIRE
Secrétariat général
Services financiers

Annexes

1- Tableaux de mesures P2 n° 18 et 19 communiqués au DI, département rapporteur et au DF en date du 10 septembre 2007

2- Effectifs du personnel du Pouvoir judiciaire pour 2005, 2006, 2007 et estimation en 2008

3- Départs PJ 2005 - 2006 - 2007 triés par motif

4- Présentation DCTI: Amortissement et immobilisation

Mesure 18 (P2) : Revoir le niveau des émoluments de la Justice administrative

Décisions août 2006	Gain total	Accept.	Obstacle	Délai	Qui	Commentaires formulés
Conseil d'Etat		V +++	B + -	V 1-2	DI / PJ	En cours de réalisation.
Ecarts						
Administration	0.035					
CHA						
DF						
DIP						
DI / PJ	0.035	B + -	B + -	V 1-2	M. F. Scheidegger	Suivant les recommandations faites en 2004 par M. Paychère, Président du Tribunal administratif, il s'agirait, par une modification de l'art. 86 LPA, de faire du paiement d'une avance de frais une condition de recevabilité du recours, comme cela est déjà prévu par l'article 150 de la loi fédérale d'organisation judiciaire du 16.12.1943 (OJ-RS 173.110). Il en découlerait d'une part une diminution de perte sur débiteurs (nature 339) et d'autre part une responsabilisation des citoyens à l'égard des décisions prises à leur endroit.
DCTI						
DT						
DSE						
DES						

Annexe 1

Mesure 18 (P2) : Revoir le niveau des émoluments de la Justice administrative

	Mise en oeuvre de la mesure P2 (gains nets en mios de F) *en tranches annuelles*						Rubriques budgétaires concernées *(information nécessaire)*	Responsables P2 identifiés (en gras, responsable transversal)
	Total gains nets	2006	2007	2008	2009	2010		
Administration	**0.035**	**0.000**	**0.000**	**0.020**	**0.015**	**0.000**		
CHA	**0.000**	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000		
DF	**0.000**	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000		
DIP	**0.000**	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000		
DI / PJ	**0.035**	0.000	0.000	0.020	0.015	0.000	14010800-33900113	M. F. Scheidegger
DCTI	**0.000**	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000		
DT	**0.000**	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000		
DSE	**0.000**	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000		
DES	**0.000**	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000		

Actions et planification :

Suivant les recommandations faites en 2004 par M. Paychère, Président du Tribunal administratif, il s'agirait, par une modification de l'art. 86 LPA, de faire du paiement d'une avance de frais une condition de recevabilité du recours, comme cela est déjà prévu par l'article 150 de la loi fédérale d'organisation judiciaire du 16.12.1943 (OJ-RS 173.110). Il en découlerait d'une part une diminution de perte sur débiteurs (nature 339) et d'autre part une responsabilisation des citoyens à l'égard des décisions prises à leur endroit.

Remarques : La mise en œuvre de cette mesure s'effectuera de concert avec le Pouvoir judiciaire
Cette diminution de charges est envisageable uniquement si la modification de loi intervient avant le 1er janvier 2008.

Informations financières :

Indiquer la décomposition des montants en fonction de la nature budgétaire de fonctionnement (charges et revenus) et d'investissement (dépenses et recettes).

Mesure 19 (P2) : Revoir le règlement sur l'assistance juridique (droit civil)

Décisions août 2006	Gain total	Accept.	Obstacle	Délai	Qui	Commentaires formulés
Conseil d'Etat	B 20 - 3	B + -	B + -	V 1 - 2	DI / PJ	Procédure de consultation ouverte.
Ecarts						
Administration	2.203					
CHA						
DF						
DIP						
DI / PJ	2.203	B + -	B + -	B + -	M. F. Scheidegger	Selon les propositions du Procureur général, le coût de l'AJ est actuellement de 10 millions de francs par année. Face à ces enjeux, et afin de responsabiliser davantage les justiciables, il s'agirait d'adopter le système en vigueur dans le Canton de Vaud selon lequel les prestations de l'AJ deviennent des avances dont le bénéficiaire reste débiteur, et qu'il devra rembourser par paiements échelonnés en fonction de ses moyens. Dans le Canton de Vaud, le taux de remboursement est de 50%. On peut tabler sur un taux raisonnable de 25% pour cette mesure, compte tenu notamment de la mobilité beaucoup plus forte de la population. Cependant, il conviendrait au préalable de s'assurer de l'actualité des critères d'octroi de l'AJ et de leur application par le service compétent du Pouvoir judiciaire (revenu, fortune et chances de succès de la procédure). Ceci permettrait également de trouver des voies médianes en cas de remboursement. Cette démarche a été faite et le nouveau Règlement sur l'assistance juridique est entrée en vigueur au 10.01.07. Les gains seront atteints progressivement et de concert avec le Pouvoir ju
DCTI						
DT						
DSE						
DES						

Mesure 19 (P2) : Revoir le règlement sur l'assistance juridique (droit civil)

	Mise en oeuvre de la mesure P2 (gains nets en mios de F) *en tranches annuelles*						Rubriques budgétaires concernées *(information nécessaire)*	Responsables P2 identifiés (en gras, responsable transversal)
	Total gains nets	2006	2007	2008	2009	*2010*		
Administration	**2.203**	**0.000**	**0.634**	**0.569**	**1.000**	***0.300***		
CHA	**0.000**	0.000	0.000	0.000	0.000	*0.000*		
DF	**0.000**	0.000	0.000	0.000	0.000	*0.000*		
DIP	**0.000**	0.000	0.000	0.000	0.000	*0.000*		
DI / PJ	**2.203**	0.000	0.634	0.569	1.000	*0.300*	14010101-30100300 14010102-43600419	M. F. Scheidegger
DCTI	**0.000**	0.000	0.000	0.000	0.000	*0.000*		
DT	**0.000**	0.000	0.000	0.000	0.000	*0.000*		
DSE	**0.000**	0.000	0.000	0.000	0.000	*0.000*		
DES	**0.000**	0.000	0.000	0.000	0.000	*0.000*		

Actions et planification :

La mise en application du nouveau Règlement sur l'assistance juridique depuis le 10.01.07 se fait de concert avec le Pouvoir judiciaire. La mise en application a engendré l'embauche de 2 auxiliaires et un prêt d'une collaboratrice du DI (Police) pour 2007. A partir de 2008, le Pouvoir judiciaire prévoit la rémunération de 3 auxiliaires nécessaire à la mise en oeuvre du nouveau règlement .

Remarques :

Selon les propositions du Procureur général, le coût de l'AJ est actuellement de 10 millions de francs par année. Face à ces enjeux, et afin de responsabiliser davantage les justiciables, il s'agirait d'adopter le système en vigueur dans le Canton de Vaud selon lequel les prestations de l'AJ deviennent des avances dont le bénéficiaire reste débiteur, et qu'il devra rembourser par paiements échelonnés en fonction de ses moyens. Dans le Canton de Vaud, le taux de remboursement est de 50%. On peut tabler sur un taux raisonnable de 25% pour cette mesure, compte tenu notamment de la mobilité beaucoup plus forte de la population. L'effet plein ne sera atteint avant la fin 2010. En effet, pour les procédures en cours, le nouveau Règlement ne peut s'appliquer de manière rétroactive. En 2007, la première année, les recettes sont estimées à 843 KF. Par la suite, les recettes augmenteront en fonction des dépenses occasionnées sur l'exercice précédent. Ainsi, ces prévisions sont à manier avec prudence.

Informations financières :

Indiquer la décomposition des montants en fonction de la nature budgétaire de fonctionnement (charges et revenus) et d'investissement (dépenses et recettes).

	2007	2008	2009	2010
30100300	209'200	87'714	0	0
43600419	843'000	657'000	1'000'000	300'000

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

POUVOIR JUDICIAIRE
Direction des Services Financiers

Effectifs du personnel du Pouvoir judiciaire

DEPARTEMENTS	Budget 2005	31 décembre 2005		Postes non occupés au 31 décembre 2005		Budget 2006	31 décembre 2006		Postes non occupés au 31 décembre 2006		Budget 2007*	31 août 2007		Postes non occupés au 31 août 2007		Projet de Budget 2008 CGPJ hors PL	Projet de Budget 2008 CE	
	Nombre de postes	Nombre de personnes employées	Nombre de postes occupés	Nombre de postes (1)	en % du budget 2005	Nombre de postes	Nombre de personnes employées	Nombre de postes occupés	Nombre de postes (1)	en % du budget 2006	Nombre de postes	Nombre de personnes employées	Nombre de postes occupés	Nombre de postes (1)	en % du budget 2007	Nombre de postes	Nombre de postes	
Pouvoir Judiciaire	**389.52**	**432**	**385.42**	**-4.10**	**-1.05%**	**391.52**	**436**	**387.93**	**-3.59**	**-0.92%**	**412.92**	**456**	**410.40**	**-2.52**	**-0.61%**	**422.92**	**422.92**	**Pouvoir Judiciaire**
Magistrats	83.00	86	83.00	0.00		83.00	86	83.00	0.00	0.00%	87.00	90	87.00	0.00	0.00%	87.00	92.00	Magistrats
Personnel administratif	306.52	346	302.42	-4.10		308.52	350	304.93	-3.59	-1.16%	325.92	366.00	323.40	-2.52	-0.77%	335.92	330.92	Personnel administratif

* en 2007: entrée en vigueur du nouveau code pénal suisse - création de 4 postes de magistrat et 9 postes de collaborateurs (Cour de justice et Tribunal d'application des peines et mesures)

La statistique a été établie uniquement en considération du nombre des personnes employées par les services, à l'exclusion des auxiliaires et du personnel temporaire, selon les informations transmises par l'office du personnel et le département de l'instruction publique.

1) Les postes non occupés ne tiennent pas compte des postes dont les personnes sont : en arrêt maladie >730jours, les plends, les menus horaires, les BPV, licenciements depuis 1 mois, demandes AI, congés sans solde

Annexe 2

Pouvoir judiciaire Taux de rotation du personnel

Annexe 3

Départs PJ 2005- 2006-2007 triés selon motifs

Employés et fonctionnaires 346 personnes/306.52 ETP

2005	Employé-e-s	licenciem	élection	transfert	démissi	retraite	ret.ant.	plend.	décès	8 à 13	14 à 22	23 et plus
		7								6		1
					5					2	3	
	12											
	Fonctionnaires											
		0		0								
					4					2	2	
						2				2		
							1			1		
	14							7		7		
Totaux	26	7	0		9	2	1	7		20	5	1

Employés et fonctionnaires 350 personnes/308.52

2006	Employé-e-s	licenciem	élection	transfert	démissi	retraite	ret.ant.	plend.	décès	8 à 13	14 à 22	23 et plus
		0			1					1		
						1					1	
	2											
	Fonctionnaires											
		0										
				1						1		
			1		4					3	2	
						2				2		
							0					
								4		3	1	
	14								1		1	
Totaux	16	0	1	1	5	3	1	4	1	10	5	1

Employés et fonctionnaires 366 personnes/325.52 ETP

au 31 Août 2007	Employé-e-s	licenciem	élection	transfert	démissi	retraite	ret.ant.	plend.	décès	8 à 13	14 à 22	23 et plus
		2								1	1	
				1							1	
		1			2					1	2	
	4								1		1	
	Fonctionnaires											
		0	1									1*
				2						2	1	
					1					1		
						4				3	1	
							0					
								2		1		1
	14								1		1	
Totaux	18	2	2	3	3	4	0	2	2	9	8	1

* Cadre supérieure élue magistrate

Annexe 3

Direction des Ressources Humaines du Pouvoir judiciaire

Amortissements et immobilisations

Projet de budget 2008

Commission des finances
26 septembre 2007

1. Nouvelles catégories et durées d'amortissement

Catégorie d'immobilisations *Méthode de l'amortissement linéaire*	**Durée en années**
Mobilier, machines, matériels de bureau	10 à 15
Appareils et matériels techniques	10 à 15
Véhicules et matériels de transport	5 à 20
Equipements informatiques	3 à 15
Equipements de télécommunication	3 à 15
Terrains	non amorti
Bâtiments (selon composants)	25 à 70
Génie civil (selon composants)	10 à 90
Subvention d'investissement accordée (durée moyenne ou selon composants)	10 à 60
Subvention d'investissement reçue (durée moyenne ou selon composants)	10 à 60

Détail des catégories et des durées dans l'exposé général des motifs du PB 2008

2. Changement de méthode d'amortissement

AVANT 2008

Une dépense activée en 2006 commence à être amortie en 2008.
Méthode "N-2" incompatible avec les normes IPSAS car 2 ans de décalage entre la constatation de l'actif et son 1er amortissement.

A PARTIR DE 2008

Mise en place d'une nouvelle comptabilité des immobilisations.
En cours de réalisation – module FA de la CFI.

Les dépenses d'investissement sont amorties à la **mise en service** de l'immobilisation. Tant que l'immobilisation est en cours de réalisation (constructions, développements informatiques, etc.) il n'y a pas d'amortissement.

3. Conséquence du changement de méthode

La charge d'amortissement liée à un **actif futur** est déterminée par **estimation** car on ne connaît pas à l'avance avec certitude :

- la date de début d'amortissement (date de mise en service)
- le montant de l'assiette amortissable (dépense future totale)
- les durées d'amortissement variables en fonction des composants

4. Variations des charges d'amortissements 2008 par rapport à 2007

Evaluation de l'amortissement inscrit au PB 2008

montants en millions de francs

1	**Amortissement 2008 hors toutes mesures** (OFA au 3.09.2007)		**277**
2	**Incidence du transfert d'actifs aux SIG**		**-32**
3			**245**
4	**Incidence du transfert d'actifs à la Confédération (RPT)**		**-22**
5			**223**
	Incidence des normes IPSAS		
6	1. Réévaluation des actifs (EPIE) Durées d'utilité par composant Amortissement à la mise en service Suppression du décalage de 2 ans	**91**	
7	2. Location-financement : amort. reclassé en subvention non monétaire pour Université, HUG, Jolimont-Montana	**-41**	
	Incidence nette des normes IPSAS		**50**
8	**Amortissement du PB 2008** (OFA au 3.09.2007)		**273**

9	Variation de l'amortissement	(8 - 1)	**-4**

Comparaison 2007 - 2008

10	Amortissement du patrimoine administratif au Budget 2007 (nature 331)		**282**
11	Amortissement du patrimoine administratif au PB 2008	(9)	**273**
	Variation 2007 - 2008		**- 9**

Conseil d'Etat

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

GRAND CONSEIL
reçu le - 3 OCT. 2007

Genève, le 3 octobre 2007

Le Conseil d'Etat

13492-2007

GRAND CONSEIL
Expédié le: 3.10.07
Visa: ICP
Président X Députés (100)
Commissaires X Bureau
Secrétariat X Archives X
Commission: Comfin
Procès-verbaliste:
Copie à:
Divers:

Monsieur Guy Mettan
Président de la commission des finances
Grand Conseil
2, rue de l'Hôtel-de-Ville
CP 3970
1211 Genève 3

Concerne : examen du projet de budget 2008 - questions transversales

Monsieur le Président,

En réponse à votre courrier du 25 septembre 2007 qui a retenu notre meilleure attention, nous vous prions de trouver ci-dessous les réponses aux questions soulevées dans celui-ci.

Nous vous rendons attentifs au fait que cette réponse a été élaborée à votre demande de façon extrêmement rapide. Elle est dès lors susceptible de modifications ou compléments ultérieurs.

1.Plan de mesures

Les estimations annoncées se confirment comme l'attestent les documents relatifs aux objectifs annoncés par les départements pour l'année 2008.
Il s'agit pour le premier plan de mesures (P1) des tableaux suivants que vous trouverez en annexe 1 :

- Gains/économies annuels par nature en 2008 pour le fonctionnement et les investissements
- Gains/économies annuels par nature et par département "Année 2008" pour le fonctionnement et les investissements

A noter toutefois, pour faciliter le suivi, que la mesure P1 n° 15 concernant les transferts d'actifs n'a pas été ajoutée aux chiffrages.

Pour le deuxième plan de mesures (P2) vous trouverez les tableaux suivants en annexe 2 :

- Gains/économies annuels par nature en 2008 pour le fonctionnement et le fonctionnement "non-récurrent"
- Gains/économies annuels par nature et par département "Année 2008" pour le fonctionnement et le fonctionnement "non-récurrent"

Le détail par centre de responsabilité vous sera exposé, lors des auditions, par chaque département.

Vous constaterez à lecture des tableaux susmentionnés que le gain net pour l'année 2008 concernant le plan P1 se situe à CHF 42,739 millions alors que pour le plan P2, il se monte à CHF 12.520 millions (dont CHF 4.992 millions "non récurrents).
En ce qui concerne l'avancement de ce dossier (P1, P2, P+), vous trouverez, en annexe 3, la liste des 40 mesures du P1, validées par le Conseil d'Etat, qui vous sont déjà parvenues, ainsi que les 2 mesures supplémentaires qui vous seront transmises ces jours. Cela porte le nombre de mesures validées par le CE pour P1à 42 unités sur 73 mesures. En ce qui concerne le 2ème plan de mesures, 5 mesures ont fait l'objet d'une décisions du Conseil d'Etat (annexe 4). Elles vous parviendront également très prochainement accompagnées de la mesure n° 1 du plan complémentaire "P+".

2.Personnel

a) En ce qui concerne le nombre de postes, de postes occupés et de personnes employées par département sur les trois dernière années (2005, 2006, 2007) ainsi que les prévision pour 2008, vous trouverez le tableau récapitulatif en annexe 5.
Quant au nombre de postes par service, cette demande mériterait d'être clarifiée afin de savoir plus précisément de quelle unité organisationnelle il s'agit.
b) Le tableau ci-dessous montre le taux de rotation du personnel pour les deux dernières années (2005, 2006) ainsi que pour l'année en cours (2007) en distinguant les employés, les cadres intermédiaires ainsi que les cadres supérieurs.

Taux de rotation pour les exercices 2005 , 2006 et 2007 (2)

	2005	2006	2007
Empl&Cad.Int (classe<23) (1)	15389	15192	15131
Entrées	1279	1047	489
Sorties	2367	1312	654
taux de rotation	11.3%	7.7%	3.7%

Cad.Sup (classe >=23) (1)	694	739	782
Entrées	45	45	42
Sorties	81	64	56
taux de rotation	8.7%	7.3%	6.2%

(1) en personnes
(2) pour 2007 : à fin septembre

S'agissant des cadres supérieurs, la réponse à la question du nombre de changements d'affectations et de démissions, en précisant la destination des cadres quittant leur poste, pour les deux dernières années ainsi que pour l'année en cours fait l'objet du tableau suivant:

Statistiques concernant les cadres supérieurs pour 2005, 2006 et 2007 [2]

Changement de situation [1]	2005	2006	2007
Effectif C.Sup	694	739	782
Démissions	6	11	18
Changements affectation / promotions	52	74	52

c) La nouvelle loi sur le personnel, entrée en vigueur début juin, formalise, sur le plan juridique, le passage à une gestion des ressources humaines globale à l'Etat de Genève. La mise en œuvre est un travail de longue haleine qui participe de la remise en question, de l'adhésion et de la contribution de chacun.
Le Conseil d'Etat sera saisi sous peu de la réglementation d'application qui, dans l'esprit qui a prévalu jusqu'ici et comme cela est convenu dans le protocole d'accord 2006, a fait l'objet d'une concertation avec la fonction publique.

A ce stade, pour ce qui concerne le licenciement facilité, une formalisation des procédures respectueuse de l'exercice du droit d'être entendu, la poursuite d'un objectif de dossiers correctement documentés et la question du reclassement préalable donnent un cadre aux nouvelles pratiques qui sont en train de se mettre en place et qui devraient, à terme, devenir stables, conformes et communément admises.

Par ailleurs, sur la base d'une délégation, dont les contours se précisent, la confiance accordée aux cadres dans l'exercice de leur responsabilité managériale trouvera une expression réglementaire avant la fin de cette année. Au bénéfice des formations et des appuis nécessaires, ils jouent un rôle essentiel dans la mise en place du changement au sein de la fonction publique.

L'introduction d'un 13ème salaire est toujours d'actualité pour l'année 2008. Les discussions, sur la base de modèles consolidés, fruits du travail approfondi des économètres du département des finances, se poursuivent.

Enfin, sous l'impulsion du Conseil d'Etat, l'introduction d'une journée d'accueil pour les nouveaux collaborateurs et les nouvelles collaboratrices, la définition d'une politique de recrutement et d'une politique des cadres, la diminution du nombre de fonctions par le répertoire des emplois de références (RepER) sont des approches en matière de politique de ressources humaines transversales qui concourent à créer une culture commune dans l'esprit de la nouvelle loi sur le personnel.

d) Les tableaux ci-dessous dressent le bilan en coût et en heures de la formation continue pour la période du 1.1. au 30.9.07.

Tableau en nombre de jours et d'heures

2007	*Nbre de jours*	*En nbre d'heure (x 8)*
Formation séminaires	165.0	1'320.0
Formation sur mesure	393.0	3'144.0
Formation transversale *(contrôle interne, Ipsas, ...)*	83.5	668.0
Capmanager	21.0	168.0
Informatique/bureautique	81.5	652.0
Intercantonal	7.0	56.0
Formation métier externe (*)	2'559.0	20'472.0
Total	**3'310.0**	**26'480.0**
(*) estimation de 3 jours par cours		

Tableau du coût mensuel de la formation pour 2006 et 2007

Dépensé sur rubrique formation (30900100/02050000)		
	2006	**2007**
Janvier	20'300	14'980
Février	121'700	179'300
Mars	235'900	176'308
Avril	368'550	137'900
Mai	348'200	182'283
Juin	115'690	424'987
sous-total	***1'210'340***	***1'115'758***
Juillet	433'560	315'294
Août	281'253	207'714
septembre	145'600	217'468
Octobre	324'800	-
novembre	357'100	-
décembre	585'410	-
Total	**3'338'063**	**1'856'234**

e) Le Conseil d'Etat prévoit de faire entrer en vigueur le 1er janvier 2008 la modification de la loi cantonale en matière de chômage, pour autant que celle-ci soit approuvée en votation référendaire, le 16 décembre prochain.

Cette entrée en vigueur se fera de façon progressive, dès lors que les dispositions transitoires stipulent que toute personne ayant entamé une mesure cantonale selon l'ancien régime pourra la poursuivre jusqu'à son terme selon les mêmes modalités. Cela signifie qu'en 2008 des emplois temporaires en nombre important continueront d'exister pendant que se développeront parallèlement les nouvelles mesures.

Parmi celles-ci, les nouveaux programmes d'emploi et de formation exigeront de nombreuses places au sein de l'administration, des établissements publics autonomes et du monde associatif. Par rapport au système des emplois temporaires cantonaux, les principales modifications seront les suivantes :

- la durée sera ramenée de 12 mois à 6 mois, sous réserve de prolongation;
- la mesure interviendra, à terme, au plus tard le 12ème mois suivant l'inscription au chômage et non plus en fin de droit;
- l'activité professionnelle devra, en tant que telle, avoir une valeur formative;
- des formations complémentaires pourront être prévues en complément de l'activité en emploi, selon les besoins du chômeur.

Un grand nombre de places d'emplois temporaires (ETC) dans les services de l'administration pourront en réalité être adaptées en programmes d'emploi et de formation (PEF). Le département de la solidarité et de l'emploi, en qualité de département pilote, a procédé à l'examen détaillé des 117 postes ETC existant en son sein. Il découle de cette analyse que :

a) **107** postes ont la densité suffisante pour pouvoir être convertis en PEF, soit **91.5%** des postes ETC existants;

b) **95** postes peuvent être occupés sur une période de 6 mois, soit **81.2 %** des postes existants. Pour le solde une période de 12 mois est nécessaire.

La nouvelle loi ne devrait donc pas amener de bouleversements majeurs au sein des services, pour autant que ceux-ci fassent l'effort d'adaptation nécessaire.

Concernant les aspects budgétaires, le Conseil d'Etat rappelle que sa doctrine est d'établir le budget sur la base des lois définitivement adoptés. C'est la raison pour laquelle le projet de budget 2008 ne tient pas compte de la modification de la loi sur le chômage qui sera soumise en votation populaire le 16 décembre prochain. Si le peuple l'accepte, les sommes qui y figurent seront intégralement réaffectées au nouveau dispositif. Cette réaffectation sera progressive en raison de la transition entre les deux régimes. Elle se fera en accord avec la commission des finances du Grand Conseil qui sera saisie en temps utiles des ajustements.

3.Impact des normes IPSAS dans les départements et les établissements publics autonomes

L'introduction des normes IPSAS induit plusieurs effets sur les états financiers. Ces effets ont été pris en compte dans le cadre de l'élaboration du budget 2008 et sont résumés par thème (hors imputations internes) dans le tableau que vous trouverez en annexe 6. Pour des explications détaillées par thème, nous vous renvoyons au point 7 de l'exposé des motifs du projet de budget 2008, page 35.

En ce qui concerne plus particulièrement la variation des amortissements, les normes IPSAS génèrent 91 millions de francs d'amortissements supplémentaires sur le budget du DF. Cette augmentation résulte des éléments suivants :

- Réévaluation des actifs.
- Amortissements dès la mise en service de l'actif.
- Activation par composantes.

- Modification des durées d'amortissement afin de correspondre à la durée d'utilité des composantes.

Par ailleurs, les IPSAS génèrent aussi une baisse de 41 millions sur les budgets du DIP et du DES en contrepartie d'une augmentation équivalente pour les établissements autonomes :

- Université + 28,9 millions
- HUG + 11,7 millions
- Cliniques Jolimont-Montana + 8'000 frs.

En résumé, les impacts IPSAS sur les amortissements s'élèvent à 50 millions nets pour les départements.

De manière générale, l'évolution des amortissement du PB 2008 se présente de la manière suivante :

Evaluation de l'amortissement inscrit au PB 2008

montants en millions de francs

1	**Amortissement 2008 hors toutes mesures** (OFA au 3.09.2007)		**277**
2	**Incidence du transfert d'actifs aux SIG**		**-32**
3			**245**
4	**Incidence du transfert d'actifs à la Confédération (RPT)**		**-22**
5			**223**
	Incidence des normes IPSAS		
6	1. Réévaluation des actifs (EPIE) Durées d'utilité par composant Amortissement à la mise en service Suppression du décalage de 2 ans	**91**	
7	2. Location-financement : amort. reclassé en subvention non monétaire pour Université, HUG, Jolimont-Montana	**-41**	
	Incidence nette des normes IPSAS		**50**
8	**Amortissement du PB 2008** (OFA au 3.09.2007)		**273**
9	Variation de l'amortissement (8 - 1)		**-4**

Comparaison 2007 - 2008

10	Amortissement du patrimoine administratif au Budget 2007 (nature 331)		**282**
11	Amortissement du patrimoine administratif au PB 2008	(9)	**273**
	Variation 2007 - 2008		**- 9**

4.Informatique

D'une manière générale, il faut savoir que la plupart des départements disposent de petites applications, souvent développées en Access et qui échappent au CTI. De même, la plupart des sites Web des différents services de l'administration ne sont pas sous le contrôle du CTI. Etant considéré comme un vecteur de communication, ils sont sous la responsabilité des secteurs concernés.
Voici deux départements pour lesquels nous pouvons illustrer cette situation :

Département de l'instruction publique
Le DIP compte encore quelques dizaines de petites applications hors contrôle du CTI dans les secteurs suivants :

- Ecoles du postobligatoire. L'identification des applications et leur prise en charge sont actuellement effectuées dans le cadre du lancement du projet SIGEF (Système d'information genevois éducation et formation).
- Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC).
- Office de la jeunesse, service des loisirs.

Il s'agit souvent d'applications développées en Access ou Filemaker Pro (exemples pour le service des loisirs : gestion des centres de vacances, sport-ado, ski, échecs, spectacles, hobby, activités du mercredi).

Par ailleurs, il faut savoir que le CTI n'intervient que pour le matériel en ce qui concerne l'informatique pédagogique. Toutes les applications et logiciels sont sous la responsabilité du service écoles et medias.

Département des institutions
Pour la police, différentes applications développées soit au niveau fédéral soit avec des moyens propres ne sont pas sous la responsabilité du CTI :

- application CASTOR; centrale d'engagement pour l'autoroute
- brigade de Police Technique et Scientifique, les applications sont hors contrôle du CTI
- brigade criminelle informatique (hors contrôle CTI pour applications, matériels et budgets)
- Intrapol-intranet Police; hors contrôle CTI au niveau des applications
- 4 à 5 applications File maker Pro développées à l'extérieur

A l'office pénitentiaire, une application comptable à Champ-Dollon ainsi qu'une application de gestion des cellules de la prison de Champ-Dollon sont hors contrôle du CTI.
Au service des contraventions, une application de simulation de saisie des amendes d'ordres est hors contrôle du CTI (développée et gérée par l'OPSI).

Pour les établissements publics autonomes, le CTI n'assume aucune responsabilité sauf dans pour les bâtiments propriété de l'Etat pour lesquels la division R/T s'occupe des télécommunications et du réseau . En règle générale les établissements publics autonomes ont leur propre informatique. C'est aussi le cas de l'Université.

On peut citer notamment les établissements suivants :

- Hospice général
- Hôpitaux universitaires genevois (établissements publics médicaux)
- Aéroport international de Genève
- Université (futur statut d'autonomie avec le projet de loi en cours)
- Transports publics genevois
- SIG
- Rentes genevoises (la loi précise que la gestion, l'administration et la fortune doivent être indépendantes de celles de l'Etat de Genève)
- L'OCAS (cet établissement regroupe deux entités : la caisse cantonale de compensation et l'office cantonal de l'assurance invalidité)
- Secrétariat des fondations immobilières de droit public (SFIDP)

Voici encore d'autres organisations qui disposent à notre connaissance de leur propre informatique :

- Hautes écoles spécialisées : établissements publiques cantonaux (pas totalement autonomes par rapport au DIP, sauf pour la HES-SO qui est issue du concordat intercantonal pour la Suisse occidentale)

- Fondation des services d'aide et de soins à domicile (FSASD) : fondation de droit privé
- Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI) : fondation de droit public
- Banque cantonale de Genève (société anonyme de droit public)
- Ports-Franc (société anonyme)
- Fondation immobilière pour les organisations internationales (FIPOI): fondation de droit public

Il faut encore mentionner des structures qui bénéficient de certaines prestations du CTI mais qui sont autonomes par ailleurs. C'est le cas de structures subventionnées comme le CAGI.

5.Economie d'énergie

Vous trouverez en annexe 7 le "plan quadriennal énergie", servant de base à l'élaboration du budget de l'énergie sous la rubrique 312. Ce tableau est à prendre avec beaucoup de précaution pour différentes raisons, notamment celle de l'extraction et interprétation de données venant de différentes bases.

En effet, suite à de nombreux changements comptables des SIG ainsi que de l'État de Genève (CFI) nos programmes énergétiques BEBE (Bilan Energétique des Bâtiments de l'Etat) et PROGRES (PROgramme de Gestion Rationnelle des Energies Standards) ne fonctionnent plus. Nous sommes en train de mettre en place un programme de remplacement pour 2008 avec les SIG

Cela étant, voici un aperçu des dépenses énergétiques en fonction du type d'énergie :

Thermique

L'énergie thermique demande plus d'analyse, car il y a deux paramètres qui influencent directement le budget.

Le premier paramètre est le prix : depuis 2003 le prix du baril a doublé.

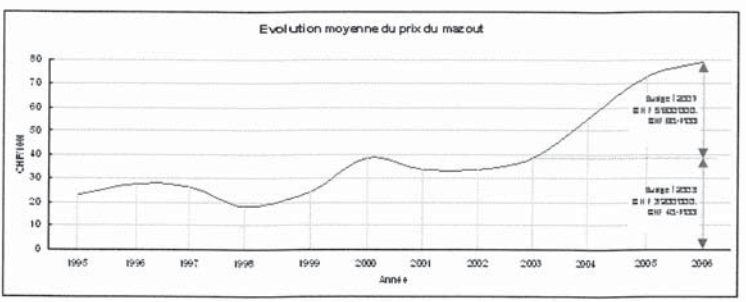

Le second paramètre sont les conditions atmosphériques : la consommation thermique est liée au chauffage, donc aux conditions atmosphériques. L'hiver 2005-2006 a été long et plus froid que les hivers précédents, soit 1.3°C de moins que la saison précédente. Cela signifie un dépassement sur le budget 2006 !

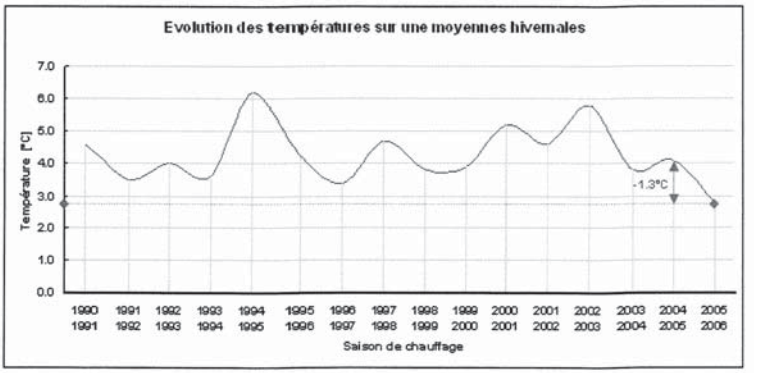

Mazout

Si nous prenons en compte que le service chauffage et ventilation a mis en place une série d'actions pour limiter l'impact en 2005-2006 :

- Gestion le stockage et l'approvisionnement des citernes à mazout automatiquement, via une jauge qui transfert les informations sur Internet, dans le but entre autre d'effectuer des commandes globales à des prix plus attractifs.

Ceci est opérationnel depuis 2005 sur l'ensemble du parc soit 155 citernes, le coût pour l'achat et l'installation a été de CHF 80'000.- plus un contrat de gestion sur la base de données Internet de CHF 18'000.-/an. Après une année d'exploitation, 6% sur les dépenses mazout (amortissement et charge comprises) ont été économisés, soit une **économie de CHF 297'000.-/an.**

- Abaissement moyen des températures de 1,5°C dans les locaux, ce qui nous a permis de faire **une économie de 9% soit CHF 450'000.-/an.**
- Démarrage retardé en octobre et arrêt avancé en avril l'arrêt des chaufferies, ce qui représente une économie d'environ CHF 28'000.- par jour. En octobre 2005, le démarrage a été retardé de 9 jours, soit **une économie de CHF 252'000.-/an.**
- Réglage des horloges de réduction jour/nuit et d'occupation des locaux ce qui nous a permis de faire une économie de 1'987h soit une estimation **d'économie de CHF 100'000.-/an**
- Divers assainissements énergétiques thermiques dans les bâtiments pour une **économie CHF 105'000.-/an**

Gaz

Le prix du gaz a augmenté de 30% depuis 2005, mais avec l'ensemble des mesures prises pour la réduction des consommations thermiques (voir mazout), cela nous a permis de réduire l'impact sur le budget.

Électricité

Il est constaté une forte diminution des dépenses d'électricité due à la nouvelle tarification SIG CHF -1'500'000.-. Cela a permis d'une part, de souscrire à l'offre découverte pour CHF 700'000.- qui comprend 80% bleue et 20% verte (cela positionne le DCTI comme le plus gros et leader de la consommation d'électricité photovoltaïque du canton) et d'autre part, la création d'un fond "d'assainissement énergétique" avec le transfert chaque année de CHF 800'000.-.

- Pour l'année 2005, nous avons aussi fait **une économie de CHF 500'000.-/an** sur l'achat en bourse (EEX de Leipzig) à travers SIG. Cette opération a été ponctuelle pour 2005 et 2006.
- Pour 2008, nous transférons la propriété d'une quinzaine de postes transformateurs. Cela nous permettra **d'économiser CHF 606'000.-/an**.
- Divers assainissements énergétiques électriques dans les bâtiments pour une **économie CHF 184'000.-/an.**

Eau

La négociation a été finalisée en septembre 2007 avec SIG pour la diminution des taxes de raccordement qui sont largement surévaluées.

Des travaux sont prévus en 2008 sur les raccordements de l'eau dans les bâtiments de l'État pour une **économie CHF 298'000.-/an.**

Enfin, vous trouverez en annexe 8 une circulaire **"Chauffez-vous malin au travail!"**, d'ores et déjà en ligne sur l'Intranet et qui sera diffusée à l'ensemble du personnel de l'Etat via la feuille de paye d'octobre.

En conclusion, il peut être constaté, sur les 2 dernières années, sous la rubrique 312, une économie d'énergie d'environ CHF 2'789'000.-/an. Les actions, mentionnées ci-dessus, entreprises ces 2 dernières années vont permettre de réduire les dépenses énergétiques de 8% sur le budget 2007

Nous estimons qu'il est encore possible de tripler ce résultat: 1/3 par la négociation avec les fournisseurs et 2/3 par des travaux d'assainissement. En ce qui concerne la dernière prévision, un investissement de mise à niveau des installations techniques s'avérera nécessaire, par le biais du projet de loi **"Assainissement énergétique"**.

L'ensemble des questions ont été transmises aux entités autonomes relevant des départements, vous trouverez en annexe 8 à 14 les réponses qui nous ont été transmises.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

Le chancelier : Le président :

Robert Hensler Charles Beer

Annexes mentionnées

Chancellerie d'Etat

Rapport des commissaires:
M. Alberto Velasco et M. Jean-Marc Odier

La délégation de la commission des finances, composée de M. Jean-Marc Odier et Alberto Velasco est accueillie par MM. Robert Hensler, chancelier d'Etat, Claude Bonard et Maurice Fiumelli.

Tableau récapitulatif de la Chancellerie

	Budget 2007	PB 2008	Ecart B 07/PB 08
Charges	**16 934 587**	**15 928 652**	**-1 005 935**
Personnel	10 491 260	10 469 887	-21 373
Dépoenses générales	6 129 127	4 749 940	-1 379 187
Subventions	314 200	708 825	394 625
Revenus	**2 933 400**	**2 833 403**	**-99 997**
Patentes, concessions	1 050 000	800 000	-250 000
Revenus des biens	50	53	3
Recettes diverses	1 833 350	2 033 350	150 00
Investissements	**0**	**30 000**	**30 000**
Mobilier, machines de bureau	0	30 000	30 000
Postes	**60, 43**	**59, 83**	**-0,60**

En préambule, M. HENSLER indique que le budget de la Chancellerie a été examiné avec et sans imputations internes ; l'effet des imputations internes est neutre pour l'Etat. Il indique que s'il n'est pas tenu compte des imputations internes, le budget de la Chancellerie pour 2008 est inférieur de un million au budget 2007, ce qui démontre l'effort réalisé dans le cadre des dépenses.

M. HENSLER précise les points suivants:

– En tenant compte des éléments pour lesquels la Chancellerie n'a aucune influence, il y a un léger dépassement de 520'000 F.

– Un effort important est réalisé quant aux dépenses générales, lesquelles diminuent de 1'379'000 F.

– Les recettes diminuent d'environ 100'000 F par rapport au budget 2007, en raison de la diminution des rentrées financières pour la FAO.

(Il s'agit d'un effet induit par le plan de mesures ; les départements, disposant de ressources moindres, vont en effet privilégier toutes les insertions non obligatoires sur l'Internet ou l'intranet, lesquelles sont gratuites. La Chancellerie a un contrat avec Publicitas, qui prend en charge les frais d'imprimerie et reverse une « indemnité » nette.)

Les efforts réalisés dans le domaine des dépenses de communication doivent être poursuivis ; la Chancellerie a diminué de l'ordre de 40% les tirages de toutes les publications dites officielles en privilégiant l'utilisation de l'intranet et d'internet

Recettes

Les rentrées financières vont probablement continuer à diminuer. M. HENSLER précise que le volet commercial de la FAO se porte bien ; les rentrées en provenance de l'Etat font toutefois défaut. M. HENSLER indique que le cd-rom sur la législation rencontre un bon succès ; celui-ci rapporte quelques 250'000 F par année bien que la législation soit publiée sur Internet. Il précise que ce cd-rom correspond toujours à un besoin.

Priorités inscrites au budget 2008

Au sujet des priorités dans le cadre du budget 2008 de la Chancellerie, M. HENSLER indique, quant à la préparation de l'exposition Telecom World 2009, que cette préparation est déjà entamée et va monter en puissance en 2008 avec les volets relatifs à l'hébergement, au transport ainsi qu'à l'accueil, lesquels sont essentiels afin d'assurer le succès de cette exposition et que celle-ci reste à Genève. Il est, par ailleurs, souhaité développer progressivement un guichet universel physique à la rue de l'Hôtel-de-Ville 2, dans la loge ; il s'agirait de pouvoir depuis cet endroit entamer un certain nombre de procédures. Il précise que le personnel doit être formé ; aucun poste supplémentaire n'a été prévu. Il s'agit de monter en puissance de manière progressive et dans une première étape, regarder le succès rencontré par ce service. Il indique que l'une des priorités est de développer une procédure de guichet universel dans le cadre du décès ; il s'agit de centraliser les formalités relatives au décès. Il ajoute qu'en 2008, il a été prévu une dépense d'environ 80'000 F pour les élections judiciaires et une dépense de 550'000 F pour l'élection de la Constituante.

M. FIUMELLI indique que par rapport à la version du projet de budget reçue, le document distribué met en relief la réalité sans les imputations internes. Avec la LIAF, les subventions non monétaires, telles que les locaux mis à la disposition des subventionnés et les prestations informatiques

fournies, doivent être inscrites dans le budget. Les subventions non monétaires figurent au budget de la Chancellerie en dépenses, et en recettes au budget du DCTI.

Il explique que le budget 2008 présente un surplus de 520'000 F par rapport au budget 2007 ; en réalité, il s'agit d'une diminution de un million si les imputations internes sont neutralisées. Il précise que les imputations internes ont notablement augmenté ; en effet, depuis cette année, le DCTI impute en interne l'ensemble des frais informatiques et de téléphonie. Les montants sont calculés en fonction du nombre de postes de travail.

Réponses aux questions des commissaires

Un commissaire remarque que dans le cas d'un local mis à disposition d'une association, il s'agit d'une recette pour le DCTI et d'une charge pour la Chancellerie ; il s'agit d'une subvention octroyée à un tiers.

M. FIUMELLI indique que Mandat international est la seule institution subventionnée par la Chancellerie. Il précise que le montant est directement versé au DCTI. Il indique que la subvention de Mandat international s'élève à 92'700 F ; la subvention non monétaire est de 134'000 F. M. HENSLER précise que l'institution est ainsi consciente de la réalité du soutien.

En réponse à un commissaire qui indique que cette démarche est également nécessaire dans le cadre de la comptabilité financière intégrée, M. HENSLER estime qu'il est intéressant d'avoir une vision du budget hors imputation interne, sinon tous les efforts, surtout pour les petites entités telles que la Chancellerie, sont biaisés. Il explique que la Chancellerie procède, pour tous les services, par la notion d'engagement ; dès lors qu'une dépense a été décidée, elle est directement enlevée du budget. Cette manière de procéder est en vigueur depuis 12 ans et permet d'avoir la meilleure maîtrise possible du budget. Il indique, quant aux dépenses protocolaires, que le suivi de la rubrique se fait quotidiennement par M. FIUMELLI et chaque semaine par lui-même.

Un commissaire remarque que le nombre de postes diminuent de 3.7 postes en 2008 par rapport à 2007 et constate une augmentation de postes pour le service de la législation.

M. FIUMELLI répond qu'il s'agit de transferts internes ; pour des raisons techniques, des postes ont été rattachés à la Direction des affaires juridiques. En effet, il y a eu un transfert interne au niveau du service de la législation. Les deux personnes, qui s'occupent de préparer les commandes de la législation, étaient auparavant rattachées au Secrétariat général. Pour une meilleure transparence des coûts, il a été souhaité les rattacher à la Direction des affaires juridiques ; l'ensemble des frais se trouvent ainsi affectés au bon service.

A ce sujet, M. HENSLER explique que la Chancellerie a diminué le nombre de postes de 1.6 postes. Il précise que la réduction totale de la

législature est ainsi portée à 3.1 postes, ce qui permet à la Chancellerie d'atteindre l'objectif de diminution de 5%. Il indique qu'il y a également un transfert interne d'un poste du DF.

Un commissaire constate que cet objectif a été dépassé. Il demande s'il sera procédé à des engagements l'année prochaine.

M. HENSLER répond par la négative et il indique que compte tenu du plan de mesures, les efforts se poursuivront. Il ajoute qu'un certain nombre de prestations ont été diminuées pour ce qui est du protocole. Les seules prestations nouvelles qui sont quelque peu augmentées concernent le guichet universel physique. Il indique qu'il n'est pas procédé à des licenciements ; tout s'effectue au rythme des départs naturels, des transferts, etc.

M. BONARD explique que chaque département a été à son propre rythme pour atteindre cet objectif de 5% fixé par le plan de mesures. La Chancellerie a préféré avoir un effort soutenu au départ afin que les effets se fassent déjà sentir sur les budgets 2006, 2007 et 2008. Il précise qu'aucun poste n'est repourvu sans réflexion préalable.

M. FIUMELLI indique que la Chancellerie a diminué de 3.10 postes ; un certain nombre de tâches ont été réparties sur les collaborateurs. Il devient par conséquent difficile de supprimer davantage de postes. Il précise que la Chancellerie a atteint l'objectif de la législature.

Un commissaire demande si cette réduction de 5% s'applique au nombre de postes et si des tâches ont été transférées sur l'externe.

M. HENSLER répond par l'affirmative, et indique que le transfert en provenance du DF correspond à une réalité du besoin. Il précise qu'il est nécessaire que le transfert corresponde à un réel besoin. Par ailleurs, il signale que la Chancellerie émet les avis de droit pour l'ensemble de l'Etat en précisant que souvent des avis de droit n'étaient pas nécessaire mais étaient cependant demandés afin d'asseoir le point de vue. Il indique que la Chancellerie dispose de juristes très compétents

M. FIUMELLI indique que la rubrique 318 a été diminuée de 150'000 F ; cette rubrique a été diminuée depuis 2006, dans le cadre du plan de mesures P1, il signale qu'ainsi, sera réalisée une économie de 600'000 F sur l'ensemble de la législature.

Un commissaire constate, par rapport aux dépenses générales, qu'il y a une diminution de 900'000 F pour les dépouillements centralisés. Il remarque qu'en 2003, le montant était nettement supérieur à celui de 2007. Il constate que le montant était de 6 millions en 2007 et de 9 millions en 2003 ; or, il s'agissait des mêmes opérations électorales. Il demande des explications à ce sujet.

M. BONARD indique que ce montant augmentera en 2009 avec les élections au Grand Conseil et au Conseil d'Etat. Il précise que la charge est toutefois diminuée de manière globale. M. FIUMELLI répond que toutes les

dépenses générales ont diminuées. Il indique que le plan de mesures a été mis en application en 2006 et ses effets se poursuivent les années suivantes.

Le constate que si l'effort, hors opérations électorales, est de 400'000 F par année, le montant devrait s'élever à 800'000 ; toutefois, la différence est de 3 millions de francs entre 2007 et 2003.

M. FIUMELLI indique que ceci correspond à la baisse réelle des dépenses générales. Il précise que les dépouillements centralisés ont toujours le même coût. M. BONARD précise qu'une diminution linéaire de 7.5%, décidée par le Conseil d'Etat, s'applique. M. HENSLER précise qu'en 2003, il s'agissait de trois dépouillements.

M. FIUMELLI explique que le plan de mesures P1 a eu pour effet, en 2007, une économie de 1'558'000 F. Il précise que la diminution linéaire de 7.5%, décidée par le Conseil d'Etat, représente une diminution d'environ 500'000 F.

M. HENSLER rappelle qu'en 2003, a eu lieu l'exposition Telecom, ce qui a généré un certain nombre de dépenses, lesquelles se retrouveront en 2009.

M. FIUMELLI remarque que pour 2007, qui est une année électorale, le montant est presque du même niveau que pour 2002, qui n'était pas une année électorale. Il s'agit d'une différence d'environ 1.5 million.

Un commissaire remarque, quant aux investissements, que le montant de 30'000 F était auparavant en fonctionnement. Il constate qu'il ne s'agit par conséquent pas d'une économie réelle et demande des précisions quant à l'application de la mesure 24 du P1.

M. FIUMELLI précise qu'il s'agit uniquement d'un changement de rubriques ; le montant n'était auparavant comptabilisé en investissement qu'à partir de 60'000 F. Dorénavant, tout est comptabilisé en investissement. Ensuite il explique qu'afin que les rabais obtenus par la centrale commune d'achat ne soient pas utilisés par les départements pour des achats supplémentaires, toutes les rubriques économat sont progressivement diminuées. La mesure est entrée en vigueur en 2007. Le montant, pour la Chancellerie, a été diminué de 13'000 F en 2007, de 13'267 F en 2008 et de 26'000 F en 2009. Cette mesure vise à ce que les rabais obtenus par la centrale commune d'achat soient une économie réelle.

Un commissaire remarque, par rapport au plan de mesures, que pour 2008, les gains et économies supplémentaires annuels de fonctionnement s'élèvent à 40 millions pour l'ensemble de l'Etat. Cette estimation a été ventilée par département ; pour la Chancellerie, ce montant est de 0.063 million.

M. FIUMELLI précise que la mesure n'est inscrite qu'au moment où elle entre en vigueur ; il s'agit de la tranche. L'effet récurrent de la mesure n'est pas indiqué. La Chancellerie a mis en vigueur pratiquement toutes les mesures en 2006. Il indique que beaucoup de tranches sont entrées en vigueur en 2006 et continuent à déployer leurs effets. Il précise que les

tranches ne sont prises en compte par le DF qu'au moment de leur entrée en vigueur.

A la remarque d'un commissaire qui pointe que le différentiel concerne essentiellement les imputations internes, M. FIUMELLI précise qu'il s'agit des imputations internes et des subventions non monétaires. Il relève que les imputations internes, en matière d'informatique, ont conduit à une augmentation du montant. En réponse à la demande qui est le bénéficiaire, il qu'il s'agit du DCTI.

Un commissaire considère que ces imputations devraient être présentées de manière séparée.

M. FIUMELLI indique que cette année, avec l'imputation interne des frais informatiques, les différences sont importantes. Il précise que d'autres volets sont encore à venir. M. HENSLER indique que ces imputations se basent sur une règle comptable et non pas sur une règle figée sur la réalité.

Un commissaire remarque, par rapport aux subventions, qu'il est inscrit un montant de 23'000 F en fonctionnement. Il demande si ce montant ne pourrait pas être mis en investissement.

M. FIUMELLI répond par la négative ; il précise qu'il s'agit d'un montant de 394'000 francs dont il faut déduire un coût de fonctionnement annuel de 23'000 francs, raison pour laquelle le montant de 23'000 francs ne peut pas émarger au niveau de l'investissement. Il précise qu'il s'agit d'une contribution. Il indique que chaque canton contribue ; la répartition de la somme se fait en fonction du nombre d'habitants. Il indique que l'immobilisation des biens immobiliers et mobiliers ne s'effectue pas à Genève mais à Berne.

M. BONARD précise qu'il s'agit d'un coût unique d'installation et indique que la maison des cantons entraîne, pour l'ensemble de la Suisse, une dépense unique de 6.5 millions, dont 4.5 millions pour des mesures d'aménagement.

M. HENSLER propose de fournir, le cas échéant, des informations complémentaires.

M. HENSLER indique que les subventions sont restées identiques.

Un commissaire constate qu'il existe une diminution de 250'000 des revenus relatifs aux patentes et concessions. Il demande ce qu'il en est.

M. HENSLER répond que cette diminution concerne la FAO. Il indique que les émoluments ont été augmentés conformément à ce que prévoit le plan de mesures.

Les commissaires demandent, par rapport à la FAO, s'il ne serait pas préférable d'opter pour un format A4 et s'il serait possible de tout publier sur Internet.

M. HENSLER estime que la lisibilité serait moins bonne si le format était plus petit. Il précise que l'incidence financière peut être étudiée. Au sujet

d'internet il répond qu'il serait, au préalable, nécessaire de modifier un certain nombre de lois qui prévoient des publications dans la version papier de la FAO. Il ajoute, par ailleurs, que tous les citoyens ne disposent pas d'Internet.

Un commissaire demande ce qu'il en est du revenu des biens.

M. FIUMELLI explique que la Chancellerie ne dispose plus que d'un compte CCP ; celui sera clôturé dans les prochains mois. La Chancellerie fonctionne avec le compte de l'Etat.

Un commissaire demande des précisions quant à la valorisation des travaux effectués par les collaborateurs.

M. FIUMELLI indique qu'il s'agit d'une secrétaire qui travaille également pour une fondation ; la fondation verse à la Chancellerie 10'000 F pour cette prestation. Il précise que la fourniture d'une prestation donnant lieu à une facturation, même interne, est soumise à la TVA, ce qui ne serait pas avantageux pour l'Etat.

M. HENSLER explique qu'auparavant, une personne externe à l'Etat gérait cela. Un contrat de prestations a été passé avec la fondation ; ceci permet également de valoriser le travail d'une collaboratrice. Il indique que la Chancellerie émet des avis juridiques pour l'ensemble de l'Etat ; la Chancellerie ne facture pas, à ce stade, les avis juridiques en imputation interne.

Un commissaire remarque qu'il y avait auparavant une forte augmentation des avis de droit. Il constate que depuis que ces avis sont émis en interne, la situation s'est calmée. Par ailleurs, il remercie la Chancellerie pour la qualité des documents fournis. Il demande des précisions quant à l'exposition Telecom.

M. HENSLER indique qu'il n'y a pas d'augmentation budgétaire dans le cadre du budget 2008 ; il s'agit d'un travail, en interne, de coordination, de planification, de contact avec les hôteliers et les transporteurs. En revanche, en 2009, il y aura des prestations qui touchent le transport, les manifestations protocolaires ainsi que l'accueil. Il précise qu'il y aura un financement public-privé.

Le commissaire indique qu'une action envers les taxis et les hôteliers pourrait être prévue.

M. HENSLER indique qu'une telle action se fait déjà. Il explique que le groupe transport présidé par M. BONARD s'occupe, déjà maintenant, du volet taxi. Il est prévu, en collaboration avec les associations de taxis, un accueil particulier à l'aéroport ainsi qu'à Palexpo en ce qui concerne les taxis ; il s'agit de faire en sorte qu'il n'y ait pas de refus pour les courses courtes, de mettre en place une ligne de téléphone pour les objets oubliés dans les taxis ainsi qu'une ligne de téléphone pour les réclamations. L'accent est mis sur le fait que les taxis devront être en parfait état ; une gestion du circuit sera faite par des professionnels à l'aéroport comme à Palexpo. Par ailleurs, une liste de prix indicatifs des courses sera remise aux exposants Telecom. Le prix des

chambres a été fixé par contrat avec l'IUT et les hôteliers. M. HENSLER indique qu'il y a une centrale de réservation ; 9'000 chambres ont été bloquées pour l'exposition Telecom entre le Canton de Vaud, le Canton de Genève et la France voisine. L'hôtelier met les chambres à disposition de la centrale de réservation pour l'évènement Telecom, sans frais pour l'Etat. M. HENSLER indique que toutes les chambres seront payées. Il précise qu'il sera essayé de lutter contre les « no-shows » ; il s'agira de récupérer les chambres payées mais non occupées afin de les mettre à disposition des retardataires en créant une bourse des chambres.

Un commissaire constate que l'organisme qui a réservé la chambre doit avoir un intérêt à la remettre sur le marché et que par ailleurs il est judicieux de prévoir une fourchette de prix.

M. HENSLER indique que lors de l'édition précédente, la bourse des chambres était liée à Genève Tourisme. Il précise que le choix du partenaire privé est relativement limité ; l'institution doit en effet avoir une envergure important afin de pouvoir gérer cela tant sur le plan informatique que sur le plan du personnel. Il indique que MCI a été choisi conjointement entre l'Etat et l'IUT par contrat ; aucun frais n'est induit pour l'Etat. MCI se rémunère par une commission, qui est déterminée par contrat. Il indique que cette fourchette de prix sera affichée.

Un commissaire demande de quelle manière de tels évènements sont gérés dans les autres villes.

M. HENSLER répond que dans la plupart des cas, une centrale de réservation est mise en place. Il précise que Genève peut avoir la capacité de continuer à accueillir ce type de manifestations mais en mettant en place une très importante coordination. Il ajoute que Genève a l'avantage de la dimension humaine.

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Chancellerie d'Etat
Le Chancelier d'Etat

CHA
Case postale 3964
1211 Genève 3

Monsieur Guy Mettan
Président de la Commission des finances
Clos-Mallet-Dupan 6
1208 Genève

N/réf. : RH/rs

Genève, le 16 novembre 2007

Concerne : examen du projet de budget 2008 de la chancellerie

Monsieur le Président,

En réponse à la question posée par Monsieur le Député Renaud Gautier, en relation avec l'approvisionnement en carburant des deux véhicules du Conseil d'Etat, je vous fais parvenir une note qui m'est adressée par Monsieur Maurice Fiumelli, directeur administratif et financier de la chancellerie d'Etat.

Mes services et moi-même restons à votre disposition pour tout complément d'information.

Bien à vous,

Robert Hensler

Annexe: ment.

Copie: Secrétariat de la Commission des finances

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Chancellerie d'Etat
Direction administrative et financière

CHA - DAF
Case postale 3964
1211 Genève 3

Approvisionnement en carburant
des véhicules du Conseil d'Etat

N/réf. : MF/rs

Genève, le 16 novembre 2007

APPROVISIONNEMENT

Pour chaque véhicule, le garage de l'Etat situé au Bachet-de-Pesay (rattaché au département des constructions et technologies de l'information) met à disposition une carte électronique permettant au chauffeur de s'approvisionner à la colonne se trouvant au dit garage.

DECOMPTES MENSUELS ET CONTRÔLES

La chancellerie d'Etat reçoit un décompte mensuel détaillé par véhicule permettant un contrôle, sur la base des ordres de course.

En 2006, un montant de 7'854 F a été dépensé, ce qui représente environ 4800 litres soit, sur la base d'une consommation moyenne de 15 lt/100, environ 32'000 kilomètres parcourus.

La moyenne des kilomètres parcourus par chacun des deux véhicules sous responsabilité de la chancellerie s'établit à environ 15'000 kilomètres par année depuis la mise en service.

IMPUTATION SUR LES COMPTES DE LA CHANCELLERIE

Les montants figurant sur le décompte mensuel font l'objet d'un virement interne sur la rubrique 01.01.02.00.313 1100 (carburants) figurant au budget du secrétariat général de la chancellerie.

Les tarifs du garage de l'Etat pour les véhicules de service sont légèrement inférieurs à ceux des stations-service et comprennent toutes les taxes sur les carburants.

Maurice Fiumelli
Directeur

Chancellerie d'Etat • Rue de l'Hôtel-de-Ville 2 • 1204 Genève
Tél. +41 (22) 327 22 35 • Fax +41 (22) 327 20 19 • E-mail maurice.fiumelli@etat.ge.ch • www.geneve.ch
Accès bus : Lignes TPG 2-12-16, arrêt Molard • Lignes 3-5, arrêt Place Neuve • Ligne 36, arrêt H.-Fazy . Parking : Saint-Antoine

Département des finances

Rapport des commissaires :
M. Yves Nidegger et Mme Anne-Marie von Arx-Vernon

Les commissaires remercient le chef du Département, ainsi que les 8 cadres du Département des finances qui se sont prêtés avec disponibilité et compétence au feu de leurs questions.

Dans la mesure où le budget 2008 est réputé incomparable aux précédents, l'audition aura, contrairement à l'accoutumée, peu porté sur des comparaisons de chiffres, mais plutôt sur des questions d'organisation et en particulier sur l'avancement du grand chantier de réformes en cours au Département des finances, en regard des objectifs de réduction des coûts que s'est fixé le Conseil d'Etat.

Les commissaires renvoient leurs lecteurs au procès-verbal de séance qui contient le détail des réponses offertes par le Département, les questions posées étant organisées autour des 5 thèmes suivants, avec cette précision que certaines réponses sont parvenues par écrit, postérieurement à l'audition et sont de ce fait présentées en annexe :

1. Nouvelle organisation et nouvel organigramme

L'organigramme mis à jour présente la nouvelle découpe par postes, avec le nombre de personnes qui les occupent, par division, y compris les emplois temporaires, dont la quotité est évaluée par Monsieur HILER à 3% environ dans son département. S'agissant de la centralisation de la fonction finance, le chantier à venir est celui des débiteurs, à savoir le recouvrement, le contentieux, la récupération des ADB, plan qui devrait être achevé d'ici la fin de l'année pour entrer en vigueur début 2009. S'agissant du recouvrement, **l'idée force est que l'ensemble des créances de l'Etat contre un même débiteur puisse être consolidé en un acte de poursuite unique.** Les salaires sont désormais centralisés. Tout ceci implique un plan comptable nouveau. Après une phase de complexification, on tend à revenir à quelque chose de plus léger avec des CR simplifiés et cinq positions. *L'organigramme sera remis prochainement aux commissaires.*

Le département semble d'avis qu'au stade des ADB, il n'y ait plus grand-chose à faire d'autre que d'enregistrer une perte. Un grand nombre d'ADB se sont accumulés dans le passé. **Actuellement, la nouveauté consiste à**

accélérer la cadence entre le moment du rappel et celui de l'expédition d'un commandement de payer. L'informatisation a instauré une pratique plus dure, parce qu'elle ne dépend plus d'une action du collaborateur. Le système des arrangements semble en outre efficace, le débiteur mis en alerte vient proposer un plan d'échelonnement et souvent s'y tient.

2. Evaluation des fonctions

Une nouvelle évaluation des fonctions est mise en œuvre dans le but de payer plus correctement l'ensemble des collaborateurs. **Il est douteux que le principe selon lequel toute réévaluation devrait être neutre puisse être respecté.** En effet, le principe des droits acquis s'oppose à une baisse de salaire même lorsque l'évaluation est défavorable au collaborateur, alors qu'en cas de réévaluation favorable au collaborateur, une hausse des coûts en est la conséquence, avec une incidence supplémentaire non-négligeable sur le niveau des cotisations versées par l'Etat aux Caisses de retraite. **Ce risque doit être provisionné.**

3. Sous-capitalisation des Caisses de retraite

La question du rattrapage CIA en lien avec la réévaluation des fonctions dans l'enseignement primaire a déjà été abordée dans le cadre des séances de Commission des finances. **Une note est attendue portant sur la garantie selon laquelle la part salariale du financement de cette réévaluation est effectivement couverte par les salariés, en sus de la part patronale.** S'agissant de la "caisse des magistrats", une note a été fournie par le Département quant à la table (VZ 2000) utilisée pour les calculs actuariels. Le montant provisionné représente le delta entre les cotisations annuellement encaissées et les prestations de la caisse. Quant à l'engagement de l'Etat, il doit correspondre aux prestations de libre passage acquises.

4. Budget par prestation

Une maquette sera présentée s'agissant d'un budget 2008 par prestation. Dès 2009, un budget par prestation sera annexé au budget. Pour le Département, la présentation par "groupes de prestations" est suffisante pour prendre les décisions politiques (50 politiques). **La comptabilité analytique fâche** : les détenteurs de locaux dont le prix leur est imputé au m^2 selon un calcul général protestent contre la fausseté des imputations qui leur sont faites en regard des locaux qui leurs sont attribués. La moyenne de Fr. 9'000.- par poste informatique, qui comprend la maintenance de vastes systèmes dont tous les collaborateurs de l'Etat n'ont pas l'usage, irrite également.

5. Réduction des postes

L'objectif final de 5% de réduction serait atteint à 83%. **Le Département précise qu'une fois atteint les 5%, il ne sera pas question de continuer à diminuer.**

On attend encore une note relative à la baisse annoncée du taux d'absentéisme, non-documentée en l'état.

L'option "temps partiel" a eu un succès redoutable, les hommes y ont également recours, avec pour conséquence des problèmes dans la gestion des horaires.

ANNEXE 1

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département des finances
Le Conseiller d'Etat

DF
Case postale 3860
1211 Genève 3

Madame A.-M. von Arx-Vernon
Monsieur Y. Nidegger
Commissaires délégués de la
Commission des
finances
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
Case postale 3970
1211 Genève 3

N/réf. : DH/GR/iga
V/réf. :

Genève, le 5 octobre 2007

Concerne : Réponses souhaitées par les commissaires de la Commission des finances - séance du 2 octobre 2007
Absentéisme au DF et organigramme 2008

Madame, Monsieur les députés,

Comme convenu lors de la séance susmentionnée, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les réponses aux questions relatives à l'absentéisme au département des finances.

Jusqu'en février 2007, le taux d'absentéisme montrait une augmentation régulière.

Un encadrement soutenu de la hiérarchie (évaluations périodiques, suivi des absences; etc.) a certainement influencé les comportements et ce faisant a eu, suivant les cas, des effets de diminution sur le "présentéisme" passif.

Sur la base de ce constat, le département des finances, grâce à une politique de management RH de proximité, a repris la majorité des cas d'absentéisme de longue durée. Nous avons résolument favorisé et encouragé, dans les meilleures conditions, un retour à l'emploi des cas pouvant l'être et avons agi de manière ciblée et proportionnée à chaque situation.

Depuis le printemps 2007, nous constatons que la courbe d'absentéisme présente une cassure assez nette, signe que les mesures prises débouchent progressivement sur une amélioration de la situation.

Afin d'illustrer notre propos, le taux pour le département des finances à fin 2006 s'élevait à 7,24%. A ce jour, le taux global est de 6,58%

Nous notons qu'il convient de relativiser ces chiffres puisque le taux d'absence s'analyse normalement sur l'année civile et non sur un mois précis. Au surplus, il sied de préciser que la méthode de calcul de l'absentéisme a été modifié afin d'harmoniser nos états statistiques avec les autres départements et ce depuis le mois d'août 2007. Cela rend bien entendu nos taux d'absentéisme constatés antérieurement non pertinent dans une analyse linéaire simple.

Toutefois, les résultats constatés permettent de conclure que l'évolution de la tendance est cependant encourageante.

Par ailleurs, suite à votre demande, nous vous prions de trouver en annexe, l'organigramme du Département qui obéit aux orientations que nous souhaitons lui donner en 2008.

En espérant avoir ainsi répondu à vos interrogations, nous restons à votre disposition pour tout complément et vous adressons, Madame, Monsieur les députés, nos salutations distinguées.

David Hiler

Annexe mentionnée

ANNEXE 2

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département des finances
Le Conseiller d'Etat

DF
Case postale 3860
1211 Genève 3

N/réf. : DH/NB/HB
V/réf. :

Madame A.-M. von Arx-Vernon
Monsieur Y. Nidegger
Commissaires délégués de la
Commission des finances
2, rue de l'Hôtel-de-Ville
Case postale 3970
1211 GENEVE 3

Genève, le 5 octobre 2007

Concerne : Réponses souhaitées par les commissaires de la Commission des finances
Séance du 2 octobre 2007
Budget relatif aux pensions à charge de l'Etat

Madame, Monsieur les députés,

L'Etat assume le paiement de diverses prestations en faveur d'anciens membres de son personnel et d'anciens magistrats.

Ces prestations sont de deux ordres :

- d'une part, celles dues par l'Etat (pensionnés divers et indexation des rentes payées par la Caisse de prévoyance des fonctionnaires de police et de la prison) et,

- d'autre part, celles dues par les caisses de prévoyance des magistrats du pouvoir judiciaire et des Conseillers d'Etat et du Chancelier.

En effet, bien que titulaires de la personnalité juridique, ces deux caisses ne disposent d'aucun actif de couverture. Les prestations sont dès lors financées par l'Etat et les cotisations prélevées sur le traitement des magistrats assurés dans ces caisses, selon le système financier de la répartition (couverture chaque année des prestations par les cotisations de l'année en cours). A noter que si le taux de cotisation à charge des assurés est déterminé, le montant total de la cotisation à charge de l'Etat est égal à la différence entre le montant de prestations à verser et le total des cotisations « employés ».

Jusqu'à ce jour, le total des engagements liés aux prestations futures tant des pensionnés divers et de l'indexation des rentes de la police que des prestations en faveur des magistrats et des Conseillers et du Chancelier d'Etat, était calculé annuellement pour figurer au pied de bilan du compte d'Etat.

A compter de 2008 et en raison de l'introduction des normes IPSAS, conformément aux DiCo-GE « prestations aux collaborateurs » en application du principe de comptabilité d'exercice, les engagements relatifs aux prestations futures ne seront plus traités comme des engagements conditionnels (pied de bilan) mais seront provisionnés au passif du bilan. En effet, l'obligation

pour l'Etat d'en assumer le paiement apparaît comme une certitude. En revanche, l'échéance précise et les montants exacts du total des prestations à payer restent incertains.

Au 31.12.2006, le montant total des engagements de l'Etat relatifs à ces prestations figurant en pied de bilan s'élevait à CHF 223,420 mios (CHF 154,028 mios pour les retraités et CHF 69,392 mios pour les Conseillers, le chancelier d'Etat et les magistrats en activité).

Au 31.12.2007, le montant total des engagement de l'Etat à provisionner dans le compte d'Etat est estimé à CHF 227,520 mios.

Le budget 2008 fait apparaître une utilisation de la provision à hauteur de CHF 18,3 mios correspondant au montant des prestations qui devront, en toute vraisemblance, être payées en 2008. Ce montant viendra en déduction du total des provisions au 31.12.2007. Par ailleurs, pour faire face aux dépenses prévisibles futures, le solde ainsi calculé de la provision sera doté à hauteur de 22,4 mios.

A toutes fins utiles, nous tenons à préciser que ces engagements ont été déterminés selon la méthode suivante :

Les engagements liés aux rentes des anciens magistrats, Conseillers d'Etat, Chanceliers d'Etat et divers pensionnés ainsi que ceux résultant de la prise en charge par l'Etat de l'indexation des rentes versées par la Caisse de prévoyance des fonctionnaires de police et de la prison sont égaux aux montants de réserves mathématiques nécessaires à leur paiement, soit à leurs valeurs actuelles. Celles-ci ont été calculées par un actuaire en se fondant sur les bases techniques VZ 2000 (4,5%), postnumerando.

Pour les engagements relatifs aux assurés actifs (magistrats du pouvoir judiciaire, Conseillers d'Etat et Chancelier d'Etat), l'engagement correspond soit aux prestations de libre passage acquises, soit à la valeur des rentes de retraite anticipée, lorsqu'elle s'avère plus élevée.

Espérant avoir ainsi répondu à vos questions, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur les députés, à l'assurance de nos sentiments distingués.

David Hiler

Organigramme du département des Finances
Niveau DG et directions/services

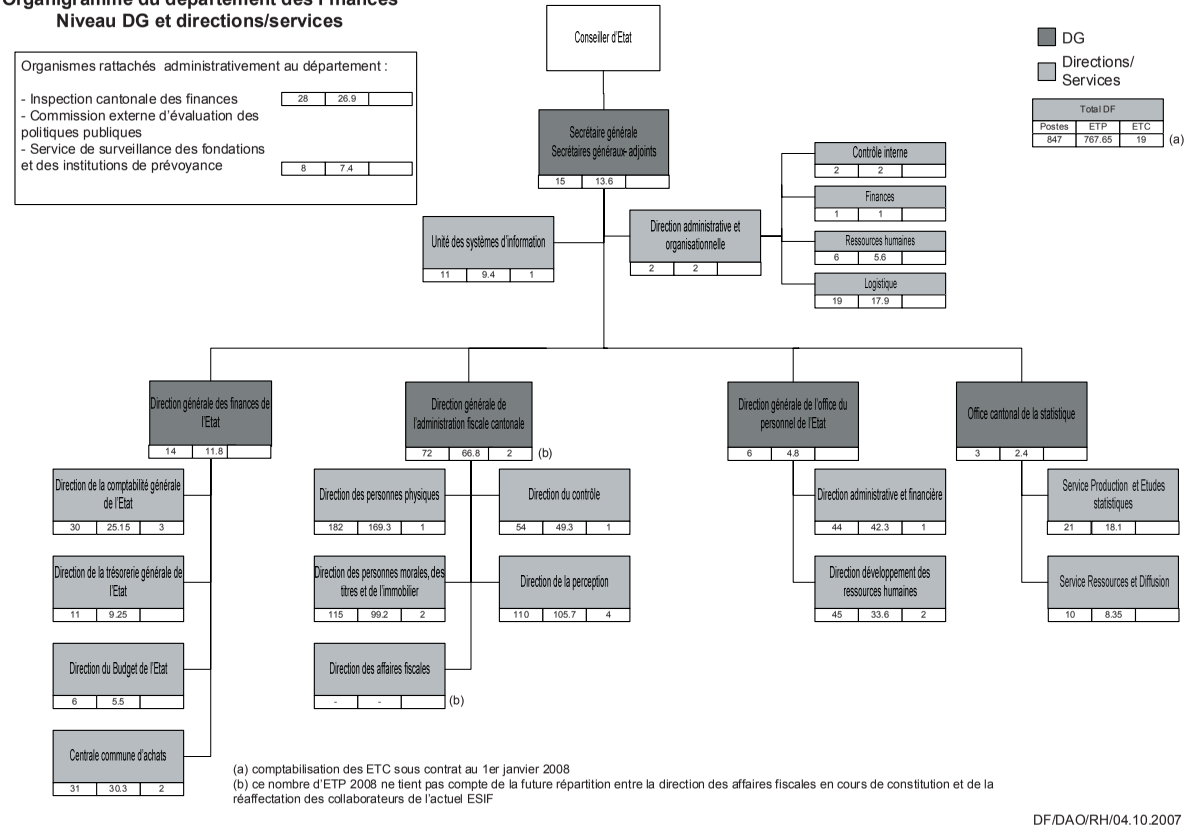

(a) comptabilisation des ETC sous contrat au 1er janvier 2008
(b) ce nombre d'ETP 2008 ne tient pas compte de la future répartition entre la direction des affaires fiscales en cours de constitution et de la réaffectation des collaborateurs de l'actuel ESIF

DF/DAO/RH/04.10.2007

ANNEXE 4

Confidentiel

PROCES-VERBAL

AUDITION DU DEPARTEMENT DES FINANCES
PROJET BUDGET 2008

Audition du Département des Finances, mardi 2 octobre de 8h00 à 10h00
Hôtel des Finances

Présents:	Mme	von ARX-VERNON Anne-Marie
	M.	NIDEGGER Yves
Assistent:	**Département des finances**	
	M.	HILER David, Conseiller d'Etat
	M.	BOUZIDI Nourredin, directeur administratif et financier
	Mme	CALLOT Anne-Catherine, directrice
	M.	CHAVIER Pierre, directeur général de l'AFE
	M.	CHIRENTI Richard, économètre
	M.	FREI Dominique, directeur OCSTAT
	Mme	FRISCHKNECHT Marianne, secrétaire adjointe
	M.	HODEL Daniel, directeur de l'AFC
	Mme	NATIVEL-PARADE Sylvie, contrôleuse de gestion
Excusé(es)	Mme	De VOS Pauline, secrétaire générale
	M.	TAVERNIER Grégoire, directeur général OPE
Procès-verbaliste:	Mme	PLATCHKOVA Laura

Confidentiel

La séance débute à 9h40.

Un commissaire demande des précisions concernant les grandes modifications qui ont eu lieu entre 2007 et 2008, sous l'angle de la réattribution des postes différemment. En outre, il demande ce qu'il en est de la réelle possibilité de centraliser tout un ensemble de fonctions qu'il serait plus rationnel d'avoir au DF –il semblerait que cela ne soit pas si simple-, pour avoir une idée de la faisabilité de cette grande idée.

M. HILER reprend les éléments les uns après les autres.
S'agissant de l'organisation, il y a un Secrétariat Général (SG), qui se divise en plusieurs parties, selon les fonctions. 4 directions sont sous son autorité directe. Au niveau des directions générales, le périmètre le plus constant est l'administration fiscale cantonale, où 2 modifications ont eu lieu l'année passée: la taxe militaire et la comptabilité des impôts qui a été rattachée à l'administration fiscale. Il avait été considéré que le rattachement éviterait les soucis qui avaient été assez forts en 2003 et 2005. L'organigramme a peu évolué, si ce n'est la nomination de M. FALTIN comme directeur général adjoint. Le reste de la direction reste comme avant. Il y a eu peu de changements dans le périmètre dans l'Office du Personnel de l'Etat (OPE), mais il y a une mutation dans son organigramme de sorte à le simplifier. Par contre, il y a eu beaucoup de bouleversements avec le retour de la Direction générale des finances l'Etat qui recouvre aujourd'hui dans son Etat-major toute l'expertise financière – notamment les personnes chargées de l'application IPSAS-. Il y a aussi la direction du budget, la comptabilité générale, la centrale commune d'achats et la trésorerie générale, qui s'occupent de gestion globale des liquidités pour le grand Etat. Maintenant, les transformations qui étaient en cours sont achevées et l'organigramme aussi. Ce qui est plus difficile est le Secrétariat Général, où se trouve la partie proprement « Secrétariat général », qui concerne les travaux du Conseil d'Etat (CE), l'assistance avec le secrétaire adjoint à la législation, l'expertise. Ensuite, il a y des directions administratives et organisationnelles. Mme CALLOT est la nouvelle directrice financière. Généralement, ce type de directions de support est plus en phase avec le parlement.
Ensuite, il y a l' « informatique » -la maîtrise d'ouvrages- et toute une série de fonctions logistiques. Là, l'OSIL devenu l'USI était devenu une direction générale. Maintenant, en suivant l'organigramme standardisé de l'Etat de Genève, il se retrouve dans le Secrétariat général, ce qui explique une partie des montants. Il va faire parvenir les organigrammes tels qu'ils existent aujourd'hui. Ceux-ci respectent les décisions du Conseil d'Etat en matière d'organigramme standardisé. A un commissaire ; il confirme qu'il l'enverra avant la présentation en le complétant avec le nombre de personnes et de postes par division et le nombre d'emplois temporaires dans ces divisions. M. HILER dit qu'il y a très peu d'emplois temporaires -de l'ordre de 3%-.
Ensuite, d'autres problèmes sont liés aux Centres de responsabilité (CR) budgétaire. Il s'agit d'un exercice de standardisation au niveau de l'Etat et, surtout, de faire coïncider la comptabilité avec les unités organisationnelles. Cela entraîne la suppression d'un certain nombre de CR, pour des raisons assez diverses. S'agissant de la cafétéria, elle est ouverte, mais c'est une entreprise privée qui l'exploite. La direction du budget est rattachée à la Direction générale. Swiss Loto -une part de la Loterie Romande- a été transmise à M. LONGCHAMP. Le projet CFI est clairement la Direction générale des finances de l'Etat et il n'y a plus de projet. Il n'y a en effet pas de raison d'avoir des CR distincts pour des applications informatiques. S'agissant de Ge-Pilote, le personnel est soit dans le contrôle interne, soit dans le budget de prestations, donc soit au Secrétariat général, soit au niveau de la direction du budget. Le SIRH a été rattaché à l'OPE.
M. HILER poursuit avec le cas le plus compliqué et mentionne le tableau 2.1 et 2.2 : l'évolution des effectifs, qui montre les rattachements opérés et qui permet de suivre ceux-ci. Il signale la centralisation de la fonction finance, qui ramène 6,3 postes. Ils ont fait la 1ère partie, c'est-à-dire les créanciers. Aujourd'hui, ils sont gérés par une seule unité. La 2ème partie, c'est les débiteurs, à savoir la cascade : le recouvrement, le contentieux et la cellule de récupération des actes de

Confidentiel

défaut de bien. Ils ont indiqué ce qui a changé : IPSAS, RPT, les communes, les questions liées aux transferts d'actifs et le changement de CR. Ils ont décidé de prendre une pause jusqu'au bouclement des comptes, pour la 2ème étape, et pour conceptuellement organiser le rattachement. Le recouvrement est sans doute le plus porteur. Il y a certainement quelque chose d'important à faire là, mais il faut bien gérer les étapes, il faut que le recouvrement fonctionne et tout de suite avoir un contentieux derrière. Il y a là des économies à faire, ne serait-ce qu'en ne faisant qu'un acte de poursuite -et pas pour chacune des administrations- lorsqu'une personne doit de l'argent à l'Etat à plusieurs titres. Au niveau conceptuel, cela doit être revu pour que la mise en œuvre soit un peu plus facile que ce qu'a été la 1ère phase. Aujourd'hui, c'est la phase de consolidation et elle marche. Il y a d'autant moins de soucis que tout passe par la CCA au niveau des dépenses générales. La comptabilité, c'est d'abord les dépenses générales en volume. Ainsi, les salaires, sont maintenant centralisés. Ils ont fait un peu plus que la moitié du travail et vont le continuer pour que cela soit terminé à fin 2008. Ce sont des opérations qui sont toujours un peu plus difficiles que l'on croit, car il faut mettre beaucoup de gens d'accords : les départements, le SGC ; le PJ, CHA, etc…et chacun a un problème différent qui est le mode de relation entre la comptabilité et la CFI. Aujourd'hui, le travail à long terme est d'éviter de devoir interfacer toute une série de logiciels métiers avec leur propre comptabilité. En effet, à chaque fois, il faut upgrader le produit, et plus on l'a dénaturé et plus cela coûte cher. Aujourd'hui, il n'y a pas de retard et ce sont les seuls transferts qu'ils connaissent cette année. Cela explique que la baisse n'est pas aussi forte qu'elle aurait pu être. A un député, il répond que l'objectif de regroupement efficace de l'ensemble du rapport avec les débiteurs en un seul centre devrait être réglé à la fin de l'année et devrait entrer en vigueur en début 2009.
Il évoque le contexte : ils sont maintenant au milieu du guet en termes de plan comptable. Ils ont dû répondre à la fois à des obligations au niveau fédéral et à la loi votée par le GC pour mettre IPSAS en 2008. Ils ne sont pas synchronisés avec les travaux au niveau fédéral. Ils ne connaissent pas le plan comptable des collectivités publiques dans sa version définitive. Celui-ci devait être adopté le 28 septembre, mais il a été reporté. On ne peut pas le reporter très longtemps, car pour faire IPSAS, on a déjà dû l'utiliser au niveau des investissements et donc du bilan quelque part. Il faut, au 1er janvier 2009, passer à quelque chose, sinon, c'est assez périlleux. C'est l'occasion d'une immense simplification de la comptabilité, car aujourd'hui, le plan comptable est assez confus et illisible. L'idée est donc de revenir maintenant à quelque chose d'un peu plus léger, avec les CR simplifiés et 5 positions. Ceci dit, changer de plan comptable est une sérieuse affaire en termes de formation. En outre, on ne peut pas en avoir deux ouverts en même temps. Ce sont donc des transitions qui se font soit par traduction informatique ou soit c'est marqué sur certaines dates. Après cela, ils peuvent dire que cette partie serait achevée, sauf problème technique, pour le 1er janvier 2009.

Un député demande si on aura un seul endroit où l'on décide de la politique de recouvrement des ADB.

M. HILER répond qu'il y a une cellule pour les ADB. La politique est ce qui est le plus délicat : c'est qui décide en quelles circonstances de passer à l'étape poursuite. Là, il va falloir faire des protocoles un peu plus détaillés. C'est un peu de l'informatique: c'est soit la facture où les éléments sont donnés et ensuite la facture est expédiée par le recouvrement, soit on met une coche qui exige de revenir, avant de passer à des choses sérieuses au service, soit il n'y a pas de coche. Il faut le gérer de façon très millimétrique, car il y a des dangers. L'idée importante est d'avoir une étape « contentieux », qui dit que si l'on ne paye pas, il y aura des conséquences. Le cas du fisc reste toujours réservé, car il est parfaitement équipé. Toutefois, l'assurance-maladie fait aussi beaucoup de contentieux.

Un commissaire remarque que le fisc a la possibilité de faire de la saisie et de l'envoyer directement à l'OP. Il demande si cela va bénéficier aux autres éléments de l'Etat en situation

Confidentiel

de recouvrement, pour avoir une politique une politique des recouvrements des ADB généralisée.

M. HILER pense que c'est une facilité informatique que l'on pourrait ouvrir. Là, l'idée est de centraliser cela en un lieu qui sera équipé des plus hauts standards en termes de transmission des données sur le plan électronique.

M. HODEL n'a pas l'impression qu'ils soient privilégiés de fait, mais ils ont des relations informatiques avec l'OPE, parce que cela arrange l'OPE aussi.

A un député, M. HILER répond qu'avant les ADB, il y a une politique de contentieux. C'est un courrier, mais il est important. A partir de là, on passerait à un office des poursuites suivi par le contentieux. Ensuite, lorsqu'on arrive à des actes de défaut de biens, il y a la tentative de récupérer ce qui peut l'être. Il faut être conscient que ce sont des choix de proportionnalité par rapport à l'effort. Il poursuite en disant que les ADB sont traités depuis l'année passée. La difficulté, aujourd'hui, c'est la grande production en termes d'ADB. Cela vient du fait qu'il y a eu un certain flou lors de la fameuse brèche. Les gens étaient en attente de système. Maintenant, il y a une accélération très forte entre le moment où on dit de payer et la réception d'un acte de poursuite: les délais sont plus serrés et les effets de seuils assez forts. A ce propos, M. HILER trouve que les arrangements sont très efficaces pour les deux parties. Aujourd'hui, une pratique bien plus dure s'est instaurée grâce à l'informatique.

S'agissant de la politique du personnel, un député trouve que la question d'une nouvelle évaluation des fonctions pour payer plus correctement tout le monde implique le risque de payer plus, avec une incidence sur les caisses de retraite. Il demande s'ils ont fait des prévisions, voire des provisions.

M. HILER dit que les réévaluations collectives passées ont été provisionnées. Toute réévaluation doit faire l'objet d'une provision ou d'un payement immédiat. A l'évidence, si certaines catégories en tireraient bénéfice, il y aurait des rattrapages CIA à faire. Ce n'est pas le plus redoutable, car ça prend une année. Quelque soit le système, c'est ce qui ce passe. Aujourd'hui, ils en sont à la 1ère étape, à un mois près, à savoir l'approbation par le CE du nouveau répertoire des emplois type de l'administration. C'est sur cette base que les gens sont évalués et pas sur les 2'500 fonctions existantes.
A un commissaire, M. HILER répond qu'il n'y a pas de coût envisagé au moment de lancer ce processus réévaluation. La logique est qu'il faudrait que ce soit neutre au niveau du système, sauf l'enveloppe-cadre, pour laquelle il faudrait prévoir un surplus. Le problème est que cette neutralité n'est jamais opérée la 1ère année, car les gens qui par hypothèse seraient moins bien évalués ont des droits acquis. Les coûts de transition sont coûteux.

Un député déduit qu'un problème en découle : la garantie de l'Etat pour la sous-capitalisation éventuelle des caisses. Il a vu des courriers de la CIA adressés à des enseignants réévalués à 2 ans de la retraite, où ils se voient offrir un plan pour leur survie post-retraite réévalué en fonction de la réévaluation de leurs fonctions. Il y a aura une incidence à l'intérieur de la caisse et donc un effet sur les garanties de l'Etat.

M. HILER trouve que cela ne devrait pas être le cas.

Un député pense à un cas où une enseignante se fait réévaluer et la caisse lui demande de verser une somme et fait des calculs en fonction de la mortalité. Il en conclut que la part salariale de la plus-value sur la rente versée ne sera pas financée. Le deal est intéressant pour l'employé. Il ignore si ce sont des cas individuels ou si c'est généralisé.

Confidentiel

M. HILER interrogera la personne qui s'en occupe.

M. BOUZIDI sait que certains enseignants ont refusé la réévaluation, à cause du rattrapage qui coûte cher.

M. HILER explique que les enseignants, coûtent cher car il y a 300F de maîtrise de classe qui sont compris dans le salaire. L'une est une indemnité non soumise, l'autre devient soumise. C'est dans ce genre de simplifications que veut s'engager le CE, à savoir, tout ce qui est spécifique à la fonction ne doit plus être une indemnité. Toutes ces indemnités étaient des manières indirectes de rémunérer les gens quand on voulait limiter les dégâts. Comme ça, il n'y avait pas de 2ème pilier, éventuellement pas d'AVS non plus. Il faut faire attention avec la multiplication des statuts comme ça, car il y a 2 fois plus d'employés que de postes, et il y a une telle individualisation de la rémunération qu'en termes de renseignements de l'ordinateur, cela représente des frais de gestion épouvantables. Le but est de simplifier. Evidemment, il y un coût de rattrapage qui est important. Certains principaux corps de métiers ont déjà été réévalués –les infirmiers(ère)s, les assistant(e)s sociaux, les enseignants du primaire-. Tout le monde sait que la PSI va coûter cher. Pour la gendarmerie, la question se pose. Cela montre que dans le nouveau système, c'est ce que font les gens qui comptera. Ils sont déjà en train de mettre à plat tout cela pour faire les transitions. Parmi les grands métiers de l'Etat, 1,5 ont été corrigés et 1 reste non corrigé mais n'a pas impact dans ce sens-là.

Un commissaire demande comment a été fait le calcul qui a abouti au provisionnement de la caisse des magistrats. Il demande quelle est la table utilisée pour cette variété particulière d'employés. Il y a un problème d'évaluation des risques, sachant que le plan de prévoyance est très différent selon le cas.

M. HILER dit que c'est le cas pour tout le monde.

Un député demande si le montant est une image fidèle de tout le risque, ou si ce n'est qu'une étape. Il imagine que le futur est de couvrir un jour la capitalisation de la caisse à laquelle seront fusionnés ce type de serviteurs de l'Etat.

M. HILER le confirme, mais c'est aussi de changer le niveau de cotisations de ces 2 catégories, pour qu'il soit en phase avec le niveau de prestations.

M.HILER enverra aux commissaires toute l'étude à ce propos.
Concernant la réinstauration progressive de l'évolution de la prime de fidélité, M. HILER explique que l'année passée, ils avaient mis la prime de fidélité seulement pour ceux qui ne l'avaient jamais touchée. Cette année, elle est pour tout le monde. Une clé usuelle dit que cela ce calcul généralement d'abord avec un 0,3 % et ensuite, les départements font « vieillir » la population, pour savoir combien cela coûte pour cette partie là. La prime de fidélité est dans le salaire. Dans l'ordinateur, elle est identifiée.

S'agissant du plend à la demande de l'employeur et de l'avenir du plend en politique générale, M. HILER explique que le projet qu'ils ont fait n'a pas été accueilli avec une grande ferveur par les organisations représentatives du personnel. Toutefois, ils sont quand même assis à la table de négociations. Ils ont décidé de finir l'affaire des modalités du remplacement de la prime de fidélité. L'intention du CE reste de garder un système de retraite flexible, donc d'aider les employés à partir en retraite. Ce sont des formules plus allégées qu'ils souhaitent garder, ce qui permettrait d'économiser à peu près la moitié des dépenses actuelles. Cette réduction n'est prévue que pour 2009.
Il explique que c'est à cause du problème des cadres. En effet, parmi les quelques avantages pour compenser leur sous-rémunération par rapport au marché, ceux-ci avait un pont AVS

amélioré. Si on retire cela, -qui n'est pas équitable-, il faudrait que cela coïncide avec le moment où on arrive à une amélioration. Les attentes sont beaucoup plus fortes de la part des instituts de contrôle, du parlement, de la population. S'il n'y a plus les avantages, il faut que cela se voie un peu dans le salaire. La preuve, pour certains postes classiques, il n'y a pas de candidature sérieuse, car ils ne payent plus assez. L'intention du CE n'a pas varié sur cet objet. On veut restreindre le champ un peu plus que la loi fédérale n'y contraint, tout en laissant la possibilité de partir un peu plus tôt, notamment aux personnes qui auraient travaillé longtemps. Ils avaient conçu un système par rapport à l'âge de la retraite. Se pose alors la question des personnes qui ont fait leurs 38 ans de cotisations. Il se demande si cela vaudrait la peine que les gens puissent avoir le pont AVS, etc… Il faut voir. En principe, ils essayent de discuter le plus longtemps possible avec les partenaires sociaux. Pour l'instant, il y a une forte opposition.

Un comissaire demande une petite note sur les heures supplémentaires. Dans la présentation du budget, elle a retenu environ 500'000F. Elle demande s'il y a une politique spécifique.

M. HILER dit qu'il y a le cas où les gens pointent ou les domaines où l'on comptabilise traditionnellement les heures supplémentaires. L'objectif est qu'ils vident le plus possibles les stocks dans l'année. Il y aussi les cadres qui sont sur un régime d'une semaine de vacances et les 1-2-3 % en termes de compensation pour les heures supplémentaires. La norme actuelle est que l'on ne compte pas les heures. On part du principe qu'ils savent.

M. CHAVIER précise que c'est un impact non-monétaire, il va y avoir reconnaissance de ces heures supplémentaires dans l'exercice, même si elles sont récupérées comme la règle habituelle. Ce n'est pas du tout comme la police. La règle a été de demander que ces heures soient compensées. Là, on change la règle de reconnaissance dans les comptes de ces heures supplémentaires.

Un député estime qu'il reste à voir si elles sont compensables, quand elles sont à compenser. Lorsqu'elles ne le sont pas, on est tôt ou tard rattrapée par des charges.

M. BOUZIDI précise que ces cas ne sont pas représentatifs du tout. Les gens compensent en principe et il n'y a pas de cumulation. Ils ont fait le calcul pour IPSAS : sur 2006, par personne, les heures supplémentaires ne sont pas très importantes. On peut imaginer que la personne va les récupérer sur l'année ou alors à son départ elle peut récupérer 1-2 semaines. Il mentionne un cas qu'ils sont en train d'examiner où il y a 600-700 heures supplémentaires.

Une députée demande s'il y a un accompagnement par rapport à ces difficultés ou si cela va permettre un dégagement de critères pour pouvoir justifier ou non un certain nombre d'heures supplémentaires.

M. BOUZIDI dit qu'il y a des séances par rapport à cela où ces questions sont posées. Il n'y a pas de directives, car chaque département a une gestion différente : certains pointent ou non. Toutefois, pointer ne veut pas dire que l'on travaille. En mettant une règle, ça va être très contraignant. Il faut voir au cas par cas. Les heures supplémentaires est toujours une question très délicate.

Un député demande si le budget par prestations, objectif 2009 veut dire que le prochain budget sera présenté par prestation et s'il y a un besoin identifié de formation du personnel en comptabilité analytique, ou s'ils en sont dans la faisabilité.

M. HILER dit que l'objectif reste toujours le même. La 1ère étape est de faire une maquette pour le budget 2008. Pour 2009, l'annexe devrait être le budget par prestation. Il y aura toujours les natures et les CR. Ils ne vont pas se priver de la comptabilité qui correspond aux unités

organisationnelles, car c'est celle qui est utilisée en gestion. Par contre, l'objectif le plus ambitieux pour 2009 est d'avoir au moins les 50 politiques –les « groupes de prestations »-, une annexe qui dit combien cela coûte et cela rapporte. Il se demande si cela sera déjà avec des clés analytiques dans la CFI ou si cela se recalcule manuellement, avec des logiciels un peu plus simples : pour 2008, c'est Excel, pour 2009, ils verront.
La plupart des problèmes classiques n'ont pas été résolus. Le 1er est l'imputation des frais de bâtiment. Soit on met un coût au mètre carré, soit ont met les coûts réels.
C'est le même problème avec l'informatique. Il précise que Berne n'a pas résolu ce type de problèmes. Soit on prend l'ensemble et on divise, -et là il y a les 9'000F par poste-, soit on essaye d'aller plus finement en imputant les frais de façon sélective. Là, il risque d'y avoir des disputes incessantes.
Le 3ème élément est la question des time-sheets ou pas. Dans un 1er temps, il n'est pas prévu de demander à l'ensemble de collaborateurs de l'Etat de le faire. Pour la majorité des collaborateurs, la question ne se pose pas. Si on commence à être très fin, il se demande si c'est fiable. Un objectif raisonnable est d'avoir les politiques publiques approchées de façon convenable. Ceci permettrait de prendre un certain nombre de décisions. Cela a pris 5 ans pour arriver à quelque chose de convenable à Berne. De ce point-de-vue, les comptes 2006 du canton de Berne donnent une idée sur ce à quoi on pourrait arriver. Ils sont clairs, mais ils donnent aussi des limites. C'est surtout intéressant dans la durée et par comparaison.
Sur l'informatique, il ne prend pas d'engagement sur quand basculer dans la CFI, car cela dépend en partie du nouveau plan comptable des collectivités publiques dont il ne contrôle pas la date d'adoption. Là, il faut faire attention à ne pas rater en voulant faire trop de choses à la fois. C'est une opération assez lourde. Il ne voit pas bien l'utilité, tant qu'ils n'ont pas le consolidé. Pour le moment, cela va apparaître comme une subvention.
Par ailleurs, M. HALER dit que les décisions que la commission prendra prochainement par rapport aux contrats de prestation et la subvention qui y est attachée vont très largement définir le type de prestation pendant 4 ans de façon analytique, car il y a des indicateurs dans le contrat. Ils sont rentrés dedans et il n'y a donc pas de recul à ce jour par rapport aux objectifs initiaux. La grande bascule voudrait qu'on mette en premier le budget par prestations et en annexe par nature et par CR. Il faut d'abord considérer s'il faut rester comparable. En outre, la valeur ajoutée de cette inversion ne parait pas immense, car le directeur de l'administration fiscale doit avoir son organisation. Après, il faudra aussi que les députés, ayant les maquettes, se déterminent. A son avis, il est fondamental d'avoir des groupes de prestations, car les prestations individualisées sont trop nombreuses pour pouvoir en faire une analyse intellectuelle suffisante. En tant que Conseiller d'Etat, les 50 politiques publiques lui suffisent amplement pour prendre des décisions. Plus on est fin, plus la question du time-sheet se pose.
Les finitions des prestations elles-mêmes sont clairement freinées par le processus LIAF. Aussi longtemps que tous les contrats ne sont pas arrivés, il est difficile de remettre l'ensemble de la machine de sorte à arriver à un niveau de prestations qui soit comparable d'un niveau à l'autre. Tant que l'on reste en politiques publique, on y voit clair. Autrement, il y aura quelques difficultés. Il y a aussi des lieux nouveaux, notamment le collège de directeurs financiers de chaque département qui devraient apporter quelques lueurs, mais ils ont fortement été mobilisés pour IPSAS. Il y aussi la possibilité d'intégrer l'importance au délai que cela a et le fait que cela puisse être correctement débattu par les responsables financiers.

Pour avoir participé à l'instauration des coûts par pathologie aux HUG, M. CHAVIER relève que la constitution, les clés de répartition et le prix informatique ont été énormes. Effectivement, il ne faut pas se noyer, et il faut faire un cadre, certes relativement imprécis, mais améliorable. Arriver à la perfection immédiatement sur les clés de répartition est un peu illusoire en 6 mois.

M. HILER dit qu'il ne faut pas sous-estimer les plaintes. Le but est quand même d'éviter de fâcher tout le monde. La compatibilité analytique est un exercice qui fâche, car c'est toujours faux. Cela dépend comment on considère les choses. En voulant mettre tout dans les détails, il

y a des gens qui réagissent car ils ne veulent pas que l'on dise combien coûte leur poste par exemple. Ce sont des éléments qui viennent polluer les transversales, et ce n'est pas la meilleure manière de construire l'Etat transversal. Ce sera toujours en dehors de la réalité.

Un commissaire trouve que le contenu des plaintes peut être intéressant.

M.HILER trouve que l'utilité de l'information pour le processus politique doit être proportionnelle aux ennuis créés. Aujourd'hui, en termes de politique de locaux, on peut difficilement rêver pire : c'est dispersé à l'infini, il y a des locations coûteuses, des locaux pas adaptés, qui sont des gouffres énergétiques, etc…. Cela montre la faillite de la politique de ces 30 dernières années. C'est une évidence que pour répondre, il faut construire quelques édifices. Il faut peut-être mettre plus d'énergie pour le faire. Le CE n'a pas besoin des locaux de la vieille-ville. Il est certain que les bâtiments neufs coûtent moins cher.

A un commissaire, s'agissant du taux d'absentéisme, M.HILER répond que depuis avril à août, il y a eu une baisse qu'il trouve un peu forte pour la juger structurelle. Il faut encore un peu attendre. Il suggère de rédiger une note à ce propos. Il y a eu un très gros travail avec clairement des résultats. Il dit qu'ils s'en occupent.

Une députée revient au bâtiment, pour rentre attentif au fait que tous les ans, ils posent des questions sur le principe d'économie d'énergie et à chaque fois, il est répondu qu'il n'est pas possible de le calculer.

M. HILER dit qu'ils n'ont pas de contrôle là-dessus. Si un bâtiment consomme tant, cela ne dépend en aucun cas de décisions prises ici. Les gens qui consomment ne décident pas comment on règle les chaudières par exemple.

Un député trouve qu'il y a là un problème majeur, qui peut aboutir à des économies d'énergie.

M. HILER pense que l'on doit connaître les indices par bâtiment au DCTI. Le problème est où sont les bases de données.
Par ailleurs, par rapport à l'objectif de réduction de postes, il peut dire qu'à périmètre égal, ils sont à 83% de l'objectif final des 5%. Il signale aussi qu'une fois qu'ils auront fait les 5%, ils ne pourront pas continuer à diminuer.

Une députée demande quelle est la prochaine étape dans les plans de mesures ou ce qu'il y a de prévisible dans l'application du plan de mesures du P2.

M. HILER répond qu'au DF, il y a le projet de caisse centralisée qui est en route. La question de la centralisation des fonctions finances n'est pas moins de 3 mesures. Tout ce qui est CCA a bien avancé : on le voit dans la compression assez forte aux dépenses générales. S'agissant des transferts d'actifs, les commissaires sont au courant.

Concernant la possibilité pour le contribuable de mensualiser le payement de l'impôt fédéral, M. HODEL dit que cela va bientôt démarrer.

M. HILER ajoute qu'ils vont commencer simplement. Par ailleurs, ils ont renoncé à l'idée d'indexer chaque année les acomptes provisionnels, -qui sont toujours faits sur la base de l'année passée-. En effet, ils se sont rendu compte que cela n'a pas beaucoup de sens, car les rémunérations ne sont pas aussi lisses que cela. Cette mesure est supprimée. Sur l'OPE, il y en a qui sont de nature organisationnelles, sur lesquelles le travail est encore en cours. Là, rien n'a été validé par le CE à ce jour.
S'agissant des centres de formation, c'est à peu près acquis.

Confidentiel

Sur l'encouragement des possibilités de travailler à domicile, ils n'ont rien fait du tout. Par contre, cela a été un succès sur le temps partiel. Là, il faudrait peut-être faire une mesure pour apprendre aux cadres à bien gérer les temps partiels, car cela ne veut pas dire que chacun choisi l'horaire, alors que cela a pu être interprété comme cela souvent. A ce jour, ils ont l'impression que c'est attractif pour l'employeur, mais il pense qu'il faudra voir s'ils sont efficaces à ce jeu-là. Cela a en tout cas permis de réduire le nombre de postes de façon très douce. Très peu de postes ont été supprimés au sens strict : ils étaient vides. Maintenant, il y a aussi des hommes qui l'utilisent. Il reconnait que le DF reste un département où il y a moins de temps partiel qu'ailleurs.

Un commissaire mentionne un arrêté du 19 septembre concernant les 60 millions pour la CIA. L'une des questions est d'avoir le feed-back de la caisse, s'agissant du financement complet de la part salariale. Ici, on ne parle que de la part patronale.

M. HILER explique que le problème était que l'employé payant sur 5 ans, ils payaient un intérêt supérieur. Il suppose que c'est la même chose pour l'employé. Ils cherchent à réduire leur part. Le 4,5 % pour eux, c'est beaucoup. Par contre, ils arrangent clairement la CIA, car elle est à 5,2 de rendement réel. Il y avait une possibilité plus astucieuse, à savoir faire toute la provision par le bilan d'entrée, ce qui ne passe pas par le fonctionnement, couvrir, et tout payer le 1er janvier, ce qui évite de faire apparaître une trentaine de millions dans aucun des comptes. Il trouve cela limite de faire un bilan d'entrée pour constituer une provision. Ils préfèrent payer cash tout de suite. Quelque soit la manière de comptabiliser, en terme de sortie, c'est la même chose.

Un commissaire remarque que cela ouvre le débat politique. Le parlement n'a pas à se mêler de décisions aussi internes que la façon d'organiser et payer son personnel au DIP, mais sous l'angle de l'aspect CIA, le parlement est consulté. Il est donc consulté sur les conséquences et le fait accompli, ce qui créer certaines irritations.

A un député, M. HILER explique qu'il y a 3 options : de rester comme aujourd'hui, d'observer que le système n'est pas bon et on le change tout de suite et enfin, la solution consistant à constituer par le bilan d'entrée. M. HILER pense que l'on ne peut pas faire plus gagnant que celle-là. L'avantage des 5 ans était pour diluer, dès lors que l'on est en IPSAS, on ne peut plus diluer, on doit constituer la provision. Comptablement, cela revient au même, sauf que l'on perd de l'argent en intérêts. Il ne craint que les dépenses qui se renouvellent l'année suivante. Les irrécouvrables, c'est ennuyeux parce qu'il faut augmenter le budget 2008. Enfin, ils sont relativement bien classés dans la maîtrise de dépenses dans une nouvelle étude. Il va envoyer cette étude aux commissaires.

La séance se termine à 10h25.

Département de l'instruction publique

Rapport des commissaires:
M. Pierre Weiss et Mme Mariane Grobet-Wellner

Les commissaires ont été reçus par MM. Charles Beer, conseiller d'Etat du Département de l'instruction publique, Frédéric Wittwer, secrétaire général, Jérôme Emerich, directeur financier, Aldo Maffia, directeur adjoint aux institutions subventionnées, Robert Monin, directeur de la division des Ressources humaines, et par Mme Tiên Pham, directrice du service du budget et de la planification financière.

1. Audition

La présentation des « grands enjeux » du DIP a tout d'abord permis à son chef d'insister sur les structures bloquées qui le caractérisaient en raison de la volonté du CE d'alors de ne pas prendre en compte le rapport d'Arthur Andersen. Par contraste, depuis 2004, le DIP s'est engagé dans la voie de la réforme de son organisation et de la rigueur financière, l'une étant aidée par l'autre, à un rythme « très dur ».

Le DIP doit globalement s'adapter à une logique d'harmonisation dans des logiques d'autonomie, de partenariat et de prestations publiques.

S'agissant du rythme des réformes, il est d'autant plus dur qu'il est nécessaire de « garder les exigences actuelles ». D'où un appel à la créativité qui passe par la réallocation de postes pour faire face à l'augmentation constante des effectifs (qui touche inégalement les ordres d'enseignement) et à une dégradation des taux d'encadrement.

Le chef du DIP s'explique encore sur les différences entre PE et PAT en demandant un regard souple, sur les conséquences en termes de décharges de l'enregistrement des données dans les écoles, et sur la préparation du budget par prestations pour 2009.

Des explications détaillées sont données sur les nominations d'une centaine de directeurs (qui devraient être en classe 23 alors que les inspecteurs sont en classe 22) et de leurs secrétaires, dans le respect de l'équilibre budgétaire grâce, entre autres, à la diminution des postes de généralistes titulaires.

S'agissant de diverses réformes (regroupement de l'EP et du CO, ouverture de l'IUFE), il est demandé leurs effets en termes de diminution d'effectifs et/ou leur coût. Des réponses données, il ressort notamment que seul le Collège n'est pas entré en matière, pour diverses raisons.

Une discussion a aussi lieu au sujet de l'évolution comparée des dépenses de personnel et des effectifs dans les trois ordres d'enseignement (EP, CO, PO), à propos du futur de la FASe, des effets de la RPT et de l'incidence des normes IPSAS pour laquelle des explications complémentaires sont demandées.

La question des transferts de charges sur les communes permet au chef du DIP de clarifier certains éléments.

Des explications sont demandées et aussi données, dans la mesure de leur disponibilité, sur la restructuration du SRED, sur le SEM et son efficacité, ainsi que sur le REP et son coût, au sujet duquel le chef du DIP précise que la réorganisation devrait être neutre financièrement.

Il ajoute que les CFC et les AFC sont compris dans l'objectif de la CDIP d'arriver à un taux de diplômes pour 95% d'une classe d'âge. Des indications sont demandées quant au nombre d'apprentis à l'Etat et notamment au DIP.

Concernant l'université, il fait quelques commentaires sur le montant des taxes et sur le besoin pour cette institution de disposer d'une marge de manœuvre.

Au sujet des subventions, en hausse brute de 15,2%, il est indiqué que les changements dans les montants sont dus à l'impact des normes IPSAS (+64 millions de francs, essentiellement des subventions non monétaires compensées par des revenus supplémentaires au DCTI) et à celui de la RPT. Hors changements, on constate une baisse de 1% (6 millions de francs). Des indications sont encore demandées sur l'intégralité des subventions non monétaires dans le PB08. Le chef du DIP précise que des amendements sont encore possibles au sujet des subventions, sous condition de couverture des dépenses supplémentaires.

Diverses indications concernant l'Office de la jeunesse et divers points spécifiques (dont notamment la fondation pour le cinéma) sont encore fournies avant qu'une discussion ne s'engage sur le partage des compétences en matière culturelle.

A ce stade, il est demandé au chef du DIP d'expliquer comment l'augmentation de 4,8% des charges de son département, soit 86 millions de francs, est compatible avec le plan de réduction des dépenses du CE. Une réponse est donnée qui englobe l'ensemble des activités de l'Etat et les priorités du CE, ainsi que les effets IPSAS (31 millions de francs) et RPT (36 millions de francs), soit une augmentation nette de 0,85% ; le chef du DIP suggère que des compléments soient apportés par le chef du DF.

Au sujet des investissements, la priorité du DIP est constituée par le projet DIP-Pôles. Leur caractère réaliste est en outre souligné.

Enfin, il est souhaité que le DIP précise s'il a été tenu compte des observations de l'ICF dans le PB 2008.

2. Compléments (hors questions transversales)

2.1 Incidences des normes IPSAS sur le budget de fonctionnement

Elles sont de 4 sortes, pour un total de 16.443.067 F, soit :

Pour les fonds spéciaux, - 222.527 F

Pour la location financement, - 13.034.596 F

Pour les subventions non monétaires : - 2.781.734 F (pour les HES)

Pour les investissements, - 404.000 F.

2.2 Variation nette des subventions (non commentée)

- 6.1 millions de francs par entité, soit 1.05%.
- 6.3 millions de francs par nature, soit 1,1%.

2.3 Variation des charges de fonctionnement (par rapport au total des charges du PB 2007)

+ 86.2 millions de francs en brut, soit 4.84 %.

+ 24.9 millions de francs en net, soit 1,4% (hors RPT et IPSAS).

2.4 Apprentis

N = 68 au DIP

N = 174 à l'Etat

N = 5734 dans le canton

2.5 Prise en compte des remarques de l'ICF

<u>En général :</u>

« Pas de dysfonctionnements importants »

« N'ont pas un impact significatif sur le compte d'Etat » (p. 8 rapport ICF).

Sur le contrôle interne :

« Encore quelques lacunes »

« Des mesures correctives doivent être prises » (p. 10).

Le DIP a mis en place la direction du SCI dès le 15.08.2007 et du contrôle interne (dès le 1.11.2007). Le comité de pilotage, composé de 4 membres, est opérationnel depuis septembre 2007. Un questionnaire d'auto-évaluation est en cours de déploiement.

ANNEXE

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de l'instruction publique
Direction des finances

DIP
Direction des finances
Case postale 3925
1211 Genève 3

Monsieur Guy METTAN
Président de la commission des finances
du Grand Conseil
Rue de l'Hôtel de Ville 2
Case postale 3970
1211 Genève 3

N/réf. :
V/réf. :

Genève, le 26 novembre 2007

Concerne : Demande d'information complémentaire
Amendements au Projet de budget 2008 - rubrique 03.13.00.31

Monsieur le Président,
Cher Monsieur,

Lors de la séance du 21 novembre 2007, votre commission a souhaité obtenir des informations complémentaires concernant l'amendement de + F 46'000 - rubrique 03.13.00.00.31, notamment les raisons pour lesquelles il n'avait pas été intégré au PB08. Vous trouverez, ci-dessous, la réponse à votre demande.

Dans la cadre du PFQ, puis de la réduction complémentaire décidée par le Conseil d'Etat les 21/22 août, les besoins en dépenses générales du Département de l'instruction publique inscrites au projet de budget 2008 ont été lourdement amputées pour les ramener à un niveau inférieur à celui des comptes 2006 (-1.5%).

L'ensemble des impacts a d'abord été analysé à un niveau élevé de consolidation entre les grandes entités du DIP (les 3 degrés d'enseignements, les 2 offices et le Secrétariat général avec tous ses services rattachés), analyse basée sur la cohérence économique et stratégique globale pour le Département (période du 23 août au 07 septembre, délai de dépôt du projet de budget). Dès le 07 septembre, toute modification du PB doit se faire par amendements.

Dans un deuxième temps, une étude des contraintes particulières de réalisation des prestations publiques est engagée afin de s'assurer qu'aucun élément vital pour la mise en œuvre de celle-ci par tel ou tel service n'a été omis.

Cette deuxième phase a permis d'identifier les éléments d'améliorations de construction du budget. Il s'est déroulé durant les mois de septembre et octobre avec pour date ultime d'arbitrage le 31 octobre, c'est-à-dire la date à laquelle les amendements doivent être remis au Département des Finances pour transmission au Conseil d'Etat.

L'amendement concernant le service des affaires culturelles (SAC) s'insère donc dans ce contexte. En effet, à l'instar des autres services du Département, celui-ci a participé à l'important effort de réduction des dépenses générales. Son budget a ainsi diminué de F 63'000 entre 2007 et 2008 (-16%).

DIRFIN • Rue de l'Hôtel-de-Ville 6 • 1204 Genève
Tél. +41 (22) 327 27 18 • Fax +41 (22) 327 27 05 • E-mail jerome.emerich@etat.ge.ch • www.geneve.ch

Dans ce cadre, et malgré des recherches de ressources par réallocations ou arbitrages, tous les engagements incompressibles du SAC ne peuvent être respectés. Il s'agit notamment de l'engagement de l'Etat envers les théâtres de la Ville de Genève, soit la participation de l'Etat au financement des billets à tarif réduit pour les jeunes, les activités pédagogiques avec le Grand Théâtre, l'accord de partenariat signé avec la Ville dans le cadre de la mise en valeur du livre (bourse d'aide à l'édition, promotion des livres genevois auprès des bibliothèques françaises,...).

L'acceptation de l'amendement déposé par le DIP visant à rétablir partiellement de F 46'000 le budget de fonctionnement du SAC permet à ce service d'assurer les prestations minimales auxquelles il s'est engagé. Le budget du service reste encore inférieur à celui de 2007 (- F 17'000, soit - 4,4 %), dépassant ainsi les exigences du CE exprimées dans le PFQ.

En espérant avoir répondu à votre demande, je vous prie de croire, Monsieur le Président, Cher Monsieur, à l'expression de mes sentiments respectueux.

Jérôme Emerich
Directeur

Copie : M. Charles Beer, M. Frédéric Wittwer, Mme Tiên Pham

Processus de construction du PB08 amendé des dépenses générales

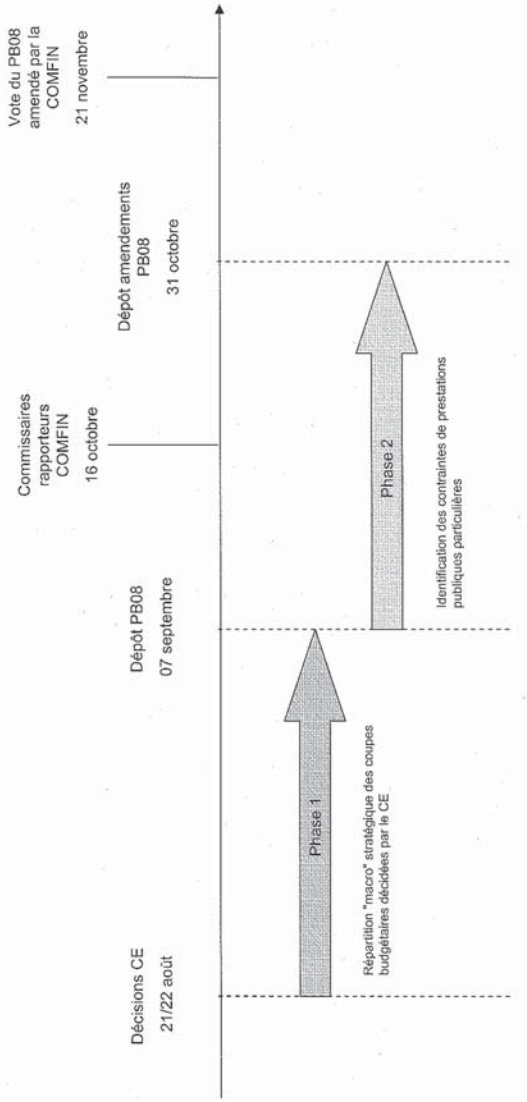

Université

Rapport des commissaires:
Mme Mariane Grobet-Wellner et M. Pierre Weiss

En l'absence de M. Weiss, la commissaire a été reçue par M. Jean-Dominique Vassali, recteur, Mme Anick De Ribaupierre, vice-rectrice, M. Pascal Tissot, responsable de la division de comptabilité et gestion financière, ainsi que par MM. Eric Baier, secrétaire adjoint (DIP), Aldo Maffia, directeur adjoint aux institutions subventionnées (DIP) et Jérôme Emerich, directeur financier (DIP).

Diminution globale de l'aide cantonale

La subvention cantonale passe de 278'875 KF dans le budget 2007 à 277'397 KF dans le budget 2008, soit une diminution 1,46 Moi F. Figurent enfin dans le budget 2008 la subvention non monétaire liée aux bâtiments de 48 Mios F, ainsi que les frais liés aux infrastructures de pour un montant équivalent, ceci en conformité avec les normes IPSAS.

Le recteur précise que l'Université se trouve dans un marché plus large qu'auparavant et dont les exigences ont évolué. De nouvelles tâches doivent être assumées pour faire connaître les masters genevois, notamment par l'intermédiaire des foires d'études supérieures et les sites web, et pour faciliter les inscriptions « on-line » des étudiants étrangers.

Il déclare que l'Université est inquiète de constater la diminution de l'aide cantonale. Une augmentation aurait été nécessaire, notamment pour remédier à la difficulté croissante à attirer des collaborateurs de premier ordre à Genève en améliorant les conditions de travail et les salaires.

La vice-rectrice illustre le problème en évoquant le cas d'un professeur qui, en quittant Neuchâtel pour venir à Genève, a vu sa rémunération diminuer de 12'000 F par année. Les salaires offerts à l'Université de Genève sont parmi les plus bas des universités suisses. A ceci s'ajoute la difficulté de trouver un logement dans notre canton.

Les coûts liés aux abonnements de périodiques, essentiels pour une université, augmentent de 10% à 15% par an. Les chiffres détaillés figurent dans l'annexe 1 du présent rapport.

Maintien de la polyvalence de l'Université

La polyvalence de l'Université est unique en Suisse romande et représente un atout non négligeable pour Genève qui reste une place internationale. Cette polyvalence consiste à faire entrer en relation et en convergence des personnes de différentes cultures scientifiques, pouvant s'appuyer sur des disciplines fortes dans les domaines des sciences de la vie, de la physique et des sciences dures. D'autres axes importants sont l'environnement et les études internationales.

Evolution de l'effectif des étudiants

Le recteur s'inquiète de la tendance de l'effectif des étudiants qui est en baisse. Il précise que l'Université ne « fabrique » pas plus de chômeurs que les autres formations et que 70% des étudiants ayant terminé leur cursus travaillent dans leur domaine une année après la fin de leur études. Il fait part de son inquiétude concernant le manque de logements pour les étudiants, ce qui a pour effet de décourager les étudiants étrangers.

La formation continue assurée par l'Université compte 8'000 étudiants. Ajouté aux 12'000 étudiants de base et 6'000 collaborateurs, cela totalise 25'000 personnes directement impliquées dans les activités de l'Université.

Evolution des postes de travail

M. Tissot indique qu'il y a actuellement 2'792 postes « plein temps » financés par l'Etat à l'Université. Le budget 2008 prévoit 2'788 postes « plein temps », soit une augmentation de 16 postes par rapport au budget 2007. Les détails figurent dans le tableau en annexe 2 du présent rapport.

L'essentiel du budget est composé de salaires et de charges sociales. Ils augmentent de 3,2 Mios F par rapport au budget 2007. Une rubrique nommée « Mutualisation pondérée » est introduite dans le budget 2008, indiquant un non-dépensé programmé de 3,2 Mios F, ce qui a pour effet de ramener le poste « charges de personnel » au niveau du budget 2007.

Le recteur précise la signification du terme «Mutualisation pondérée ». Cela signifie que l'effort doit être partagé par tous et appliqué en fonction des crédits non dépensés.

Etat des réserves de l'Université

M. Tissot indique que ces réserves se montent actuellement à 6 Mios F. Il rappelle que l'Université a absorbé 7 Mios F en 2006 et rendu 15 Mios F à l'Etat. Il n'a pas tenu compte de ces 6 Mios F restant dans le budget, estimant que la conservation du solde par l'Université est nécessaire pour faire face aux fluctuations futures éventuelles des subsides fédéraux.

Investissements

Le recteur considère que les infrastructures de l'Université ne sont plus adaptées et que le risque d'avoir une panne avec des conséquences graves est non négligeable.

Le Conseil d'Etat souhaite cependant limiter les investissements à 12 – 13 Mios F en réduisant d'un tiers de la masse initialement prévue de 18 Mios F selon le plan quadriennal et 1Mio F pour l'informatique, tout en laissant la question ouverte pour les années à venir.

Questions transversales

Les réponses de l'Université aux questions transversales ont été remises au DIP et transmises ce matin à la commissaire. Elles figurent dans l'annexe 3 du présent rapport.

ANNEXE 1

Récapitulatif des charges et revenus de l'allocation cantonale

Nature	Libellé	Comptes 06	Budget 07	PB 08	Variations
3	**Dépenses**	**419'702**	**426'017**	**475'438**	**49'421**
30	Charges du personnel	362'276	367'582	367'532	-50
301	Traitement du personnel adm.	118'141	119'296	119'292	-3
302	Traitement du corps enseignant	185'957	188'096	190'686	2'590
303	Assurances sociales	22'435	23'180	23'349	170
304	Caisses de pension et de prévoyance	34'305	35'090	35'483	394
305	Assurance accidents	800	838	838	0
309	Frais d'annonces et formation	638	1'083	1'083	0
	Mutualisation pondérée			-3'200	-3'200
31	Dépenses générales	38'865	36'678	37'084	406
310	Fournitures de bureau, livres	11'346	18'497	18'578	81
311	Mobilier, machines, véhicules	1'010	715	650	-65
313	Frais de laboratoire & divers	5'334	2'015	2'615	600
315	Entretien matériel	2'804	2'638	2'630	-8
316	Loyers & frais d'immeuble	5'191	3'208	3'203	-5
317	Déplacements cours, conférences	3'139	1'098	1'098	0
318	Cours & conférences (externes)	612	1'686	1'505	-181
318	Autres services externes	9'392	6'821	6'805	-16
319	Autres charges	37	0	0	0
33	Perte sur créances	112	100	100	0
339	Créances irrécouvrables	112	100	100	0
36	Subventions accordées	18'449	21'657	18'585	-3'072
361	Participation au financement universita	15'862	18'197	16'074	-2'123
366	Subv. aux personnes physiques	2'587	3'460	2'511	-949
3x	Amortissements subv. d'investissements			4'086	4'086
3x	Amortissements corresp. aux infrastructures			28'891	28'891
3x	Frais financiers liés aux infrastructures			19'161	19'161
4	**Recettes**	**404'056**	**426'017**	**475'438**	**49'421**
42	Revenus des biens	4'067	4'100	4'100	0
429	Intérêts de placements	1'501	1'550	1'550	0
	Loyers des foyers universitaires	2'566	2'550	2'550	0
43	Recettes diverses	24'001	20'555	21'432	877
431	Emoluments	151	0	150	150
433	Ecolages	11'499	11'465	11'465	0
434	Soins dentaires et autres prestations	7'101	6'562	7'162	600
435	Ventes	1'253	107	157	50
436	Remboursements	3'715	2'321	2'321	0
439	Autres recettes	282	100	177	77
46	Subventions acquises	120'904	122'505	117'130	-5'375
460	Confédération	84'908	84'755	80'000	-4'755
	dont OFAS	3'589	3'700	0	-3'700
	dont Subv. Fédérale de base	78'599	78'700	80'000	1'300
	dont Subv. Fédérale d'équipement	127	0	0	0
	dont Subv. Egalité, Bologne, Campus	2'593	2'355	0	-2'355
461	Autres Cantons	35'937	37'750	37'130	-620
469	Autres subventions	59	0	0	0
4x	Utilisation subv. d'investissements			4'086	4'086
4x	Subv. non monétaire			48'051	48'051
4x	RPT			3'242	3'242
	Allocation cantonale	***255084**	**278'857**	**277'397**	**-1'460**

* Après retour de subvention de 15 millions en 2006

Note: Couleur rose/mauve -> nouvelles rubriques liées aux normes IPSAS

ANNEXE 2

	Total UNIGE		Budget 2008		Budget 2007		Variation	
			Postes	Francs	Postes	Francs	Postes	Francs
	Prof. ordinaires, invités	01	325.60	61'095'582	322.60	60'559'494	3.00	536'088
	Prof. Ecole	03	12.60	2'085'407	12.60	2'085'407		0
	Professeurs adjoints	04	59.90	8'867'800	57.90	8'566'782	2.00	301'018
	Prof. ass. ch. de cours, sup. PT (ex CC)	05	44.86	6'424'851	45.31	6'487'913	-0.45	-63'062
	Prof. titulaires (ex MER), ad personam	06	36.73	5'343'874	35.73	5'218'484	1.00	125'390
	Crédits pour traitements	08		1'646'700		1'750'700		-104'000
	Corps professoral	**10**	**479.69**	**85'464'214**	**474.14**	**84'668'780**	**5.55**	**795'434**
	CE, cons. études	11	137.13	16'220'375	137.76	16'292'747	-0.63	-72'372
	MER, chefs de clin. scient.	12	144.33	19'165'334	147.73	19'579'572	-3.40	-414'238
	Maîtres assistants	13	141.71	12'618'913	137.21	12'238'468	4.50	380'445
	Total Assistants	14	618.34	41'153'469	610.79	40'674'434	7.55	479'035
	Total encadrement taxes	15	90.93	5'577'604	90.93	5'577'604		0
	Crédits pour traitements	17		2'149'000		2'195'000		-46'000
	Primes de fidélité & divers	17		6'927'337		6'869'599		57'738
	Indexation et annuités			1'556'000				1'556'000
302	**Collaborateurs de l'Enseignement**	**19**	**1'612.13**	**190'832'246**	**1'598.56**	**188'096'204**	**13.57**	**2'736'042**
	Collaborateurs scientifiques	20	212.05	24'564'319	208.65	24'209'959	3.40	354'360
	Techniciens	21	81.50	7'635'042	80.00	7'502'936	1.50	132'106
	Laborants, assist. techn.	22	301.15	25'370'403	302.40	25'458'846	-1.25	-88'443
	Aides assist. techn., aides labo.	23	56.45	3'879'296	56.90	3'909'896	-0.45	-30'600
	Bibliothécaires, documentalistes	24	80.05	7'093'870	80.00	7'141'468	0.05	-47'598
	Personnel technique	**26**	**731.20**	**68'542'930**	**727.95**	**68'223'105**	**3.25**	**319'825**
	Administr., chefs de serv.,commis adm.	27	118.40	13'207'035	118.40	13'227'947		-20'912
	Secrétaires, comptables, aide-bibl.	28	326.35	26'065'994	327.15	26'124'209	-0.80	-58'215
	Personnel administratif	**32**	**444.75**	**39'273'029**	**445.55**	**39'352'156**	**-0.80**	**-79'127**
	Crédits pour traitements	33		4'863'000		6'062'000		-1'199'000
	Primes de fidélité & divers			5'681'648		5'658'640		23'008
	Indexation et annuités			976'000				976'000
301	**Personnel administratif & technique**	**34**	**1'175.95**	**119'336'607**	**1'173.50**	**119'295'901**	**2.45**	**40'706**
	Traitements hors charges sociales	**35**	**2'788.08**	**310'168'853**	**2'772.06**	**307'392'105**	**16.02**	**2'776'748**
	AVS			60'563'224		23'179'449		37'383'775
	CIA					35'089'491		-35'089'491
	Assurance accidents					837'675		-837'675
	Frais de formation & divers					1'083'357		-1'083'357
	Mutualisation pondérée			-3'200'000				-3'200'000
30	***Total charges de personnel***			**367'532'077**		**367'582'077**		**-50'000**

ANNEXE

UNIVERSITÉ DE GENÈVE
RECTORAT

Le Recteur
Professeur Jean-Dominique Vassalli
Ligne directe: 022 379 75 13
Jean-Dominique.Vassalli@rectorat.unige.ch

Monsieur Charles BEER
Président du Conseil d'Etat
Conseiller d'Etat chargé du département de l'instruction publique

Pour envoi aux membres de la Commission des finances

Genève, le 2 octobre 2007 PT/es

Concerne : questions transversales - budget 2008

Monsieur le Président du Conseil d'Etat,
cher Monsieur,

Pour faire suite à la demande du 25 septembre 2007 de la Commission des finances au Conseil d'Etat, je vous prie de trouver, ci-dessous, les commentaires de l'Université de Genève :

1) Plan de mesures

L'Université n'a pas été soumise directement à la mesure principale du plan - réduction de 5% des postes sur quatre ans - mais les coupures en 2007 et 2008 ont affecté le budget de l'Université par rapport à ce qui aurait été nécessaire pour maintenir son train de vie (mécanismes salariaux, variation de périmètre).

Rappel :

- Coupure de 11 503 KF en 2007 soit 4,1 % de l'allocation cantonale.
- Coupure de 3 800 KF en 2008 soit 1,36 % de l'allocation cantonale.

Les comptes 2006 et les prévisions 2007 montrent que le budget de dépenses sera respecté.

2) Personnel

a) Répartition du personnel financé par l'Etat (enveloppe DIP)

Cf. tableau page suivante.

Personnel	2008 §	2007 *			2006 *			2005 *		
	Budget	Budget	Postes occupés	Personnes	Budget	Postes occupés	Personnes	Budget	Postes occupés	Personnes
Corps professoral (PO, PEC, PAE, PAD, CC, PT)	480.14	474.14	436.98	652	472.88	427.938	634	467.10	434.24	661
Collaborateurs de l'enseignement et de la recherche	1'133.97	1'124.42	1'189.567	1'695	1'138.47	1'235.597	1'776	1'155.64	1'261.478	1'800
Personnel administratif et technique	1'177.90	1'173.50	1'168.575	1'462	1'171.01	1'188.05	1'487	1'168.91	1'186.70	1'480
TOTAL	2'792.01	2'772.06	2'795.122	3'809	2'782.36	2'851.585	3'897	2'791.95	2'882.422	3'941

*** N.B. postes occupés et personnes**

2007: situation au 30.06.2007

2006 : situation au 31.12.2006

2005 : situation au 31.12.2005

b) Taux de rotation du personnel administratif et technique

En %	2007	2006	2005
Cadres supérieurs (classes >= 23)	6.25	5.25	5.28
Cadres intermédiaires (classes 14 => 22)	5.44	4.18	4.7
Employés (classes => 13)	6.58	5.77	5.87

Cadres supérieurs

	2007	2006	2005
Cadres supérieurs (classes >= 23)	1 démission 1 changement d'affectation interne 1 changement de département => solidarité et emploi 1 changement de statut 2 retraites 1 PLEND	1 démission 2 PLEND	Aucun changement d'affectation, ni démission 3 PLEND

c) La réponse à cette question sera donnée par l'OPE pour l'ensemble de l'Etat.

d) L'Université a consacré en 2006, CHF 519'000.- pour la formation de son personnel administratif et technique dont CHF 418'000.- sur les crédits « Etat ».
La formation permanente du personnel académique se fait dans un autre cadre (congrès, ...).

e) La réponse à cette question sera donnée par l'OPE pour l'ensemble de l'Etat.

3) Impact des normes IPSAS dans les départements et les établissements publics autonomes

- *Mise à disposition de l'infrastructure (bâtiments, ...)*

  L'Université va ajouter dans son budget une subvention non monétaire de 48 051 234 CHF et deux charges, l'une de 28 890 638 CHF correspondant aux amortissements des infrastructures et l'autre de 19 160 596 CHF correspondant aux frais financiers liés à ces infrastructures.

- *Subvention d'investissement 2008 (18 mios d'investissements liés et 1 mio de projet de loi informatique)*

  L'Université inscrira 4 086 000 CHF correspondant à l'amortissement et 4 086 000 CHF en recettes du budget de fonctionnement correspondant aux " produits constatés d'avance ".

4) Informatique

L'ensemble des systèmes et applications informatiques concernant la recherche, l'enseignement ainsi que les applications administratives sont propres à l'Université, et sont donc complètement en dehors du contrôle du DCTI. Par contre, les grosses infrastructures de réseau sont installées conjointement avec le DCTI.

5) Economies d'énergie

Concernant les économies d'énergie, l'Université n'est pas capable de fournir des informations, elle ne maîtrise pas les consommations de flux d'énergie (voir DCTI).

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président du Conseil d'Etat, cher Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Jean-Dominique VASSALLI

Copie : Monsieur Eric Baier, Secrétaire adjoint du DIP
Monsieur Jérôme Emerich, Directeur financier du DIP
Madame Tiên Pham, Directrice du budget du DIP
Professeur Yves Flückiger, Vice-recteur
Professeure Anik de Ribaupierre, Vice-rectrice
Professeur Pierre Spierer, Vice-recteur
Monsieur Pascal Tissot, Chef de la division comptabilité et gestion financière

HES

Rapport des commissaires:
Mme Mariane Grobet-Wellner et M. Pierre Weiss.

Les commissaires ont été accueillis par MM. Abbé-Decarroux François, directeur de la HES-SO Genève, Phillipe Treyer, directeur financier de la HES-SO Genève et Aldo Maffia, responsable des institutions subventionnées (DIP).

Des explications sur le financement de la HES-SO Genève sont d'emblée demandées et données (participation au pot commun fixée par le concordat, incidence du nombre d'étudiants accueillis, domaines d'enseignement, existence de conditions locales particulières, **exonération** des taxes d'études pour les étudiants genevois à la suite d'une votation populaire).

Il en résulte qu'une hausse de la contribution peut accompagner une baisse du nombre d'étudiants (EIG), contrairement à ce qui se passe pour la HEG, en raison d'un coût moins élevé à la première que la contribution du pot commun, et du contraire pour la seconde (cf. p. 22). La baisse des effectifs à l'EIG, à l'exception d'une filière, est soulignée pour le B08, de même que la hausse à la HEG. (Outre un changement du système de décompte, les chiffres réels de la rentrée 2007 sont toutefois moins sombres pour l'EIG – une note sera fournie). Des précisions quant aux raisons et à l'importance de la baisse à l'EIG sont données (économie de services, diminution d'étudiants étrangers, transformation de l'EET en maturités professionnelles, accent sur les filières gymnasiales, faible intérêt de la part des porteurs de maturités professionnelles pour la HES).

La fusion des deux écoles d'ingénieurs incite toutefois à un certain optimisme quant à l'évolution des effectifs à moyen terme. Il en va de même pour les débouchés. L'incidence de la nouvelle loi sur la formation professionnelle est aussi mentionnée.

Point important : le B08 a été élaboré en avril 2007 après avoir été validé par le conseil de la HES-SO au début de 2007. Les forfaits par étudiant et les flux d'étudiants ne sont donc pas connus de façon définitive, la Confédération ne fournissant qu'en octobre le montant des forfaits – des précisions sont donc imaginables en séance). Le B08 a par ailleurs été approuvé par le DIP. A noter que les fluctuations dans le passé récent ont pu être absorbées, y compris grâce aux réserves.

Une distinction entre réserves (constituée en raison d'un résultat meilleur que prévu pour les effectifs ou les forfaits et dissoute au lieu de demander des rallonges de financement) et provisions (par exemple pour un rattrapage CIA) est aussi fournie. L'ICF accepte les explications de la HES-SO Genève.

Un résumé du B08 est demandé précisant la part brute et nette à la charge du canton (36 millions) et le coût total (53 millions) de la HES-SO Genève. Des indications sont données sur une nouvelle convention – prévue dans deux ans - qui corrige certains biais.

A noter que la présentation séparée du budget de l'ESBA de celui de la HES-S2 est motivée juridiquement et politiquement. L'évolution de la situation pourra être présentée en séance.

La restructuration de l'ESIG est enfin commentée dans ses effets budgétaires.

ANNEXE

Hes·so GENÈVE
Haute école spécialisée de Suisse occidentale
Chemin du Château-Bloch 10
CH-1219 Le Lignon
tél. +41 22 388 65 00
fax +41 22 388 65 59
secretariat@hesge.ch
www.hesge.ch

NOTE INTERNE

A	:	M. Jérôme Emerich	**De**	:	François Abbé-Decarroux
Cc	:	MM. E. Baier - F. Wittwer	**Date**	:	2 octobre 2007

Objet : **Examen du projet de budget 2008 – Questions transversales**

---

1) Plans de mesures

Le budget du canton de Genève pour les écoles HES dépend en très grande partie du système de financement HES convenu dans le Concordat intercantonal créant la HES-SO, la Convention intercantonale créant la HES-S2 et les conditions-cadres fixées par la Confédération. La contribution des cantons dépend dès lors largement du nombre d'étudiant-e-s HES et des forfaits par étudiant.

Le budget 2008 du canton pour les écoles de la SO s'élève à quelques CHF 36.35 millions. Cette contribution cantonale augmente de 4.77% par rapport au budget 2007 principalement en raison des variations du nombre d'étudiant-e-s au sein des écoles. Toutefois, malgré la légère augmentation des charges des écoles SO (+0,28%) entre le budget 2007 et le projet de budget 2008, les conditions locales particulières totales (insuffisance de financement comblée directement par le canton) diminuent drastiquement (-12.7%). Les charges sont donc maîtrisées et l'augmentation de la contribution cantonale n'est due qu'à la fluctuation d'étudiant-e-s. Il est à signaler encore que l'augmentation des charges des écoles SO n'est due qu'aux mécanismes salariaux étant donné que le nombre de postes en équivalent plein temps diminue.

Le budget 2008 du canton pour les écoles de la S2 s'élève à quelques CHF 30.1 millions. Cette contribution cantonale S2 augmente de seulement 0.53% par rapport au budget 2007, alors que le nombre d'étudiant-e-s augmente entre les deux périodes de 3.23%. Ceci s'explique d'une part par la baisse du coût moyen par étudiant-e à la charge des cantons provoquée par l'engagement supérieur de la Confédération dans les domaines Santé-Social-Art et, d'autre part, par la baisse des conditions locales particulières qui traduit une maîtrise des charges dans ce domaine.

2) Personnel

a)

	PAT (CDI)		PE (corps professoral)		Total	
	Moyenne en postes	Personnes	Moyenne en postes	Personnes	Moyenne en postes	Personnes
2005	171.62	256	341.19	463	768.81	719
2006	174.54	263	331.28	458	505.82	721
2007	169.57	254	313.16	440	482.73	694

Hes·so GENÈVE
Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale
Chemin du Château-Bloch 10
CH-1219 Le Lignon
tél. +41 22 388 65 00
fax +41 22 388 65 59
secretariat@hesge.ch
www.hesge.ch

b)

	PAT (CDI)			PE (corps professoral)				Total PAT	Total CP
	Employé-e-s inférieur cl. 14	Cadres intermédiaires entre cl. 14 - 22	Cadres supérieurs entre cl. 23 et +	Professeur-e-s HES	Chargé-e-s d'enseignement HES	Chargé-e-s de cours HES	Divers (MFP-MEF- RF)		
2005	3.13%	1.95%	0.39%	1.94%	1.51%	0.65%	2.59%	5.47%	6.70%
2006	5.70%	2.66%	1.14%	0.87%	3.28%	1.97%	5.24%	9.51%	11.35%
2007	6.69%	3.15%	0.79%	1.14%	2.50%	3.41%	0.45%	10.63%	7.50%

c) Il y a sur le plan salarial, une augmentation des charges liée à l'engagement du personnel de l'Etat de Genève dans la classe de fonction. Cette augmentation est peu importante car elle ne concerne que le personnel administratif et technique de la HES-SO Genève qui n'était pas encore nommé (le PE n'est pas concerné). La comptabilisation de cette charge supplémentaire peut-être calculée à partir de SIRH (voir avec l'OPE).
Pour les autres points de la nouvelle loi, il n'y a pas, pour le moment, d'incidence budgétaire (13ème salaire, licenciements,...).

d) Pour ce point, nous avons pris en compte uniquement la formation continue du PAT car la formation du PE contient des règles spécifiques aux lois et règlements HES (par exemple le perfectionnement professionnel individualisé).
En 2006, le coût de la formation continue (hors formations du centre de formation de l'Etat de Genève) pour le PAT est de CHF 40'444.-

Le nombre d'heures est difficile à définir avec précision. Cependant, nous pouvons estimer que ces formations représentent environ 800 heures pour le PAT en 2006.

e) A ce jour, les écoles de la HES-SO Genève utilisent un peu moins de 8 personnes dans le cadre d'emplois ETC. Si ces emplois ne sont plus possibles, nous devrions engager 5 EPT (soit environ CHF 500'000.- par an). Si un financement partiel est demandé aux écoles HES-SO Genève, la charge supplémentaire budgétaire dépendra de la participation demandée.

3) Impact des normes IPSAS dans les départements et les établissements publics autonomes

Après analyse, l'introduction des normes IPSAS, notamment en termes de variation budgétaire, ne devrait pas avoir d'impact significatif étant donné que les amortissements sont déjà calculés linéairement sur la base des durées présumées d'utilisation.

4) Informatique

La HES-SO Genève utilise les applications informatiques mise en place au niveau intercantonal par la HES-SO et qui sont gérées de manière centralisées dans un centre d'exploitation situé à Fribourg. Pour les écoles de la HES-SO Genève et sa direction générale, le DCTI assure le câblage et la gestion de la messagerie électronique.

Au niveau du réseau, la HES-SO Genève utilise le réseau universitaire SWITCH (pour des raisons historiques, quelques écoles sont encore sur le réseau cantonal).

Hes·SO GENÈVE
Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale
Chemin du Château-Bloch 10
CH-1219 Le Lignon
tél. +41 22 388 65 00
fax +41 22 388 65 59
secretariat@hesge.ch
www.hesge.ch

5) Economies d'énergie

La direction générale de la HES-SO Genève et ses écoles n'ont pas la maîtrise de la gestion de ses bâtiments. Celle-ci est en effet assurée par le DCTI via le service technique du DIP. Elle ne peut, en conséquence, pas répondre à cette question.

IUHEI

Rapport des commissaires:
Mme Mariane Grobet-Wellner et M. Pierre Weiss

Les rapporteurs ont été accueillis par M. Phillipe Burrin, directeur de l'IUHEI, Mme Monique Nathoo, responsable de l'administration et des finances, ainsi que par MM. Eric Baier, secrétaire adjoint du DIP et Aldo Maffia, directeur adjoint chargés des institutions subventionnées du DIP.

La grande nouveauté du projet de budget est sa présentation sous forme quadriennale, incluant qui plus est l'ancien IUED. Il apparaît que si le budget 2008 (B08) a été travaillé en détail, les trois budgets ultérieurs constituent des projections, par exemple à propos des recettes provenant des écolages d'étudiants.

Point important : la fusion IUHEI-IUED se réalise avec une avance de quatre mois sur le calendrier qui est précisé par le directeur.

Des explications sont d'emblée données sur la différence entre deux versions du plan quadriennal, à hauteur de 250 000 F par année, provenant d'une contribution supplémentaire de la Confédération. Des précisions seront encore apportées dans le compte de pertes et profits.

S'agissant des revenus, le B08 présente des chiffres quasiment définitifs. En revanche, pour les charges, des dépassements, difficilement chiffrables, sont possibles, notamment si certaines locations ont lieu.

A noter qu'un bouclement des comptes des deux instituts (IUHEI et IUED) a été effectué à fin août 2007 et qu'un audit était en cours à la date de l'audition (28 septembre 2007). Une présentation séparée sera toutefois faite pour l'année 2007.

Le léger déficit (14 000 F) pour la première année de vie commune est regretté. Il donne lieu à des explications quant au montant (1 187 000 F pour IUHEI) et au mécanisme de constitution des réserves qui seront quasiment dissoutes en leur totalité avec l'exercice 2007 en raison des dépenses extraordinaires non couvertes par le montant supplémentaire mis à disposition par la Confédération.

Une vision claire des fonds propres n'est pas possible en l'état pour IUED.

Des explications sont aussi données sur la politique d'écolage (1 500 F pour les résidents, 2 500 F pour les non résidents), particulièrement raisonnable au regard de la concurrence, et de ses effets sur le nombre de bourses (50 pour la filière développement au lieu de 10 pour IUED sous l'ancien système). Sur un montant de recettes de 425 000 F, 412 000 F ont été redistribués sous forme de bourses en 2006-2007 par IUHEI. Une note sera fournie tant sur le principe que sur les montants demandés par la concurrence. Le représentant du DIP fait état de sa position.

Une fiduciaire doit encore être désignée, le futur institut étant soumis au contrôle ordinaire.

Des explications sont données sur les différences salariales entre les deux instituts d'origine (40 000 F par poste de professeur) et les mises à niveau prévues, avec leurs conséquences sur les caisses de pension.

S'agissant des postes administratifs, les redondances ne sont pas encore mises en évidence ; un nouveau statut sans annuités et avec prime de performance sera mis en œuvre. Il n'y aura toutefois pas d'impact pour 2008. Une augmentation des tâches semble rendre une diminution des effectifs peu probable.

Des indications sont aussi données sur l'évolution du dossier immobilier (moins de sites, plus de surfaces, un PL en rédaction pour la part cantonale de 37 millions, 30 provenant de la Confédération et 33 empruntés, soit un total de 100 millions). Des financements privés sont évoqués pour des bâtiments supplémentaires.

Une présentation séparée des 2 budgets et des 2 comptes est souhaitée, de même qu'un exposé des motifs pour les modifications importantes.

Point important : la convention d'objectifs – qui préfigure en quelque sorte celle de l'université, à la différence du financement de la Confédération - et le PL immobilier seront portés à la connaissance des députés dès que déposés, précise le représentant du DIP.

Le traitement des fonds étrangers et des fonds propres engendre des interprétations divergentes sur la législation en vigueur entre les participants.

ANNEXE

Institut universitaire de hautes études internationales, Genève
Graduate Institute of International Studies, Geneva
HEI

Examen du projet de budget 2008 – **questions transversales**

En l'absence de Monsieur Burrin, je vous transmets les réponses aux questions transversales qui concernent HEI.

- **Personnel**
  Etant donné le processus de fusion entre HEI et l'IUED, il n'est pas possible à ce jour de déterminer l'évolution du personnel en 2008.

  Formation continue
  Le coût total estimatif de la formation pour 2007 est de 99'000. Il s'agit principalement de formation informatique liée notamment à l'introduction du nouveau logiciel de gestion des études ainsi que de cours de perfectionnement d'anglais proposé à l'ensemble des collaborateurs.

  Emplois temporaires cantonaux
  Hei n'emploie personne au bénéfice d'un emploi temporaire cantonal. L'IUED emploie actuellement trois personnes dont deux termineront cette année. Ces postes ne seront pas repourvus.

- **Impact des normes IPSAS dans les départements et les établissements publics autonomes**
  HEI n'est pas un établissement public autonome. Elle présente depuis 2006 ses comptes selon les normes Swiss GAAP RPC. La nouvelle institution fera de même.

Genève, le 1er octobre 2007

Monique Nathoo
Responsable Admin. & Finances
nathoo@hei.unige.ch

Phone (+41 22) 908 57 24
Fax (+41 22) 908 57 10
Web http://hei.unige.ch

Département des institutions

Rapport des commissaires:
M. Renaud Gautier et Alain Charbonnier

Les commissaires ont auditionné le Département des Institutions le mardi 2 octobre 2007. Ils ont été reçus par le Conseiller d'Etat M. Laurent Moutinot, M. Bernard Gut secrétaire général du département, Mme Nguyen-Tang Liên directrice des finances et par Mme Riccio Eliana directrice des ressources humaines. Le 31 octobre 2007, le Département a envoyé aux commissaires une note contenant les réponses à diverses questions. Ces réponses ont été intégrées à ce rapport.

Introduction

Le projet de budget 2008 du département des institutions fait apparaître des charges totales pour 555'667'068 Frs en augmentation de 8.7% par rapport au budget 2007 et des recettes s'élevant à 342'785'610 Frs en augmentation de 48,2% par rapport au budget 2007. L'augmentation très forte des recettes s'explique par des éléments principaux, d'une part le rapatriement de l'impôt sur les véhicules moteur du DF au DI qui génère un revenu supplémentaire de 88,45 millions, et d'autre part comme relevé ci-dessous, une forte augmentation des prévisions d'encaissement des amendes d'ordre et contraventions.

Secrétariat Général

Association VIRES (organisme de traitement et de prévention de la violence exercée dans le couple et dans la famille)

Les commissaires demandent une note explicative sur l'augmentation de la subvention versée à l'Association VIRES.

Une augmentation de 200'000 F de la subvention versée à VIRES a été inscrite au PB 2008 en vue de couvrir les frais relatifs à la structure d'hébergement mise en place par VIRES.

En novembre 2005, VIRES a soumis à l'organe genevois de répartition des gains de la Loterie Romande un projet d'expérimentation sur deux ans d'une structure de crise répondant aux fins d'application des mesures d'éloignement administratif prévues par l'article 8, alinéa 5, de la loi sur les violences domestiques (F 1 30). En mars 2006, Monsieur Laurent Moutinot a

confirmé à VIRES la mise à disposition gratuite de locaux situés au 9, chemin de Venel, et prêtés par le DCTI au DI. A la même période, l'organe genevois de répartitions des gains de la Loterie Romande a accordé à VIRES une aide financière de 200'000 F pour l'année 2006/2007. Le 1er juin 2006, la structure d'hébergement a ouvert ses portes. Durant la première année d'expérimentation, face à la non-utilisation de cette structure par la police genevoise dans le cadre des mesures d'éloignement administratif, VIRES s'est ouvert du côté du réseau psycho-médico-social et a renouvelé principalement son dialogue avec le Pouvoir judiciaire et le service de probation et d'insertion (SPI). Après une année d'expérience, il s'est avéré qu'une deuxième année d'expérimentation était indispensable. En effet, c'est durant cette année que le travail conjoint du délégué aux violences domestiques, entré en fonction en janvier 2007, et de la Commission cantonale violences domestiques, constituée en mai 2007, entrera dans une phase opérationnelle. La structure d'hébergement se doit d'être ouverte afin de contribuer à éclairer le processus complexe de la mise en place d'un dispositif intégré contre les violences domestiques.

En juin 2007, l'organe genevois de répartition des gains de la Loterie Romande a ainsi accordé à nouveau un montant de 200'000 F pour la poursuite de l'expérimentation du fonctionnement de la structure d'hébergement durant l'année 2007/2008. A l'heure actuelle, VIRES étudie avec le DI la possibilité de pérenniser la structure d'hébergement à l'issue de la deuxième année d'expérimentation, ce qui justifie l'augmentation du montant de la subvention inscrite au PB 2008.

La structure d'hébergement compte trois chambres, pour quatre lits, une cuisine, un salon, une salle de bain et une chambre de veille. Du 4 juin au 30 septembre 2007, soit durant 16 semaines, cette structure d'hébergement temporaire a affiché un taux d'occupation de 60 %. Dix personnes ont été accueillies sur une durée moyenne de 3,8 semaines. Parmi les dix personnes accueillies, trois l'ont été suite à une mesure d'éloignement administratif, une suite à la demande de la magistrature, trois ont été adressées par un établissement social, une a été adressée par le réseau médical genevois et, enfin, deux auteurs de violences se sont adressés d'eux-mêmes à la structure d'hébergement.

Service des contraventions

L'augmentation des prévisions d'encaissement des amendes d'ordre et contraventions est due à une très forte augmentation prévisionnelle du produit des infractions relevées par les radars.

Les raisons de cette situation sont multiples :

– remplacement des appareils argentiques par des appareils numériques : là où les appareils argentiques permettaient de mémoriser 200 infractions, le système numérique permet l'enregistrement de 5'000 infractions dans chaque appareil

– qualité des photos, dans la mesure où le nombre de clichés non exploitables est moins important
– diversification des lieux de contrôle

Ainsi, pour 2007, les prévisions d'infractions à la vitesse établies par la brigade du trafic s'élèvent à 227'500, soit 47'000 de plus qu'en 2006 (+ 23 %).

L'augmentation prévue pour 2008 est de 16'3000'000 Frs soit de **40%** par rapport au budget 2007 !

Le Département étudie la possibilité d'intégrer le service des contraventions au Service des automobiles et de la navigation.

Service « organisation – planification – système d'information ».

Le directeur de ce service a pris sa retraite et a été remplacé par M. Marois qui vient du DF. Les projets de réorganisation de l'OPSI sont en cours, avec notamment la diminution du nombre des collaborateurs et le placement, dans les grands services, d'un représentant permanent chargé de ces questions.

Service des passeports et de la nationalité

Afin de produire les nouveaux passeports, l'installation à Genève d'un certain nombre de machines est prévue. Ces machines nécessiteront un personnel considérable ; 15 postes seraient nécessaires pour 6 machines. Le Département n'est, pour l'instant, pas d'accord quant aux chiffres annoncés. Il est en train d'instruire cette affaire ; l'installation de ces machines aura un coût mais le Département souhaite qu'il soit moindre. Il faut préciser que ces machines doivent être entretenues et que cela nécessite du personnel.

Lutte contre le bruit

Il avait indiqué que le SAN ou la Police allaient reprendre les contrôles sonores, or l'exposé des priorités du SAN n'en fait pas mention.

M. Moutinot indique aux commissaires que la question de la lutte contre le bruit est répartie entre un certain nombre de services : la Police, les différents services acoustiques du DT et les ASM. Il ajoute que dans le PL relatif aux ASM qui devrait prochainement être adressé au Grand Conseil, il y a un certain nombre de précisions quant à leur compétence en la matière. Il précise qu'il s'agirait de concentrer la lutte contre les bruits « difficiles » en main de la Gendarmerie et de confier la lutte contre le bruit plus facile aux ASM.

La lutte contre le bruit est une mission constante de la Gendarmerie, laquelle disposait autrefois d'un groupe spécifique pour cette mission, groupe qui a été dissout lors de la précédente législature.

Pour les ASM, tout dépend de la vitesse de traitement du PL, toutefois une chose est de donner une compétence aux ASM, encore faut-il qu'ils l'exercent.

Service des automobiles et de la navigation

Les commissaires demandent, par rapport à l'augmentation des impôts cantonaux, de quelle manière est calculée l'augmentation des créances irrécouvrables, dont le montant pour 2008 s'élève à 660'000 Frs.

Le Département répond que sont considérés comme irrécouvrables les débiteurs de l'impôt auto dont la dette est prescrite, c'est-à-dire, pour le PB 2008, ceux qui n'auront pas payé l'impôt 2002 (5 ans + l'année en cours).

Pour déterminer le montant de ces irrécouvrables, le SAN se fonde sur la balance âgée des débiteurs. Ainsi, le service a établi la structure chronologique de ses débiteurs et suit leur évolution par année. Compte tenu de l'évolution des débiteurs 2002 au fil du temps, le SAN anticipe un montant d'irrécouvrables de 660'000 Frs pour 2008.

Service cantonal des naturalisations

La nouvelle taxe de naturalisation devrait couvrir au minimum les frais du Service cantonal des naturalisations. Les commissaires demandent ce qu'il en est.

M. Moutinot indique qu'il a été renoncé aux services d'un enquêteur et d'un collaborateur. Une importante modification va intervenir ; les taxes du Service cantonal des naturalisations vont être soumises au RDU. La base de calcul en sera complètement modifiée.

Service cantonal des objets trouvés

Un commissaire pose la question de l'opportunité de la privatisation du Service cantonal des objets trouvés. Il rappelle que le Canton de Genève est l'un des derniers cantons pour lequel les objets trouvés relèvent d'un service de l'Etat. Il se demande si ce service fait partie des missions essentielles de l'Etat, sans remettre en question l'utilité de ce service.

M. Moutinot indique qu'il ne pense pas que ce service fasse partie des missions essentielles de l'Etat. Il relève toutefois que ce service rapporte 170'000 F et en coûte 850'000. Le Service des objets trouvés s'occupe également des ventes aux enchères, notamment des pièces à conviction lorsque les procès sont terminés. Il évoque l'existence d'études qui ont été réalisées à ce sujet.

Service de la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes

Le Service de la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes (SPPE) s'occupe de la prévention de la violence à l'égard des femmes. Les commissaires se demandent ce qu'il en est par rapport au rôle du Délégué aux violences domestiques.

M. Moutinot explique que depuis la création du poste de délégué, il est apparu qu'il existe des territoires à mieux définir entre le SPPE et la commission qui s'occupe de la maltraitance. Il explique que dans l'immédiat, le délégué aux violences domestiques se concentre sur le bon fonctionnement de la loi ; il sera ensuite plus actif au niveau de la prévention. L'existence du poste de délégué et ses spécificités ne suppriment pas complètement les soucis du SPPE en matière de violence ; il n'y a pas de redondance.

Mme Nguyen-Tang indique que ce qui figure sous prestations pour le SPPE a été repris du catalogue de prestations publiques déterminé dans le cadre de GE-Pilote. La prestation, pour ce service, avait été identifiée avant la création du poste de délégué aux violences domestiques.

Les commissaires demandent quels sont les premiers résultats des mesures d'éloignement prévues par la loi sur les violences domestiques (F 1 30) ?

Du 1er janvier au 30 septembre 2007, cinq mesures d'éloignement administratif ont été prononcées par la police genevoise. La durée moyenne de ces éloignements est de 25 jours. A une seule reprise, le Tribunal Tutélaire a décidé de raccourcir la durée de l'éloignement.

Bien que ce chiffre paraisse relativement faible, il est nécessaire de le contextualiser avec l'action déployée par la police genevoise en 2007 et l'entrée en fonction du délégué aux violences domestiques.

Au début du mois de juin 2007, sur proposition du délégué, le Conseiller d'Etat en charge du département des institutions et la cheffe de la police ont décidé la constitution du groupe de pilotage "violences domestiques" au sein de la police genevoise. Ses objectifs sont de faire toutes propositions utiles afin que l'action de la police soit efficace en matière de violences domestiques, tout en restant conforme à la législation fédérale et cantonale. Ce groupe s'est réuni pour la première fois le 18 juin 2007 et se rencontre régulièrement depuis.

Les cinq mesures d'éloignement administratif ont eu lieu depuis la constitution du groupe, soit depuis le 18 juin.

Fin août 2007, les membres du groupe police, en partenariat avec le délégué, ont remis à la cheffe de la police la proposition d'une expérimentation visant à une modification importante des pratiques policières en matière de violences domestiques. Les mesures d'éloignement administratif ainsi que la remise d'informations aux personnes concernées, comme stipulé dans la loi genevoise sur les violences domestiques, sont

inclues dans cette proposition. Il a en effet paru essentiel au groupe police et au délégué d'intégrer les mesures d'éloignement administratif dans une modification profonde des pratiques policières en la matière. Cette proposition est actuellement à l'étude.

Enfin, au sein de la formation menant au brevet fédéral de policier, les futurs policiers sont informés et sensibilisés aux violences domestiques et plus précisément aux mesures d'éloignement administratif.

Corps de Police

Les commissaires constatent, en ce qui concerne la Police, que la lisibilité du compte détaillé est très difficile. Ils regrettent l'habitude de certains départements de modifier les périmètres d'une année à l'autre.

Mme Nguyen-Tang explique que la décision de centraliser le budget au niveau de l'état-major avait été prise quelques années auparavant ; cette année, le Département a pris la décision de décentraliser à nouveau le budget au niveau des services.

Les commissaires demandent un document de synthèse qui permette la comparaison des budgets et des comptes de la police sur plusieurs années. Document voir en annexe 1 remis aux commissaires.

Grandes manifestation

Les commissaires demandent s'il serait possible de créer un centre de responsabilité (CR) spécifique pour enregistrer les dépenses de la police à l'occasion des grandes manifestations (Euro 2008, Télécom, etc.), afin d'être le plus transparent possible ?

Le Département comprend parfaitement le besoin légitime d'information qui est à l'origine de la demande des députés. Toutefois, la réponse ne peut pas prendre la forme de la création d'un centre de responsabilité dédié.

En effet, avec l'introduction de la CFI et afin de tirer le meilleur parti des potentialités de cet outil, le département des finances a dégagé certains principes communs à l'ensemble de l'Etat. Ainsi, le centre de responsabilité a été défini comme un service ou une unité fonctionnelle aux caractéristiques bien définies (champ de compétences, missions, personnel), doté de moyens et d'objectifs explicites. Un CR qui serait ouvert spécifiquement pour enregistrer les mouvements financiers liés à un événement particulier et qui ne serait justifié que par des besoins d'information comptable ne répond donc pas à cette définition.

En revanche, l'outil CFI permet de faire des interrogations dans l'application comptable et d'en extraire des informations sectorielles. Cela est rendu possible par l'ajout d'un code dans la clé comptable (appelé numéro de dossier) qui permet l'identification et l'extraction de tous les mouvements auxquels ce code est attribué.

Salle Blanche

Les commissaires demandent quels sont les tarifs appliqués par la police pour la mise à disposition de la salle blanche ? Ces tarifs couvrent-ils les coûts ?

Le Département répond que les prestations de "salle blanche" offertes par la police genevoise concernent des travaux de récupération de données numériques, principalement sur des disques durs endommagés. Cela comprend notamment l'infrastructure, le matériel, ainsi que le personnel de la brigade de criminalité informatique (BCI) spécialement formé aux USA sur la récupération des données.

Les prestations sont destinées aux corps de police suisses (fédérale, cantonales, municipales), à l'armée, au corps des gardes-frontière et à l'ensemble des services demandeurs de l'Etat de Genève. Les polices étrangères pourraient bénéficier des prestations sur autorisation expresse de la cheffe de la police.

Les prestations sont facturées au tarif horaire prévu par l'article 8, alinéa 2, du règlement sur les émoluments et frais des services de police (F 1 05.15), soit 100.- F par heure. La tarification s'établit comme suit :

Prise en charge et diagnostic (forfait 1 heure)	100 F
Utilisation de la salle blanche (forfait 1 heure)	100 F
Heures effectives de travail	100 F / heure
Fournitures spéciales en fonction des cas particuliers	frais effectifs
Frais de port pour retour du disque à l'expéditeur	frais effectifs

Par ailleurs, un facteur multiplicateur des tarifs précités s'applique sur le total des heures effectives et de prise en charge selon le degré d'urgence :

normal	x 1 (délai de 2 à 6 semaines selon la charge de travail du BCI)
urgent	x 2 (délai d'une semaine)
prioritaire	x 4 (délai de 24 heures)

La facturation des prestations se base sur la récupération, possible ou non, des informations sur les disques durs, comme c'est usuellement le cas dans les sociétés de récupération de données. Ainsi, si la récupération n'est pas possible, la prise en charge et le forfait pour utilisation de la salle blanche seront facturés, mais pas les heures de travail (qui sont généralement très peu nombreuses dans ces cas-là). Le taux de réussite actuel de la police est d'environ 75 %.

La facturation couvre les frais directement liés à une affaire, soit les consommables (masques, gants, lavage des vêtements), les pièces détachées achetées spécialement et les frais de port. Les heures effectives de travail facturées en cas de résultat positif le sont au tarif prévu par le règlement.

Ventes d'essence de la police

Les commissaires souhaitent savoir où sont comptabilisées, dans les services "clients" les ventes d'essence de la police ?

Le Département répond que : dans les services "clients" du garage de la police, la vente d'essence est comptabilisée sur des comptes de charge de nature 31301100 "Carburants". En fonction des services et de l'historique qui les lie à la police, cette comptabilisation se fait par le biais d'une facturation interne (virement comptable) ou externe (envoi d'une facture par la police au service utilisateur). Cette pratique sera uniformisée en 2008.

Pour rappel, les services qui se fournissent auprès de la police sont :

– l'office cantonal de la mobilité
– le service du cadastre
– le service Environnement Info
– l'office cantonal de l'emploi
– le service des autorisations et patentes
– la maison d'arrêt de Villars

Police de Sécurité Internationale

Les commissaires demandent au Département de leur fournir quelques explications sur les charges de personnel de la PSI (DGA / GSD) et sur leur comptabilisation dans les différents centres de responsabilité.

Le Département répond qu'au niveau détaillé des comptes de la police, les charges de personnel de la PSI sont comptabilisées sur deux centres de responsabilité distincts. En effet, bien que, sur le terrain, les activités de ces policiers soient identiques, une distinction comptable est nécessaire, car le GSD (corps des gardes de sécurité diplomatique), contrairement au DGA (ancien détachement des gardes aéroport), fait l'objet d'un subventionnement de 5 millions de francs de la part de la Confédération. Toutefois, au fil du temps, une certaine confusion comptable s'est parfois installée entre ces deux centres de responsabilité techniques quant au nombre de collaborateurs enregistrés dans chacun d'eux.

Direction de l'office pénitentiaire

Les commissaires se posent la question de la pertinence de l'existence de cet office !

M. Moutinot explique que l'office pénitentiaire remplit un certain nombre de tâches qui ne concernent pas la prison de Champ-Dollon en tant que telle ; ces tâches doivent toutefois bien être traitées. L'office pénitentiaire regroupe l'ensemble des établissements de détention ainsi que le service de probation et d'insertion et le service de l'application des peines et mesures. Le président

précise que sans cet échelon hiérarchique, la situation est ingérable au niveau du secrétariat général et de la Présidence.

Il indique que le nouveau règlement sur les établissements de détention, qui a été adopté par le Conseil d'Etat en juillet, a comme but et comme effet de mieux utiliser les petits établissements pénitentiaires.

Prison de Champ-Dollon

Système de sécurité incendie

Un commissaire rappelle l'incendie qui a eu lieu le 7 juillet 2006 à la prison de Champ-Dollon, lequel a causé la mort de deux personnes. Il a été reconnu qu'il existe un problème de détection des incendies ; or, à ce jour, aucun système de détection des incendies n'a été installé.

M. Moutinot indique que la décision a été prise d'installer un système de détection des incendies, lequel doit permettre de détecter les incendies sans toutefois permettre aux détenus de simuler des incendies inexistants. Un système a été trouvé ; les détecteurs incendie seront placés dans les ventilations de manière à ce qu'ils ne soient pas accessibles aux détenus.

Prévision d'occupation de Champ-Dollon en 2008 suite à l'ouverture de La Brenaz ?

Les commissaires déclarent ne pas partager l'optimisme du Département quant à la diminution des dépenses générales à Champ-Dollon, du fait de l'ouverture de « La Brenaz ». Ils indiquent qu'il ne pense pas qu'un retour à terme en dessous de 400, durant l'année 2008, soit objectivement possible.

Le Département répond que le 10 septembre 2007, une séance a réuni Monsieur Laurent Moutinot, Conseiller d'Etat en charge du DI, Monsieur Daniel Zappelli, Procureur général, Monsieur Stéphane Esposito, Président du collège des juges d'instruction, ainsi que des représentants de la police et de l'office pénitentiaire. A cette occasion, un échange de vue a eu lieu sur la situation de la prison de Champ-Dollon. Les intervenants ont rappelé les mesures prises et les efforts consentis tant au niveau de la police qu'au niveau du Pouvoir judiciaire, pour limiter le nombre d'incarcérations. Il a également été relevé que si ces efforts se poursuivaient, il n'y avait aucune raison qu'un afflux soudain se produise à Champ-Dollon et ce en particulier à l'issue du transfert de 68 détenus à la prison de la Brenaz. Une nouvelle rencontre aura lieu en novembre 2007 pour faire le point de la situation.

En conséquence, en l'état actuel, on peut raisonnablement espérer que, suite à l'ouverture de la Brenaz, le taux d'occupation de la prison de Champ-Dollon diminue. A tout le moins, la police et le Pouvoir judiciaire ont convenu de poursuivre les pratiques actuelles en matière de limitation du nombre d'incarcérations.

Service de l'Application des Peines et des Mesures (SAPEM) et Service de probation et d'insertion (SPI)

Les commissaires remarquent que le SAPEM et le SPI doivent s'occuper de plus en plus de personnes. Ils s'inquiètent de la stabilité du nombre de postes pour le SPI ; stabilité qui ne leur semble pas correspondre à l'augmentation objective de la charge de travail. Ils se demandent si l'évolution du nombre de postes est cohérente.

M. Moutinot indique que le Département est lié par les décisions du Conseil d'Etat quant au nombre global de postes. Il rappelle que la nouvelle partie du code pénal devait normalement conduire à une diminution du nombre de petites peines ; dans la pratique, les premiers mois d'application ont toutefois démontré que le Palais n'a pas modifié sa manière de juger les personnes. Mme Riccio explique que quatre postes supplémentaires ont été octroyés sur la gestion départementale des effectifs ces dernières années ; deux postes ont été stabilisés et les deux autres devaient l'être l'année prochaine. Il a finalement été décidé de ne rien changer ; le dépassement de ce service étant de 0.71 poste sur l'année 2007.

Les commissaires émettent des doutes quant au fait que la situation actuelle soit satisfaisante en termes de mission du SAPEM ou du SPI.

Offices des Poursuites et des Faillites

Emplois Temporaires

Les commissaires demandent, quant à l'office des poursuites, ce qu'il en est des emplois temporaires et de leur avenir si la nouvelle loi sur le chômage est acceptée le 16 décembre 2007.

Mme Riccio répond que les emplois temporaires vont être transformés en emplois dits de formation, lesquels ne dureront plus une année mais six mois. Elle précise que les emplois de formation nécessitent un investissement plus important au niveau de l'encadrement. Une étude est en cours au sein des différents services employant de nombreux ETC afin de déterminer quel est le taux d'emplois temporaires qu'il sera possible de transformer en emplois de formation.

Est-ce que cette suppression des ETC représente un problème pour le service en ce qui concerne le travail ?

M. Moutinot répond que la situation est quelque peu difficile en ce qui concerne le secteur des huissiers. Il indique que le service est quelque peu victime de son succès ; en effet, dès lors que le service est plus performant, les personnes y recourent plus facilement.

Cash pooling

Les Commissaires se demandent alors que l'Etat travaille désormais selon le système du cash pooling, pourquoi subsiste-t-il une rubrique 420 "Banques" aux offices des poursuites et des faillites ?

Le Département répond que la rubrique 42000111 "Intérêts bancaires" des offices des poursuites et des faillites enregistre les intérêts des comptes bancaires des OPF. En effet, ces derniers ne sont pas intégrés au système de cash pooling de l'Etat de Genève, car l'argent qu'ils reçoivent n'appartient pas à l'Etat, mais aux créanciers. Toutefois, conformément aux dispositions de la LP, l'argent qui n'est pas utilisé à brève échéance est transféré à la Trésorerie générale de l'Etat, en sa qualité de caisse de consignation des OPF.

Département des constructions et des technologies de l'information

Rapport des commissaires:
M. Pierre Kunz et M. Eric Bertinat

La délégation de la commission des finances, composée de M. Eric Bertinat et Pierre Kunz a été reçue par M. Mark Muller, chef du département, ainsi que par Mme Sophie Heurtaut-Malherbe, responsable de la division des finances, M. Franz Leutert, directeur du budget et M. Dominique Anklin, directeur de la division du support.

Ils ont bénéficié à cette occasion de tous les documents requis, et obtenu soit immédiatement des réponses précises à leurs questions soit l'engagement que ces réponses seraient communiquées au plus tard lors de l'audition du DCTI par la Commission des finances à savoir le 14 novembre 2007.

Politique du logement

Les commissaires ont désiré faire le point sur l'évolution de la production de logements à Genève et sur les prévisions du DCTI pour l'an prochain. Etant donné la multitude des aléas liés à la construction de logements dans le canton des prévisions pour 2008 sont selon M. Muller impossibles à faire. Seuls les renseignements synthétiques suivants sont disponibles :

	2005	2006	est. 2007
Logements construits	1599	1205	
Log. mis en construction	1154	1511	*(14 nov.)*
Logements autorisés	1274	1586	

Les commissaires ont également demandé au chef du DCTI si la mesure prise au sujet de la zone de développement 3 (augmentation de la valeur de vente du terrain) avait porté les fruits attendus. La réponse de M. Muller fut affirmative. Reste en suspens la question de l'extension de cette mesure à la zone de développement 4.

Le chef du département s'exprimera sur ces questions le 14 novembre.

Evolution des charges du DCTI

L'évolution des charges du DCTI, considérées dans leur totalité, se résument au tableau suivant (en millions de francs) :

	C 05	C 06	B 08
Dépenses totales	675,4	685,2	735,0
Charges de personnel	135,2	132,9	122,7
Dépenses générales	213,5	202,3	223,7
Amortissements	118,6	153,3	111,1
Subventions accordées	76,9	73,3	81,7
Imputations internes	106,1	93,8	181,0
Charges hors imp. internes	**569,3**	**591,4**	**554,0**
Charges hors imp. internes et sans amortissements	**463,2**	**437,9**	**442,9**

On le constate, l'évolution des charges du DCTI est bonne (- 2,7 % sur C 05). Cependant:

– l'effort sur les salaires doit être relativisé puisque la baisse (- 9,2 % sur C 05) est largement due à IPSAS (activation de 10 millions de charges salariales du CTI) ;
– la baisse des amortissements résulte en grande partie de l'impact de la RPT (- 20,5 millions) ;
– les subventions accordées croissent fortement (+ 6,2 % sur C 05), accroissement concernant aussi bien l'aide aux personnes physiques que l'aide à la pierre (subventions HM);

– sont également en hausse notable les dépenses générales (+ 4,8 % sur C 05), hausse qui doit s'analyser surtout sur les rubriques suivantes (en millions de francs) :

	C 05	B 08	Ecart %
312 (eau, énergie)	42,2	38,0	- 10, 0
314 (entretien immeubles)	46,0	45,3	- 1,5
316 (loyers, fermages)	41,9	56,3	+ 34,4
318 (honoraires, prest. tiers)	59,8	57,9	- 3,2

La hausse des dépenses générales est donc essentiellement due à la croissance des exigences en locaux exprimés par l'administration. C'est principalement le DIP qui est à l'origine d'une évolution qui a débuté en 2003 et qui manifestement n'est pas sous contrôle. Pour faire face à ce problème le DCTI a mis en œuvre son projet OLEG (Optimisation des locaux de l'Etat de Genève) mais dans l'immédiat les commissaires sont d'avis que des mesures restrictives s'imposent, cela d'autant plus que globalement les effectifs de l'administration diminuent.

Evolution des revenus

Le budget 08 du DCTI indique une augmentation notable des revenus de fonctionnement. Ceux-ci devraient atteindre 155,3 millions de francs contre 81,9 millions aux C 06. Mais il convient de relativiser cette hausse qui est très largement due aux impacts IPSAS sur les revenus des biens (36,3 millions) et RPT sur les dédommagements des collectivités publiques (16,1 millions).

Les investissements

Les changements à signaler dans ce domaine concernent davantage la gestion des investissements que leur volume. Par rapport aux exercices précédents, les **dépenses d'investissement** du DCTI continuent de croître notablement. C'est ainsi qu'après réduction globale des investissements (RGI) elles atteignent 458 millions de francs contre 377,8 au B 07 et 285,0 aux C 06.

Les postes d'investissement les plus importants sont les suivants (en millions de francs) :

- Constructions nouvelles lignes de tram 105,2
- Logements d'utilité publique 25,0
- CEVA 18,0
- CMU, 5ème étape 17,0
- Mesures OPB 15,0
- CO Drize 15,0
- Collège Sismondi 15,0

Il convient de souligner les mesures prises par le DCTI afin que les investissements soient désormais mieux étudiés quant à leur degré de priorité et leur faisabilité. On devrait en conséquence dans les années à venir assister à une réduction régulière de la RGI qui doit être interprétée comme marge d'erreur budgétaire destinée à couvrir l'incapacité des départements de l'Etat à budgétiser correctement les investissements.

On notera par ailleurs que dès le 1er janvier 2008 la traçabilité des investissements se trouvera nettement améliorée grâce à IPSAS. Les techniques d'amortissement seront simultanément rendues plus précises.

S'agissant des **recettes d'investissement**, elles évoluent logiquement en parallèle aux dépenses et croissent elles aussi pour atteindre 100,4 millions de francs au B 08 contre 48 B 07 et 16,7 aux C 06.

Questions transversales

Ces sujets n'ont pas été abordés puisque les réponses aux questions de la Commission des finances font l'objet d'une synthèse au sein du Département des finances.

Conclusion

Les deux commissaires ont tiré de leur visite et de leurs entretiens la conviction que le budget du DCTI a été élaboré avec sérieux, que le département est géré selon des objectifs clairs et qu'il entend procéder en toute transparence à l'égard du législatif.

Département du territoire

Rapport des commissaires:
M. Alain Charbonnier et M. Pierre Kunz

Les commissaires ont été reçus par MM. Robert Cramer, conseiller d'Etat du Département du territoire, Philippe Matthey, secrétaire général, Alain Fournier, chef du service financier, Jean-François Huguet, directeur administratif et Vincent Mottet, directeur financier.

1. Introduction générale

M. Matthey accueille les commissaires et rappelle tout d'abord que le cadre du PB 2008 est fondamentalement différent des précédents car il repose sur des bases nouvelles; pour cette raison, il faut être attentif lorsqu'il est comparé aux budgets précédents.

Ces bases nouvelles sont :

– L'introduction des normes **IPSAS et de la RPT**, éléments qui ne sont pas propres au DT.
– La reconfiguration des CR par direction générale (propre au DT).
– L'introduction des normes IPSAS qui entraîne **la disparition des financements spéciaux**.
– La mise en œuvre des transferts d'actifs.
– L'Office vétérinaire cantonal qui a rejoint le DES
– Le site de Châtillon, qui a été transféré aux SIG et qui en reprennent l'exploitation

Tous ces éléments rendent évidemment la comparaison du PB 2008 avec les précédents budgets difficile, mais le département a tout de même réussi à présenter un tableau comparatif PB 2008-budget 2007-PFQ.

Dans les grandes lignes, le projet du budget 2008 se présente comme suit :

– Charges courantes : F. 299'214'520.-, soit de F. 2'457'389.- inférieur au PFQ (-0.81%)
– Revenus courants : F. 76'063'134.-, soit de F. 775'883.- supérieur à l'enveloppe du PFQ attribuée au département et corrigée des effets du

transfert des revenus de la RPLP et des droits de superficie SIG au DTCI non pris en compte dans le PFQ départemental (+ 1,03%)

– Taux de couverture des charges par les revenus conforme à celui attendu par le PFQ soit 30%

M. Cramer indique qu'en comparant le PB 2008 au budget 2007, on peut constater une diminution de 34 postes. Toutefois, il serait faux de dire que le département a diminué son personnel de 34 postes: en effet, il faut d'une part tenir compte des transferts interdépartementaux (par exemple du transfert de l'Office vétérinaire cantonal au DES), et d'autre part, des postes qui ont été transférés aux SIG. Ceci étant précisé, il déclare que les postes du DT ont, sans tenir compte de ces deux éléments, effectivement diminué dans les proportions fixées par le CE, à savoir une diminution de -1,25% des postes par an. Pour 2008, il s'agit d'une suppression de **7,2 postes**.

M. Matthey rappelle les gros projets qui vont préoccuper le DT:

– MICA (Mon-Idée- Communaux d'Ambilly)

– Le Master plan Praille-Acacias-Vernet

– Le projet d'agglomération franco-valdo-genevois (en ce qui concerne ce dernier point, le DT est tenu par des échéances de la Confédération qui impliquent qu'il n'est pas possible de lisser l'effort sur 3 ou 4 ans).

2. Discussion

Les commissaires sont intéressés par l'évolution des dépenses du département depuis les Comptes 2005 qui constituent la base du PFQ.

Ils souhaitent de ce fait disposer des informations leur permettant de reconstituer l'évolution des grands postes du département: les charges totales, les dépenses générales, les charges de personnel et les subventions. Ils pensent que les députés doivent obtenir les informations leur permettant de faire ces comparaisons. Par ailleurs, ils pensent que les transferts d'actifs des TPG et des SIG devront également être pris en considération, puisque le transfert de personnel aux SIG représente une réduction de personnel au niveau du département par exemple. Ils souhaiteraient que ce tableau soit retraité en faisant abstraction des financements spéciaux.

Ce tableau (voir ci-dessous) a été réalisé par le département et remis rapidement aux commissaires :

PB 2008

	Comptes 2005	PB 2008 Total retraité *	Variation PB 2008 - C 2005 F	Variation PB 2008 - C 2005 %	PB 2008 Total
Charges totales	480'026'348	465'489'657	-14'536'691	-3.0%	361'378'052
Dont:	-	-	-	-	-
30 Charges de personnel	68'245'473	66'760'318	-1'485'155	-2%	63'787'041
31 Dépenses générales	106'003'713	100'850'297	-5'153'416	-5%	33'669'282
35 Dédommagements à des tiers	4'817'225	5'270'620	453'395	9%	6'113'736
36 Subventions accordées	152'303'826	159'280'777	6'976'951	5%	191'244'461

* Note : le "Total retraité" correspond au projet de budget 2008 retraité des effets spécifiques tels que les transferts d'actifs, les normes IPSAS, la RPT et autres.

Explications:

-

Rubrique 35: les indemnités dues aux CFF consistent en un renfort de l'offre, d'une part entre Coppet et Et Genève d'autre part dans le cadre de l'Euro 2008.

Rubrique 36: la restitution de la part de bénéfice 2004 TPG a été inscrite à hauteur de -1.848.409 F dans les comptes 2005. Au budget 2007 est inscrite l'augmentation pérenne de la subvention due aux TPG, dans le cadre du transfert d'actifs qui se monte à 5.300.936 F.

Les commissaires observent que contrairement aux mesures du P1/P2 qui prévoient une diminution des montants **d'honoraires et prestations de service à des tiers**, ce poste reste globalement toujours important.

M. Cramer tient tout d'abord à souligner l'importante diminution au niveau des dépenses générales. En second lieu, il explique que certains services sont de gros consommateurs de services de tiers: il s'agit notamment des services qui travaillent dans le domaine de la planification, des services qui travaillent dans le cadre des transports publics, et des services qui réalisent des mandats pour l'aménagement du territoire.

3. Investissements

M. Mottet rappelle tout d'abord que le CE a arrêté le RInvest. Celui-ci a nécessité de retraiter l'ensemble des investissements du département, en distinguant les anciens Grands Travaux d'une part, et les crédits de programme de l'autre; ceux-ci recouvrent des investissements liés.

Il explique que le budget d'investissement du DI est inférieur à celui de l'année 2007, notamment en raison de la disparition des financements spéciaux, mais aussi en raison des économies réalisées par la département.

Le montant total des travaux d'utilité publique se monte à 8,588M - 6,738M = 1,8M de francs.

En second lieu, il apparaît que montant total d'investissement s'élève à 35,97M de francs - 14,6M pour financement spéciaux = 21,37M de francs d'investissement au PB 2008. Au budget 2007, le montant total d'investissement s'élevait à 83M -57,5M pour financements spéciaux = 25,8M de francs d'investissement au budget 2007.

M. Matthey explique que le DT est en cours de consolidation sur l'investissement, raison pour laquelle le département n'a pas pu fournir les documents PB 2008 d'investissement aux commissaires. Toutefois, le PB 2008 d'investissement figurera dans le classeur budgétaire selon le nouveau modèle des comptes.

Les commissaires demandent si le montant de 57M de francs de financements spéciaux au budget 2007 a été totalement réalisé.

M. Cramer explique qu'une partie du solde porte sur la Steppe du Bois de Baie (pour environ 40M de francs), qui continue ses travaux, mais sous l'égide des SIG. Ce montant se retrouve de ce fait dans le budget d'investissement des SIG.

Discussion générale

Les commissaires observent, de manière générale que le PB 2008 est particulièrement bien situé par rapport au PFQ.

M. Cramer indique que cela s'explique en partie par les **transferts d'actifs**. M. Mottet précise en effet que les impacts liés aux transferts d'actifs n'avaient pas forcément été intégrés au PFQ.

Les commissaires se réjouissent toutefois de ces bons résultats: ils observent que les charges de personnel ainsi que les dépenses générales sont meilleures que la cible. Toutefois, le montant des subventions est de 5M plus élevé que ce qui était prévu dans la cible du PFQ.

M. Cramer explique qu'en terme de dépenses, tous les départements seront meilleurs que le PFQ, car il aura fallu trouver des moyens pour réaliser une économie d'environ 83M de francs. Ensuite, concernant les subventions (voir tableau ci-dessous), il tient à préciser qu'il est généralement très difficile de pouvoir les compresser: en effet, elles sont souvent liées à des contrats de prestations, ou à des besoins d'entités tels que l'Hospice général ou les TPG qu'il est difficile de refuser. De ce fait, les efforts d'économie se concentrent en général tous sur le petit Etat.

Pour conclure, M. Cramer tient à souligner que l'Etat fait un effort très important sur ses charges. Malgré le fait que l'Etat de Genève soit revenu à l'équilibre, le CE a décidé de continuer à plafonner les charges à 1%, alors que selon la déclaration accompagnant le P1, le CE aurait pu aller jusqu'à 1,5% d'augmentation des charges puisque l'Etat est revenu à l'équilibre.

NATURE 36 -
SUBVENTIONS
Décomposition de l'écart entre PB 2008 et le BU 2007 DT

	Budget 2007	Projet de budget 2008	Ecarts
36 Subventions accordées	157'137'227	191'244'461	34'107'234

Transferts d'actifs SIG (indemnité CTDS)	9'000'000
IPSAS (règlement sur les investissements, bilan, subv tacites)	3'891'963
RPT (effets financiers)	2'085'721
Fonds d'équipement communal	17'000'000
Contrat de prestations TPG et Unireso	2'000'000
Total	**33'977'684**

ANNEXE

Annexe 8

Réponses aux questions des TPG, SIG, Fondation des parkings et de la FTI.

La question 1 ne concerne pas les TPG, les SIG, la Fondation des parkings et la FTI.

Question 2

TPG

Le tableau ci-dessous répond aux points a) et b):

TPG	Moyenne	
	Postes occupés	Personnes employées
2005		
CA/DG & Stratégie	14	15
Finances & Gestion	16	17
SIT	20	20
Ressources humaines	28	29
Exploitation	1'027	1'047
Technique	301	306
Marketing, Ventes et Communication	53	57
Unités Soutien	17	17
Unireso	2	2
2005	**1'477**	**1'509**
2006		
CA/DG & Stratégie	34	35
Cond. Changement & Gest. Proj.	4	4
Finances & Gestion	15	16
SIT	21	21
Ressources humaines	25	26
Exploitation	1'030	1'050
Développement & Ingénierie	18	18
Technique	267	272
Marketing, Ventes et Communication	54	58
Unités Soutien	16	17
Unireso	1	2
2006	**1'486**	**1'520**
2007		
CA/DG & Stratégie	41	43
Finances & Gestion	15	17
SIT	20	20
Ressources humaines	30	31
Exploitation	1'052	1'070
Développement & Ingénierie	18	18
Technique	261	264
Ventes Marketing	47	50
Unités Soutien	12	14
Unireso	1	2
2007	**1'498**	**1'529**
2008		
CA/DG & Stratégie	45	47
Finances & Gestion	17	18
SIT	20	20
Ressources humaines	33	35
Exploitation	1'082	1'101
Développement & Ingénierie	18	19
Technique	260	274
Ventes Marketing	50	51
Unités Soutien	22	15
Unireso	1	2
2008	**1'547**	**1'582**

SIG
Les informations données sont intégralement reportées ci-après.

a) Postes validés (ci-après : Postes) et effectifs plein temps moyens (ci-après : EPT)

	2006		2007*		Budget 2008
	Postes	EPT	Postes	EPT	EPT
Pôle Environnement	478	455	476	464	462
Pôle Energie	540	500	504	491	
Pôle Clients	178	173	192	178	184
Pôle RH et Services Partagés	412	402	454	415	422
Structure faîtière	89	70	94	79	76
Total SIG	1697	1600	1720	1627	1638

* Données 2007 : validées par la Direction Générale des Services Industriels de Genève

Remarques :

- SIG a sensiblement modifié sa structure organisationnelle en 2006, les données 2005 ne sont donc pas pertinentes, en terme de comparabilité, compte tenu de cette évolution structurelle
- Dès 2006, et afin de maîtriser mieux encore les Emplois à SIG, la notion de "postes" a été introduite afin de permettre à SIG de savoir en temps réel les postes disponibles dans l'entreprise. Cette action est encore en cours de consolidation afin de suivre plus rigoureusement encore cet aspect de gestion RH.

b) Pour le taux de rotation, veuillez-vous référez aux Bilans Sociaux 2005 et 2006 annexés sachant que nous ne focalisons pas, à ce jour, l'analyse sur les populations décrites et souhaitées.

c) Les Services Industriels de Genève ne sont pas concernés par l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la fonction publique.

d) Formation continue :

	2005	2006	2007*
Investissement global (en CHF)	5'354'144	4'839'743	2'200'000
Nombre d'heures de formation	4'640	5'600	2'500

* Données 2007 : évaluées à la fin du 1er semestre par l'unité RH – Formation

e) Les Services Industriels de Genève ne sont pas concernés par l'entrée en vigueur de la loi sur le chômage.

Fondation des parkings
Les informations qui nous ont été adressées sont intégralement reportées ci-après.

Les mouvements du personnel concernent des employés, à l'exception du départ à la retraite de la responsable du service comptabilité, qui peut-être considérée comme un cadre moyen.

COMMISSION DES FINANCES DU GC
INFORMATION SUR LE PERSONNEL DE LA FP

	2005	2006	2007	Prévision 2008 (***)
Effectif 31.12	88	87	90	90
Nombre de démission	3	2	3	
Nombre départ à la retraite		1	1	
Nombre de licenciement				
Nombre d'engagement (*)	12	2	7	
Taux de rotation		3.45%	4.44%	
Coût de la formation (**)	14'545.00	41'700.90	49'583.63	50'000.00

- (*) Engagement de 8 personnes au contrôle du stationnement en 2005
- (**) Bilan en coût ne tenant pas compte des heures
- (***) Frais de formation dans l'attente de l'établissement du budget

- Variation de l'effectif entre 2005 et 2007 : +2 personnes
soit, un responsable des contrôleurs et un contrôleur au centre de contrôle pour remplacer une personne en longue maladie

- Pas de mouvement chez les cadres supérieurs

Ce tableau ne tient pas compte des apprentis qui sont aujourd'hui au nombre de 3 à la Fondation. Ils ont été engagés progressivement (un par année). Cet effectif doit maintenant rester constant pour assurer un tournus, compte tenu de la formation au CFC profils B et E, qui dure 3 ans.

Le taux de rotation est calculé en faisant le rapport entre le nombre de sorties et l'effectif au 31 décembre.

Les frais de formation n'incluent pas pour l'instant le coût horaire, ce paramètre n'ayant jamais été suivi jusqu'à présent à la Fondation. J'ai initié il y a quelques semaines une mission pour faire ces évaluations. Malheureusement, cela prend beaucoup de temps de refaire l'historique pour tous les services. Par ailleurs, les prévisions de frais de formation pour l'année 2008 sont provisoires, dans l'attente de la validation du budget.

FTI

Services	Question	31.12.2005	31.12.2006	Prj 31.12.2007
Direction	a) Nombre de postes	1	1	1
	b) Taux de rotation	0%	0%	0%
	c) Effet de la loi sur la fonction publique	-	-	-
	d) Formation continue	250.00	0.00	0.00
	e) Loi sur le chômage	-	-	-
Responsables de services	a) Nombre de postes	6	6	6
	b) Taux de rotation	0%	0%	0%

	c) Effet de la loi sur la fonction publique	-	-	-
	d) Formation continue	2'567.60	3'100.90	1'000.00
	e) Loi sur le chômage	-	-	-
Collaborateurs	a) Nombre de postes	11	12	12
	b) Taux de rotation	0%	0%	0%
	c) Effet de la loi sur la fonction publique	-	-	-
	d) Formation continue	2'722.10	600.00	2'000.00
	e) Loi sur le chômage	-	-	-

Question 3

TPG
Les TPG passent aux normes IPSAS dès l'exercice 2007, l'année 2008 sera donc celle où interviendra la certification des comptes à celles-ci. A ce jour, des données validées en ce qui concerne les effets IPSAS, ne sont pas disponibles. Les TPG ont cependant procédé à un retraitement des comptes 2006, ce qui a mis en évidence un impact négatif sur le résultat net de l'exercice de CHF 1,7 millions.

SIG
Les informations qui nous ont été adressées sont intégralement reportées ci-après.
Le Conseil d'Etat, dans son courrier du 9 mai 2007, a informé les Services Industriels de Genève qu'ils remplissaient les conditions pour être considérés comme une entreprise publique commerciale au sens de la norme IPSAS 1§ 4. Le Conseil d'Etat a donc demandé aux Services Industriels de Genève de continuer à présenter ses états financiers selon les normes IFRS. Des retraitements, pour permettre la consolidation des états financiers de l'Etat de Genève selon les normes IPSAS, seront demandés aux Services Industriels de Genève lors de la première présentation des états financiers consolidés prévue pour l'exercice 2010.

Fondation des parkings
Le retraitement des comptes 2007, l'élaboration du PB 2008 selon les normes actuelles et selon les normes IPSAS ne sont pas finalisés. L'impact des normes IPSAS ne peut donc pas encore être évalué.

FTI

La FTI étant une GBE, elle appliquera les normes IFRS dès le 1.01.2008. Un travail de conversion des comptes est en cours de réalisation et sera achevé courant 2008. Le budget 2008 est en cours d'élaboration et il ressort que l'impact des normes IFRS concerne principalement les postes suivants :

- les amortissements sur les immobilisations corporelles,
- la variation des engagements de prévoyance,
- l'évaluation des provisions à constituer,
- les charges de personnel,
- la réévaluation des immeubles de placement.

Les prévisions effectives sont en cours d'établissement.

Question 4

Tous les systèmes et applications informatiques du département du territoire sont exploités par le CTI.

Question 5

SIG
Les informations qui nous ont été adressées sont intégralement reportées ci-après.

Les Services Industriels de Genève sont engagés depuis de nombreuses années dans la diminution de leur empreinte écologique. Aujourd'hui, ils peuvent vous communiquer les résultats suivants :

- Réduction des émissions de gaz à effet de serre de plus de 40% depuis 2002
- Réduction de la consommation d'énergies du site du Lignon de près de 30% et de la consommation d'eau de 15% depuis sa mise en service en 1996
- Les Services Industriels de Genève sont membre de l'AEnEc et du groupement genevois pour l'application de la loi sur le CO2. Ils se sont engagés, pour l'ensemble de leurs activités (référence 2000), à réduire leur intensité CO2 de 15% et d'améliorer leur efficacité énergétique de 20% d'ici 2010. Leurs engagements sont concrétisés chaque année dans les objectifs d'entreprise. Le premier contrôle effectué par l'AEnEc en 2006 montre que les Services Industriels respectent leurs engagements.
- Les Services Industriels de Genève ont modernisé leur parc de véhicules pour réduire leur impact environnemental. Chaque année des véhicules à gaz naturel remplacent des véhicules à essence ou diesel sans filtre à particules.
- Depuis 2004, un grand nombre d'utilisateurs de véhicules SIG suivent les cours EcoDrive. Ces cours sont orientés sur la sécurité et l'environnement.
- Depuis 2005, le diesel5 (avec 5% de bio diesel issu de déchets) a remplacé le diesel
- Le plan pluriannuel de remplacement des conduites de gaz en fonte grise permet l'amélioration de la sécurité du réseau et la diminution de pertes de méthane de près de 70% depuis 2001. Le renouvellement intégral du réseau en fonte grise devrait être terminé en 2010.

FTI
Les informations qui nous ont été adressées sont intégralement reportées ci-après.

La FTI est propriétaire de bâtiments industriels et artisanaux. Des mesures ont été prises lors de la rénovation d'anciens bâtiments :

- installation de détecteurs infrarouge dans les locaux communs, permettant de réduire la consommation d'électricité,

- réalisation de toitures végétalisées, augmentant le pouvoir isolant.

Par ailleurs, la FTI finalisera la construction d'un bâtiment industriel et artisanal à fin 2007, répondant au label Minergie.

Département de la solidarité et de l'emploi

Rapport des commissaires:
M. Eric Bertinat et M. Christian Bavarel

Les commissaires ont été reçus par MM. François Longchamp, conseiller d'Etat du Département de la solidarité et de l'emploi, Christian Goumaz, secrétaire général du DSE, Laurent Pally, directeur financier du DSE, Pierre Martin-Achard, président du Conseil d'administration de l'Hospice général, Bertrand Levrat, directeur général de l'Hospice généra et Rémy Mathieu, directeur financier de l'Hospice général.

Remarques préliminaires

Nous tenons à remercier le Département pour la diligence de son travail, la présentation très claire de son budget et le respect des délais dans la transmission des documents.

Ce qui nous a amené à adopter comme schéma de travail les 3 têtes de chapitre que l'on retrouve dans l'exposé des motifs du budget 2008 du DSE, à savoir :

– Introduction ;
– Grands chantiers influençant l'élaboration du budget 2008 ;
– Le projet de budget 2008.

1. Introduction

Dès le début de la législature, de nombreuses et ambitieuses réformes se sont engagées. La liste de celles-ci vous est donnée en page 1 de l'exposé des motifs qui précède le budget 2008. Une bonne partie d'entre elles est achevée (ou en cours de l'être) et les autres devraient être menées d'ici à la fin de la législature. Nous notons parmi celles-ci la loi sur le chômage, suspendue en raison du référendum qui sera voté le 16 décembre et qui influencera le budget, la nouvelle loi sur la gouvernance au sein du CA de l'Aéroport international de Genève, l'adaptation de la législation pour la 3e étape de l'introduction progressive de la libre circulation des personnes et l'élaboration d'un mandat de prestations entre l'Hospice général et l'Etat.

2. Grands chantiers influençant l'élaboration du budget 2008

La répartition des subventions du domaine social-santé entre la Ville et l'Etat se solde pour le Département par une économie de 470'000 francs, étant précisé qu'aucune subvention n'a été modifiée, ni à la hausse ni à la baisse (voir tableau page 5 de l'exposé des motifs).

La nouvelle répartition des tâches Confédération-Cantons (RPT) bouleverse en profondeur le DSE. En effet, de nombreux domaines ont été transférés -suppression de la participation du canton à l'AI (122 millions de francs) et l'AVS (82 millions de francs)- et par conséquent soulagent financièrement le Département qui, s'ils allègent ses finances, pénalisent lourdement le DF (variante moderne de « Jean qui rit, Jean qui pleure », devenue par la grâce fédérale : « François qui rit, David qui pleure »).

Mais si ces dépenses allègent le budget du DSE d'autant, d'autres charges viennent assombrir le moral du comptable telle la reprise du secteur du handicap dont la facture s'élève à 72 millions de francs. En résumé, le DSE voit ses revenus augmenter de 95 millions de francs alors que la somme de 83 millions de francs vient augmenter les charges.

Pour résumer le résumé : grâce à la RTP le DSE voit son budget s'alléger d'une somme de 12 millions de francs.

Concernant l'application des normes IPSAS, aucun problème n'est à relever.

3. Projet du budget 2008

Il convient de relever que non seulement les charges totales du DSE se tiennent dans l'objectif du Conseil d'Etat (PFQ), mais encore qu'elles baissent de 0,6%. Ce résultat flatteur est dû, en grande partie, aux effets de la RPT (voir ci-dessus).

Si l'on se livre à une comparaison budget 2007/budget 2008, hors mécanisme RPT et sans tenir compte de l'introduction des normes IPSAS, le budget 2008 augmente d'un peu plus de 61 millions de francs, mais reste tout de même dans le PFQ, y compris la rubrique des subventions accordées.

Notons enfin que l'application du plan de mesures a permis au DSE une économie de 15 millions de francs. Chapeau bas !

Les charges du personnel sont stabilisées grâce aux réductions des effectifs de 21 postes, ce qui représente la somme de 2.1 millions de francs.

Le dossier des emplois temporaires a été abordé par les commissaires. Il y a eu, dans l'administration publique, jusqu'à 2500 ETC. Ils sont actuellement un peu plus de 1800 et seront réduits à 1500 l'an prochain. L'une des raisons de cette réduction de postes se trouve, évidemment, dans la baisse du chômage. Le résultat de la votation du 16 décembre, citée ci-dessus, aura également des incidences importantes sur ce dossier.

La principale augmentation se trouve dans les subventions aux personnes âgées. Elles sont en progression de plus de 21 millions de francs pour atteindre une somme totale de 457 millions de francs. Elles se décomposent de la sorte :

– Prestations complémentaires fédérales : 279'290'174 F soit en augmentation de 12.2% ;
– Prestations complémentaires cantonales : 167'145'526 F soit une diminution de 5%.

Le service de l'assurance maladie augmente de 12 millions de francs :

– Augmentation du nombre de bénéficiaires d'un subside complet (OCPA et HG) : 7.5 millions de francs ;
– Augmentation moyenne de 13% des débiteurs (primes non payées) : 4.5 millions de francs.
– Compte tenu de la stabilisation des primes de l'assurance maladie, ce budget sera tenu, voire en diminution.

C'est sur cette bonne nouvelle que se clôt le présent rapport.

Hospice général

Rapport des commissaires:
M. Christian Bavarel et M. Eric Bertinat

Les commissaires ont été reçus par MM. François Longchamp, conseiller d'Etat du Département de la solidarité et de l'emploi, Christian Goumaz, secrétaire général du DSE, Laurent Pally, directeur financier du DSE, Pierre Martin-Achard, président du Conseil d'administration de l'Hospice général, Bertrand Levrat, directeur général de l'Hospice généra et Rémy Mathieu, directeur financier de l'Hospice général.

La subvention à l'Hospice général se votant en une seule ligne, les commissaires se sont surtout intéressés aux différents aspects du fonctionnement de l'institution.

L'impression générale donnée par l'audition est celle d'une reprise en main qui se poursuit depuis quelques années, accompagnée d'un recentrage des activités et d'une réflexion sur la séparation des activités de rentes (immobilier), et des activités sociales.

Les commissaires demandent un petit lexique des acronymes pour leur présentation à l'ensemble de la Commission des finances.

Néanmoins, les commissaires expriment leur mécontentement de ne pas avoir reçu les documents à temps. Ils confirment au DSE et à l'HG qu'ils n'ont effectivement reçu le document que la veille.

1. Document de présentation en annexe

L'Hospice général a cherché à faire un document qui soit à la fois le film et la photo à fin août, puis qui parle du budget et des sujets spécifiques : asile, aide sociale et fonctionnement de l'Hospice général. La 1ère de ces quatre parties montre où se situe l'Hospice général aujourd'hui. Les trois parties suivantes sont chacune distincte quant à leur complexité. En outre, leurs problèmes sont spécifiques.

2. Ligne directrice générale

Le leitmotiv donné à l'ensemble des nouveaux collaborateurs est le suivant: « être des professionnels reconnus et des partenaires respectés. » Derrière cette phrase, il y a l'ensemble de ce que l'Hospice général est en train de mettre en place depuis quelques années. Dans les faits, l'Hospice a professionnalisé la gestion des ressources humaines, des finances, de la gestion managériale, du contrôle et de l'audit. Il y a un certain nombre de paramètres sur lesquels l'Hospice a fait de grands progrès en terme de professionnalisme. Il a mené des réformes importantes sur les métiers de l'aide sociale en particuliers.

En 2008-2009, ce sera le tour des métiers de l'asile, puis les métiers financiers.

L' Hospice général a établi des tableaux de bords et des indicateurs qui donnent la possibilité de faire des prévisions, tout en sachant que la situation de l'Hospice général dépend beaucoup de ce qui se passe dans la société au sens large. Il s'intéresse de plus en plus à ses bénéficiaires et ainsi qu'à la meilleure façon de leur répondre afin de les permettre de ressortir le plus rapidement possible de l'assistance publique.

L'Hospice général a par ailleurs renforcé sa cohérence en adaptant ses structures de gouvernance. Il peut ainsi avoir des partenariats opérationnels avec l'Office Cantonal de l'Emploi (OCE) -avec qui il a des interfaces. Il collabore par ailleurs avec CARITAS -pour les jeunes adultes-, avec le Centre d'évaluations des bilans (CEBIG) et l'Office d'Orientation et de Formation Professionnelle (OFPC).

3. Conseil d'administration

Au niveau du Conseil d'administration, un certain nombre de décisions ont été prises pour recentrer les activités sur l'aide sociale et la problématique des requérants d'asile. L'Hospice général espère ainsi respecter la loi au plus près et éviter l'éparpillement.

Les salaires des collaborateurs et des cadres rentrent dans le cadre des classes de salaires de l'Etat.

4. Situation générale

Pour mémoire, chaque dossier d'assistance publique coûte 30'000F par année et quatre dossiers représentent un poste.

En 2008, les nouvelles lois sur l'asile et les étrangers seront introduites, entraînant des incertitudes quant au comportement des déboutés : vont-ils partir à l'étranger, partir dans la clandestinité ou rester dans les centres; quel sera le nombre de personnes intégrées et qui a un emploi, mais qui sera contraint à l'aide sociale en raison de l'application de ces nouvelles loi? Il

existe des projections faites avec l'OCP, mais il y a un certain nombre d'interrogations qui demeurent.

En revanche, la stabilisation de l'aide sociale est la bonne nouvelle et avec des statistiques qui s'élèvent au même niveau que celles au mois de décembre 2006. Il y a en moyenne 2% d'augmentation, toutefois, depuis quatre mois, les chiffres sont en baisse. La baisse de juillet-août a lieu chaque année, mais la baisse des deux mois précédents se remarque aussi dans d'autres cantons, ce qui permet de l'interpréter comme une tendance.

La photographie à fin août met en évidence une hausse de 2% en moyenne par rapport à 2006 pour les prestations aux usagers, mais une baisse depuis quatre mois. La systématisation des plaintes pénales et des enquêtes au début des prestations commence à faire ses effets.

Dans le domaine de l'asile, on peut constater une baisse de 6% du nombre de personnes qui sont aidées. Au total, l'asile représente 4'000 personnes. Le nombre des personnes à l'assistance s'élève à 14'000, dont 6'000 dossiers d'assistance et 1'000 dossiers pour le RMCAS, avec plusieurs personnes par dossier .

Le chômage a baissé de 20% en 18 mois. Il y a aujourd'hui 1'800 emplois temporaires contre 2'200 au début de l'année, de sorte qu'il y a plus de postes d'emplois temporaires à disposition qu'il n'y a de personnes pour les occuper.

5. Fonctionnement interne

La poursuite de la mise en œuvre de mesures d'économie et de rationalisation a permis d'économiser 1 million de francs en 2007 et permettra d'économiser 2,1 millions de francs en 2008, en plus de l'absorption des mécanismes salariaux.

L'intégration du personnel de la DGCASS, qui dépend de l'Hospice général depuis le 1er janvier 2007, permet la diminution du nombre de CASS. L'objectif consiste à passer de 26 à 18 CASS en deux à trois ans.

Ces informations figurent sous forme de graphique dans le document remis par l'Hospice général.

6. Aspect budgétaire

Pour le budget de l'année prochaine, il faut souligner deux transferts de charges de la Confédération vers le canton : le premier en matière d'asile, le second en matière d'assurance invalidité (AI).

La seule réserve a trait à l'hypothétique refus par le peuple de la nouvelle loi cantonale sur le chômage: le Conseil fédéral pourrait supprime la 2ème période d'indemnisation avant le RMCAS, et ceci pourrait déjà survenir le 1er janvier 2008.

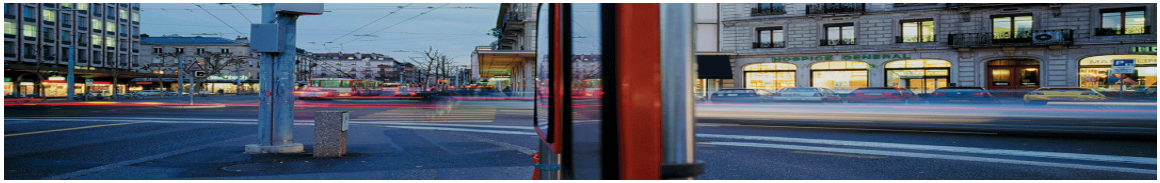

HOSPICE GENERAL

PROJET DE BUDGET 2008

Commission des Finances du Grand Conseil
Présentation du 17.10.2007

Hospice général
Institution genevoise d'action sociale

Introduction

Hospice général
Institution genevoise d'action sociale

« Etre des professionnels reconnus et des partenaires respectés »

Ces mots caractérisent les ambitions dans les actions et la gestion de l'Hospice général ces dernières années. Le bilan global est satisfaisant:

- Nous avons professionnalisé la gestion.
- Nous avons mené des réformes importantes tant sur les métiers qu'en matière de restructuration du backoffice et amélioré leur efficience.
- Nous disposons de tableaux de bord et d'indicateurs permettant de mieux anticiper les changements.
- Nous connaissons mieux nos bénéficiaires et sommes en mesure de mieux répondre à leurs besoins afin de les réinsérer de manière plus dynamique.
- Nous avons renforcé la cohérence tant par l'adaptation des structures de gouvernance que par le développement du contrôle interne et externe.
- Nous avons développé des partenariats opérationnels, notamment avec l'Office cantonal de l'emploi, Caritas, le CEBIG.

Introduction

Hospice général
Institution genevoise d'action sociale

Toutefois, malgré le développement d'indicateurs et d'analyses, les prévisions budgétaires de l'Hospice général restent liées aux fluctuations de la conjoncture économique et aux modifications législatives.

Pour 2008, les changements principaux sont les suivants:

- **Asile: 2008 est une année de transition**: transfert de charges de la Confédération sur le Canton en vertu des nouvelles loi sur l'asile et les étrangers (+ 9,6 mios). L'Hospice général prendra en charge l'aide aux déboutés et réformera son dispositif de prise en charge des requérants d'asile.

- **Stabilisation de l'aide sociale**, sauf pour le RMCAS où est prévue une hausse de 200 dossiers (+ 5.2 mios) et le recalage des recettes en matière d'avances AI (+ 6,5 mios).

- **Fonctionnement: poursuite des mesures d'économies et de rationalisation**. Absorption des mécanismes salariaux par des réductions d'effectifs combinée à des économies supplémentaires (- 2,1 mios).

Sommaire

Hospice général
Institution genevoise d'action sociale

Le document ci-après permet de:

1. Faire le point sur l'évolution de l'Aide sociale et de l'Aide aux requérants d'asile à fin août 2007 sachant que c'est sur la base des derniers éléments connus qu'est construit le budget (p. 5-10).
2. Donner une synthèse de la lettre de cadrage et du budget (p.11-14).
3. Détailler les évolutions 2008 en matière d'asile (p.15-19).
4. Détailler les évolutions 2008 en matière d'aide sociale et de RMCAS (p. 20-25) et de revenir sur la question des recettes, notamment liées à la question des « avances AI » (p.26-28).
5. Donner les éléments liés au fonctionnement 2008 de l'institution (p. 29-33).

Hospice général
institution genevoise d'action sociale

Août 2007

Aide sociale: net frein à la progression observée ces dernières années

Asile: moins d'entrées et plus de sorties

Fonctionnement : dépenses maîtrisées

I. Photographie à fin août 2007

Hospice général
Institution genevoise d'action sociale

➢**Prestations aux usagers** : aide sociale stable

- Hausse de 2% en moyenne à l'aide sociale par rapport à 2006, mais baisse du nombre de dossiers depuis quatre mois et retour au nombre de bénéficiaires de décembre 2006.
- Baisse de 6% du nombre de personnes aidées à l'asile.

➢**Fonctionnement** : Les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées

- Intégration du personnel de la DGCASS.
- Accord trouvé pour le transfert des établissements de jeunes à la Fondation officielle de la jeunesse pour le 01.01.2008.
- Diminution du nombre de CASS en cours.
- Préparation à la mise en œuvre des changements dans l'asile.

I. Conjoncture 2007 : Action Sociale

Hospice général
Institution genevoise d'action sociale

Evolution 2003-2007 du nombre de dossiers financiers actifs d'Action sociale (en photo) : réalisé à fin août et projection déc.07

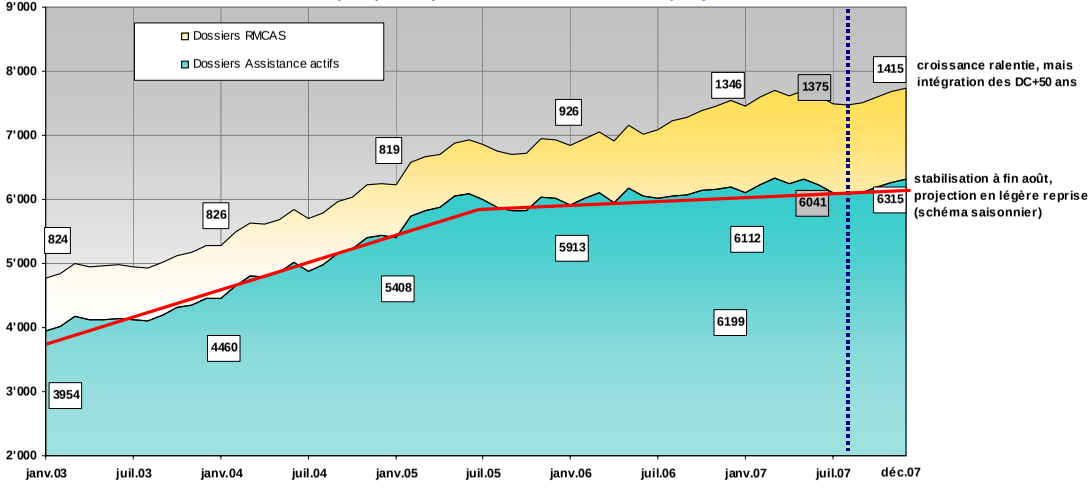

A fin août 2007, stabilisation enfin marquée du nombre de dossiers suivis tant à l'assistance qu'au RMCAS. Les projections à fin d'année tablent sur une légère reprise (traditionnelle baisse estivale) tout en restant inférieures aux prévisions budgétaires 2007.

I.Conjoncture 2007 : Action sociale
Un frein à l'entrée

Hospice général
Institution genevoise d'action sociale

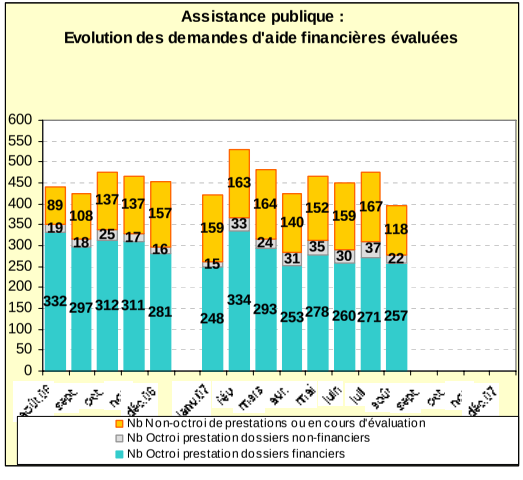

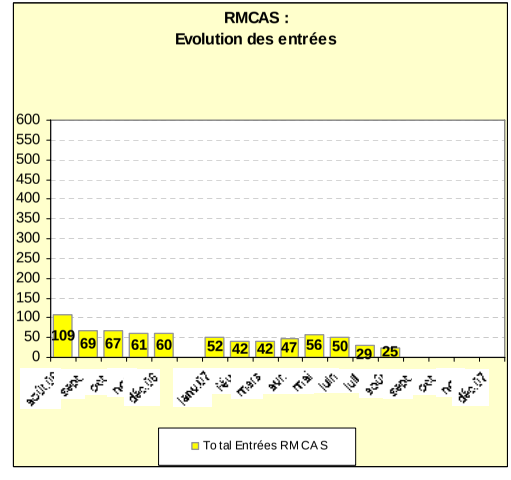

➢ **Assistance** : Le nombre de personnes frappant à la porte de l'Hospice général reste relativement constant depuis 12 mois (450 demandes mensuelles) mais le nombre de demandes aboutissant à l'octroi de prestaitons marque un certain ralentissement ces derniers mois.

➢ **RMCAS** : Tendance similaire au RMCAS (en particulier sur juillet et août)

I. Conjoncture 2007 : Action sociale
Retour sur la mise en œuvre des normes CSIAS

Hospice général
Institution genevoise d'action sociale

Répartition des CASI signés par phase
(dernier mois)

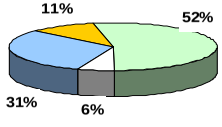

A fin août 2007, la démarche CASI a été évaluée pour près de 7000 personnes – Les graphiques illustrent la répartition des axes d'intervention cumulés par phase et le détail des problématiques rencontrées dans chacune de ces phases.

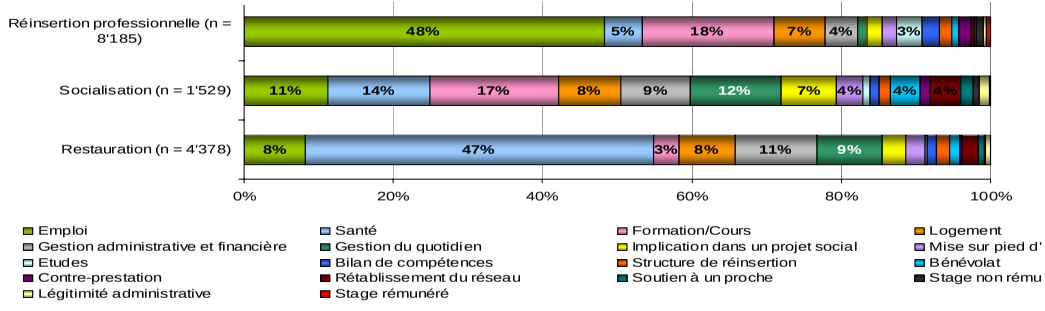

I.Conjoncture 2007
Poursuite de la baisse à l'Asile

Hospice général
Institution genevoise d'action sociale

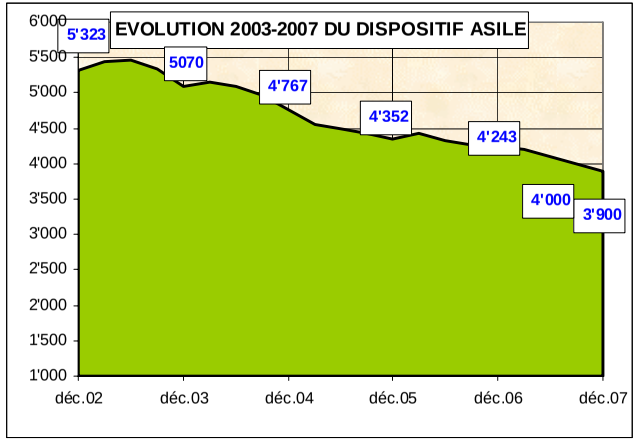

La baisse du nombre de personnes dans le dispositif Asile se poursuit au rythme d'environ 30 personnes par mois (-6% depuis déc. 2006).

L'adaptation du dispositif d'accueil suit ce rythme .

Néanmoins, on voit augmenter le nombre de réfugiés statutaires suite au processus de régularisation de permis en cours.

Hospice général
institution genevoise d'action sociale

Synthèse budget

Transferts de charges de la Confédération	
Asile:	+ 9,6 mios
Assurance invalidité:	+ 6,5 mios
RMCAS:	+ 5,2 mios
Fonctionnement	- 2,1 mios

II. Cadrage : Synthèse de la lettre DSE

Hospice général
Institution genevoise d'action sociale

Extrait présentation du projet de budget 2008 - Hospice général

Subvention Hospice général	2007 voté	2007 reclas. Subv. ODM fonctionnement	2007 après reclassement	2008 Evolution (PFQ)	2008 Projet de Budget
Prestations aux ayants droit	161'332'850	-3'600'000	**157'732'850**	**21'300'000**	**179'032'850**
Participation aux frais de fonctionnement	81'170'083	3'600'000	**84'770'083**	**-2'100'000**	**82'670'083**
Total subvention	242'502'933	0	**242'502'933**	**19'200'000**	**261'702'933**

L'augmentation prend en compte les paramètres suivants :

Subvention pour prestations aux ayants droits			**+21.3 mios**
Report de charges fédérales liés à la révision de la loi sur l'Asile		***+9.6 mios***	
Modification du mode financement de l'ODM	**+6.8 mios**		
Prise en charge des NEM et des déboutés	**+2.8 mios**		
Charges d'aide sociale		***+11.7 mios***	
Stabilisation des prestations d'aide sociale	**p.m.**		
Augmentation des dossiers RMCAS et impact de la diminution du délai cadre fédéral (+200 dossiers)	**+5.2 mios**		
Augmentation du taux de provisionnement des avances AI	**+6.5 mios**		
Subvention de fonctionnement			**-2.1 mios**
Suppression de 21 postes (fixes et auxiliaires) afin d'absorber les mécanismes salariaux et poursuite de la mise en œuvre depuis 2006 des mesures d'économie sur les charges de fonctionnement			
		Total	**+19.2 mios**

II. Cadrage : Synthèse évolution subvention

Hospice général
Institution genevoise d'action sociale

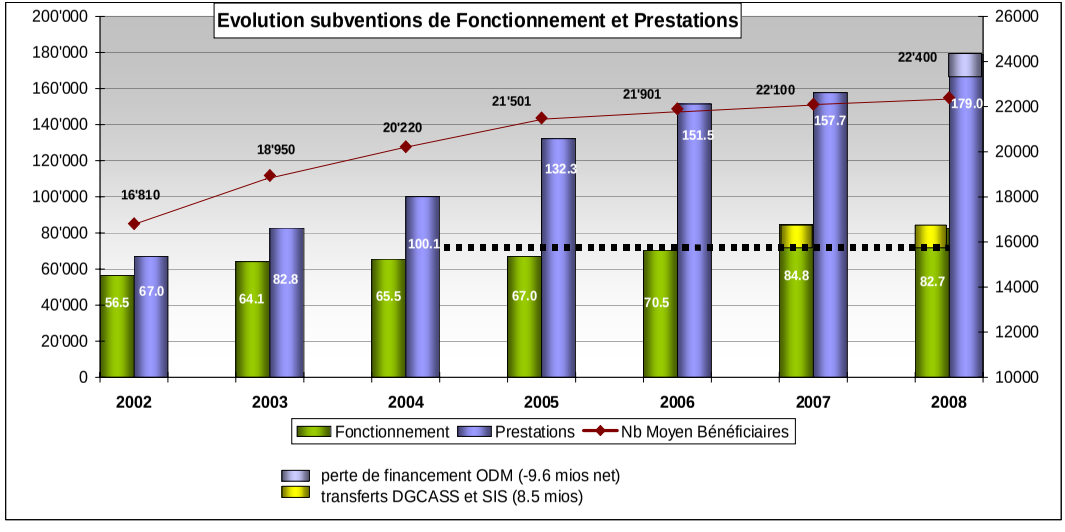

La subvention de fonctionnement reste **globalement stable**, hors transferts ex-DGCASS et établissements de jeunes, malgré l'augmentation constante du nombre de bénéficiaires (rationalisation et efficience).

La subvention de prestations aux usagers augmente en lien avec les bénéficiaires, mais est alourdie en 2008 de l'impact du report de charges fédérales relatives à l'Asile.

II. Transfert à la Fondation officielle de la jeunesse (FOJ)

Hospice général
Institution genevoise d'action sociale

Transfert de 4 foyers de jeunes

- **64.6 postes**, soit 80 personnes, sont transférés à la Fondation officielle de la jeunesse (FOJ).

- D'accord entre le DIP et le DSE, la quote part de la subvention HG relative au fonctionnement des établissements fera l'objet d'un transfert spécifique de budget de 425 KCHF à la FOJ au 1er janvier 2008.

- Accord sur le statut du personnel.

- Continuité de l'action éducative et qualité des prestations garanties.

Hospice général
Institution genevoise d'action sociale

ASILE

Année de transition:

Nouvelles lois sur l'asile et les étrangers

Transferts de charges de la Confédération

Prise en charge des déboutés

Réforme dans la prise en charge des requérants (modèle évolutif)

III. Asile – contexte 2008

Hospice général
Institution genevoise d'action sociale

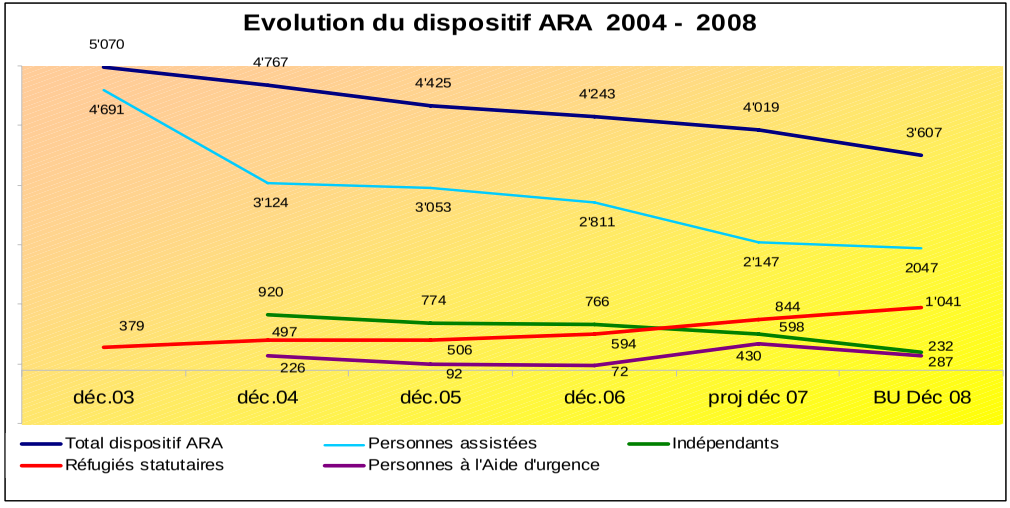

III. Asile 2008

Hospice général
Institution genevoise d'action sociale

Évolution du financement du Dispositif Asile : +6.8 mios

Dans le cadre de la révision de la loi sur l'Asile entrant en vigueur le 1er janvier 2008, la Confédération versera un **forfait global** au Canton pour le prise en charge des requérants.

Contrairement à aujourd'hui, ce forfait global exclut les catégories de personnes suivantes qui ne sont plus prises en charges par la Confédération :

- Les permis F de plus de 7 ans
- Les personnes déboutées
- Les personnes occupées (ayant un emploi, même si leur revenu n'est que de 200,-/mois)

Ainsi, alors que le nombre moyen de personnes assistées par l'Hospice général baisse de **22%,** le nombre de personnes prises en charge par la Confédération baisse lui de **60%** entre les budgets 2007 et 2008. Les écarts induits (+6.8 mios) sont détaillés page suivante.

III. Asile 2008

Hospice général
Institution genevoise d'action sociale

Évolution du financement du Dispositif Asile : +6.8 mios

EVOLUTION PRISE EN CHARGE ODM	Budget 2007	Budget 2008	Ecart	%
Nombre de personnes assistées (moy)	*2'690*	*2'094*	*-596*	*-22%*
Prestations directes (mios)	41.3	31.8	-9.5	-23%
Nombre de personnes prises en charge ODM	*2'690*	*1'087*	*-1'603*	*-60%*
Forfaits ODM (mios)	41.8	25.5	-16.3	-39%
Asile - net (mios)	0.5	-6.4	-6.8	-1405%

En résumé :

-Diminution des dépenses de prestations = -9.5 mios

-Diminution des Forfaits ODM = -16.3 mios

→ Solde à subventionner = 6.8 mios

III. Asile 2008

Hospice général
Institution genevoise d'action sociale

Évolution du financement Aide d'urgence : +2.8 mios

La révision de la loi sur l'Asile induit une augmentation importante du nombre de personnes déboutées. En lien avec l'OCP, nous prévoyons 350 déboutés en janvier 2008 et 150 en fin d'année (soit une hypothèse de taux de sortie élevé pour ce type de population, à hauteur de 40 déboutés par mois).

Les déboutés (Exo) perdent le droit à l'aide sociale financée par la Confédération. Le Canton prend alors en charge l'aide d'urgence, et les dépenses associées (prestations en nature ou financières et hébergement) dépassent le montant du forfait alloué par la Confédération.

Ainsi, la prise en charge de cette population induit une augmentation des dépenses de +4.4 mios compensées par une augmentation de subvention ODM de 1.6 mios, laissant une **dépense à la charge du Canton de 2.8 mios de francs** en 2008.

Hospice général
institution genevoise d'action sociale

Action sociale

Pas de coût supplémentaire en 2008 à l'aide sociale (0)

200 dossiers de plus au RMCAS (+ 5,2 mios)

Augmentation de la provision AI (+ 6,5 mios)

IV. Action sociale 2008 - Contexte

Hospice général
Institution genevoise d'action sociale

Evolution 2003-2008 du nombre de dossiers financiers actifs d'Action sociale (en photo)

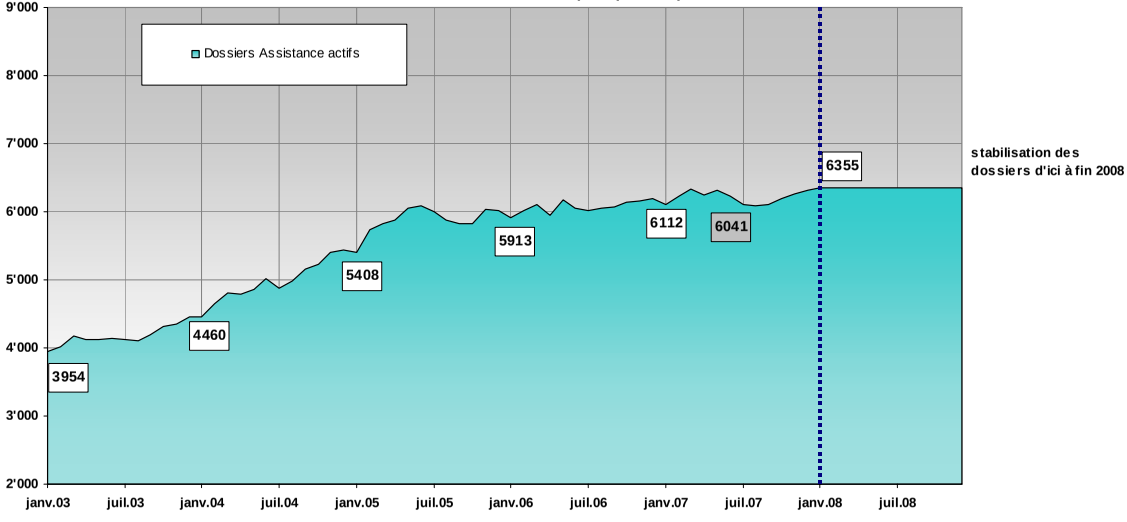

Stabilisation des dossiers sur 2008, selon le niveau projeté à fin 2007.

IV. Assistance publique 2008 = +0 mio

Hospice général
Institution genevoise d'action sociale

Les tendances confirmées actuelles, combinées avec les actions mises en place au 2ème semestre 2007, nous permettent d'envisager pour la première fois une **stabilisation en 2008** du nombre et une diminution du coût moyen des dossiers d'assistance publique grâce:

- au développement de partenariats avec des bénévoles et des mentors.
- aux nombreuses initiatives de réinsertion menées par l'HG en partenariat avec d'autres acteurs (Caritas, Reinsere+, CEBIG; HUG; etc.).
- à l'amélioration de la collaboration avec l'OCAI.
- au développement de programmes incitatifs pour les moins de 25 ans (LASI).
- à la participation des familles aisées aux frais d'assistance.

IV. RMCAS 2008 = +5.2 mios

Hospice général
Institution genevoise d'action sociale

A hauteur de **+5.2 mios**, les prestations RMCAS augmentent de +13% par rapport à 2007 contre +24% entre 2006 et 2007

➢**A la hausse** : Le modèle prévisionnel est fiable et « malheureusement », c'est avec une quasi certitude que nous attendons une hausse du nombre d'entrées au RMCAS au vu de l'analyse du nombre d'emplois temporaires cantonaux signés il y a deux ans dans le cadre de l'application de la loi sur le chômage par l'Office cantonal de l'emploi.

➢→ **A la baisse** : Amélioration attendue du taux de sortie, notamment grâce au projet Réinsère +.

N. B. Les effets d'un refus de la nouvelle loi sur le chômage (suppression par la Confédération du droit à l'ouverture d'un 2ème délai cadre) ne sont pas pris en compte.

IV. RMCAS - impact des cohortes OCE

Hospice général
Institution genevoise d'action sociale

Croissance des cohortes OCE, corrélée aux dossiers RMCAS existants et projetés

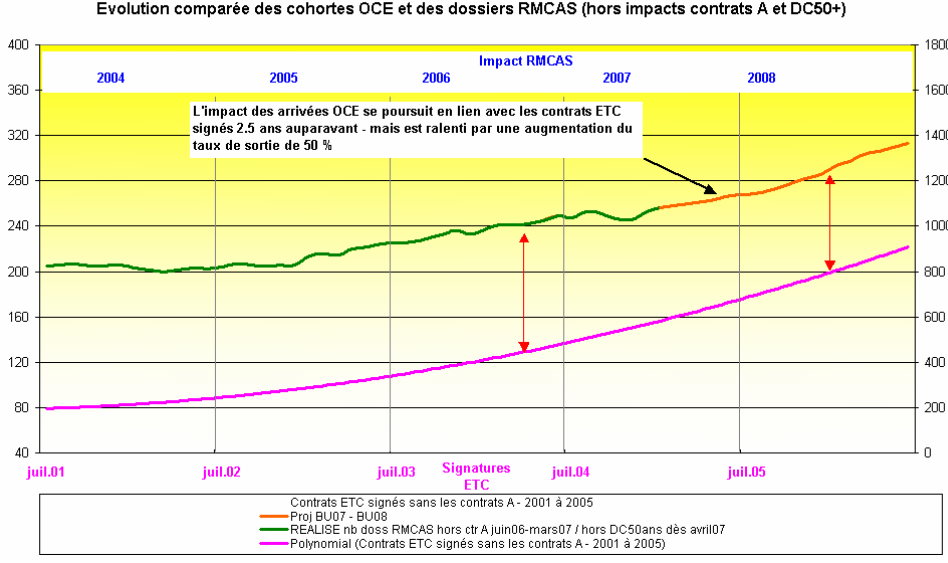

IV. Évolution des dossiers RMCAS

Hospice général
Institution genevoise d'action sociale

Visualisation des autres impacts RMCAS : contrats A et diminution du délai cadre des 50 ans et plus (à partir de mai 2007)

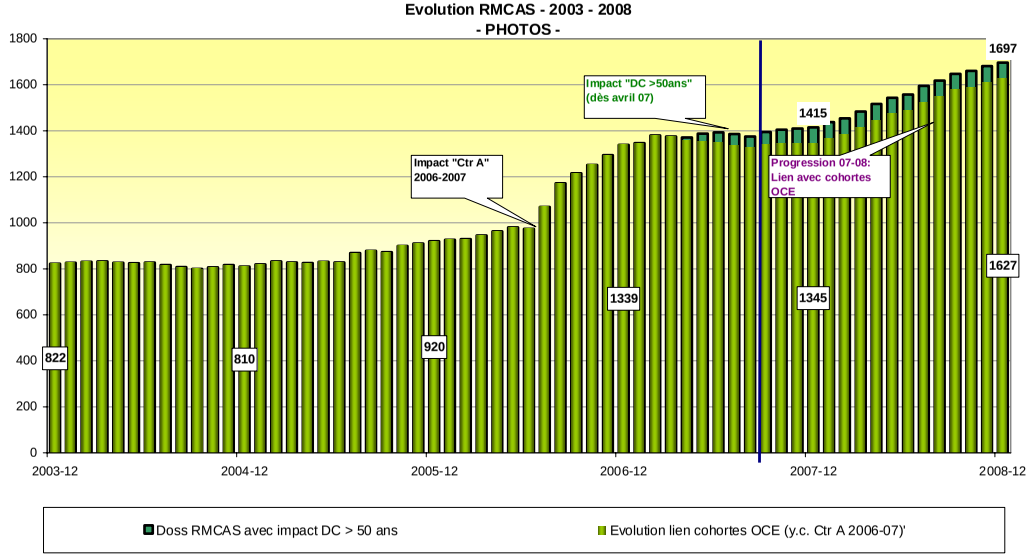

IV. Diminution des recettes: +6.5 mios

Hospice général
Institution genevoise d'action sociale

- **Principe des « Avances AI » :** l'Hospice général verse des prestations d'assistance aux demandeurs AI dans l'attente de la décision de prise en charge OCAI.

  Conformément aux règles comptables, l'institution comptabilise donc en parallèle un produit à recevoir de l'AI qui doit être estimé en fonction des hypothèses de refus et des montants pris en charge. L'écart entre les prestations versées et le montant à recevoir constitue la provision pour non remboursement AI.

- **Conséquences financières** :
  - D'une part, le taux de non remboursement constaté fait l'objet d'un recalage à chaque bouclement annuel (objet des très importants recalages comptables effectués en 2005 et 2006 au niveau de l'Actif de l'institution).
  - D'autre part, le montant des recettes attendues face aux prestations versées de l'exercice en cours fait l'objet d'une estimation impactant le montant de subvention de l'exercice.
- **Au bouclement 2006** : L'évolution du taux de non remboursement de 30% à 60% a été couvert en 2006 par l'attribution des successions en déshérence et une provision au niveau de l'Etat.
- **Au budget 2007** : Le recalage des recettes de l'exercice (-12 mios pour l'AI et –3 mios pour les avances chômage) ne figurait pas dans la lettre de cadrage (Manco = 15 Mios). Ce manco sera néanmoins en grande partie couvert à la fois par l'attribution par le CE des successions en déshérence et le non dépensé lié à la stabilisation des dossiers d'assistance.
- **En 2008** : La lettre de cadrage tient compte partiellement du recalage de recettes en accordant **6.5 mios** pour couvrir le différentiel .

IV. Action sociale – Diminution des recettes

Hospice général
Institution genevoise d'action sociale

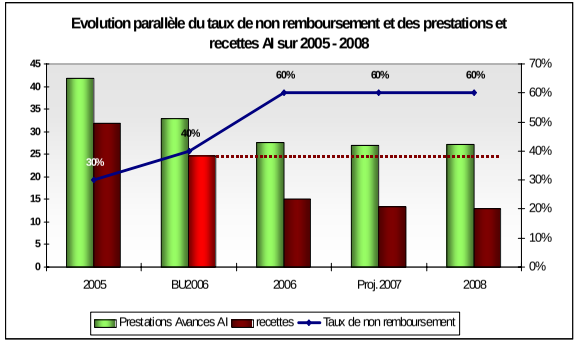

La diminution des recettes AI représente 12 mios depuis le budget 2006 (taux de non recouvrement se maintenant à 60%)

En incluant la diminution des avances chômage (-3 mios depuis 2006 également) le manco de recettes est de 15 mios dont 6.5 mios couverts en 2008

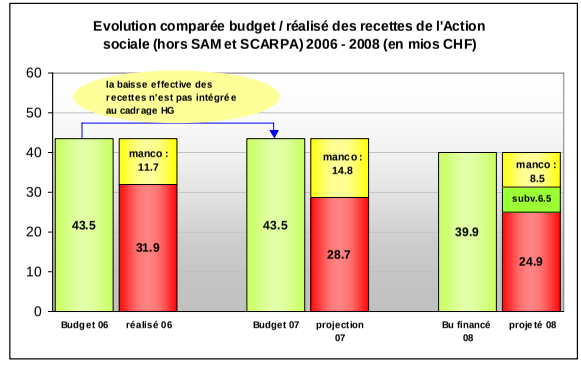

IV. Action sociale– Incertitudes de projection

Hospice général
Institution genevoise d'action sociale

Le manco théorique de recettes lié au cadrage **(8.5 mios)** est à mettre en parallèle de **l'incertitude lié aux projections** du nombre d'usagers dans le cadre de l'exercice budgétaire :

Rappel des ordres de grandeur :

- **1 dossier** équivaut à **30'000 CHF/an** (sur +8.000 dossiers financiers gérés par l'institution)
- une variation de la projection de **200 dossiers** d'assistance **(+/- 2.5%)** équivaut à **6 mios CHF** de prestations.
- La stabilisation constatée depuis le printemps 2007 du nombre d'usagers a déjà induit un écart positif de l'ordre de **5 mios** sur les prestations versées annuelles.
- Une variation du taux de non remboursement AI de **+/- 5%** induirait un écart supérieur à **4 mios**.

L'écart budgétaire 2008 est à voir sous l'angle de la gestion du risque

et reste dans la marge prévisonnelle du budget

Hospice général
institution genevoise d'action sociale

Fonctionnement

Poursuite des efforts de rationalisation

Baisse de la subvention de fonctionnement de 2,5% par rapport à 2007

Diminution de 21 postes de travail

V. Fonctionnement – contexte 2008

Hospice général
Institution genevoise d'action sociale

- **Réduction du nombre de postes (-21 postes, –3%)** ce qui ramène la dotation de l'Institution à hauteur de celle de 2006 alors que dans le même temps, les prestations versées ont augmenté de +11%.
  - Pour atteindre cet objectif, il est prévu une mobilité et transversalité accrue, une adaptation de l'organisation, une réduction du « back office » et des suppressions de fonctions.

- **Rationalisation des achats**:
  - Convention de collaboration avec la Centrale commune d'achats de l'Etat signée, analyse des performances des fournisseurs et sélection, poursuite de la mise en œuvre des mesures CE, mise en place de logiciels d'achats pour les CASS et pour l'HG et centralisation des appels d'offres.

- Poursuite des mesures de **réduction des frais bancaires** (suppression des chèques), réduction des frais informatiques, rationalisation de l'offre de formation interne, renforcement des procédures de contrôle interne.

- Amélioration de la **rentabilité du parc immobilier de rapport (+2%)** notamment par une revue à la hausse des niveaux de loyers.

V. Fonctionnement 2008
Projet de loi informatique

Hospice général
Institution genevoise d'action sociale

➢Un projet de Loi d'investissement quadriennal (PL 10063 du 22 juin 2007) a été déposé conjointement avec la FSASD (dans le cadre d'un processus de désimbrication des systèmes informatiques déjà bien avancé). Il intègre notamment pour l'Hospice Général les éléments suivants :

- **Adaptations de l'informatique opérationelle** dans le cadre des changements législatifs fédéraux sur l'asile et cantonaux sur l'aide sociale.
- Finalisation du **processus de sécurisation des systèmes** entamé avec le projet IS.
- Evolution du **système d'information financier** (outil comptable unique et conforme aux modèles Etat).

➢Une informatique inadaptée constitue un risque pour l'institution tant sur le plan de la sécurité et de la fiabilité des prestations que sur celui de l'outil de travail mis à disposition du personnel.

V. Fonctionnement 2008 : 2.1 mios d'économies

Hospice général
Institution genevoise d'action sociale

Charges liées au personnel : -1.5 mios

➢ l'Hospice général supprime 21 postes (-3%) pour absorber les mécanismes salariaux et réalise une économie supplémentaire de 1.5 mios

en postes	2007	2008	écart
Dotation avant transferts	**714**	**693**	**-21**
transferts DGCASS+SIS	*41*	*47*	*6*
transferts FOJ	*66*	*0*	*-66*
TOTAL HG	**821**	**740**	**-81**
en Mios CHF			
Masse salariale (hors transferts)	**86.7**	**85.2**	**-1.5**
Principales variations			
Mécanismes salariaux et postes			*0.0*
Autres salaires (recalage PF, provision Plend)			*-0.8*
Baisse indemnités (B5-05) - Projet Mobilidée			*-0.7*

Autres charges de fonctionnement : -0.6 mios

Rationalisation Achats, baisse du fonctionnement informatique, amélioration rentabilité immobilier

V. Fonctionnement 2008 : évolution postes

Hospice général
Institution genevoise d'action sociale

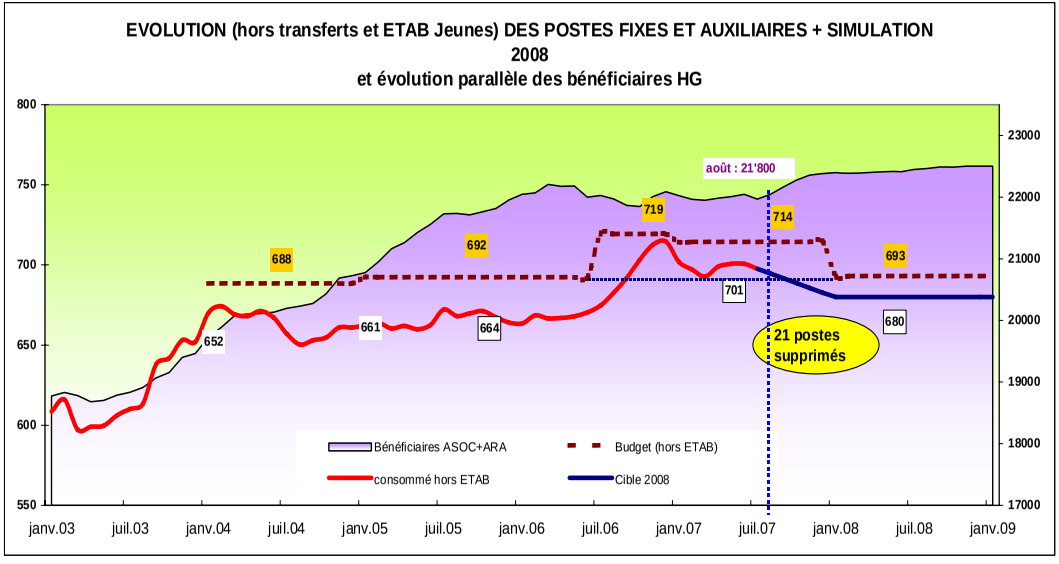

ANNEXE

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de la solidarité et de l'emploi
Le Conseiller d'Etat

GRAND CONSEIL
reçu le 8 - OCT. 2007

DSE
Case postale 3952
1211 Genève 3

Monsieur Guy Mettan
Président de la commission des finances

N/réf. : FRL/cj

Genève, le 5 octobre 2007

Concerne : Questions transversales posées dans le cadre du projet de budget 2008

Monsieur le Président,

Conformément à votre demande, j'ai transmis la liste des diverses questions transversales posées par votre commission à l'Hospice général, et ce dans la perspective de son audition, le 17 octobre prochain.

Vous trouverez, ci-joint, les réponses fournies par l'Hospice général.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Avec mes meilleurs messages,

François Longchamp

GRAND CONSEIL			
Expédié le: 8/10/2007		Visa: FLCOP	
Président		☒ Députés (100)	
Commissaires	☒	Bureau	
Secrétariat	☒	Archives	
Commission: commission des finances			
Procès-verbaliste:			
Copie à:			
Divers:			

Copie à : MM. Christian Bavarel et Eric Bertinat
Annexe : mentionnée

Hospice général
Direction générale
Cours de Rive 12
Case postale 3360
1211 Genève 3

SG AIGLE
Ech. ☐ AR ☐ CG ☒
- 2 OCT. 2007
Pour info
Pour traitement
PLSG ☐ Note ☐ En parler ☐

Hospice général
Institution genevoise d'action sociale

Téléphone 022 420 51 14
Télécopie 022 420 51 29
http://www.hg-ge.ch

Monsieur Christian Goumaz
Secrétaire général
Département de la solidarité et de l'emploi (DSE)
Rue de l'Hôtel-de-Ville 14
Case postale 3952
1211 Genève 3

N/Réf : BLV/alc/565

Genève, le 28 septembre 2007

Concerne : Questions transversales posées dans le cadre de l'étude du projet de budget 2008

Monsieur le Secrétaire général,
Cher Monsieur,

Je me réfère au courrier de la Commission des finances du Grand Conseil du 25 septembre écoulé, que vous m'avez adressé par courriel et dont vous trouverez ci-dessous les réponses aux questions posées.

Réponses de l'Hospice Général

1) Plans de mesures

a) *Impacts du premier plan de mesure – estimations Hospice génera et impacts du 2e plan de mesure intégrés au projet de budget 2008*

Concernant les prestations aux usagers, les mesures sont intégrées au projet de budget 2008 notamment pour l'Action sociale : développement de partenariats, programmes incitatifs pour l'insertion des jeunes, harmonisation du recours à l'aide d'urgence, projet de réinsertion pour les bénéficiaires du RMCAS (bilan de compétence, programmes de formation), harmonisation du recours à l'aide d'urgence, augmentation du temps de travail des bénéficiaires, application de la mesure « participation des familles aisées » etc. L'ensemble des mesures nous permettent d'anticiper d'une part la stabilisation des bénéficiaires et d'autre part une réduction du coût moyen d'assistance de l'ordre de 2% sur le coût moyen actuel (impact global de -2 mios estimés).

Concernant les frais de fonctionnement, les mesures d'économies annoncées en 2007 portent leurs fruits et se poursuivent sur 2008. Tout d'abord, une réduction de 21 postes est intégrée pour l'absorption des mécanismes salariaux en 2008. Cette mesure s'ajoute à la réduction en 2007 de 5 auxiliaires. Le systèmes des indemnités a été revu en conformité avec l'application de la B5 05, en particulier pour les indemnités de déplacement (mise en place d'un plan de mobilité douce).

Au niveau des achats, une convention avec la CCA (Centrale commune d'achat) a défini le périmètre de collaboration avec l'Hospice générale en termes de fournitures et mobiliers de bureau, copieurs, audio-visuel, etc. Les fontaines à eau seront supprimées et la rationalisation des moyens d'impression est démarrée. L'ensemble des économies en lien avec les achats est estimé à 300 KF pour 2008.

Le recours à des prestataires externes est en diminution (diminution des honoraires divers et fiduciaires : -100 KF estimés). La rentabilité du parc de rapport est améliorée par une politique de loyers plus agressive (estimation pour 2008 –200KF).

2) Personnel

a) Nombre de postes, de postes occupés et de personnes employées par département et par service pour 2005-2006-2007 et estimations 2008

Voir fichier (tableaux des données RH) annexé

b) Taux de rotation du personnel pour les deux dernières années (2005-2006) ainsi que pour l'année en cours en distinguant les employés, cadres intermédiaires et cadres supérieurs. Pour les cadres supérieurs, changements d'affectation et démissions, en précisant la destination

Voir fichier (tableaux des données RH) annexé

c) Premiers effets de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la fonction publique

Pas d'effet supplémentaire en termes de gestion des Ressources humaines par rapport à la ligne managériale prise à l'Hospice général.

d) Bilan en coût et en heure de la formation continue

Voir fichier (tableaux des données RH) annexé (nombre d'heures important lié à l'introduction des normes CSIAS).

e) Conséquences prévisibles de l'entrée en vigueur de la loi sur le chômage (ETC / organisation du travail)

La question telle que formulée est du ressort du Département de la solidarité et de l'emploi.

3) Impact des normes IPSAS, notamment en terme de variation des amortissements

En tant qu'entité publique autonome, la mise en oeuvre de la norme DICO-GE 14 – immobilisations corporelles – première application est applicable au 1er janvier 2010.

4) Informatique

Nombre de systèmes et d'applications informatiques qui resteraient en dehors du contrôle du DCTI.

Les systèmes et applications informatiques sont gérées par le Service de l'Informatique sociale, en phase de réorganisation.

5)Economie d'énergie

Pour l'ensemble de son parc immobilier, l'Hospice général est engagé depuis plusieurs années, en concertation avec le SCANE (Service cantonal de l'énergie), dans un programme pluri-annuel de mise à niveau énergétique de ses bâtiments (calcul des IDC en application de la législation cantonale de 1993, mise en conformité lorsque l'IDC est supérieur à la norme).

A ce titre, la Commission des immeubles de l'Hospice général indique dans son rapport de décembre 2005 que « toutes les installations vétustes ont été remplacées dans le but de rechercher des économies. Pour certains immeubles, le gain obtenu a d'ores et déjà permis de les rayer de la liste des bâtiments dans lesquels un décompte individuel des frais de chauffage devait être installé ». Les projets mentionnés en 2006 ont tous été réalisés. Les travaux restant à faire concernent essentiellement le groupe Jonction (isolation des façades et remplacement des fenêtres à moyen terme). De plus en 2007, 20 immeubles qui présentent des consommations élevées ont été inclus dans un accord global avec la société Stopgaspi pour contrôler et faire baisser ces consommations. En 2008 le bâtiment de Temple 5 sera raccordé à une chaufferie à distance à bois et le bâtiment Bergues 25 sera chauffé par une pompe à chaleur reliée au Rhône. A noter également la construction récente des habitations de Pinchat qui remplissent les conditions du label Minergie.

On peut enfin mentionner la mise en place progressive d'une politique de réhabiliation intégrant les préoccupations liées au développement durable (peintures et vernis à l'eau plutôt qu'à base de solvants, utilisation de matériaux biogégradables notamment éviction du PVC, etc.).

Par ailleurs et plus largement, l'Hospice général s'investit pour réduire son impact environnemental dans le cadre des mesures préconisées par l'Agenda 21.

Par exemple, un vaste plan d'encouragement à la mobilité douce (transports publics, marche, vélo) est en phase de démarrage. Après une analyse précise des déplacements du personnel (une importante mobilité a été mise en évidence, en lien avec la multiplicité des lieux de travail de l'Hospice), les solutions alternatives au véhicule individuel sont désormais proposées aux collaborateurs et font l'objet d'une communication interne importante.

D'autres mesures en vue de réduire les consommations énergétiques vont être adoptées : mise en place de la mesure 21 (rationalisation du parc d'imprimantes) par exemple.

Je vous souhaite bonne réception de la présente et en espérant avoir répondu à votre attente, je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire général, cher Monsieur, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Bertrand Levrat
Directeur général

Annexe : mentionnée

Annexe

Données Ressources humaines - Hospice général

a) Le nombre de postes, de postes occupées et de personnes employées par département et par service pour 2005,2006,2007 et prévisions 2008

Fixes + auxiliaires	2005			2006			2007			prévision 2008
	dotation	réalisé 31.12.05	personnes 31.12.05	dotation	réalisé 31.12.06	personnes 31.12.06	dotation	réalisé 30.09.07	personnes 30.09.07	dotation
SERVICES SUPPORT	150.5	145	171	155.2	146.1	171	157.4	147.2	170	159.2
ACTION SOCIALE	267.2	286.9	343	333.1	340.7	409	376.8	373	457	366
ETABLISSEMENTS	146.8	137.3	189	147	137.9	203	138	138.2	180	70
REQUERANTS D'ASILE	194	160.6	188	150	155.9	187	149	144.2	164	144.9
TOTAL HG	758.5	729.8	891	785.3	780.6	970	821.2	802.6	971	740.1
Commentaires				Dotation aux : +27 ept			transferts DGCASS : +40.9 Economie -5 ept			transfert FOJ : -66 ept transfert SIS : +5.8 ept Economie : -21 ept

b) Taux de rotation du personnel pour 2005 - 2006 en distinguant les employés, cadres intermédiaires et cadres supérieurs

Taux de rotation	2005	2006	2007 (à fin juin)
Employés	7.40%	4.70%	7.20%
cadres intermédiaires	0%	0.80%	0.20%
cadres supérieurs	0%	0.20%	0.00%
Total	7.40%	5.70%	7.40%

Pour les cadres supérieurs, il est demandé pour les deux dernières années ainsi que pour l'année en cours le nombre de changements d'affectations et de démissions, en précisant la destination des cadres quittant leur poste

	2005		2006		2007	
	nombre	destination	nombre	destination	nombre	destination
Cadres supérieurs (nombre)	0	--	3	--	2	--
dont changements d'affectation	0	--	1	Déclassement en cadre intermédiaire	0	--
dont démissions	0	--	2	(1 plend, 1 décès)	2	(1 au privé (Canton Valais), 1 au public (Dpt DES)

d) Bilan en coût et heure de la formation continue

Selon tableaux de bord RH + Opale

	2005	2006	2007
Jours/hommes de formation collab	4591 J/H	4571 J/H	2020 J/H (6 mois)
Coût (Rub 307 + cpte 315001)	700.2 KF	818.1 KF	355.6 KF

Secrétariat du Grand Conseil **PL 10117-A**

Date de dépôt: 5 décembre 2007
Messagerie

Rapport

de la Commission des finances chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat établissant le budget administratif de l'Etat de Genève pour l'exercice 2008 (D 3 70)

Troisième partie

ATAR ROTO PRESSE – 450 ex. – 12-2007

Département de l'économie et de la santé

Rapport des commissaires:
M. Edouard Cuendet et M. Alberto Velasco

Les deux commissaires aux finances qui ont auditionné le DES (9 octobre 2007) ainsi que les HUG (17 octobre 2007) tiennent à remercier pour leur disponibilité, d'une part, le Conseiller d'Etat Pierre-François UNGER ainsi que ses collaborateurs et, d'autre part, M. Bernard GRUSON, Directeur général des HUG. Les commissaires soulignent également la qualité de la documentation remise avant l'audition.

I. Présentation et remarques générales

Toutes les données essentielles du projet de budget 2008 du DES, y compris la subvention aux HUG, sont contenues dans le résumé rédigé par le Département et annexé au présent rapport. Les membres de la commission des finances sont invités à s'y reporter. Les éléments qui suivent concernent des points plus spécifiques.

II. Département de l'économie et de la santé

Evolution des postes

Dans le cadre de la discussion, un commissaire souhaite savoir si le DES a procédé à des réévaluations de poste ayant pour conséquence une augmentation des frais de personnel et, surtout, un rattrapage de cotisation à la caisse de pension.

Mme Da Roxa, secrétaire générale du DES, indique qu'aucune réévaluation n'est engagée sans que son financement ne soit assuré dans le cadre de la rubrique 30. Les montants nécessaires pour d'éventuels rattrapage CIA ont été réservés afin de respecter le plan budgétaire 2007.

Un autre commissaire demande si la diminution des charges entre 2006 et 2008 respecte le taux de 5% linéaire.

Mme Da Roxa précise que la baisse n'est pas linéaire. Elle prend en compte la réalité des services. A l'issue des quatre ans, le DES aura diminué les postes de 5%. Elle ajoute que les postes libérés ne sont pas systématiquement réalloués.

Subventions

Un commissaire fait référence aux rapports de l'ICF concernant le CIPRET et la FEGPA. Il voit que la subvention demeure inchangée d'une année à l'autre. Il part du principe que le DES va proposer une diminution de cette subvention si l'IN 129 sur la fumée passive vient à être acceptée. Il rappelle également que l'ICF avait demandé des indicateurs au sujet des actions menées par ces deux entités. Il demande la liste des manifestations qu'elles soutiennent.

Le chef du Département répond qu'en la matière, il entend plutôt mettre l'accent sur deux populations, à savoir les jeunes et les exclus, par le biais de mesures ciblées.

Le même commissaire relève que la Fondation Phénix qui s'occupe également d'addiction reçoit 370'000.- F de subventions.

Le chef du Département indique que cette subvention est budgétée au DES, car les addictions, à l'exception de certaines problématiques spécifiques liées à la santé publique, sont plutôt du domaine social que sanitaire.

Au sujet des indicateurs pour mesurer l'efficacité de la prévention, le chef du département indique que les mesures entreprises montrent leurs effets entre 20 et 50 ans plus tard.

M. Jean-Marc Guinchard, directeur de la santé, expose que, dans le cadre de la négociation des contrats de prestation, des indicateurs ont été prévus afin de déterminer si les objectifs sont atteints.

Le commissaire précise qu'il serait bon d'avoir une vision globale par problématique.

Le chef du département indique que la LIAF rend impossibles les enveloppes par politique publique thématique.

Un commissaire relève que la FEGEMS, association subventionnée, publie une brochure annuelle, dans laquelle elle indique quels sont les députés qui ont sa préférence. A son avis, quand une association reçoit des subventions, elle doit rester politiquement neutre.

Le chef du département précise que le montant de la subvention accordée à la FEGEMS est entièrement consacré à la formation. A cet égard, il ajoute que le DES est en train d'organiser un rapprochement plus étroit entre la FEGEMS et les HUG en matière de formation.

Le débat porte ensuite sur les gains d'efficience qui pourraient être obtenus si la FEGEMS pouvait fonctionner comme centrale d'achat pour les 50 EMS.

Toujours en lien avec les EMS, la problématique de la concrétisation de l'IN 125 est également évoquée et le Chef du DES expose les mesures prises dans ce sens.

Hospitalisations hors canton

Un commissaire s'interroge sur le montant des hospitalisations hors canton.

Promotion économique

Un commissaire relève que le montant accordé à ce domaine ne change pas en 2008. Il s'enquiert des priorités fixées par le DES.

Le chef du département répond que le rapport coût/efficacité est bon. Il n'est pas certain qu'en multipliant les francs, on multiplierait aussi les résultats. Ce qui manque clairement actuellement, c'est la possibilité d'améliorer les conditions-cadres, notamment en obtenant des déclassements de terrains. L'enjeu de ces quatre prochaines années est de réussir le développement du quartier de la Praille. Il faut notamment trouver des solutions alternatives pour certaines entreprises qui s'y trouvent et qui n'ont plus rien à y faire.

M. Jean-Charles Magnin, directeur, indique qu'il n'existe plus de marge de manœuvre. On se trouve en dessous de 3% de disponibilité de terrains industriels et à 1% de taux de vacances en matière de locaux commerciaux.

Le chef du département précise encore que les raisons qui font que certaines entreprises ne sont pas venues à Genève sont qu'il n'y avait pas de terrain où elles auraient pu s'implanter, qu'il n'y avait pas de logement pour accueillir les employés; par ailleurs, la fiscalité genevoise n'est pas concurrentielle par rapport à Bâle et Zurich. Suite à une question d'un commissaire, le chef du département insiste sur le fait que pour les revenus de 300'000.- à 400'000.- F, Genève n'est pas concurrentielle.

M. Magnin déplore que le logement devienne un problème de plus en plus compliqué à la fois pour les entreprises qui veulent s'installer, et celles qui veulent se développer. Les gens vont se loger de plus en plus loin, ce qui représente une perte fiscale.

Pour répondre aux inquiétudes d'un commissaire, le chef du département souligne qu'il procède à des visites systématiques des entreprises, tous les mercredi, afin d'instaurer un dialogue avec les sociétés déjà implantées sur le territoire.

Suite à l'intervention d'un commissaire, M. Magnin expose qu'une zone d'activité est prête à démarrer à Bernex, à côté de l'autoroute. Malheureusement, cela fait deux ans que le DES doit se battre avec d'autres services de l'administration qui refusent ce développement pour des motifs liés à la circulation. M. Magnin ne comprend pas pourquoi il est considéré que l'établissement d'une zone d'activité à proximité de l'autoroute est mauvais pour la circulation.

Un commissaire insiste sur la vitesse à laquelle les infrastructures se développent ailleurs dans le monde, alors qu'à Genève il faut 20 ans de discussion. A son avis, pour Bernex, il faut avancer.

III. Direction générale des centres d'action sociale et de santé (DGCASS) et FSASD

Le chef du département expose que le secteur des EMS a été mis dans le service de la DGCASS qui deviendra la Direction générale du réseau de soins en 2008, afin de pouvoir concentrer tous les acteurs du réseau de soins sous une même direction. En ce qui concerne les charges, l'augmentation est due à la reprise par le canton de la part versée auparavant par la Confédération pour la FSASD au titre de l'art. 101 LAVS.

Le chef du département fait également référence au contrat de prestation avec la FSASD qui prend fin en 2007. Il relève à cet égard que le nouveau projet de contrat de prestation est actuellement devant la commission des finances. Il n'y aura donc plus de financement pour la FSASD si le PL en question n'est pas voté avant Noël.

Mme Nicole Fichter, directrice générale du DGCASS, souligne qu'un travail considérable a déjà été effectué avec la FSASD pour définir des objectifs et des indicateurs. Il serait donc fort dommage que le PL en question ne soit pas voté.

Le chef du département insiste pour que ce PL ne soit pas renvoyé en 2008.

A ce propos, un commissaire souligne que dans la liste des institutions subventionnées qui ont procédé à une thésaurisation indue, la FSASD arrive en tête avec près de 21 millions de francs, dont une partie a déjà été restituée. Il demande ce qu'il en est du solde.

Mme Da Roxa répond qu'elle peut fournir le détail des montants restitués. Le DES fournira un tableau à ce sujet.

M. Michel Mansey, directeur général de la FSASD, s'exprime à propos des thésaurisations et souligne la nécessité de pouvoir disposer de réserves couvrant au moins un mois de salaire. Par ailleurs, un volant de trésorerie était aussi nécessaire à cause du paiement différé des subventions de l'OFAS.

Un commissaire relève que le problème de l'OFAS ne se posera plus dès 2008, compte tenu des transferts de charges prévus par la RPT.

M. Mansey indique que la FSASD a prévu de se joindre prochainement au cash pooling de l'Etat.

Il est également question des liens entre la FSASD, le SITEX et la Coopérative des soins infirmiers.

Un commissaire s'inquiète du montant de 1,9 millions de francs budgétés pour les frais d'informatique. Il a de la peine à croire qu'il n'y a pas d'investissements là-dedans.

Mme Da Roxa précise que ce point sera traité par la sous-commission informatique.

A cet égard, un commissaire insiste sur l'importance du retour sur investissement en matière informatique.

Un commissaire relève que, selon les chiffres fournis, la FSASD entend supprimer 6 postes en 2007.

M. Mansey dit qu'ils vont finalement être maintenus car les moyens de les financer ont été dégagés.

Pour répondre aux interrogations d'un commissaire sur ce point, le chef du département précise que la FSASD subit un blocage des subventions et va donc devoir prendre en charge les mécanismes salariaux. La réponse à cela passe par un gain d'efficience. En accroissant le nombre de prestations à effectifs constants, c'est comme si on avait supprimé des postes à efficience comparable. A terme, l'idée est d'acheter des prestations.

En comparaison, le chef du département regrette que les EMS ne fassent pas d'effort d'efficience et ne soient pas capables d'absorber les mécanismes salariaux. L'effort demandé représente 0,34 % sur le personnel et 7,5% sur les dépenses générales.

La discussion porte ensuite sur le processus de transformation des CASS qui n'est pas encore achevé.

ANNEXE

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de l'économie et de la santé
Le Conseiller d'Etat

GRAND CONSEIL
reçu le - 1 NOV. 2007

DES
14, rue de l'Hôtel-de-Ville
Case postale 3984
1211 Genève 3

A l'attention de

Monsieur Édouard Cuendet
Monsieur Alberto Velasco
Députés au Grand Conseil

N/réf. : PFU/704677-2007
V/réf. :

Genève, le 31 octobre 2007

Concerne : Projet de budget 2008

Messieurs les Députés,

Par ces quelques lignes, je vous prie de bien vouloir trouver les réponses à vos questions posées lors des auditions sur le projet de budget 2008 du département :

1. Réduction des postes sur 4 ans

Conformément au plan décidé par le Conseil d'Etat, la diminution pour le département de l'économie et de la santé de 15,4 postes est la suivante :

2006 : 3 postes (0,97 %)
2007 . 6,12 postes (2,96 % en cumulé 2006-2007)
2008 : 3,78 postes prévus au budget (4,19 % en cumulé 2006-2008)
2009 : 2,5 postes prévus (5 % en cumulé 2006-2009).

2. Évolution des postes de la DGCASS

L'évolution des postes de la DGCASS entre 2005 et 2008 est la suivante :

2005 : 20 postes
2006 : 16,6 postes
2007 : 9,9 postes
2008 : 12 postes

L'augmentation entre 2007 et 2008 est liée au transfert du secteur EMS de la DGS à la DGCASS.

3. Restitution des réserves de la FSASD

La FSASD a procédé aux restitutions suivantes :

2005 : 2'371'845.- correspondant aux résultats 2003 et 2004
2006 : 14'643'347.- soit 9'343'347.- correspondant au résultat 2005 et 5'300'000.- correspondant au résultat 2006.

Au 31 décembre 2006, les réserves de la FSASD s'élevaient à 11'951'161,23. Compte tenu de son statut de droit privé, de l'absence de garantie de déficit de la part de l'Etat de Genève et dans l'attente de la mise en place de la caisse centralisée, il a été décidé que ces réserves seraient gardées durant l'exercice 2007. Par contre, dès la mise en place de la caisse centralisée soit dès le début de l'exercice 2008, la contrepartie monétaire de ces réserves sera incorporée dans la trésorerie de l'Etat.

4. FSASD - Acquisition de biens durables et frais informatiques

Une note explicative de la FSASD est jointe en annexe.

5. Manifestations soutenues par la FEGPA et le CIPRET

La litse des manifestations soutenues par la FEGPA et le CIPRET pour l'année 2007 est remise en annexe.

6. FEGEMS

Une copie des comptes liés à la formation est remise en annexe. Il convient de relever que les comptes de la FEGEMS sont séparés entre ceux liés à la formation et ceux liées aux autres activités de l'institution. Au regard de ces états financiers, il n'y a pas de transfert de tout ou partie de la subvention de l'Etat pour le financement d'autres tâches de la FEGEMS.

7. Zones industrielles

Une copie du rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur l'état de situation de la gestion des zones industrielles du canton (RD 685 du 3 mai 2007) est remise en annexe.

8. Surfaces d'activités vacantes

Une copie du communiqué de presse de l'Office cantonal de la statistique du 27 août 2007 relatif aux surfaces d'activités vacantes à Genève entre 1990 et 2007 est remise en annexe.

9. Organigramme du département

Une copie du nouvel organigramme du département est remise en annexe.

En vous en remerciant par avance de l'attention que vous porterez à ces lignes et en restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous pire de croire, Messieurs les Députés, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Pierre-François Unger

Annexes : ment.

Copie : - Mme Marie Da Roxa, secrétaire générale du département
- M. Dominique Ritter, directeur du service financier

FSASD
Fondation des services d'aide et de soins *à domicile*

Avenue Cardinal-Mermillod 36
Case postale 1731 - 1227 Carouge
Tél. 022 420 20 00
Fax 022 420 20 01

Direction des finances

Affaire traitée par : Direction
Téléphone : 022 420 24 90
Télécopie : 022 420 23 91
Références : MMY/OER/TMX-mkr
Thierry.mutrux@fsasd.ch

Département de l'Economie et de la Santé (DES)
Monsieur Dominique Ritter
Directeur du service financier
Case postale 3178
1211 Genève 3

Carouge, le 12 octobre 2007

Concerne : projet de budget 2008 de la FSASD – rubriques « Acquisition de biens durables » et « Frais informatiques »

Monsieur le Directeur,
Cher Monsieur,

Par la présente, nous donnons suite à l'examen du projet de budget 2008 de la FSASD qui a eu lieu le 9 octobre dernier au Département de l'Economie et de la Santé en présence du soussigné de gauche.

Il a été demandé de préciser le contenu des rubriques « Acquisition de biens durables » et « Frais informatiques ».

« Acquisition de biens durables » :

Cette rubrique permet l'identification claire des biens durables par rapport au reste des charges de fonctionnement tout en restant des dépenses courantes. Un inventaire complet est tenu à jour en permanence. La différence entre le montant dans les comptes 2006 et le projet de budget 2008 ne correspond pas à une forte augmentation des dépenses, mais à un constat que nos dépenses effectives sur cette rubrique sont toujours significativement inférieures au budget. Pour le projet de budget 2008, les montants ont été reconduits en considération des dépenses nécessaires à la mise en place des CMD.

Cette rubrique est en attente de l'application des normes IPSAS dès le 1er janvier 2008. Une analyse est en cours de réalisation.

Vous trouverez dans l'annexe 1, le détail des différents postes constituant cette rubrique.

« Frais informatiques » :

Cette rubrique reprend le budget du SIS tel qu'il existait au moment du transfert budgétaire. Les dépenses concernant tant l'Hospice Général que la FSASD, une refacturation est effectuée à l'Hospice Général.

Cette rubrique comprend :

- La maintenance de logiciels et licences contractuelles ou en régie (Fr. 1'139'000,-).
- Les dépenses de fonctionnement du réseau (Fr. 221'000,-).

Vous trouverez dans l'annexe 2, le détail de la rubrique maintenance software du budget 2007 vous donnant le détail par application du budget.

Nous vous souhaitons bonne réception de la présente et restons à votre disposition pour tout complément d'information que vous pourriez souhaiter. Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, cher Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Michel Mansey
Directeur général

p.o.
Olivier Egger
Directeur des finances

Copie : Mme Marie Da Roxa, Secrétaire générale du DES
Mme Nicole Fichter, Directrice générale de la DGCASS

Annexes mentionnées

Annexe 1

FSASD Projet de budget 2008 version 1 (octobre 2007)	Comptes 2006	Budget 2007	Budget 2008
440 acquisition de biens durables	364'793	1'193'100	1'384'292
4400 acquisition matériel et équipements		70'000	70'000
440030 acquisition M & E de bureau		0	0
440040 acquisition M & E de cafétéria		0	0
440050 acquisition M & E de communication		0	0
440070 acquisition M & E de télécommunication		2'600	2'600
440080 acquisition M & E informatique		30'000	30'000
4402 acquisition mobilier		50'000	50'000
440200 acquisition mobilier		8'500	8'500
440200 acquisition mobilier de soins		0	0
4404 acquisition installations et agencements		862'000	1'053'192
440400 acquisition installations téléphoniques		0	0
440420 acquisition cablâge universel		0	0
440440 acquisition installations électriques		0	0
440450 acquisition installations sanitaires		0	0
440460 acquisition installations chauffage, ventilation, air conditionné et installations de sécurité		0	0
440470 acquisition aménagements intérieurs		50'000	50'000
440480 acquisition bâtiment - gros œuvre		0	0
4406 acquisition véhicules		0	0
440600 acquisition véhicules		120'000	120'000
4408 acquisition outils de saisie mobile		0	0
440800 acquisition BARman		0	0
440820 acquisition outils mobiles		0	0

FSASD
Direction des finances

Budget 2008

Récapitulatif des demandes d'acquisisition de biens durables 2008

N° 1)	Service	Objet	Montant	Cpte fcmt si pas activé	Remarques
	Locaux	Aménagement locaux et déménagement	100'000.00	4404	
	Locaux	Entretien et renouvellement cloisons, moquettes, stores	100'000.00	4404	
	Locaux	Mise en conformité normes MSST	100'000.00	4404	
	Locaux	Climatisation salles conférences 2, 3 et 4ème ét	80'000.00	4404	
	Téléphonie	Modifications répartiteurs téléphonique CASS et D2	200'000.00	4404	
	Téléphonie	Téléphonie virtuelle CASS (introduction caddies)	340'000.00	4404	
	Téléphonie	Réponse téléphonique unique Services centralisés	40'000.00	4404	
	Téléphonie	Appareils téléphoniques fixes et mobiles	50'000.00	4404	
		Divers	43'192.00	4404	
		Total des demandes	1'053'192.00		

Annexe 2

FSASD Projet de budget 2008 version 1 (octobre 2007)	Comptes 2006	Budget 2007	Budget 2008
478 frais informatiques	491'722	1'927'000	1'927'000
478000 vision RH		109'000	109'000
478020 qualiac		40'000	40'000
4781 frais location réseau informatique		221'000	221'000
478100 location fibres optiques		162'000	162'000
478120 location ADSL		42'000	42'000
478140 location lignes louées pour télémaintenance informatique		14'000	14'000
478160 location emplacement des antennes Wavalan		3'000	3'000
4782 maintenance software		1'557'000	1'557'000
478200 maintenance contractuelle		567'000	567'000
478220 maintenance corrective - régie		140'000	140'000
478240 maintenance évolutive - régie		850'000	850'000

FSASD
Direction des finances

Budget 2007 **Notes**

Maintenance Software 24

Rubrique	Compte	Détail	Francs	Total Francs
4782	**maintenance contractuelle** 478210	*Thalès, maintenance Progrès*	*92'000*	
		MTI, maintenance Cognos Infocentre	*76'835*	
		Ordi-Conseil, maintenance Opale	*53'905*	
		Ordi-Conseil, maintenance Progress (base de données)	*44'500*	
		Humminbird, maintenance GENIO Infocentre	*37'000*	
		Advantage Software, maintenance Toad for Oracle (outil de développement)	*28'500*	
		Gate informatique, maintenance Rationnal (outil de modélisation pour analystes informatiques	*22'000*	
		Carlabella, maintenance Ifidoc (gestion documentaire HG)	*21650*	
		Pro-Concept, maintenance PCS (comptabilité auxiliaire HG)	*15'500*	
		SRC, maintenance Frango (gestion budgétaire HG)	*9'500*	
		GFI, maintenance Gestor (gestion des horaires HG)	*5'600*	
		GFI, maintenance Gesplan (planification RH)	*1'100*	
		Comprosec, maintenance Odysée (logiciel de synchronisation des bornes WiFi)	*5'570*	
		PC Soft, support et assistance Windew (outil de développement Ulysse et MobiRAI)	*3'000*	
		GSI Informatique, maintenance Windew (outil de développement MobiRAI)	*5'670*	
		Le Bihan, maintenance PSNext (gestion de projet service informatique)	*6'624*	
		Jahia, maintenance Jahia (intra-internet)	*4'100*	
		Azur Soft, maintenance logiciels et support Horus	*12'000*	
		Comsoft, maintenance Red Hat (outil de gestion de la sécurité du réseau)	*1'900*	
		Lynxx Business, maintenance du logiciel PWA (gestion des formations)	*14'204*	
		Dimension Data, maintenance et support Checkpoint (logiciel sécurité réseau)	*14'000*	
		Progress Software, maintenance Sonic (outil de développement et gestion d'interfaces)	*7'500*	
		Data Concept, maintenance Synexsis (outil de synchronisation PDA)	*18'600*	
		SysDis, maintenance et support logiciel Hotware (gestion des pannes et du support)	*6'170*	
		Contrats divers	*10'000*	
		Nouveaux contrats 2007 (PCS, Opale, Incivilités, MobiRAI, etc.)	*50'000*	
		Arrondis	*-428*	567'000
	maintenance corrective - régie 478220	*100 JH maintenance corrective sur applications majeures, Fr. 1'200,- /jour HT en moyenne (Thalès, PCS, Ordi-Conseil, Aura, etc.)*	*120'000*	
		Interventions ponctuelles	*20'000*	
		Arrondis	*0*	140'000
	maintenance évolutive - régie 478230	*200 JH maintenance évolutive sur applications et fonctionnalités existantes (hors plans directeurs des institutions). Permet de réagir rapidement à tout changement d'ordre législatif ou politique. Fr. 1'200,- /jour HT en moyenne (Thalès, PCS, Ordi-Conseil, Aura, etc.)*	*240'000*	
		150 JH maintenance évolutive sur infrastructure réseau (serveurs, antennes, bases de données Oracle, Unix, Linux, etc.), Fr. 1'500,- /jour HT en moyenne (T System, ID SA, Novell, Oracle,	*225'000*	
		100 JH maintenance évolutive des outils IS (logiciels de gestion utilisés au service d'informatique), Fr. 1'400,- /jour HT en moyenne (Le Bihan, Progress, etc.)	*140'000*	
		Interventions ponctuelles	*245'000*	
		Arrondis	*0*	850'000
			Total maintenance software	**1'557'000**

Soutien à des manifestations sportives et culturelles par les associations FEGPA et CIPRET en 2007

1. **Manifestations sportives et culturelles « tous publics »**

- Tournoi de la St Valentin (badminton)
- Coupe de ligue (basket)
- Bol d'Or (pétanque)
- Chênois Volley Ball (soutien à l'année)
- Marche contre le cancer
- Fête de l'Espoir
- FC Lancy Poste
- Soirée d'hiver (Bernex)
- Manifestation d'Handisport
- Festival Voix de Fête
- Soutien au Devil's (Basket – soutien à l'année)
- Stade Genève (soutien à l'année)
- Tour pédestre du canton
- Manifestation « Courir pour aider »
- Verybike (Veyrier)
- Geneva Challenger – Tournoi masculin tennis Dizia-Miremont
- Concours hippique de l'Eperon
- Triathlon international de Genève
- Fête du 1er août aux Bastions
- Club de badminton (soutien à l'année)
- Association genevoise de gymnastique (soutien à l'année)
- Tournoi de tennis fauteuil roulant
- Triathlon club de Genève (soutien à l'année)
- Deux meetings d'athlétisme (Open d'athlétisme et Athletica Genève)
- Genève Natation (soutien à l'année)
- Course du vignoble
- Démonstration Harlem Globetrotters
- Manifestation de catch-improvisation
- Les Traverses musicales
- Festival Jazz Contreband
- Festiverbant (Bardonnex)
- Mémorial Junod (pétanque)
- Run to Run (course à travers Carouge)
- Festival Tambour Battant
- Fête du Bateau Genève
- Festival "Les Créatives" (Onex)
- Manifestation "L'éducation donne de la Force » (Bastions)
- Lake Parade

- Journée de la communication
- Course de l'Escalade
- Swiss World Festival (Vernier)
- Asphaltissimo
- Supercross

2. Manifestations ciblant spécifiquement les jeunes

- Art'o danse
- Salsa Cup
- Gala HEI
- Soirée Tranceonline
- Soirée Cyndi Event (palladium)
- Rue Safran
- Grouna Festival
- Tour de France à la Voile (équipe genevoise Centre Entraînement Régate)
- Julien Bill (motocross- saison)
- Festival Vernier-sur-Rock
- Fête du 1er août au Vengeron
- Soirée Junior Entreprises
- Festival le Moniatti
- Soirée Halloween (Palladium)
- Festival Jeunes Idées
- Tournoi des «P'tits Rois » (Lancy Basket)
- Action de prévention Collège Henry-Dunant
- Jibtown Festival (Ecole Cropettes)
- Festival de la Prairie (Ecole d'Ingénieurs)
- Summer Party (Uni Mail)
- Soutien action éducative et sportive à la Grève
- Stand des jeunes à la Vogue de Carouge
- Fête des apprentis (ARENA)
- Garden Party (Bastions)
- Festival « Le respect, ça change la musique »
- Tournoi scolaire de Hockey
- Fête des 20 ans de l'Eclipse
- Tournoi de football « le Respect »
- Conférence des parlements des jeunes
- Festival de cinéma (Villa Tachini)
- Les Saturnales

Note explicative : Suite aux recommandations de l'ICF et de la Direction générale de la santé, ces soutiens font l'objet de contrats précisant l'engagement de chaque partie : nos associations demandent le respect des dispositions légales concernant la protection des mineurs s'agissant de la vente d'alcool ; la promotion pour des produits du tabac est

exclue ; un stand d'information est organisé selon l'importance du soutien ; des messages de prévention sont associés à la manifestation avec différents supports (logos sur les affiches, banderoles, relais par les sites internet, etc.).
Nos associations ne font plus figurer d'annonces publicitaires sans lien avec une action de prévention dans des plaquettes, revues, etc. à moins que celles-ci ne leur soient offertes gratuitement.
Certaines manifestations faisant l'objet d'un soutien accueillent également le programme « Be my angel / conducteur désigné) et un espace pour le projet Nuit Blanche ? (espace de prévention en milieu festif concernant les risques liés à la consommation de tout produit psychotrope.

LFR/29.10.07

Compte d'exploitation "Plateforme de formation"

au 31 décembre 2006

	2006 Fr.	2005 Fr.
Produits d'exploitation	**3'149'917.59**	**3'934'382.60**
Subventions (contrat de prestations)	2'800'000.00	3'500'000.00
Subventions et participations (hors contrat de prestations)	329'710.99	427'394.25
Ventes au personnel et à des tiers	997.50	0.00
Autres recettes	19'209.10	6'988.35
Charges d'exploitation	**2'972'298.59**	**3'931'240.68**
Frais de personnel	632'597.33	509'684.86
Travaux, fournitures et services extérieurs	178'647.24	152'930.71
Frais divers de gestion	41'052.66	40'349.21
Communication et publications	35'135.50	31'112.20
Formation (contrat de prestations)	1'731'915.21	2'769'349.10
Formation (hors contrat de prestations)	352'950.65	427'814.60
Résultat d'exploitation	**177'619.00**	**3'141.92**
Produits financiers	**982.85**	**630.55**
Intérêts bancaires	982.85	630.55
Charges financières	**0.00**	**0.00**
Résultat financier	**982.85**	**630.55**
Résultat de l'exercice *	**178'601.85**	**3'772.47**
Report résultat à Fonds pour la formation d'AS, volée inter-employeurs pour exercice 2007-2008 (selon courriers FEGEMS des 22.12.2006 et 19.01.2007 au DES)	**-178'601.85**	**0.00**

*** Résultat de l'activité de formation avant application art. 36 LGAF et art. 3 contrat de prestations**

Compte d'exploitation "Plateforme de formation"

détail des rubriques

	2006	2005
	Fr.	Fr.
Subventions et participations *(hors contrat de prestations)*	***329'710.99***	***427'394.25***
Subvention FFPP (formation AS - volée inter-employeurs)	142'356.65	303'916.70
Subvention FFPP (formation complémentaire d'ASSC)	23'333.34	0.00
Subvention FFPP (cours de français)	112'931.00	89'727.55
Participation des EMS (cours de français)	29'250.00	33'750.00
Participation des EMS (cours incendie)	21'840.00	0.00
Frais de personnel	***632'597.33***	***509'684.86***
Salaires	496'500.25	402'126.35
Salaires récupérés	-2'740.35	-3'705.80
Indemnités de séance	24'198.35	19'312.20
Charges sociales	114'034.43	91'829.41
Autres frais de personnel	604.65	122.70
Travaux, fournitures et services extérieurs	***178'647.24***	***152'930.71***
Autres charges ménagères	2'962.12	2'868.74
Entretien / réparation / achat du mobilier et matériel info.	8'379.23	43'743.10
Loyers	44'970.00	44'880.50
Autres locations	23'012.94	19'345.00
Charges accessoires liées aux locaux	1'260.00	1'260.00
Leasing	948.60	948.55
Eau et énergie	2'927.50	3'171.12
Relations publiques	0.00	0.00
Honoraires	77'652.00	17'612.20
Autres frais administratifs	15'290.00	18'120.00
Assurances	1'244.85	981.50
Frais divers de gestion	***41'052.66***	***40'349.21***
Fournitures de bureau	4'650.37	3'526.64
Téléphone, fax, internet	2'385.25	2'832.50
Affranchissement et frais de port	3'043.29	3'469.02
Frais de banque	236.95	272.35
Journaux et documentations professionnels	1'012.85	3'332.38
Dons, cadeaux et pourboires	3'606.86	553.80
Frais de voyage et de représentation	18'846.16	17'849.94
Frais informatiques	6'978.53	8'328.58
Taxes et cotisations	292.00	184.00
Autres charges d'exploitation	0.40	0.00
Formation (hors contrat de prestations)	***352'950.65***	***427'814.60***
Cours de français UOG	130'181.00	111'477.10
Cours incendie	21'840.00	0.00
Formation d'aide-soignantes (volée inter-employeurs)	142'356.65	304'337.50
Formation complémentaire d'ASSC	41'473.00	0.00
Location de salles (cours de français UOG + ASSC)	17'100.00	12'000.00

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département des finances
Office cantonal de la statistique

Genève, le 27 août 2007

Communiqué de presse

Surfaces d'activités vacantes à Genève : la baisse entamée en 2004 se poursuit

L'enquête annuelle de l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT) a permis de recenser 80 398 m² de surfaces d'activités vacantes à Genève au 1er juin 2007. Par rapport à 2006, la diminution est de 12 458 m², soit – 13,4 %. C'est la valeur la plus basse atteinte depuis 1990 (57 543 m²). Cette évolution est en phase avec celle de l'activité économique du canton.

Parmi les catégories de surfaces d'activités vacantes recensées, le recul le plus marqué touche les surfaces de *bureaux*, qui passent de 55 672 m² en 2006 à 36 011 m² cette année (– 35,3 %). En baisse aussi les surfaces d'*ateliers*, qui passent de 10 571 m² à 7 085 m² (– 33,0 %). Sont en hausse, en revanche, les surfaces de *dépôts*, de 13 164 m² en 2006 à 22 677 m² en 2007 (+ 72,3 %), et celles d'*arcades ou magasins*, de 12 840 m² à 13 677 m² (+ 6,5 %).

Les surfaces vacantes de bureaux ne forment plus que 44,8 % du total des surfaces vacantes, alors que leur part dépassait largement 50 % lors des trois précédentes enquêtes (60,0 % en 2006, 61,9 % en 2005 et 58,8 % en 2004).

La *durée moyenne de vacance*, pour l'ensemble des locaux, est de 21 mois (19 en 2006). Par rapport à l'année passée, elle augmente pour les bureaux (de 16 à 19 mois) et pour les magasins et arcades (de 9 à 16 mois), alors qu'elle diminue pour les dépôts, de 31 à 26 mois.

Les loyers annuels au m² proposés par les bailleurs sont en hausse pour les bureaux (de 360 CHF en 2006 à 391 CHF cette année) et pour les dépôts (de 131 à 159 CHF), en baisse pour les arcades et magasins (de 368 à 320 CHF) et pour les ateliers (de 201 à 154 CHF).

Quatre communes rassemblent plus de 80 % des surfaces d'activités vacantes du canton : la ville de Genève (46,6 %), Meyrin (13,7 %), Plan-les-Ouates (11,3 %) et Vernier (8,7 %).

Surfaces d'activités vacantes à Genève, depuis 1990

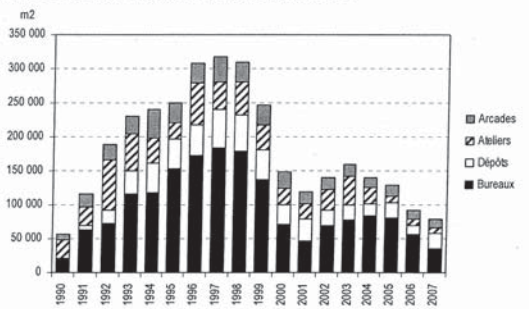

Communiqué de presse n°26 – Pour tout complément d'information : Didier Rey, assistant-statisticien, tél. +41 (22) 388 75 55

StatistiqueGenève
Office cantonal de la statistique (OCSTAT) • Route des Acacias 82 • 1227 Acacias
Tél. +41 (22) 388 75 00 • Fax +41 (22) 388 75 10 • E-mail statistique@etat.ge.ch • www.geneve.ch/statistique
Accès trams 15 et 17, bus 21, 43 et D, arrêt P+R Etoile; train régional, arrêt Lancy-Pont-Rouge

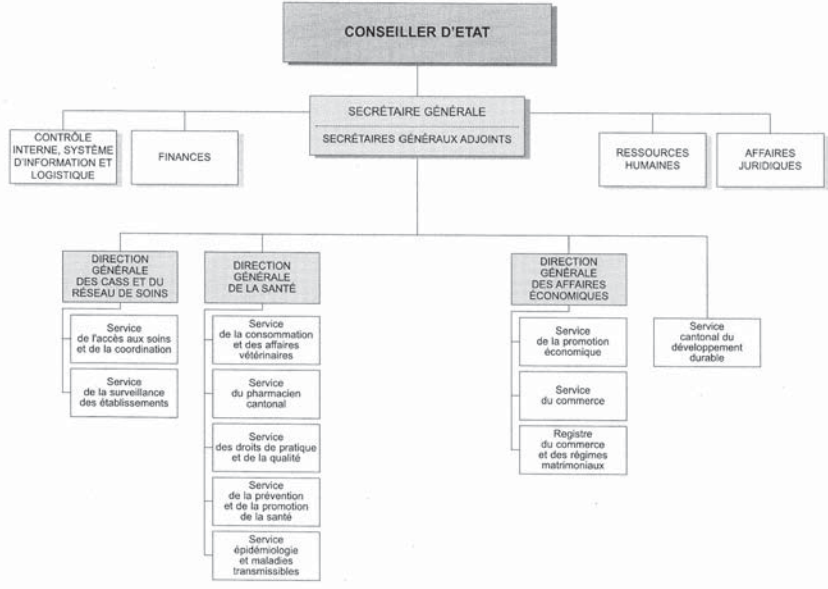

DÉPARTEMENT DE L'ÉCONOMIE ET DE LA SANTÉ

Version du 22 octobre 2007

ANNEXE

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de l'économie et de la santé
Le Conseiller d'Etat

GRAND CONSEIL
reçu le 19 NOV. 2007

DES
14 rue de l'Hôtel-de-Ville
Case postale 3984
1211 Genève 3

Mesdames et Messieurs les membres
de la Commission des finances du
Grand Conseil

N/réf. : PFU/
V/réf. :

Genève, le 14 novembre 2007

Concerne : Projet de budget 2008

Mesdames et Messieurs les députés,

Pour faire suite aux demandes de votre commission lors de la séance d'audition du 7 novembre 2007, je tiens à vous communiquer les éléments suivants :

1. **Hôpitaux universitaires de Genève - données relatives aux consommations énergétiques**
   La réponse des Hôpitaux universitaires de Genève figure en annexe de la présente.

2. **Fondation des services d'aide et de soins à domicile - détail du compte 4782**
   Une note de la Fondation des services d'aide et de soins à domicile figure en annexe de la présente.

3. **Fondation des services d'aide et de soins à domicile - biens durables**
   Une note de la Fondation des services d'aide et de soins à domicile figure en annexe de la présente.

4. **Département de l'économie et de la santé - rubriques des mandats à des tiers**
   Un tableau relatif aux différentes rubriques 318.08126 "Travaux effectués par des tiers" figure en annexe.

En vous en remerciant par avance de bien vouloir prendre connaissance de ces informations, je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les députés, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Pierre-François Unger

Annexes : ment.

Copies : - Madame Marie Da Roxa, Secrétaire générale du département
- Monsieur Dominique Ritter, directeur financier

Téléphone 022 327 29 00 - Fax 022 327 04 44

Ritter Dominique (DES)

De: BERNARD GRUSON [Bernard.Gruson@hcuge.ch]
Envoyé: mercredi, 14. novembre 2007 09:13
À: Ritter Dominique (DES)
Cc: Dominique PEYRAUD; Mario VIELI
Objet: Rép. : Commission des finances du 7 novembre 2007

Importance: Haute

** High Priority **

Cher Monsieur,

En réponse à votre courriel du 8 courant adressé à M. M. Vieli, vous voudrez bien trouver ci-après, de la part de M. B. Gruson, directeur général, les éléments de réponse des HUG relatifs à aux consommations énergétiques annuelles:

Le suivi mensuel de consommation des énergies et le suivi financier correspondent à la facturation des énergies faite par les SIG ou par les fournisseurs de mazout.

Ce suivi énergétique des HUG est fait :

1.- pour le gaz par 8 compteurs principaux de débit de gaz installés sur les différents sites. Le prix du kWh est indiqué par les SIG, il varie en général 2 à 4 fois par année selon l'évolution du prix du mazout. Fonction de ces compteurs et de ce prix, nous établissons un tableau mensuel de suivi de consommation et de suivi financier par site. Les SIG nous envoient une facture mensuelle que nous mettons en relation avec notre tableau de suivi. Ces factures correspondent à nos tableaux de suivi.
En janvier de l'année suivante, les SIG nous transmettent, en fonction du prix du gaz de leurs fournisseurs, la facture finale de l'année précédente. L'écart par rapport à nos tableaux ne dépasse pas une vingtaine de milliers de francs sur un montant annuel 2006 de 6.8 mios.

2.- pour le mazout : les consommations sont suivies par des compteurs en amont des chaudières. Le prix au litre est indiqué par le service des comptabilités des HUG et est fonction du prix moyen acheté par les HUG. Le suivi est fait par un tableau identique à celui du gaz.

3.- pour l'électricité : les consommations sont suivies par les compteurs SIG. Ces valeurs sont transmises en fin de mois aux SIG selon une procédure établie avec eux. Le prix du kWh étant contractuel, la facture mensuelle des SIG est identique à notre tableau de suivi.

4.- pour l'eau : suivi identique à celui de l'électricité, le prix au m3 étant fixé par les SIG en fin d'année pour l'année suivante.

Restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, cher Monsieur, nos salutations les meilleures.

Pour M. Gruson:

Françoise FIECHTER
Assistante du Directeur général
Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)
Rue Micheli-du-Crest 24
1211 Genève 14
Tél. +41 (0)22 37 26 070
Fax +41 (0)22 37 26 075
francoise.fiechter@hcuge.ch
www.hug-ge.ch

FSASD
Fondation des services d'aide et de soins à domicile

Avenue Cardinal-Mermillod 36
Case postale 1731 - 1227 Carouge
Tél. 022 420 20 00
Fax 022 420 20 01

Direction générale

Affaire traitée par : Direction générale
Téléphone : 022 420 20 80
Télécopie : 022 420 20 81
Références : MM/MVA/Bm

Département de l'Economie et de la Santé (DES)
Monsieur Dominique Ritter
Directeur du service financier
Case postale 3178
1211 Genève 3

Carouge, le 14 novembre 2007

Concerne : projet de budget 2008 de la FSASD – question n°1 de la commission des finances selon votre courriel du 9 novembre 2007

Monsieur le Directeur Financier,

D'entente avec M. Jean-Marie Leclerc, Directeur général du CTI qui nous lit en copie, nous avons l'avantage de compléter notre courrier du 12 octobre 2007, comme suit :

Détail du compte 4782

Il nous paraît important d'introduire ce sujet d'un bref rappel historique Le Service d'Informatique Sociale (SIS) est issu de la réunion, au 1er janvier 1999 des services informatiques de l'Hospice général (HG) et de la Fondation des Services d'Aide et de Soins à Domicile (FSASD), leurs collaborateurs y étant transférés

Le système informatique que gérait le SIS comprenait 93 plates-formes applicatives, utilisées par 2'062 utilisateurs (HG, DGCASS et FSASD) sur 71 sites répartis, utilisant 4'075 postes ou périphériques, représentant 1'650 PC, 455 imprimantes, 1'500 Barman (lecteur de code barre de la FSASD) et 470 pocket PC

Les plates-formes applicatives s'appuient sur 146 serveurs reposant sur 5 technologies et communiquant au moyen d'un réseau utilisant les technologies filaires et hertziennes avec 2 fois 96 antennes déployées actuellement

En date du vendredi 17 mars 2006, le Grand Conseil a pris connaissance du rapport de la commission des affaires sociales chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat sur l'Hospice général (PL 9575-A 3122-2006) et a adopté la loi proposée L'autonomie de gestion de l'Hospice général a ainsi été confirmée Elle est applicable par voie de conséquence à la FSASD, institution de droit privé

Le Conseil d'Etat a décidé de restituer leurs services informatiques aux institutions au 1er octobre 2006, ce qui est constaté par extrait du PV de leur séance du 10 mai 2006

Dès cette date, tant l'HG que la FSASD ont repris la pleine et entière responsabilité de leur informatique, comme précédemment

Dans ce cadre, ils poursuivent naturellement leur collaboration avec le CTI et tendent à optimiser leurs synergies, en particulier du point de vue des salles informatiques et du réseau ou encore de l'inter communicabilité entre les systèmes des institutions et de l'Etat

Toutefois, la plupart des systèmes des institutions reste, pour l'heure, imbriqué, le Conseil d'Etat ayant ordonné la séparation de ces systèmes d'ici à fin 2009, sous la responsabilité de l'HG et de la FSASD

/

14 novembre 2007

En conséquence, le budget 2008 de la FSASD est le reflet de cette imbrication, de nombreux contrats restent conjoints avec l'Hospice Général dans l'attente de la séparation effective des systèmes

Le compte 4782 comprend 3 rubriques, 478210 pour les contrats, 478220 et 478230 pour des ressources externes, respectivement pour de la maintenance corrective et de la maintenance évolutive

S'agissant des seuls contrats, le total de Frs 567'000.-- se répartit à raison de Frs. 395'838 -- de contrats transversaux répartis à 50/50 entre l'HG et la FSASD, et pour Frs 134'081.-- de contrats spécifiques HG et pour Frs 37'081 -- de contrats spécifiques FSASD. Après répartition, la part HG s'élève à Frs 332'000 -- et celle de la FSASD se monte à Frs 235'000.--, soit un total de Frs 567'000 --

La coordination avec le CTI s'étend également au choix des standards de développement applicatifs afin de garantir l'ouverture de nos systèmes avec les systèmes étatiques Le CTI a en particulier participé à la mise en œuvre de différents interfaces, avec le système de gestion RH des HUG, avec l'OCPA, avec des sites de la confédération (PLASTA, AUPER), avec le système de paiement Office Wings du DF et le système de commande de la CCA ou encore fourni les accès à l'Internet

Outre les aspects transversaux ci-dessus, les Services des systèmes d'information de l'HG et de la FSASD disposent uniquement des ressources liées à la connaissance spécifique des systèmes métier de leur institution et mobilisent lorsque nécessaire des ressources externes expertes sur les solutions achetées qui font l'objet de contrat de licence et de maintenance

Leur financement repose sur les rubriques 478220 et 478230 qui se répartissent donc à raison de 50/50 entre les deux institutions

Nous restons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire que vous pourriez désirer et vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur Financier, nos salutations les meilleures

Michel Mansey
Directeur général

p.o.

Olivier Egger
Directeur des finances

Copie à - Monsieur Jean-Marie Leclerc, Directeur général du CTI,
- Madame Marie Da Roxa, Secrétaire générale du DES,
- Madame Nicole Fichter, Directrice générale de la DGCASS

r:\fsasd_direction\dg\mansey\correspondance\dgs\2007\des071113.doc

FSASD
Fondation des services d'aide et de soins *à domicile*

Avenue Cardinal-Mermillod 36
Case postale 1731 - 1227 Carouge
Tél. 022 420 20 00
Fax 022 420 20 01

Direction des finances

Affaire traitée par : Direction
Téléphone : 022 420 24 90
Télécopie : 022 420 23 91
Références : MMY/OER/TMX-mkr
Thierry mutrux@fsasd.ch

Département de l'Economie et de la Santé (DES)
Monsieur Dominique Ritter
Directeur du service financier
Case postale 3178
1211 Genève 3

Carouge, le 13 novembre 2007

Concerne : projet de budget 2008 de la FSASD – question n°2 de la Commission des finances selon votre courriel du 9 novembre 2007

Monsieur le Directeur,
Cher Monsieur,

Par la présente, nous donnons suite à la question n°2 de la Commission des finances sur le projet de budget 2008 de la FSASD

Il était demandé de prendre position sur le qualificatif « bien durables » ainsi que sur les objets de la liste des demandes d'acquisitions

La dénomination des biens durables utilisée dans le projet de budget 2008 de la FSASD concerne des biens dont la durée d'utilisation s'étale sur plusieurs années. Le terme « biens durables » a été utilisé jusqu'à présent de manière transitoire dans l'attente de la 1ère application des Dico-Ge (IPSAS) prévue en 2008 qui nous permettra de faire une distinction entre immobilisations et consommables. Nous allons étudier le meilleur terme à utiliser afin de qualifier au mieux cette rubrique lors du bouclement des comptes

Le document « récapitulatif des demandes d'acquisitions de biens durables » est une synthèse des différents biens qu'il est prévu d'acheter en 2008

Locaux :

- Locaux : achat de mobiliers lors des déménagements prévus en 2008 (futurs Centres de Maintien à Domicile) ;
- Renouvellement de cloisons et de certaines moquettes ;
- Mise en conformité avec les mesures de santé et sécurité au travail avec l'achat de matériel de sécurité (balisage de sécurité, revêtement de sol, canaux de câblage) ;
- Remplacement de la climatisation des salles de conférence (contenant plus de 120 personnes). L'institution est consciente de sa responsabilité en matière de développement durable, malheureusement, la situation de ces locaux donnant sur une cour intérieure sans air nous oblige à devoir remplacer une climatisation défaillante

Téléphonie :

- Achat de divers appareils téléphoniques adaptés aux mesures de mobilité qui seront introduites pour les collaborateurs dans les centres en 2008 ;
- Renouvellement du parc d'appareils téléphoniques fixes et mobiles devenu obsolète

En espérant avoir répondu à votre attente, nous restons à votre disposition pour tout complément d'information que vous pourriez désirer et vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, cher Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées

Michel Mansey
Directeur général

po
Olivier Egger
Directeur des finances

Copie : Mme Marie Da Roxa, Secrétaire générale du DES
Mme Nicole Fichter, Directrice générale de la DGCASS

Rubrique 318.08126 "Travaux effectués par des tiers"

Numéro C.R.	Centre de responsabilité	Projet de budget 2008	Budget 2007	Différence
08.01.11.00	Présidence et secrétariat général	1'265'000	78'961	1'186'039
08.01.15.00	Service du développement durable	207'600	254'000	-46'400
08.02.12.00	Service financier	0	1'336'293	-1'336'293
08.03.21.00	Direction générale des CASS	173'000	197'402	-24'402
08.05.11.10	Direction générale de la santé	879'791	1'225'000	-345'209
08.05.51.00	Service de protection de la consommation	116'525	24'676	91'849
08.07.11.00	Direction des affaires économiques	150'000	150'000	0
08.07.21.00	Service de la promotion économique	630'000	664'725	-34'725
08.07.61.00	Service du commerce	30'000	30'000	0
	Total	**3'451'916**	**3'961'057**	**-509'141**

Hôpitaux Universitaires de Genève

Rapport des commissaires:
M. Edouard Cuendet et M. Alberto Velasco

Les commissaires ont été accueillis le 17 octobre par M. Bernard Gruson, directeur des HUG, Mme Marie Da Roxa, secrétaire générale du DES, M. Dominique Ritter, directeur financier du DES, M. Mario Vieli, directeur des affaires économiques et financières.

1. Présentation

M. GRUSON procède à un exposé introductif sur le projet de budget 2008.

Au niveau des recettes :

– A l'exception d'une légère augmentation des tarifs (2%), la situation est stationnaire. Sur le plan des journées d'hospitalisation, également une stabilité voire une baisse dans le cadre des APDRG.
– Pour ce qui concerne le secteur ambulatoire, on constate une stabilité du tarif malgré la prise en compte de l'évolution des activités.
– En 2007, les recettes se situaient aux alentours de 645 millions contre 648 prévus en 2008.

Au niveau du personnel et des charges :

– Il faut observer l'adaptation des mécanismes salariaux selon la lettre de cadrage avec une indexation de 0,2%, le passage à une annuité supérieure au 1er juillet 2008, ainsi que la reprise de la progression de la prime de fidélité.
– Quelques transferts externes, comme la formation continue de la FEGEMS et l'ouverture de la Brenaz (environ CHF 400'000, création d'un poste de médecin et d'un poste de psychologue).

Au sujet de l'opération Victoria, elle implique la suppression de 100 postes en 2008. Il rappelle d'ailleurs que toutes les mesures du projet de budget 2008 ont été proposées dans le cadre des 13 comités de gestion (dont il répète la composition : chef du département médical, l'infirmière responsable, un administrateur, un responsable RH, un élu du CA et un membre élu du personnel). Ensuite d'un va-et-vient entre les instances concernées, la direction a été amenée à refuser certaines propositions sur la centaine

proposée, comme par exemple, la suppression d'une activité ou d'une prestation (rhinologie) visant le gain d'efficience. Les mesures finalement acceptées ont été dûment transmises aux comités de gestion ainsi aux syndicats (ASI/VPOD/SIT) qui disposent désormais de 30 jours pour se déterminer. À ce sujet, on peut observer que le processus de consultation s'est amélioré par rapport à l'année dernière. À la fin de ce processus, il a été convenu que les associations de personnel seront rencontrées par le directeur général avec la possibilité de certains aménagements et des commentaires utiles.

Au niveau des comptes IV, reste toujours la difficulté de contenir l'évolution des dépenses médicales ; du matériel médical, de suture etc.

L'intervention de la directive COUCHEPIN a néanmoins contribué à une baisse sur les médicaments.

Mais la préoccupation principale reste celle liée à la recherche et au développement, en lien avec les techniques nouvelles, le progrès médical et les nouvelles thérapeutiques indispensables dans un hôpital universitaire.

En résumé, le projet de budget 2008 est le frère jumeau de celui de 2007.

****

2. Discussion

Un commissaire débute en complimentant la direction sur la qualité des informations transmises, notamment sur la réponse très complète aux questions transversales qui lui avaient été fournies. Il revient à la problématique du forfait d'hospitalisation et au risque d'un mécanisme de vases communicants (même si, il peut constater avec satisfaction, une augmentation modérée de 0, 59 %). Toutefois, on perçoit un bond entre 2006 et 2007, il souhaiterait quelques précisions.

M. GRUSON indique que le saut doit être plutôt situé entre 2005 et 2006, car il s'agissait en 2006 d'un effet « volume ». L'année 2007 se caractérisait par une neutralité tarifaire. Alors qu'en 2007 n'intervient aucune modification et qu'en 2008 le projet de budget subit une légère augmentation de l'ordre de 2 %, un cadrage 55 (État) / 45 (Assureurs) est prévu. Il renvoie au tableau de la page 16, pour constater que l'objectif est atteint à ce jour sur l'ensemble des produits (malheureusement pas complètement sur les dépenses de l'assurance obligatoire des soins). Il évoque à ce sujet un tableau élaboré par le DES sur les ratios et tenant compte de la comptabilité analytique qui confirme que l'on se trouve au niveau de l'assurance obligatoire des soins, à quelques points de la cible (avec une participation de l'État légèrement supérieure). Pour le reste, on constate une baisse des journées d'hospitalisation, et que dans le cadre des APDRG Genève participe plus que le canton de Vaud aux dépenses de la santé (notamment à cause de l'évolution historique du département de psychiatrie).

M. VIELI donne quelques précisions sur les tarifs 2007, et compare les situations de Genève (valeur du point 3950) et de Berne (4524), alors que le centre hospitalier universitaire vaudois se situe à (plus de 4000).

M. GRUSON rappelle que l'hôpital universitaire se trouve à Genève dans une situation relativement périphérique en termes de bassin de patients et voit heureusement l'intervention indispensable de l'État. Si cette part faiblissait, le risque d'une perte de parts de marché dans certaines disciplines, ainsi que de places de formation, serait évident. Justement, le système des APDRG a un effet très stimulant dans le sens qu'il permet les comparaisons et permet d'évaluer les activités dans lesquelles l'hôpital est perdant ou bénéficiaire mais également sur la qualité des prestations professionnelles.

Un commissaire a l'impression d'une compétition entre les sites universitaires pour le recrutement des patients.

M. GRUSON confirme, en signalant qu'il s'agit surtout du domaine chirurgical car les opérations ont un impact direct sur la formation, le taux d'erreur et la réputation du site hospitalier.

Mme Da ROXA confirme que l'enjeu politique se situe bien au niveau du bassin de recrutement, qu'il faut évidemment étendre pour pouvoir maintenir un hôpital universitaire et ses spécialités.

Un commissaire émet quelques considérations sur cette vision relativement mercantile. Il a le sentiment que la concurrence peut apparaître faussée, notamment par la prise en charge obligée des urgences ou de la formation.

M. GRUSON ne le conteste pas, mais indique que tel est le cas pour pratiquement tous les domaines en Suisse.

A la lecture des graphiques, un commissaire constate une erreur probable.

M. VIELI suppose qu'il s'agit d'un problème d'échelle et veillera à cette correction (voir plus loin).

Un commissaire revient sur les missions d'intérêt général qui apparaissent dans les budgets à hauteur de plus de 38 millions. Sans nullement contester la nécessité de ces missions, il a le sentiment que cette masse financière demeure assez indistinctement détaillée. Il s'inquiète de savoir si ces prestations pourraient être financées par un autre biais que celui de l'État.

M. GRUSON évoque les nécessités du contrat de prestation en 2009, qui a obligé à mieux définir ces missions d'intérêt général. Pour le reste, il peut fournir le détail et la ventilation de cette rubrique. Il observe également que ces activités recouvraient en 2006, près de 53 millions, dont il faut soustraire 14 millions de produit financier, pour un total d'environ 39 millions. Il donne quelques exemples. Il s'agit de patients précarisés enregistrés dans chacun des départements, notamment au CIFERN (environ 1'100'000), ou dans le cadre des visites sanitaires aux frontières, aux requérants d'asile, aux

employés de la ville et la consultation au centre d'immigrants (environ 1'700'000). Cette énumération se poursuit pour chaque département, au titre de ces missions d'intérêt général. Il insiste sur ce point afin que l'autorité soit en mesure de déterminer les missions, car cette tâche ne doit pas incomber au prestataire, c'est-à-dire à l'hôpital.

Mme Da ROXA évoque la nouvelle logique de dialogue engagée sur le plan de la gestion pour toutes les nouvelles missions, entre les partenaires concernés (GC, CE, DES) dans le cadre du contrat de prestation des hôpitaux.

Un commissaire comprend que les chiffres 2007 sont basés sur la réalité de l'année 2006. L'historique de cette dépense est donc limité.

M. GRUSON attire l'attention des deux commissaires sur l'augmentation des missions d'intérêt général prévisible au moment de l'EURO2008 (opérations de sécurité sur le canton : CHF 150'000 par an).

Un commissaire voudrait quelques précisions sur la prise en compte du risque de grippe aviaire dont il a eu un aperçu lors d'une récente information.

M. GRUSON confirme. Cette mission a fait l'objet d'un mandat (et d'une recette) de la part de la direction générale de la santé, adressé aux hôpitaux universitaires.

Un commissaire pourrait avoir le sentiment d'un manque de distinction, entre les budgets accordés respectivement à la formation et à la recherche (70 millions) et ceux consacrés aux missions d'intérêt général (40 millions) qui probablement se recoupent.

M. GRUSON indique que ces répartitions entre l'enseignement et la recherche sont clairement établies au travers du système de comptabilité analytique *Cléopâtre*. Il s'agit de 75 millions au projet de budget 2008. Il admet qu'une garantie totale sur cette répartition n'est pas envisageable, d'autant que le contrat de prestation devrait situer cette proportion plutôt aux alentours de 100 millions.

M. VIELI indique d'ailleurs que l'estimation devrait se situer plutôt à hauteur de 115 millions (contre 75). Un travail de réflexion et d'évaluation est actuellement en cours entre l'OFS et la conférence des universités suisses (CUS) sur la problématique des standards et le ratio des charges d'enseignement, de manière à appliquer un modèle applicable pour tous. Des variations assez fortes peuvent apparaître aujourd'hui entre les cantons, du fait de répartitions et de structures très différentes.

Un commissaire prend note de l'observation de M. VIELI au sujet des tableaux précédemment incriminés. Il n'y a pas d'erreur, les tableaux ont simplement été superposés et doivent se lire en fonction. Le commissaire se reporte à la page 14, pour la période 1998 à 2008, pour constater que l'analyse du graphique induit une vision différente du commentaire, et indique un trend à la baisse. Pour le reste, il souhaiterait connaître les limites fixées à

la politique engagée en matière de répartition financière entre le secteur ambulatoire et hospitalier.

M. VIELI indique que l'on travaille désormais « par séjour et par pathologie », avec une neutralité en 2007, sans que cette situation soit nécessairement valable pour le futur.

Un commissaire observe que l'adéquation entre les recettes et les coûts de fonctionnement est évidemment plus complexe dans la mesure où l'hôpital public doit respecter sa mission. Il craint néanmoins qu'arrivé à un certain stade, la tendance puisse se renverser au détriment du patient.

M. GRUSON rappelle que la dernière édition du rapport de l'OCDE, établit des constats relativement sévères à l'égard des possibilités encore larges de gains d'efficacité pour le système de santé suisse. Les processus sont souvent trop longs, le nombre de lits trop élevé, et les coûts de la santé généralement assez lourds. Améliorer l'efficience continue de signifier la qualité à moindre coût. Le potentiel de cette efficience est estimé à une économie de l'ordre de 80 à 90 millions au niveau hospitalier. Il signale également que la prise en compte de l'économicité du secteur de la santé est également favorable en termes de coût social, ou de risque de désinsertion professionnelle par exemple. Il est persuadé que les deux objectifs ne sont pas contradictoires.

Un commissaire est pourtant soucieux des limites de cette politique et évoque le risque d'un seuil critique qu'il ne faudrait pas atteindre ou dépasser.

M. GRUSON rappelle que le cadrage général de cette politique est assuré de manière constante pour la période 2006 à 2010 sans générer de risque particulier.

Un commissaire rappelle à ce propos les positions du FORUM SANTE dont l'argumentation se base sur la peur du rationnement et les limites de l'efficience.

M. GRUSON estime que ce débat éminemment théorique en Suisse. Il rappelle qu'évidemment toutes les limites peuvent être potentiellement considérées comme une forme de rationnement. Mais, à Genève, il peut sereinement affirmer que le rationnement n'est pas de mise. Il suffit pour s'en rendre compte de se reporter à l'ensemble des ratios mettant en corrélation l'ensemble des soins à disposition en regard de la population.

Un commissaire s'inquiète d'une éventuelle pression psychologique exercée sur les collaborateurs (voir les tracts syndicaux distribués à l'entrée de l'hôpital, ce jour).

M. GRUSON peut regarder cette situation sous différents angles. Il ne pense pas que cette revendication soit, au vu du calendrier, l'objet du hasard. En outre, l'examen du projet de budget intervient probablement dans les motivations syndicales. Enfin, l'annonce d'une attention particulière à la réduction de l'absentéisme motive probablement aussi les syndicats à réagir. À ce propos, il admet avec les syndicats que la communication sur ce sujet

(réduction d'un point d'absentéisme égale 10 millions d'économies) aurait pu être mieux amenée (même si elle constitue la stricte vérité) mais dans certaines circonstances, il faut malheureusement bousculer les consciences au risque de ne jamais sortir d'une certaine inertie. Le département d'exploitation qui connaissait le plus haut taux d'absentéisme s'est considérablement amélioré sous l'impulsion de M. PEYROT (programme de diminution des absences). Il était normal d'abroger le précédent règlement devenu injuste (récupération de jours non prestés mais planifiés), mais des aménagements restent possibles en considération des demandes des organisations du personnel. Il répète qu'il s'agit ici de lutter seulement contre les absences injustifiées. Hors maternité, accidents et maladies, le taux d'absentéisme se situe aux alentours de 7 %. Il convient de perdre 2 à 3 %.

Un commissaire convient parfaitement de l'utilité de cet objectif sous l'angle de la solidarité sociale. En effet, les absences injustifiées ont pour effet un report indésirable du travail non effectué sur les collaborateurs présents. Toutefois, il convient dans cette problématique de ne pas créer un climat de pression indésirable sur les personnes fragilisées.

Un commissaire abonde complètement dans ce sens.

Pour le reste, M. GRUSON rappelle que la présence syndicale réelle reste ultra minoritaire au sein des HUG, ce qui oblige ces derniers à adopter des positions et des argumentations souvent extrêmes pour continuer d'exister.

Un commissaire souhaiterait quelques précisions sur le plan Victoria et la suppression des 100 postes.

M. GRUSON rappelle que tous les systèmes sont confrontés à une forme d'entropie. Il en va de même à l'hôpital, et une meilleure organisation permet de réduire un certain nombre de postes (notamment certains postes « historiques » dont l'utilité réelle reste difficile à établir) dans une idée d'efficience en conformité avec le nouveau statut B5 05. Il rappelle également que sur un total de 10'000 postes, 250 sont continuellement vacants. Il cite comme exemple d'efficience, la récente transformation intervenue auprès du Petit Beaulieu. Il insiste également sur l'aspect de formation des comités de gestion pour la préparation et la gestion du changement et de l'efficience. Il indique que cette évaluation s'effectue poste par poste, temps plein par temps plein, sans aucun licenciement depuis 1995. Il ajoute que le difficile travail de persuasion qu'il ne manque pas d'engager à l'interne des structures et des personnes de l'hôpital, devrait rencontrer, pour être efficace, plus de soutien à l'externe, au risque de perdre toute crédibilité. Il n'est pas productif de défaire à l'extérieur, ce qui est réalisé à force d'efforts, à l'intérieur de l'hôpital.

Mme Da ROXA insiste également sur l'aspect de l'accompagnement au changement et à la mise en œuvre. Il s'agit bien évidemment de ne pas dénigrer, par l'introduction de nouvelles procédures, le travail réalisé par les équipes depuis des années. Ce type de changement implique un énorme effort managérial.

Un commissaire pose la question de l'impact de l'opération Victoria. En l'absence de ce plan, il souhaiterait connaître la situation.

M. GRUSON indique que les efforts consentis ces trois dernières années, s'élèvent à hauteur de 70 millions, et atteindront à la fin de l'année 2009, les 100 millions de non-augmentation.

Un commissaire s'interroge sur le retour à la situation 2006 en matière d'effectifs.

M. GRUSON rappelle qu'en 2007, l'ensemble des remplacements à été comptabilisé, ce qui n'avait jamais été pris en compte dans la dotation en personnel. Pour 2008, le calcul est identique à savoir le total de la masse salariale divisé par le salaire moyen (sur base de cinq salaires moyens), pour donner le nombre de postes financés.

Un commissaire reprend à la page 23. Il souhaiterait connaître le coût des PLEND en 2008, ainsi que le coût du rattrapage des cotisations CEH, et le coût des réévaluations de fonctions.

M. GRUSON indique qu'à quelques exceptions près, les réévaluations de fonction sont très réduites. Elles ont pris place les années précédentes.

M. VIELI répond au sujet des PLENDS qu'ils sont provisionnés pour 2008, et accusent même une légère baisse (-1'200'000 sur une provision de 35 millions).

M. GRUSON indique toutefois qu'il faudra s'attendre à la fin février 2008, à la prise de nombreux PLENDS, par anticipation d'une décision attendue du parlement. Il regrette d'ailleurs l'éventualité d'une suppression de ce mécanisme, excellent facteur de mobilité et de gestion, du personnel en fin de carrière, qui une fois supprimé, risque de voir du personnel rester en place avec une performance dégradée. M. GRUSON estime qu'il serait souhaitable de prévoir un remplacement de ce système dans le statut B5 05 sans critère d'automaticité (ce point est contesté par Mme Da ROXA au moins depuis 1999). Il rappelle à ce propos que tous les conflits du travail du personnel nommé finissent invariablement devant le tribunal administratif.

Un commissaire a pourtant le sentiment que ce système était bénéficiaire pour l'État. Des études en attestent.

M. VIELI indique que les rattrapages CEH étaient constitutifs des ré évaluations, qui aujourd'hui sont plutôt rares, à l'exception de la nomination à une fonction supérieure.

Un commissaire soulève le problème des caisses de pension qui apparaîtra très prochainement comme fondamental au niveau des finances pour l'État. Il regrette le manque d'anticipation.

L'autre commissaire revient à la page 4 et attire l'attention sur les risques liés à une certaine présentation des chiffres. Il estime que les chiffres donnés doit être relativisés dans la mesure où, à population constante, il apparaît

après calcul que le budget n'a pas véritablement augmenté. Il souhaiterait que les chiffres soient exprimés en francs constants.

M. GRUSON veut rappeler que les hôpitaux universitaires ne maîtrisent finalement qu'une part infime de leur budget car de nombreuses décisions sont prises ailleurs. Pour le reste, les chiffres-clés cités sont à considérer comme un récapitulatif qu'il faut *comparer avec les indicateurs d'activité, dans les comptes*.

M. VIELI signale en outre que le taux d'inflation est bas et que la population a peu augmenté.

M. GRUSON renvoie à la page 15.

Un commissaire en vient aux frais d'administration (+2,3%) pour se demander s'il s'agit d'un effet pervers lié au passage vers des prestations ambulatoires accrues [confirmé, CHF 400'000, quid du solde net positif].

M. VIELI indique le passage du tiers payant au tiers garant a permis une hausse des tarifs qui s'est traduit par une hausse du chiffre d'affaires de l'ordre de 5 millions. Il attire toutefois attention sur le traitement des débiteurs difficiles (encaissement), et notamment par voie de recouvrement, de rappels et de frais sur chaque bordereau pour l'hôpital. algré cela, le résultat net reste positif.

Un commissaire demande si le traitement accru du contentieux implique du personnel supplémentaire.

M. VIELI indique que les équipes sont restées stables.

Un commissaire s'inquiète alors d'éventuels effets de ce contentieux sur les tribunaux en termes de poursuites.

M. VIELI rappelle les répartitions. Environ 70 % des factures sont réglées rapidement, 30 % occasionnent des frais de rappel, dont 20 % de suites et recouvrements y compris à l'étranger.

Un commissaire s'inquiète alors des pertes effectives (voir dans les comptes).

M. VIELI indique que les provisions atteignaient 61 millions l'année dernière répartis entre les assureurs (31 Mio) et les autres débiteurs (26 Mio). Les pertes effectives sont de l'ordre de 8 à 10 Mio sur un total de 690 millions de facturations, soit une proportion identique à celle des médecins de ville. Les admissions d'étrangers en urgence représentent 25 millions en CA dont 2'200'000 non payés à ce jour, pour les neuf premiers mois de l'année. Les garanties sont parfois difficiles à obtenir et la confiance de rigueur. La situation s'est bien améliorée pour les patients suisses en rupture de paiement à la suite des accords négociés avec les assureurs (7'900'000 en souffrance à la fin 2006, pour 2'300'000 à la fin septembre 2007).

Un commissaire se porte à la page 27 au sujet des entretiens, réparations et charges d'amortissements, dont le projet de budget est en augmentation de 24 %.

M. VIELI indique qu'il s'agit d'une indemnité de fonctionnement non monétaire, de la part de l'État pour couvrir les bâtiments et des équipements. L'augmentation de près de 12 millions au niveau de cette rubrique constitue la contrepartie de cette indemnité non monétaire (location/financement). Il s'agit de l'ensemble des bâtiments (ratios DCTI/IPSAS) mis à disposition par l'État.

Un commissaire voudrait des précisions sur la rubrique 46.

M. VIELI indique qu'il s'agit des intérêts pour 8'700'000 de la dette.

Un commissaire voudrait connaître la part dédiée à la dette pour l'investissement et respectivement le fonctionnement.

M. RITTER précise que cela ne concerne que l'investissement (8'700'000). Il s'agit d'un calcul du DF sur la part des intérêts liés aux investissements des HUG tels que calculés par le DCTI.

Un commissaire rappelle qu'il s'agit bien d'une aberration économique que de s'endetter pour assurer le fonctionnement. Étant dit que la part du fonctionnement (3/4) de l'État est malheureusement bien supérieure à celle de l'investissement (1/4) - ces proportions sont corroborées par M. GRUSON).

[Il s'avère en réalité, que le ratio est encore beaucoup plus défavorable, de l'ordre de un à huit].

M. GRUSON indique que ce déséquilibre plombe le développement des hôpitaux dont les investissements devraient être beaucoup plus élevés, par rapport à la situation actuelle qui oriente la plus grosse part vers le fonctionnement.

M. VIELI aborde la problématique de l'investissement et de l'obsolescence d'équipement très coûteux dans le cadre d'un hôpital universitaire. Le renouvellement du parc devient extrêmement difficile.

Un commissaire se réfère aux annexes au projet de budget et revient aux investissements.

Mme Da ROXA indique que la tranche 2008-2010 correspond à 133 millions et constitue un crédit programme.

M. GRUSON indique qu'il s'agit de la première tranche (sur trois).

M. RITTER donne le détail.

M. GRUSON signale que le système de crédit programme donne d'excellents résultats. Il profite de cette occasion pour remercier le DES.

M. RITTER précise que dans la tranche C, le renouvellement concernera le crédit-programme alors que les nouveaux équipements inexistants relèveront des crédits d'ouvrage.

Un commissaire demande si les dépenses en matière de up-grading des systèmes existants font partie des crédits-programmes.

Mme Da ROXA indique que dans un crédit programme, une part peut-être affectée à cette amélioration dans le cadre du remplacement à hauteur de

30 %. Le remplacement d'un scanner doit évidemment se réaliser avec la technologie actuelle, et le gain potentiel de productivité qu'il entraîne.

Un commissaire souhaiterait quelques précisions sur l'utilisation du robot DA VINCI.

Mme Da ROXA indique la nécessité d'un travail commun et d'une régulation entre le département et les hôpitaux sur la question de la réduction technique linéaire sur les montants inscrits au budget 2008.

M. RITTER précise qu'il s'agit des 30 % des investissements bruts inscrits au budget (RTL). Tous les budgets seront touchés. On peut imaginer les problèmes liés à la commande d'un IRM qui ne pourra être livré en plusieurs tranches. Il faudra alors déterminer des priorités.

Un commissaire salue la politique en matière de priorités engagées par le département, d'autant qu'il avait le sentiment que cette manière de faire n'était pas en vigueur dans des périodes précédentes.

Mme Da ROXA signale que ce travail d'établissement des priorités est particulièrement complexe et précis avec des négociations très serrées. Elle signale une difficulté supplémentaire avec le nouveau système lourd dès lors qu'il est impossible de n'acheter que 70 % d'un appareil. L'impact de la RTL est beaucoup plus localisé avec pour conséquence une marge de manœuvre beaucoup moins importante que précédemment lorsque l'État gérait l'ensemble.

M. VIELI indique être responsable des investissements allant de CHF 50'000 à 2 millions. Il avait été prévu pour 2008, 30 millions en fonction des besoins, finalement réduits à 10 millions ; ce qui bien évidemment constitue une difficulté pour les investissements notamment pour ce qui concerne l'imagerie médicale. Il est difficile de maintenir le parc à un niveau acceptable de fonctionnement.

Un commissaire s'inquiète de l'avancement du chantier relatif aux nouveaux bâtiments des lits.

M. GRUSON synthétise. Une réunion est prévue avec M. Mark MULLER au début décembre, en vue d'une vision globale de l'ensemble des chantiers en cours. La première étape sera terminée en 2014 (BDL2), et l'achèvement des travaux concernant le BDL1 est prévu en 2020.

ANNEXE

HUG
Hôpitaux Universitaires de Genève

Hôpitaux universitaires de Genève

PROJET DE BUDGET 2008

HUG

Version du 4 octobre 2007

Table des matières

CONTENU **PAGE**

- ***Projet de Budget de fonctionnement des Hôpitaux universitaires de Genève***
  - Projet de Budget de fonctionnement des HUG 1
- ***Projet de Budget d'investissements des Hôpitaux universitaires de Genève***
  - Subventions d'investissements des HUG 2

HUG
Hôpitaux Universitaires de Genève

PROJET DE BUDGET

DE FONCTIONNEMENT DES HUG

HUG
Hôpitaux Universitaires de Genève

HÔPITAUX UNIVERSITAIRES DE GENEVE

	COMPTE DE FONCTIONNEMENT CONSOLIDE	Projet de BUDGET 2008 Fr.	BUDGET 2007 Fr.	ECARTS Fr.	ECARTS %	COMPTES 2006 Fr.	COMPTES 2005 Fr.
	PRODUITS						
60	Forfaits d'hospitalisation	415'777'000	413'327'000	2'450'000	0.59 %	371'617'072	354'329'125
61	Honoraires privés des médecins	18'682'000	18'543'000	139'000	0.75 %	18'708'462	20'296'188
62	Autres prestations médicales	82'732'000	76'332'000	6'400'000	8.38 %	110'514'783	100'085'666
63	Services spécialisés	95'695'000	89'315'000	6'380'000	7.14 %	104'514'729	107'996'622
64	Prestations spéciales extra-hospitalières	1'526'000	1'526'000	0	0.00 %	1'612'785	1'612'176
65	Autres prestations aux patients	4'477'000	4'561'000	(84'000)	(1.84) %	5'221'968	5'493'678
66	Loyers et intérêts	4'787'000	4'487'000	300'000	6.69 %	3'458'150	2'525'418
68	Prestations au personnel et à des tiers	24'711'000	23'456'000	1'255'000	5.35 %	25'074'951	23'284'052
695	Indemnité de fonctionnement Etat (y.c. centrale 144 en 2008)	769'844'645	746'845'000	22'999'645	3.08 %	743'795'000	765'786'800
	(dont enseignement et recherche 75'000'000 CHF et mission d'intérêt général 38'540'000 CHF)						
	Subvention centrale 144 jusqu'en 2007	0	1'757'000	(1'757'000)	ns	1'757'000	1'757'000
696	Autres subventions et dotations internes	1'933'000	2'800'000	(867'000)	(30.96) %	2'806'376	15'182'561
	Indemnité non monétaire	0		0	ns		
	TOTAL DES PRODUITS	**1'420'164'645**	**1'382'949'000**	**37'215'645**	**2.69 %**	**1'389'081'276**	**1'398'329'286**
	CHARGES						
3	Frais de personnel	1'118'539'645	1'114'162'000	4'377'645	0.39 %	1'108'047'318	1'120'026'166
40	Matériel médical d'exploitation	141'479'000	132'403'000	9'076'000	6.85 %	137'188'453	133'083'638
41	Alimentation	17'132'000	17'331'000	(199'000)	(1.15) %	17'425'712	17'375'783
42	Autres charges ménagères	12'614'000	11'970'000	644'000	5.38 %	12'002'264	11'569'782
43	Entretien, réparations	23'696'000	23'586'000	110'000	0.47 %	24'777'435	23'084'336
44	Charges des investissements*	42'132'000	29'323'000	12'809'000	43.68 %	28'333'611	32'162'774
45	Eau, énergie, combustible	15'908'000	15'584'000	324'000	2.08 %	15'149'628	13'848'738
46	Charges des intérêts*	9'006'000	325'000	8'681'000	ns	48'530	27'869
47	Frais d'administration	17'581'000	17'184'000	397'000	2.31 %	21'403'688	17'671'597
48	Evacuation des déchets	1'407'000	1'407'000	0	0.00 %	1'240'779	1'294'249
49	Autres charges	20'670'000	19'674'000	996'000	5.06 %	21'638'047	19'987'638
	TOTAL DES CHARGES	**1'420'164'645**	**1'382'949'000**	**37'215'645**	**2.69 %**	**1'387'255'468**	**1'390'132'570**
	Résultat de fonctionnement	**0**	**0**			**1'825'808**	**8'196'716**

** y.c. répartition de l'indemnité non monétaire dans les charges d'investissement 11'701'000 CHF et charges des intérêts 8'681'000 CHF*

HUG
Hôpitaux Universitaires de Genève

PROJET DE BUDGET

D'INVESTISSEMENTS DES HUG

HUG
Hôpitaux Universitaires de Genève

INVESTISSEMENTS

a) Demande d'ouverture de crédit de programme par projet de loi pour le renouvellement

Crédit programme pour les exercices 2008-2010 destinés aux investissements liés (Fr. 133'130'000) 1ère tranche sur 3	Fr.	45'923'420

b) Demande d'ouverture de crédit d'ouvrage par projet de loi pour les nouveaux investissements

Acquisition d'une centrale de surveillance des fonctions physiologiques en anesthésie (Fr. 2'000'000) 1ère tranche sur 2	Fr.	1'000'000
Acquisition de 2 scanners multibarettes en radiologie (Fr. 3'000'000) 1ère tranche sur 2	Fr.	1'000'000

c) Tranches annuelles sur les projets de loi votés

Projet de loi N° 9730 pour le financement du remplacement de la centrale thermique de l'hôpital de gériatrie des HUG (Fr. 3'855'000)	Fr.	800'000
Projet de loi N° 9867 pour le financement de la centrale thermique du site Cluse-Roseraie des HUG (Fr. 2'400'000)	Fr.	2'200'000
Projet de loi N° 9977 pour le financement des travaux d'entretien et de rénovation des installations et bâtiments des HUG (Fr. 7'000'000)	Fr.	3'600'000
Projet de loi N° 9978 pour le financement de la rénovation et de la mise aux normes des salles d'opération de la chirurgie ambulatoire sur le site Cluse-Roseraie des HUG (Fr. 6'240'000)	Fr.	5'240'000
Projet de loi N° 9979 pour le financement du remplacement d'une bombe au cobalt par un équipement de radiothérapie externe pour le service de radio oncologie aux HUG (Fr. 4'500'000)	Fr.	2'200'000
Projet de loi N° 9980 pour le financement de la rénovation du réseau d'alimentation en eau potable et défense incendie de la clinique de psychiatrie des HUG (Fr. 3'567'000)	Fr.	3'067'000

Selon la décision du Conseil d'Etat, une réduction technique linéaire (RTL) de 30%, soit Fr. 22'653'407 pour le département de l'économie et de la santé, est prévue pour 2008. Par conséquent, ces montants ne doivent pas être considérés comme les montants autorisés pour les dépenses d'investissement pour 2008.

ANNEXE

Annexe 9

RECU le
1 OCT. 2007

HUG
Hôpitaux Universitaires de Genève

Copie AR CL FP

Conseil d'administration

Le Président

Monsieur
Pierre-François UNGER
Conseiller d'Etat chargé du
DEPARTEMENT DE L'ECONOMIE
ET DE LA SANTE
Rue de l'Hôtel-de-Ville 14
Case postale 3984
1211 GENEVE 3

Genève, le 1er octobre 2007

Concerne : projet de budget 2008 des Hôpitaux universitaires de Genève
questions transversales de la commission des finances

Monsieur le Conseiller d'Etat, cher Monsieur,

J'ai bien reçu votre courrier 27 septembre 2007, relatif à l'objet cité en titre, et vous prie de trouver, ci-dessous, les réponses aux questions transversales de la commission des finances :

1) **Plans de mesures**
Les plans de mesures P1 et P2 sont mis en œuvre au sein des HUG au travers de l'opération VICTORIA. Cette opération, qui s'étend sur les exercices 2007, 2008 et 2009, vise à améliorer l'efficience du dispositif hospitalier afin de couvrir l'évolution des charges liées à l'augmentation des salaires et des coûts d'exploitation.

Pour 2007, l'opération VICTORIA comprend 13 plans d'action départementaux totalisant une soixantaine d'axes d'amélioration. Les plans d'action des départements ont pour objectif d'atteindre une amélioration de l'efficience de l'ordre de 31,7 mios, dont 10,2 mios en optimisation des recettes, 16 mios en réduction des charges de personnel et 5,5 mios en diminution des autres charges de fonctionnement. Au 30 juin 2007, le bilan semestriel de l'opération fait état d'un réalisé représentant 48% de la cible à atteindre pour 2007.

Les plans d'action départementaux de l'opération VICTORIA pour 2008 sont actuellement en voie de finalisation et doivent être adoptés par les instances des HUG. Pour 2008, la cible théorique globale pour les HUG a été fixée à 24 mios. Les mesures identifiées à ce jour représentent un gain de 3 mios en optimisation des recettes, une économie de 18,6 mios en charges de personnel et de 2,4 mios en autres charges de fonctionnement.

2) Personnel

a) Nombre d'équivalents temps plein

2005	:	8'368	
2006	:	8'352	
2007	:	8'455	prévision
2008	:	8'348	budget

b) Taux de rotation

2005	5,7 %	(pour les cadres pas de données disponibles)
2006	6,3 %	(dont 0,76 % concerne des cadres)
2007	6,0 %	prévision (dont 0,56 % concerne des cadres)

A été considérée comme cadre supérieur toute personne dont le revenu est égal ou supérieur à la classe 23. Nous ne disposons que d'informations globales sur ces taux de rotations et ne sommes malheureusement pas en mesure dans les délais impartis de fournir des informations plus détaillées.

c) les premiers effets de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la fonction publique
Il est encore prématuré d'évaluer ces effets compte tenu de son introduction très récente et des règlements d'application qui ont suivis (ou encore à venir), notamment d'un point de vue de la gestion qualitative du personnel. Par contre d'un point de vue économique, l'engagement direct dans la classe de fonction a représenté une charge non budgétisée en 2007 de l'ordre de 2,847 mios ; annualisée cette nouvelle disposition représente une augmentation de la masse salariale de 4,880 mios.

d) le bilan en coût et en heures de la formation continue
La formation continue se développe selon deux axes aux HUG, d'une part à travers le centre de formation pour les formations communes à l'ensemble de l'institution, d'autre part à travers les formations spécifiques décentralisées dans les départements.
En ce qui concerne l'activité de la formation continue dispensée par le centre de formation des HUG, son coût s'est élevé, pour l'année 2006, à 1,175 mio pour 11'603 heures de cours suivies par 7'672 participants (plusieurs participants pouvant suivre un même cours).
Pour le second axe de la formation continue les dépenses enregistrées pour la même année s'élèvent à 3,579 mios.

e) les conséquences prévisibles de l'entrée en vigueur de la loi sur le chômage et respectivement du refus de ladite loi sur les emplois temporaires cantonaux (ETC)
Les HUG emploient 108 personnes en septembre 2007 par le biais des emplois temporaires cantonaux, soit un équivalent d'environ 75 ETP. Les contacts actuels avec les représentants du département solidarité et emploi laissent à penser que l'introduction de la nouvelle loi nous permettra de continuer de bénéficier de prestations de la part de chômeurs. L'esprit en sera toutefois différent et la durée de la mise à disposition également (6 mois dans le futur comparés à 12 mois actuellement). Cet aspect va limiter le recours des HUG à ce type d'emploi compte tenu de l'effort de formation nécessaire à consacrer à chaque individu.

3) **Impact des normes IPSAS dans les départements et les établissements publics autonomes**
L'introduction des normes IPSAS (DICO-GE) va modifier de manière marginale le traitement de certains investissements actuellement amortis directement lors de leur acquisition par le budget de fonctionnement des HUG. En effet, ils seront acitivés dès 2008 et en amortissement variant en fonction de leur durée de vie leur sera appliqué. Au vu de la situation historique analysée, il apparaît que ces opérations portent sur des montants limités et auront un impact budgétaire neutre pour 2008, à l'exception des opérations nouvellement introduites par le Conseil d'Etat, dans l'attente d'un transfert d'actifs entre l'Etat et les HUG qui interviendra ultérieurement, qui consistent à inscrire au budget une indemnité non monétaire de fonctionnement et les charges correspondantes afin de mieux reconnaître la réalité économique de la mise à disposition des HUG de bâtiments et d'équipements.

L'indemnité supplémentaire non monétaire de fonctionnement 2008 communiquée par le Conseil d'Etat s'élève au total à 20,382 mios et couvre des charges d'un montant identique réparties entre un montant affecté à la location financement des bâtiments et équipements (11,701 mios) et un montant correspondant aux intérêts de la dette (8,681 mios).

Des impacts budgétaires plus importants seront possibles les années suivantes, en particulier l'année où le transfert d'actifs concernant les HUG deviendra effectif.

4) **Informatique**
Toutes les infrastructures et applications informatiques (progiciels et logiciels), compte tenu de leurs spécificités « métier », sont gérées sous la responsabilité des services informatiques des HUG (DIG/direction de l'informatique de gestion et SIM/service de l'informatique médicale).

5) **Economies d'énergie**
(voir note annexe 1)

En restant à votre disposition pour tout complément, je vous prie de croire, Monsieur le Conseiller d'Etat, cher Monsieur, à l'assurance de mes sentiments dévoués.

Michel BALESTRA
Président
Conseil d'administration HUG

Annexe mentionnée

Copie : - M. B. Gruson, directeur général HUG

ANNEXE 1

Evolution 2002-2006 de la consommation des énergies aux HUG

Le tableau joint indique les consommations d'électricité, de combustibles (gaz et mazout) et d'eau pour les différents sites des HUG, soit Cluse-Roseraie, Belle-Idée (clinique de psychiatrie et Hôpital des Trois-Chêne), Cesco, Loëx et Cressy.

Ne disposant pas de compteurs d'énergies individuels, un suivi par bâtiment n'est à ce jour pas disponible. De tels compteurs sont installés dans les nouveaux bâtiments mis en service dès 2005 et sont en cours pour ceux représentant un potentiel d'économie d'énergies.

Le suivi des énergies de Cressy est fait depuis 2004 et n'est ainsi pas inclus dans le total HUG. A noter que les fortes variations de consommation de Cressy sont liées à l'évolution des heures d'ouverture et de fréquentation de ce site.

L'augmentation en 2004 de consommation de combustible sur le site de Cluse-Roseraie est essentiellement due à une augmentation de 10% de la durée de fonctionnement du groupe de production du froid par absorption en lien avec les problèmes de fiabilité de fonctionnement des groupes turbo-compressés du bâtiment d'Appui qui ont été remplacés en 2006. En contre partie, l'augmentation de la consommation d'électricité a été plus faible en 2004.

L'augmentation en 2004 de consommation de combustible sur le site de Belle-Idée est partiellement due au besoin de rinçages répétés en eau chaude sanitaire pour éliminer un développement de bactéries dans les conduites.

A noter que, sur le graphique joint, l'évolution de la consommation de combustible est corrigée par la variation des surfaces brutes et par le facteur officiel de correction des énergies combustibles basé sur le cumul des écarts entre les températures extérieures inférieures à 12°C et une température intérieure de 20°C.

La diminution de consommation d'électricité sur les sites hors Cluse-Roseraie est due aux différentes mesures d'économies (par exemple durée de fonctionnement des ventilations et de l'éclairage, changement des armatures néon). Ces mesures ont déjà partiellement été appliquées sur Cluse-Roseraie qui voit une augmentation de consommation liée à l'évolution du parc d'équipements informatiques et médicaux et du besoin de froid pour ces équipements.

La consommation d'eau à fortement diminuée sur les sites de Belle-Idée et de Loëx en lien avec un arrosage lié au strict nécessaire, à une sensibilisation à la consommation et à une recherche et un colmatage de fuites d'eau dans le terrain.

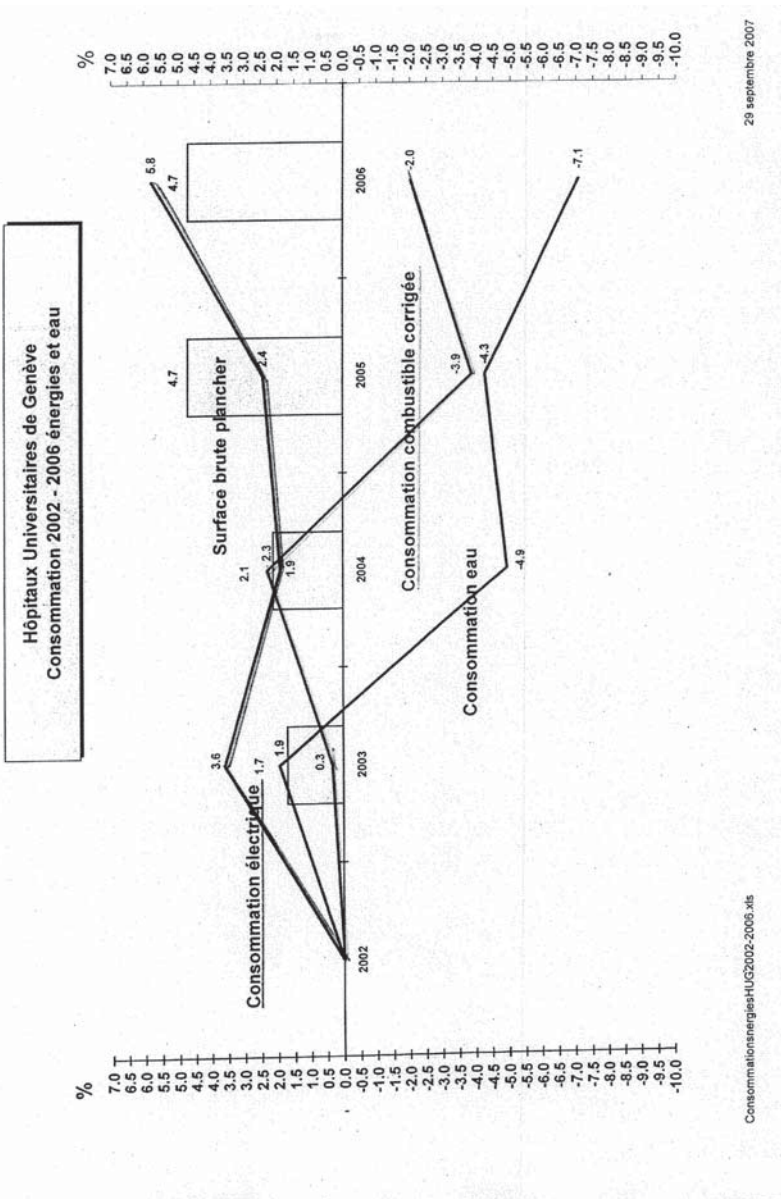
Hôpitaux Universitaires de Genève
Consommation 2002 - 2006 énergies et eau
%
Surface brute plancher
Consommation électricité
Consommation combustible corrigée
Consommation eau
2002
2003
2004
2005
2006
3.6
1.7
1.8
0.3
2.1
2.3
1.9
4.7
2.4
5.8
4.7
-4.9
-3.9
-4.3
-2.0
-7.1
ConsommationsénergiesHUG2002-2006.xls
29 septembre 2007

Consommation 2002 -2006 des énergies et de l'eau par les HUG

Total HUG hors Cressy		2002	2003	2004	2005	2006
Surface brute plancher	m2	466'485	474'417	476'417	488'435	488'435
	%	0.0	1.7	2.1	4.7	4.7
Energie Combustible	MWh	109'475	117'659	117'919	120'799	116'200
	%	0.0	7.5	7.7	10.3	6.1
Degrés jours (facteur de correction)		1.096	1.040	1.063	0.999	1.059
Energie combustible corrigée surfaces et degrés jours	MWh	119'934	120'344	122'714	115'292	117'512
	%	0.0	0.3	2.3	-3.9	-2.0
Electricité consommée	MWh	47'194	48'892	48'100	48'343	49'924
	%	0.0	3.6	1.9	2.4	5.8
Eau consommée	m3	721'181	735'244	685'640	690'423	670'123
	%	0.0	1.9	-4.9	-4.3	-7.1

Cluse-Roserale		2002	2003	2004	2005	2006
Surface brute plancher	m2	307'817	315'749	317'749	329'767	329'767
	%	0.0	2.6	3.2	7.1	7.1
Energie Combustible	MWh	75'039	82'357	81'875	83'523	80'745
	%	0.0	9.8	9.1	11.3	7.6
Energie combustible corrigée surfaces et degrés jours	MWh	82'208	83'516	84'299	77'910	79'808
	%	0.0	1.6	2.5	-5.2	-2.9
Electricité consommée	MWh	37'889	39'741	38'888	39'142	40'939
	%	0.0	4.9	2.6	3.3	8.0
Eau consommée	m3	433'210	452'717	436'413	441'063	434'148
	%	0.0	4.5	0.7	1.8	0.2

Belle-Idée (cl. Psy et Trois-Chêne)		2002	2003	2004	2005	2006
Surface brute plancher	m2	108'250	108'250	108'250	108'250	108'250
	%	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Energie Combustible	MWh	26'950	27'405	28'433	29'143	27'786
	%	0.0	1.7	5.5	8.1	3.1
Energie combustible corrigée surfaces et degrés jours	MWh	29'524	28'507	30'219	29'123	29'422
	%	0.0	-3.4	2.4	-1.4	-0.3
Electricité consommée	MWh	6'395	6'231	6'340	6'342	6'151
	%	0.0	-2.6	-0.9	-0.8	-3.8
Eau consommée	m3	224'322	215'413	190'504	190'769	174'702
	%	0.0	-4.0	-15.1	-15.0	-22.1

Loëx		2002	2003	2004	2005	2006
Surface brute plancher	m2	34'676	34'676	34'676	34'676	34'676
	%	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Energie Combustible	MWh	5'229	5'622	5'312	5'782	5'580
	%	0.0	7.5	1.6	10.2	6.7
Energie combustible corrigée surfaces et degrés jours	MWh	5'729	5'848	5'646	5'758	5'909
	%	0.0	2.1	-1.4	0.5	3.1
Electricité consommée	MWh	2'068	2'073	2'082	2'041	2'048
	%	0.0	0.2	0.7	-1.3	-1.0
Eau consommée	m3	43'002	44'563	39'484	40'859	43'096
	%	0.0	3.6	-8.2	-5.0	0.2

CESCO		2002	2003	2004	2005	2006
Surface brute plancher	m2	15'742	15'742	15'742	15'742	15'742
	%	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Energie Combustible	MWh	2'257	2'275	2'299	2'372	2'089
	%	0.0	0.8	1.9	5.1	-7.4
Energie combustible corrigée surfaces et degrés jours	MWh	2'473	2'367	2'444	2'370	2'212
	%	0.0	-4.3	-1.2	-4.1	-10.5
Electricité consommée	MWh	842	847	790	818	786
	%	0.0	0.6	-6.1	-2.8	-6.6
Eau consommée	m3	20'647	22'551	19'239	17'732	18'177
	%	0.0	9.2	-6.8	-14.1	-12.0

Cressy		2002	2003	2004	2005	2006
Surface brute plancher	m2			6'946	6'946	6'946
	%			0.0	0.0	0.0
Energie Combustible	MWh			1'627	1'720	2'427
	%			0.0	5.7	43.4
Energie combustible corrigée surfaces et degrés jours	MWh			1'730	1'718	2'570
	%			0.0	-0.6	49.2
Electricité consommée	MWh			934	1'082	1'204
	%	-		0.0	15.8	13.1
Eau consommée	m3			7'931	18'417	15'148
	%			0.0	132.2	-41.2

République et canton de Genève

CLINIQUE DE JOLI-MONT

Avenue Trembley 45
Case postale 72 – 1211 Genève 19
☎ 022 / 717 03 11 – Fax 022 / 717 03 10

Genève, le 1er octobre 2007

Monsieur
Pierre-François UNGER
Conseiller d'Etat
DEPARTEMENT DE L'ECONOMIE
ET DE LA SANTE
Case postale 3984

1211 GENEVE 3

Concerne : projet de budget 2008 – questions transversales de la Commission des Finances

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Faisant suite à votre courrier du 28 septembre dernier adressé à Mme Sabine Von der Weid, présidente du Conseil d'administration des cliniques genevoises de Joli-Mont et de Montana, j'ai le plaisir de vous apporter les réponses aux différentes questions soulevées.

1. PLAN DE MESURES

La contrainte générale pour tous les hôpitaux est de diminuer les coûts tout en garantissant des soins de qualité. L'économie, ce n'est pas « faire des économies », mais faire mieux avec l'argent disponible – les subventions accordées par l'Etat sont en baisse depuis plusieurs années-. Nous sommes conscients que la santé n'a certes pas de prix, mais qu'elle a un budget.

Nous vivons dans une époque de compétition et de recherche de rentabilité. La baisse des coûts, l'efficacité, l'efficience et la qualité sont des mots d'ordre qui unissent les préoccupations des dirigeants d'établissements.

La Clinique de Joli-Mont, par sa politique de gestion, souhaite contribuer à l'atteinte des objectifs fixés dans le cadre de ce 1er plan de mesures du Conseil d'Etat.

Les chefs de service sont associés à toutes les réflexions, grâce à un système de « traçabilité » des coûts. C'est un engagement responsable. Mon objectif est de faire comprendre la nature des coûts de fonctionnement d'une Institution telle que Joli-Mont, et de demander aux cadres de mieux les maîtriser, et même de proposer des solutions de réduction.

Les chefs de service sont partie prenante.

Depuis 2005, des indicateurs de suivi d'activités ont été introduits. Ils sont passés en revue régulièrement, afin de pouvoir entreprendre à temps toute mesure qui s'impose. Depuis 2006, la Clinique fonctionne sur la base d'une DPPO.
En substance, voici les principales mesures entreprises par Joli-Mont :

- adéquation de l'offre de formation des collaborateurs aux besoins des patients
- gestion des PLENDS, dans toute la mesure du possible en fonction des secteurs d'activité
- développement du temps partiel
- pas de consultants externes
- informations et archivage par le biais de l'électronique
- renouvellement contrôlé du parc informatique
- système qualité ciblé
- facility management pour la maintenance des équipements
- réduction du nombre de journées d'hospitalisation inappropriées
- économies d'énergie
- décloisonnement des services – rationalisation – favoriser la transversalité (pas de travail en SILO)
- participation à l'introduction de la Caisse centralisée.

2. PERSONNEL

a) nombre de postes occupés

Emplois fixes et auxiliaires confondus

(Moyenne sur l'année)

	2005		2006		2007		Prévisions 2008	
	Postes	Personnes	Postes	Personnes	Postes	Personnes	Postes	Personnes
SERVICE MEDECINS	4.3	5	4.55	5	4.6	5	4.6	5
SERVICE INFIRMIER	54	71	53	69	53.3	68	54	68
SERVICE PARA-MEDICAL	10.5	15	11.15	17	11.3	17	11.3	17
SERVICE ADMINISTRATIF	8.65	13	8.8	13	9	13	9	13
SERVICE HOTELIER	46.85	52	47.15	51	47.1	52	46	51
SERVICE TECHNIQUE	4.5	5	4.45	5	3.38	3.5	3	3
	128.8	**161**	**129.1**	**160**	**128.68**	**158.5**	**127.9**	**157**

b) taux de rotation du personnel

	2005	2006	2007*
Employés	1.85 %	2.50 %	1 %
Cadres intermédiaires	1.10 %	1.25 %	3.6 %
Cadres supérieurs	9.60 %	-	

**** situation à fin septembre***

Cadres supérieurs : le Dr Herter Clavel a donné sa démission pour se consacrer à son cabinet médical.

c) effets de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la fonction publique

Cette nouvelle politique des ressources humaines s'avère intéressante à plusieurs titres et notamment en matière d'assouplissement de certaines dispositions. Je me réfère aux mesures décrites en 10 points dans la communication de Monsieur Grégoire TAVERNIER le 20 mai dernier. Pour ma part, et sur la base de mes 3 années d'activité à Joli-Mont, je retiendrai prioritairement 23 mesures quant à leur attractivité sur le marché de l'emploi.:

- l'engagement du nouveau personnel dans la classe de fonction définitive
- la suppression de l'obligation de domicile sur le canton de Genève pour les fonctionnaires
- la période probatoire ramenée à 2 ans.

Cette mesure va également donner plus de souplesse et de dynamisme dans la gestion du personnel.

d) bilan en coût et en heures de la formation continue

	2005	2006
MASSE SALARIALE	Fr. 13'701'046.-	Fr. 13'638'067.-
TOTAL ANNUEL HEURES DE FORMATION	**1'952 heures**	**1'384 heures**
COUTS ANNUELS	**Fr. 48'118.-**	**Fr. 34'902.-**

e) nouvelle loi sur le chômage : conséquences prévisibles

La Clinique s'inscrit dans une démarche volontariste et solidaire destinée à renforcer son implication et sa collaboration avec les Services de l'Etat.

Administration

Cette année, nous avons accueilli 3 collaborateurs :

- En collaboration avec l'OSEO (œuvre suisse d'entraide ouvrière)

2 personnes pour un stage de 3 semaines à la réception

- En collaboration avec l'IPT

1 personne en stage également 3 semaines à la réception.

Actuellement, nous employons une personne au chômage. Sa mission est de traiter tout l'archivage des dossiers médicaux devant être versés aux archives de l'Etat. Durée du mandat : 2 mois à 50 %.

Hôtellerie

Ce secteur d'activité de la Clinique collabore également avec l'IPT. – 20 jours en 2007.

Remarques

Dans le cadre des mises au concours – inscrites dans le Bulletin des places vacantes de l'Etat – à qualité égale, nous privilégions un chômeur ou une chômeuse du canton.

En terme de **contribution sociale et solidaire**, la Clinique de Joli-Mont s'engage à poursuivre sa démarche selon laquelle des stages sont organisés au sein des différents services qui la composent.
La Direction est également disposée à participer à des projets-pilotes destinés à favoriser la réinsertion des chômeurs.

3. AMORTISSEMENTS – NORMES IPSAS

Il n'y aura aucun impact sur le budget 2008. Le nécessaire a été mis en place dans le cadre des comptes 2006 –activation des équipements et des bâtiments.

4. INFORMATIQUE

Depuis plusieurs années, la Clinique de Joli-Mont a conclu un accord de collaboration sur le financement des prestations informatiques avec les HOPITAUX UNIVERSITAIRES DE GENEVE.
Cet accord est renouvelable chaque année et concerne notamment

- Les prestations forfaitaires de **l'informatique de gestion**, soit :
- Les prestations inhérentes à l'utilisation de l'informatique centrale des HUG

maintenance des équipements
changement de version de logiciels
renouvellement des PC et imprimantes
sauvegarde des données et l'archivage

- Les prestations forfaitaires de **l'informatique médicale**, soit :

Prestations inhérentes à l'utilisation des applications médicales
Transmission de données médicales à la Clinique de Joli-Mont.

5. ECONOMIES D'ENERGIE

Depuis 2004, la Clinique a entrepris des mesures visant à réduire les dépenses d'énergie.

C'est ainsi qu'en 2005, noter Institution a conclu un contrat d'abonnement avec ENERGHO, instrument performant de management de l'énergie, qui comprend une gamme de prestations complètes adaptées aux spécificités des services publics.
Dans la cadre du programme de SuisseEnergie, elle a pour but principal de **faire économiser l'énergie dans les bâtiments publics.**
Joli-Mont est le 1er Etablissement public genevois à avoir signé ce type de contrat.

En résumé, le concept d'abonnement ENERGHO repose sur 3 principes :

- Garantir une diminution de la consommation totale d'énergie d'au moins 10 % sur 5 ans
- L'optimisation énergétique des installations n'implique pas d'investissements importants
- Les économies sont réalisées tout en garantissant la sécurité de fonctionnement des installations et le respect des exigences d'hygiène et de confort.

En 2005, les contrôles et suivis techniques ont été opérés au sein de l'Institution et des points d'amélioration identifiés : nourrice sanitaire – chambres froides – ventilation – adoucisseur – chauffage.

Depuis octobre 2005, le chauffage de la Clinique est assuré par le chauffage à distance en lieu et place du mazout, dont les prix sont en hausse constante depuis 2003. Notre consommation était de l'ordre de 200'000 litres par année. A titre indicatif, en 2002 la consommation de mazout représente un montant de Fr. 55'424.- contre Fr. 128'574.- en 2005.

Voici le tableau du coût total enregistré pour les différentes énergies (électricité – Gaz – Mazout – Chauffage à distance – Eau) pour les années 2002 à 2007 :

Années	2002	2003	2004	2005	2006	2007 *
Coût	Fr. 320'320	Fr. 357'165	Fr.339'584	Fr. 386'523	Fr. 401'925	251'201

** jusqu'au 31 août 2007*

La Clinique de Joli-Mont a pu stabiliser, voire réduire certaines dépenses d'énergie grâce aux diverses actions menées. De plus, un groupe permanent « ECOLOGIE » a été constitué au sein de la Clinique et chacun apporte des idées constructives.

TRAVAUX EFFECTUES POUR ECONOMIES D'ENERGIE (ENERGHO)

CHAUFFAGE	Passage du mazout au chauffage à distance .
	Bloqué les vannes thermostatiques radiateurs en position 3 1/2 .
	Réglage optimum de la courbe de chauffe du départ général .

EAU	Modification départ nourrice d'eau (séparer arrosage , pas de taxe d'épuration)

	Réglage optimum de la dureté de l'adoucisseur eau .
	Pose de briques dans les bacs des WC (réduction du débit)
	Pose de réducteurs de débit (6 l / min.) lavabos chambres , douches .

ELECTRICITE	Compresseurs frigos , réglage optimum des températures et dégivrages .
	Remplacement du plafond et éclairage cafétéria (lampes économiques)
	Réduit l'éclairage entresol soit : un luminaire sur deux allumé .
	Réglage optimum de la batterie de compensation .
	Calandre , modifié les horaires d'utilisation . Et instruction au personnel .

VENTILATIONS	Ventilations du BDL bloquées manuellement en position PV .
	Ventilations du BDL arrêtées la nuit de 23 h 00 à 05 h 00 .
	Ventilation physio et cafétéria mise en position " 0 " la nuit .
	Ventilation cuisine travail maximum en " PV " et mise en automatique la nuit .
	Calandre lingerie , réorganisé les heures de travail .
A PREVOIR	Remplacement des séchoirs de la buanderie .
	Arrosage automatique jardin .
	Pose de réducteurs de débit (6 l / min.) lavabos WC
	Eclairage salon , couloirs , cafétéria , par sonde crépusculaire .

Je tiens à vous remercier d'ores et déjà de toute l'attention qui sera portée à ce document et reste à disposition pour toute information complémentaire souhaitée.

Je vous adresse, Monsieur le Conseiller d'Etat, mes respectueuses et sincères salutations.

Dany LAUPER

Directrice

copie : Mme Sabine Von der Weid, Présidente du Conseil d'administration des Cliniques genevoises de Joli-Mont et Montana
Mme Marie DA ROXA, Secrétaire générale du DES
M. Dominique RITTER, Directeur financier du DES – un courriel lui est adressé ce jour

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
CLINIQUE GENEVOISE DE MONTANA
3963 CRANS-MONTANA
DIRECTION

Montana, le 1er octobre 2007

Département de l'Economie et de la Santé
A l'attention du Président
M. Pierre-François UNGER
Rue de l'Hôtel-de-Ville 14
1211 Genève 3

Concerne : Projet de budget 2008 – Questions transversales de la commission des finances

Monsieur le Conseiller d'Etat,

En réponse à votre lettre du 28 septembre courant, adressée Mme VON DER WEID, je vous communique les éléments de réponse relatifs à la Clinique genevoise de Montana (ci-après CGM).

Compte tenu du délai accordé pour répondre aux nombreuses questions posées, j'utiliserai un style « très dépouillé ». Je compte sur votre compréhension et vous en remercie d'avance.

1. Plans de mesures – Estimation de l'impact sur le budget 2008

Le plan de mesures du Conseil d'Etat, publié le 30 mars 2006, a été pour nous une confirmation de notre politique de gestion rigoureuse et un encouragement à persévérer dans la voie des économies ! La communication réalisée par le Conseil d'Etat autour de ce plan de mesures ainsi que la couverture médiatique qui en a résulté nous ont permis de sensibiliser et de motiver tout le personnel, et tout particulièrement les chefs de service, à la nécessité de poursuivre nos objectifs d'efficience et d'économicité.

C'est grâce à cette gestion rigoureuse que la CGM a pu rembourser plus de 1'000'000 de francs à l'Etat depuis 2003, alors que la subvention de l'Etat, durant cette même période, n'a pas augmenté du tout. Par contre, nous relevons que les recettes assureurs ont augmenté de plus de 23 %.

L'impact sur le budget 2008 de ce plan de mesures est à considérer dans cette perspective chronologique de l'évolution de la subvention/indemnité de l'Etat depuis 2003.

Nous précisons que le projet de budget 2008 est actuellement à l'étude. Il doit encore être discuté avec le service financier de votre département, avant d'être voté par le Conseil d'administration des cliniques de Joli-Mont et de Montana. Le chiffre de Fr. 6'520'000.- cité ci-dessus est donc à considérer comme provisoire, avec toutes les réserves qui s'imposent.

Evolution de la subvention de l'Etat

2003	2004	2005	2006	2007	2008
6'655'500	6'692'000	6'676'365	6'693'000	6'580'000	*6'520'000*

Ces chiffres démontrent que la clinique de Montana « coûte de moins en moins cher » à l'Etat. Cela devrait se vérifier à nouveau en 2007 et, nous l'espérons, en 2008 ; la diminution de l'indemnité de l'Etat entre 2006 et 2008 devrait se monter à Fr. 173'000.-, soit une baisse de 2,58 %.

TÉL. 027 485 61 11 – FAX 027 485 61.28

2. Personnel

a) Nombre de postes

	2005	2006	2007 au 31.08.	2008
Postes au budget	82	82	82	82
Postes occupés	79.45	77.47	79.10	--
Personnes employées	103	100	103	---

b) Taux de rotation

	2005	2006	2007 au 31.08.
Nbre d'entrées - départs	6	11	10
Taux de rotation	3.77 %	7.10 %	6.35 %

A noter : Aucun cadre supérieur ou intermédiaire n'a quitté la CGM durant cette période, sinon les médecins internes qui sont engagés pour des périodes déterminées.

c) Effet de la nouvelle loi sur la fonction publique

Rien de particulier à signaler

d) Bilan en coût et en heures de formation continue

	2005	2006	2007 au 31.08.
Coût en francs	35'565.-	47'205.-	15'712.-
Nombre d'heures	1'654	1'252	Env. 600

A noter : en 2006, le coût plus élevé s'explique par des formations extraordinaires (1 clinicienne en santé mentale, 1 clinicienne en diabétologie, 1 formation post-grade HES en psychiatrie, 1 brevet fédéral de concierge).

e) Conséquences prévisibles de la loi sur le chômage

Rien de particulier à signaler

3. Impact des normes IPSAS

Rien de particulier à signaler

4. Informatique

Toutes nos applications informatiques sont fournies par les HUG. Les frais d'achat de matériel sont à notre charge ainsi que les prestations des HUG, selon convention. Nous n'installons aucun équipement ou installation sans l'accord préalable du service informatique des HUG. Ces coûts sont stables.

5. Dépenses d'énergie – Historique sur 5 ans

Année	2003	2004	2005	2006	2007 au 30.08
Coût total	129'030	120'521	144'527	149'480	100'879

A noter : De 2003 à 2006, le prix moyen du mazout a augmenté de 87,5 %, celui du gaz de 32,8 %. En 2006, nous avons passé du chauffage à mazout au gaz. Cette mesure, associée à diverses actions de réduction de consommation, nous a permis de limiter l'explosion de nos dépenses en énergie. La température clémente de l'hiver 2006-2007 a également contribué à limiter les coûts.

En espérant que ces informations vous soient utiles et suffisantes, je vous adresse, Monsieur le Conseiller d'Etat, mes meilleures salutations.

Clinique Genevoise de Montana

JP Blanc

Jean-Pierre BLANC
Directeur

Copie par courrier électronique à :
Mme Marie DA ROXA, Secrétaire générale du DES
M. Dominique RITTER, Directeur du Service financier du DES
Mme Sabine VON DER WEID, Présidente du CA des cliniques de Joli-Mont et de Montana

Cour des comptes

Rapport des commissaires:
M. Claude Jeanneret et M. Pierre Losio

La délégation de la commission des finances, composée de M. Claude Jeanneret et Pierre Losio est accueillie par MM. Stéphane Geiger et Monsieur Stanislas Zuin, magistrats à la Cour des comptes. Mme Antoinette Stalder, Présidente de la Cour des comptes, est excusée.

1. Discussion relative aux locaux et au budget d'investissement

M. ZUIN tient tout d'abord à s'excuser de recevoir les commissaires dans son bureau très exigu.

Il explique que la Cour des comptes ne possède aucun local plus grand que ce bureau-ci, qui fait environ 11m^2 (la procès-verbaliste doit s'installer au bureau de M. ZUIN, MM. JEANNERET, LOSIO et GEIGER sont serrés de l'autre côté du bureau).

Il ajoute que d'autres collaborateurs doivent travailler à deux dans certains bureaux de la même taille.

Les locaux de la Cour des comptes sont dénués d'une salle d'archive ainsi que d'une salle de conférence, de sorte que la Cour des comptes est obligée de devoir louer la salle de Conférence que possède l'entité logée dans les locaux de l'étage inférieur.

Il est vrai que si le DI ait indiqué, initialement, que les locaux mis à disposition suffiraient pour accueillir 17 personnes, la CdC quant à elle avait immédiatement émis certains doutes sur cette affirmation. M. ZUIN explique que la CdC a été dans l'obligation d'abattre trois cloisons pour accueillir 17 collaborateus : sans cela, elle n'aurait pu accueillir que 10 collaborateurs. Toutefois, il tient à préciser que les collaborateurs ne sont pas très à l'aise, et ce d'autant plus qu'il manque une salle de conférence ainsi qu'une salle d'archivage dans les locaux de la CdC.

M. ZUIN précise ensuite que ce sont les seuls locaux qui ont été proposés à la CdC, faute d'autres locaux disponibles à l'époque. Cependant, la CdC a avisé M. MULLER dès le mois de mars 2007 que les locaux seraient trop exigus pour accueillir 17 collaborateurs. M. ZUIN tient à signaler que le DCTI n'a adressé sa réponse formelle à la CdC qu'à la mi-juillet, et depuis lors, la CdC et le DCTI sont en négociation.

Par ailleurs, M. ZUIN explique que les magistrats ont cherché à savoir si un nombre de collaborateurs avait été budgété lors de l'élaboration du budget de la CdC. Il leur a été répondu par la négative, à savoir que le budget de la CdC n'a été élaboré qu'en termes de montants. Toutefois, il semble qu'il y ait eu une confusion, car l'OPE, afin de préparer son budget relatif à la nature 30, calcule une dotation en poste virtuelle : or, elle a calculé le chiffre virtuel de 12 postes, lequel ne correspond à rien.

Un commissaire observe qu'il est très important de rendre la commission attentive à ce problème de manque d'espace des locaux.

Il ne lui semble en effet pas tout à fait normal que la salle la plus grande dont dispose la Cour des comptes soit ce bureau de 11m2, où il est effectivement difficile d'accueillir plus de trois personnes.

Un commissaire imagine mal que l'Etat de Genève mette à disposition de la Cour des comptes des locaux plus spacieux d'ici avant la fin de l'année 2007. Il se demande donc si, par prudence, il ne serait pas préférable d'inscrire les frais qui découleront du futur déménagement de la Cour des comptes (frais de déménagement et d'installation) au PB 2008.

M. ZUIN indique qu'actuellement, les frais liés à ces changements de locaux ne figurent pas au PB 2008 parce que la Cour des comptes espérait très fortement que ce déménagement aurait cours durant l'année 2007.

Un commissaire craint qu'à ce stade avancé de l'année, le déménagement ne se fasse pas avant le début de l'année 2008. En ce cas, il lui semblerait plus opportun d'intégrer les frais liés à ce déménagement dans le budget 2008 sous la rubrique investissement de la CdC, plutôt que de revenir devant la commission avec un PL de dépassement de crédits.

2. Budget de fonctionnement

Un commissaire se réfère à la p. 442 du classeur budgétaire où il est indiqué que le budget 2007 n'a pas utilisé la nature 300 mais seulement la nature 301, ce qui n'est pas conforme à la réalité du statut du personnel de la CdC. Il s'agirait d'inscrire les 3 magistrats titulaires et les 3 magistrats suppléants sous la nature 300, et les autres collaborateurs de la CdC sous la nature 301.

M. ZUIN explique qu'il y a apparemment eu, durant l'année 2006, des allers-retours entre le DF et la commission des finances afin de fixer le budget de la CdC. Toutefois, lors de ce travail, il semble que les DF et la commission des finances aient oublié que le personnel de la CdC incluait des magistrats élus : de ce fait, l'ensemble des frais de personnel, à savoir les collaborateurs ainsi que les magistrats élus, émarge sur l'unique rubrique 301.001 durant l'exercice 2007.

Afin d'illustrer le phénomène, M. ZUIN cite à titre d'exemple le fait que la CdC ne puisse encore agir dans un cadre légal, puisque le PL relatif à la caisse de pension de la CdC est sur le point d'être déposé, et n'a pas encore été

voté par le GC. De ce fait, le budget 2007 de la CdC était très estimatif quant au traitement salarial des magistrats ainsi qu'en ce qui concerne leur fonds de prévoyance.

En outre, le PB 2008 présenté par la CdC s'avère également très hypothétique sur ces deux éléments particuliers, puisque le GC n'a toujours pas fixé ni voté le salaire et le fonds de prévoyance des magistrats. M. ZUIN signale qu'à l'heure actuelle, d'un point de vue technique, les magistrats élus de la CdC reçoivent non pas un salaire, mais une avance sur salaire, parce que la loi sur les magistrats n'a toujours pas été votée par le GC. Il relève que l'al. 4, art. 5 de la loi instituant une Cour des comptes (D 1 12) n'est toujours pas respecté :

[4]Le Grand Conseil, en adoptant le budget de fonctionnement de la Cour des comptes, fixe le montant des traitements des magistrats et les modalités de leur retraite.

De ce fait, il ne peut pas assurer une fiabilité sur les montants des rubriques 301 « traitement du personnel » et 303 « assurances sociales ».

Un commissaire reconnaît que le budget 2007 de la CdC voté par le GC était très estimatif puisqu'à l'heure même du vote, les magistrats n'avaient pas été élus et la CdC n'était pas encore en place. Par contre, le PB 2008 de la CdC est établi en connaissance ses besoins, particulièrement en personnel..

M. ZUIN convient que le budget 2007 établi par le GC pour la CdC était assez précis puisque les comptes de la CdC présenteront au final une différence d'environ 10% par rapport au budget. Cependant, il tient à préciser que la CdC a réglé le rythme de ses engagements et de ses besoins de manière à les faire correspondre au budget 2007 qui lui a été octroyé, ce qui explique en partie pourquoi la différence entre les comptes et le budget s'avère mince.

Néanmoins, M. ZUIN tient encore à souligner que le budget 2007 portait sur environ 8 mois effectifs, puisque le personnel a graduellement été engagé à partir du mois d'avril. Le PB 2008 sera de ce fait le premier exercice représentatif d'une activité de la CdC basée sur 12 mois effectifs.

Un commissaire s'enquiert de la rubrique 300.045 « Jetons de présence ».

M. ZUIN indique que la terminologie « jetons de présence » n'est pas tout à fait exacte, mais correspond à la terminologie qui existe dans la CFI. Il explique que la rubrique 300. 045 « Jetons de présence » porte sur les magistrats suppléants qui sont payés à la vacation (100F/heure). Toutefois, lorsque les magistrats suppléants sont mandatés pour instruire un dossier (lorsque l'un des magistrats titulaires doit se récuser par exemple), leur salaire augmente à concurrence de l'équivalent du salaire des magistrats titulaires (soit 160F/heure).

Un commissaire relève que le montant de la rubrique 301.001 « traitement personnel administratif » au budget 2007 passe à la rubrique 301.003 « traitement personnel temporaire » au PB 2008. Il demande si ce

changement de rubrique correspond au fait que le personnel est soumis à un contrat de droit privé.

M. ZUIN le confirme.

Un commissaire demande pour quelle raison le PB 2008 inclus une rubrique « prime de fidélité » alors que le personnel vient tout juste d'être engagé.

M. ZUIN explique qu'une seule collaboratrice bénéfice d'une prime de fidélité : il s'agit de l'assistance administrative qui a travaillé depuis plus de 13 ans au sein de l'Etat de Genève. Cette collaboratrice travaillait au PJ avant d'être transférée à la CdC.

Un commissaire demande à quelles « classes » de fonction (en prenant comme référence l'échelle de traitement du personnel de l'Etat de Genève) correspondent les rémunérations des collaborateurs de la Cour des Comptes.

M. ZUIN explique qu'afin de fixer les salaires des collaborateurs de la CdC, les magistrats ont décidé de se référer au calculateur de l'Observatoire genevois du marché du travail où une dizaine de critères doit être remplie pour obtenir un salaire médian représentatif de l'année 2005 dans le canton de Genève dans ce type de profession. L'ensemble des salaires de la CdC est environ 15% plus bas que le salaire médian de ce calculateur, l'ensemble des salaires de la CdC est environ 15% plus haut qu'un traitement équivalent au sein de l'Etat de Genève ; en effet, sur les postes techniques d'audit, il existe une différence 30% entre les salaires sur le marché du travail et le salaire de l'Etat de Genève.

M. ZUIN présente les trois catégories de collaborateurs et leur traitement salarial :

– 4 directeurs d'audit dont le salaire s'élève à environ 192'000 francs ce qui correspond environ à une classe 30-annuité 12.
– 5 auditeur seniors dont le traitement salarial correspond environ à une classe 25.
– 4 auditeurs juniors dont le traitement salarial correspond à une classe 19.
– une assistante administrative qui bénéfice d'un traitement en classe 14-annuité 15

Son poste correspond à l'unique poste de « back office » pour l'ensemble de la CdC : en effet, le travail des collaborateurs de la CdC a été organisé de façon à nécessiter le moins de support logistique possible. Les collaborateurs sont très autonomes, s'entraident, et jusqu'à présent, ils n'ont pas communiqué le désir d'avoir du personnel de back office supplémentaire.

Un commissaire demande si tout le personnel cotise à la CIA.

M. ZUIN précise que les calculs liés aux natures 303, 304 305, sont faits par l'Office du personnel de l'Etat ; ce n'est donc pas la CdC qui les a déterminés. Cependant, compte tenu du fait que l'al. 4, art 5 de la D1 12 n'a

toujours pas été fixé, la part de cotisation de pension et prévoyance n'a pas été déterminée

Un commissaire observe qu'il est légalement obligatoire que les magistrats soient rattachés à une caisse de pension, qu'il s'agisse de la CIA ou de la caisse de pension des magistrats de l'Etat. Il calcule donc qu'il manque environ 15% à 16% des charges sociales à ce PB 2008 que les magistrats soient affiliés à la caisse de pension des magistrats ou à la CIA.

M. ZUIN observe qu'en calculant 16% de la masse salariale en plus, il faut prévoir environ 425'00 francs à la place de 227'790 francs sur la nature 304 « caisse de pension et de prévoyance ».

Un commissaire à souligner que le problème d'affiliation à la caisse de pension ne pourra réellement être réglé qu'à partir du moment où le GC votera l'al. 4, art. 5 de la D 1 12. Il demande quelles prestations recouvrent la rubrique « frais de formation ».

M. ZUIN indique que tous les collaborateurs doivent passer la certification CIA (qui coûte environ 1000 à 1200 francs). En outre, une journée supplémentaire de séminaire (pour un coût d'environ 600 à 1000 francs) est prévue pour chaque collaborateur.

Un commissaire se réfère ensuite à la rubrique 31 « dépenses générales » et demande si elle tient compte des normes IPSAS.

M. ZUIN explique que compte tenu du fait qu'il s'agit de la première année de fonctionnement de la CdC, elle n'a pas rencontré le même problème que d'autres départements qui ont dû revoir leurs comptes pour tenir compte des normes IPSAS.

Ce montant de dépense générale couvre de ce fait l'ensemble des dépenses quotidiennes de la CdC. Toutefois, M. ZUIN tient à préciser qu'il manque les deux demandes de crédits qui sont soumises à l'approbation de la commission des finances. Il manque également leur montant d'amortissement afférent aux objets qui ont été acquis grâce à ces crédits.

3. Demandes de dépassement de crédits

– La première demande en autorisation de dépassement de crédit porte sur 140'000 francs pour l'équipement en matériel informatique de tout le personnel de la Cour des comptes.

– La deuxième demande en autorisation de dépassement de crédit porte sur 55'031 francs pour l'achat de mobilier de tout le personnel.

M. ZUIN explique au préalable que le DF, lorsqu'il a élaboré le PB 2007 de la CdC, n'a pas prévu les besoins en investissement de la CdC ; la CdC a été très choquée de découvrir cela lors de son entrée en fonction. Elle possédait donc 0 francs pour s'équiper en mobilier et en informatique. La CdC s'est donc adressée au DCTI et a travaillé en bonne intelligence avec le département pour s'équiper. Par ailleurs, la CdC a par plusieurs reprises

demandé au DF comment elle devait formellement procéder : les interlocuteurs du DF ont indiqué qu'ils avaient effectivement oublié d'inscrire un montant relatif aux investissements de la CdC, et qu'elle pouvait dépenser l'argent nécessaire pour s'équiper. Les montants figurant dans ces deux demandes de crédits ont donc été totalement engagés.

A la question de savoir sous quelle rubrique figurent ces dépenses, M. ZUIN explique que le montant de 189'092 francs inscrit sous la rubrique "dépenses" n'a pas encore été entièrement consommé, de sorte qu'il n'y a jamais eu de signal interdisant à la CdC de dépenser les montants nécessaires à l'équipement. Techniquement parlant, ces montants ne peuvent pas être considérés comme de véritable « dépassements de crédit » puisque la CdC a été dénuée de crédit d'investissement à son budget 2007. Il précise que ces montants auraient soient dû apparaître sur la rubrique 56 « investissement », soit sur la rubrique 59 « imputations internes » du DCTI.

Un commissaire se demande si ces objets ne devraient pas faire l'objet d'un crédit d'ouvrage, car il s'agit de la première dépense en investissement. Par ailleurs, il souligne qu'à proprement parler, il ne s'agit pas de dépassements.

Pour la nature 316 "loyers, fermage et redevance", M. ZUIN explique la nature détaillée de ce compte 316 s'appelle « locations et taxes de machines à photocopier ».

M. LOSIO demande à quoi correspond la rubrique « Honoraires, prestations de service de tiers ».

M. ZUIN explique qu'environ 10'000 francs/mois (soit environ une grande demi-journée/mois), sont dépensés pour rémunérer des consultants spécialisés dans les domaine d'enquête de la CdC. En effet, la CdC est tributaire de tiers pour les domaines de l'urbanisme, de la construction et de l'aménagements d'immeubles. Par exemple, si la CdC enquête sur la construction d'un collège de 42M de francs, elle peut difficilement se positionner sur le bon emploi des deniers des publics car les experts de la CdC, malgré leurs grandes qualités, ne sont pas le savoir adéquat pour relever, par exemple, que la moquette achetée à x francs n'existe pas ailleurs pour un montant moindre. C'est donc essentiellement dans le domaine de la construction, considéré comme un domaine à risque à l'Etat, que ces mandats de tiers sont demandés.

Un commissaire conclut en indiquant qu'afin d'être conformes à IPSAS, les investissements qui sont couverts par les deux demandes de crédit devront également donner lieu à des amortissements, lesquels devront être inscrits au PB 2008.

M. ZUIN précise que les amortissements sont calculés par le DCTI et non par la CdC. Il informera donc le DCTI que les amortissements liés à ces deux demandes de dépassements, ainsi qu'au futur déménagement de la CdC devront être calculés et inscrits au PB 2008.

4. Contribution volontaire de la Cour des comptes à l'effort général de l'Etat

M. ZUIN explique qu'en élaborant son PB 2008 sur la base de ses besoins, la CdC a remarqué que l'Etat avait été généreux au PB 2007: en effet, la dépense totale aux comptes 2007 sera d'environ 175'000 francs, contre 189'092 francs budgétés. Par conséquent, la CdC a décidé d'inscrire le montant de 173'000 francs au budget 2008, et non pas de reprendre le montant du budget 2007.

Par ailleurs, M. ZUIN tient à rappeler que d'un point de vue formel, en tant qu'entité autonome, la CdC n'est pas soumise aux plans de mesures du CE.

5. Réponses aux questions transversales

M. ZUIN explique que l'impact de l'introduction des normes IPSAS ne s'applique par pour la CdC, compte tenu du fait qu'elle est entrée en fonction en 2007, et que ses comptes sont *de facto* conformes aux normes IPSAS.

En raison des débats actuels sur les salaires des hauts cadres, M. ZUIN tient à préciser que ni les collaborateurs de la CdC, ni les magistrats ne bénéficient d'avantages en nature, contrairement à certains hauts fonctionnaires de l'Etat. Il précise qu'aucun des collaborateurs ni magistrats de la Cour des comptes ne bénéficie d'indemnités téléphones par exemple.

M. ZUIN résume les trois grandes modifications du PB 2008 de la Cour des comptes qui devront être présentée à la commission des finances lors de l'audition en séance plénière. Premièrement, il faut prendre que le PB 2008 d'investissement de la CdC couvre le déménagement et l'installation de la Cour des comptes dans les nouveaux locaux.

Deuxièmement, il faut modifier le montant de la cotisation de fonds de pension pour refléter la cotisation « magistrats » qui n'est pas prise en considération dans le budget.

Et enfin, il faut s'assurer que les amortissements seront comptabilisés dans les comptes 2007 et au PB 2008, puisqu'il apparaît que les demandes de dépassement de crédits semblent être sur le point d'être prochainement acceptées.

6. Conclusion

Le présent rapport est volontairement détaillé pour permettre de présenter à la commission des finances le fonctionnement d'une nouvelle institution.

Le budget de fonctionnement 2008 présente ainsi l'engagement du premier exercice complet de la CdC et les coût de la structure mise en place par les magistrats élus pour remplir leur mandat.

Le budget d'investissement pour le mobilier l'équipement et matériel informatique qui figure sous demande de dépassement de crédit représente une dépense indispensable pour permettre aux 3 magistrats et 14 collaborateurs de la CdC d'effectuer leur travail.

Quant au problème des locaux, il paraît urgent aux commissaires que le CTI le règle sans délai, l'inconfort la situation actuelle n'étant tout simplement pas acceptable

CR 12.01.00.00	Budget voté 2007	Réalise 30/09/07	Probable 2007	*Var Prob 07 vs Bud 07*	Projet de budget 2008 (OFA)	*Var Bud 08 vs Prob 07*	*Var Bud 08 vs Bud 07*	Amendements PB 08 (à ajouter)
3 Charges	**2'496'402**	**1'417'291**	**2'302'966**	*-193'436*	**3'352'261**	*1'049'295*	*855'859*	
30 Charges de personnel	**2'307'310**	**1'386'955**	**2'197'754**	*-109'556*	**3'129'193**	*931'439*	*821'883*	
300 Autorités, commissions et juges	-	-	**722'975**	*722'975*	**741'605**	*18'630*	*741'605*	
300.021 Vie chère autorités et juges	-		0	-	1'430	*1'430*	*1'430*	
300.022 Prime de fidélité			36'736	*36'736*	36'736	-	*36'736*	
300.045 Jetons de présence députés	-		15'000	*15'000*	25'200	*10'200*	*25'200*	
300.049 Autres indemnités	-		10'000	*10'000*	17'000	*7'000*	*17'000*	
300.080 Autorités, commissions et juges	-		661'239	*661'239*	661'239	-	*661'239*	
301 Traitements du personnel	**1'926'270**	**1'189'651**	**1'163'867**	*-762'403*	**1'914'938**	*751'071*	*-11'332*	
301.001 Traitement personnel administratif	1'916'100	74'855	99'806	*-1'816'294*	0	*-99'806*	*-1'916'100*	
301.003 Traitement personnel temporaire	-	1'106'479	1'055'743	*1'055'743*	1'902'791	*847'048*	*1'902'791*	
301.021 Adaptation au coût de la vie	4'420		-	*-4'420*	3'830	*3'830*	*-590*	
301.022 Prime de fidélité	-	8'317	8'317	*8'317*	8'317	*-0*	*8'317*	
301.023 Primes diverses	5'750		-	*-5'750*	0	-	*-5'750*	
303 Assurances sociales	**146'330**	**86'257**	**144'343**	*-1'987*	**202'620**	*58'277*	*56'290*	
303.001 AVS-AI-APG	97'280	60'078	95'286	*-1'994*	134'160	*38'874*	*36'880*	
303.002 Participation aux frais de gestion	2'810	1'739	2'830	*20*	3'880	*1'050*	*1'070*	
303.003 Cotisations assurance - chômage	18'300	7'545	18'868	*568*	26'040	*7'172*	*7'740*	
303.004 Contributions service d'allocations familiales	26'970	16'655	26'416	*-554*	37'200	*10'784*	*10'230*	
303.005 Formation	580		566	*-14*	800	*234*	*220*	
303.006 Assurance maternité	390	239	377	*-13*	540	*163*	*150*	
304 Caisse de pension et de prevoyance	**228'740**	**103'518**	**144'694**	*-84'046*	**227'790**	*83'096*	*-950*	**92'757**
304.001 Cotisation de l'Etat à la CIA	228'740	103'518	144'694	*-84'046*	227'790	*83'096*	*-950*	92'757
305 Assurance maladie et accidents	**5'970**	**2'314**	**5'661**	*-309*	**8'240**	*2'579*	*2'270*	
305.002 Assurance accidents	5'970	2'314	5'661	*-309*	8'240	*2'579*	*2'270*	
309 Formation, recrutement, div. charges	-	**5'214**	**16'214**	*16'214*	**34'000**	*17'786*	*34'000*	
309.001 Frais de formation	-	5'214	16'214	*16'214*	34'000	*17'786*	*34'000*	
31 Dépenses generales	**189'092**	**30'336**	**105'212**	*-83'880*	**173'188**	*67'976*	*-15'904*	
310 Fournitures de bureau, imprimés, matériel	20'460	14'741	30'000	*9'540*	29'776	*-224*	*9'316*	
311 Mobilier, machines et véhicules	43'632	4'181	10'000	*-33'632*	9'522	*-478*	*-34'110*	
316 Loyers, fermages, redevances	10'000	2'102	5'000	*-5'000*	4'890	*-110*	*-5'110*	
317 Débours	10'000	1'100	7'000	*-3'000*	9'000	*2'000*	*-1'000*	
318 Honoraires, prest. de service de tiers	105'000	8'212	53'212	*-51'788*	120'000	*66'788*	*15'000*	
33 Amortissements								**35'528**
331 Amortissements patrimoine administratif					0			35'528
39 Imputations internes					**49'880**			
395 Informatique					49'880			
5 Investissements	**-**		**194'428**					**20'000**
51600123 Acquisition de mobilier, matériel	-		58'761					
51604900 Achat de matériel, logiciels et prestations informatiques	-		135'667					20'000

CR 12.01.00.00	Budget voté 2007	Réalisé 30/09/07	Probable 2007	*Var Prob 07 vs Bud 07*	Projet de budget 2008 (OFA)	*Var Bud 08 vs Prob 07*	*Var Bud 08 vs Bud 07*	Amendements PB 08 (à ajouter)
3 Charges	**2'496'402**	**1'417'291**	**2'302'966**	*-193'436*	**3'352'261**	*1'049'295*	*855'859*	
30 Charges de personnel	**2'307'310**	**1'386'955**	**2'197'754**	*-109'556*	**3'129'193**	*931'439*	*821'883*	
300 Autorités, commissions et juges	-	-	**722'975**	*722'975*	**741'605**	*18'630*	*741'605*	
300.021 Vie chère autorités et juges	-		0	-	1'430	*1'430*	*1'430*	
300.022 Prime de fidélité			36'736	*36'736*	36'736	-	*36'736*	
300.045 Jetons de presence députés	-		15'000	*15'000*	25'200	*10'200*	*25'200*	
300.049 Autres indemnités	-		10'000	*10'000*	17'000	*7'000*	*17'000*	
300.080 Autorités, commissions et juges	-		661'239	*661'239*	661'239	-	*661'239*	
301 Traitements du personnel	**1'926'270**	**1'189'651**	**1'163'867**	*-762'403*	**1'914'938**	*751'071*	*-11'332*	
301.001 Traitement personnel administratif	1'916'100	774'855	99'806	*-1'816'294*	0	*-99'806*	*-1'916'100*	
301.003 Traitement personnel temporaire	-	1'106'479	1'055'743	*1'055'743*	1'902'791	*847'048*	*1'902'791*	
301.021 Adaptation au coût de la vie	4'420		-	*-4'420*	3'830	*3'830*	*-590*	
301.022 Prime de fidélité	-	8'317	8'317	*8'317*	8'317	*-0*	*8'317*	
301.023 Primes diverses	5'750		-	*-5'750*	0	-	*-5'750*	
303 Assurances sociales	**146'330**	**86'257**	**144'343**	*-1'987*	**202'620**	*58'277*	*56'290*	
303.001 AVS-AI-APG	97'280	60'078	95'286	*-1'994*	134'160	*38'874*	*36'880*	
303.002 Participation aux frais de gestion	2'810	1'739	2'830	*20*	3'880	*1'050*	*1'070*	
303.003 Cotisations assurance - chômage	18'300	7'545	18'868	*568*	26'040	*7'172*	*7'740*	
303.004 Contributions service d'allocations familiales	26'970	16'655	26'416	*-554*	37'200	*10'784*	*10'230*	
303.005 Formation	580		566	*-14*	800	*234*	*220*	
303.006 Assurance maternité	390	239	377	*-13*	540	*163*	*150*	
304 Caisse de pension et de prévoyance	**228'740**	**103'518**	**144'694**	*-84'046*	**227'790**	*83'096*	*-950*	**92'757**
304.001 Cotisation de l'Etat à la CIA	228'740	103'518	144'694	*-84'046*	227'790	*83'096*	*-950*	92'757
305 Assurance maladie et accidents	**5'970**	**2'314**	**5'661**	*-309*	**8'240**	*2'579*	*2'270*	
305.002 Assurance accidents	5'970	2'314	5'661	*-309*	8'240	*2'579*	*2'270*	
309 Formation, recrutement, div. charges	-	**5'214**	**16'214**	*16'214*	**34'000**	*17'786*	*34'000*	
309.001 Frais de formation	-	5'214	16'214	*16'214*	34'000	*17'786*	*34'000*	
31 Dépenses generales	**189'092**	**30'336**	**105'212**	*-83'880*	**173'188**	*67'976*	*-15'904*	
310 Fournitures de bureau, imprimés, matériel	20'460	14'741	30'000	*9'540*	29'776	*-224*	*9'316*	
311 Mobilier, machines et véhicules	43'632	4'181	10'000	*-33'632*	9'522	*-478*	*-34'110*	
316 Loyers, fermages, redevances	10'000	2'102	5'000	*-5'000*	4'890	*-110*	*-5'110*	
317 Débours	10'000	1'100	7'000	*-3'000*	9'000	*2'000*	*-1'000*	
318 Honoraires, prest. de service de tiers	105'000	8'212	53'212	*-51'788*	120'000	*66'788*	*15'000*	
33 Amortissements								**35'528**
331 Amortissements patrimoine administratif					0			35'528
39 Imputations internes					**49'880**			
395 Informatique					49'880			
5 Investissements	**-**		**194'428**					**20'000**
51600123 Acquisition de mobilier, matériel	-		58'761					
51604900 Achat de matériel, logiciels et prestations informatiques	-		135'667					20'000

ANNEXE 2

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département des finances
Administration des Finances de l'Etat

CONSEIL D'ETAT
reçu le 03 SEP. 2007

DF-Direction du Budget
Case postale 3937
1211 Genève 3

Madame la Présidente
Mesdames et Messieurs
les membres de la
Commission des finances

N/réf. : JPP/sm
V/réf. :

Genève, le 31 août 2007

Concerne : Demande de dépassement de crédit

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les députés,

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, deux demandes de dépassement de crédit adoptées par le **Conseil d'Etat le 29 août 2007**.

Selon l'usage, c'est le département répondant - en l'occurrence la Cour des comptes - qui défend ce dossier devant votre commission.

Dans l'attente de votre décision, je vous prie de croire, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les députés, à l'assurance de ma haute considération.

Jean-Paul Pangallo
Directeur

Annexe mentionnée

Cc: M. David Hiler, Conseiller d'Etat du DF
M. Stanislas Zuin, Cour des Comptes

Demande en autorisation de dépassement de crédit (art. 49 et 55 de la LGF) - Crédit extraordinaire

DEPARTEMENT	COUR DES COMPTES (nouvelle entité au 01.01.2007)					
SERVICE	12.01.00.00					
Rubriques ***51604900***	***Compte 2006***	***2007 Montants budgétisés***	***Dépenses au 30.06.2007***	***Engagements au 31.12.2007 (prévisions)***	***Total Dépenses et engagements***	***Dépassement probable***
Matériel informatique pour 20 pers.	0	0	119'905.25	20'094.75	140'000	140'000
(postes de travail, imprimantes,						
photocopieur, serveurs, câblages,						
onduleurs, armoire électrique, logiciels, etc.)						

Motifs du/des dépassement(s) envisagé(s):

La Cour des comptes a dû s'équiper sur le plan informatique, puisqu'il s'agit d'une nouvelle institution inexistante en 2006.
Lors de la budgétisation d'automne 2006, les besoins n'étaient pas connus quant aux acquisitions à faire,
c'est pourquoi aucun montant ne figure dans le budget d'investissement de la Cour des comptes.
Pour pouvoir travailler de manière autonome comme le prévoit la loi D 1 12, la Cour a donc dû s'équiper de manière complète.
A l'aide du CTI, elle a procédé à une demande d'offre au CTI et à un prestataire externe, et a choisi les tarifs les plus avantageux.

Possibilités d'économies sur d'autres rubriques:

Ne s'applique pas.

RÉPUBLIQUE & CANTON DE GENÈVE * COUR DES COMPTES *

Date et signature du département (responsable financier) :

Date de la décision du Conseil d'Etat : 29 août 2007

Robert HENSLER
Chancelier d'Etat

Commission des finances : ☐ Accord ☐ Refus

Date :

Signature (Président) :

CONSEIL D'ETAT RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

11810-2007

Formulaire de dépassement IT 20070723.xls / 25.07.2007

Demande en autorisation de dépassement d[illegible]crédit (art. 49 et 55 de la LGF) - Crédit e[illegible]ordinaire

DEPARTEMENT / SERVICE	COUR DES COMPTES (nouvelle entité au 01.01.2007) 12.01.00.00					
Rubriques 51600123	*Compte 2006*	*2007 Montants budgétisés*	*Dépenses au 30.06.2007*	*Engagements au 31.12.2007 (prévisions)*	*Total Dépenses et engagements*	*Dépassement probable*
Bureaux pour 20 pers.	0	0	55'031.00	0.00	55'031	55'031
(blocs de bureau, tables, chaises,						
salle de conférence, fauteuils de						
réception, armoires, etc.)						

Motifs du/des dépassement(s) envisagé(s):

La Cour des comptes a dû s'équiper sur le plan mobilier puisqu'il s'agit d'une nouvelle institution inexistante en 2006.
Lors de la budgétisation d'automne 2006, les besoins n'étaient pas connus quant aux acquisitions à faire,
c'est pourquoi aucun montant ne figure dans le budget d'investissement de la Cour des comptes.
Pour pouvoir travailler de manière autonome comme le prévoit la loi D 1 12, la Cour a donc dû s'équiper de manière complète.
Elle a commandé l'ensemble de son mobilier au travers de la CCA.

Possibilités d'économies sur d'autres rubriques:

Ne s'applique pas.

Date et signature du département (responsable financier) :

RÉPUBLIQUE & CANTON DE GENÈVE * COUR DES COMPTES *

Date de la décision du Conseil d'Etat : 29 août 2007

Robert HENSLER
Chancelier d'Etat

Commission des finances : ☐ Accord ☐ Refus

Date :

Signature (Président) :

CONSEIL D'ETAT RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

Formulaire de dépassement mobilier 20070723.xls / 25.07.2007

11815-2007

ANNEXE

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

COUR DES COMPTES
Boulevard Helvétique 27
Case postale 3159
1211 Genève 3

Genève, le 2 octobre 2007

Tél. : +4122 388 77 90
Fax : +4122 388 77 99

GRAND CONSEIL
5 - OCT. 2007

GRAND CONSEIL
Expédié le 5/10/2007 Visa: Y-CP
Président X Députés (100)
Commissaires X Bureau
Secrétariat X Archives X
Commission: comfin
Procès-verbaliste:
Copie à:
Divers:

Monsieur Guy METTAN
Président de la Commission des finances
p.a. Grand Conseil
Case postale 3970
1211 Genève 3

N/réf : SZ/cj

Examen du projet de budget 2008 – Questions transversales

Monsieur le Président,

Nous accusons réception de votre courrier du 25 septembre écoulé qui a retenu toute notre attention.

Nous y répondons comme suit.

1) Plans de mesures

Entité autonome et indépendante, la Cour des comptes n'est pas soumise aux plans de mesure du Conseil d'Etat. Elle gère toutefois ses fonds de manière particulièrement économe.

2) Personnel

a) Au 30 septembre 2007, la Cour était composée de 17 personnes, se répartissant comme suit :

- 3 magistrats titulaires (élus)
- 1 assistante administrative (fonctionnaire)
- 13 collaborateurs spécialisés (auditeurs), en contrat de droit privé. Trois de ces collaborateurs travaillent à 80%.

Ces 17 personnes représentent 16.4 postes. A ces 17 personnes s'ajoutent 3 magistrats suppléants, avec un taux de travail extrêmement variable et par nature impossible à prévoir précisément (cas de récusation, maladie, accident, etc.).

Les prévisions pour 2008 sont une stabilité de l'effectif, sous réserve d'éventuelles modifications législatives de la loi sur la Cour des comptes.

b) Aucune rotation observée.

c) Ne s'applique pas (entrée en fonction de la Cour progressive sur l'année 2007)

d) Une politique de formation a été rédigée par la Cour, précisant que la formation continue doit représenter de 5% du temps de travail. En effet, les spécialistes de la Cour doivent garder un niveau de compétences extrêmement élevé (renouvellement de certifications, etc.) pour être à même de remplir les missions légales qui leur sont demandées.

En termes chiffrés, la formation continue en 2007 représente 974 heures, ce qui, en termes de "coût interne complet", équivaut à 124'672 F

Dans ces 974 heures sont comprises les heures de formations externes, qui représenteront en 2007 environ 160 heures pour un coût externe de 20'000 F

e) Ne s'applique pas (entrée en fonction de la Cour progressive sur l'année 2007)

3) Impact des normes IPSAS

Ne s'applique pas (entrée en fonction de la Cour progressive sur l'année 2007)

4) Informatique

Entité autonome et indépendante, la Cour des comptes maintient ses propres systèmes et applications informatiques. Environ 0,2 poste est affecté à cette tâche, qui est répartie entre trois personnes.

5) Economies d'énergie

Ne s'applique pas (entrée en fonction de la Cour progressive sur l'année 2007)

Espérant avoir répondu à vos attentes, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de notre parfaite considération.

Pour la Cour des comptes

Antoinette STALDER, Présidente

Stanislas ZUIN, Magistrat

Projet de loi
(10117)

établissant le budget administratif de l'Etat de Genève pour l'exercice 2008 (D 3 70)

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,

vu les articles 54, 56, 80, 81, 82, 83, 96, 97 et 117 de la constitution de la République et canton de Genève, du 24 mai 1847;

vu la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993,

décrète ce qui suit :

Chapitre I Contributions publiques

Art. 1 Perception des impôts

Le Conseil d'Etat perçoit les impôts conformément aux lois en vigueur.

Art. 2 Perception des centimes additionnels

Il est perçu en 2008, au profit de l'Etat, les centimes additionnels prévus au chapitre II de la présente loi.

Chapitre II Centimes additionnels

Art. 3 Personnes physiques

[1] Il est perçu 47,5 centimes, par franc et fraction de franc, sur le montant des impôts cantonaux sur le revenu et la fortune des personnes physiques.

[2] En application de la loi ouvrant un crédit quadriennal (2005-2008) de 364 512 749 F destiné à financer l'aide et les soins à domicile, du 17 décembre 2004, il est perçu, en 2008, 1 centime additionnel supplémentaire, par franc et fraction de franc, sur le montant des impôts cantonaux sur le revenu et la fortune des personnes physiques.

Art. 4 Personnes morales

Il est perçu :

a) 88,5 centimes, par franc et fraction de franc, sur le montant de l'impôt cantonal sur le bénéfice des personnes morales;
b) 77,5 centimes, par franc et fraction de franc, sur le montant de l'impôt cantonal sur le capital des personnes morales;
c) 1 centime additionnel, par franc et fraction de franc, sur le montant de l'impôt cantonal sur le bénéfice et le capital des personnes morales au titre de financement pour le capital de dotation de l'Etat de Genève en faveur de la Fondation pour la halle 6, conformément à la loi n° 8312, du 27 octobre 2000.

Art. 5 Successions et enregistrement

Il est perçu :

a) pour les successions ouvertes après le 31 décembre 2007, 110 centimes, par franc et fraction de franc, sur les droits prévus aux articles 19 à 21 de la loi sur les droits de succession, du 26 novembre 1960; les successions ouvertes avant le 1er janvier 2008 restent soumises aux centimes additionnels prévus par la loi budgétaire de l'année du décès;
b) 110 centimes, par franc et fraction de franc, sur les droits prévus dans la loi sur les droits d'enregistrement, du 9 octobre 1969, à l'exception des amendes. Les actes enregistrés avant le 1er janvier 2008 restent soumis aux centimes additionnels prévus par la loi budgétaire de l'année de leur enregistrement.

Chapitre III Budget administratif

Art. 6 Budget administratif

Le budget administratif de l'Etat de Genève pour 2008 est annexé à la présente loi.

Art. 7 Fonctionnement

[1] Les charges s'élèvent à 7 135 511 717 F et les revenus à 7 202 215 346 F hors imputations internes et subventions redistribuées.

[2] L'excédent de revenus s'élève à 66 703 629 F et l'excédent de charges à 126 646 204 F avant dotations et dissolutions de provisions.

Art. 8 Investissements

[1] Les dépenses d'investissement sont arrêtées à 615 339 090 F et les recettes à 571 836 954 F.

[2] Les investissements nets s'élèvent à 43 502 136 F.

Chapitre IV Dérogations

Art. 9 Cas d'urgence pour une dépense nouvelle

A titre exceptionnel, si des circonstances particulières empêchent absolument le Conseil d'Etat de consulter le Grand Conseil avant d'engager une dépense nouvelle, le gouvernement doit immédiatement, après avoir engagé la dépense, transmettre au Grand Conseil un projet de loi la sanctionnant.

Chapitre V Emprunts

Art. 10 Emprunts

[1] Pour assurer l'exécution du budget administratif, le Conseil d'Etat est autorisé à émettre des emprunts en 2008, au nom de l'Etat de Genève.

[2] Le Conseil d'Etat peut, en outre, renouveler en 2008 les emprunts venant à échéance ou remboursés par anticipation.

[3] Le Conseil d'Etat peut, par ailleurs, effectuer les emprunts nécessaires à l'exécution de la loi n° 8194 du 19 mai 2000 relative à la Banque cantonale de Genève et à la Fondation de valorisation pour assurer les avances de trésorerie et les remboursements des pertes sur réalisations d'actifs.

Chapitre VI Garantie de l'Etat

Art. 11 Facturation

La rémunération des engagements de pied de bilan de l'Etat est fixée pour l'année 2008 à 0,125 % pour l'ensemble des entités concernées sous réserve du taux de la Banque cantonale de Genève fixé à 0,081%. Seule exception à cette règle, la facturation forfaitaire concernant la Banque cantonale de Genève (Fondation de valorisation) qui s'élève à 1 000 000 F.

Le détail de la rémunération des engagements de pied du bilan de l'Etat est le suivant :

TPG	0,125%
Fondation de l'Ecole internationale de Genève	0,125%
Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID)	0,125%
Banque cantonale de Genève (BCGe)	0,081%
Fondation de valorisation	1'000'000
Fondation Cité universitaire	0,125%
Institut d'études sociales (IES)	0,125%
Fondation des parkings	0,125%
Fondation des parkings (Etoile)	0,125%
Fondation des parkings (Sous-Moulin)	0,125%
Fondation des parkings (Genève-Plage)	0,125%
Fondation des parkings (Alpes)	0,125%
Fondation halle 6	0,125%
Fondation de l'expression associative	0,125%

La liste des engagements ci-dessus peut évoluer en cours d'exercice en fonction des engagements décidés par le Conseil d'Etat et/ou le Grand Conseil.

Chapitre VII Dispositions finales

Art. 12 Référendum

Selon les articles 53 et 54 de la Constitution de la République et canton de Genève, du 24 mai 1847, l'article 10 (emprunts) est soumis au délai référendaire de 40 jours.

Projet de budget administratif 2008 amendé par la Commission des finances

en CHF

	Projet de budget 2008	Budget 2007	Compte 2006
Fonctionnement			
Revenus (Hors imputations internes et subventions à redistribuer)	7'202'215'346	6'562'883'689	7'144'785'005
Charges (Hors imputations internes et subventions à redistribuer)	7'135'511'717	6'753'971'454	6'939'435'778
Résultat net	**66'703'629**	**-191'087'765**	**205'349'227**
Résultat net hors provisions	-126'646'204	-422'528'265	127'011'058
Investissement			
Recettes (Hors imputations internes)	571'836'954	277'816'873	54'329'620
Dépenses (Hors imputations internes)	615'339'090	532'126'068	453'844'840
Investissements nets	**43'502'136**	**254'309'195**	**399'515'221**

LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2008 ADOPTES PAR LA COMMISSION DES FINANCES

FONCTIONNEMENT

ETAT

RUBRIQUE		LIBELLE	PROJET DE BUDGET 2008		TOTAL DES AMENDEMENTS		PROJET DE BUDGET 2008 AMENDE	
			CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
RECAPITULATION PAR NATURES 2 POSITIONS			**7'602'888'873**	**7'481'925'907**	**65'734'837**	**253'401'432**	**7'668'623'710**	**7'735'327'339**
RESULTAT				120'962'966	187'666'595		66'703'629	
	30	Charges de personnel	1'909'539'931		-7'244'291	-	1'902'295'640	
	31	Dépenses générales	393'257'651		-8'901'581	-	384'356'070	
	32	Intérêts passifs et frais d'emprunts	353'478'421		-	-	353'478'421	
	33	Amortissements, provisions, irrécouvrables	446'663'406		61'980'183	-	508'643'589	
	34	Parts et contributions sans affectation	501'892'733		9'000	-	501'901'733	
	35	Dédommagements à des tiers	273'209'751		-	-	273'209'751	
	36	Subventions accordées	3'189'737'505		21'889'008	-	3'211'626'513	
	37	Subventions redistribuées	26'726'800		-	-	26'726'800	
	38	Attributions aux financements spéciaux	-		-	-	-	
	39	Imputations internes	508'382'675		-1'997'482	-	506'385'193	
					-	-		
	40	Impôts		5'207'707'804	-	148'300'000		5'356'007'804
	41	Patentes et concessions		18'169'250	-	-		18'169'250
	42	Revenus des biens		210'855'272	-	1'730'226		212'585'498
	43	Recettes diverses		640'208'472	-	65'858'829		706'067'301
	44	Parts à des recettes sans affectation		466'498'049	-	39'559'859		506'057'908
	45	Dédommagements de collectivités publiques		153'916'373	-	-		153'916'373
	46	Subventions acquises		249'461'212	-	-50'000		249'411'212
	47	Subventions à redistribuer		26'726'800	-	-		26'726'800
	48	Prélèvements sur les financements spéciaux		-	-	-		-
	49	Imputations internes		508'382'675	-	-1'997'482		506'385'193

LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2008 ADOPTES PAR LA COMMISSION DES FINANCES

FONCTIONNEMENT

TRANSVERSAL

RUBRIQUE	LIBELLE	PROJET DE BUDGET 2008		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS				PROJET DE BUDGET 2008 AMENDE	
		CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn Budg.	CE	CHARGES	REVENUS
	TRANSVERSAL				**-13'022'403**	**-**			**-13'022'403**	**-**
				Amendements budgétaires	-13'022'403	-	budg.			
				Amendements techniques	-	-	techn			
					-	-			-	-
					-	-			-	-
30	Charges de personnel	1'909'539'931		Indexation de 0.5% pour le petit Etat	9'553'785	-	budg.	H.M.	1'919'093'716	-
30	Charges de personnel	1'919'093'716		Diminution des charges de personnel de 19 millions à l'issu de la COMFIN	-19'000'000	-	budg.	H.M.	1'900'093'716	-
31	Dépenses générales	393'257'651		Diminution de la nature 318 de 15 millions à l'issu de la COMFIN	-15'000'000	-	budg.	H.M.	378'257'651	-
36	Subventions accordées	3'189'737'505		Indexation de 0.5% pour les subventionnés	11'423'812	-	budg.	H.M.	3'201'161'317	-
					-	-			-	-
					-	-			-	-
					-	-			-	-
					-	-			-	-
					-	-			-	-
					-	-			-	-
					-	-			-	-
					-	-			-	-
					-	-			-	-

LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2008 ADOPTES PAR LA COMMISSION DES FINANCES

FONCTIONNEMENT

CHANCELLERIE

RUBRIQUE	LIBELLE	PROJET DE BUDGET 2008		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			PROJET DE BUDGET 2008 AMENDE	
		CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn Budg.	CHARGES	REVENUS
01.00.00.00	**CHANCELLERIE**	**18'252'983**	**3'357'771**		**-389'062**	**-**		**17'863'921**	**3'357'771**
				Amendements budgétaires Amendements techniques	-389'062		budg. techn		
01.00.00.00	Chancellerie							-	-
39		2'181'731		Recalcul de la répartition des imputations internes touchant les frais informatiques	-389'062		techn	1'792'669	-
								-	-
								-	-
								-	-
								-	-
								-	-
								-	-
								-	-
								-	-
								-	-
								-	-
								-	-

LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2008 ADOPTES PAR LA COMMISSION DES FINANCES

FONCTIONNEMENT

FINANCES

RUBRIQUE	LIBELLE	PROJET DE BUDGET 2008		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			PROJET DE BUDGET 2008 AMENDE	
		CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn Budg.	CHARGES	REVENUS
02.00.00.00	**FINANCES**	**1'392'350'546**	**6'035'877'567**		**70'097'276**	**248'324'509**		**1'462'447'822**	**6'284'202'076**
				Amendements budgétaires	69'809'000	247'059'859	budg.		
				Amendements techniques	288'276	1'264'650	techn		
					-	-		-	-
02.21.00.00	**Secrétariat Général**				-	-		-	-
309	Formation, recrutement, div charges	-		Transfert de budget avec CR 02.25.00.00 selon recommandation de la Cour des comptes - application de la spécialité qualitative	100'000	-	techn	100'000	-
331	Amortissements ordinaires du patrimoine administratif	95'871'347		Suppression de l'amortissement d'une subvention considérée comme dépense d'investissement qui sera traitée en bilan d'entrée 2008 lors de l'application des normes IPSAS.	-300'000	-	budg.	95'571'347	-
02.22.00.00	**Direction générale des finances de l'Etat**				-	-		-	-
30	Charges de personnel	11'888'621		Transfert d'un poste en provenance du DSE (Contrepartie 07.04.01.00) dans le cadre du processus de centralisation de la fonction "Finance"	102'837	-	techn	11'991'458	-
338	Provisions et réserves	-		En vertu de l'art.11 LAVS, les communes et le canton de domicile versent à part égales les remises de cotisations AVS pour certaines catégories de personnes. Depuis 2004, une charge est enregistrée chaque année sans budget prévu. Montant budgété dès 2008	200'000		budg.	200'000	-
348	RPT -Compensation des cas de rigueur	336'222'173		Correctif pour erreur dans la répartition des contributions au financement par l'office fédéral des routes (OFROU)	9'000	-	budg.	336'231'173	-
366.0103	Personnes physiques - remise de cotisations AVS	-		En vertu de l'art.11 LAVS, les communes et le canton de domicile versent à part égales les remises de cotisations AVS pour certaines catégories de personnes. Depuis 2004, une charge est enregistrée chaque année sans budget prévu. Montant budgété dès 2008	200'000	-	budg.	200'000	-
439	Dissolutions et provisions			En vertu de l'art.11 LAVS, les communes et le canton de domicile versent à part égales les remises de cotisations AVS pour certaines catégories de personnes. Depuis 2004, une charge est enregistrée chaque année sans budget prévu. Montant budgété dès 2008	-	200'000	budg.	-	200'000
440	Part cantonale au bénéfice de la BNS		89'594'094	Rectificatif des montants correspondant aux dernières informations du DFF - impact RPT-	-	11'952'575	budg.	-	101'546'669
440	Part cantonale au bénéfice de la BNS		101'546'669	Rectificatif des montants correspondant aux dernières informations du DFF - impact "hors mesures" -	-	-4'513'795	budg.	-	97'032'874
49	Imputations internes		109'977'874	Montant relatif au CR du site de Châtillon (équilibre avec amendements au DT CR 06.04.00.00 Rubrique 39)	-	125'650	techn	-	110'103'524
49	Imputations internes		110'103'524	Amendement relatif à la location-finanacement des équipements de l'université. Facturation d'intérêts (Contrepartie au 05.04.00.00)	-	1'139'000	techn	-	111'242'524
02.24.00.00	**Administration fiscale cantonale**				-	-		-	-
31	Dépenses générales	1'981'878		Mise en production retardée mesure 63 P1 et du module personnes morales	1'300'000	-	budg.	3'281'878	-
338	Provisions et réserves	65'000'000		Augmentation de la provision pour débiteurs douteux de l'AFC afin de tenir compte du taux de croissance des recettes fiscales entre 2007 et 2008.	10'000'000	-	budg.	75'000'000	-
339	Créances irrécouvrables	61'600'000		Augmentation de la prévision du montant annuel afin de résorber le stock de créances irrécouvrables anciennes	58'400'000	-	budg.	120'000'000	-
400.11	Impôts sur le revenu (PP) AS-AFC		2'045'000'000	Mise à jour des montants, prise en compte des taxations 2006 et augmentation des hypothèses de croissance	-	22'200'000	budg.	-	2'067'200'000
400.13	Centimes additionnels ordinaires sur le revenu (PP)		992'000'000	Mise à jour des montants, prise en compte des taxations 2006 et augmentation des hypothèses de croissance	-	9'700'000	budg.	-	1'001'700'000
400.21	Impôts sur la fortune (PP) AS-AFC		248'800'000	Mise à jour des montants, prise en compte des taxations 2006 et augmentation des hypothèses de croissance	-	11'200'000	budg.	-	260'000'000

LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2008 ADOPTES PAR LA COMMISSION DES FINANCES

FONCTIONNEMENT

FINANCES

RUBRIQUE	LIBELLE	PROJET DE BUDGET 2008		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			PROJET DE BUDGET 2008 AMENDE	
		CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn Budg.	CHARGES	REVENUS
400.22	Impôts supplémentaires sur la fortune (PP) AS-AFC		58'100'000	Mise à jour des montants, prise en compte des taxations 2006 et augmentation des hypothèses de croissance	-	2'600'000	budg.	-	60'700'000
400.23	Centimes additionnels ordinaires sur la fortune		120'700'000	Mise à jour des montants, prise en compte des taxations 2006 et augmentation des hypothèses de croissance	-	5'400'000	budg.	-	126'100'000
401.11	Impôts sur le bénéfice (PM) AS-AFC		501'800'000	Mise à jour des montants, prise en compte des taxations 2006 et augmentation des hypothèses de croissance	-	47'700'000	budg.	-	549'500'000
401.13	Centimes additionnels ordinaires sur le bénéfice		444'100'000	Mise à jour des montants, prise en compte des taxations 2006 et augmentation des hypothèses de croissance	-	42'200'000	budg.	-	486'300'000
401.15	Centimes additionnels sur le bénéfice Halle 6		5'000'000	Mise à jour des montants, prise en compte des taxations 2006 et augmentation des hypothèses de croissance	-	500'000	budg.	-	5'500'000
401.21	Impôts sur le capital		115'200'000	Mise à jour des montants, prise en compte des taxations 2006 et augmentation des hypothèses de croissance	-	2'100'000	budg.	-	117'300'000
401.23	Centimes additionnels ordinaires sur le capital		89'200'000	Mise à jour des montants, prise en compte des taxations 2006 et augmentation des hypothèses de croissance	-	1'700'000	budg.	-	90'900'000
402.01	Impôts Fonciers - Impôts immobiliers complémentaires		108'000'000	Mise à jour des montants, prise en compte des taxations 2006 et augmentation des hypothèses de croissance	-	7'000'000	budg.	-	115'000'000
403.01	Impôts spéciaux - Impôt spécial sur bénéfices immobiliers		71'000'000	Mise à jour des montants, prise en compte des taxations 2006 et augmentation des hypothèses de croissance	-	-4'000'000	budg.	-	67'000'000
439	Dissolutions et provisions		65'000'000	L'écart par rapport aux besoins annuels estimés est couvert par la dissolution de provision pour débiteurs douteux constituée les années précédentes.	-	59'000'000	budg.	-	124'000'000
440	Part à des recettes fédérales		256'600'000	Réévaluation de l'impôt PM dans la base, conjuguée à l'amélioration des hypothèses ainsi qu'à l'augmentation du reliquat.	-	35'600'000	budg.	-	292'200'000
442	Part à l'impôt anticipé		20'200'000	Rectificatif des montants correspondant aux dernières informations du DFF - impact "hors mesures" -	-	-3'639'461	budg.	-	16'560'539
442	Part à l'impôt anticipé		16'560'539	Rectificatif des montants correspondant aux dernières informations du DFF - impact RPT -	-	160'540	budg.	-	16'721'079
02.25.00.00	**Office du Personnel de l'Etat**				-	-		-	-
30	Charges de personnel	53'789'885		Un effectif de l'OPE indûment inclus dans les transferts interdépartementaux en faveur du DI, doit être réalloué à l'OPE (Contrepartie 04.01.00.00)	185'439	-	techn	53'975'324	-
309	Formation, recrutement, div charges	3'900'000		Transfert de budget sous CR 02.21.00.00 selon recommandation de la Cour des comptes - application de la spécialité qualitative	-100'000	-	techn	3'800'000	-
					-	-		-	-
					-	-		-	-
					-	-		-	-
					-	-		-	-
					-	-		-	-
					-	-		-	-
					-	-		-	-
					-	-		-	-
					-	-		-	-

LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2008 ADOPTES PAR LA COMMISSION DES FINANCES

FONCTIONNEMENT

INSTRUCTION PUBLIQUE

RUBRIQUE	LIBELLE	PROJET DE BUDGET 2008		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			PROJET DE BUDGET 2008 AMENDE	
		CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn Budg.	CHARGES	REVENUS
03.00.00.00	**INSTRUCTION PUBLIQUE**	**1'866'387'087**	**85'104'160**		**4'232'000**	**981'381**		**1'870'619'087**	**86'085'541**
				Amendements budgétaires	1'967'000	1'300'000	budg.		
				Amendements techniques	2'265'000	-318'619	techn		
					-	-			
03.00.00.00	**Instruction Publique**				-	-		-	-
39	Imputation internes	117'090'526		Recalcul de la répartition des imputations internes touchant les frais de bâtiments	2'281'295	-	techn	119'371'821	-
39	Imputation internes	119'371'821		Recalcul de la répartition des imputations internes touchant les frais informatiques	-1'536'295	-	techn	117'835'526	-
49	Imputation internes			Recalcul de la répartition des imputations internes touchant les frais de bâtiments	-	-318'619	techn	-	3'282'529
			3'601'148						
03.11.00.00	**Secrétariat général et Présidence**				-	-		-	-
364.0.3401	Centre intercantonal d'information sur les croyances	200'000		Suppression de la subvention au centre intercantonal d'information sur les croyances par la COMFIN	-200'000	-	budg.	-	-
365.0.3702	Inst. Hautes études intern. et du dévelop (IHEID)	13'117'000		Transfert du DCTI (CR 05.04.00.00) du bail des locaux de la Villa Barton au 132 rue de Lausanne à la nouvelle fondation IHEID. Allocation d'un montant complémentaire pour permettre à l'institut de faire face à ses engagements.	381'000	-	techn	13'498'000	-
03.13.00.00	**Services partagés et logistiques**				-	-		-	-
30	Charges de personnel	20'679'014		Transfert de l'actuel CR d'animation culturel de l'enseignement post-obligatoire (prime de fidélité uniquement) (CR 03.23.00.00)	4'764	-	techn	20'683'778	-
31	Dépenses générales	2'719'400		Amendement permettant de mieux garantir certaines réalisations prévues telles que les 3 bourses au livre et à l'édition, les bourses et résidences d'artistes, etc.	46'000	-	budg.	2'765'400	-
31	Dépenses générales	2'765'400		Transfert de l'actuel CR d'animation culturel de l'enseignement post-obligatoire(CR 03.23.00.00)	184'200	-	techn	2'949'600	-
363.0.1301	Institut National Genevois	60'000		Coupe de 30'000.- opérée au PB08 contraindrait l'ING à entamer son capital. Proposition d'augmenter l'aide financière de 15'000.- par rapport au PB08.	15'000	-	budg.	75'000	-
03.21.00.00	**Enseignement primaire**				-	-		-	-
338	Provisions et réserves	-		Constitution provision pour paiement du pont AVS du primaire	3'200'000	-	budg.	3'200'000	-
439	Dissolutions et provisions		-	Dissolution de provision pour paiement du pont AVS du primaire	-	1'300'000	budg.	-	1'300'000
03.23.00.00	**Enseignement secondaire post-obligatoire**				-	-		-	-
30	Charges de personnel	333'873'499		Transfert de l'actuel CR d'animation culturel de l'enseignement post-obligatoire (prime de fidélité uniquement) au SAC (Contrepartie CR 03.13.00.00)	-4'764	-	techn	333'868'735	-
31	Dépenses générales	13'502'800		Transfert de l'actuel CR d'animation culturel de l'enseignement post-obligatoire au SAC (Contrepartie CR 03.13.00.00)	-184'200	-	techn	13'318'600	-
03.25.00.00	**Haute Ecole spécialisée de Genève**				-	-		-	-
361.0.7801	Contributions intercantonales - HESS2	23'417'000		Augmentation de la subvention fédérale dans les domaines santé-social-arts conduit à une baisse des forfaits étudiants, d'où une baisse de la contribution genevoise.	-1'824'000	-	budg.	21'593'000	-
363.0.7801	Conditions locales particulières - HESS2	3'774'000		Augmentation de la subvention fédérale dans les domaines santé-social-arts conduit à une baisse des forfaits étudiants, d'où une baisse de la contribution genevoise.	26'000	-	budg.	3'800'000	-

LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2008 ADOPTES PAR LA COMMISSION DES FINANCES

FONCTIONNEMENT

INSTRUCTION PUBLIQUE

RUBRIQUE	LIBELLE	PROJET DE BUDGET 2008		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			PROJET DE BUDGET 2008 AMENDE	
		CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn Budg.	CHARGES	REVENUS
03.26.00.00	**Université**				-	-		-	-
331	Amortissements du patrimoine administratif	-7'671'025		Amendement consistant à considérer les équipements de l'Université comme une location-financement (implique la disparition des charges d'amortissement de ce CR)	-10'039'000		techn	-17'710'025	-
363.10102	Subvention non monétaire - Université de Genève	48'051'234		Amendement consistant à augmenter l'allocation de fonctionnement afin que l'Université puisse assumer les amortissements et intérêts de ses équipements	11'178'000		techn	59'229'234	-
03.31.00.00	**Office de la Jeunesse**				-	-		-	-
31	Dépenses générales	10'436'268		Amendement de 622'000.- pour l'ouverture de nouvelles institutions pour le service Médico Pédagogique. Amendement de 288'000.- pour mise en œuvre projet pilote pour jeunes délinquants (art.14 du droit pénal des mineurs).	910'000		budg.	11'346'268	-
31	Dépenses générales	11'346'268		Refus de l'amendement ci-dessus par la COMFIN	-910'000		budg.	10'436'268	-
31	Dépenses générales	10'436'268		Amendement visant à doter le futur secrétariat à la formation scolaire spéciale. Cette activité était auparavant prise en charge par la Confédération.	200'000		budg.	10'636'268	-
31	Dépenses générales	10'636'268		Refus de l'amendement ci-dessus par la COMFIN	-200'000		budg.	10'436'268	-
365.0.2113	Mesure d'assistance personnelle des jeunes - code pénal	-		Besoin de 4 éducateurs à plein temps pour mise en oeuvre de l'art.13 du droit pénal des mineurs.	482'000		budg.	482'000	-
365.0.2113	Mesure d'assistance personnelle des jeunes - code pénal	482'000		Refus de l'amendement ci-dessus par la COMFIN	-482'000		budg.	-	-
43	Recettes diverses		10'769'150	Contrepartie à l'amendement de 622'000.- pour l'ouverture de nouvelles institutions pour le Service Médico Pédagogique. Deux modifications règlementaires permettent de générer des recettes supplémentaires à concurrence du même montant.	-	622'000	budg.	-	11'391'150
43	Recettes diverses		11'391'150	Refus de l'amendement ci-dessus par la COMFIN	-	-622'000	budg.	-	10'769'150
03.32.00.00	**Office Orientation formation professionnelle et continue**				-	-		-	-
366.0.0101	Allocations d'apprentissage	3'944'000		Le travail de prévision et de prise en compte des évolutions générales aboutit à une augmentation nette de 704'000.- pour le Service d'allocations d'études et d'apprentissages	-154'000		budg.	3'790'000	-
366.0.0201	Remboursement de taxes pour apprentis	286'000		Le travail de prévision et de prise en compte des évolutions générales aboutit à une augmentation nette de 704'000.- pour le Service d'allocations d'études et d'apprentissages	64'000		budg.	350'000	-
366.0.0401	Remb. de taxe pour perfectionnement prof.	983'000		Le travail de prévision et de prise en compte des évolutions générales aboutit à une augmentation nette de 704'000.- pour le Service d'allocations d'études et d'apprentissages	137'000		budg.	1'120'000	-
366.0.1001	Allocations d'études automatiques	21'523'000		Le travail de prévision et de prise en compte des évolutions générales aboutit à une augmentation nette de 704'000.- pour le Service d'allocations d'études et d'apprentissages	1'527'000		budg.	23'050'000	-
366.0.2001	Allocations d'études spéciales	383'000		Le travail de prévision et de prise en compte des évolutions générales aboutit à une augmentation nette de 704'000.- pour le Service d'allocations d'études et d'apprentissages	17'000		budg.	400'000	-
366.0.2101	Conversion de prêt en allocations	800'000		Le travail de prévision et de prise en compte des évolutions générales aboutit à une augmentation nette de 704'000.- pour le Service d'allocations d'études et d'apprentissages	-100'000		budg.	700'000	-
366.0.4001	Remboursement de taxes	267'000		Le travail de prévision et de prise en compte des évolutions générales aboutit à une augmentation nette de 704'000.- pour le Service d'allocations d'études et d'apprentissages	193'000		budg.	460'000	-
366.0.4201	Remboursement des écolages de musique	600'000		Le travail de prévision et de prise en compte des évolutions générales aboutit à une augmentation nette de 704'000.- pour le Service d'allocations d'études et d'apprentissages	-97'000		budg.	503'000	-

LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2008 ADOPTES PAR LA COMMISSION DES FINANCES

FONCTIONNEMENT

INSTRUCTION PUBLIQUE

RUBRIQUE	LIBELLE	PROJET DE BUDGET 2008		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			PROJET DE BUDGET 2008 AMENDE	
		CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn Budg.	CHARGES	REVENUS
366.0.5001	Allocations d'encouragement à la formation	7'663'000		Le travail de prévision et de prise en compte des évolutions générales aboutit à une augmentation nette de 704'000.- pour le Service d'allocations d'études et d'apprentissages	-163'000	-	budg.	7'500'000	-
366.0.5201	Chèques formation	3'500'000		Le travail de prévision et de prise en compte des évolutions générales aboutit à une augmentation nette de 704'000.- pour le Service d'allocations d'études et d'apprentissages	-720'000	-	budg.	2'780'000	-
					-	-		-	-

LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2008 ADOPTES PAR LA COMMISSION DES FINANCES

FONCTIONNEMENT

INSTITUTIONS

RUBRIQUE	LIBELLE	PROJET DE BUDGET 2008		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			PROJET DE BUDGET 2008 AMENDE	
		CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn Budg.	CHARGES	REVENUS
04.00.00.00	**INSTITUTIONS**	**551'667'068**	**342'785'610**		**-1'158'239**	**-45'955**		**550'508'829**	**342'739'655**
				Amendements budgétaires	-201'461		budg.		
				Amendements techniques	-956'778	-45'955	techn		
04.00.00.00	**Institutions**				-			-	-
39	Imputation internes	97'710'969		Recalcul de la répartition des imputations internes touchant les frais de bâtiments	-857'380		techn	96'853'589	-
49	Imputation internes		66'631'251	Recalcul de la répartition des imputations internes touchant les frais de bâtiments		-45'955	techn	-	66'585'296
04.01.00.00	**Conseil d'Etat et secrétariat général DI**				-			-	-
30	Charges de personnel	-587'393		Un effectif de l'OPE indûment inclus dans les transferts interdépartementaux en faveur du DI, doit être réalloué à l'OPE (Contrepartie 02.25.00.00)	-185'439		techn	-772'832	-
04.03.12.00	**Délégué à la Genève internationale**				-			-	-
364.10119	Centre d'acceuil pour la Genève internationale - Subventions non monétaires	92'700		En application de la LIAF et des normes IPSAS, cet amendement vise à faire apparaître sous des rubriques de subventions les prestations en nature délivrées par le CTI à cette entité (Contrepartie 05.08.00.00.43)	69'511		techn	162'211	-
364.10212	Club suisse de la presse - Subventions non monétaires	64'200		En application de la LIAF et des normes IPSAS, cet amendement vise à faire apparaître sous des rubriques de subventions les prestations en nature délivrées par le CTI à cette entité (Contrepartie 05.08.00.00.43)	16'530		techn	80'730	-
04.90.02.00	**Solidarité internationale**				-			-	-
30	Charges de personnel	660'131		Retour des charges de personnel au niveau du budget 2007 par la COMFIN	-201'461		budg.	458'670	-
					-			-	-
					-			-	-
					-			-	-

LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2008 ADOPTES PAR LA COMMISSION DES FINANCES

FONCTIONNEMENT

CONSTRUCTION ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

RUBRIQUE	LIBELLE	PROJET DE BUDGET 2008		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			PROJET DE BUDGET 2008 AMENDE	
		CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn Budg.	CHARGES	REVENUS
05.00.00.00	**CONSTRUCTION ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION**	**734'976'852**	**478'248'159**		**100'668**	**649'954**		**735'077'520**	**478'898'113**
				Amendements budgétaires	2'236'899	2'050'000	budg.		
				Amendements techniques	-2'136'231	-1'400'046	techn		
					-	-		-	-
05.00.00.00	**Construction et technologies de l'information**							-	-
39	Imputations internes	181'040'573		Recalcul de la répartition des imputations internes touchant les frais de bâtiments	-2'894'231		techn	178'146'342	-
					-	-		-	-
05.01.00.00	**Secrétariat général**							-	-
30	Charges de personnel	374'828		Budgétisation des montants liés à l'Euro 2008 en brut (en lieu et place du net)	-330'000		techn	44'828	-
30	Charges de personnel	44'828		Transfert sur le CR 05.90.01.00	-35'818		techn	9'010	-
31	Dépenses générales	5'965'800		Budgétisation des montants liés à l'Euro 2008 en brut (en lieu et place du net)	330'000		techn	6'295'800	-
31	Dépenses générales	6'295'800		Budgétisation des montants liés à l'Euro 2008 en brut (en lieu et place du net)	1'943'100		budg.	8'238'900	-
42	Revenu des biens		27'850'596	Amendement relatif à la location-financement des équipements de l'université. Facturation d'intérêts.		1'139'000	techn	-	28'989'596
43	Recettes diverses		577'000	Budgétisation des montants liés à l'Euro 2008 en brut (en lieu et place du net)		2'050'000	budg.	-	2'627'000
05.04.00.00	**Direction des bâtiments**							-	-
30	Charges de personnel	25'232'311		Création d'un nouveau poste d'ingénieur ETS spécialiste (assainissement énergétique des bâtiments)	114'763		budg.	25'347'074	-
31	Dépenses générales	147'505'850		Transfert au DIP des charges relatives à la villa Barton (CR 03.11.00.00)	-381'000		techn	147'124'850	-
331	Amortissements ordinaires du patrimoine administratif	46'517'445		Le montant est ajusté en fonction de la dépense prévue en 2008.	-700'000		budg.	45'817'445	-
363.0.0151	Fondation du stade de Genève - droit de superficie (part CFF)	-		La subvention versée aux CFF au titre de droit de superficie a été oubliée dans le PB	325'000		budg.	325'000	-
363.1.0107	SI Nord aviation subvention non monétaire - intérêt	-		Amendement destiné à inscrire la subvention non monétaire sur la nature idoine	122'319		techn	122'319	-
365.1.0225	FIPOI subvention non monétaire - intérêt	-		Amendement destiné à inscrire la subvention non monétaire sur la nature idoine	1'500		techn	1'500	-
39	Imputations internes	122'705'338		Amendement relatif à la location-financement des équipements de l'université. Les charges d'intérêts figurant au DF sont transférées au DCTI par le jeu des imputations internes (Contrepartie 02.22.00.00)	1'139'000		techn	123'844'338	-
49	Imputations internes		193'423'631	Recalcul de la répartition des imputations internes touchant les frais de bâtiments	-	637'045	techn	-	194'060'676
					-	-		-	-
05.06.00.00	**Direction du logement**								

LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2008 ADOPTES PAR LA COMMISSION DES FINANCES

FONCTIONNEMENT

CONSTRUCTION ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

RUBRIQUE	LIBELLE	PROJET DE BUDGET 2008		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			PROJET DE BUDGET 2008 AMENDE	
		CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn Budg.	CHARGES	REVENUS
363.18050	Subventions tacites - intérêts dotations fidp - 56 1560101 / 56-4268001	4'788'819		Amendement destiné à inscrire la subvention non monétaire sur la nature idoine	-123'819		techn	4'665'000	-
					-			-	-
05.08.00.00	**Centre des technologies de l'information**								
30	Charges de personnel	39'692'837		Amendement visant à isoler les charges de personnel activables du CTI. (Contrepartie sur le CR 05.19.00.00)	10'000'030		techn	49'692'867	-
31	Dépenses générales	49'520'746		Correction des impacts IPSAS figurant actuellement au PB 2008 du CTI. Acceptation de l'amendement conditionné à l'acceptation de l'amendement de synchronisation des impacts IPSAS sur les investissements.	453'585		budg.	49'974'331	-
43	Recettes diverses		399'000	En relation avec le PL 10004 - Prise en compte des prestations en nature délivrées par le CTI à deux entités tierces au DI (sous CR Délégué à la Genève internationale)		86'041	techn	-	485'041
49	Imputations internes		122'840'556	Recalcul de la répartition des imputations internes touchant les frais informatiques		-3'262'132	techn	-	119'578'424
					-	-		-	-
05.12.00.00	**Registre foncier**								
30	Charges de personnel	3'890'687		Réactivation d'un poste bloqué en PLEND pour engagement d'un préposé à l'enregistrement	100'451		budg.	3'991'138	-
					-	-		-	-
05.19.00.00	**CR de centralisation - Activation des charges**								
30	Charges de personnel	-		Amendement visant à isoler les charges de personnel activables du CTI. (Contrepartie CR 05.08.00.00)	-10'000'030		techn	-10'000'030	-
					-	-		-	-
05.90.01.00	**Commission du Sport-Toto**								
30	Charges de personnel	81'170		Transfert en provenance du CR 05.01.00.00	35'818		techn	116'988	-
					-	-		-	-
					-	-		-	-
					-	-		-	-
					-	-		-	-
					-	-		-	-
					-	-		-	-

LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2008 ADOPTES PAR LA COMMISSION DES FINANCES

FONCTIONNEMENT

TERRITOIRE

RUBRIQUE	LIBELLE	PROJET DE BUDGET 2008		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			PROJET DE BUDGET 2008 AMENDE	
		CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn Budg.	CHARGES	REVENUS
06.00.00.00	**TERRITOIRE**	**361'378'052**	**103'766'904**		**-577'240**	**-11'158'918**		**360'800'812**	**92'607'986**
				Amendements budgétaires	1'128'063	591'260	budg.		
				Amendements techniques	-1'705'303	-11'750'178	techn		
06.00.00.00	**Territoire**				-			-	-
39	Imputations internes	19'125'074		Recalcul de la répartition des imputations internes touchant les frais de bâtiments	-41'146		techn	19'083'928	-
39	Imputations internes	19'083'928		Recalcul de la répartition des imputations internes touchant les frais informatiques	-79'807		techn	19'004'121	-
49	Imputations internes		2'640'970	Recalcul de la répartition des imputations internes touchant les frais de bâtiments	-	-178	techn	-	2'640'792
06.01.00.00	**Secrétariat général**				-			-	-
331	Amortissements ordinaires du patrimoine administratif	1'397'000		En application des normes IPSAS, les subventions d'investissements hors GT ne doivent pas être amorties, impliquant une réduction des amortissements	-134'000		budg.	1'263'000	-
331	Amortissements ordinaires du patrimoine administratif	1'263'000		Transfert de la Fondation des terrains industriels (FTI) du DT au DES (Contrepartie CR 08.07.11.00)	-1'263'000		techn	-	-
39	Imputations internes	3'301'235		Transfert de la Fondation des terrains industriels (FTI) du DT au DES (Contrepartie CR 08.07.11.00)	-447'000		techn	2'854'235	-
42	Revenus des biens		15'320'563	Transfert de la Fondation des terrains industriels (FTI) du DT au DES (Contrepartie CR 08.07.11.00)	-	-11'750'000	techn	-	3'570'563
06.02.00.00	**Direction générale de l'intérieur**				-			-	-
30	Charges de personnel	9'028'481		Diminution des charges de personnel aux affaires militaires par la COMFIN	-120'000		budg.	8'908'481	-
06.03.00.00	**Direction générale de la mobilité**				-			-	-
331	Amortissements ordinaires du patrimoine administratif	8'971'908		Dans le cadre du transfert d'actifs TPG, l'Etat reprend certaines infrastructures qui, en application des IPSAS, devront être amorties dès 2008 (date de mise en service du bien)	252'453		budg.	9'224'361	-
06.04.00.00	**Direction générale de l'environnement**				-			-	-
31	Dépenses générales	7'680'041		Montant inscrit initiallement sous le CR autofinancé du site de Châtillon dont l'exploitation est transférée en 2008 à SIG. Ces montants sont refacturés à SIG sous forme de loyer.	257'580		budg.	7'937'621	-
331	Amortissements ordinaires du patrimoine administratif	1'779'471		Montant inscrit initiallement sous le CR autofinancé du site de Châtillon dont l'exploitation est transférée en 2008 à SIG. Ces montants sont refacturés à SIG sous forme de loyer.	222'030		budg.	2'001'501	
39	Imputations internes	2'073'583		Frais d'études relatifs à l'exploitation du site de Châtillon (Contrepartie CR 02.22.00.00)	14'000		techn	2'087'583	-
39	Imputations internes	2'087'583		Montant inscrit initiallement sous le CR autofinancé du site de Châtillon dont l'exploitation est transférée en 2008 à SIG. Ces montants sont refacturés à SIG sous forme de loyer. L'effet est donc nul sur le résultat. (Contrepartie CR 02.22.00.00)	111'650		techn	2'199'233	-

LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2008 ADOPTES PAR LA COMMISSION DES FINANCES

FONCTIONNEMENT

TERRITOIRE

RUBRIQUE	LIBELLE	PROJET DE BUDGET 2008		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			PROJET DE BUDGET 2008 AMENDE	
		CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn Budg.	CHARGES	REVENUS
42	Revenus des biens		1'500'000	Refacturation à SIG des intérêts, amortissements et frais de personnel du site de Châtillon suite au transfert d'exploitation		591'260	budg	-	2'091'260
06.05.00.00	**Direction générale de la nature et du paysage**				-	-		-	-
331	Amortissements ordinaires du patrimoine administratif	272'000		Disparition du service des constructions environnementales en 2008. Rattachement de certains actifs dudit service à la Direction générale de la nature et paysage (Contrepartie CR 06.08.00.00)	364'140		techn	636'140	-
39	Imputations internes	2'480'540		Disparition du service des constructions environnementales en 2008. Rattachement de certains actifs dudit service à la Direction générale de la nature et paysage (Contrepartie CR 06.08.00.00)	496'710		techn	2'977'250	-
06.06.00.00	**Direction générale de l'agriculture**				-	-		-	-
331	Amortissements ordinaires du patrimoine administratif	472'000		En application des normes IPSAS, les subventions d'investissements hors GT ne doivent pas être amorties, impliquant une réduction des amortissements	-210'000		budg.	262'000	-
06.08.00.00	**Direction du domaine de l'eau**				-	-		-	-
331	Amortissements ordinaires du patrimoine administratif	1'427'670		Amortissement relatif à une dépense d'investissement non activable (loi 8804), d'où la nécessité d'amortir l'actif dans la même année	900'000		budg.	2'327'670	-
331	Amortissements ordinaires du patrimoine administratif	2'327'670		Disparition du service des constructions environnementales en 2008. Rattachement de certains actifs dudit service à la direction générale de la nature et paysage (Contrepartie avec CR 06.05.00.00)	-364'140		techn	1'963'530	-
331	Amortissements ordinaires du patrimoine administratif	1'963'530		En application des normes IPSAS, les subventions d'investissements hors GT ne doivent pas être amorties, impliquant une réduction des amortissements.	-40'000		budg.	1'923'530	-
39	Imputations internes	5'008'171		Disparition du service des constructions environnementales en 2008. Rattachement de certains actifs dudit service à la direction générale de la nature et paysage (Contrepartie CR 06.05.00.00)	-496'710		techn	4'511'461	-
					-			-	-

LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2008 ADOPTES PAR LA COMMISSION DES FINANCES

FONCTIONNEMENT

SOLIDARITE ET EMPLOI

RUBRIQUE	LIBELLE	PROJET DE BUDGET 2008		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			PROJET DE BUDGET 2008 AMENDE	
		CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn Budg.	CHARGES	REVENUS
07.00.00.00	**SOLIDARITE ET EMPLOI**	**1'537'628'244**	**364'992'111**		**135'088**	**-277'433**		**1'537'763'332**	**364'714'678**
				Amendements budgétaires	-357'000		budg.		
				Amendements techniques	492'088	-277'433	techn		
07.00.00.00	**Solidarité et emploi**							-	-
39	Imputations internes	22'033'949		Recalcul de la répartition des imputations internes touchant les frais de bâtiments	2'432'395		techn	24'466'344	-
49	Imputations internes		456'629	Recalcul de la répartition des imputations internes touchant les frais de bâtiments		-277'433	techn	-	179'196
07.01.00.00	**Présidence - Secrétariat général**							-	-
331	Amortissements ordinaires du patrimoine administratif	824'000		Dans le cadre PL sur la restructuration juridique de Palexpo, il est prévu l'acquisition de la parcelle 1695 pour un prix de 14'400'000.-, en partie payé par la vente du Parking P12 et des études de la Halle 6. L'amortissement de ces 2 postes est annulé	-357'000		budg.	467'000	
07.04.01.00	**OCE - Part cantonale**							-	-
30	Charges de personnel (natures 301 à 305)	7'215'021		Transfert d'un poste au DF (Contrepartie CR 02.22.00.00) dans le cadre du processus de centralisation de la fonction "Finance"	-102'837		techn	7'112'184	-
07.14.11.00	**Direction générale de l'action sociale**							-	-
363.0121	Hospice général - Fonctionnement	82'670'083		Rééquilibrage entre la subvention de fonctionnement et la subvention pour prestations à des tiers (Contrepartie Rubrique 366.0102)	-425'000		techn	82'245'083	-
363.0501	EPI - Etablissements publics pour l'intégration	32'822'044		Transfert de la subvention du DES (Contrepartie CR 08.05.11.00)	592'000		techn	33'414'044	
363.0501	EPI - Etablissements publics pour l'intégration	33'414'044		Transfert de la subvention de la Confédération au canton au titre de la RPT (Contrepartie Rubrique 365.0160)	638'020		techn	34'052'064	
363.0502	Commission cantonale d'indication	-		Création d'une commission cantonale d'indication conformément au PL 10061. Financement assuré dans le cadre des moyens résultant de la RPT. (Contrepartie Rubrique 366.0409)	100'000		techn	100'000	-
365.0160	HUG - Atelier Les Cordiers	638'020		Transfert de l'atelier des Cordiers aux Etablissements publics pour l'intégration (EPI) (Contrepartie Rubrique 363.0501)	-638'020		techn	-	
365.0161	HUG - Foyer les Bains	667'519		Transfert de la subvention au DES (Contrepartie Rubrique 08.05.11.00.363.0210)	-667'519		techn	-	
365.0162	HUG Foyer - Les Pâquis	871'951		Transfert de la subvention au DES (Contrepartie Rubrique 08.05.11.00.363.0210)	-871'951		techn	-	
365.3100	Fondation Health on the net	685'000		Transfert de la subvention au DES (Contrepartie Rubrique 08.05.11.00.365.0.3100)	-685'000		techn	-	
365.3400	Association pour la défense des personnes agées en établissements medico-sociaux et de leur familles (APAF)	205'000		Transfert de la subvention au DES (Contrepartie Rubrique 08.03.21.00.365.0.3400)	-200'000		techn	5'000	

LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2008 ADOPTES PAR LA COMMISSION DES FINANCES

FONCTIONNEMENT

SOLIDARITE ET EMPLOI

RUBRIQUE	LIBELLE	PROJET DE BUDGET 2008		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			PROJET DE BUDGET 2008 AMENDE	
		CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn Budg.	CHARGES	REVENUS
365.3400	Association pour la défense des personnes agées en établissements medico-sociaux et de leur familles (APAF)	5'000		Transfert de la subvention au DES (Contrepartie Rubrique 08.03.21.00.365.0.3400)	-5'000		techn	-	
366.0102	Hospice général - Prestations	179'032'850		Rééquilibrage entre la subvention de fonctionnement et la subvention pour prestations à des tiers (Contrepartie Rubrique 363.0121)	425'000		techn	179'457'850	-
366.0409	Mesures de soutien aux personnes agées - 101 LAVS	894'000		Réduction technique à mettre en relation avec la création de la commission cantonale d'indication (Contrepartie Rubrique 363.0502)	-100'000		techn	794'000	-
39	Imputations internes	1'735'129		Dans la mesure où le CR Hospice général a été regroupé sous le CR DGAS, il est nécessaire de transférer ces imputations internes	78'712		techn	1'813'841	-
49	Imputations internes		-	Dans la mesure où le CR Hospice général a été regroupé sous le CR DGAS, il est nécessaire de transférer ces imputations internes	-	128'634	techn	-	128'634
07.14.29.00	**Hospice général**				-			-	-
39	Imputations internes	78'712		Dans la mesure où le CR Hospice général a été regroupé sous le CR DGAS, il est nécessaire de transférer ces imputations internes	-78'712		techn	-	-
49	Imputations internes		128'634	Dans la mesure où le CR Hospice général a été regroupé sous le CR DGAS, il est nécessaire de transférer ces imputations internes	-	-128'634	techn	-	-
					-			-	-
					-			-	-

LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2008 ADOPTES PAR LA COMMISSION DES FINANCES

FONCTIONNEMENT

ECONOMIE ET SANTE

RUBRIQUE	LIBELLE	PROJET DE BUDGET 2008		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			PROJET DE BUDGET 2008 AMENDE	
		CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn Budg.	CHARGES	REVENUS
08.00.00.00	**ECONOMIE ET SANTE**	**1'025'009'684**	**41'295'668**		**3'055'577**	**11'699'998**		**1'028'065'261**	**52'995'666**
				Amendements budgétaires	-63'950	-50'000	budg.		
				Amendements techniques	3'119'527	11'749'998	techn		
08.00.00.00	**Economie et santé**				-			-	-
39	Imputations internes	15'650'957		Recalcul de la répartition des imputations internes touchant les frais de bâtiments	-507'751		techn	15'143'206	-
39	Imputations internes	15'143'206		Recalcul de la répartition des imputations internes touchant les frais informatiques	79'808		techn	15'223'014	-
49	Imputations internes		1'299'503	Recalcul de la répartition des imputations internes touchant les frais de bâtiments	-	-2	techn	-	1'299'501
08.03.21.00	**Direction générale des CASS**				-			-	-
362.0.0100	Locaux mis à disposition des communes	1'563'950		Réduction relative aux subventions aux communes pour la mise à disposition de locaux	-63'950		budg.	1'500'000	-
365.0.0204	Autres institutions	5'186'580		Reprise de la part de subvention de la ville de Genève pour les foyers de jours	50'000		budg.	5'236'580	-
365.0.03400	Associaton pour la défense des personnes âgées en EMS et de leurs familles (APAF)	-		Transfert du DSE (Contrepartie 07.14.11.00.365.3400)	200'000		techn	200'000	-
365.0.03400	Associaton pour la défense des personnes âgées en EMS et de leurs familles (APAF)	200'000		Transfert du DSE (Contrepartie 07.14.11.00.365.3400)	5'000		techn	205'000	-
08.05.11.00	**Direction générale de la santé**				-			-	-
363.0.0117	Indemnité de fonctionnement HUG	635'922'645		Transfert de rubrique budgétaire (Contrepartie 08.05.11.00.363.0.0210)	-534'365		techn	635'388'280	-
363.0.0117	Indemnité de fonctionnement HUG	635'388'280		A la suite des dernières études menées au sein des HUG, le montant relatif aux activités d'enseignement et de recherche s'élève à 115'000'000.-	-40'000'000		techn	595'388'280	-
363.0.0209	Indemnité recherche et enseignements HUG	75'000'000		A la suite des dernières études menées au sein des HUG, le montant relatif aux activités d'enseignement et de recherche s'élève à 115'000'000.-	40'000'000		techn	115'000'000	-
363.0.0210	Indemnité missions d'intérêt général HUG	38'540'000		Transfert de rubrique budgétaire (Contrepartie 08.05.11.00.363.0.0117)	534'365		techn	39'074'365	-
363.0.0210	Indemnité missions d'intérêt général HUG	39'074'365		Transfert aux Etablissements Publics pour l'Intégration (DSE) de la part de l'indemnité relative à l'atelier des Cordiers (Contrepartie Rubrique 07.04.11.00.363.0501)	-592'000		techn	38'482'365	-
363.0.0210	Indemnité missions d'intérêt général HUG	38'482'365		Transfert du DSE des foyers "Les Bains" et "Les Pâquis" (Contrepartie 07.14.11.00.365)	1'539'470		techn	40'021'835	-
365.0.0138	Actions de préventions de la santé	390'900		Réduction de 50'000.- à mettre en relation avec l'augmentation de 100'000.- pour "Première ligne"	-50'000		budg.	340'900	-
365.0.0206	FEGPA	446'200		Réduction de 50'000.- à mettre en relation avec l'augmentation de 100'000.- pour "Première ligne"	-50'000		budg.	396'200	-
365.0.3100	Fondation Health on the net	-		Transfert du DSE (Contrepartie 07.14.00.365.3100)	685'000		techn	685'000	-
365.0.7401	Première ligne	2'560'000		Augmentation de 100'000.- compensée par des économies sur différentes aides financières	100'000		budg.	2'660'000	-

LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2008 ADOPTES PAR LA COMMISSION DES FINANCES

FONCTIONNEMENT

ECONOMIE ET SANTE

RUBRIQUE	LIBELLE	PROJET DE BUDGET 2008		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			PROJET DE BUDGET 2008 AMENDE	
		CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn Budg.	CHARGES	REVENUS
365.0.7911	CIPRET	500'000		Réduction de 50'000.- à mettre en relation avec l'augmentation de 100'000.- pour "Première ligne"	-50'000		budg	450'000	-
464	Fonds alloués par des tiers		1'656'200	Réduction de 50'000.- à mettre en relation avec l'augmentation de 100'000.- pour "Première ligne"	-	-50'000	budg.	-	1'606'200
480.0.0116	Prélèvement sur le fonds de la dîme de l'alcool		-	Réduction de 50'000.- à mettre en relation avec l'augmentation de 100'000.- pour "Première ligne"	-	-50'000	techn	-	-50'000
480.0.0116	Prélèvement sur le fonds de la dîme de l'alcool		-50'000	Réduction de 50'000.- à mettre en relation avec l'augmentation de 100'000.- pour "Première ligne"	-	50'000	techn	-	-
08.07.11.00	**Direction des affaires économiques**				-			-	-
331	Amortissements ordinaires du patrimoine administratif	-		Transfert de la Fondation des terrains industriels (FTI) du DT au DES (Contrepartie CR 06.01.00.00)	1'263'000		techn	1'263'000	-
39	Imputations internes	56'951		Transfert de la Fondation des terrains industriels (FTI) du DT au DES (Contrepartie CR 06.01.00.00)	447'000		techn	503'951	-
42	Revenus des biens		-	Transfert de la Fondation des terrains industriels (FTI) du DT au DES (Contrepartie CR 06.01.00.00)	-	11'750'000	techn	-	11'750'000
					-			-	-
								-	

LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2008 ADOPTES PAR LA COMMISSION DES FINANCES

FONCTIONNEMENT

GRAND CONSEIL

RUBRIQUE	LIBELLE	PROJET DE BUDGET 2008		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			PROJET DE BUDGET 2008 AMENDE	
		CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn Budg.	CHARGES	REVENUS
11.00.00.00	**GRAND CONSEIL**	**12'224'985**	**110'230**		**-1'336'776**	**-**		**10'888'209**	**110'230**
					-	-			
				Amendements budgétaires	-	-	budg.		
				Amendements techniques	-1'336'776	-	techn		
					-				
11.00.00.00	**Grand Conseil**							-	-
39	Imputations internes	1'844'247		Recalcul de la répartition des imputations internes touchant les frais informatiques	-1'336'776	-	techn	507'471	-
11.01.01.00	**Grand Conseil**				-	-		-	-
30	Charges de personnel	4'801'010		Imputation correcte des frais de repas octroyés aux députés entre les séances du Grand Conseil - Transfert sur la 31	-80'000	-	techn	4'721'010	-
31	Dépenses générales	1'678'000		Imputation correcte des frais de repas octroyés aux députés entre les séances du Grand Conseil - Transfert de la 30	80'000	-	techn	1'758'000	-
					-	-		-	-
					-	-		-	-
					-	-		-	-
					-	-		-	-
					-	-		-	-
					-	-		-	-
					-	-		-	-
					-	-		-	-
					-	-		-	-

LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2008 ADOPTES PAR LA COMMISSION DES FINANCES

FONCTIONNEMENT

Cour des comptes

RUBRIQUE	LIBELLE	PROJET DE BUDGET 2008		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			PROJET DE BUDGET 2008 AMENDE	
		CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn Budg.	CHARGES	REVENUS
12.00.00.00	**COUR DES COMPTES**	**3'352'261**	**-**		**45'700**	**-**		**3'397'961**	**-**
				Amendements budgétaires Amendements techniques	45'700 -		budg. techn		
12.01.00.00	**Cour des comptes**				-	-		-	-
331	Amortissements ordinaires du patrimoine administratif	-		Budgétisation des amortissements liés aux investissements comptabilisés en 2007	45'700	-	budg.	45'700	-
					-	-		-	-
					-	-		-	-
					-	-		-	-
					-	-		-	-
					-	-		-	-
					-	-		-	-
					-	-		-	-
					-	-		-	-
					-	-		-	-
					-	-		-	-
					-	-		-	-
					-	-		-	-

LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2008 ADOPTES PAR LA COMMISSION DES FINANCES

FONCTIONNEMENT

POUVOIR JUDICIAIRE version CONSEIL D'ETAT

RUBRIQUE	LIBELLE	PROJET DE BUDGET 2008		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			PROJET DE BUDGET 2008 AMENDE	
		CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn Budg.	CHARGES	REVENUS
14.00.00.00	**POUVOIR JUDICIAIRE**	**99'661'111**	**26'387'727**		**4'552'248**	**3'227'896**		**104'213'359**	**29'615'623**
				Amendements budgétaires	4'965'430	3'222'754	budg.		
				Amendements techniques	-413'182	5'142	techn		
14.00.00.00	**Pouvoir judiciaire**							-	-
39	Imputations internes	10'355'803		Recalcul de la répartition des imputations internes touchant les frais de bâtiments	-413'182		techn	9'942'621	-
49	Imputations internes		106'393	Recalcul de la répartition des imputations internes touchant les frais de bâtiments		5'142	techn	-	111'535
14.01.00.00								-	-
30	Charges de personnel	63'039'563		Correction suite à un oubli dans la budgétisation des montants relatifs à 6 postes et suppression de la réduction technique linéaire sur les traitements des magistrats.	1'321'252		budg.	64'360'815	-
30	Charges de personnel	64'360'815		Amendement présenté afin que la commission puisse se prononcer sur une version commune du projet de budget du PJ	1'394'919		budg.	65'755'734	-
309	Formation, recrutement, diverses charges	155'000		Amendement présenté afin que la commission puisse se prononcer sur une version commune du projet de budget du PJ	2'000		budg.	157'000	-
31	Dépenses générales	8'239'610		Jusqu'en 2007, les frais de surveillance des bâtiments du Pouvoir judiciaire étaient assumés par le DCTI. Dès l'exercice 2008, cette charge sera transférée au Pouvoir judiciaire. Or, cet élément n'a pas été pris en compte dans PB 2008 du Pouvoir judiciaire (version du Conseil d'Etat).	671'424		budg.	8'911'034	-
31	Dépenses générales	8'911'034		Amendement présenté afin que la commission puisse se prononcer sur une version commune du projet de budget du PJ	1'397'730		budg.	10'308'764	-
338	Provisions et réserves	-		Amendement présenté afin que la commission puisse se prononcer sur une version commune du projet de budget du PJ	500'000		budg.	500'000	-
339	Créances irrécouvrables	290'000		Amendement présenté afin que la commission puisse se prononcer sur une version commune du projet de budget du PJ	40'000		budg.	330'000	-
366.00110	Emoluments AJ	1'524'729		Amendement présenté afin que la commission puisse se prononcer sur une version commune du projet de budget du PJ	68'376		budg.	1'593'105	-

LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2008 ADOPTES PAR LA COMMISSION DES FINANCES

FONCTIONNEMENT

POUVOIR JUDICIAIRE version CONSEIL D'ETAT

RUBRIQUE	LIBELLE	PROJET DE BUDGET 2008		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			PROJET DE BUDGET 2008 AMENDE	
		CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn Budg.	CHARGES	REVENUS
366.00215	Traducteurs, témoins, expertises AJ	293'325		Amendement présenté afin que la commission puisse se prononcer sur une version commune du projet de budget du PJ	6'675		budg.	300'000	-
366.00311	Frais d'assitance juridique	9'436'946		Amendement présenté afin que la commission puisse se prononcer sur une version commune du projet de budget du PJ	-436'946		budg.	9'000'000	-
42	Revenus des biens		534	Amendement présenté afin que la commission puisse se prononcer sur une version commune du projet de budget du PJ		-34	budg.	-	500
43	Recettes diverses		26'280'800	La mesure 19 du P2 vise à revoir le règlement sur l'assistance juridique de manière à ce que le justiciable rembourse l'assistance juridique dont il a bénéficié. Suite à un malentendu entre le Pouvoir judiciaire et le DI, le montant des remboursements escomptés est sous-évalué de 843'000 F dans le PB 2008 du Pouvoir judiciaire (version du Conseil d'Etat)		843'000	budg.	-	27'123'800
43	Recettes diverses		27'123'800	Amendement présenté afin que la commission puisse se prononcer sur une version commune du projet de budget du PJ		2'399'788	budg.	-	29'523'588
439	Dissolutions et provisions		350'000	Amendement présenté afin que la commission puisse se prononcer sur une version commune du projet de budget du PJ		-20'000	budg.	-	330'000
								-	-
								-	-
								-	-
								-	-

LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2008 ADOPTES PAR LA COMMISSION DES FINANCES

INVESTISSEMENTS

ETAT

RUBRIQUE	LIBELLE	PROJET DE BUDGET 2008		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		PROJET DE BUDGET 2008 AMENDE	
		DEPENSES	RECETTES		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
	TOTAL ÉTAT	**602'473'590**	**549'257'944**		**12'865'500**	**22'579'010**	**615'339'090**	**571'836'954**
	RESULTAT		53'215'646		9'713'510			43'502'136
	ETAT	-	-		-	-	-	-
							-	-
01.00.00.00	CHANCELLERIE	30'000	-		-	-	30'000	-
02.00.00.00	FINANCES	3'270'414	-		-	-	3'270'414	-
03.00.00.00	INSTRUCTION PUBLIQUE	28'976'163	3'209'500		-	-	28'976'163	3'209'500
04.00.00.00	INSTITUTIONS	22'483'448	11'243'592		-	-	22'483'448	11'243'592
05.00.00.00	CONSTRUCTION ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION	457'954'290	100'400'754		-1'558'876	10'039'000	456'395'414	110'439'754
							-	-
06.00.00.00	TERRITOIRE	35'970'041	433'954'098		-3'095'500	-419'983	32'874'541	433'534'115
					-	-	-	-
07.00.00.00	SOLIDARITE ET EMPLOI	4'018'598	450'000		14'400'000	12'540'010	18'418'598	12'990'010
							-	-
08.00.00.00	ECONOMIE ET SANTE	49'344'313	-		3'086'592	419'983	52'430'905	419'983
11.00.00.00	GRAND CONSEIL	212'500	-		-	-	212'500	-
							-	-
12.00.00.00	COUR DES COMPTES	-	-				-	-
							-	-
14.00.00.00	POUVOIR JUDICIAIRE	213'823	-		33'284	-	247'107	-
							-	-

LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2008 ADOPTES PAR LA COMMISSION DES FINANCES

INVESTISSEMENTS

INSTRUCTION PUBLIQUE

RUBRIQUE	LIBELLE	PROJET DE BUDGET 2008		MOTIFS			TOTAL DES AMENDEMENTS		PROJET DE BUDGET 2008 AMENDE	
		DEPENSES	RECETTES				DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
03.00.00.00	**INSTRUCTION PUBLIQUE**	**28'976'163**	**3'209'500**				**-**	**-**	**28'976'163**	**3'209'500**
03.11.00.00	**Secrétariat général**						-	-	-	-
5090	Réduction globale des investissements	-12'023'837		Transfert vers CR 03.26.00.00, de la part de la réduction globale des investissements incombant à l'Université		tech.	6'484'000	-	-5'539'837	-
03.26.00.00	**Université**						-	-	-	-
5090	Réduction globale des investissements			Transfert du CR 03.11.00.00, de la part de la réduction globale des investissements incombant à l'Université.		tech.	-6'484'000	-	-6'484'000	-
							-	-	-	-
							-	-	-	-
							-	-	-	-
							-	-	-	-
							-	-	-	-
							-	-	-	-
							-	-	-	-
							-	-	-	-
							-	-	-	-
							-	-	-	-
							-	-	-	-
							-	-	-	-

LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2008 ADOPTES PAR LA COMMISSION DES FINANCES

INVESTISSEMENTS

CONSTRUCTION ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

RUBRIQUE	LIBELLE	PROJET DE BUDGET 2008		MOTIFS		TOTAL DES AMENDEMENTS		PROJET DE BUDGET 2008 AMENDE	
		DEPENSES	RECETTES			DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
05.00.00.00	**CONSTRUCTION ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION**	**457'954'290**	**100'400'754**			**-1'558'876**	**10'039'000**	**456'395'414**	**110'439'754**
05.01.01.00	**Secrétariat général**					-	-	-	-
5090	Réduction globale des investissements	-148'417'105		Ajustement de la réduction globale sur les investissements	tech.	-17'376	-	-148'434'481	-
05.04.02.00	**Division des études et constructions**					-	-	-	-
5040	Environnement - regroupement des services - Bâtiments	8'000'000		Ajustement de budget en fonction des dépenses prévues (amendement technique lié à l'amendement CR 05.04.03.00)	tech.	-3'800'000	-	4'200'000	-
5640	EPSE Thônex extension	-		Ajustement de budget en fonction des dépenses prévues (amendement technique lié à l'amendement CR 05.04.03.00)	tech.	3'000'000	-	3'000'000	-
5660	Fondation pour hébergement personnes handicapées Cavour	800'000		Transfert sur le projet de loi idoine de la subvention pour la Fondation pour l'hébergement des personnes handicapées	tech.	-800'000	-	-	-
5660	Fondation pour hébergement personnes handicapées Clair Bois Lancy-Pinchat	-		Transfert sur le projet de loi idoine de la subvention pour la Fondatiion pour l'hébergement des personnes handicapées	tech.	800'000	-	800'000	-
05.04.03.00	**Division de la maintenance**					-	-	-	-
5040	Travaux d'investissements pour assainissement énergétique	1'000'000		Adaptation du montant liée aux prévisions de dépenses relatives au dépôt prochain d'un PL. Amendement compensé par une dimimution de dépense sur la loi 9464 (CR 05.04.02.00)	tech.	800'000	-	1'800'000	-
05.04.04.00	**Division de la gérance et de la conciergerie**							-	-
6441	Remboursement de prêts pour locations - financements		40'599'638	Amendement relatif à la location-financement des équipements de l'université. La recette d'investissement correspond au remboursement de la créance concernant la location-financement.	budg.	-	10'039'000	-	50'638'638
05.05.05.00	**Division des routes**					-	-	-	-
5030	Cyclope	1'000'000		Amendement technique destiné à inscrire la dépense sur la loi idoine.	tech.	-1'000'000	-	-	-
5030	Etude traversée de la rade	-		Amendement technique destiné à inscrire la dépense sur la loi idoine.	tech.	1'000'000	-	1'000'000	-
05.06.08.00	**Service immobilier**					-	-	-	-
5561	Fondation pour la promotion logement bon marché&habitat coopératif - L9431/50 mios	44'900'000		Amendement technique destiné à inscrire la dotation sur la loi idoine.	tech.	-44'900'000	-	-	-
5561	Dotations LUP - 10008	-		Amendement technique destiné à inscrire la dotation sur la loi idoine.	tech.	44'900'000	-	44'900'000	-
05.08.00.00	**Centre des technologies de l'information**					-	-	-	-
5062	AEL informatique et télécommunications Biens meubles - informatique et télécommunication	-		Amendement sans impact budgétaire dont l'objectif est de répartir le montant de 4'997'690 alloué pour les priorités du Conseil d'Etat	tech.	400'000		400'000	-
5201	AEL informatique et télécommunications Logiciels et applications	-		Amendement sans impact budgétaire dont l'objectif est de répartir le montant de 4'997'690 alloué pour les priorités du Conseil d'Etat	tech.	1'900'000		1'900'000	-

LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2008 ADOPTES PAR LA COMMISSION DES FINANCES

INVESTISSEMENTS

CONSTRUCTION ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

RUBRIQUE	LIBELLE	PROJET DE BUDGET 2008		MOTIFS		TOTAL DES AMENDEMENTS		PROJET DE BUDGET 2008 AMENDE	
		DEPENSES	RECETTES			DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
5202	AEL informatique et télécommunications Charges de personnel interne activables	-		Amendement sans impact budgétaire dont l'objectif est de répartir le montant de 4'997'690 alloué pour les priorités du Conseil d'Etat	tech.	357'780		357'780	-
5062	Système d'information genevois éducation et formation (SIGEF) informatique et télécommunications Biens meubles - informatique et télécommunication	-		Amendement sans impact budgétaire dont l'objectif est de répartir le montant de 4'997'690 alloué pour les priorités du Conseil d'Etat	tech.	601'390		601'390	-
5201	Système d'information genevois éducation et formation (SIGEF) informatique et télécommunications Logiciels et applications	-		Amendement sans impact budgétaire dont l'objectif est de répartir le montant de 4'997'690 alloué pour les priorités du Conseil d'Etat	tech.	1'500'000		1'500'000	-
5202	Système d'information genevois éducation et formation (SIGEF) informatique et télécommunications Charges de personnel interne activables	-		Amendement sans impact budgétaire dont l'objectif est de répartir le montant de 4'997'690 alloué pour les priorités du Conseil d'Etat	tech.	238'520		238'520	-
5202	SIRH - 108479 Charges de personnel interne activables	-		Amendement sans impact budgétaire d'attribution du montant prévu par le CTI au titre du développement interne pour 429'000F sur les lois : gestion centralisée des liquidités et SIRH	tech.	299'000		299'000	-
5202	Gestion centralisée des liquidités - 109734 Charges de personnel interne activables	-		Amendement sans impact budgétaire d'attribution du montant prévu par le CTI au titre du développement interne pour 429'000F sur les lois : gestion centralisée des liquidités et SIRH	tech.	130'000		130'000	-
5202	Réduction linéaire Grands Travaux en cours CTI - 1000002 Charges de personnel interne activables	429'000		Amendement sans impact budgétaire d'attribution du montant prévu par le CTI au titre du développement interne pour 429'000F sur les lois : gestion centralisée des liquidités et SIRH	tech.	-429'000		-	-
5062	Gages immobiliers et évolution système RF (Capitastra) - 1007138 Biens meubles - informatique et télécommunication	-157'224		Correction des montants négatifs actuellement au PB08.	tech.	157'224		-	-
5062	SI des bâtiments (SIBAT) - 1008129 Biens meubles - informatique et télécommunication	-63'369		Correction des montants négatifs actuellement au PB08.	tech.	63'369		-	-

LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2008 ADOPTES PAR LA COMMISSION DES FINANCES

INVESTISSEMENTS

CONSTRUCTION ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

RUBRIQUE	LIBELLE	PROJET DE BUDGET 2008		MOTIFS		TOTAL DES AMENDEMENTS		PROJET DE BUDGET 2008 AMENDE	
		DEPENSES	RECETTES			DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
5062	Conduite opérationnelle pers. Police - 1008363 Biens meubles - informatique et télécommunication	-179'565		Correction des montants négatifs actuellement au PB08.	tech.	179'565		-	-
5201	Conduite opérationnelle pers. Police - 1008363 Logiciels et applications	179'565		Transfert de 179'565F (intiallement prévu pour la tranche 2008 du PL 8363 et qui n'a plus lieu d'être) sur différentes lois d'équipements informatiques pour l'instruction publique	tech.	-179'565		-	
5062	Modernisation du système d'information de l'office pénitentiaire - 1008600 Biens meubles - informatique et télécommunication	157'224		Correction des montants négatifs actuellement au PB08.	tech.	-157'224		-	-
5062	Mise en place du système d'information du département de l'action sociale et de la santé (DASS) - 1008601 Biens meubles - informatique et télécommunication	-100'000		Correction des montants négatifs actuellement au PB08.	tech.	100'000		-	-
5062	Etude et mise en oeuvre SI Santé (VISAGE) - 1008602 Biens meubles - informatique et télécommunication	-300'000		Correction des montants négatifs actuellement au PB08.	tech.	300'000		-	-
5062	Nouvelle formation de concepteurs en multimédias à l'école des arts décoratifs - 1008605 Biens meubles - informatique et télécommunication	642'934		Correction des montants négatifs actuellement au PB08.	tech.	-642'934		-	-
5062	Equipements informatiques mobiles ES - 1008961 Biens meubles - informatique et télécommunication	-		Transfert de 179'565F (intiallement prévu pour la tranche 2008 du PL 8363 et qui n'a plus lieu d'être) sur différentes lois d'équipements informatiques pour l'instruction publique	tech.	48'047		48'047	
5062	Acquisition et installation matériel informatique CEPTA - 1008964 Biens meubles - informatique et télécommunication	-		Transfert de 179'565F (intiallement prévu pour la tranche 2008 du PL 8363 et qui n'a plus lieu d'être) sur différentes lois d'équipements informatiques pour l'instruction publique	tech.	25'471	-	25'471	-
5062	CO Seymaz - construction - 1009504 Biens meubles - informatique et télécommunication	-		Transfert de 179'565F (intiallement prévu pour la tranche 2008 du PL 8363 et qui n'a plus lieu d'être) sur différentes lois d'équipements informatiques pour l'instruction publique	tech.	48'047		48'047	
5062	Pavillons - 1009919 Biens meubles - informatique et télécommunication	-		Transfert de 179'565F (intiallement prévu pour la tranche 2008 du PL 8363 et qui n'a plus lieu d'être) sur différentes lois d'équipements informatiques pour l'instruction publique	tech.	58'000		58'000	
5062	Extensions et nouvelles TIC - 1908041 Biens meubles - informatique et télécommunication	5'508'000		Correction des effets liés à l'application des normes IPSAS. Amendement à lier avec l'amendement de synchronisation IPSAS sur le fonctionnement.	budg.	39'000		5'547'000	-

LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2008 ADOPTES PAR LA COMMISSION DES FINANCES

INVESTISSEMENTS

CONSTRUCTION ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

RUBRIQUE	LIBELLE	PROJET DE BUDGET 2008		MOTIFS		TOTAL DES AMENDEMENTS		PROJET DE BUDGET 2008 AMENDE	
		DEPENSES	RECETTES			DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
5201	Extensions et nouvelles TIC - 1908041 Logiciels et applications	5'493'000		Correction des effets liés à l'application des normes IPSAS. Amendement à lier avec l'amendement de synchronisation IPSAS sur le fonctionnement.	budg.	-700'000		4'793'000	-
5202	Enveloppe pour les priorités du CE informatique et télécommunications - 1908051 Charges de personnel interne activables	596'300		Amendement sans impact budgétaire dont l'objectif est de répartir le montant de 4'997'690 alloué pour les priorités du Conseil d'Etat	tech.	-596'300		-	-
5062	Enveloppe pour les priorités du CE informatique et télécommunications - 1908051 Biens meubles - informatique et télécommunication	1'001'390		Amendement sans impact budgétaire dont l'objectif est de répartir le montant de 4'997'690 alloué pour les priorités du Conseil d'Etat	tech.	-1'001'390	-	-	-
5201	Enveloppe pour les priorités du CE informatique et télécommunications - 1908051 Logiciels et applications	3'400'000		Amendement sans impact budgétaire dont l'objectif est de répartir le montant de 4'997'690 alloué pour les priorités du Conseil d'Etat	tech.	-3'400'000		-	-
5062	Crédit de programme 2008 - 2011 - DCTI CTI - 2908058 Biens meubles - informatique et télécommunication	27'252'000		Correction des effets liés à l'application des normes IPSAS. Amendement à lier avec l'amendement de synchronisation IPSAS sur le fonctionnement.	budg.	-92'500		27'159'500	-
5201	Crédit de programme 2008 - 2011 - DCTI CTI - 2908058 Logiciels et applications	17'515'000		Correction des effets liés à l'application des normes IPSAS. Amendement à lier avec l'amendement de synchronisation IPSAS sur le fonctionnement.	budg.	-788'000		16'727'000	-
						-	-	-	-
						-	-	-	-

LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2008 ADOPTES PAR LA COMMISSION DES FINANCES

INVESTISSEMENTS

TERRITOIRE

RUBRIQUE		LIBELLE	PROJET DE BUDGET 2008		MOTIFS			TOTAL DES AMENDEMENTS		PROJET DE BUDGET 2008 AMENDE	
			DEPENSES	RECETTES				DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
06.00.0.0.00		**TERRITOIRE**	**35'970'041**	**433'954'098**				**-3'095'500**	**-419'983**	**32'874'541**	**433'534'115**
06.01.0.0.00	06	**Secrétariat général**						-		-	-
5010		Routes et voies de communication	3'095'500		Transfert de la Fondation des terrains industriels (FTI) du DT au DES (Contrepartie CR 08.07.1.1.00)		tech.	-3'095'500	-	-	-
6350	63	Entreprises privées - Autres entités		419'983	Transfert de la Fondation des terrains industriels (FTI) du DT au DES (Contrepartie CR 08.07.1.1.00)		tech.	-	-419'983	-	-
								-	-	-	-
								-	-	-	-
								-	-	-	-

LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2008 ADOPTES PAR LA COMMISSION DES FINANCES

INVESTISSEMENTS

SOLIDARITE ET EMPLOI

RUBRIQUE	LIBELLE	PROJET DE BUDGET 2008		MOTIFS			TOTAL DES AMENDEMENTS		PROJET DE BUDGET 2008 AMENDE	
		DEPENSES	RECETTES				DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
07.00.00.00	SOLIDARITE ET EMPLOI	4'018'598	450'000				14'400'000	12'540'010	18'418'598	12'990'010
07.01.00.00	**Présidence et secrétariat général**						-	-	-	-
5000	Palexpo - Acquisition Terrain Parcelle 1695			Acquisition de la parcelle 1695 dans le cadre du PL sur la restructuration juridique de Palexpo		budg.	14'400'000	-	14'400'000	-
6030	Palexpo - Transfert parking P12 et études hall 6			Recette dans le cadre du PL sur la restructuration juridique de Palexpo		budg.	-	12'540'010	-	12'540'010
							-	-	-	-
							-	-	-	-
							-	-	-	-
							-	-	-	-

LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2008 ADOPTES PAR LA COMMISSION DES FINANCES

INVESTISSEMENTS

ECONOMIE ET SANTE

RUBRIQUE	LIBELLE	PROJET DE BUDGET 2008		MOTIFS			TOTAL DES AMENDEMENTS		PROJET DE BUDGET 2008 AMENDE	
		DEPENSES	RECETTES				DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
08.00.00.00	**ECONOMIE ET SANTE**	**49'344'313**	**-**				**3'086'592**	**419'983**	**52'430'905**	**419'983**
08.01.11.00	**Présidence et secrétariat général**						-	-	-	-
5061	Biens meubles	265'000		PL 10137, l'acquisition d'un scanner initialement prévue en 2008 a due être effectuée en 2007 afin de procéder à des tests et être en conformité avec la décision de l'Office fédéral du RC.		budg.	-13'000	-	252'000	-
5090	Réduction globale des investissements	-22'653'407		Ajustement de la réduction globale sur les investissements		tech.	4'092	-	-22'649'315	-
08.07.11.00	**Direction des affaires économiques**						-	-	-	-
5010	Routes et voies de communications	-		Transfert de la Fondation des terrains industriels (FTI) du DT (Contrepartie CR 06.01.00.00)		tech.	3'095'500	-	3'095'500	-
6350	Entreprises privées - Autres entités		-	Transfert de la Fondation des terrains industriels (FTI) du DT (Contrepartie CR 06.01.00.00)		tech.	-	419'983	-	419'983
							-	-	-	-

LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2008 ADOPTES PAR LA COMMISSION DES FINANCES

INVESTISSEMENTS

POUVOIR JUDICIAIRE version CONSEIL D'ETAT

RUBRIQUE	LIBELLE	PROJET DE BUDGET 2008		MOTIFS			TOTAL DES AMENDEMENTS		PROJET DE BUDGET 2008 AMENDE	
		DEPENSES	RECETTES				DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
14.00.00.00	**POUVOIR JUDICIAIRE**	**213'823**					**33'284**	-	**247'107**	-
14.01.00.00	**Administration du Pouvoir Judiciaire**						-	-	-	-
5060	Mobilier, machines, équipements PJ			Amendement présenté afin que la commission puisse se prononcer sur une version commune du projet de budget du PJ		budg.	62'200	-	62'200	-
5061	Mobilier, machines, équipements PJ 1908024 - Biens meubles	42'200		Correction de la part du DI afin de supprimer cet investissement inscrit à tort.		budg.	-42'200	-	-	-
5090	Réduction globale des investissements	-25'877		Ajustement de la réduction globale sur les investissements		tech.	13'284	-	-12'593	-
							-	-	-	-

LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2008 ADOPTES PAR LA COMMISSION DES FINANCES

INVESTISSEMENTS

POUVOIR JUDICIAIRE version CONSEIL D'ETAT

RUBRIQUE	LIBELLE	PROJET DE BUDGET 2008		MOTIFS			TOTAL DES AMENDEMENTS		PROJET DE BUDGET 2008 AMENDE	
		DEPENSES	RECETTES				DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES

AIDES FINANCIERES ACCORDEES DE 2006 A 2008 PAR DEPARTEMENT ET PAR SERVICE

L'historique est retraité (en italique) pour faciliter la comparaison entre les exercices

SERVICE	NATURE	SOUS-NATURE	LIBELLÉ	Numéros de lois fédérales	Numéros de lois cantonales	Contrat/ Convention	LIAF	PROJET DE BUDGET 2008 amendé	VARIATION PB 2008 amendé / B 2007		BUDGET 2007	COMPTE 2006
TOTAL ETAT								**77'321'864**	***6'547'286***	***9.3%***	**70'774'578**	**68'528'376.45**
1. CHANCELLERIE								**235'300**	***142'600***	***153.8%***	**92'700**	**120'450.00**
01.02.02.00	364	00413	MANDAT INTERNATIONAL (CENTRE D'ACCUEIL POUR LES DELEGATIONS ET ONG)		8248		AF	92'700	-	*0.0%*	92'700	92'700.00
01.02.02.00	364	00509	SERVICE D'INFORMATION ANTI-RACISME (ARIS)				AF	-	-		-	27'750.00
01.02.02.00	364	10413	SUBVENTION NON MONETAIRE EN FAVEUR DE MANDAT INTERNATIONAL				AF	134'000	*134'000*			
01.02.02.00	364	10509	SUBVENTION NON MONETAIRE EN FAVEUR SERVICE D'INFORMATION ANTI-RACISME (ARIS)				AF	8'600	*8'600*		-	
2. FINANCES								**862'300**	***862'300***		**-**	**-**
02.22.00.00	362	08301	SUBV. LEGS ROTHSCHILD (VILLE DE GENEVE)				AF	1'000	*1'000*			
02.22.00.00	364	10601	SUBVENTION NON MONETAIRE - PARKING BAUD-BOYY 2 A 10 - INTERETS SUR PRETS				AF	726'000	*726'000*			
02.22.00.00	365	05802	SUBV FDS LANGLAND-AUBERT (ENFANCE MALHEUREUSE)				AF	300	*300*			
02.22.00.00	365	05803	SUBV. FDS ECKERT (EN FAVEUR DE L'ENFANCE)Subv. Fds Eckert (en faveur de l'enfance)				AF	60'000	*60'000*			
02.22.00.00	365	10181	SUBVENTION NON MONETAIRE - FEDERATION DES CAFETIERS - CAPITAL DE DOTATION - INTERETS SUR PRETS				AF	15'000	*15'000*			
02.22.00.00	365	10182	SUBVENTION NON MONETAIRE - FONDATION POUR L'HISTOIRE DES SUISSES A L'ETRANGER - INTERETS SUR PRETS				AF	60'000	*60'000*			
3. INSTRUCTION PUBLIQUE								**32'904'382**	***795'812***	***2.5%***	**32'108'570**	**31'298'666.50**
03.11.00.00	364	03401	CENTRE INTERCANTONAL D'INFORMATION SUR LES CROYANCES		PL en cours		AF	-	*-200'000*	*-100.0%*	200'000	180'000.00
03.11.00.00	365	03301	ASSOCIATION MONDIALE POUR ÉCOLE INSTRUMENT DE PAIX		C 1 10		AF	32'830	-	*0.0%*	32'830	32'830.00
03.11.00.00	365	06401	UNIVERSITÉ DU 3 ÈME ÂGE		Loi 5893		AF	69'650	-	*0.0%*	69'650	69'650.00
03.11.00.00	365	06801	CONTRIBUTION À LA PROMOTION DE LA PAIX *		Rubrique instaurée dans le cadre du PB 1999 bis		AF	218'900	-	*0.0%*	218'900	130'825.10
03.11.00.00	365	06901	FONDATION GIPRI				AF	199'000	-	*0.0%*	199'000	199'000.00
03.11.00.00	365	09801	SUBVENTIONS PONCTUELLES *		Rubrique instaurée selon remarque 4.3.5 du rapport ICF 02-24 sur comptes Etat 2001		AF	99'500	-	*0.0%*	99'500	22'000.00
03.11.00.00	365	09902	FONDS SPECIAUX - SUBVENTIONS AUX INSTITUTIONS PRIVEES		Arrêté CE Relatif à la création et à la réglementation du «Fonds Vivre ensemble»		AF	200'000	*200'000*			
03.13.00.00	362	00501	FONDATION ARTS DE LA SCÈNE ET DE L'IMAGE - ST.GERVAIS		C 3 05		AF	295'000	-	*0.0%*	*295'000*	*285'000.00*

AIDES FINANCIERES ACCORDEES DE 2006 A 2008 PAR DEPARTEMENT ET PAR SERVICE

L'historique est retraité (en italique) pour faciliter la comparaison entre les exercices

SERVICE	NATURE SOUS-NATURE	LIBELLÉ	Numéros de lois fédérales	Numéros de lois cantonales	Contrat/ Convention	LIAF	PROJET DE BUDGET 2008 amendé	VARIATION PB 2008 amendé / B 2007		BUDGET 2007	COMPTE 2006
03.13.00.00	363 01301	INSTITUT NATIONAL GENEVOIS		C 3 05 / C 3 10	convention de subvention-nement en préparation	AF	75'000	*-15'000*	*-16.7%*	*90'000*	*90'000.00*
03.13.00.00	363 11301	SUBVENTION NON MONETAIRE - INSTITUT NATIONAL GENEVOIS		C 3 05 / C 3 10	convention de subvention-nement en préparation	AF	40'272	*40'272*			
03.13.00.00	364 00201	THÉÂTRE DE CAROUGE ET ATELIER		C 3 05	convention de subvention-nement tripartite à renouveler en conformité à la LIAF	AF	2'500'000	-	*0.0%*	*2'500'000*	*2'500'000.00*
03.13.00.00	364 00601	CENTRE D'ANIMATION CINÉMATOGRAPHIQUE		C 3 05		AF	371'000	-	*0.0%*	*371'000*	*371'000.00*
03.13.00.00	364 00801	ORCHESTRE DE LA SUISSE ROMANDE		C 3 05		AF	8'500'000	-	*0.0%*	*8'500'000*	*8'500'000.00*
03.13.00.00	364 00901	MARIONNETTES DE GENÈVE		C 3 05	convention de subvention-nement tripartite	AF	600'000	-	*0.0%*	*600'000*	*600'000.00*
03.13.00.00	364 01101	AM STRAM GRAM		C 3 05	convention de subvention-nement tripartite	AF	912'000	-	*0.0%*	*912'000*	*912'000.00*
03.13.00.00	364 01201	FONDATION BODMER		C 3 05 / Courrier C.E. 23.02.1971 / PL en cours	Convention de subvention-nement en cours	AF	500'000	-	*0.0%*	*500'000*	*500'000.00*
03.13.00.00	364 01401	FONDATION D'ART DRAMATIQUE		C 3 05 / PA 273.01 Statut de la Fondation d'Art dramatique de Genève du 14.03.1980		AF	2'250'000	-	*0.0%*	*2'250'000*	*2'250'000.00*
03.13.00.00	364 06001	FONDAMCO		Loi 9418, PL en cours	convention de subvention-nement tripartite en cours	AF	1'000'000	-	*0.0%*	*1'000'000*	*995'000.00*
03.13.00.00	365 00403	ONDINE GENEVOISE		C 1 10		AF	220'000	*-40'000*	*-15.4%*	*260'000*	*260'000.00*
03.13.00.00	365 00501	CADETS DE GENÈVE		C 1 10		AF	337'300	-	*0.0%*	*337'300*	*337'300.00*
03.13.00.00	365 00601	CONCOURS DE GENEVE		C 3 05		AF	248'750	-	*0.0%*	*248'750*	*248'750.00*
03.11.00.00	365 00701	AIDE AUX FORMATIONS INDÉPENDANTES *		C 3 05 / Règlement interne	Contrats de confiance et contrats de prestations	AF		*-490'000*	*-100.0%*	*490'000*	*462'500.00*
03.13.00.00	365 00801	ORCHESTRE DE CHAMBRE DE GENÈVE		C 3 05	convention de subvention-nement tripartite	AF	560'000	-	*0.0%*	*560'000*	*497'500.00*
03.13.00.00	365 00901	FONCTION : CINÉMA		C 3 05 / Loi 5892		AF	99'500	-	*0.0%*	*99'500*	*99'500.00*
03.13.00.00	365 01001	THÉÂTRE DU GRUTLI		C 3 05 /Loi 6135		AF	149'250	-	*0.0%*	*149'250*	*149'250.00*
03.13.00.00	365 01301	THEATRE DU LOUP		C 3 05 / Loi 9755	convention de subvention-nement tripartite	AF	300'000	-	*0.0%*	*300'000*	*298'500.00*
03.13.00.00	365 01601	FONDATION ETM		C 1 10 / Loi 6679		AF	735'000	-	*0.0%*	*735'000*	*689'530.00*

AIDES FINANCIERES ACCORDEES DE 2006 A 2008 PAR DEPARTEMENT ET PAR SERVICE

L'historique est retraité (en italique) pour faciliter la comparaison entre les exercices

SERVICE	NATURE SOUS-NATURE	LIBELLÉ	Numéros de lois fédérales	Numéros de lois cantonales	Contrat/ Convention	LIAF	PROJET DE BUDGET 2008 amendé	VARIATION PB 2008 amendé / B 2007		BUDGET 2007	COMPTE 2006
03.13.00.00	365 01701	ASSOCIATION ESPACE MUSICAL		Loi 8400		AF	149'350	*20'000*	*15.5%*	*129'350*	*129'350.00*
03.13.00.00	365 01901	CONTRECHAMPS		C 3 05	avenant à la convention de subvention-nement tripartite	AF	400'000	-	*0.0%*	*400'000*	*398'000.00*
03.13.00.00	365 02301	GRANDES MANIFESTATIONS *		C 3 05 / Loi 7149		AF	147'500	*-250'000*	*-62.9%*	*397'500*	*397'500.00*
03.13.00.00	365 02601	RENCONTRES INTERNATIONALES DE GENÈVE		C 3 05		AF	62'680	-	*0.0%*	*62'680*	*62'680.00*
03.13.00.00	365 02701	AIDE PONCTUELLE A LA CULTURE *		C 3 05		AF	1'225'000	*-70'000*	*-5.4%*	*1'295'000*	*1'295'000.00*
03.13.00.00	365 03001	MUSÉE INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE ET CROISSANT-ROUGE	LF 432.41	PL en cours	convention de subvention-nement en cours	AF	555'000	*790*	*0.1%*	*554'210*	*554'210.00*
03.13.00.00	365 04101	TEATRO MALANDRO		C 3 05		AF	150'000	*150'000*			
03.13.00.00	365 05901	ASSOCIATION POUR L'ENCOURAGEMENT DE LA MUSIQUE IMPROVISEE (AMR)		C 1 10	convention de subvention-nement tripartite	AF	238'800	-	*0.0%*	*238'800*	*238'800.00*
03.13.00.00	365 06601	AIDE AUX COMPAGNIES INDÉPENDANTES *		C 3 05 / Règlement interne	Divers contrats et conventions	AF	1'000'000	*410'000*	*69.5%*	*590'000*	*572'120.00*
03.13.00.00	365 06701	DIFFUSION ET ÉCHANGES CULTURELS *		C 3 05 / Loi 6905		AF	524'870	-	*0.0%*	*524'870*	*580'080.00*
03.13.00.00	365 09301	ATELIERS D'ETHNOMUSICOLOGIE		C 3 05	convention de subvention-nement tripartite en cours	AF	129'350	-	*0.0%*	*129'350*	*129'350.00*
03.13.00.00	365 09401	CINEMA TOUT ECRAN		C 3 05	convention de subvention-nement tripartite en cours	AF	149'250	-	*0.0%*	*149'250*	*149'250.00*
03.13.00.00	365 09501	FESTIVAL DE LA BATIE		C 3 05		AF	450'000	-	*0.0%*	*450'000*	*450'000.00*
03.13.00.00	365 09703	FONDATION POUR L'ECRIT		PL en cours	convention de subvention-nement tripartite en cours	AF	250'000	*250'000*			
03.13.00.00	365 09902	FONDS SPECIAUX - SUBVENTIONS AUX INSTITUTIONS PRIVEES		Arrêté CE relatif au règlement du Fonds de soutien à l'édition		AF	200'000	*200'000*			
03.21.00.00	365 02801	GROUPEMENT D'ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ÉLÈVES (GAPP / FAPECO)		C 1 10.21		AF	19'900	-	*0.0%*	19'900	19'900.00
03.22.00.00	365 02801	GROUPEMENT D'ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ELEVES (GAPP / FAPECO)		C 1 10.24		AF	10'000	-	*0.0%*	10'000	10'000.00
03.22.00.00	365 03201	ÉCOLE ET QUARTIER VERSOIX		C 1 10		AF	67'000	*7'000*	*11.7%*	60'000	59'700.00
03.23.00.00	365 01501	450EME ANNIVERSAIRE DU COLLEGE CALVIN				AF	100'000	*100'000*			
03.23.00.00	365 02901	CULTURE ET RENCONTRE		C 1 10		AF	105'000	*6'500*	*6.6%*	98'500	98'500.00
03.31.00.00	365 03101	ECOLE DES PARENTS		J 6 05		AF	316'410	-	*0.0%*	316'410	316'410.00
03.31.00.00	365 04401	GROUPEMENT LIAISON GENEVOIS DES ASSOCIATIONS DE JEUNESSE (GLAJ)		J 6 05, rapport motion 4829-B		AF	130'000	-	*0.0%*	130'000	129'350.00
03.31.00.00	365 04701	COLONIES DE VACANCES *		J 6 05 / PL 10086		AF	1'439'000	*195'250*	*15.7%*	1'243'750	1'230'853.00
03.31.00.00	365 04801	UNIONS CHRÉTIENNES		J 6 05		AF	90'000	-	*0.0%*	90'000	89'550.00

AIDES FINANCIERES ACCORDEES DE 2006 A 2008 PAR DEPARTEMENT ET PAR SERVICE

L'historique est retraité (en italique) pour faciliter la comparaison entre les exercices

SERVICE	NATURE SOUS-NATURE	LIBELLÉ	Numéros de lois fédérales	Numéros de lois cantonales	Contrat/ Convention	LIAF	PROJET DE BUDGET 2008 amendé	VARIATION PB 2008 amendé / B 2007		BUDGET 2007	COMPTE 2006
03.31.00.00	365 04901	ASSOCIATION DU SCOUTISME GENEVOIS		J 6 05		AF		*-195'000*	*-100.0%*	195'000	194'020.00
03.31.00.00	365 05001	FONDATION SUISSE DU SERVICE SOCIAL INTERNATIONAL		J 6 05 / PL 10086		AF	348'250	-	*0.0%*	348'250	348'250.00
03.31.00.00	365 05301	GROUPEMENT GENEVOIS CENTRE ENTRAIDE AUX MÉTHODES ACTIVES (CEMEA)		J 6 05 / C 2 08		AF	129'350	-	*0.0%*	129'350	129'350.00
03.31.00.00	365 05401	SPORT - ENCADREMENT ET ENTRAINEMENT DES JEUNES (7-9 ANS)		B 6 15, règlements d'application		AF	190'000	-	*0.0%*	190'000	
03.31.00.00	365 05601	CENTRE CONSULTATION POUR LES VICTIMES D'ABUS SEXUELS	LF 312.5			AF	30'000	*30'000*		-	-
03.31.00.00	365 05801	SOUTIEN A L'ENFANCE *		J 6 05 / J 6 25	Contrat de prestations avec Pro Juventute	AF	501'660	*185'000*	*58.4%*	316'660	316'660.00
03.32.00.00	365 03501	FONDATION POUR L'AVENIR		Loi du 14.10.1944 portant une modification à la loi du 18 juin 1921 accordant une allocation à la Fondation pour l'Avenir		AF	12'000	-	*0.0%*	12'000	12'000.00
03.32.00.00	365 03901	UNIVERSITÉ OUVRIÈRE DE GENÈVE (UOG)		C 1 10 / C 2 05 / Loi 6958		AF	983'060	-	*0.0%*	983'060	983'060.00
03.32.00.00	365 05501	UNIVERSITÉ POPULAIRE DE GENÈVE		C 1 10 / C 2 05 et règlement / Amendements 81984 votés séance GC du 16.12.1983		AF	145'000	-	*0.0%*	145'000	80'590.00
03.32.00.00	365 08801	COURS À DIVERS ORGANISMES *	LF 412.10	C 2 05 / C 2 08		AF	642'000	*32'400*	*5.3%*	609'600	595'057.40
03.32.00.00	365 08901	SUBVENTION CANTONALE POUR LA FORMATION DE BASE - COURS INTERENTREPRISES *	LF 412.10	C 2 05		AF	1'073'000	*222'600*	*26.2%*	850'400	627'441.00
03.32.00.00	365 09001	ASSOCIATION DES RÉPÉTITOIRES - ARA		C 2 05		AF	428'000	*6'000*	*1.4%*	422'000	421'500.00
4. INSTITUTIONS							**2'615'862**	***495'730***	***23.4%***	**2'120'132**	**2'027'796.00**
04.01.01.00	365 00319	SECTIONS GENEVOISES DE SAUVETAGE SUR LE LAC LÉMAN			coutume (subv. date d'avant 1975)	AF	32'338	-	*0.0%*	32'338	32'338.00
04.01.01.00	365 00416	MUSIQUE DE LA POLICE			coutume (subv. date d'avant 1975)	AF	42'984	-	*0.0%*	42'984	42'984.00
04.01.01.00	365 00711	COMMISSION INTERNATIONALE DES JURISTES			Coutume (subv. date de 1985)	AF	22'385	-	*0.0%*	22'385	22'385.00
04.01.01.00	365 00915	PRESIDENCE : SUBVENTIONS DIVERSES *				AF	19'900	-	*0.0%*	19'900	8'000.00
04.01.01.00	365 01010	ASSOCIATION VIRES		Loi 9675		AF	430'000	*200'000*	*87.0%*	230'000	228'850.00
04.01.01.00	365 01112	CLUB ALPIN SUISSE			Coutume (subv. date de 1977)	AF	8'000	-	*0.0%*	8'000	7'950.00
04.03.10.00	365 00103	F-INFORMATION - FILIGRANE		8827		AF	515'000	-	*0.0%*	515'000	515'000.00
04.03.10.00	365 00300	DIVERSES ASSOCIATIONS FEMININES *		9351		AF	70'000	-	*0.0%*	70'000	69'400.00
04.03.11.00	365 00616	CENTRE DE CONTACT SUISSE-IMMIGRES		A 2 55	Convention de partenariat	AF	300'000	-	*0.0%*	300'000	300'000.00

AIDES FINANCIERES ACCORDEES DE 2006 A 2008 PAR DEPARTEMENT ET PAR SERVICE

L'historique est retraité (en italique) pour faciliter la comparaison entre les exercices

SERVICE	NATURE SOUS-NATURE	LIBELLÉ	Numéros de lois fédérales	Numéros de lois cantonales	Contrat/ Convention	LIAF	PROJET DE BUDGET 2008 amendé	VARIATION PB 2008 amendé / B 2007		BUDGET 2007	COMPTE 2006
04.03.11.00	365 00810	ASSOCIATION CONTRE LE RACISME "ACOR"		A 2 55	Convention de partenariat	AF	100'000	-	*0.0%*	100'000	100'000.00
04.03.11.00	365 00916	SUBVENTIONS LIEES A DES MANDATS DE PRESTATIONS *		A 2 55		AF	123'000	*100'000*	*434.8%*	23'000	30'000.00
04.03.11.00	365 01016	UNIVERSITE POPULAIRE ALBANAISE		7995	Convention de partenariat	AF	110'000	*-100'000*	*-47.6%*	210'000	210'000.00
04.03.11.00	365 01115	UNIVERSITE POPULAIRE ALBANAISE (OCE FORMATION CHOMEURS)			Logistique des mesures du marché du travail / (LMMT	AF	87'000	-	*0.0%*	87'000	87'000.00
04.03.11.00	365 01201	ASSOCIATION D'ENTRAIDE AUX RÉFUGIÉS CAMARADA		8104	Convention de partenariat	AF	290'000	*50'000*	*20.8%*	240'000	240'000.00
04.03.11.00	365 01303	ASSOCIATION MAISON KULTURA		A 2 55	Convention de partenariat	AF	65'000	*35'000*	*116.7%*	30'000	
04.03.11.00	365 09813	SUBVENTIONS LIEES AUX SUBVENTIONS COMM. FED. DES ETRANGERS *		A 2 55		AF	-	*-40'000*	*-100.0%*	40'000	
04.03.11.00	365 09912	BUREAU DE L'INTEGRATION : AUTRES SUBVENTIONS *		A 2 55		AF	250'000	*170'000*	*212.5%*	80'000	64'364.00
04.03.12.00	364 00212	CLUB SUISSE DE LA PRESSE		Loi 10044	Participation de l'Etat de GE, conjointement notamment avec la Confédération et la Ville	AF	69'525	-	*0.0%*	69'525	69'525.00
04.03.12.00	364 10212	SUBVENTION NON MONETAIRE - CLUB SUISSE DE LA PRESSE		Loi 10044	Participation de l'Etat de GE, conjointement notamment avec la Confédération et la Ville	AF	80'730	*80'730*			
5. CONSTRUCTION ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION							**3'068'531**	***378'619***	***14.1%***	**2'689'912**	**2'232'454.00**
05.01.00.00	365 07150	ASSOCIATION HANDICAPES ARCHITECTURE URBANISME (HAU)			Lettre	AF	20'000	-	*0.0%*	20'000	20'000.00
05.04.00.00	363 00151	FONDATION DU STADE DE GENEVE - DROIT DE SUPERFICIE (PART CFF)			7263 - 7568	AF	325'000	-	*0.0%*	325'000	324'920.00
05.04.00.00	363 10107	SUBVENTION NON MONETAIRE - SI NORD AVIATION - INTERETS				AF	122'319	*122'319*			
05.04.00.00	365 06150	COUVERTURE DEFICIT EXPLOITATION DE GENÈVE-PLAGE			Convention	AF	780'000	-	*0.0%*	780'000	750'414.00
05.04.00.00	365 07350	ECOLE INTERNATIONALE (DIFF. S/DROIT DE SUPERFICIE)			Conseil d'Etat	AF	423'212	-	*0.0%*	423'212	
05.06.00.00	365 07151	SUBVENTION AU RASSEMBLEMENT EN FAVEUR D'UNE POLITIQUE SOCIALE DU LOGEMENT			Lettre	AF	50'000	-	*0.0%*	50'000	50'000.00
05.07.00.00	365 06250	FRAIS D'ENTRETIEN CATHÉDRALE ST-PIERRE			Conseil d'Etat 6266	AF	108'000	-	*0.0%*	108'000	108'000.00
05.07.00.00	365 07456	SUBVENTION AUX INSTITUTIONS PRIVEES DANS LE CADRE DU FONDS MNS				AF	270'000	*270'000*			
05.09.00.00	363 10350	SUBVENTION NON MONETAIRE - FONDATION DU STADE DE GENEVE - INTERETS SUR LE CAPITAL DE DOTATION, contrepartie 426.02			7263 - 7568	AF	660'000	*1'220*	*0.2%*	*658'780*	*669'120.00*
05.09.00.00	363 10450	SUBVENTION NON MONETAIRE - FONDATION DU STADE DE GENEVE - DROIT DE SUPERFICIE PART ETAT, contrepartie 427.52			7263 - 7568	AF	310'000	*-14'920*	*-4.6%*	*324'920*	*310'000.00*
6. TERRITOIRE							**963'000**	***306'000***	***46.6%***	**657'000**	**579'951.55**
06.01.00.00	365 00131	PRESIDENCE ET SECRETARIAT GENERAL : SUBVENTIONS DIVERSES ASSOCIATIONS *				AF	32'500	*-57'500*	*-63.9%*	*90'000*	*72'500.00*
06.02.00.00	365 00312	CÉRÉMONIE À LA MÉMOIRE DES SOLDATS MORTS AU SERVICE DU PAYS (MON-REPOS)				AF	500	-	*0.0%*	*500*	*500.00*
06.02.00.00	365 00614	MUSÉE MILITAIRE GENEVOIS				AF	54'000	-	*0.0%*	*54'000*	*54'000.00*
06.02.00.00	365 00716	VIEUX-ARTILLEURS (ENTRETIEN DES UNIFORMES)				AF	2'000	-	*0.0%*	*2'000*	*2'000.00*
06.03.00.00	365 08002	TRANSPORTS COLLECTIFS - SUBVENTIONS DIVERSES *				AF	80'000	*80'000*			

AIDES FINANCIERES ACCORDEES DE 2006 A 2008 PAR DEPARTEMENT ET PAR SERVICE

L'historique est retraité (en italique) pour faciliter la comparaison entre les exercices

SERVICE	NATURE SOUS-NATURE	LIBELLÉ	Numéros de lois fédérales	Numéros de lois cantonales	Contrat/ Convention	LIAF	PROJET DE BUDGET 2008 amendé	VARIATION PB 2008 amendé / B 2007		BUDGET 2007	COMPTE 2006
06.05.00.00	363 10108	SUBVENTION NON MONETAIRE - MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL ET LOCAUX A LA FONDATION NEPTUNE				AF	190'000	*190'000*			
06.05.00.00	365 07018	FONDS FORESTIER : SUBVENTIONS DIVERSES		M 5 10		AF	43'000	*33'000*	*330.0%*	*10'000*	-
06.05.00.00	365 07117	FONDS FORESTIER : SUBVENTIONS DIVERSES (LIEES AUX SUBVENTIONS FEDERALES) *	RS 921	M 5 10		AF		*-33'000*	*-100.0%*	*33'000*	*15'000.00*
06.05.00.00	365 08213	SUBVENTIONS RELATIVES À LA NATURE ET AUX SITES NATURELS		M 5 35		AF	38'000	-	*0.0%*	*38'000*	*11'250.00*
06.05.00.00	365 08311	SUBVENTIONS RELATIVES À L'EDUCATION A LA NATURE	RS 451			AF	10'000	-	*0.0%*	*10'000*	*35'024.00*
06.05.00.00	365 08312	SUBVENTIONS RELATIVES À LA FAUNE		M 5 05		AF	30'000	*-30'000*	*-50.0%*	*60'000*	*35'597.20*
06.05.00.00	365 10101	SUBVENTION NON MONETAIRE - FONDATION NEPTUNE, DOTATION				AF	30'000	*30'000*			
06.06.00.00	364 07510	AGRIGE - VULGARISATION	RS 910.1 L Agr	M 2 05	Convention du 20.12.2004	AF	163'000	-	*0.0%*	163'000	163'000.00
06.06.00.00	364 07610	UNION MARAICHERE DE GENEVE, VULGARISATION	RS 910.1 L Agr	M 2 05	Convention du 20.12.2004	AF	91'000	-	*0.0%*	91'000	91'000.00
06.06.00.00	364 09911	AGRICULTURE : SUBVENTIONS DIVERSES *		M 2 05		AF	5'000	-	*0.0%*	5'000	-
06.06.00.00	365 07813	SOCIÉTÉS ET ORGANISATIONS AGRICOLES		M 2 05		AF	106'000	*94'500*	*821.7%*	11'500	10'365.50
06.06.00.00	365 08212	SUBVENTION À L'AOVG (ASSOCIATION DES ORGANISATIONS VITICOLES GENEVOISES)		M 2 05		AF		*-32'000*	*-100.0%*	32'000	32'000.00
06.06.00.00	365 09912	AGRICULTURE : AUTRES SUBVENTIONS *		M 2 05		AF	3'000	-	*0.0%*	3'000	-
06.06.00.00	365 12420	SUBVENTION NON MONETAIRE - PRETS A TAUX PREFERENTIELS				AF	85'000	*85'000*			
06.90.66.00	365 00231	AOVG (ASSOCIATION DES ORGANISATIONS VITICOLES GENEVOISES)		M 2 50		AF		*-54'000*	*-100.0%*	54'000	52'314.85
06.90.66.00	365 00406	SUBVENTION A LA COMMUNAUTE INTERPROF. DES VINS DE GENEVE (CIVG)				AF	-	-		-	5'400.00
7. SOLIDARITE ET EMPLOI							**15'098'007**	***2'587'427***	***20.7%***	**12'510'580**	**11'334'049.65**
07.04.01.00	365 00505	PROGRAMME D'OCCUPATION		pas de base légale formelle		AF	200'000	-	*0.0%*	200'000	-
07.04.01.00	365 05910	ASSOCIATION LE TRIALOGUE		Pas d'arrêté valide		AF	-	*-80'000*	*-100.0%*	80'000	80'000.00
07.09.51.00	365 09910	FONDS DE PREVENTION DE LA VIOLENCE : ACTIONS PONCTUELLES		J 4 10 04 - Pas d'arrêté valide		AF	-	-		-	400'000.00
07.14.11.00	363 09910	FONDS DE LUTTE CONTRE LA DROGUE : ACTIONS SOCIALES ET PONCTUELLES *		Loi cantonale - Pas d'arrêté valide		AF	100'000	-	*0.0%*	*100'000*	*70'000.00*
07.14.11.00	365 00235	EPH - PRO ENTREPRISE SOCIALE PRIVEE				AF	2'649'187	*2'649'187*			
07.14.11.00	365 00236	EPH - POINT DU JOUR				AF	281'275	*281'275*			
07.14.11.00	365 00512	LE RACARD - CENTRE D'HÉBERGEMENT ET LIEU DE VIE AVEC SOUTIEN PSYCHOSOCIAL		Pas de PL valide	contrat de partenariat	AF	-	*-375'000*	*-100.0%*	375'000	375'000.00
07.14.11.00	365 00812	CROIX ROUGE GENEVOISE		Loi 6013		AF	900'000	*50'000*	*5.9%*	850'000	850'000.00
07.14.11.00	365 01000	CENTRE DE LIAISON DES ASSOCIATIONS FEMININES GENEVOISES (CLAFG)		PL 9902 (2008)		AF	18'000	*18'000*			
07.14.11.00	365 01811	FONDATION TRANSPORT HANDICAP - MOBILITÉ POUR TOUS		Loi "8540 (à renouveler)		AF	150'000	-	*0.0%*	150'000	150'000.00
07.14.11.00	365 02010	PRO JUVENTUTE - CARTE FAMILLE GIGOGNE		PL 9902 (2008)		AF	-	*-180'000*	*-100.0%*	180'000	180'000.00
07.14.11.00	365 02110	ASSOCIATION DES FAMILLES MONOPARENTALES		PL 9902	contrat de partenariat	AF	88'500	*30'000*	*51.3%*	58'500	58'500.00
07.14.11.00	365 02211	COMPAGNA		Loi 6240 (à renouveler (Arrêté) PL 9902 (2008)		AF	35'000	*10'000*	*40.0%*	25'000	25'000.00
07.14.11.00	365 02310	PRO MENTE SANA ASSOCIATION ROMANDE		PL 9902 (2008)		AF	205'000	*5'000*	*2.5%*	*200'000*	*200'000.00*

AIDES FINANCIERES ACCORDEES DE 2006 A 2008 PAR DEPARTEMENT ET PAR SERVICE

L'historique est retraité (en italique) pour faciliter la comparaison entre les exercices

SERVICE	NATURE SOUS-NATURE	LIBELLÉ	Numéros de lois fédérales	Numéros de lois cantonales	Contrat/ Convention	LIAF	PROJET DE BUDGET 2008 amendé	VARIATION PB 2008 amendé / B 2007		BUDGET 2007	COMPTE 2006
07.14.11.00	365 02312	PRO-FILIA GENÈVE		PL 9902 (2008)		AF	30'250	*10'000*	*49.4%*	20'250	20'250.00
07.14.11.00	365 02410	FÉDÉRATION GENEVOISE DE SERVICES PRIVÉS DE CONSULTATIONS CONJUGALES ET FAMILIALES		Loi 5334 (à renouveler) PL 9902 (2008)		AF	300'000	*70'000*	*30.4%*	230'000	230'000.00
07.14.11.00	365 02510	ASSOCIATION PAROLE		PL 9902 (2008)	contrat de partenariat	AF	125'000	*10'000*	*8.7%*	*115'000*	*115'000.00*
07.14.11.00	365 03200	SOLIDARITE FEMMES		PL 9688 (2006-2007) - PL 9902 (2008)	contrat de partenariat	AF	726'000	*126'000*	*21.0%*	*600'000*	*600'000.00*
07.14.11.00	365 03202	PRO SENECTUTE				AF	30'600	*30'600*			
07.14.11.00	365 03210	AGORA				AF	15'000	*15'000*			
07.14.11.00	365 03210	FONDATION PHENIX		Loi 8586 (à renouveler)		AF	370'000	-	*0.0%*	370'000	370'000.00
07.14.11.00	365 03410	FORUM SANTE		Arrêté 2008-2009		AF	40'000	-	*0.0%*	40'000	20'000.00
07.14.11.00	365 03600	ASSOCIATION VIOL SECOURS		L 9750 (2006-2008) - PL 9902 (2008)	contrat de partenariat	AF	295'000	*40'000*	*15.7%*	*255'000*	*240'000.00*
07.14.11.00	365 03700	ASSOCIATION CÉRÉBRAL GENÈVE		L 9359 (2004-2007) (à renouveler)		AF	80'000	-	*0.0%*	*80'000*	*40'000.00*
07.14.11.00	365 03810	ASSUAS - ASSOCIATION SUISSE DES ASSURÉS		PL en cours		AF	40'000	-	*0.0%*	40'000	40'000.00
07.14.11.00	365 03900	ASSOCIATION AUTREMENT AUJOURD'HUI		L 9427 (2004-2007) - PL 9902 (2008)		AF	155'200	*85'200*	*121.7%*	*70'000*	*70'000.00*
07.14.11.00	365 04000	ASSOCIATION LA PÂQUERETTE DES CHAMPS		Pas de PL valide		AF	205'000	-	*0.0%*	*205'000*	*205'000.00*
07.14.11.00	365 04010	CGV - CENTRE GENEVOIS DU VOLONTARIAT		Loi 6367 (à renouveler)		AF	-	*-80'000*	*-100.0%*	80'000	40'000.00
07.14.11.00	365 04310	TÉL 143 LA MAIN TENDUE		PL 9902 (2008)		AF	127'800	*24'300*	*23.5%*	103'500	103'500.00
07.14.11.00	365 04410	LE CARE (CARITAS ACCUEIL RENCONTRE ECHANGE)		Pas d'arrêté valide		AF		*-110'000*	*-100.0%*	110'000	55'000.00
07.14.11.00	365 04510	LA COULOU - ABRI POUR SANS ABRI		Pas d'arrêté valide		AF		*-100'000*	*-100.0%*	100'000	200'000.00
07.14.11.00	365 04610	CENTRE SOCIAL PROTESTANT GENÈVE - ATELIER GALIFFE		Loi 5926 (à renouveler) PL 9902 (2008)		AF	570'851	*270'851*	*90.3%*	300'000	300'000.00
07.14.11.00	365 04702	ENTREPRISE SOCIALE L'ORANGERIE		PL 9902 (2008)	contrat de partenariat	AF	246'000	*75'000*	*43.9%*	*171'000*	*171'000.00*
07.14.11.00	365 04710	CARITAS-GENÈVE		PL 9902 (2008)		AF	430'000	*130'000*	*43.3%*	300'000	300'000.00
07.14.11.00	365 04802	SOS FEMMES		PL 9902 (2008)	contrat de partenariat	AF	355'000	*75'000*	*26.8%*	*280'000*	*280'000.00*
07.14.11.00	365 04902	ARABELLE FOYER D'HÉBERGEMENT AVEC CRÈCHE		PL 9902 (2008)		AF	545'000	*45'000*	*9.0%*	*500'000*	*500'000.00*
07.14.11.00	365 04910	ARMÉE DU SALUT - ACCUEIL DE NUIT		-		AF	-	*-145'000*	*-100.0%*	145'000	145'000.00
07.14.11.00	365 05002	IPT FONDATION INTÉGRATION POUR TOUS		PL 9902 (2008)		AF	191'500	*31'500*	*19.7%*	*160'000*	*160'000.00*
07.14.11.00	365 05101	MAISON GENEVOISE DES MÉDIATIONS		PL 10042 en cours		AF	128'000	-	*0.0%*	*128'000*	*64'000.00*
07.14.11.00	365 05102	APPARTENANCES - GENEVE				AF	95'000	*95'000*			
07.14.11.00	365 05103	BIRD - BUREAU D'INTEGRATION DES REFUGIES POUR DEMAIN				AF	25'000	*25'000*			
07.14.11.00	365 05104	ELISA				AF	35'000	*35'000*			

AIDES FINANCIERES ACCORDEES DE 2006 A 2008 PAR DEPARTEMENT ET PAR SERVICE

L'historique est retraité (en italique) pour faciliter la comparaison entre les exercices

SERVICE	NATURE SOUS-NATURE	LIBELLÉ	Numéros de lois fédérales	Numéros de lois cantonales	Contrat/ Convention	LIAF	PROJET DE BUDGET 2008 amendé	VARIATION PB 2008 amendé / B 2007		BUDGET 2007	COMPTE 2006
07.14.11.00	365 05105	EPER				AF	25'000	*25'000*			
07.14.11.00	365 05110	PLURIELS - CENTRE DE CONSULTATION ET D'ÉTUDES ETHNOPSYCHOLOGIQUES POUR MIGRANTS		PL 9902 (2007 et 2008)		AF	235'000	*15'000*	*6.8%*	220'000	220'000.00
07.14.11.00	365 06110	ASSOCIATION POUR LE BATEAU GENÈVE				AF	-	*-200'000*	*-100.0%*	200'000	200'000.00
07.14.11.00	365 06210	ASSOCIATION POUR LE PATRIMOINE INDUSTRIEL - API		Arrêté 2008-2009		AF	151'000	-	*0.0%*	151'000	151'000.00
07.14.11.00	365 06302	ASSOCIATION ANYATAS POUR PERSONNES MENTALEMENT HANDICAPÉES		Arrêté 2008-2010		AF	40'000	-	*0.0%*	40'000	20'000.00
07.14.11.00	365 06400	ASSOCIATION DANSE HABILE		PL 9902 (2008)		AF	35'000	*35'000*			
07.14.11.00	365 06500	HELIOS - ACTIONS SOUTIEN INTÉGRATION PERSONNES HANDICAPÉES		K 1 36		AF	500'000	-	*0.0%*	500'000	90'319.60
07.14.11.00	365 06610	INSIEME GENÈVE - ASSOCIATION GENEVOISE DE PARENTS ET D'AMIS DE PERSONNES MENTALEMENT HANDICAPÉES		L 9674 (2005-2008)		AF	110'000	*50'000*	*83.3%*	60'000	60'000.00
07.14.11.00	365 07215	FONDATION TRANSPORT HANDICAP		Loi 6529 (à renouveler)		AF	649'000	*22'500*	*3.6%*	626'500	626'500.00
07.14.11.00	365 07411	FÉDÉRATION SUISSE DE CONSULTATION EN MOYENS AUXILIAIRES POUR PERSONNES HANDICAPÉES - FSCMA		Arrêté en cours 2008-2011		AF	2'500	-	*0.0%*	2'500	
07.14.11.00	365 07512	DIVERSES ACTIONS SOCIALES PONCTUELLES		Pas d'arrêté valide		AF	750'000	-	*0.0%*	750'000	18'900.00
07.14.11.00	365 07612	PRO-INFIRMIS		PL 9902 (2008)		AF	159'500	*19'500*	*13.9%*	140'000	140'000.00
07.14.11.00	365 07810	FONDATION CAP LOISIRS		Loi 6312 (à renouveler) PL 9902 (2008)		AF	1'000'100	*25'100*	*2.6%*	975'000	975'000.00
07.14.11.00	365 08310	ANTENNE DROGUE FAMILLE - ASSOCIATION GENEVOISE DES PERSONNES CONCERNÉES PAR LES PROBLÈMES LIÉS À LA DROGUE	812.121	Arrêté 2008-2010		AF	36'000	-	*0.0%*	36'000	18'000.00
07.14.11.00	365 08812	PROJECT ASSOCIATION		Arrêté 2008-2010		AF	38'000	-	*0.0%*	38'000	38'000.00
07.14.11.00	365 08910	CEFCA - CENTRE DE FORMATION CONTINUE POUR ADULTES		Loi 6259 (à renouveler)		AF	67'500	-	*0.0%*	67'500	67'500.00
07.14.11.00	365 09110	AGIS - ASSOCIATION GENEVOISE D'INSERTION SOCIALE		PL 9902 (2008)		AF	48'350	*20'000*	*70.5%*	28'350	14'175.00
07.14.11.00	365 09310	CLUB EN FAUTEUIL ROULANT GENÈVE				AF	-	*-50'000*	*-100.0%*	50'000	50'000.00
07.14.11.00	365 09710	CARREFOUR-RUE / ORGANISME DE PRÉVENTION ET D'ACTION SOCIALE				AF		*-182'480*	*-100.0%*	182'480	182'480.00
07.14.11.00	365 09810	CARREFOUR PRISON		PL 9902 (2008)		AF	175'000	*25'000*	*16.7%*	150'000	150'000.00
07.14.11.00	365 09911	FONDS DE LUTTE CONTRE LA DROGUE : ACTIONS SOCIALES ET PONCTUELLES *		Loi cantonale - Pas d'arrêté valide		AF	400'000	-	*0.0%*	*400'000*	*520'025.05*
07.14.11.00	365 09913	BÉNÉFICIAIRES DU DROIT DES PAUVRES *		LOI D 3 05		AF	500'000	-	*0.0%*	*500'000*	*175'400.00*
07.14.11.00	365 10812	SUBVENTION NON MONETAIRE - SECT. GENEVOISE CROIX-ROUGE - LOCATION				AF	46'610	*46'610*			
07.14.11.00	365 12911	SUBVENTION NON MONETAIRE - EMMAUS - LOCATION				AF	144'531	*144'531*			
07.14.11.00	365 13700	SUBVENTION NON MONETAIRE - ASSOCIATION CEREBRAL GENEVE - LOCATION				AF	124'345	*124'345*			
07.14.11.00	365 14610	SUBVENTION NON MONETAIRE - CENTRE SOCIAL PROTESTANT GENÈVE, UTILISATION IMMEUBLE		Loi 5926 (à renouveler)		AF	43'383	*43'383*			
07.14.11.00	365 14710	SUBVENTION NON MONETAIRE - CARITAS-GENÈVE, UTILISATION IMMEUBLE		PL 9902		AF	29'025	*29'025*			
07.14.33.00	366 00601	OFFICE CANTONAL DES PERSONNES AGEES : JOURNAL GENERATIONS				AF	-	-		-	137'500.00
07.90.52.00	365 02210	AU CŒUR DES GROTTES - FOYER POUR FEMMES SEULES OU AVEC LEURS ENFANTS		Pas de PL valide		AF	-	*-250'000*	*-100.0%*	250'000	250'000.00
07.90.52.00	365 02911	EMMAÜS GENÈVE		Pas d'arrêté valide		AF	-	-		-	50'000.00
07.90.52.00	365 03500	AVIVO - ASSOCIATION DE DÉFENSE ET DE DÉTENTE DE TOUS LES RETRAITÉS ET FUTURS RETRAITÉS		Pas d'arrêté valide		AF	-	*-75'000*	*-100.0%*	75'000	75'000.00

AIDES FINANCIERES ACCORDEES DE 2006 A 2008 PAR DEPARTEMENT ET PAR SERVICE

L'historique est retraité (en italique) pour faciliter la comparaison entre les exercices

SERVICE	NATURE SOUS-NATURE	LIBELLÉ	Numéros de lois fédérales	Numéros de lois cantonales	Contrat/ Convention	LIAF	PROJET DE BUDGET 2008 amendé	VARIATION PB 2008 amendé / B 2007		BUDGET 2007	COMPTE 2006
07.90.52.00	365 03800	LESTIME		L 9428 (2004-2007)		AF	-	*-100'000*	*-100.0%*	100'000	100'000.00
07.90.52.00	365 04602	ASPASIE		Pas de PL validé	contrat de partenariat	AF	-	*-347'000*	*-100.0%*	347'000	347'000.00
8. ECONOMIE ET SANTE							**21'574'482**	***978'798***	***4.8%***	**20'595'684**	**20'935'008.75**
08.01.11.00	365 00114	SERVICE FINANCIER : RESERVE POUR DECISIONS CE ET GC		Conseil d'Etat		AF	970'000	*-180'000*	*-15.7%*	*1'150'000*	*927'907.00*
08.01.11.00	365 00116	FONDATION IRIS		8815		AF	-	-		-	861'000.00
08.03.21.00	365 00204	DIR GEN. DES CASS - AUTRES INSTITUTIONS - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT *		K 1 05		AF	5'264'382	*1'121'440*	*27.1%*	4'142'942	3'733'300.00
08.03.21.00	365 00306	ACTIONS PONCTUELLES D'AIDE A DOMICILE*		K 1 05		AF	250'000	*250'000*			
08.03.21.00	365 03400	ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES PERSONNES ÂGÉES EN ÉTABLISSEMENTS MÉDICO-SOCIAUX (EMS) ET DE LEURS FAMILLES (APAF)		L 9426 - PL 9902 (2008)		AF	205'000	*5'000*	*2.5%*	*200'000*	*75'500.00*
08.05.11.00	365 00110	DIME DE L'ALCOOL : ACTIONS DE PRÉVENTIONS *		D 1 30.04		AF	1'100'000	-	*0.0%*	*1'100'000*	*1'071'000.00*
08.05.11.00	365 00138	ACTION DE PREVENTION DE LA SANTE *		RD-490A		AF	340'900	*-322'492*	*-48.6%*	663'392	612'454.50
08.05.11.00	365 00206	FEGPA - FEDERATION GENEVOISE POUR LA PREVENTION DE L'ALCOOLISME		acc. Prest.		AF	396'200	*-50'000*	*-11.2%*	*446'200*	*430'000.00*
08.05.11.00	365 00302	CROIX-BLEUE GENEVOISE		acc. Prest.		AF	110'000	-	*0.0%*	*110'000*	*70'000.00*
08.05.11.00	365 02112	LIGUE PULMONAIRE GENEVOISE	818.101	K 1 15		AF	12'500	*350*	*2.9%*	12'150	12'150.00
08.05.11.00	365 02212	LIGUE GENEVOISE CONTRE LE RHUMATISME	818.101	K 1 15		AF	91'000	-	*0.0%*	91'000	81'000.00
08.05.11.00	365 03100	FONDATION HEALTH ON THE NET		PL 9364 (2005-2008)		AF	685'000	-	*0.0%*	*685'000*	*700'000.00*
08.05.11.00	365 04311	RIEN NE VA PLUS - CENTRE DE PREVENTION DES PROBLEMES DU JEU EXCESSIF		9576		AF	154'800	-	*0.0%*	*154'800*	*10'000.00*
08.05.11.00	365 07014	GROUPE SIDA-GENÈVE		6064	contrat de partenariat	AF	1'770'000	-	*0.0%*	1'770'000	1'520'000.00
08.05.11.00	365 07115	DIALOGAI		6064	contrat de partenariat	AF	705'000	-	*0.0%*	705'000	680'000.00
08.05.11.00	365 07209	PVA (PERSONNES VIVANT AVEC)		6064	contrat de partenariat	AF	210'000	-	*0.0%*	210'000	200'000.00
08.05.11.00	365 07401	PREMIERE LIGNE		6064	contrat de partenariat	AF	2'660'000	*100'000*	*3.9%*	2'560'000	2'500'000.00
08.05.11.00	365 07610	ASI-GENEVE ASSOCIATION SUISSE DES INFIRMIERES-INFIRMIERS SECTION DE GENEVE		K 2 05		AF	150'000	-	*0.0%*	150'000	150'000.00
08.05.11.00	365 07911	ASSOCIATION POUR LA PRÉVENTION DU TABAGISME		acc. Prest.		AF	450'000	*-50'000*	*-10.0%*	500'000	500'000.00
08.05.11.00	365 08210	FONDATION GENEVOISE POUR LE DEPISTAGE DU CANCER DU SEIN		RD-490A		AF	1'000'000	-	*0.0%*	1'000'000	1'000'000.00
08.05.11.00	365 08513	FEGEMS (FEDERATION GENEVOISE DES EMS)			Contrat de partenariat	AF	2'355'000	*-145'000*	*-5.8%*	2'500'000	2'300'000.00
08.05.11.00	365 08601	ASFAG				AF	100'000	-	*0.0%*	100'000	
08.05.11.00	365 09702	ACTION PRÉVENTION DU JEU *		I 3 12		AF	45'200	-	*0.0%*	*45'200*	-
08.05.41.00	365 07211	ASSOCIATION DES PHARMACIENS		K 3 05		AF	-	-		-	14'000.00
08.07.21.00	365 00903	SUBVENTION LAPMI				AF		-			1'310'697.25
08.07.21.00	365 01212	INCUBATEUR - E-CLOSION		9067		AF	2'500'000	*200'000*	*8.7%*	2'300'000	2'176'000.00
08.07.21.00	365 10152	SUBVENTION NON MONETAIRE - FONGITS, INTERETS SUR PRETS DU PA				AF	4'500	*4'500*		-	-
08.07.21.00	365 10161	SUBVENTION NON MONETAIRE - OGCM, CAPITAL DE DOTATION				AF	45'000	*45'000*		-	-

INDEMNITES ACCORDEES DE 2006 A 2008 PAR DEPARTEMENT ET PAR SERVICE

L'historique est retraité (en italique) pour faciliter la comparaison entre les exercices

SERVICE	NATURE	SOUS-NATURE	LIBELLÉ	Numéros de lois fédérales	Numéros de lois cantonales	Contrat/ Convention	LIAF	PROJET DE BUDGET 2008 amendé	VARIATION PB 2008 amendé / B 2007		BUDGET 2007	COMPTE 2006
TOTAL ETAT								**1'962'717'401**	***235'580'984***	***13.6%***	**1'727'136'417**	**1'678'355'669.01**
3. INSTRUCTION PUBLIQUE								**559'336'706**	***77'629'972***	***16.1%***	**481'706'734**	**466'269'603.50**
03.11.00.00	365	03701	INSTITUT UNIVERSITAIRE DE HAUTES ÉTUDES INTERNATIONALES (IUHEI)	LF 414.20			IND	-	*-7'260'000*	*-100.0%*	7'260'000	7'260'000.00
03.11.00.00	365	03701	INSTITUT DES HAUTES ÉTUDES INTERNATIONALES ET DU DEVELOPPEMENT (IHEID)	LF 414.20	PL en cours	Convention d'objectif en cours	IND	13'498'000	*13'498'000*			
03.11.00.00	365	03801	INSTITUT UNIVERSITAIRE ÉTUDES DU DÉVELOPPEMENT (IUED)	LF 414.20			IND	-	*-4'585'290*	*-100.0%*	4'585'290	4'585'290.00
03.11.00.00	365	09201	RÉSEAU UNIVERSITAIRE INTERNATIONAL DE GENÈVE	LF 430.1			IND		*-1'194'000*	*-100.0%*	1'194'000	1'194'000.00
03.11.00.00	365	13702	SUBVENTION NON MONETAIRE - IHEID	LF 414.20	PL en cours	Convention d'objectif en cours	IND	1'198'410	*1'198'410*			
03.13.00.00	365	00106	CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE GENÈVE		C 1 10		IND	10'182'000	*10'010*	*0.1%*	*10'171'990*	*10'733'990.00*
03.13.00.00	365	00205	INSTITUT JAQUES DALCROZE		C 1 10		IND	3'561'000	*4'980*	*0.1%*	*3'556'020*	*3'556'020.00*
03.13.00.00	365	00301	CONSERVATOIRE POPULAIRE DE MUSIQUE		C 1 10		IND	13'413'000	*36'000*	*0.3%*	*13'377'000*	*13'377'000.00*
03.13.00.00	365	10205	SUBVENTION NON MONETAIRE - INSTITUT JAQUES DALCROZE		C 1 10		IND	1'238'112	*1'238'112*			
03.13.00.00	365	10301	SUBVENTION NON MONETAIRE - CONSERVATOIRE POPULAIRE DE MUSIQUE		C 1 10		IND	92'004	*92'004*			
03.21.00.00	362	00601	GROUPEMENT INTERCOMMUNAL ANIMATION PARASCOLAIRE (GIAP)		C 1 10		IND	2'660'000	*-9'990'000*	*-79.0%*	12'650'000	13'575'000.00
03.25.00.00	361	07701	CONTRIBUTIONS INTERCANTONALES - HESSO	LF 414.71	C 1 26 / C 1 27		IND	36'771'000	*2'072'000*	*6.0%*	*34'699'000*	*33'496'800.00*
03.25.00.00	361	07801	CONTRIBUTIONS INTERCANTONALES - HESS2	LF 414.71	C 1 26 / C 1 29		IND	21'593'000	*-8'389'000*	*-28.0%*	*29'982'000*	*29'446'600.00*
03.25.00.00	363	03101	ÉCOLE SUPÉRIEURE D'INFORMATIQUE ET DE GESTION (ESIG)	LF 412.10	C 1 26		IND	1'400'000	*-78'100*	*-5.3%*	1'478'100	1'478'100.00
03.25.00.00	363	03501	HAUTE ECOLE DE MUSIQUE		C 1 10		IND	12'172'000	*464'000*	*4.0%*	11'708'000	11'146'000.00
03.25.00.00	363	07701	CONDITIONS LOCALES PARTICULIERES - HESSO	LF 414.71	C 1 26 / C 1 27		IND	617'000	*617'000*			
03.25.00.00	363	07801	CONDITIONS LOCALES PARTICULIERES - HESS2	LF 414.71	C 1 26 / C 1 29		IND	3'800'000	*3'800'000*			
03.25.00.00	363	17701	SUBVENTION NON MONETAIRE - CONDITIONS LOCALES PARTICULIERES SUR CHARGES D'INFRASTRUCTURE - HESSO	LF 414.71	C 1 26 / C 1 27		IND	9'470'000	*9'470'000*			
03.25.00.00	363	17801	SUBVENTION NON MONETAIRE - CONDITIONS LOCALES PARTICULIERES SUR CHARGES D'INFRASTRUCTURE - HESS2	LF 414.71	C 1 26 / C 1 29		IND	2'000'000	*2'000'000*			
03.26.00.00	363	00102	ALLOCATIONS AU FONCTIONNEMENT DE L'UNIVERSITÉ	LF 414.20	C 1 30		IND	282'490'795	*3'633'795*	*1.3%*	278'857'000	270'084'000.00
03.26.00.00	363	10102	SUBVENTION NON MONETAIRE - UNIVERSITÉ DE GENEVE	LF 414.20	C 1 30		IND	59'229'234	*59'229'234*			
03.31.00.00	364	03101	FONDATION GENEVOISE POUR L'ANIMATION SOCIOCULTURELLE		J 6 11	Convention	IND	18'465'000	*16'800*	*0.1%*	18'448'200	18'115'200.00
03.31.00.00	365	02001	FONDATION SGIPA	AF du 3.10.2003 modifiant l'art. 197, ch. 4 de la Constitution	J 6 35	Contrat de prestations	IND	3'076'000	*714'589*	*30.3%*	2'361'411	*10'495'700.00*
03.31.00.00	365	05701	FOYER RÉSIDENCE LE VOLTAIRE	LF 412.10	J 6 15 / C 2 05 L 6347		IND	215'215	*235*	*0.1%*	214'980	214'980.00
03.31.00.00	365	07101	FONDATION OFFICIELLE DE LA JEUNESSE (FOJ)	modifiant l'art. 19	J 6 35 / J 6 35		IND	22'390'000	*8'400'400*	*60.0%*	13'989'600	13'989'600.00
03.31.00.00	365	07201	ASSOCIATION MONTBRILLANT COMMUNICATION SURDITÉ	LF 831.20	J 6 35		IND	-	*-330'400*	*-100.0%*	330'400	330'400.00
03.31.00.00	365	07301	FONDATION ENSEMBLE	ifiant l'art. 197, ch	J 6 35		IND	5'330'000	*1'673'194*	*45.8%*	3'656'806	
03.31.00.00	365	07402	FONDATION CLAIR-BOIS	ifiant l'art. 197, ch	J 6 35		IND	11'911'000	*2'420'323*	*25.5%*	9'490'677	
03.31.00.00	365	07501	FOYER LA CARAVELLE	LF 341	J 6 35		IND	966'000	*138'120*	*16.7%*	827'880	827'880.00

INDEMNITES ACCORDEES DE 2006 A 2008 PAR DEPARTEMENT ET PAR SERVICE

L'historique est retraité (en italique) pour faciliter la comparaison entre les exercices

SERVICE	NATURE SOUS-NATURE	LIBELLÉ	Numéros de lois fédérales	Numéros de lois cantonales	Contrat/ Convention	LIAF	PROJET DE BUDGET 2008 amendé	VARIATION PB 2008 amendé / B 2007		BUDGET 2007	COMPTE 2006
03.31.00.00	365 07601	ASTURAL	LF 341 LF 831.20	J 6 35		IND	8'170'000	*1'675'800*	*25.8%*	6'494'200	6'494'200.00
03.31.00.00	365 07701	ÉCOLE PROTESTANTE D'ALTITUDE (EPA)	LF 341 LF 831.20 AF du 3.10.2003 modifiant l'art. 197, ch. 4 de la Constitution	J 6 35		IND	1'910'000	*653'650*	*52.0%*	1'256'350	1'256'350.00
03.31.00.00	365 07801	HOSPICE GÉNÉRAL	LF 341 LF 831.20	J 6 35		IND	-	*-6'688'070*	*-100.0%*	6'688'070	6'688'070.00
03.31.00.00	365 07901	ATELIER X		J 6 35		IND	342'000	*810*	*0.2%*	341'190	341'190.00
03.31.00.00	365 08001	ASSOCIATION CATHOLIQUE D'ACTION SOCIALE (ACAS)	LF 341	J 6 35		IND	5'350'000	*276'280*	*5.4%*	5'073'720	5'073'720.00
03.31.00.00	365 08102	LA VOIE LACTEE	Mant fart 197, ch	J 6 35		IND	318'000	*318'000*			
03.31.00.00	365 08202	L'ARC	Mant fart 197, ch	J 6 35		IND	750'000	*750'000*			
03.31.00.00	365 17501	SUBVENTION NON MONETAIRE - FOYER LA CARAVELLE	LF 341	J 6 35		IND	95'000	*95'000*			
03.32.00.00	365 08501	FONDATION POUR LA FORMATION DES ADULTES - GENEVE "IFAGE"	LF 412.10	C 2 08		IND	2'318'500	*1'025'000*	*79.2%*	1'293'500	1'293'500.00
03.32.00.00	365 08701	ÉCOLE HÔTELIÈRE DE GENÈVE	LF 412.10	C 2 05		IND	933'000	*505'150*	*118.1%*	427'850	427'850.00
03.32.00.00	365 09101	SUBVENTION QUALIFICATION + (CFC POUR ADULTES) *	LF 412.10	C 2 05 / C 2 08 / Extrait PV C.E. du 7.07.1999		IND	1'293'500	-	*0.0%*	1'293'500	788'163.50
03.32.00.00	365 18701	SUBVENTION NON MONETAIRE - GASTROSUISSE EHG	LF 412.10	C 2 05		IND	117'936	*117'936*			
4. INSTITUTIONS							**1'269'211**	***162'211***	***14.7%***	**1'107'000**	**1'107'000.00**
04.03.12.00	364 00119	CENTRE D'ACCUEIL POUR LA GENÈVE INTERNATIONALE (CAGI)		Loi 10044	statuts du CAGI, signés par le canton de GE et la Confédération	IND	185'300	-	*0.0%*	185'300	185'300.00
04.03.12.00	364 10119	SUBVENTION NON MONETAIRE - CENTRE D'ACCUEIL POUR LA GENÈVE INTERNATIONALE (CAGI)		Loi 10044	statuts du CAGI, signés par le canton de GE et la Confédération	IND	162'211	*162'211*			
04.05.01.00	363 00412	FONDATION OFFICIELLE DE LA JEUNESSE - FOYER LE PERTUIS		J 6 15		IND	921'700	-	*0.0%*	921'700	921'700.00
5. CONSTRUCTION ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION							**6'918'000**	***349'000***	***5.3%***	**6'569'000**	**5'435'598.00**
05.06.00.00	363 18050	SUBVENTION NON MONETAIRE - INTERÊTS SUR DOTATIONS FIDP			Décision ICF	IND	4'665'000	*665'000*	*16.6%*	*4'000'000*	*4'351'182.00*
05.06.00.00	363 18051	SUBVENTION NON MONETAIRE - INTERÊTS SUR DOTATIONS FPLC			Décision ICF	IND	1'050'000	*50'000*	*5.0%*	*1'000'000*	*1'044'366.00*
05.06.00.00	365 08150	INDEMNITE POUR RENTE DROIT SUPERFICIE + COUVERTURE BUD. EXPL. CITE U		PL en cours		IND	280'000	*-539'000*	*-65.8%*	819'000	
05.06.00.00	365 18050	SUBVENTION NON MONETAIRE - PRÊT FONDATION LOGEMENT DES ETUDIANTS (FULE)		I 4 05		IND	50'000	-	*0.0%*	*50'000*	*40'050.00*
05.06.00.00	365 18150	SUBVENTION NON MONETAIRE - INDEMNITE POUR RENTE DROIT SUPERFICIE + COUV. BUD EXPL. CITE U		PL en cours		IND	539'000	*539'000*			
05.06.00.00	365 18151	SUBVENTION NON MONETAIRE - INDEMNITE POUR INTERET + RENTE DROIT SUPERFICIE + COUV. BUD EXPL. EXTENSION CITE U		PL en cours		IND	334'000	*-366'000*	*-52.3%*	*700'000*	
6. TERRITOIRE							**172'808'326**	***21'615'699***	***14.3%***	**151'192'627**	**132'059'863.35**
06.01.00.00	363 00104	INDEMNITE DE RESTRUCTURATION DECHETS SPECIAUX SIG		9826		IND	9'000'000	*9'000'000*			
06.03.00.00	363 00107	AUGMENTATION SUBVENTION AUX TPG DUE AU TRANSFERT D'ACTIF				IND		*-5'300'936*	*-100.0%*	*5'300'936*	
06.03.00.00	363 00113	TRANSPORTS PUBLICS GENEVOIS		9898	Contrat de prestation	IND	160'908'262	*28'302'571*	*21.3%*	*132'605'691*	*116'015'342.70*

INDEMNITES ACCORDEES DE 2006 A 2008 PAR DEPARTEMENT ET PAR SERVICE

L'historique est retraité (en italique) pour faciliter la comparaison entre les exercices

SERVICE	NATURE SOUS-NATURE	LIBELLÉ	Numéros de lois fédérales	Numéros de lois cantonales	Contrat/ Convention	LIAF	PROJET DE BUDGET 2008 amendé	VARIATION PB 2008 amendé / B 2007		BUDGET 2007	COMPTE 2006
06.03.00.00	363 00212	SUBVENTION SPECIALE POUR LE RENOUVELLEMENT DU MATERIEL ROULANT		9898	Contrat de prestation	IND	-	-		-	*12'000'000.00*
06.03.00.00	363 00601	RESTITUTION RESULTAT				IND		-			*1'848'409.00*
06.03.00.00	363 10221	SUBVENTION NON MONETAIRE - SUBVENTION FONDATION DES PARKINGS				IND	258'000	*258'000*		-	-
06.03.00.00	365 00124	SOCIETE DES MOUETTES GENEVOISES NAVIGATION S.A.			Contrat de prestation	IND	1'896'960	*160'960*	*9.3%*	*1'736'000*	*1'834'997.65*
06.03.00.00	365 00502	FRAIS COMMUNAUTÉ TARIFAIRE			Contrat de prestation	IND	300'000	*-10'550'000*	*-97.2%*	*10'850'000*	*321'114.00*
06.03.00.00	365 00602	GARANTIE POUR DIMINUTION DES CONTRIBUTIONS FÉDÉRALES (PAB)	PAB 2004			IND	351'954	*-348'046*	*-49.7%*	*700'000*	*20'000.00*
06.03.00.00	363 10221	SUBVENTION NON MONETAIRE - SUBVENTION FONDATION DES PARKINGS				IND	3'000	*3'000*		-	-
06.06.00.00	365 10103	SUBVENTION NON MONETAIRE - OPAGE, DOTATION				IND	150	*150*			-
06.06.00.00	365 10407	SUBVENTION NON MONETAIRE - PRESTATIONS DE SERVICE ET MISE A DISPOSITION DE LOCAUX EN FAVEUR DE L'OPAGE				IND	90'000	*90'000*			-
06.10.00.00	363 07150	UNIVERSITE POUR JOURNAL D'ARCHITECTURES (FACES)			lettre	IND	-	-		-	20'000.00
7. SOLIDARITE ET EMPLOI							**308'000'916**	***81'600'777***	***36.0%***	**226'400'139**	**219'703'099.00**
07.14.11.00	363 00101	EPH-ETABLISSEMENTS SOCIO-ÉDUCATIFS POUR PERSONNES HANDICAPÉES MENTALES - EPSE - FONCTIONNEMENT		LOI K 1 40 - Pas de PL valide		IND	-	*-12'629'475*	*-100.0%*	12'629'475	*12'550'000.00*
07.14.11.00	363 00121	HOSPICE GÉNÉRAL : FONCTIONNEMENT		LOI J 4 05 / PA 603.03		IND	82'685'083	*1'514'538*	*1.9%*	*81'170'545*	*74'112'000.00*
07.14.11.00	363 00301	EPH-CENTRE D'INTÉGRATION PROFESSIONNELLE - FONCTIONNEMENT		LOI K 1 35 pas de PL valide		IND		*-3'657'021*	*-100.0%*	3'657'021	*3'490'000.00*
07.14.11.00	363 00401	EPH-CENTRE D'INTÉGRATION PROFESSIONNELLE - IMMEUBLE		LOI K 1 35 pas d'arrêté valide		IND		*-60'620*	*-100.0%*	60'620	*60'620.00*
07.14.11.00	363 00501	EPI- ETABLISSEMENT PUBLICS POUR L'INTEGRATION - FONCTIONNEMENT				IND	34'267'684	*34'267'684*			
07.14.11.00	363 10121	SUBVENTION NON MONETAIRE : HOSPICE GÉNÉRAL, UTILISATION IMMEUBLE		LOI J 4 05 / PA 603.03		IND	305'472	*305'472*			
07.14.11.00	363 10801	SUBVENTION NON MONETAIRE - EPI- ETABLISSEMENT PUBLICS POUR L'INTEGRATION - IMMEUBLE		LOI K 1 40 - Pas de PL valide		IND	3'799'332	*778'622*	*25.8%*	*3'020'710*	*3'020'710.00*
07.14.11.00	365 00134	EMS - SUBVENTION D'EXPLOITATION *		LOI J 7 20 - Pas de PL valide		IND	89'310'000	*3'815'000*	*4.5%*	85'495'000	*81'661'746.00*
07.14.11.00	365 00232	EPH-CENTRE ESPOIR (ARMÉE DU SALUT)		LOI K 1 36 PL 9902 (2008)		IND	4'073'074	*2'781'074*	*215.3%*	1'292'000	*1'292'000.00*
07.14.11.00	365 00234	ANNUALISATION DES PLACES EPH CREEES EN 2007 ET NOUVELLES PLACES 2008				IND	7'267'774	*7'267'774*			
07.14.11.00	365 00304	EPH-FHP FONDATION POUR L'HÉBERGEMENT PERSONNES HANDICAPÉES PSYCHIQUES		LOI K 1 36 - Pas de PL valide		IND	6'704'847	*2'899'847*	*76.2%*	3'805'000	*3'805'000.00*
07.14.11.00	365 00405	EPH-FONDATION AIGUES VERTES		LOI K 1 36 - Pas de PL valide		IND	12'605'352	*6'941'079*	*122.5%*	5'664'273	*5'537'000.00*
07.14.11.00	365 00504	EPH-CLAIR-BOIS FONDATION EN FAVEUR DES PERSONNES POLYHANDICAPÉES		LOI K 1 36 PL 9902 (2007 et 2008)		IND	13'402'503	*6'316'934*	*89.2%*	7'085'569	*15'459'000.00*
07.14.11.00	365 00603	EPH-FONDATION ENSEMBLE		LOI K 1 36 - Pas de PL valide		IND	7'905'885	*4'820'403*	*156.2%*	3'085'482	*6'342'080.00*
07.14.11.00	365 00610	LAVI - ASSOCIATION DU CENTRE GENEVOIS DE CONSULTATION POUR LES VICTIMES D'INFRACTIONS		PL 9987 / J 4 10 - PL 9902		IND	820'000	*20'000*	*2.5%*	800'000	800'000.00
07.14.11.00	365 00702	EPH-FOYER HANDICAP		LOI K 1 36 - Pas de PL valide		IND	15'764'045	*11'288'099*	*252.2%*	4'475'946	*4'405'000.00*

INDEMNITES ACCORDEES DE 2006 A 2008 PAR DEPARTEMENT ET PAR SERVICE

L'historique est retraité (en italique) pour faciliter la comparaison entre les exercices

SERVICE	NATURE SOUS-NATURE	LIBELLÉ	Numéros de lois fédérales	Numéros de lois cantonales	Contrat/ Convention	LIAF	PROJET DE BUDGET 2008 amendé	VARIATION PB 2008 amendé / B 2007		BUDGET 2007	COMPTE 2006
07.14.11.00	365 00802	EPH-ASSOCIATION LA COROLLE - COMMUNAUTÉ DE L'ARCHE		LOI K 1 36 - Pas de PL valide		IND	2'080'756	*1'594'756*	*328.1%*	486'000	*486'000.00*
07.14.11.00	365 00902	EPH-FONDATION TRAJETS POUR L'INTÉGRATION SOCIALE		LOI K 1 36 PL 9902 (2008)		IND	4'660'036	*2'883'232*	*162.3%*	1'776'804	*1'724'000.00*
07.14.11.00	365 01002	EPH-LA MAISON DES CHAMPS		LOI K 1 36 - Pas de PL valide		IND	1'387'798	*285'855*	*25.9%*	1'101'943	*1'101'943.00*
07.14.11.00	365 02002	EPH -SOCIETE GENEVOISE POUR L'INTEGRATION PROFESIONNELLE D'ADOLESCENTS ET D'ADULTES - SGIPA		LOI K 1 36 - Pas de PL valide		IND	15'035'634	*8'101'345*	*116.8%*	6'934'289	
07.14.11.00	365 04501	ASSOCIATION POUR L'APPARTEMENT DE JOUR		PL 9902 (2008)	contrat de partenariat	IND	513'233	*313'233*	*156.6%*	*200'000*	*200'000.00*
07.14.11.00	365 06010	ARGOS - ASSOCIATION SPÉCIALISÉE DANS L'AIDE À L'ABSTINENCE ET À L'INSERTION DES PERSONNES TOXICO-DÉPENDANTES	812.121	PL 9902 (2008)		IND	2'835'000	*35'000*	*1.3%*	2'800'000	2'800'000.00
07.14.11.00	365 07910	ASSOCIATION ARCADE 84		PL 9902 (2008)		IND	404'525	*311'063*	*332.8%*	93'462	90'000.00
07.14.11.00	365 09610	ASSOCIATION RÊALISE		Pas PL valide		IND	512'342	*162'342*	*46.4%*	350'000	350'000.00
07.14.11.00	365 10405	SUBVENTION NON MONETAIRE - EPH-FONDATION AIGUES VERTES, UTILISATION IMMEUBLE		LOI K 1 36 - Pas de PL valide		IND	38'539	*38'539*			
07.14.11.00	365 10504	SUBVENTION NON MONETAIRE - EPH-CLAIR-BOIS FONDATION EN FAVEUR DES PERSONNES POLYHANDICAPÉES, UTILISATION IMMEUBLE		LOI K 1 36 PL 9902 (2007 et 2008)		IND	205'092	*205'092*			
07.14.11.00	365 10603	SUBVENTION NON MONETAIRE - EPH-FONDATION ENSEMBLE, UTILISATION IMMEUBLE		LOI K 1 36 - Pas de PL valide		IND	30'544	*30'544*			
07.14.11.00	365 10702	SUBVENTION NON MONETAIRE - EPH-FOYER HANDICAP, UTILISATION IMMEUBLE		LOI K 1 36 - Pas de PL valide		IND	260'820	*260'820*			
07.14.11.00	365 10902	SUBVENTION NON MONETAIRE - EPH-FONDATION TRAJETS POUR L'INTÉGRATION SOCIALE, UTILISATION IMMEUBLE		LOI K 1 36 PL 9902 (2007 et 2008)		IND	18'396	*18'396*			
07.14.11.00	365 11102	SUBVENTION NON MONETAIRE - FONDATION POUR L'EXPLOITATION DE PENSIONS POUR PERSONNES ÂGÉES LA VESPÉRALE, UTILISATION IMMEUBLE		PL9831 - PA 649.01		IND	416'000	-	*0.0%*	416'000	*416'000.00*
07.14.11.00	365 12002	SUBVENTION NON MONETAIRE - EPH -SOCIETE GENEVOISE POUR L'INTEGRATION PROFESIONNELLE D'ADOLESCENTS ET D'ADULTES - SGIPA, UTILISATION IMMEUBLE				IND	691'150	*691'150*			
8. ECONOMIE ET SANTE							**914'384'242**	***54'223'325***	**6.3%**	**860'160'917**	**853'780'505.16**
08.03.21.00	365 00117	FSASD (Fondation des services d'aide et de soins à domicile) - INDEMNITE DE FONCTIONNEMENT		K 1 05		IND	111'046'978	*26'114'689*	*30.7%*	84'932'289	83'458'000.00
08.03.21.00	365 10141	INDEMNITE NON MONETAIRE - FSASD MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL		K 1 05		IND	188'607	*-51'173*	*-21.3%*	239'780	
08.03.21.00	365 10142	INDEMNITE NON MONETAIRE - FSASD MISE A DISPOSITION DE MATERIEL INFORMATIQUE		K 1 05		IND	2'271'357	*379'899*	*20.1%*	1'891'458	
08.05.11.00	363 00108	INDEMNITE UNITE EIS - UNIVERSITE DE GENEVE		K 2 05		IND	20'000	*20'000*			
08.05.11.00	363 00117	INDEMNITE DE FONCTIONNEMENT HÔPITAUX UNIVERSITAIRES DE GENEVE (HUG)		K 2 05		IND	600'686'580	*-71'158'420*	*-10.6%*	*671'845'000*	*668'795'000.00*
08.05.11.00	363 00119	INDEMNITE DE FONCTIONNEMENT CLINIQUE DE JOLIMONT ET MONTANA		K 2 05		IND	15'843'790	*98'790*	*0.6%*	*15'745'000*	*15'975'000.00*
08.05.11.00	363 00209	INDEMNITE RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT HÔPITAUX UNIVERSITAIRES DE GENEVE (HUG)		K 2 05		IND	115'000'000	*40'000'000*	*53.3%*	*75'000'000*	*75'000'000.00*
08.05.11.00	363 00210	INDEMNITE HUG MISSION D'INTERET GENERAL		K 2 05		IND	40'021'835	*40'021'835*			
08.05.11.00	363 00216	HUG - CENTRALE 144		K 1 21		IND	-	*-1'757'000*	*-100.0%*	1'757'000	1'757'000.00
08.05.11.00	363 10106	INDEMNITE NON MONETAIRE - MISE A DISPOSITION PERSONNEL UNITE EIS		K 2 05		IND	280'525	*280'525*			
08.05.11.00	363 10110	INDEMNITE NON MONETAIRE - CLINIQUE JOLIMONT ET MONTANA, LOCATION FINANCEMENT BATIMENT ET EQUIPEMENT		K 2 05		IND	8'000	*8'000*			

INDEMNITES ACCORDEES DE 2006 A 2008 PAR DEPARTEMENT ET PAR SERVICE

L'historique est retraité (en italique) pour faciliter la comparaison entre les exercices

SERVICE	NATURE SOUS-NATURE	LIBELLÉ	Numéros de lois fédérales	Numéros de lois cantonales	Contrat/ Convention	LIAF	PROJET DE BUDGET 2008 amendé	VARIATION PB 2008 amendé / B 2007		BUDGET 2007	COMPTE 2006
08.05.11.00	363 10111	INDEMNITE NON MONETAIRE - HUG, LOCATION FINANCEMENT BATIMENTS ET EQUIPEMENTS		K 2 05		IND	11'701'000	*11'701'000*			
08.05.11.00	363 10112	INDEMNITE NON MONETAIRE - HUG, LOCATION FINANCEMENT INTERETS DE LA DETTE		K 2 05		IND	8'681'000	*8'681'000*			
08.05.11.00	363 10112	INDEMNITE NON MONETAIRE - CLINIQUE JOLIMONT ET MONTANA, LOCATION FINANCEMENT INTERETS DE LA DETTE		K 2 05		IND	9'000	*9'000*			
08.05.11.00	363 10202	INDEMNITE NON MONETAIRE UTILISATION TERRAINS ET BATIMENTS CLINIQUE JOLIMONT ET MONTANA		K 2 05		IND	1'575'390	-	*0.0%*	*1'575'390*	*1'575'390.00*
08.07.11.00	365 00315	FONDATION POUR LE TOURISME		I 1 60		IND	485'000	-	*0.0%*	485'000	485'000.00
08.07.11.00	365 01302	SUBVENTION OPI		Arrêté du CE du 21.11.2001		IND	1'265'000	*275'000*	*27.8%*	*990'000*	*990'000.00*
08.07.21.00	363 00103	SUBVENTION FAE - FONDATION AIDE AUX ENTREPRISES		I 1 37		IND	4'700'000	*-1'000'000*	*-17.5%*	5'700'000	5'745'115.16
08.07.21.00	365 10171	SUBVENTION NON MONETAIRE - FAE, CAPITAL DE DOTATION				IND	600'180	*600'180*		-	-

SUBVENTIONS NON SOUMISES A LA LIAF ACCORDEES DE 2006 A 2008 PAR DEPARTEMENT ET PAR SERVICE

L'historique est retraité (en italique) pour faciliter la comparaison entre les exercices

SERVICE	NATURE	SOUS-NATURE	LIBELLÉ	Numéros de lois fédérales	Numéros de lois cantonales	Contrat/ Convention	LIAF	PROJET DE BUDGET 2008 amendé	VARIATION PB 2008 amendé / B 2007		BUDGET 2007	COMPTE 2006
TOTAL ETAT								**81'812'421**	***-168'874'617***	***-67.4%***	**250'687'038**	**245'282'684.95**
1. CHANCELLERIE								**616'125**	***394'625***	***178.2%***	**221'500**	**200'222.00**
01.01.02.00	360	00110	CONFÉRENCE DES GOUVERNEMENTS CANTONAUX		contribution cantonale		NS	175'000	-	*0.0%*	175'000	163'755.00
01.01.02.00	360	00210	FONDATION POUR LA COLLABORATION CONFÉDÉRALE		contribution cantonale		NS	431'625	*394'625*	*1066.6%*	37'000	27'245.00
01.01.02.00	360	00311	CONTRIBUTION À LA BADAC		contribution cantonale		NS	9'500	-	*0.0%*	9'500	9'222.00
2. FINANCES								**-16'388'400**	***-354'000***	***2.2%***	**-16'034'400**	**-4'014'800.00**
02.21.00.00	363	00100	FONDATION EVE EDMOND KAISER (CRÈCHE HOFIN)		8910		NS	608'600	-	*0.0%*	*608'600*	*608'600.00*
02.21.00.00	369	00101	SUBVENTIONS PRISES EN CHARGE PAR LE FEC		9679		NS	-17'000'000	-	*0.0%*	*-17'000'000*	*-5'000'000.00*
02.23.00.00	363	10120	SUBVENTION NON MONETAIRE - FONDATION DE VALORISATION - CAPITAL DE DOTATION				NS	3'000	*3'000*		-	-
02.29.99.00	365	00104	PRESTATIONS DU FONDS DE LA LOTERIE SUISSE À NUMÉROS			Dissolution par arrêté du CE 20.06.07	NS	-	*-357'000*	*-100.0%*	*357'000*	*376'600.00*
3. INSTRUCTION PUBLIQUE								**14'522'170**	***-692'600***	***-4.6%***	**15'214'770**	**14'836'597.94**
03.11.00.00	361	00501	CONFÉRENCE INTERCANTONALE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SR/TI)		C 1 05		NS	1'141'000	*-92'000*	*-7.5%*	1'233'000	1'232'787.00
03.11.00.00	361	00601	CONFÉRENCE SUISSE DES DIRECTEURS CANTONAUX DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE		C 1 05		NS	657'000	*-6'000*	*-0.9%*	663'000	667'257.00
03.11.00.00	361	00701	COMMISSION PUBLICATION COLLECTION CH		C 1 05 / Arrêté CE du 6.30.1999		NS	5'000	-	*0.0%*	5'000	4'604.00
03.11.00.00	361	00801	CONTRIBUTIONS INTERCANTONALES DIVERSES		C 1 05		NS	130'000	*-20'000*	*-13.3%*	150'000	57'543.00
03.11.00.00	361	00901	CROIX-ROUGE, SOINS INFIRMIERS				NS	-	-		-	297'935.00
03.11.00.00	361	01101	CONFÉRENCE UNIVERSITAIRE SUISSE		C 1 33		NS	285'000	*-18'000*	*-5.9%*	303'000	323'586.00
03.11.00.00	361	02601	COTISATIONS INTERCANTONALES		C 1 05		NS	60'000	*-20'000*	*-25.0%*	80'000	56'625.85
03.11.00.00	365	09601	PROJETS REGIONAUX ET TRANSFRONTALIERS		Loi 5853 / Diverses conventions interrégionales et transfrontalières		NS	124'370	-	*0.0%*	124'370	17'124.94
03.13.00.00	362	06150	SFCAC - SUBVENTIONS AUX COMMUNES		L 4 30.04		NS		*-40'000*	***-100.0%***	*40'000*	-
03.25.00.00	361	02901	CONTRIB. HAUTE ECOLE DE THEATRE DE SUISSE ROMANDE (HETSR)		C 1 23		NS	320'000	-	*0.0%*	320'000	311'972.00
03.25.00.00	363	03201	ÉCOLE SUPÉRIEURE DES BEAUX ARTS DE GENEVE		C 1 10		NS	7'014'700	*100'400*	*1.5%*	6'914'300	6'914'300.00
03.31.00.00	362	00801	CONTRIBUTION DE L'ETAT AU FINANCEMENT DES CRECHES *		J 6 29, transfert aux Communes dès 2008		NS	-	*-2'000'000*	*-100.0%*	2'000'000	1'288'500.00
03.31.00.00	365	07001	INSTITUTIONS HORS CANTON ACCUEILLANT DES MINEURS	Convention inter	PL 9962		NS	179'100	-	*0.0%*	179'100	455'818.95
03.32.00.00	361	02201	SUBVENTION CANTONALE POUR LA FORMATION DE BASE - COURS INTERENTREPRISES HORS CANTON	LF 412.10	C 2 05		NS	231'000	*3'000*	*1.3%*	228'000	158'544.20
03.32.00.00	363	02401	SUBVENTION CANTONALE ORDINAIRE AU FFPP	LF 412.10	C 2 05		NS	1'875'000	-	*0.0%*	1'875'000	1'950'000.00
03.32.00.00	363	02501	SUBVENTION CANTONALE EXTRAORDINAIRE AU FFPP	LF 412.10	C 2 08		NS	2'500'000	*1'400'000*	*127.3%*	1'100'000	1'100'000.00

SUBVENTIONS NON SOUMISES A LA LIAF ACCORDEES DE 2006 A 2008 PAR DEPARTEMENT ET PAR SERVICE

L'historique est retraité (en italique) pour faciliter la comparaison entre les exercices

SERVICE / NATURE / SOUS-NATURE	LIBELLÉ	Numéros de lois fédéales	Numéros de lois cantonales	Contrat/ Convention	LIAF	PROJET DE BUDGET 2008 amendé	VARIATION PB 2008 amendé / B 2007		BUDGET 2007	COMPTE 2006
4. INSTITUTIONS						**13'771'600**	***551'600***	***4.2%***	**13'220'000**	**12'778'323.00**
04.01.01.00 363 00215	FONDATION ROMANDE DE DETENTION ADMINISTRATIVE	142.20 142.31	F 2 12.04		NS	300'000	-	*0.0%*	300'000	220'430.00
04.01.01.00 363 10215	SUBVENTION NON MONETAIRE - FONDATION ROMANDE DE DETENTION ADMINISTRATIVE	142.20 142.31	F 2 12.04		NS	75'600	*75'600*			
04.03.01.00 365 08013	PARTICIPATION DE L'ETAT AUX FRAIS ELECTORAUX		Art 83 A5 05		NS	20'000	*-300'000*	*-93.8%*	320'000	80'000.00
04.05.01.00 363 10115	SUBVENTION NON MONETAIRE - FONDATION ROMANDE POUR TOXICOMANES				NS	6'000	*6'000*			
04.90.01.00 367 00113	COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT DANS LE TIERS-MONDE		E 4 70		NS	270'000	*-230'000*	*-46.0%*	500'000	381'960.00
04.90.02.00 365 00229	FEDERATION GENEVOISE DE COOPERATION		D 1 06	Contrat de partenariat	NS	3'000'000	*500'000*	*20.0%*	2'500'000	2'499'615.00
04.90.02.00 365 00303	COMITE INTERNATIONAL CROIX-ROUGE (CICR)		D 1 06	Convention	NS	3'000'000	-	*0.0%*	3'000'000	3'000'000.00
04.90.02.00 367 00112	AIDE AUX PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT		D 1 06		NS	5'800'000	*200'000*	*3.6%*	5'600'000	5'566'556.00
04.90.02.00 367 00310	AIDE AUX MISSIONS DES PAYS LES MOINS AVANCES (PMA)		D 1 06		NS	1'300'000	*300'000*	*30.0%*	1'000'000	1'029'762.00
5. CONSTRUCTION ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION						**5'404'950**	***-1'366'500***	***-20.2%***	**6'771'450**	**5'161'275.45**
05.04.00.00 365 07250	LOCATION AUPRÈS DE TIERS POUR ONG	Accord Conf-Canton-OMC, accord siège OMC annexe "L" PMA du 27.1.95			NS	150'000	*-22'000*	*-12.8%*	172'000	
05.04.00.00 365 07251	LOCATION AUPRÈS DE TIERS POUR PMA ET OMC	Décision CF		Ex/PV 7297-2001 du 30 mai 2001	NS	1'200'000	-	*0.0%*	1'200'000	962'361.00
05.04.00.00 365 07252	LOCATION AUPRÈS DE TIERS POUR ONUSIDA			Lettre CE 722-96 du 31.7.1996	NS	-	-		-	230'000.00
05.04.00.00 365 10225	SUBVENTION NON MONETAIRE - FIPOI - INTERETS				NS	1'500	*1'500*			
05.07.00.00 362 07456	SUBVENTION AUX COMMUNES DANS LE CADRE DU FONDS MNS				NS	64'000	*64'000*			
05.07.00.00 365 06151	FRAIS D'ENTRETIEN DU MUSÉE HABITAT RURAL DE BALLENBERG			Convention 6143	NS	32'000	-	*0.0%*	32'000	32'000.00
05.11.01.00 362 07011	INSTRUCTION	520.1	G 2 05		NS	68'000	-	*0.0%*	68'000	84'007.25
05.11.02.00 362 07015	SUBVENTION MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENT		D 3 05 Titre X F 4 05		NS	14'000	*-160'000*	*-92.0%*	174'000	193'882.90
05.11.01.00 362 07211	MATERIEL	520.1	G 2 05		NS	113'000	-	*0.0%*	113'000	63'559.30
05.11.01.00 365 07015	INSTRUCTION	520.1	G 2 05		NS	650	-	*0.0%*	650	100.00
05.11.02.00 365 07111	ASSOCIATION POUR LA FORMATION DE JEUNES SAPEURS-POMPIERS		F 4 05		NS	1'000	-	*0.0%*	1'000	2'200.00
05.11.01.00 365 07212	SERVICE CANTONAL DE LA PROTECTION CIVILE : MATÉRIEL (INSTITUTIONS, PRIVÉES)	520.1	G 2 05		NS	2'400	-	*0.0%*	2'400	-
05.11.02.00 365 07711	FÉDÉRATION DES CORPS DE SAPEURS-POMPIERS		F 4 05		NS	4'000	-	*0.0%*	4'000	6'400.00
05.11.01.00 365 09915	DIVERSES SUBVENTIONS	520.1	G 2 05		NS	4'400	-	*0.0%*	4'400	8'900.00
05.90.01.00 362 07016	COMMISSION CANTONALE DU SPORT-TOTO : SUBVENTIONS ORDINAIRES - COMMUNES		I 3 15.09		NS	700'000	*-800'000*	*-53.3%*	1'500'000	800'000.00
05.90.01.00 362 07110	COMMISSION CANTONALE DU SPORT-TOTO : SUBVENTIONS CONDITIONNELLES - COMMUNES		I 3 15.09		NS	50'000	*-150'000*	*-75.0%*	200'000	10'000.00
05.90.01.00 362 07212	SUBVENTION DE PROJETS SPORTIFS DE MOYENNE ET GRANDE ENVERGURE - COMMUNES		I 3 15.09		NS	150'000	*-50'000*	*-25.0%*	200'000	-
05.90.01.00 365 07012	ASSOCIATIONS ET SOCIÉTÉS SPORTIVES - SUBVENTIONS ORDINAIRES		I 3 15.09		NS	2'400'000	*100'000*	*4.3%*	2'300'000	2'479'865.00

SUBVENTIONS NON SOUMISES A LA LIAF ACCORDEES DE 2006 A 2008 PAR DEPARTEMENT ET PAR SERVICE

L'historique est retraité (en italique) pour faciliter la comparaison entre les exercices

SERVICE	NATURE	SOUS-NATURE	LIBELLÉ	Numéros de lois fédérales	Numéros de lois cantonales	Contrat/ Convention	LIAF	PROJET DE BUDGET 2008 amendé	VARIATION PB 2008 amendé / B 2007		BUDGET 2007	COMPTE 2006
05.90.01.00	365	07112	ASSOCIATIONS ET SOCIÉTÉS SPORTIVES - SUBVENTIONS CONDITIONNELLES		I 3 15.09		NS	50'000	*-50'000*	*-50.0%*	100'000	113'000.00
05.90.01.00	365	07214	SUBVENTION DE PROJETS SPORTIFS DE MOYENNE ET GRANDE ENVERGURE		I 3 15.09		NS	200'000	*-300'000*	*-60.0%*	500'000	-
05.90.01.00	365	08811	ASSOCIATIONS ET SOCIÉTÉS SPORTIVES - AIDE EN FAVEUR DES SÉLECTIONS SPORTIVES CANTONALES		I 3 15.09		NS	200'000	-	*0.0%*	200'000	175'000.00
6. TERRITOIRE								**17'473'135**	***-4'800'465***	***-21.6%***	**22'273'600**	**17'784'859.30**
06.01.00.00	365	01014	COMPAGNIE GÉNÉRALE DE NAVIGATION SUR LE LÉMAN (CGN)			convention intercantonale (accord de prestation en cours de finalisation)	NS	1'345'000	*145'000*	*12.1%*	*1'200'000*	*1'348'602.00*
06.01.00.00	365	10102	SUBVENTION NON MONETAIRE - COMPAGNIE GÉNÉRALE DE NAVIGATION SUR LE LÉMAN (CGN), PRÊT			convention intercantonale (accord de prestation en cours de finalisation)	NS	204'849	*204'849*			
06.01.00.00	365	10104	SUBVENTION NON MONETAIRE - COMPAGNIE GÉNÉRALE DE NAVIGATION SUR LE LÉMAN (CGN), INTERETS SUR PRÊT			convention intercantonale (accord de prestation en cours de finalisation)	NS	20'964	*20'964*			
06.01.00.00	367	00311	FORUM ENGELBERG	Débat des chambres fédérales du 11 sept. 1989		Fondé en 1990	NS	-	-		-	*11'250.00*
06.02.00.00	363	00105	HABILLEMENT ET ÉQUIPEMENT DES MUSIQUES CANTONALES		G 1 25.03		NS	6'000	-	*0.0%*	*6'000*	-
06.02.00.00	363	00203	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX MUSIQUES CANTONALES		G 1 25.03		NS	60'000	-	*0.0%*	*60'000*	*60'000.00*
06.02.00.00	363	00302	RÉTRIBUTION DES CHEFS DE MUSIQUE		G 1 25.03		NS	163'000	*1'000*	*0.6%*	*162'000*	*158'861.80*
06.02.00.00	363	10103	SUBVENTION NON MONETAIRE - ELITE CORPS DE MUSIQUE, LOCAUX				NS	75'000	*75'000*			
06.02.00.00	363	10104	SUBVENTION NON MONETAIRE - LANDWEHR CORPS DE MUSIQUE, LOCAUX				NS	75'000	*75'000*			
06.02.00.00	365	09601	PROJETS REGIONAUX ET TRANSFRONTALIERS				NS	140'000	*140'000*			-
06.02.00.00	365	09602	GLCT- RECTANGLE D'OR		PL en cours		NS	-	*-80'000*	*-100.0%*	*80'000*	-
06.02.00.00	365	09814	GLCT - TELEPHERIQUE DU SALEVE		9731		NS	300'000	-	*0.0%*	*300'000*	*150'000.00*
06.02.00.00	365	09912	SERVICE DES AFFAIRES EXTERIEURES : AUTRES SUBVENTIONS *				NS	30'000	*-60'000*	*-66.7%*	*90'000*	*47'800.00*
06.02.00.00	367	00214	INTERREG IV		8510		NS	250'000	-	*0.0%*	*250'000*	*323'010.00*
06.03.00.00	360	00107	INDEMNITES TARIFAIRES UNIRESO POUR LES CFF				NS	835'611	*835'611*			
06.03.00.00	363	00511	INDEMNITES AUX TPG POUR LE TRAFIC REGIONAL		9898	Contrat de prestation	NS		*-9'500'000*	*-100.0%*	*9'500'000*	*9'203'400.00*
06.03.00.00	365	00404	INDEMNITÉS AUX TPN POUR LE TRAFIC RÉGIONAL		H 1 50	Convention Etat Ge - TPN	NS	207'028	*27'028*	*15.0%*	*180'000*	*96'531.50*
06.03.00.00	367	00114	INDEMNITES A LA SNCF POUR LES TRAINS REGIONAUX		H 1 50	Traité d'exploitation du 02.09.1991	NS	630'000	*-60'000*	*-8.7%*	*690'000*	*529'460.51*
06.03.00.00	367	00402	PARTICIPATION LIGNES TC CONSEIL GENERAL 74 (GLCT)				NS	2'005'000	*1'830'000*	*1045.7%*	*175'000*	
06.04.00.00	360	00115	PROGRAMME CONFÉDÉRATION/CANTONS				NS		*-28'000*	*-100.0%*	*28'000*	*25'083.00*

SUBVENTIONS NON SOUMISES A LA LIAF ACCORDEES DE 2006 A 2008 PAR DEPARTEMENT ET PAR SERVICE

L'historique est retraité (en *italique*) pour faciliter la comparaison entre les exercices

SERVICE	NATURE	SOUS-NATURE	LIBELLÉ	Numéros de lois fédérales	Numéros de lois cantonales	Contrat/ Convention	LIAF	PROJET DE BUDGET 2008 amendé	VARIATION PB 2008 amendé / B 2007		BUDGET 2007	COMPTE 2006
06.04.00.00	360	00212	INFOENERGIE			Conférence romande des délégués à l'énergie	NS		*-30'000*	*-100.0%*	*30'000*	*15'674.50*
06.04.00.00	361	00115	FONDS ENERGIE DES COLLECTIVITES PUBLIQUES : SUBVENTIONS ACCORDÉES AU CANTON		L 2 40		NS	2'154'500	*354'500*	*19.7%*	*1'800'000*	*271'951.25*
06.04.00.00	362	00111	SOUTIEN AUX ACT. D'INFO., DE SENSIBILISATION ET DE FORM. AUX COMMUNES		L 1 20 art. 36		NS	150'000	*150'000*			
06.04.00.00	362	00113	FONDS ENERGIE DES COLLECTIVITES PUBLIQUES : SUBVENTIONS ACCORDÉES AUX COMMUNES		L 2 40		NS	1'751'083	*351'083*	*25.1%*	*1'400'000*	*474'600.00*
06.04.00.00	364	00314	ENCOURAGEMENT A L'UTILISATION D'ENERGIES RENOUVELABLES ET A L'UTILISATION RATIONNELLE DE L'ENERGIE		L 2 30.01		NS	1'000'000	-	*0.0%*	*1'000'000*	*500'000.00*
06.04.00.00	364	00414	ENCOURAGEMENT AU RECOURS A L'ENERGIE RENOUVELABLE		L 2 30.01		NS	-	-		-	*500'000.00*
06.04.00.00	364	00117	SOUTIEN AUX ACTIVITÉS D'INFORMATION, DE SENSIBILISATION ET DE FORMATION A LA SADEC		L 1 20 art. 36		NS	100'000	-	*0.0%*	*100'000*	*100'000.00*
06.05.00.00	362	07014	FONDS FORESTIER : SUBVENTIONS AUX COMMUNES (LIEES AUX SUBVENTIONS FEDERALES)	RS 921	M 5 30		NS	52'000	-	*0.0%*	*52'000*	*23'326.00*
06.05.00.00	365	07912	INDEMNITÉS AUX PÊCHEURS PROFESSIONNELS POUR L'ÉCOULEMENT DU POISSON BLANC	Art 31 du Concordat intercantonal sur la pêche dans le Lac Léman du 7 oct. 1999		Convention du 6 mai 2004	NS	2'100	-	*0.0%*	*2'100*	*1'600.00*
06.05.00.00	365	08412	SUBVENTIONS SUITE AUX DÉGÂTS CAUSES PAR DES SANGLIERS	RS 922.2	M 5 05		NS		-			*135'250.85*
06.05.00.00	365	08511	SUBVENTIONS SUITE AUX DÉGÂTS DUS A LA FAUNE		M 5 05		NS	200'000	-	*0.0%*	*200'000*	*20'909.45*
06.06.00.00	362	07210	AMÉLIORATIONS FONCIÈRES		M 1 05 / M 1 05.01		NS	200'000	*200'000*			
06.06.00.00	362	08010	LUTTE OBLIGATOIRE CONTRE MALADIES ET RAVAGEURS	RS 910.1/ RS 916.20	M 2 15.06		NS	5'000	*-13'000*	*-72.2%*	18'000	3'259.00
06.06.00.00	364	07210	AMÉLIORATIONS FONCIÈRES				NS	250'000	*250'000*			
06.06.00.00	364	07310	AGRIDEA	RS 910.1 LAgr		Fondé le 6.6.1958	NS	500	*-52'000*	*-99.0%*	52'500	51'347.00
06.06.00.00	364	07410	CENTRALE SUISSE DE CULTURE MARAÎCHÈRE		M 2 05		NS	9'000	-	*0.0%*	9'000	8'650.00
06.06.00.00	364	07710	RECHERCHE ET VULGARISATION BIOLOGIQUE		M 2 05		NS	7'000	*-3'000*	*-30.0%*	10'000	-
06.06.00.00	364	08910	SERVICE DE CONSULTATION EN MATIÈRE D'ÉCONOMIE LAITIÈRE	RS 916.351.0	K 5 10.03		NS		-			31'161.10
06.06.00.00	364	09110	CENTRE NATIONAL DU CHEVAL		Loi 9122		NS	5'000	-	*0.0%*	5'000	5'000.00
06.06.00.00	364	09210	OFFICE INTERCANTONAL DE CERTIFICATION	LF Amélioration de l'agriculture art 18a, 18b, 18c	M 2 05	Convention du 1.7.1988	NS	7'500	*-500*	*-6.3%*	8'000	7'458.00
06.06.00.00	365	00120	MESURES D'URGENCE EN FAVEUR DE L'AGRICULTURE GENEVOISE	RS 910.1/ RS 914.11	M 2 36 / M 2 36.01		NS		-			-176'175.40
06.06.00.00	365	00222	SUBVENTION AU FONDS DE COMPENSATION AGRICOLE		Loi 9122		NS		*-300'000*	*-100.0%*	300'000	300'000.00
06.06.00.00	365	00320	PROMOTION AGRICOLE		Loi 9122		NS	2'240'000	*570'000*	*34.1%*	1'670'000	1'670'000.00
06.06.00.00	365	01017	MODES DE PRODUCTION ET MATIERES PREMIERES RENOUVELABLES		Loi 9122		NS	50'000	-	*0.0%*	50'000	20'000.00
06.06.00.00	365	01116	PRESERVATION ESPACE RURAL ET RESSOURCES NATURELLES		Loi 9122		NS	222'000	*127'000*	*133.7%*	95'000	-
06.06.00.00	365	02220	AMÉLIORATIONS STRUCTURELLES	RS 700 / 700.01	M 1 05 / M 1 05.01		NS	600'000	*600'000*			
06.06.00.00	365	07210	AMÉLIORATIONS FONCIÈRES	RS 700 / 700.01	M 1 05 / M 1 05.01		NS	40'000	-	*0.0%*	40'000	18'725.20

SUBVENTIONS NON SOUMISES A LA LIAF ACCORDEES DE 2006 A 2008 PAR DEPARTEMENT ET PAR SERVICE

L'historique est retraité (en italique) pour faciliter la comparaison entre les exercices

SERVICE	NATURE	SOUS-NATURE	LIBELLÉ	Numéros de lois fédérales	Numéros de lois cantonales	Contrat/ Convention	LIAF	PROJET DE BUDGET 2008 amendé	VARIATION PB 2008 amendé / B 2007		BUDGET 2007	COMPTE 2006
06.06.00.00	365	08012	LUTTE OBLIGATOIRE CONTRE MALADIES ET RAVAGEURS	RS 910.3/ RS 916.20	M 2 15.06		NS	30'000	*5'000*	*20.0%*	25'000	-
06.06.00.00	365	08711	ENCOURAGEMENT À L'ÉLEVAGE ET L'AMÉLIORATION DU BÉTAIL	RS 916.31	M 3 10.03		NS	100'000	-	*0.0%*	100'000	69'054.40
06.06.00.00	365	09311	CONTRIBUTIONS POUR DES PRESTATIONS ÉCOLOGIQUES		M 5 30 / M 5 30.01		NS	420'000	*-180'000*	*-30.0%*	600'000	377'038.00
06.08.00.00	360	00112	FONDS CANTONAL DE RENATURATION : PARTICIPATION A LA CONFEDERATION		L 2 05.27		NS	-	*-20'000*	*-100.0%*	*20'000*	-
06.08.00.00	362	00113	FONDS CANTONAL DE RENATURATION : SUBVENTIONS ACCORDEES AUX COMMUNES		L 2 05.27		NS	200'000	-	*0.0%*	*200'000*	*135'000.00*
06.08.00.00	364	08511	MANŒUVRE DU BARRAGE DU SEUJET		L 2 15.03 Conv. SIG		NS	170'000	-	*0.0%*	*170'000*	*165'000.00*
06.08.00.00	366	07010	FONDS CANTONAL DE RENATURATION : PARTICIPATION À DES PRIVÉS		L 2 05.27		NS	50'000	-	*0.0%*	*50'000*	*38'248.00*
06.08.00.00	367	00211	CIPEL (COMMISSION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DU LEMAN)	Convention du 16.11.1962 entre la CF et Gouv.Rép. Française	Accord du 20.11.1960 sur la diphosphatisation des eaux du Lac Léman		NS	110'000	-	*0.0%*	*110'000*	*96'943.25*
06.08.00.00	367	07010	FONDS CANTONAL DE RENATURATION : PARTICIPATION DANS LE CADRE DES CONTRATS DE RIVIÈRES TRANSFRONTALIERS		L 2 05.27		NS	1'000'000	-	*0.0%*	*1'000'000*	*543'564.99*
06.90.66.00	365	00320	SUBVENTION AU FONDS DE PROMOTION AGRICOLE		M 2 50		NS		*-436'000*	*-100.0%*	436'000	423'274.90
7. SOLIDARITE ET EMPLOI								**43'000'775**	***-162'303'827***	***-79.1%***	**205'304'602**	**195'243'350.80**
07.04.01.00	365	00219	INTERMITTENTS DU SPECTACLE		Pas d'arrêté validé		NS	150'000	-	*0.0%*	150'000	150'000.00
07.04.02.00	364	00121	SUBVENTION EN FAVEUR DE LA POLITIQUE DU MARCHE DU TRAVAIL				NS	-	-		-	137'550.25
07.14.11.00	360	00111	PART DU CANTON À L'AVS	831.10 art. 103			NS	-	*-82'553'000*	*-100.0%*	82'553'000	79'434'100.00
07.14.11.00	360	00211	PART DU CANTON À L'AI	831.20 art. 78			NS	42'433'833	*-79'859'167*	*-65.3%*	122'293'000	115'400'822.00
07.14.11.00	361	00211	CSIAP - CONFÉRENCE SUISSE DES INSTITUTIONS D'ASSISTANCE PUBLIQUE		Intercantonal		NS	14'000	-	*0.0%*	14'000	13'740.00
07.14.11.00	361	00312	CONFÉRENCE DES DIRECTEURS DES AFFAIRES SOCIALES		Intercantonal		NS	63'942	*8'340*	*15.0%*	55'602	53'524.00
07.14.11.00	361	00410	FÉDÉRATION ROMANDE ET TESSINOISE DES SERVICES DE CONSULTATION CONJUGALE		Intercantonal		NS	4'500	-	*0.0%*	4'500	2'250.00
07.14.11.00	363	00112	COMMISSION MIXTE DE TOXICOMANIE		K 1 75 03		NS	4'500	-	*0.0%*	4'500	1'399.55
07.14.11.00	363	00210	COMMISSION CANTONALE DE LA FAMILLE		J/S 03 06		NS	50'000	-	*0.0%*	50'000	49'965.00
07.14.11.00	363	00502	COMMISSION CANTONALE D'INDICATION				NS	100'000	*100'000*			
07.14.11.00	366	01002	CONTRIBUTION AU PLACEMENT HORS CANTON DANS LE CADRE DE LA CIIS				NS	180'000	-	*0.0%*	180'000	
8. ECONOMIE ET SANTE								**3'412'066**	***-303'450***	***-8.2%***	**3'715'516**	**3'292'856.46**
08.01.11.00	361	00210	CONFÉRENCE DIRECTEURS AFFAIRES SANITAIRES			Intercantonal	NS	195'972	-	*0.0%*	195'972	138'181.00
08.01.11.00	361	00511	OBSERVATOIRE DE LA SANTE			Intercantonal	NS	90'000	*3'600*	*4.2%*	86'400	3'800.00
08.01.11.00	361	01010	CRASS - CONFÉRENCE ROMANDE AFFAIRES SANITAIRES SOCIALES			Intercantonal	NS	365'694	-	*0.0%*	365'694	390'368.75
08.01.15.00	362	00112	SOUTIEN AUX AGENDAS 21 COMMUNAUX		A 2 60		NS	50'000	-	*0.0%*	50'000	50'000.00
08.01.15.00	365	00221	PRIX CANTONAL DU DEVELOPPEMENT DURABLE		A 2 60		NS	40'000	-	*0.0%*	40'000	40'000.00
08.03.21.00	362	00100	LOCAUX MIS A DISPOSITION DES COMMUNES		K 1 05		NS	1'500'000	*-63'950*	*-4.1%*	1'563'950	1'563'950.00
08.05.11.00	361	00113	INTERASSOCIATION DE SAUVETAGE			Convent. Intercantonale	NS	30'000	-	*0.0%*	30'000	30'000.00

SUBVENTIONS NON SOUMISES A LA LIAF ACCORDEES DE 2006 A 2008 PAR DEPARTEMENT ET PAR SERVICE

L'historique est retraité (en italique) pour faciliter la comparaison entre les exercices

SERVICE	NATURE SOUS-NATURE	LIBELLÉ	Numéros de lois fédérales	Numéros de lois cantonales	Contrat/ Convention	LIAF	PROJET DE BUDGET 2008 amendé	VARIATION PB 2008 amendé / B 2007		BUDGET 2007	COMPTE 2006
08.05.11.00	361 00201	CENTRE DE DOCUMENTATION LAUSANNE			Convent. Intercantonale	NS	20'000	-	*0.0%*	20'000	20'000.00
08.05.11.00	361 00301	PIPADES				NS	10'000	-	*0.0%*	10'000	
08.05.11.00	364 00101	ONEX SANTE				NS	50'000	-	*0.0%*	50'000	
08.05.41.00	361 00311	CENTRE SUISSE INFORMATION TOXICOLOGIQUE			Intercantonal	NS	68'800	*3'800*	*5.8%*	65'000	63'598.00
08.05.51.00	365 00107	SUBVENTIONS SUITE A DES EPIZOOTIES		M 3 25		NS	14'000	-	*0.0%*	*14'000*	-
08.07.11.00	360 00114	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT ACCORDÉE À L'OFFICE NATIONAL DU TOURISME			cotisation	NS	13'000	-	*0.0%*	13'000	13'000.00
08.07.11.00	361 00117	RESEAU ROMAND CCSO				NS	450'000	*-365'900*	*-44.8%*	*815'900*	*727'121.00*
08.07.11.00	361 02602	CDEP-SO CONF. DEPT ECONOMIE PUBLIQUE DE SUISSE OCCIDENTALE				NS	10'000	*10'000*			
08.07.11.00	365 00207	PRIX MICHEL BAETTIG				NS	5'000	-	*0.0%*	5'000	
08.07.11.00	365 00314	LEONARDO			Accord intercantonal	NS	25'000	-	*0.0%*	25'000	*25'000.00*
08.07.11.00	365 00506	BIO ALPS				NS	120'000	*60'000*	*100.0%*	60'000	
08.07.11.00	365 00604	FFSRT (FONDATION FRANCO-SUISSE POUR RECHERCHES ET TECHNOLOGIES)			Accord internationl	NS	35'000	-	*0.0%*	35'000	*35'000.00*
08.07.21.00	364 00102	MIPIM				NS	110'000	-	*0.0%*	110'000	
08.07.21.00	364 00115	PROMOTION ECONOMIQUE FRAIS DE FONCTIONNEMENT		I 1 36		NS	-	-		-	145'627.46
08.07.21.00	364 00202	BIODATA				NS	30'000	*-20'000*	*-40.0%*	50'000	
08.07.21.00	364 00302	BIO ALPS - ADM.				NS	-	*-60'000*	*-100.0%*	60'000	
08.07.21.00	364 00401	PRIX INDUSTRIE ET HORLOGERIE				NS	60'000	*29'000*	*93.5%*	31'000	
08.07.21.00	364 00402	EURO 2008				NS	60'000	*60'000*			
08.07.21.00	364 00403	TELECOM 2009				NS	40'000	*40'000*			
08.07.21.00	365 00514	OFFICE GENEVOIS DE CAUTIONNEMENT MUTUEL POUR COMMERÇANTS ET ARTISANS		pas de base légale formelle		NS		-			19'400.00
08.07.21.00	365 00615	OFFICE SUISSE D'EXPANSION COMMERCIALE			cotisation	NS	4'000	-	*0.0%*	4'000	4'000.00
08.07.21.00	365 00914	SERVICE DE L'INTÉRÊT AUX PMI		I 1 37		NS		-			8'210.25
08.07.61.00	365 00115	FEDERATION ROMANDE DES CONSOMMATRICES, SECTION GENEVOISE			cotisation	NS	15'600	-	*0.0%*	*15'600*	*15'600.00*

ALLOCATIONS ACCORDEES A DES PERSONNES PHYSIQUES DE 2006 A 2008 PAR DEPARTEMENT ET PAR SERVICE

L'historique est retraité (en italique) pour faciliter la comparaison entre les exercices

SERVICE	NATURE	SOUS-NATURE	LIBELLÉ	Numéros de lois fédérales	Numéros de lois cantonales	Contrat/ Convention	LIAF	PROJET DE BUDGET 2008 amendé	VARIATION PB 2008 amendé / B 2007		BUDGET 2007	COMPTE 2006
TOTAL ETAT								**1'089'774'827**	***100'536'307***	***10.2%***	**989'238'520**	**968'581'269.84**
2. FINANCES								**200'000**	***200'000***		**-**	**326'743.20**
02.22.00.00	366	00103	REMISE DE COTISATIONS AVS				PP	200'000	*200'000*			*326'743.20*
3. INSTRUCTION PUBLIQUE								**74'394'500**	***23'967'500***	***47.5%***	**50'427'000**	**50'729'625.10**
03.11.00.00	366	00701	FONDS ANIMATION JEUNESSE		Rubrique insitaur de dans le cadre du PB 1987 voté le 19.12.1986		PP	330'000	-	*0.0%*	330'000	339'381.00
03.13.00.00	366	00901	AIDE AUX JEUNES CRÉATEURS (CINÉMA + VIDÉO)		Loi 6137		PP	600'000	-	*0.0%*	*600'000*	*525'000.00*
03.13.00.00	366	04601	SUBVENTION A LA RESTAURATION COLLECTIVE				PP	250'000	-	*0.0%*	*250'000*	*315'535.80*
03.13.00.00	366	06501	SFCAC - SUBVENTIONS DIVERSES		L 4 30.04		PP	148'000	*40'000*	*37.0%*	*108'000*	*188'790.45*
03.22.00.00	366	06001	EXCURSIONS SCOLAIRES, CLASSES MULTICOLORES (CYCLE D'ORIENTATION)		J 6 05		PP	320'000	-	*0.0%*	320'000	301'371.85
03.23.00.00	366	06001	EXCURSIONS SCOLAIRES, CLASSES MULTICOLORES (POST-OBLIGATOIRE)		J 6 05		PP	699'500	*-7'500*	*-1.1%*	707'000	584'396.55
03.23.00.00	366	09902	FONDS SPECIAUX - SUBVENTIONS AUX PERSONNES PHYSIQUES		Legs, testaments, règlements de fonds		PP	23'000	*23'000*			
03.25.00.00	366	07701	TAXES SCOLAIRES - HESSO	LF 414.71	C 1 26 / C 1 27		PP	833'000	*833'000*			
03.25.00.00	366	07801	TAXES SCOLAIRES - HESS2	LF 414.71	C 1 26 / C 1 29		PP	2'950'000	*2'950'000*			
03.31.00.00	365	04201	POUR ENSEIGNEMENT MINEURS INVALIDES PLACES EN INSTITUTIONS PRIVÉES		J 3 55.03		PP	330'000	-	*0.0%*	330'000	319'960.00
03.31.00.00	366	00501	APPUI SOCIAL		J 6 05		PP	191'000	-	*0.0%*	191'000	177'687.10
03.31.00.00	366	00602	SUBSIDES POUR LA FORMATION SCOLAIRE SPECIALE	Visant l'art. 197, ch. 2 de la Constitution			PP	17'680'000	*17'680'000*			
03.31.00.00	366	06001	EXCURSIONS SCOLAIRES / CLASSES MULTICOLORES		J 6 05 / C 1 10.21		PP	750'000	-	*0.0%*	750'000	750'000.00
03.31.00.00	366	08001	FRAIS DE PLACEMENTS	Convention intercantonale relative aux institutions sociales (CIIS)	E 4 30 / J 6 05 / PL 9962		PP	7'880'000	-	*0.0%*	7'880'000	7'589'793.55
03.31.00.00	366	09902	FONDS SPECIAUX - SUBVENTIONS AUX PERSONNES PHYSIQUES		Arrêtés CE relatifs au règlement du Fonds social et Lombard		PP	20'000	*20'000*			
03.32.00.00	366	00101	ALLOCATIONS D'APPRENTISSAGE		C 2 05		PP	3'790'000	*-312'000*	*-7.6%*	4'102'000	4'012'995.00
03.32.00.00	366	00201	REMBOURSEMENT DE TAXES POUR APPRENTIS		C 2 05		PP	350'000	*87'000*	*33.1%*	263'000	246'338.25
03.32.00.00	366	00301	ALLOCATIONS POUR LE PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL		C 2 05		PP	3'000	*-19'000*	*-86.4%*	22'000	21'667.00
03.32.00.00	366	00401	REMBOURSEMENT DE TAXES POUR LE PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL		C 1 20 / C 2 05		PP	1'120'000	*87'000*	*8.4%*	1'033'000	1'097'608.00
03.32.00.00	366	01001	ALLOCATIONS ÉTUDES AUTOMATIQUES		C 1 20		PP	23'050'000	*1'497'000*	*6.9%*	21'553'000	21'763'954.50
03.32.00.00	366	02001	ALLOCATIONS ÉTUDES SPÉCIALES		C 1 20		PP	400'000	*31'000*	*8.4%*	369'000	385'356.00
03.32.00.00	366	02101	CONVERSIONS DE PRÊTS EN ALLOCATIONS		C 1 20		PP	700'000	*-79'000*	*-10.1%*	779'000	739'293.00
03.32.00.00	366	03001	ALLOCATIONS D'ENTRAIDE		C 1 30		PP	534'000	-	*0.0%*	534'000	550'000.00
03.32.00.00	366	04001	REMBOURSEMENT TAXES		C 1 20		PP	460'000	*-163'000*	*-26.2%*	623'000	532'766.00
03.32.00.00	366	04201	REMBOURSEMENT DES ECOLAGES DE MUSIQUE		C 1 20		PP	503'000	*41'000*	*8.9%*	462'000	502'302.00

ALLOCATIONS ACCORDEES A DES PERSONNES PHYSIQUES DE 2006 A 2008 PAR DEPARTEMENT ET PAR SERVICE

L'historique est retraité (en italique) pour faciliter la comparaison entre les exercices

SERVICE	NATURE SOUS-NATURE	LIBELLÉ	Numéros de lois fédérales	Numéros de lois cantonales	Contrat/ Convention	LIAF	PROJET DE BUDGET 2008 amendé	VARIATION PB 2008 amendé / B 2007		BUDGET 2007	COMPTE 2006
03.32.00.00	366 05001	ALLOCATIONS D'ENCOURAGEMENT A LA FORMATION		C 1 20 / C 2 05		PP	7'500'000	*616'000*	*8.9%*	6'884'000	7'418'711.95
03.32.00.00	366 05201	CHEQUES FORMATION		C 2 05 / C 2 08		PP	2'780'000	*443'000*	*19.0%*	2'337'000	2'366'717.10
03.32.00.00	366 09902	FONDS SPECIAUX - SUBVENTIONS AUX PERSONNES PHYSIQUES		Testament en 1980 de Mme Ehrhardt-Homung et arrêté CE retatif au Fonds Ehrhardt-Homung		PP	200'000	*200'000*			
4. INSTITUTIONS							**1'398'672**	***281'840***	***25.2%***	**1'116'832**	**1'095'091.30**
04.05.02.00	366 00213	PRISON DE CHAMP-DOLLON : PECULE ET VETEMENTS		F 1 50.04		PP	685'000	-	*0.0%*	685'000	670'031.65
04.05.04.00	366 00117	RECLASSEMENT DES DETENUS LIBERES		E 4 50.15		PP	177'110	-	*0.0%*	177'110	177'923.00
04.05.05.00	366 00213	PECULE ET VETEMENTS		F 1 50.12		PP	536'562	*281'840*	*110.6%*	254'722	247'136.65
5. CONSTRUCTION ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION							**66'650'000**	***4'360'000***	***7.0%***	**62'290'000**	**65'460'191.84**
05.06.00.00	366 07750	SUBVENTION AU LOGEMENT SOCIAL		I 4 05		PP	35'525'000	*-1'475'000*	*-4.0%*	37'000'000	39'836'482.40
05.06.00.00	366 07850	CHARGES DES PRÊTS SANS INTÉRÊTS ET À TAUX RÉDUITS (HCM-HLM)		I 4 05		PP	95'000	*-5'000*	*-5.0%*	100'000	
05.06.00.00	366 07950	ALLOCATIONS DE LOGEMENT "SECTEUR SUBVENTIONNÉ"		I 4 05		PP	11'200'000	*1'200'000*	*12.0%*	10'000'000	10'728'512.19
05.06.00.00	366 08050	ALLOCATIONS DE LOGEMENT "SECTEUR LIBRE"		I 4 05		PP	11'450'000	*1'350'000*	*13.4%*	10'100'000	9'823'868.75
05.06.00.00	366 08150	SUBVENTION EN FAVEUR DES HABITATIONS MIXTES		I 4 05		PP	8'190'000	*3'190'000*	*63.8%*	5'000'000	5'056'738.70
05.06.00.00	366 08250	SUBVENTION EPARGNE LOGEMENT		I 4 55		PP	100'000	*90'000*	*900.0%*	10'000	
05.06.00.00	366 08850	PRISES EN CHARGE DES LOYERS IMPAYÉS DE PERSONNES ÉVACUÉES ET RELOGÉES			Convention	PP	50'000	*-30'000*	*-37.5%*	80'000	14'589.80
05.07.00.00	366 07456	SUBVENTION AUX PERSONNES PHYSIQUES DANS LE CADRE DU FONDS MNS				PP	40'000	*40'000*			
7. SOLIDARITE ET EMPLOI							**931'928'550**	***71'378'862***	***8.3%***	**860'549'688**	**836'426'610.62**
07.11.05.00	366 00501	APPUI SOCIAL		J 6 05		PP	110'000	*60'000*	*120.0%*	50'000	19'001.00
07.11.05.00	366 00502	SUBSIDES PARTIELS AUX ASSURES A RESSOURCES MODESTES				PP		-			17'251.30
07.14.11.00	366 00102	HOSPICE GENERAL : PRESTATIONS AUX PERSONNES PHYSIQUES		J 4 05		PP	179'457'850	*18'125'462*	*11.2%*	*161'332'388*	*170'632'388.00*
07.14.11.00	366 00112	LAVI - ASSOCIATION DU CENTRE GENEVOIS DE CONSULTATION POUR LES VICTIMES D'INFRACTIONS (PRESTATIONS DESTINÉES AUX VICTIMES)	312.5	PL 9987 / J 4 11		PP	581'000	-	*0.0%*	581'000	581'000.00
07.14.11.00	366 00200	INSTANCE D'INDEMNISATION LAVI	312.5	PL 9987 / J 4 12		PP	990'000	-	*0.0%*	990'000	1'109'534.50
07.14.11.00	366 00302	ALLOCATION FAMILIALES POUR PERSONNES NON ACTIVES				PP	19'000'000	*19'000'000*			
07.14.11.00	366 00409	MESURES DE SOUTIEN AUX PERSONNES AGEES (101 LAVS)				PP	794'000	*794'000*			
07.14.29.00	366 00415	HOSPICE GENERAL : SUBVENTION COMPLEMENTAIRE OCAI				PP		-			8'300'000.00
07.14.33.00	366 00114	PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES FEDERALES (PCF) - OCPA		LOI FEDÉRALE « LOI J 7 10 (APPLICATION)		PP	279'290'174	*30'395'108*	*12.2%*	248'895'066	249'903'345.28
07.14.33.00	366 00214	ABONNEMENTS TPG - OCPA		LOI J 7 15 + RÈGLEMENT J 7 15 10		PP	6'400'000	*-164'000*	*-2.5%*	6'564'000	6'185'261.00
07.14.33.00	366 00314	OFFICE CANTONAL DES PERSONNES AGEES : SERVICE SOCIAL		LOI J 4 05		PP	10'000	-	*0.0%*	10'000	1'490.00
07.14.33.00	366 00412	PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES CANTONALES (PCC) - OCPA		LOI J 7 15		PP	167'145'526	*-8'831'708*	*-5.0%*	175'977'234	167'568'882.33
07.14.33.00	366 00512	OFFICE CANTONAL DES PERSONNES AGEES : PRESTATIONS D'ASSISTANCE		LOI J 4 05		PP	4'450'000	-	*0.0%*	4'450'000	5'024'425.71
07.14.51.00	366 00118	SUBSIDES AUX ASSURÉS À RESSOURCES MODESTES OU DEBITEURS		J 3 05		PP	183'600'000	*7'500'000*	*4.3%*	176'100'000	143'551'079.10

ALLOCATIONS ACCORDEES A DES PERSONNES PHYSIQUES DE 2006 A 2008 PAR DEPARTEMENT ET PAR SERVICE

L'historique est retraité (en italique) pour faciliter la comparaison entre les exercices

SERVICE	NATURE SOUS-NATURE	LIBELLÉ	Numéros de lois fédérales	Numéros de lois cantonales	Contrat/ Convention	LIAF	PROJET DE BUDGET 2008 amendé	VARIATION PB 2008 amendé / B 2007		BUDGET 2007	COMPTE 2006
07.14.51.00	366 00313	CRÉANCE IRRÉCOUVRABLES DES ASSURÉS À RESSOURCES MODESTES	LAMAL			PP	39'000'000	*4'500'000*	*13.0%*	34'500'000	27'244'868.25
07.14.51.00	366 00502	SUBSIDES PARTIELS AUX ASSURÉS À RESSOURCES MODESTES	LAMAL			PP	51'100'000	-	*0.0%*	51'100'000	56'288'084.15
8. ECONOMIE ET SANTE							**4'310'000**	***710'000***	***19.7%***	**3'600'000**	**4'361'254.60**
08.05.11.00	366 00212	HOSPITALISATION HORS CANTON	832.1			PP	3'600'000	-	*0.0%*	3'600'000	4'361'254.60
08.07.61.00	366 04001	REMBOURSEMENTS TAXES				PP	710'000	*710'000*			
14. POUVOIR JUDICIAIRE							**10'893'105**	***-361'895***	***-3.2%***	**11'255'000**	**10'181'753.18**
14.01.00.00	366 00110	EMOLUMENTS DE L'ASSISTANCE JURIDIQUE	143A LOJ	ART. 6 CEDH 29 et 30 Cst		PP	1'593'105	*-76'895*	*-4.6%*	1'670'000	1'286'253.90
14.01.00.00	366 00215	TRADUCTIONS, TÉMOINS, EXPERTISES AJ	143A LOJ	ART. 6 CEDH 29 et 30 Cst		PP	300'000	*175'188*	*140.4%*	124'812	509'896.50
14.01.00.00	366 00311	FRAIS D'ASSISTANCE JURIDIQUE	143A LOJ	ART. 6 CEDH 29 et 30 Cst		PP	9'000'000	*-460'188*	*-4.9%*	9'460'188	8'385'566.78
14.01.00.00	366 00312	FRAIS D'ASSISTANCE JURIDIQUE (FRAIS D'ENQUETES)	143A LOJ	ART. 6 CEDH 29 et 30 Cst		PP		-			36.00

DETAIL DES SUBVENTIONS N'AYANT PAS DE LIGNE PROPRE

CR	Nature et sous-nature	Libellé	PB 2008
DIP			**8'164'930**
03.11.00.00	**365.06801**	**Contribution à la promotion de la paix**	**218'900**
		Rubrique prévue pour le financement de projets ponctuels non connus à l'avance (octroi sur étude des dossiers reçus dans le courant de l'année)	
03.11.00.00	**365.09801**	**Subventions ponctuelles**	**99'500**
		Rubrique prévue pour le financement de projets ponctuels non connus à l'avance (octroi sur étude des dossiers reçus dans le courant de l'année)	
03.13.00.00	**365.02301**	**Grandes manifestations**	**147'500**
		Black Movie	50'000
		Les autres bénéficiaires ne sont pas connus dans le cadre budgétaire (montants accordés sur étude des dossiers reçus). Solde 97'500 F.	
03.13.00.00	**365.02701**	**Aide ponctuelle à la culture**	**1'225'000**
		Théâtre des Amis	100'000
		Neopostist Ahrrrt	30'000
		Théâtre de l'Usine	50'000
		Les autres bénéficiaires ne sont pas connus dans le cadre budgétaire (montants accordés sur étude des dossiers reçus). Solde 1'045'000	
03.13.00.00	**365.06601**	**Aide aux compagnies indépendantes**	**1'000'000**
		Helvetic Shakespeare Company	120'000
		Fondation Parano	100'000
		Alias Compagnie	160'000
		100% Acrylique	120'000
		Les autres bénéficiaires ne sont pas connus dans le cadre budgétaire (contrats mis au concours). Solde 500'000 F	
03.13.00.00	**365.06701**	**Diffusion et échanges culturels**	**524'870**
		Bureau culturel	30'000
		ASMV/Le Chat Noir	50'000
		Les autres bénéficiaires ne sont pas connus dans le cadre budgétaire (montants accordés sur étude des dossiers reçus). Solde 444'870	
03.31.00.00	**365.04701**	**Colonies de vacances**	**1'439'000**
		Centre protestant de vacances	310'000
		Association du scoutisme genevois	270'000
		Caritas-Jeunesse	185'000
		Vacances Nouvelles	95'000
		Mouvement de la jeunesse suisse romande	70'000
		Bien que les bénéficiaires sont en général les mêmes d'une année à l'autre, les montants octroyés pour les colonies et camps de vacances ne sont pas connus dans le cadre budgétaire (octroi en fonction des journées de camps réelles)	
03.31.00.00	**365.05801**	**Soutien à l'enfance**	**501'660**
		Pro Juventute	
		Fédération Genève enfants	
		Bureau genevois d'adoption	
		Espace adoption	
		Les attributions définitives seront connues ultérieurement.	
03.32.00.00	**365.08801**	**Cours à divers organismes**	**642'000**
		Voie-F	197'500
		Association Lire et Ecrire	
		CEBIG	
		ISFB	
		Commission paritaire des métiers du bâtiment, Second Œuvre, Genève (gypserie-peinture)	
		ALPDS	
		Association Genevoise des Assistantes en pharmacie	

DETAIL DES SUBVENTIONS N'AYANT PAS DE LIGNE PROPRE

CR	Nature et sous-nature	Libellé	PB 2008
		Les autres bénéficiaires et les montants octroyés ne sont pas connus dans le cadre budgétaire mais font l'objet de prévisions (octroi en fonction des dépenses déterminantes des organisateurs de cours et stages de perfectionnement et des reconnaissances des acquis par le CEBIG)	
03.32.00.00	**365.08901**	**Subv. cantonale pour la formation de base - Cours interentreprise**	**1'073'000**
		Association des Médecins-Dentistes de Genève	
		Association des Pharmacies du canton de Genève	
		Commission Genevoise des Cours d'Introduction pour Techniciens Dentistes	
		UIG - UNIA pour la gestion du Centre d'Enseignement Professionnel (CEP)	
		AMFIS - Association des Maîtres Ferblantiers et Installateurs Sanitaires du canton de Genève	
		AGEMEL - Association Genevoise pour les Métiers de Laboratoire	
		Union des Fabricants d'Horlogerie de Genève, Vaud et Valais	
		Centre de Formation de l'Etat de Genève (administration)	
		Communauté d'Intérêts pour la Formation Commerciale de Base (CIFC-GE)	
		Association des Transitaires de Genève (transport)	
		Association Genevoise de Formation Professionnelle en Assurances (assurances privées)	
		Association Genevoise des Agences de Voyages	
		Association Professionnelle des Gérants et Courtiers en immeubles de Genève (immobilier)	
		Les autres bénéficiaires et les montants octroyés ne sont pas connus dans le cadre budgétaire mais font l'objet de prévisions (octroi en fonction des cours pratiques de formation dispensés par les associations professionnelles et leur coût effectif)	
03.32.00.00	**365.09101**	**Subv. Qualification+**	**1'293'500**
		Les bénéficiaires et montants octroyés ne sont pas connus dans le cadre budgétaire mais font l'objet de prévisions (octroi en fonction des heures de formations suivies et du nombre de bilans de compétences réalisés au CEBIG)	
DI			**462'900**
04.01.01.00	**365.00915**	**Conseil d'Etat et Secrétariat général "Subventions diverses"**	**19'900**
		Rubrique prévue pour le financement de manifestations ou d'activités ponctuelles non connues à l'avance	
04.03.10.00	**365.00300**	**Service pour la promotion de l'égalité entre hommes et femmes "Diverses associations féminines"**	**70'000**
		Association pour les archives de la vie privée	30'000
		Centre de liaison des associations féminines Genevoises	30'000
		Autres divers non connus à ce jour	10'000
04.03.11.00	**365.00916**	**Bureau de l'intégration "Subventions liées à des mandats de prestations"**	**123'000**
		Rubrique prévue pour le financement de manifestations ou d'activités ponctuelles non connues à l'avance	123'000
04.03.11.00	**365.09912**	**Bureau de l'intégration "Subventions diverses"**	**250'000**
		Rubrique prévue pour le financement de manifestations ou d'activités ponctuelles non connues à l'avance	250'000
DT			**142'500**
06.01.00.00	**365.00131**	**Présidence et secrétariat général : subventions diverses associations**	**32'500**
		Association pour le droit à l'environnement	5'000
		Groupement cantonal genevois des associations de parents d'élèves des écoles primaires et enfantines (GAPP)	7'500
		Les Amis du Museum - Société auxiliaire du Museum d'histoire naturelle	6'000
		Zig Zag Zoug - Chasse au trésor 2006	4'000
		Institut d'architecture	5'000
		Le Respect	5'000
06.02.00.00	**365.09912**	**Service des affaires extérieures : Autres subventions**	**30'000**

DETAIL DES SUBVENTIONS N'AYANT PAS DE LIGNE PROPRE

CR	Nature et sous-nature	Libellé	PB 2008
		Agedri	15'000
		Midis de l'Europe	15'000
06.03.00.00	**365.08002**	**Transports collectifs - subventions diverses**	**80'000**
		GAPP Pedibus	30'000
		Genève Roule	50'000
DSE			**90'310'000**
07.14.11.00	**363.09910**	**FONDS DE LUTTE CONTRE LA DROGUE : ACTIONS SOCIALES ET PONCTUELLES**	**100'000**
		Rubrique prévue pour le financement de manifestations ou d'activités ponctuelles non connues à l'avance.	
07.14.11.00	**365.00134**	**EMS - SUBVENTION D'EXPLOITATION**	**89'310'000**
		Armée du Salut - Amitié Résidence	1'377'600
		Arénières, Résidence Les	1'459'600
		Beauregard Résidence	1'000'400
		Béthel Foyer	582'200
		Bon Séjour Résidence de	2'058'200
		Bruyères, Les	1'730'200
		Butini	1'120'023
		Champagne, Résidence de la	1'410'400
		Charmettes, Les	2'558'400
		Charmilles, Les	2'369'800
		Châtaigniers, Les	3'075'000
		Châtelaine (nouveau)	2'147'273
		Coccinelle, La	992'200
		Eynard Fatio	2'443'600
		Fort Barreau, Résidence	1'525'200
		Franchises, Résidence des	1'722'000
		Genévriers, Les	615'000
		Hanna, Résidence d'	1'746'600
		Happy Days, Résidence	375'833
		Happy Days (2), Résidence (nouveau)	372'068
		Jardins de Choulex, Résidence Les	582'200
		Jura, Résidence	1'148'000
		Lauriers, Les	1'566'200
		Léman, Le	705'200
		Louvière, Domaine de la	1'473'797
		Maison de retraite du Petit-Saconnex	4'526'400
		Mandement, Résidence	1'123'400
		Marronniers, Les	787'200
		Méridienne, La	483'800
		Mimosas, Les	836'400
		Nant-d'Avril, Résidence	893'800
		Notre-Dame	1'082'400
		Nouveau-Kermont, Le	2'222'200
		Pervenches, Les	1'599'000
		Petite Boissière, La	1'656'400
		Pins, Les (nouveau)	1'480'879
		Pressy, Maison de	524'800
		Prieuré, Le	2'540'863
		Providence, La	1'673'044
		Rive, de la (nouveau)	1'783'685
		Rhodanienne, La	393'600

DETAIL DES SUBVENTIONS N'AYANT PAS DE LIGNE PROPRE

CR	Nature et sous-nature	Libellé	PB 2008
		Saconnay, Résidence	1'197'200
		St-Paul, Foyer	2'402'600
		Sapins, Résidence Les	606'800
		Terrassière, La	1'812'200
		Tilleuls, Résidence Les	1'697'400
		La Tour, Maison de	977'135
		Val Fleury	6'715'800
		Vallon, Foyer	1'558'000
		Vendée, Résidence	1'623'600
		Vessy, Maison	5'198'800
		Villa Mona	1'066'000
		Villereuse, Résidence	844'600
		Enveloppe pour ajustements	2'270'000
		Complément de subvention 0.5%	1'575'000
07.14.11.00	**365.09911**	**FONDS DE LUTTE CONTRE LA DROGUE : ACTIONS SOCIALES ET PONCTUELLES**	**400'000**
		Rubrique prévue pour le financement de manifestations ou d'activités ponctuelles non connues à l'avance.	
07.14.11.00	**365.09913**	**BÉNÉFICIAIRES DU DROIT DES PAUVRES**	**500'000**
		Rubrique prévue pour le financement de manifestations ou d'activités ponctuelles non connues à l'avance.	
DES			**8'455'282**
08.03.21.00	**362.00100**	**LOCAUX MIS A DISPOSITION DES COMMUNES**	**1'500'000**
		Communes	1'500'000
08.03.21.00	**365.00204**	**DGCASS : Foyes de jour - autres institutions**	**5'264'382**
		Foyer de jour Aux 5 Colosses	494'906
		Foyer de jour Butini	494'974
		Foyer de jour Le Caroubier	494'796
		Foyer de jour Livada	494'816
		Foyer de jour Soubeyran	494'889
		Foyer de jour Oasis	494'906
		Foyer de jour Relais Dumas	446'977
		Foyer De La Rive	1'039'589
		Sages-femmes à domicile	497'000
		Chaperon rouge	261'529
		Reprise subvention Ville de Genève	50'000
08.03.21.00	**365.00306**	**DGCASS : Actions ponctuelles aide à domicile**	**250'000**
		Actions ponctuelles	250'000
08.05.11.00	**365.00110**	**Dime de l'alcool : actions de prévention**	**1'100'000**
		Actions ponctuelles	100'000
		CIPRET	500'000
		FEGPA	500'000
08.05.11.00	**365.00138**	**DGS : Actions de prévention de la santé**	**340'900**
		Actions ponctuelles	340'900

Date de dépôt : 4 décembre 2007
Messagerie

RAPPORT DE LA MINORITÉ

Rapport de M. Alberto Velasco

Mesdames et
Messieurs les députés,

Après deux ans de frustrations, le groupe radical a enfin pu donner libre cours à ses désirs enfouis dans son subconscient, à savoir s'attaquer à la fonction publique en réduisant la masse salariale et ce faisant, à s'attaquer non seulement aux conditions de travail de l'Etat, mais également à la qualité des prestations qu'il fournit. Il a été servis par l'abstention des groupes Démocrate Chrétien et MCG.

En effet, depuis deux ans, les droites libérales avec l'UDC à leur extrême, ont refusé de voter les budgets présentés par un Conseil d'Etat à majorité de centre gauche. Toutefois, ce Conseil d'Etat, malgré sa composition, a été obligé de présenter une copie de centre droit pour satisfaire les appétits d'un parlement à droite.

Il est impossible de comprendre ce qui s'est passé durant le dernier quart d'heure du fameux soir du vote du projet de budget en commission des finances, après 11 heures de travail. Et ce, sans même évoquer la question des compromis incestueux auxquels la gauche du Conseil d'Etat doit se plier, obligeant le groupe socialiste à des compromis parfois difficiles à assumer. Effectivement, la copie de budget qui sort représente en principe le résultat d'un accord ou d'un compromis, disons républicain, entre le centre droit et parfois le centre gauche et la gauche du Conseil d'Etat. Ce compromis oblige quatre formations du législatif à assumer ce compromis afin d'obtenir une majorité parlementaire pour le vote du budget.

Une des réponses peut être celle qui est ressortie de la déclaration de l'un des commissaires du groupe libéral lors de la séance de la commission des finances une semaine après le vote. En effet, le commissaire libéral insinua que le vote incriminé, soit la coupe de 1 % des charges salariales à la rubrique 30, n'était pas très praticable puisque elle s'appliquait linéairement

et proportionnellement aux départements et par conséquent aux différents services, sans discrimination. En d'autres termes, il indiquait que cette coupe, du point de vue de la technique budgétaire, était imbécile. Mais le rapporteur de minorité reste persuadé que politiquement, cette coupe, eu égard à ceux qui l'avaient présentée, était politiquement cohérente !

En effet, malgré le gain net de 56,02 millions au niveau du fonctionnement -qui implique que la croissance moyenne en % entre le projet de budget 2008 amendé et les comptes 2005 n'est que 0,4 % (hors RPT, IPSAS, Fond. Val.)- et malgré un projet de budget affichant un excédent de 66,7 millions, la majorité de droite et d'extrême droite parlementaire s'est attaquée aux salariés de la fonction publique à travers la rubrique 30, c'est-à-dire qu'elle veut obliger le Conseil d'Etat à réduire le périmètre d'action de l'Etat et par là, les prestations à la population ou du moins leur qualité.

Il y a aussi, de la part des partis de droite, et notamment des radicaux, une attitude irresponsable consistant à tenter d'humilier le PS, en suivant comme un seul homme l'attaque sur les salaires de la fonction publique par les Libéraux, alors qu'ils savaient que ceux-ci ne voteraient pas le budget. Voulaient-ils faire payer au PS son adhésion au référendum contre la loi sur le chômage ? Quant au PDC, après le revers subi en séance plénière du Grand Conseil lors de sa candidature à la Vice-présidence, il se devait de montrer combien il était un bon élève de l'Entente, quitte à être satellisé.

Mais il est pertinent de relater ce qui s'était passé lors du vote en plénière du projet de budget 2007. Rappelez-vous, Mesdames et Messieurs les députés, alors que nous étions en fin du 3ème débat sur le livre bleu, donc en finalisant le vote du budget, l'UDC proposa un amendement consistant à couper 10 millions au département de l'Instruction publique. Cette proposition a été faite, alors que ce même amendement avait été refusé une première fois; cette fois-ci, les Radicaux, suivis par des PDC, votèrent de manière on ne plus convaincut. Ce qui nous valu une suspension de séance demandée par le PS, suivie d'une déclaration indiquant le refus du budget.

Ce qui est clair, c'est que les Radicaux se font violence en votant ces budgets qu'ils estiment trop socialement généreux, et se languissaient de se retrouver aux cotés de leurs maîtres à penser, les Libéraux. C'est chose faite après la coupe de 1 % sur les charges de fonctionnement.

1. Amendements visant des coupes budgétaires

Amendements au niveau de la rubrique 30 (Charges de personnel) et de la rubrique 36 (Subventions accordées)

Les coupes budgétaires ne se sont pas limitées à la rubrique 30 des charges de personnel (1 %, soit 15,5 millions hors charges sociales). Une proposition consistant à couper linéairement 1 % sur la rubrique 36 des subventionnés, représentant une diminution de 19 millions, ne passa pas la rampe.

Reconnaissons aux Radicaux et PDC le fait qu'ils n'avaient pas accepté la première proposition libérale consistant à couper ces mêmes rubriques à hauteur de 2%. Trop c'est trop !

Conséquence de la coupe linéaire à la rubrique 30

	Salaire par centre de responsabilité	Réduction en francs	**Equivalent. Temps plein à supprimer**
Chancellerie	8 390 969	94 777	**0, 77**
Finances	73 344 632	828 439	**8, 67**
DIP	763 588 970	8 624 852	**80, 42**
Institutions	242 647 888	2 740 744	**30, 85**
D.C T.I	106 350 929	1 201 250	**12, 38**
Territoire	49 349 731	557 413	**5, 47**
DSE	64 244 894	725 656	**7, 75**
DES	23 854 620	250 571	**2, 52**
Grand Conseil	2 288 480	25 849	**0,25**
Pouvoir Judiciaire	46 952 642	530 450	**4,78**
Total Petit Etat	1 381 123 755	15 600 000	**153, 84**

Cette attitude de la droite qui veut croire que la solution à nos problèmes consiste en des coupes budgétaires se concrétise ici par 154 postes qui passent à la trappe.

Par ailleurs, ces coupes n'atteignent pas les établissements publics autonomes. Et pour cause, leur gestion échappant au Grand Conseil et les prestations fournies n'étant pas financées par l'impôt républicain mais par les taxes, toutes baisse de charges n'aura aucune incidence sur une hypothétique baisse d'impôt.

Fédération genevoise de Coopération

Parmi les amendements présentés par les Radicaux et votés par les Libéraux et l'UDC, figure la réduction de 500'000 Fr à la Fédération genevoise de Coopération. Cet amendement fut refusé par la majorité composée de Socialistes, Verts et PDC.

Centre international d'information sur les croyances

L'UDC, devant mettre son empreinte sur ce budget, proposa un amendement consistant à couper 200'000 Fr en faveur du Centre international d'information sur les croyances . Cet amendement fut refusé par le PS et un Vert et accepté par 2 Radicaux, 1 PDC, 3L, 1 UDC, 1 MCG ainsi que l'abstention de 1 Vert et 1 PDC. Ce vote, qui implique la disparition de cette subvention à cette association, est dommageable puisque l'excellent travail qu'elle fournit est reconnu par les autres cantons qui la subventionnent. En effet, elle informe le public, les autorités, et notamment les familles sur les diverses religions et pratiques sectaires. Elle a pour ainsi dire un but préventif.

Solidarité Internationale

Un autre amendement dommageable proposé par les Radicaux consistant à supprimer 201'461 francs en faveur de la Solidarité Internationale passe la rampe avec les votes des Radicaux, Libéraux et UDC, ainsi qu'avec la complicité du PDC et du MCG !

EMS

Ne parlons pas de l'amendement socialiste consistant, vu l'excédant budgétaire, à doter les EMS de quinze millions, somme qui couvre le quart du coût estimé par le Conseil d'Etat, soit soixante millions afin de réaliser l'IN 125 acceptée par la population :"Pour une meilleure prise en charge des personnes âgées en EMS". Il s'agit tout simplement de respecter la volonté populaire.

Le vote des 15 millions est refusé par les Radicaux, PDC, Libéraux, 1 UDC, 2 abstentions UDC, MCG et 5 acceptations, Socialistes et Verts.

L'argument socialiste reposait sur le fait que la population a en effet accepté à 57%, lors de la votation du 11 mars 2007, l'IN 125. Par contre, le Conseil d'Etat a décidé de ne pas mettre en vigueur cette initiative dans son budget. Par ailleurs, cet amendement a déjà été formulé en séance plénière sous la forme d'une motion. Le groupe socialiste évoque les problèmes

rencontrés dans les EMS ; les standards en termes de nombre de postes sont restés les mêmes et ont diminué depuis les années 1990. En outre, il indique quant aux aides sociales hôtelières, que les montants sont ceux de la fin des années 1980 ; il y a donc 4 postes pour 10 pensionnaires. Or, avec le vieillissement de la population, ces EMS sont devenus en quelque sorte de « petits hôpitaux ». Les personnes qui rentrent en EMS ont besoin de plus d'encadrement ; l'initiative demandait que ces soins hôteliers soient augmentés, de manière à passer de 4 postes à 4.5 postes. Le Conseil d'Etat a estimé le coût de cette initiative à 60 millions de francs par année lors des débats précédant la votation ; les citoyens se sont donc prononcés en toute connaissance de cause.

La proposition socialiste consiste à mettre partiellement en œuvre cette initiative pour l'année 2008 en intégrant un premier quart des coûts au budget, ce qui représente un montant de 15 millions ; cette somme sera mise sous la surveillance du Conseil d'Etat qui devra vérifier qu'elle serve uniquement à la création de nouveaux postes. La couverture financière de cet amendement sera garantie par une diminution de 15 millions de la ligne 318 honoraires prestations de tiers. En effet, cette ligne n'a quasiment pas été modifiée depuis 2006 ; le groupe socialiste estime que des économies importantes peuvent être réalisées à ce niveau.

Ensuite, M. Hiler explique que le Conseil d'Etat a remarqué que la subvention 2006 en faveur des EMS n'a pas été intégralement utilisée. En outre, il souligne la lourdeur de la méthode PLAISIR, et précise qu'une réactualisation de l'application de cette méthode n'est pas faite à intervalle régulier. Il indique que les personnes séjournent essentiellement en EMS lorsqu'elles sont en fin de vie, sur des périodes relativement courtes ; la durée de séjour moyenne est de 6 mois. Il précise que le Conseil d'Etat estime, par rapport aux exigences posées dans l'initiative, que le plan emploi formation, qui permet d'avoir une formation complète d'aide-soignant, est suffisant pour l'année 2008 ; des efforts supplémentaires seront engagés pour l'année 2009. Enfin, il rappelle, quant à la rubrique 318, qu'une diminution technique linéaire de 7.5% a été appliquée sur les dépenses générales. Il précise, par ailleurs, qu'une partie de la main-d'œuvre du DCTI est financée par la rubrique 318 et attire l'attention sur le fait qu'à un moment donné, la conséquence sera de cesser de confier des tâches à des mandataires.

Le groupe socialiste fait par ailleurs remarquer que ce ne sont justement pas les EMS qui n'utilisent pas l'entier des subventions, mais bien le département qui ne les a pas utilisées en plein pour les redistribuer aux différents EMS.

Office de la jeunesse

Amendements du Conseil d'Etat à la rubrique "Dépenses générales" visant à proposer respectivement 910'000F et 200'000F supplémentaires. Le Conseil d'Etat propose également un amendement de 482'000F à la rubrique "Mesures d'assistance personnelle des jeunes-code pénal" et un amendement de 622 000 F sous "Recettes diverses".

Ces amendements sont refusés par 2 Radicaux, 2 PDC, 3 Libéraux, 1 UDC, 1 MCG, accepté par 2 Socialistes et abstention 2 Verts, 1 Socialiste.

2. Remarques sur la dette et l'impact des transferts d'actifs

La dette, qui devrait plafonner à 12, 8 milliards à fin 2007, non seulement ne croît pas, mais en outre, selon les projection du CE, va décroître pour atteindre les 12,3 milliards: ce résultat est obtenu grâce à l'opération de transfert d'actifs qui a permis d'intégrer au niveau des recettes d'investissement un montant de 432,6 millions. Ce transfert a, par la même occasion, permis un degré d'autofinancement à hauteur 227 %. Il est souligné que ce niveau a rarement été atteint. Par ailleurs, son impact sur le fonctionnement se solde par une baisse des charges de 119, 4 millions et une diminution des revenus 121,9 millions. Ceci se traduit par un impact négatif de 2,5 millions sur le résultat net. Eh oui, ces actifs produisaient aussi des revenus et leur transfert, contrairement à ce qui nous avait été vendu à l'époque, n'est pas si bénéfique au niveau du compte de fonctionnement.

Qu'en sera-t-il pour le futur? On constate que ces 400 millions de transferts d'actifs ont permis soit d'amortir, soit de réduire en partie la dette. Par conséquent, il nous faudra dégager pour les années suivantes des recettes supplémentaires de cet ordre-là puisqu'il n'y aura plus d'opérations de transferts d'actifs. La conjoncture le permettra-t-elle, ou serons-nous obligé de nous plier à la politique consistant à réduire et à réduire encore le périmètre de l'Etat pour satisfaire cette incroyable décision malsaine que fut la baisse d'impôt de 12%.

Par ailleurs, nous poursuivons notre tradition qui consiste, année après année (et ceci jusqu'à ce que la dette soit résorbée), à calculer l'impact de l'initiative libérale IN 111 (baisse de 12 % les impôts) et à donner son résultat. A fin 2006, cette baisse s'est traduite par un manque à recevoir au niveau des recettes évaluées à 2,564 milliards de francs. On peut évaluer que cette baisse atteindra les 3 milliards, fin 2007.

Or, compte tenu des projections du Conseil d'Etat sur le niveau de la dette atteint (12, 3 milliards) en 2007, nous aurions du et pu nous situer aux alentours 9,3 milliards. Et si l'accident programmé de la BCGe (dont les

architectes sont aujourd'hui les mêmes qui s'époumonent pour couper sur le social au nom de la rigueur budgétaire pour amortir la dette) avait pu être évité, c'est 2,5 milliard de moins que nous aurions à amortir. Soit Mesdames et Messieurs les députes, une dette, à fin 2007, se situant à plus ou moins 7 milliards. C'est le niveau acceptable tel que défini par le Conseil d'Etat. Certains argumenterons que c'est de la fiction. Soit, mais cette fiction est basée sur la réalité des faits, et il incombe à ceux qui avaient la charge des affaires d'en assumer la responsabilité.

	Année fiscale	**1999**	**2000**	**2001**	**2002**	**2003**
Impôt cantonal sur le revenu	Sans IN 111	2386.2	2640.9	2861.1	2877.5	2921.8
	Avec IN 111	2267.7	2326.1	2520.1	2534.5	2573.5
	Impact IN 111	***118.5***	***314.8***	***341***	***343***	***348.3***
	Impact en %(-)	5	12	12	12	12

	Année fiscale	**2004**	**2005**	**2006**	**Total**
Impôt cantonal sur le revenu	Sans IN 111	3015.8	3019.3	3184.1	**22906.7**
	Avec IN 111	2656.3	2659.4	2804.6	**20342.2**
	Impact IN 111	***359.5***	***359.9***	***379.5***	***2564.5***
	Impact en %(-)	12	12	12	12

3. Baisse des revenus de la fonction publique

Depuis 1999, le versement des annuités est décalé, la progression de la prime de fidélité a été refusée à six reprises entre 2003 et 2008, et l'indexation selon l'indice genevois n'a été appliquée qu'à quatre reprises entre 1992 et 2008. En 1995, 1999, 2000 et 2003, bien que le différentiel ait été positif entre l'indexation pratiquée et l'indice genevois, il n'a pas permis de rattraper le différentiel négatif des autres années. Ainsi, le total des différentiels d'indexation entre 1992 à 2008 a été de -14, 85. Ce qui rapporté à la masse salariale de 2008 correspond une contribution au redressement des finances publiques d'environ 616,3 millions !

Tout ceci, sans compter l'incidence du non versement des annuités et de la progression de la prime de fidélité sur la baisse des revenus. L'estimation qui avait été faite, pour les années 92-96, par l'Office du personnel au sujet de l'impact lié aux décisions en matière de personnel, y compris réduction sur les effectifs et rattrapage, était de 1, 3 milliards de francs. ***Si l'on ajoute les dix dernières années, on arrive aisément aux environs des 2 milliards de contribution de la fonction publique***.

Prétendre, dans ces conditions, que malgré le redressement des finances publiques, une coupe de 1% supplémentaire sur les charges salariales s'imposait, est non seulement inacceptable mais représente en outre, un inconvénient eu égard à la contribution financière que la fonction publique a consenti. Sans tenir compte des baisses effectifs déjà opérées dans les divers services et qui accroissent la charge de travail sur le personnel en place.

CONCLUSION

Alors que les prévisions conjoncturelles pour les deux prochaines années sont plutôt bonnes, et que l'année 2007 pourrait se conclure sur un excèdent aux comptes se situant entre 300 et 400 millions, la majorité de droite et l'UDC, de par les coupes proposées, demandent aux mêmes de serrer la ceinture.

C'est déjà au nom de la rigueur budgétaire que ceux qui n'ont pas grand-chose ont été prié de passer à la caisse. Ainsi, année après année, ils ont vu leurs prestations diminuer. C'est ainsi que l'on a assisté à la suppression de l'allocation logement, de l'aide au paiement de l'abonnement TPG, de l'alignement sur les normes sociales suisses -évidemment plus basses qu'à Genève- de l'aide sociale au mérite, de l'attaque contre les emplois temporaires, de l'attaque contre les rentes complémentaires municipales, de l'attaque contre les subventionnés, des tentatives répétées de réduction de l'aide internationale impliquant un blocage de toute augmentation du 0,7%, et de la baisse des budgets de l'instruction publique. Cette attitude, découlant de la politique du moindre Etat, ne fait qu'accroître les inégalités et la fracture sociale. Heureux les démunis qui peuvent payer des impôts.

Le groupe socialiste refuse de s'attaquer aux salaires de la fonction publique et pour cause, cette catégorie d'employés a déjà contribué ces dernières années, par une perte de son pouvoir d'achat, à hauteur de 15 % de son revenu ! Vouloir diminuer de 16 millions les charges salariales alors que celles-ci sont la conséquence d'un accord entre la fonction publique et le Conseil d'Etat nous paraît indécent ! C'est la raison pour laquelle nous avons

voté contre et nous refuserons, en l'état, le budget tel que sorti des travaux de la commission des finances.

Mais il y a aussi les autres coupes opérées pour lesquelles le groupe socialiste, par le biais de son rapporteur, présentera les amendements permettant, pour les uns de rétablir des dépenses ou pour les autres, de voir la volonté populaire en ce qui concerne les EMS inscrite au budget.

Au bénéfice de ces explication et informations, le groupe ne votera pas le budget en l'état et vous recommande de suivre sa décision.

AMENDEMENTS PROPOSES AU PROJET DE BUDGET 2008

Rubrique 30 et 318

L'amendement consiste à rétablir les sommes telles que proposées par le Conseil d'Etat dans son projet de budget.

Solidarité internationale

Rubrique 04.80.02.00: +201'461F

Cet amendement consiste tout simplement à rétablir le montant d'origine, figurant au le projet de budget, et qui a fait l'objet d'une coupe proposée et votée par les commissaires de droite.

Centre intercantonal d'information sur les croyances

Rubrique 364 03 401: +200'000F

Cet amendement consiste tout simplement à rétablir le montant d'origine, figurant au projet de budget, et qui a fait l'objet d'une coupe proposée par les commissaires de l'UDC votée par la droite.

Amendement EMS

Rubrique 356.00.134: le montant est porté de 87'735'000 F à 102'735'000F

La somme de 15 millions est financée par l'excédant affiché sur le résultat net du PB 2008 soit 66'703'629 F.

Office de la jeunesse

Dépenses générales: +910'000 F et +200'000 F

Mesures d'assistance personnelle des jeunes-code pénal : +482'000F

Recettes diverses : 622'000 F

Ces amendements consistent tout simplement à rétablir les montants des amendements proposés par le CE, et qui ont fait l'objet d'un refus proposé et voté par les commissaires de droite.

ANNEXE 1

Office du personnel de l'Etat

E I S

	salaires par CR V1	total ETP V1	CHF / ETP	Reduction env. de 15.6 millions (hors charges soc.)	Equivalent ETI A SUPPRIMER
01 Chancellerie	8'390'969	67.83	123'706	94'777	0.7
01.00.01 Conseil d'Etat et Chancelier	1'895'590	8.00	237'324	21'445	0.1
01.01.02 Secrétariat général	4'332'911	40.33	107'436	48'941	0.4
01.02.02 Service du protocole	883'133	7.60	116'202	9'975	0.1
01.02.07 Centre de documentation et publications	179'905	2.00	89'953	2'032	0.0
01.02.08 Direction des affaires juridiques	1'099'430	9.90	110'751	12'384	0.1
02 Finances	73'344'632	767.65	95'544	828'439	8.6
02.01.02 Secrétariat général	4'538'000	42.10	107'791	51'257	0.4
02.02 Administration des finances de l'Etat	5'812'113	51.70	112'420	65'649	0.5
02.06 Office du personnel de l'Etat - OPE	8'169'230	76.70	106'509	92'273	0.8
02.07 Centrale commune d'achats	2'888'210	30.30	95'320	32'623	0.3
02.08 Administration fiscale cantonale	43'274'229	490.30	88'261	488'789	5.5
02.09.10 Inspection cantonale des finances - ICF	3'057'560	26.90	113'664	34'536	0.3
02.09.11 Surveillance des fondations et institutions de prévoyance	818'040	7.40	110'546	9'240	0.0
02.09.45 Système d'information ressource humaine (SIRH)	517'430	4.00	129'358	5'844	0.0
02.10 Office cantonal de la statistique	3'033'350	28.85	105'142	34'262	0.3
02.11 Unité des systèmes d'information (USI)	1'236'470	9.40	131'539	13'966	0.1
03 Instruction publique	763'588'970	7'119.46	107'254	8'624'852	80.4
03.11 Secrétariat général	6'133'530	51.01	120'235	69'279	0.5
03.13 Services partagés et logistiques	15'339'350	143.60	106'820	173'260	1.6
03.21 Enseignement primaire	260'902'110	2'540.77	102'686	2'946'928	28.7
03.22 Cycle d'orientation	168'500'710	1'525.79	110'435	1'903'241	17.2
03.23 Enseignement secondaire postobligatoire	243'136'710	2'157.15	112'712	2'746'266	24.3
03.31 Office de la jeunesse	53'340'370	541.29	98'543	602'487	6.1
03.32 OFPC - Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue	16'236'190	159.85	101'571	183'390	1.8
04 Institutions	242'647'888	2'730.83	88'855	2'740'744	30.8
04.01 Présidence, secrétariat général	5'707'200	49.90	114'373	64'464	0.5
04.03.01 Service des votations et élections	562'130	6.00	93'688	6'349	0.0
04.03.02 Service des passeports et de la nationalité	646'260	8.20	78'812	7'300	0.0
04.03.03 Direction cantonale de l'état civil	777'210	9.00	86'357	8'778	0.1
04.03.04 Office cantonal de la population	13'461'414	162.16	83'013	152'049	1.8
04.03.05 Service des automobiles et de la navigation	10'388'100	122.92	84'511	117'335	1.3
04.03.06 Service cantonal des naturalisations	1'602'000	17.00	94'235	18'095	0.1
04.03.07 Service cantonal des objets trouvés	510'340	6.00	85'057	5'764	0.0
04.03.09 Archives d'Etat	1'619'465	16.60	97'558	18'292	0.1
04.03.10 Service de promotion de l'égalité entre hommes et femmes	707'720	6.70	105'630	7'994	0.0
04.03.11 Bureau de l'intégration	634'247	4.90	129'438	7'164	0.0
04.03.12 Délégué à la Genève internationale	463'380	3.50	132'394	5'234	0.0
04.04 Corps de police	147'822'659	1'668.86	89'111	1'669'679	18.7
04.05.01 Direction de l'office pénitentiaire	517'440	4.00	129'360	5'845	0.0
04.05.02 Prison de Champ-Dollon	20'758'900	233.70	88'827	234'475	2.6
04.05.03 Service de l'application des peines et mesures	853'790	8.50	100'446	9'644	0.1
04.05.04 Service de probation et d'insertion	3'523'980	39.65	88'877	39'804	0.4
04.05.05 Service des établissements de détention	10'787'946	125.21	86'159	121'851	1.4
04.07.02 Office des poursuites	15'420'670	185.43	83'162	174'179	2.0
04.07.03 Office des faillites	5'423'977	58.00	93'517	61'265	0.6
04.90.02 Solidarité internationale	459'060	4.60	99'796	5'185	0.0
05 Constructions et technologies de l'information	106'350'929	1'096.21	97'017	1'201'250	12.3
05.01 Conseil d'Etat, secrétariat général - DCTI	3'780'541	30.00	126'018	42'702	0.3
05.02 Police des constructions	5'444'787	54.05	100'736	61'500	0.6
05.04 Bâtiments	19'716'786	252.45	78'102	222'704	2.8
05.05 Génie civil	12'734'050	152.80	83'338	143'833	1.7
05.06 Logement	4'963'179	51.80	95'814	56'060	0.5
05.07 Patrimoine et sites	3'214'832	29.65	108'426	36'312	0.3
05.08 Centre des technologies de l'information (CTI)	38'488'185	338.75	113'618	434'730	3.8
05.09 Direction de support	7'776'341	83.30	93'353	87'835	0.9
05.11 Sécurité civile	6'894'138	68.71	100'337	77'870	0.7
05.12 Registre foncier	3'019'325	31.80	94'947	34'104	0.3
05.13 Comité de sécurité des systèmes d'information	318'795	2.50	127'518	3'601	0.0
05.90.01 Commission du sport-toto	0	0.40	0	0	0.0

Le 26 novembre 2007

OPE / DAF -BUD

Office du personnel de l'Etat

06 Territoire	**49'349'731**	**483.89**	**101'985**	**557'413**	**5.47**
06.01.02 Présidence et secrétariat général	3'267'060	28.51	114'597	35'902	0.32
06.01.03 Service financier	1'000'973	9.56	104'671	11'306	0.11
06.01.04 Service des systèmes d'information et de géomatique	1'657'285	14.27	116'138	18'719	0.16
06.02.03 Service de surveillance des communes	554'111	5.42	102'159	6'259	0.06
06.02.13 Direction cantonale de la mensuration officielle	1'794'072	17.84	100'570	20'264	0.20
06.02.17 Service de l'information et de la communication	1'186'928	10.93	108'554	13'407	0.12
06.02.52 Administration militaire	1'013'744	10.78	94'039	11'450	0.12
06.02.55 Arsenal cantonal	1'516'633	17.50	86'666	17'131	0.20
06.02.70 Service des affaires extérieures	740'075	5.88	125'863	8'359	0.07
06.03.50 Office cantonal de la mobilité (OCM)	5'884'500	58.69	100'268	66'466	0.66
06.04.10 Direction de la protection de l'environnement	774'765	7.34	105'525	8'761	0.08
06.04.14 Service cantonal de protection de l'air	1'391'840	13.65	101'981	15'721	0.15
06.04.15 Service cantonal de protection contre le bruit et les rayonnements non ionisants	952'260	8.95	106'436	10'756	0.10
06.04.16 Service cantonal d'étude de l'impact sur l'environnement	571'632	4.96	114'782	6'457	0.06
06.04.18 Service cantonal de toxicologie industrielle et protection contre les pollutions intérieures	991'563	9.49	104'454	11'200	0.11
06.04.24 Service de l'intervention environnementale	553'560	4.98	111'134	6'253	0.06
06.04.57 Service cantonal de géologie	835'964	7.94	105'245	9'442	0.09
06.04.67 Service cantonal de l'énergie	1'365'978	11.42	119'592	15'429	0.13
06.04.78 Service cantonal de gestion des déchets	773'664	7.10	108'967	8'739	0.08
06.05.00 Nature et Paysage	7'246'420	81.43	88'994	81'849	0.92
06.06 Agriculture	2'402'678	24.10	99'704	27'139	0.27
06.08.11 Direction du domaine de l'eau	710'839	6.43	110'533	8'029	0.07
06.08.12 Service cantonal de la planification du domaine de l'eau	932'850	9.15	102'007	10'337	0.10
06.08.14 Service cantonal de l'écologie de l'eau	3'322'958	32.78	101'414	37'545	0.37
06.08.15 Service cantonal de l'évacuation de l'eau	2'309'093	23.15	99'753	26'062	0.26
06.10 Domaine de l'aménagement du territoire	4'877'039	44.94	108'519	55'087	0.51
06.90.85 Fonds cantonal de renaturation	720'207	6.68	107'799	8'135	0.08
07 Solidarité et emploi	**64'244'894**	**685.80**	**93'679**	**725'656**	**7.75**
07.01 Présidence, secrétariat général	4'058'965	34.95	116'136	45'847	0.39
07.03 Office cantonal de l'inspection et des relations du travail	7'266'300	72.30	100'502	82'074	0.82
07.04.01 OCE - part cantonale	5'546'470	60.30	91'981	62'648	0.68
07.04.02 OCE - part fédérale	20'454'176	216.00	94'695	231'033	2.44
07.04.04 Caisse Cantonale Genevoise de Chômage	5'185'980	60.00	86'433	58'576	0.68
07.10.05 Service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires	2'490'830	27.90	89'277	28'134	0.32
07.11.05 Service des tutelles d'adultes	5'931'670	68.80	86'216	66'999	0.78
07.14.11 Direction générale de l'action sociale	2'210'130	19.10	115'714	24'964	0.22
07.14.33 Office cantonal des personnes âgées	8'761'563	99.40	88'144	98'963	1.12
07.14.51 Service de l'assurance maladie	2'338'810	27.05	86'462	26'417	0.31
08 Economie et Santé	**23'954'620**	**223.33**	**107'261**	**270'571**	**2.52**
08.01.11 Présidence et secrétariat général	4'455'458	37.85	118'339	50'325	0.43
08.01.15 Service du développement durable	594'183	5.80	102'440	6'711	0.07
08.03.21 Direction générale des CASS et du réseau de soins	1'380'633	12.00	115'053	15'594	0.14
08.05.11 Direction générale de la santé	4'367'821	38.55	113'822	49'561	0.44
08.05.41 Service du pharmacien cantonal	870'590	7.95	109'508	9'833	0.09
08.05.51 Service de la consommation et des affaires vétérinaires	5'182'377	52.63	98'468	58'536	0.59
08.05.61 Commission de surveillance	456'092	4.35	104'849	5'152	0.05
08.07.11 Direction des affaires économiques	1'004'891	7.60	132'223	11'350	0.09
08.07.21 Office de la promotion économique	1'421'027	12.00	118'419	16'051	0.14
08.07.41 Registre du commerce et régimes matrimoniaux	1'273'281	14.50	87'812	14'382	0.16
08.07.61 Service du commerce	2'928'297	30.30	96'643	33'076	0.34
11 Grand Conseil	**2'288'480**	**21.97**	**104'164**	**25'849**	**0.25**
11.02.01 Service du Grand Conseil	2'288'480	21.97	104'164	25'849	0.25
14 Pouvoir judiciaire	**46'962'642**	**422.92**	**111'044**	**530'450**	**4.78**
14.01 Administration du Pouvoir judiciaire	46'962'642	422.92	111'044	530'450	4.78

TOTAL PETIT-ETAT	1'381'123'755	13'619.89	101'405	15'600'000	153.84
	salaires V1	total ETP V1	CHF / ETP	Reduction env. de 15.6 millions (hors charges soc.)	Equivalent ETP A SUPPRIMER

Le 26 novembre 2007

OPE / DAF -BUD

ANNEXE 2

Office du personnel de l'Etat

Mécanismes salariaux de 1991 à 2007

Exercice Budgétaire	Versement Annuités	Progression de la prime de fidelité	Indexation (adaptation au coût de la vie)
1991	OUI	OUI	Au 1.1.91 = 5,42 % Au 1.7.91 = 3,35 % Indexation semestrielle jusqu'en 1991
1992	OUI	OUI	Au 1.1.92 = 2,34 %
1993	NON	NON	Au 1.1.93 = 0 % (blocage)
1994	OUI	OUI	Au 1.1.94 = 1 % (avec effet rétroactif au 1.7.93)
1995	NON	NON	Au 1.1.95 = +1 %
1996	OUI	OUI	Au 1.1.96 = 0 % (blocage)
1997	NON	NON	Au 1.1.97 = 0 % (blocage)
1998	OUI 2 échelons (97-98)	OUI 2 échelons (97-98)	Au 1.1.98 = 0 % (blocage)
1999	OUI (versement décalé de 6 mois)	OUI	Au 1.1.99 = 0 % (blocage)
2000	OUI (versement décalé de 6 mois)	OUI	Au 1.1.2000 = +0.28 % (blocage)
2001	OUI (versement décalé de 6 mois)	OUI	Au 1.1.2001 = +1.34% dont 0.34% de rattrapage versé au 31.12.2000 pour le 1er janvier
2002 Repise des mécanismes salariaux tels que définis dans la B 5 15	OUI au 1er janv.	OUI	Au 1.1.2002 =+1.55% dont 0.9% de rattrapage versé au 31.12.2001 pour le 1er janvier. Au 1.7.2002=+0.89%
2003	OUI au 1er janv.	OUI	Au 1.1.2003 =0% + 0.7% de rattrapage versé au 31.12.2002 pour le 1er janvier AU 1.7.2003 = +0.78%
2004	OUI (versement décalé de 6 mois)	OUI (demi progression +2.5%)	Au 1.1.2004 (voté au 1.7.04 avec effet rétroactif au 1.1.04)= +0.1%
2005	NON	NON	Au 1.1.2005 : indexation annuelle plafonnée à +0.75%
2006	OUI (versement décalé de 6 mois)	Uniquement nouveaux ayants droits	Au 1.7.2006 : indexation annuelle à +0.4% (avec effet rétroactif au 01.01.06)
2007	OUI (versement décalé de 6 mois et 3 mois ENS)	Uniquement nouveaux ayants droits	Au 1.1.2007 : indexation annuelle à +0.4% + indexation de 0.2 % (conditionnée au résultat 2007) versée en décembre 2007 .
2008	OUI (versement décalé de 6 mois et 3 mois ENS)	OUI	Au 1.1.2008 : indexation annuelle à +0.5%

05.12.2007

OPE / DAF-BUD/ GA

ANNEXE 3

Exercice Budgétaire	Indexation (adaptation au coût de la vie)		Indexation selon indice GE (dec-dec)	Différentiel d'indexation
1992	Au 1.1.92 = 2,34 %	**2.34**	**5.5**	**-3.16**
1993	Au 1.1.93 = 0 % (blocage)	**0**	**3.2**	**-3.2**
1994	Au 1.1.94 = 1 % (avec effet rétroactif au 1.7.93)	**1**	**3.7**	**-2.7**
1995	Au 1.1.95 = +1 %	**1**	**0.5**	**0.5**
1996	Au 1.1.96 = 0 % (blocage)	**0**	**1.9**	**-1.9**
1997	Au 1.1.97 = 0 % (blocage)	**0**	**0.7**	**-0.7**
1998	Au 1.1.98 = 0 % (blocage)	**0**	**1.2**	**-1.2**
1999	Au 1.1.99 = 0 % (blocage)	**0**	**-0.1**	**0.1**
2000	Au 1.1.2000 = +0.28 % (blocage)	**0.28**	**1.7**	**-1.42**
2001	Au 1.1.2001 = +1.34% dont 0.34% de rattrapage versé au 31.12.2000 pour le 1er janvier	**1.34**	**1.4**	**-0.06**
2002	Au 1.1.2002 =+1.55% dont 0.9% de rattrapage versé au 31.12.2001 pour le 1er janvier. Au 1.7.2002=+0.89%	**2.453795**	**0.6**	**1.853795**
2003	Au 1.1.2003 =0% + 0.7% de rattrapage versé au 31.12.2002 pour le 1er janvier AU 1.7.2003 = +0.78%	**1.48546**	**1**	**0.48546**
2004	Au 1.1.2004 (voté au 1.7.04 avec effet rétroactif au 1.1.04)= +0.1%	**0.1**	**0.9**	**-0.8**
2005	Au 1.1.2005 : indexation annuelle plafonnée à +0.75%	**0.75**	**1.6**	**-0.85**
2006	Au 1.7.2006 : indexation annuelle à +0.4% (avec effet rétroactif au 01.01.06)	**0.4**	**1.2**	**-0.8**
2007	Au 1.1.2007 : indexation annuelle à +0.4% + indexation de 0.2 % (conditionnée au résultat 2007) versée en décembre 2007 .	**0.6008**	**0.7**	**-0.0992**
2008	Au 1.1.2008 : indexation annuelle à +0.5% + indexation de ? % (conditionnée au résultat 2008) versée en décembre 2008 .	**0.5**	**1.4**	**-0.9**
	Total des différentiels d'indexation de 1992 à 2008			**-14.849945**

Masse salariale 2008	**4'150'000'000**
Economie	**-616'272'718**